

JEAN-LOUIS OMER

LA
TERREUR
“à l’ordre du jour”

LE VRAI VISAGE DE LA RÉPUBLIQUE

FORCEFRANCE ÉDITIONS

La Terreur à l'ordre du jour

Du même auteur
L'Antirépublique-1
L'Antirépublique-2
Le Christ décrypté

La terreur à l'ordre du jour
Forcefrance Éditions
1^e éd. 2007 – 2^e éd. ...

ABBÉ AUGUSTIN BARRUEL, HYPPOLITE TAINÉ, FRANÇOIS-XAVIER
PAGÈS, ADOLPHE THIERS, CHEVALIER JOURGNAC DE SAINT-
MÉARD, MARQUISE DE FAUSSE-LENDRY, ABBÉ SICARD, MANON
ROLAND, LE MONITEUR UNIVERSEL, LOUIS-SÉBASTIEN MERCIER,
MATHURIN-FRANÇOIS DE LESCURE, LOUIS MORTIMER-TERNAUX,
ALPHONSE DE LAMARTINE, CHARLES-AIMÉ DAUBAN, ABBÉ
MÉRITAN, ALPHONSE BALLEYDIER, PIERRE-TOUSSAINT DURAND DE
MAILLANE, EDME-BONAVENTURE COURTOIS, FRANCIS DUCREUX,
ERNEST HAMEL, CAMILLE JORDAN, REYNALD SECHER, GEORGES
AVENEL, JULES MICHELET, FRANÇOIS-RENÉ DE CHATEAUBRIAND,
CHARLES BRUNET, AUGUSTIN COCHIN, GEORGES DUVAL...

LA TERREUR

“à l’ordre du jour”

La révolution sans masque

PRÉSENTATION ET COMMENTAIRES

JEAN-LOUIS OMER

FORCEFRANCE

Nous ferons un cimetière de la France plutôt que de ne pas la régénérer à notre manière.

CARRIER

C'est par principe d'humanité que je purge la terre de la liberté de ces monstres.

CARRIER

Ce qui constitue une République, c'est la destruction totale de ce qui lui est opposé.

SAINT-JUST

Nous pourrions êtres humains, quand nous seront assurés d'être vainqueurs.

HÉRAULT DE SÉCHELLES

Le mal du système actuel, c'est qu'il est trop doux. Il faut que le sang coule, non par gouttes, mais à torrents.

MARAT

Tout le développement de l'humanité civilisée découle de la Grande Révolution française, tout lui est dû.

LÉNINE

**Il n'est point de rêverie, enfantée par le délire
d'un malade, qui ne puisse devenir l'opinion
d'un philosophe.**

VARRON

Introduction

En coupant la tête à Louis XVI, la Révolution a coupé la tête à tous les pères de famille ; il n'y a plus de famille aujourd'hui, il n'y a que des individus. Depuis que l'autorité est disparue, l'obéissance n'existe plus. La génération actuelle ne voit dans le passé que de l'idiotisme ; elle juge sa supériorité par la plus grande marque d'infirmité d'esprit, qu'elle appelle Progrès.

HONORÉ DE BALZAC

À l'origine, le livre que vous avez en mains n'aurait jamais dû exister en l'état. Mon idée de départ consistait à rédiger une plaquette centrée sur certains aspects de la Révolution française, et fondée sur l'œuvre d'Hyppolite Taine, *Les Origines de la France contemporaine*, document au titre compliqué, un peu obscur, alors qu'il s'agit plus simplement de l'histoire de la Révolution française et de ses répercussions sur la France contemporaine, à l'époque de M. Taine (1828-1893).

Cette plaquette avait pour but de soutenir une campagne dont j'avais l'idée depuis longtemps ; elle consiste à considérer le 14 juillet non comme fête nationale, mais comme jour de Deuil national, en mémoire de toutes les victimes de la guerre civile permanente provoquée et entretenue par la République, et donc à transformer ce jour de fête historique en jour de recueillement. Je rappelle que Napoléon avait supprimé toutes les fêtes révolutionnaires ; la Troisième République réhabilita le 14 juillet, censé commémorer la fête de la Fédération de 1790 (fête de l'union nationale), et non la prise de la Bastille...

*

Toutefois, dans l'esprit d'une majorité de la population française, c'est le symbole de la prise de la Bastille par le « peuple-sic » qui reste

dominant, symbole reposant sur une imposture officielle ; d'abord les bandes en armes qui se présentèrent devant la célèbre forteresse venaient s'approvisionner en poudre et munitions pour alimenter les fusils qu'ils avaient dérobés par la force aux Invalides... D'autre part, il n'y avait pas ou peu de prisonniers dans la prison de la Bastille ; quand les subversifs s'en emparèrent, ils trouvèrent sept prisonniers dont deux déséquilibrés qui furent transférés à Charenton. Comme symbole de l'oppression et de la tyrannie, on peut trouver mieux ou pire. À noter que dans le même temps où les révolutionnaires abattaient les murs de cette prison soi-disant symbole de la tyrannie (sa désaffectation puis sa démolition avaient été déjà envisagées par Necker, en 1784), on comptait dans Paris, en 1794, en pleine dictature jacobine, quarante et une prisons et maisons de détention, et de quinze à vingt mille prisonniers politiques qui passeront dans ces prisons, dont le quart, voire plus, sera guillotiné, sabré, fusillé.

Le 14 juillet n'a jamais symbolisé la délivrance du peuple français d'on ne sait quelle prétendue tyrannie, mais il a été le symbole des exactions commises par des bandes armées soutenues par ce qu'il faut bien appeler la lie du peuple, la canaille, où s'illustreront des assassins aussi célèbres que Maillard et Rossignol. Le peuple français n'a rien à voir, absolument rien, avec l'événement de la prise de la Bastille et le 14 Juillet, pas plus qu'il a à voir avec cette révolution sanglante qui lui a été imposée de fait. Il convient de le rappeler et le rappeler sans cesse.

Fait gravissime, le gouverneur de la Bastille, le marquis de Launay et le prévôt des marchands, de Flesselles, seront assassinés puis décapités au couteau de boucher, leurs têtes seront promenées au bout de piques ; quelques jours plus tard Foulon de Doué, le contrôleur des finances qui succédait à Necker, et Berthier de Sauvigny, son gendre, intendant de Paris, seront pendus et subiront la même violation de cadavre, cela sans que les auteurs de ces crimes abominables ne soient le moins du monde inquiétés. Ces massacres ont constitué un précédent, un véritable appel au sang, au meurtre collectif ; ils ont été un détonateur général, un sorte de blanc-seing accordé à la populace (on dirait aujourd'hui la racaille), un authentique permis de tuer, le pouvoir d'exercer un droit de vie et de mort arbitraire à la moindre suspicion, sur toute personne et sur toute l'étendue du territoire ; désormais, parce qu'on était le « peuple », la « nation »,

on pouvait tuer au seul motif de son bon vouloir, avec toutes les conséquences, les dérives, les excès que l'on peut imaginer : le crime « légitimé » par carence du pouvoir se perpétuera.

La nouvelle de ces événements sanglants, attachés à leur forte représentation symbolique, contribua à provoquer la Grande Peur de juillet 89 ; la seule évocation du « complot aristocratique » ne suffit plus aujourd'hui à expliquer cette panique fondée sur un faisceau de rumeurs contradictoires ; la suite montrera que cette grande peur des « brigands » n'était pas infondée ; sur le moment, elle sévit quinze jours environ, mettant en émoi plusieurs régions de France.

Pour rester en phase avec le Mythe, les politiciens républicains modernes ont pour habitude de ne considérer dans la Révolution que l'année 1789 ; ils préfèrent oublier qu'elle a duré dix ans, après avoir atteint son paroxysme dans les années 93, 94, sous la dictature jacobine... Les fêtes du Bicentenaire n'ont connu que 1789, et encore pour les Droits de l'homme et l'incorruptible abolition des privilèges que les révolutionnaires s'étaient bien vite empressés de détourner à leur profit : abolis les privilèges, certes, mais pas perdus pour tout le monde, surtout pour les bourgeoisies marchandes et de robe ! On oublie dans le même temps de préciser que l'anarchie s'est emparée de la France dès le 14 juillet 89, avec, dans la même année, les journées des 5 et 6 octobre qui virent la famille royale conduite de Versailles aux Tuileries par le « peuple » — des « femmes » (dont beaucoup d'hommes déguisés en femmes) poussées en avant et encadrées par les gardes de la milice nationale —, et les premières grandes manipulations de la populace instrumentée au cours de tous les grands événements dramatiques de la Révolution.

*

J'en étais là de mes réflexions quand je me suis mis au travail. Je ne possédais par devers moi que le premier tome de l'édition Bouquins des *Origines de la France contemporaine* ; édition compacte, dense, lourde à lire, vu la masse des notes complémentaires ; mais je n'ai pu trouver le second tome contenant, entre autres, le très important livre consacré au **Gouvernement révolutionnaire**. Je me suis donc rabattu sur internet. Et c'est là, en creusant les informations, que mon projet a pris un tour nouveau. J'ai téléchargé une soixantaine d'ouvrages, soit 25 à 30 000 pages, et consulté une centaine au

total. Tout à coup, internet et *Google livres* (La BnF *Gallica* était encore dans les limbes) m'ouvraient un espace de recherche considérable, mettant à ma disposition l'équivalent d'une bibliothèque planétaire ; ils me permettaient d'obtenir en quelques mois, ce que j'aurais mis deux à trois années à obtenir auprès de la Bibliothèque nationale, à condition de pouvoir accéder au contenu et de résider sur place ; ce qui n'était pour moi possible ni dans un cas, ni dans l'autre.

J'ai pu constater, à ma grande surprise, que tous les ouvrages français numérisés sur *Google Livres* venaient des universités américaines ou presque ; comment celles-ci ont-elles pu acquérir une telle richesse bibliographique française qui semble provenir le plus souvent de fonds légués ou rachetés ? Ou pillés ?... Les livres sont souvent ornés de magnifiques ex-libris ; les noms de ceux auxquels ils ont appartenu apparaissent parfois ; tel l'économiste et sociologue Vilfredo Pareto, théoricien de la circulation des élites, auteur de cette parole : « *Les aristocraties ne durent pas. Quelles qu'en soient les causes, il est incontestable qu'après un certain temps elles disparaissent. L'histoire est un cimetière d'aristocraties.* » Ce que confirme Châteaubriand : « *L'aristocratie a trois âges successifs : l'âge des supériorités, l'âge des privilèges et l'âge des vanités. Sortie du premier, elle dégénère dans le second et s'éteint dans le dernier.* » Preuve que la supériorité ne se transmet pas nécessairement, hélas, par hérédité : c'est toute la tragédie de la Révolution française... J'ai également téléchargé un livre ayant probablement appartenu à la « conspirationniste » anglaise Nesta Webster : son nom est manuscrit sur la page de garde... Les livres ne sont pas toujours correctement numérisés (les doigts de l'opérateur apparaissent parfois) ; il y a des problèmes avec les œuvres en plusieurs volumes : on trouve les uns, pas les autres ; de même avec les différentes éditions d'une même œuvre... Mais ne nous plaignons pas ; en quelques clics, j'ai obtenu une masse de données accessibles que des érudits du temps passé auraient pu légitimement envier... À l'exception de quelques passages dans la bibliothèque locale pour consulter le Mourre ou le dictionnaire historique de la Révolution française de Soboul (avec circonspection), vous avez entre les mains l'exemple même d'un document historique entièrement réalisé à partir d'internet, et d'œuvres historiques tombées pour la plupart dans le domaine public.

J'ai parcouru des milliers de pages, recoupant les données et vérifiant : bien sûr, je savais le plus souvent où j'allais. J'ai sélectionné de nombreux passages dont j'ai fait des extraits commentés ; j'ai dû faire des choix cruels : il était hors de question pour moi, non historien, de produire une somme ; un recueil de textes historiques, même commentés, a ses limites. Passant du coup de la plaquette à l'ouvrage substantiel, j'entendais cependant ne pas dépasser les 300 à 350 pages ; j'ai malgré tout été au-delà de ces limites dans des proportions raisonnables ; et ce « raisonnable » ne donne qu'un aperçu général, qu'une vue partielle des événements, cependant suffisamment substantiels pour se faire une idée de la réalité des faits dans un moment tourmenté et tragique de notre histoire nationale, que l'on ne voudrait pas croire venant d'un pays si hautement civilisé comme la France.

J'ai repris les textes bruts d'internet pour harmoniser la typographie et essayer de donner une cohérence à l'ensemble, aussi bien dans le fond que dans la forme. Pour ne pas être accusé de partialité, je me suis basé, sauf exceptions, sur des ouvrages d'auteurs républicains ou modérés, c'est-à-dire des partisans de la Révolution, lesquels, le plus souvent, en sont revenus ; vous ne trouverez jamais dans ces pages les noms de contre-révolutionnaires royalistes illustres comme de Maistre, de Bonald, Blanc de Saint-Bonnet, Maurras, etc., souvent plus philosophes d'ailleurs qu'historiens.

*

Pour que tout soit bien clair, j'insiste sur le fait que mon but n'est pas de faire œuvre d'historien — ne l'étant pas moi-même comme précisé —, mais de présenter un recueil de témoignages historiques, souvent non connus du grand public, sur la réalité du phénomène jacobin, et d'en percevoir la profondeur tragique, la barbarie, voire la violence inaltérable et la sauvagerie primitive — en vérité la nature humaine sans masque, pervertie à son paroxysme, échauffée de tous ses bas instincts, telle que l'historiographie officielle s'est refusée de la voir, de l'admettre, telle qu'elle s'est efforcée de l'édulcorer, sinon d'en cacher les aspects les plus insoutenables durant plus d'un siècle, afin de mieux asseoir le Mythe fondateur de la République que se devait d'être, pour les républicains, la Révolution française.

Je me suis contenté de commenter ces témoignages à partir de

choix personnels qui entraient dans le cadre général de ma démarche : montrer la réalité du phénomène jacobin — de cette réalité immonde, crapuleuse, criminelle, révoltante, témoignage de la bassesse morale et intellectuelle de ses « héros », souvent de leur bêtise crasse, de leur absence tragique de sentiments humains malgré leur jactance bravahe et leur logorrhée impudente ; montrer ce que la nature humaine a de sauvagerie dans ses pires déchaînements collectifs, que l'on ne peut retrouver que dans les situations incontrôlées des grands craquements de l'Histoire, comme la chute de l'Empire romain, l'effondrement de la Monarchie française, ou comme sombrera plus tard l'Empire russe... Une réalité de la France révolutionnaire comme vous ne la trouverez jamais parce qu'on ne vous la montrera jamais officiellement sous ces aspects volontairement dissimulés, tant que subsistera le régime républicain ; je précise, en outre, qu'étant auteur libre, patriote antirépublicain, je ne me suis pas cru tenu de m'imposer la même réserve, ni la même distance que l'historien professionnel se doit d'observer par rapport à son sujet : l'historien, ce n'est pas moi, c'est le document.

J'ai donc sélectionné les faits les plus marquants liés au jacobinisme et, plus précisément, à la dictature jacobine — comprenons sous ce nom en apparence anodin de Jacobin, l'expression la plus féroce du terrorisme d'État qui se puisse imaginer, terrorisme d'État et totalitarisme républicain —, tel qu'il a sévit implacablement : 14 mois durant environ, du 2 juin 1793 au 27 juillet 1794 (9 thermidor), période paroxystique d'hystérie meurtrière que résume symboliquement le chiffre « 93 », et dans lequel j'ai inclus les Massacres de Septembre (1792) qui annonçaient le pire à venir ; ce qui fait au total 22 mois de terreur si l'on tient compte de la montée en puissance, et sans oublier que pour beaucoup de spécialistes la terreur a débuté dès 1789.

Vous ne trouverez donc dans ces pages paradoxalement rien sur le 14 juillet 1789, ni sur la guerre aux frontières, ni sur cette bizarre victoire de Valmy (1792), dont le véritable vainqueur fut Dumouriez et non Kellermann ; il est vrai que la République ne pouvait décemment honorer un général qui avait dit aux « commissaires du peuple » venus exiger des explications de sa part, que la Convention « *c'est trois cents tyrans qui tiennent en otage quatre cents lâches* » — ce qui était plutôt bien vu. Sur ce, il arrêta les envoyés et se livra avec

eux à l'ennemi. La guerre aux frontières fut un excellent moyen d'éloigner la jeunesse turbulente et les militaires de la capitale, donc du pouvoir central, de même que l'invocation de la « Patrie en danger » fut un excellent moyen de mobiliser les populations apeurées...

Vous ne trouverez rien sur le Gouvernement révolutionnaire pourtant modèle de mise en œuvre totalitaire, rien ou des aperçus sur l'extraordinaire ruine économique qui frappa la France, sur les assignats et la loi du maximum, sur les périodes de disette qui s'ensuivirent : on tombait d'inanition dans les rues de Paris, des parents se jetaient dans la Seine avec leurs enfants pour ne pas les voir mourir de faim ; rien sur les déprédations et nombreuses destructions de biens matériels, monuments divers et autres (ex. : la nécropole royale de Saint-Denis ; Cluny, la plus grande abbatale du monde...)

Rien sur la vente des biens nationaux qui eût méritée une approche toute particulière pour montrer comment des gens de peu, petit peuple ou bourgeois, aisés ou non, ont profité de ce pillage criminel, se jetant sur les biens de l'Église et des Émigrés comme des loups affamés, participant sans aucune retenue au dépeçage en règle, à la curée, oubliant un peu vite que c'est l'Église catholique qui a fait la France et lui a donné plus qu'une civilisation : une âme !

Rien, sauf exception, sur l'entreprise de déchristianisation ou de « défanatisation » ou de « déprêtisation » pour employer leurs mots, et la lutte à mort que mena la Révolution contre le clergé catholique : cela demanderait d'y consacrer un livre à part — ce qui, d'ailleurs, a déjà été fait ; toutefois, il faut noter qu'à la fin de l'Ancien Régime, l'Église catholique connaissait une forte période de décadence provoquée par le poids excessif qu'exerçait une noblesse embourgeoisée sur le haut clergé, et surtout par le régime de la *commende* qui eut pour conséquence d'agir comme un ferment d'autodissolution du monachisme ; il faut ajouter à cela la querelle janséniste et les dérives gallicanes de l'Église de France... Les révolutionnaires s'acharnèrent à détruire la religion catholique, symbole de « fanatisme et de superstition », osaient-ils dire ; ce fut aussitôt pour créer quatre « religions » nouvelles qui ne durèrent que ce que durent le temps de l'imposture et du mépris : le culte de la Raison, suivi du culte de l'Être suprême, suivi du Décadi, suivi de la Théophilantropie, sans parler, évidemment, de

la franc-maçonnerie, la seule qui a survécu et pour cause !

Rien aussi sur la Terreur blanche, sauf exception : elle fut brève, mais d'une violence inouïe ; elle toucha principalement la Provence, Lyon, la Vallée du Rhône et quelques départements du Midi ; les Compagnons dits de « Jéhu », (d'après certains, confusion ou altération volontaire du nom de « Jésus »), les Enfants ou Compagnons du Soleil et autres bandes, dès la réaction thermidorienne, passèrent à l'action et menèrent des traques impitoyables sous l'empire de la vengeance : la chasse au Jacobin était ouverte. Au fort Saint-Jean à Marseille, ils ouvraient les cellules l'une après l'autre, égorgaient les prisonniers sans autre forme de procès ; au point parfois de commettre dans la précipitation des bévues sanglantes ; ainsi ils assassinèrent par erreur un brave homme qui avait été enfermé pour avoir crié « *Vive le roi !* ». Dans cette même prison étaient incarcérés les Bourbons, dont deux des enfants de Philippe-Égalité : le duc de Montpensier, 18 ans, et son frère le duc de Beaujolais dit « Beaujolais », 13 ans ; il n'y eut pas d'erreur sur les personnes, mais ils contractèrent chacun une sévère tuberculose et moururent tous deux des suites de leur maladie... À Aix, mêmes débordements ; à Tarascon, ils jetaient les prisonniers du haut des tours du château. Selon Durand de Maillane, dépêché en Provence pour arrêter les violences et calmer les esprits, ils étaient précipités vivants, et les corps se fracassaient sur les rochers en bordure du Rhône... D'autres affirment que certains représentants envoyés pour faire cesser ces crimes horribles, encourageaient les massacreurs ou attisaient la violence. Les Jacobins s'étaient trop exposés ; parfois, reconnus en pleine rue, ils étaient assassinés sur simple dénonciation. Il existera une deuxième Terreur blanche sous la Restauration, dont la première victime sera le Maréchal Ney (ordonnance royale de proscription de 1815)...

Certains historiens républicains ne manquent pas de décrire avec quelques écœurements indignés les crimes de ces égorgeurs — l'ex-conventionnel et polygraphe Dulaure, par exemple... Quelle que fut cette violence, elle ne dépassa jamais, hors les crimes de vengeance isolés, quelques centaines d'assassinats ; à part les excès entraînant des Mandrin de rencontre, il n'y eut ni vol, ni pillage. Elle ne connut jamais le caractère systématique et organisé de la Terreur rouge ; elle

était une réplique en défense légitime à la folie meurtrière institutionnalisée par les Jacobins. Beaucoup de familles françaises avaient été endeuillées ; nombreuses étaient celles qui avaient perdu un père, un fils, un frère, une mère, une sœur, etc. ; de plus, la situation dramatique dans laquelle les Jacobins avaient plongé la France n'incitait ni au pardon, ni à la clémence ; on se battait parfois dans les villages, et ceux qui voulaient le retour du roi et du prêtre se livraient à des mascarades ou farandoles inversées, mettant un républicain de paille revêtu de ses colifichets sur un âne, puis brûlant le mannequin avec force clameurs de joie, après l'avoir promené dans les rues du village. La soupape contenant la volonté de vengeance a explosé un temps. Cependant, comme le précisait le chancelier Dambray : « *S'il nous est prescrit d'être sévère sur les torts de conduite, il nous est commandé d'être indulgent sur les torts d'opinion.* » Jolie formule, en effet, dont les délicats scrupules n'étaient pas de nature à encombrer la conscience des terroristes rouges... s'ils en avaient une.

*

Je ne peux énumérer tous les ouvrages consultés, la liste est trop longue ; de toute façon, je cite les contributions à partir d'extraits substantiels. J'ai constaté que des chefs tueurs avaient plus ou moins rédigés leurs mémoires, comme Fréron, Rossignol, Fournier l'Américain, sans toutefois pouvoir accéder aux documents... Comme quoi, la tradition chez certains assassins de laisser à la postérité un témoignage pour se justifier de leurs crimes, ne date pas d'aujourd'hui... La plupart des ouvrages que j'ai référencés ont été rédigés soit à la suite des événements révolutionnaires, soit dans le courant du XIX^e siècle, c'est-à-dire à une période où l'accès à l'histoire officielle était encore libre. Mais à partir de l'instauration de la Troisième République, l'histoire officielle de la nation française va être confisquée par les historiens républicains pour asseoir définitivement le Mythe de la République « fraternelle, généreuse et humaine », fondé sur les « droits de l'homme » et la « laïcité », porteuse des valeurs « de liberté, d'égalité, de fraternité », telle que nous la connaissons encore de nos jours. Deux périodes critiques vont être particulièrement visées par les censeurs officiels : le Moyen Âge et la féodalité, puis la Révolution française ; celle-ci sera carrément mise sous séquestre par

les historiens communistes ou cryptocommunistes, tels Aulard, Mathiez, Soboul, Vovelle...

Alphonse Aulard (dantoniste) était radical-socialiste (les descendants officiels des Jacobins) ; il créa la Société d'histoire de la Révolution française (1888) ; son élève Albert Mathiez (robespierriste) s'opposera à lui et fondera la Société des Études Robespierristes (1907), dont les *Annales historiques de la Révolution française* sont la revue officielle. À partir de là, toute l'historiographie de la Révolution française sera dominée et contrôlée par l'école dite « jacobino-marxiste » ; celle-ci lui donnera une orientation pseudo-scientifique selon l'approche marxiste, véritable brevet de légitimité reconnu par l'État républicain, interdisant tout autre approche de l'histoire de la Révolution que celle admise officiellement. Certains l'apprendront à leurs dépens, tel l'historien Reynald Secher qui publia en 1985, en pleine préparation du bicentenaire de 1789, une thèse sous le titre : *Le génocide franco-français, la Vendée-Vengé*. La réaction du Comité de censure soviéto-jacobin sera foudroyante ; au moment où j'écris ces lignes, 25 ans plus tard, il publie un livre dans lequel il relate ses démêlés avec le Comité : *La désinformation autour des guerres de Vendée et du génocide vendéen*. « Pour la première fois, il (l'auteur) fait le récit de ce qu'il a subi et enduré. Son témoignage dépasse l'entendement », note en substance une recension de son ouvrage.

Il existe de nombreux sites internet traitant de la Révolution, personnels ou institutionnels (subventionnés), comme il en existe à la gloire de Robespierre, tel celui-ci qui précise ses objectifs : « *Faire mieux connaître ROBESPIERRE, le rôle déterminant qu'il a joué dans le grand mouvement émancipateur [pour la bourgeoisie marchande et agiotieuse] qu'a été la Révolution française et la part prépondérante qu'il a prise pour sauver la patrie en danger (sic). Elle considère [l'association] que le combat qu'il a mené pour une véritable démocratie (sic), pour une réelle égalité entre les hommes (sic), ainsi que les exemples qu'il a donnés de tolérance (sic) et d'intégrité dans l'action politique sont toujours d'actualité.* »

À part l'intégrité personnelle que l'on reconnaît à Robespierre pour son style de vie relativement sobre (ou il cachait bien son jeu — et, pour certains, il le cachait bien), tout est faux.

À propos de Taine

À partir de 1871, au lendemain de la Guerre franco-allemande, de la Commune de Paris, et probablement sur le coup de ces révolutions successives qui ne cessaient d'ébranler la société française depuis près d'un siècle, Hyppolite Taine (1828-1893) se lança dans une vaste fresque historique qui devait montrer l'évolution de la société de son temps : ainsi naquit le projet des *Origines de la France contemporaine* ; un titre d'œuvre érudite, comme le personnage, faite pour les initiés et non pour le grand public ; et cependant, elle connut un réel succès populaire, particulièrement la partie couvrant la Révolution et l'Empire. « *Lectures infinies, voyages, fréquentation des grands vivants et des grands morts, habitude d'enquêtes et de collections de faits, tout cela allait maintenant servir. Sa culture était immense, ses curiosités universelles. Le caractère et l'entraînement philosophiques de son esprit étaient des choses rares alors chez un historien. (...) Il avait prouvé, au cours des épreuves de sa jeunesse, qu'il avait tous les courages de l'esprit. Il était demeuré tel, et totalement indifférent au scandale que peut provoquer l'expression crue d'une vérité. (...) Il n'est de grands livres que ceux dans lesquels un homme se jette tout entier. Taine se livrera tout entier dans les Origines.* » Ainsi parle de Taine son biographe, François Léger. Il travaillera vingt-trois ans à construire son œuvre et mourra avant de l'avoir achevée : il manquait deux ou trois chapitres et une importante conclusion. Une cabale républicaine se dressera contre lui, allant jusqu'à lui dénier toute compétence professionnelle ; on lui reprochait de n'être pas un historien « scientifique » — comprenons un historien « marxiste » en vrai langage républicain ; on lui contestera même le titre d'historien. Le républicain Alphonse Aulard deviendra son ennemi intime, surtout après sa mort. Pour contrer l'influence « pernicieuse » des *Origines*, le Conseil municipal de Paris créera un cours d'études de la Révolution française qui sera élevé au rang de chaire, dont Aulard sera le premier titulaire. L'œuvre de Taine sera jetée aux oubliettes, pour renaître cent ans plus tard en deux forts volumes épais et denses, dans la collection *Bouquins* (Robert Laffont).

Sans concession pour le régime monarchique de l'Ancien Régime et pour la noblesse de Cour, plutôt bienveillant pour la petite et

moyenne noblesse résidente encore attachée à sa terre et liée au peuple des champs, il démolit joyeusement et sans complaisance la Révolution, et ne laisse pas un poil de sec à ses « héros » ; des 750 députés de la Convention, il n'en sauve nominalement qu'un, Lanjuinais, et encore... Mais la force de Taine réside dans le fait qu'il montre à l'œuvre, dans toute sa violente, cruelle et terrifiante nudité, le fond véritable de la nature humaine ; lui, le scientifique libre-penseur, en viendra à rendre hommage à l'Église catholique et à son personnel religieux, même s'il égratigne sévèrement, non sans raison, le haut clergé et la noblesse de cette fin du XVIII^e ; et dans cette approche originale où il met à nu l'homme, dans sa laideur comme dans sa grandeur, il dépasse de la tête et des épaules, et même encore aujourd'hui, tous ceux qui ont abordé cette immense, grave et terrible période de notre histoire nationale.

Politiquement, il est inclassable, même si on a voulu faire de lui un conservateur libéral... Il est au-dessus du lot. Il précise son positionnement dans la préface, dès les premières lignes de son œuvre.

J'en ai donc fait l'âme centrale de *Révolution Vérité* en même temps que sa colonne vertébrale ; j'ai construit le présent ouvrage avec des apports historiques provenant de nombreux auteurs différents, oubliés de nos jours, et sans doute à jamais enfouis dans les fonds de nos grandes bibliothèques ; leurs précieuses contributions et les témoignages vécus éclairent d'une lumière crue la réalité et le sens profond d'événements dont les répercussions se font sentir plus que jamais de nos jours, au point qu'on peut affirmer sans se tromper que, 220 ans plus tard, la Révolution française n'est pas terminée ; si nous n'y prenons garde, elle s'achèvera avec la liquidation de notre passé national et l'éradication définitive de la civilisation française.

Note. *L'historien et sociologue Augustin Cochin (1876-1916), tué au cours de la bataille de la Somme, prendra la défense de Taine dans son livre Les sociétés de pensées et la démocratie moderne, sans toutefois l'approuver totalement sur les causes profondes de la Révolution. Mais Taine décrit un état de fait, la quintessence d'une réalité historique donnée, il n'en fait pas l'analyse de fond. Les deux approches sont complémentaires.*

Pour la clarté de la lecture et la cohérence de l'ensemble, l'organisation du texte est conçue comme suit :

Les extraits figurant dans le corps du texte sont en caractère droit.

Mes commentaires sont en italique.

Les observations en italique et entre crochets introduites dans les textes des auteurs sont de moi-même.

L'introduction, la conclusion, les annexes, sont inversement en caractère droit, citations et extraits en italique.

Afin de faciliter la lecture et de la rendre plus vivante, j'ai supprimé les notes et l'appareil critique accompagnant certains textes ; il est généralement réservé à l'érudition ; rien que la partie Révolution de l'œuvre de Taine comprend 3800 notes et références ! N'ayant pas moi-même formulé de notes explicatives, il est recommandé d'avoir quelques notions des phases essentielles de cette période de notre histoire. De nombreux auteurs ont également étayé leurs ouvrages de pièces justificatives, référencées et sourcées.

La Révolution française est probablement la révolution au monde la plus documentée qui soit, celle qui a laissé le plus de traces écrites (les chefs et meneurs de la Révolution étaient en majorité des hommes de lois, juristes, avocats en tête, officiers ministériels, des magistrats, gens par nature très procéduriers, mais aussi des journalistes, des professeurs, des artistes, parfois de simples citoyens)... et de blessures jamais refermées. Nos anciens n'avaient pas la télévision, ni l'ordinateur, ni le téléphone portable, mais ils parlaient et écrivaient beaucoup. Ils ont laissé quantités d'archives : rapports, comptes rendus, motions, adresses, discours, correspondances, journaux, témoignages, mémoires, libelles, procès, lois, décrets, toutes documentations administratives ou privées, et, bien sûr, la *Gazette Nationale ou Moniteur Universel* ; les historiens officiels ne peuvent pas nier les faits, mais ils les ont édulcorés et interprétés à partir de leurs préjugés idéologiques pour édifier le Mythe républicain et en faire le socle de la Nouvelle Humanité régénérée.

Quelques repères institutionnels...

La **Révolution française** a duré dix ans (1789-1799)

Elle connut quatre gouvernements :

1. L'**Assemblée nationale constituante** (1789-1791)
2. L'**Assemblée nationale législative** (1791-1792)
3. La **Convention nationale** (1792-1795)
4. Le **Directoire** (1795-1799)

La **Convention nationale**, qui nous intéresse ici, est instituée le 21 sept. 1792, veille de la fondation de la première République (22 sept.). Elle se divise en trois groupes politiques : les **Girondins** (centre-droit : 160), la **Plaine** ou **Marais** (centre-gauche : 389), les **Montagnards** (gauche : 200), en tout 749 députés : évidemment, **aucun député royaliste**, et point de Chambre Haute ou Sénat. Les premiers partis politiques sont des clubs : **Jacobins**, **Cordeliers**, **Feuillants**, avec de vagues sous-groupes : **Indulgents** (Danton), **Exagérés** (Hébert), **Enragés** (Roux), trois factions liquidées par Robespierre... Le 6 avril 1793, la Convention institue le **Comité de Salut public**, véritable exécutif de la Convention. Les 31 mai et 2 juin 1793, la Convention épure la République des Girondins. Les Montagnards (dont les Jacobins), quoique globalement minoritaires à l'assemblée, prennent le contrôle de la Convention et terrorisent les députés « modérés ». Le 5 sept. 1793, la **Terreur** est décrétée à l'ordre du jour ; le 17 du même mois, c'est la **Loi des suspects** et le **certificat de civisme**.

Dès cet instant, forte du **Comité de Salut public** (Barère), du **Tribunal révolutionnaire** (Fouquier-Tinville, mars 1793), du **Comité de sûreté générale** (Vadier et Amar, police politique), des **Comités révolutionnaires** (ou de **surveillance**), des **Assemblées primaires**, des **sociétés populaires** ou **clubs jacobins** (cellules locales de propagande et de délation affiliées à la maison mère), la Convention transforme la république en État policier, et instaure l'une des plus féroces organisations totalitaires n'ayant jamais existé, dominée par l'implacable dictature des jacobins. Le 10 juin 1794, la loi du **22 prairial** institue la **Grande Terreur** : la guillotine sur simple dénonciation ! Le 27 juillet 1794 ou **9 Thermidor** : chute de Robespierre.

C'est donc dans un espace de temps très court, de 13 à 23 mois, que la violence institutionnelle de la dictature jacobine va s'exercer à plein ; elle prendra une accélération effroyable, touchant l'ensemble du territoire national. Les historiens considèrent que la Révolution atteint son paroxysme durant cette période ; d'autres situent la

fin de la Révolution le 9 Thermidor (la révolution dans la Révolution) ; les cinq années qui suivront jusqu'en 1799, avec la fin de la Convention et du Directoire, ne sont que la manifestation habituelle de la funeste médiocrité politicienne, typique de l'esprit républicain.

La **Commune de Paris** est le gouvernement révolutionnaire de Paris ; les **Sections** sont les subdivisions politico-administratives de la capitale (48), le lieu d'exercice des **Comités révolutionnaires** ou **Comités de surveillance**. Les membres de ces Comités sont aussi appelés sans-culottes.

Les **Représentants en mission** (auxquels succéderont les préfets sous Napoléon) sont des députés de la Convention chargés de faire appliquer la loi dans les départements. Investis de pouvoirs discrétionnaires exorbitants, ils sont nombreux ceux qui laisseront de leur passage des souvenirs sinistres dans la France des humbles.

Les **Assemblées primaires** sont une sorte d'exécutif censitaire politico-administratif de niveau cantonal, dont les membres élus élisent à leur tour les députés de la Convention.

L'**agent national**, ex-procureur-syndic, est un préfet chargé localement de l'application et du respect des lois dans le ressort du **district**. Le district correspond à l'arrondissement départemental.

La Révolution française fut le fait quasi exclusif de la magistrature, d'où une révolution d'apparence fortement judiciairisée et d'un « légalisme » très tatillon. Aucune faction militaire (sauf les corps de garde) ne prit part aux soulèvements populaires. Le gouvernement révolutionnaire fut un gouvernement des « Juges », d'hommes de loi, à la tête duquel se distingua particulièrement la corporation des avocats — souvent de jeunes robins en rupture professionnelle, imprégnés de l'idéologie des « Lumières » et d'humanisme maçonnique.

Les fameux « humanistes », les philanthropes, les régénérateurs de l'humanité, promoteurs de l'Homme Nouveau, nous allons les voir à l'œuvre dans les pages qui suivent.

Quelques repères chronologiques

De la date charnière du 10 août 1792, chute de la Monarchie, à la date charnière du 27 juillet 1794, chute de Robespierre et fin de la dictature jacobine.

1792	
10 août	Commune insurrectionnelle. Prise des Tuileries. Fin de la Monarchie française
2/5 sept.	Massacres dans les prisons de Paris, dits Massacres de Septembre.
20 sept.	Victoire de Valmy, plus symbolique que militaire.
21 sept.	Troisième Assemblée révolutionnaire, la Convention remplace la Législative.
22 sept.	L'an I. La République française est instaurée.
10 décembre	Ouverture du procès de Louis XVI.
1793	
21 janvier	Exécution du Roi de France, Louis XVI.
23 février	Levée en masse de 300 000 hommes.
10 mars	Tribunal révolutionnaire.
11 mars	Massacre de républicains à Machecoul. Début de la guerre de Vendée.
1 ^{er} avril	Dumouriez passe à l'ennemi.
6 avril	Comité de Salut public.
4 mai	Maximum des grains et des farines.
31 mai	Journée insurrectionnelle contre la Gironde.
2 juin	Exclusion des députés girondins de la Convention. Soulèvement des « Fédéralistes » dans l'Ouest, le Sud-ouest, le Sud-Est.
1 ^{er} août	La Convention décrète la destruction systématique de la Vendée.
5 septembre	La Convention décrète la mise à l'ordre du jour de la Terreur
17 septembre	Loi des Suspects.
5 octobre	Adoption du calendrier républicain.
10 octobre	(19 vendémiaire) L'an II. Changement de calendrier.
16 octobre	(25 vendémiaire) Exécution de Marie Antoinette, Reine de France.
10 novembre	(20 brumaire) À notre dame, fête sacrilège de la Liberté et de la Raison. Vagues de déchristianisations.
23 décembre	(3 nivôse) Désastre de Savenay. L'armée catholique et royale est écrasée. Fin de la Virée de Galerne.

1794	
21 mars	(1 ^{er} germinal) Ouverture du procès des hébertistes.
24 mars	(4 germinal) Exécution de Hébert et des hébertistes.
2 avril	(13 germinal) Ouverture du procès des dantonistes.
5 avril	(16 germinal) Exécution de Danton et des dantonistes
7 mai	(18 floréal) Décret de la Convention affirmant que le peuple français « reconnaît l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité d l'âme ».
8 juin	(20 prairial) Fête de l'Être suprême.
10 juin	(22 prairial) Loi du 22 prairial instituant ce qui sera appelé la « Grande Terreur ». Extrait du rapport de Couthon instituant la loi de prairial : (...) <i>toute lenteur affectée est coupable, toute formalité indulgente ou superflue est un danger public. Le délai pour punir les ennemis de la Patrie [de la République !] ne doit être que le temps de les reconnaître : il s'agit moins de les punir que de les anéantir.</i>
17 juin	(29 prairial) Exécution des chemises rouges, 54 personnes, accusées de complot contre Robespierre.
27 juillet	(9 thermidor) Chute de Robespierre.
28 juillet	(10 thermidor) Robespierre est guillotiné avec Saint-Just, Couthon et dix-neuf robespierristes.

Note. Il est important de préciser que lorsque Louis XVI est arrêté, puis transféré aux Tuileries, et de là emprisonné avec sa famille à la Tour du Temple, nous sommes encore dans un processus de guerre civile : la situation peut encore se retourner. Mais à partir de l'exécution du roi, nous sommes dans le cas de la mise en place d'une tyrannie absolue, d'un système politique totalitaire répressif et oppressif d'une violence inouïe, la dictature jacobine, qui connaîtra son paroxysme avec la loi du 22 prairial, juste avant le 9 thermidor où a lieu la déposition rapide et brutale de l'Incorruptible.

« Ce qui distingue la révolution française, et ce qui en fait un événement unique dans l'histoire, c'est qu'elle est mauvaise radicalement ; aucun élément de bien n'y soulage l'œil de l'observateur : c'est le plus haut degré de corruption connu, c'est la pure impureté... Quel assemblage épouvantable de bassesse et de cruauté ! Quelle profonde immoralité ! Quel oubli de toute pudeur ! »

JOSEPH DE MAISTRE,
Considérations sur la France.

La France avant la Révolution

Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme (1803),
Abbé Augustin Barruel, tome troisième.

[...] En effet, pour juger ce Gouvernement Français, que l'on veut follement donner pour arbitraire, oppressif, tyrannique, suivons les règles de ceux mêmes dont les systèmes sont venus le renverser. « Quelle est, nous dit Jean-Jacques Rousseau, quelle est la fin de l'association politique ? C'est la conservation et la prospérité de ses membres. Et quel est le signe le plus sûr que ses membres prospèrent ? C'est leur nombre et leur population. N'allez pas chercher ailleurs ce signe si disputé. Toute chose d'ailleurs égale, le gouvernement sous lequel, sans moyens étrangers, sans naturalisations, sans colonies, les citoyens peuplent et multiplient davantage, est infailliblement le meilleur. Celui sous lequel un peuple diminue et dépérit est le pire. Calculateurs, c'est maintenant votre affaire, comptez, mesurez, comparez ! » (*Contrat social*, liv. 3, ch. 9.) Le même auteur ajoute : « C'est de leur état permanent que naissent les prospérités ou les calamités réelles des peuples. Quand tout reste écrasé sous le joug, c'est alors que tout dépérit ; c'est alors que les chefs les détruisant à leur aise (*ubi solitudinem faciunt, pacem appellant*), appellent *paix* l'affreux silence du désert qu'ils ont fait. Quand les tracasseries des Grands agitaient le royaume de France, et que le Coadjuteur de Paris portait au

Parlement un poignard dans sa poche, cela n'empêchait pas que le *peuple Français ne vécût heureux et nombreux, dans une honnête et libre aisance* — ce qui fait vraiment prospérer l'espèce est moins la paix *que la liberté.* » (Ibid. en note.)

Ainsi, sans se donner lui-même le soin de calculer, Jean-Jacques voyait au moins en gros et confessait que même dans ces temps de trouble et de tracasserie, la France jouissait d'une honnête et *libre* aisance.

Écoutons à présent ceux des disciples qui ont calculé, dans le temps où leur attachement à la Révolution devait rendre leur résultat le moins suspect d'exagération sur le bonheur des Français sous leurs Rois. Dans ses notes sur le texte que je viens de citer, et dans son supplément au *Contrat social*, le révolutionnaire Gudín reprend, calcule, année par année, l'état de la population, des morts et des naissances, des mariages dans les principales villes du Royaume, pendant le cours de ce siècle ; et ensuite il ajoute : « L'Auteur du Contrat social a donc dit une très grande vérité, quand il s'est écrié : *Calculateurs, c'est votre affaire, comptez, mesurez, comparez !* — on a suivi son conseil ; on a calculé, mesuré, comparé ; et le résultat de tous les calculs a démontré que la population de la France qu'on croyait au-dessous de vingt millions, était de plus de vingt-quatre ; qu'il y naissait annuellement près d'un million d'enfants, *et que la population tendait fortement à s'accroître.* »

On en pourrait conclure, d'après l'opinion de Rousseau, que le gouvernement était très bon. Il était en effet beaucoup meilleur qu'il ne l'avait été depuis la destruction de celui que les Romains avaient donné à la Gaule. Ces paroles sont du même Auteur ; et d'après ses calculs, il se trouve que c'est précisément sous Louis XIV, sous ce Roi si souvent représenté comme le plus fier des despotes, *c'est sous le règne de Louis XIV que la France a commencé à se multiplier régulièrement, et dans la totalité du Royaume, malgré toutes ses guerres.*

Le long règne de Louis XV, (autre prétendu despote, sous lequel commence et se poursuit si ardemment la conspiration contre les Rois), « le long règne de Louis XV n'éprouva point de telles calamités ; aussi, dit toujours le révolutionnaire Gudín,

aussi suis-je convaincu que *dans aucune époque de la Monarchie la population n'augmenta plus également et plus constamment dans toutes les Provinces.* — Elle s'est élevée jusqu'au point d'avoir vingt-quatre à vingt-cinq millions répandus sur une étendue de territoire de vingt-cinq mille lieues quarrées, ce qui fait environ un million d'hommes par mille lieues, environ mille habitants par lieu carrée ; *population qui a si peu d'exemple en Europe, qu'on pourrait la regarder comme un excès.* »

Ne nous laissons pas d'écouter ce même Auteur, sur l'état de la France, dans le siècle et au moment d'une révolution qu'il ne cesse de préconiser ; observons même que l'ouvrage dont nous tirons ces documents parut si précieux à l'Assemblée révolutionnaire, que par un décret spécial du 13 nov. 1790, elle déclara en *accepter l'hommage* (Voyez le décret à la fin dudit ouvrage). Pour juger à présent cette Révolution et ses auteurs, soit immédiats, soit éloignés, apprenons encore d'eux-mêmes ce qui pouvait ou rendre leurs projets nécessaires, ou les en dispenser pour le bonheur de cet Empire ; et lisons encore dans le même Auteur les détails suivants :

« Le territoire de la France était cultivé au point qu'on en estimait le produit annuel à la valeur de quatre milliards. — La somme du numéraire répandu dans le Royaume, montait à deux milliards deux cents millions. — On estime qu'il y avait à peu près la même quantité d'or et d'argent employée en bijoux et en vaisselle. — Les registres de l'affinage de Paris attestent qu'on employait ou plutôt qu'on perdait tous les ans la somme énorme de huit cent mille livres en or fin, à dorer des meubles, des voitures, du carton, des porcelaines, des clous, des éventails, des boutons, des livres, et à brocher des étoffes ou à masquer de l'argenterie. — Les bénéfices du commerce étaient annuellement de quarante à cinquante millions. — Les impositions payées par le peuple n'excédaient pas six cent dix à douze millions ; ce qui ne faisait pas le tiers du numéraire ; ce qui n'est pas la sixième partie du revenu brut du territoire et ce qui vraisemblablement n'est pas le tiers du produit net ; somme qui dans cette proportion n'eût pas été exorbitante, si tout le monde

eût payé selon ses moyens (*). — Il naissait tous les ans dans le Royaume neuf cent vingt-huit mille enfants et plus, environ un million. — La ville de Paris contenait six cent soixante-six mille habitants. — Sa richesse était telle, qu'elle payait annuellement au Roi cent millions ou la sixième partie des impositions du Royaume. — Cette forte imposition n'excédait pas les forces de Paris. Ses habitants vivaient dans l'abondance. S'il y entraient chaque jour un million et s'il en sortait autant pour sa consommation, il ne lui en fallait pas moins de quatre-vingts ou cent pour la circulation intérieure qui se faisait journellement dans son enceinte. — Enfin les calculateurs ont estimé que sous le règne de Louis XV, *la population du Royaume a augmenté d'un neuvième*, c'est-à-dire de deux millions cinq à six cent mille âmes. — Tel était l'état de la France et celui de Paris, au moment de la Révolution ; et comme aucun autre État en Europe n'offrait ni une telle population, ni de tels revenus, elle passait, non sans quelque raison, *pour le premier Royaume du Continent* » (Voyez Supplém. au Contrat social par Gudin, note population.)

L'auteur qui nous fournit ces détails sur la France, les termine en disant : « J'ai cru nécessaire de donner ce tableau précis de la population et des richesses du Royaume, au moment où il venait de *s'effectuer une aussi grande Révolution*. J'ai pensé que ce tableau servirait à nous faire connaître les progrès que la Nation fera dans la suite, et à calculer les avantages que nous devons à la Constitution lorsqu'elle sera entièrement achevée. » Ce même Auteur sait sans doute aujourd'hui à quoi s'en tenir sur les avantages de sa Constitution ; mais on voit au moins, par son enthousiasme pour la Révolution et pour les *Philosophes* auxquels il en fait honneur, (*liv. 3. chap. intitulé les Philosophes*) qu'il n'avait rien moins qu'envie d'exagérer la liberté et le bonheur dont la France jouissait sous ses Rois. Mon objet à moi, en laissant parler les admirateurs de cette même Révolution sur l'état où se trouvait la France quand leurs maîtres sont venus leur apprendre à la bouleverser, est de mettre l'histoire en état d'apprécier les systèmes auxquels cette

Révolution est due, et la sagesse ou l'imprudence de leurs auteurs. Revenons à Montesquieu.

(*) Ces paroles de M. Gudin tombant sur les privilèges ou les exemptions du Clergé et de la Noblesse, je crois devoir renvoyer le lecteur à un ouvrage très instructif sur cet objet spécialement. Il a pour titre : *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France, avant la Révolution*. Il est attribué à M. Sénac de Meilhan. J'en citerai au moins le passage suivant : « Dans un moment d'humeur contre ses enfants ingrats, M. Necker dévoila enfin la vérité, et déclara à l'Assemblée Constituante, que ces exemptions si décriées de la Noblesse et du Clergé ne s'élevaient pas au-dessus de *sept millions ternois, (ou 318,181 liv. sterlings)* ; — que la moitié de cette somme appartenait aux privilégiés du *tiers-État*, — et que les droits de contrôle supportés par les deux premiers Ordres *réparaient amplement* l'inégalité établie dans l'imposition ordinaire.

Ces paroles mémorables ont été entendues de toute l'Europe, mais elles ont été étouffées par les cris des Démagogues victorieux. Le Clergé, la Noblesse, la Monarchie, tout a péri, et tout cela plus spécialement sous prétexte d'une inégalité de privilèges, qui n'existait que de nom, ou qui se trouvait *amplement réparée* par un seul droit perçu sur les privilégiés. Ce droit était *celui* du contrôle établi sur les actes publics. Le tarif y était proportionné aux sommes spécifiées dans l'acte et *aux titres* qu'on y prenait. Ainsi « tout » Haut et Puissant Seigneur, Marquis, Comte ou Baron, était taxé en *vertu de sa naissance ou de son rang* ; et l'humble Bourgeois, en raison de son obscurité. » (*Voyez cet ouvrage, note sur le chapitre VI.*)

*

À propos de l'Abbé Augustin (de) Barruel, ex-Père jésuite (1)

Autant l'avouer d'emblée, je suis viscéralement allergique à toute forme d'ésotérisme quel qu'il soit : franc-maçonnerie, illuminisme, cabalisme, théosophie, spiritisme, new-age, et autres impostures initiatiques de tradition occultiste ou de production décérébrée ; je suis fermé, obtus, à ce genre de singeries « divinatoires » et sectaires que j'assimile à des pratiques d'esprits inachevés, qui sont le plus souvent le fait de gens n'ayant pas résolu leurs problèmes existentiels d'abord avec eux-mêmes, ensuite avec les autres ; quand ces élucubrations sont le fait de doux dingues et autres « élucubrateurs » débranchés, les dégâts moraux et spirituels ne sont point graves ; quand derrière se cachent des machinations propres à abuser des gens un peu falots ou à abriter des complots d'une autre

dimension, alors l'affaire devient dangereuse.

On a vu dans l'histoire que chaque fois que l'Église faiblit, les sectes se multiplient et prolifèrent. Dans toute son œuvre, l'abbé Barruel tente de démontrer l'origine quasi ésotérique des Jacobins qu'il assimile à une secte. Il y voit l'aboutissement d'une triple conspiration qu'il résume clairement dans son Abrégé en ces quelques mots :

(...) La première de ces conspirations fut celle des hommes appelés Philosophes. La seconde, celles des Philosophes réunis aux Arrière-Loges des Francs-Maçons (*). La troisième, celle des Philosophes, des Arrière-loges réunis aux illuminés. La coalition des Philosophes, des Arrière-Maçons, des illuminés forma les Jacobins.

(*) Je dis les Arrière-Loges, parce qu'il s'en faut bien que tous les Francs-Maçons connaissent les conspirations des Arrière-Loges, ou soient hommes à entrer dans ces conspirations.

1. À la suite du rétablissement de la Compagne de Jésus par Pie VII, Augustin Barruel sera réadmis, à sa demande, dans son Ordre en 1816, quatre ans avant sa mort, intervenue en 1820 à l'âge de 79 ans.

D'accord pour la première conspiration, partiellement pour la seconde (la philosophie est contradictoire de toute forme de franc-maçonnerie), par contre je ne vois pas que les illuminés de Weishaupt aient pu influencer ou favoriser en quoi que ce soit l'émergence des Jacobins. Le judéo-jésuite Weishaupt s'est davantage nourri des philosophes qu'il ne les a abreuvés de ses élucubrations illuministes, et, de toute façon, sa secte était encore trop jeune pour avoir autant d'influence sur les esprits de l'époque si elle en a vraiment eue (elle était loin de faire l'unanimité dans les milieux maçonniques) ; on pourrait en dire autant des influences juives, talmudiques voire cabalistiques, même si l'on ne doit pas les ignorer. Barruel et le mage d'Ingolstadt étaient contemporains ; ce dernier était même plus jeune d'une dizaine d'années. D'après Barruel, il aurait dû y avoir une confrontation entre les deux... Dommage

qu'elle n'ait pas eu lieu ; il eût été intéressant de voir les arguments qu'avaient à s'opposer les deux ex-jésuites, l'un par interdiction royale de l'ordre, l'autre par apostasie...

Où l'on est davantage convaincu, c'est évidemment par l'action des idéologues des « Lumières » et la diffusion de leurs œuvres. Comme je ne cesse de le préciser, cet ouvrage n'a pas pour but de retracer l'histoire de la Révolution, mais d'en montrer les facettes les plus sinistres qui en révèlent la vraie nature criminelle, anarchique et antisociale. Et là, l'influence diabolique des « philosophes » est incontestable, elle est même fondamentale ; et l'on ne dira jamais assez la part qu'ont prise des intellectuels comme maîtres à penser, tels Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert, ainsi que des auteurs de second ordre mais non moins influents. Ils avaient tous, absolument tous, un point commun : ils s'étaient donnés comme mot d'ordre, à des degrés divers, d'abattre le Trône et l'Autel. Tel est le fondement de la pseudo philosophie des Lumières. On ne soulignera jamais assez ce que les mots d'ordre et les exhortations imprudents d'un Voltaire ont troublé les esprits ; Voltaire, ce champion de la Tolérance, qui a oublié de préciser que poussée à son extrémité, la tolérance est mère de toute subversion et de l'anarchie ; on ne soulignera jamais assez ce que les sophismes d'un Rousseau et des uns et des autres, appliqués à la lettre, ou abusivement interprétés, ont pu entraîner d'erreurs tragiques, plongeant la France dans un désastre humain d'une violence inouïe, qu'il faut connaître pour en imaginer l'ampleur...

Quant aux Jacobins, ne les faisons pas plus obscurs qu'ils n'étaient ; ils sont apparus tout seuls, spontanément, au grand jour, portés par le bouillonnement subversif et anarchique de la révolution où ils ont trouvé leur raison d'être ; ils sont « sortis des entrailles de la terre, avec leurs dogmes et leur foudre », dit Barruel lui-même ; ils n'ont pas eu besoin de fréquenter des sociétés secrètes pour s'imprégner des idées nouvelles... Un Rousseau sera le dieu de l'Être suprême dont Robespierre, l'inflexible, l'incorruptible Robespierre, sera le pape... pas pour longtemps, mais assez pour entraîner un pays entier au bord de l'abîme ! Sauf exception, aucun des grands révolutionnaires

ne fera allusion à l'influence des sociétés secrètes dont visiblement ils n'avaient cure. Peut-être la monarchie dernière était-elle plus sensible à ce type d'influence. Dans la réalité, tout se passait en clair ou sous le manteau, dans les cafés, les brasseries, les clubs, les chambres de lectures, les sociétés de « pensée », les salons littéraires, les loges maçonniques, peut-être à l'école, dans les universités etc., chacun faisant office de relais des idées les plus subversives, et cela malgré la censure royale très exagérée par les historiens républicains... En cette fin du XVIII^e siècle, c'est le règne du « philosophisme » qui fait dire à l'historien Augustin Cochin que « La “philosophie” renversera ces entraves à la liberté : l'expérience, la tradition, la foi. » Les loges maçonniques en 1785, les clubs jacobins ou jacobinières en 1794, chambres d'écho de la bourgeoisie libérale montante, se comptent par centaines à travers toute la France. Les Jacobins se fondront dans la République comme des cafards dans leur milieu, les loges maçonniques subsisteront pour « éclairer » la République jusqu'à nos jours encore.

Les Jacobins étaient jeunes, furieux, exaltés ; ils ont fini par croire ce qu'ils disaient, et par imposer ce qu'ils considéraient comme la Vérité ; ils l'ont faite passer dans les faits et dans l'action ; la Vérité leur commandait de détruire tout ce qui s'opposait à la République (Saint-Just) ; ils ont appliqué le commandement dans toute sa rigueur : éliminer toute résistance, éradiquer, exterminer tout ce qui faisait obstacle, détruire tout ce qui faisait symbole. Les Jacobins étaient devenus des tyrans, pire, des tueurs de masse, froids, implacables, institutionnels, systématiques, qui ne trouvèrent devant eux qu'un peuple civilisé résigné à opposer sa dignité face à la haine, une dignité impavide qui ne pouvait protéger de la violence acharnée de dévoyés, de pillards sans foi ni loi, sans feu ni lieux, se fussent-ils donnés comme alibis les principes de doctrines intellectuelles sorties des cerveaux les plus détraqués.

Ceux qui s'intéressent à l'œuvre d'Augustin Barruel — éditions de Chiré — retiendront son étude approfondie sur la franc-maçonnerie de son temps, et surtout sur la secte dite des Illuminés de Bavière redevenue à la mode de nos jours ; les

phantasmes qu'elle véhicule font bruisser Internet de toutes les conspirations qui menacent la planète ou l'ordre du monde. Toutefois je préciserai, pour ma part, que je crains davantage l'Esprit Jacobin ou jacobinisme revenu en force depuis la Seconde Guerre mondiale et les années soixante-huit (1968), cet esprit non-dit que l'on retrouve aujourd'hui très nettement affiché, même édulcoré, chez les adeptes cosmopolites du Nouvel Ordre Mondial, que les sornettes délirantes du code des Illuminés. Pour notre part, nous retiendrons cet avertissement de Barruel toujours d'actualité :

[...] En démontrant comment cette coalition de la triple secte, sous ce nom de Jacobins, continue, propage et perpétue la triple conspiration, le résultat de nos Mémoires sera de dire aux Peuples : à quelque Religion, à quelque Gouvernement, à quelque rang de la société civile que vous apparteniez, si le jacobinisme triomphe, c'en est fait de votre Religion, de vos Lois, de vos Propriétés, de tout Gouvernement, de toute Société civile. Vos richesses, vos champs, vos maisons, jusqu'à vos chaumières, jusqu'à vos enfants, tout cesse d'être à vous. Vous avez cru la révolution des Jacobins terminée en France ; et la révolution, en France même, n'est qu'un premier essai des Jacobins ; et les vœux, les serments, les conspirations du jacobinisme s'étendent sur l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, sur toutes les Nations, comme sur la France. (Abrégé des Mémoires)

L'abbé Barruel annonçait, dès 1799, le communisme et le totalitarisme mondialiste à venir, ou la République universelle que l'on connaît sous le nom de Nouvel Ordre Mondial.

Les Jacobins, tueurs de masse, vandales, pillards

Les Origines de la France contemporaine (1875-1993),
Hyppolite Taine.

Le dogme de la « souveraineté du peuple » pris à la lettre et dévoyé

[...] Qu'un spéculatif, dans son cabinet, ait fabriqué cette théorie, cela se comprend : le papier souffre tout, et des hommes abstraits, des simulacres vides, des marionnettes philosophiques comme celles qu'il invente, se prêtent à toute combinaison. – Qu'un maniaque, dans sa cave, adopte et prêche cette théorie, cela s'explique aussi : il est obsédé de fantômes, il vit hors du monde réel, et d'ailleurs, dans cette démocratie incessamment soulevée, c'est lui, l'éternel dénonciateur, le provocateur de toute émeute, l'instigateur de tout meurtre, qui, sous le nom d'« ami du peuple », devient l'arbitre de toute vie et le véritable souverain. – Qu'un peuple, surchargé d'impôts, misérable, affamé, endoctriné par des déclamateurs et par des sophistes, ait acclamé et pratiqué cette théorie, cela se comprend encore : dans l'extrême souffrance, on fait arme de tout, et, pour l'opprimé, une doctrine est vraie quand elle aide à se délivrer de l'oppression. – Mais que des politiques, des législateurs, des hommes d'État, finalement des ministres et des chefs de gouvernement se soient attachés à cette théorie, qu'ils l'aient embrassée plus étroitement à mesure qu'elle devenait plus destructive, que tous les jours, pendant trois ans, ils aient vu l'ordre social crouler sous ses coups, pièce à pièce, et n'aient jamais reconnu en elle l'instrument de tant de ruines ; que, sous les clartés de l'expérience la plus désastreuse, au lieu d'avouer sa malfaisance, ils aient glorifié ses bienfaits ; que plusieurs d'entre eux, tout un parti, une assemblée presque entière, l'aient vénérée comme un dogme et l'aient appliquée jusqu'au

bout avec l'enthousiasme et la raideur de la foi ; que, poussés par elle dans un couloir étroit qui se rétrécissait toujours davantage, ils aient marché toujours en avant en s'écrasant les uns les autres ; qu'arrivés au terme, dans le temple imaginaire de leur liberté prétendue, ils se soient trouvés dans un abattoir ; que, dans l'enceinte de cette boucherie nationale, ils aient été tour à tour les assommeurs et le bétail ; que, sur leurs maximes de liberté universelle et parfaite, ils aient installé un despotisme digne du Dahomey, un tribunal pareil à celui de l'Inquisition [*Un des rares points de désaccord avec Taine : tribunaux révolutionnaires et tribunaux inquisitoriaux ne sont en rien comparables...*], des hécatombes humaines semblables à celles de l'ancien Mexique ; qu'au milieu de leurs prisons et de leurs échafauds, ils n'aient jamais cessé de croire à leur bon droit, à leur humanité, à leur vertu, et que, dans leur chute, ils se soient considérés comme des martyrs ; cela, certes, est étrange : une telle aberration d'esprit et un tel excès d'orgueil ne se rencontrent guère, et, pour les produire, il a fallu un concours de circonstances qui ne se sont assemblées qu'une seule fois.

Le cerveau du Jacobin

[...] Ce sont là nos Jacobins : ils naissent dans la décomposition sociale, ainsi que des champignons dans un terreau qui fermente. Considérons leur structure intime : ils en ont une, comme autrefois les puritains, et il n'y a qu'à suivre leur dogme à fond, comme une sonde, pour descendre en eux jusqu'à la couche psychologique où l'équilibre normal des facultés et des sentiments s'est renversé.

[...] Tout au rebours le Jacobin. Son principe est un axiome de géométrie politique qui porte en soi sa propre preuve ; car, comme les axiomes de la géométrie ordinaire, il est formé par la combinaison de quelques idées simples, et son évidence s'impose du premier coup à tout esprit qui pense ensemble les deux termes dont il est l'assemblage. L'homme en général, les droits de l'homme, le contrat social, la liberté, l'égalité, la raison, la nature, le peuple, les tyrans, voilà ces notions élémentaires : précises ou non, elles remplissent le cerveau du nouveau sectaire ; souvent elles n'y sont que des mots grandioses et

vagues mais il n'importe. Dès qu'elles se sont assemblées en lui, elles deviennent pour lui un axiome qu'il applique à l'instant, tout entier, en toute occasion et à outrance. Des hommes réels, nul souci : il ne les voit pas ; il n'a pas besoin de les voir ; les yeux clos, il impose son moule à la matière humaine qu'il pétrit ; jamais il ne songe à se figurer d'avance cette matière multiple, ondoyante et complexe, des paysans, des artisans, des bourgeois, des curés, des nobles contemporains, à leur charrue, dans leur garni, à leur bureau, dans leur presbytère, dans leur hôtel, avec leurs croyances invétérées, leurs inclinations persistantes, leurs volontés effectives. Rien de tout cela ne peut entrer ni se loger dans son esprit ; les avenues en sont bouchées par le principe abstrait qui s'y étale et prend pour lui seul toute la place. Si, par le canal des oreilles ou des yeux, l'expérience présente y enfonce de force quelque vérité importune, elle n'y peut subsister ; toute criante et saignante qu'elle soit, il l'expulse ; au besoin, il la tord et l'étrangle, à titre de calomniatrice, parce qu'elle dément un principe indiscutable et vrai par soi. — Manifestement, un pareil esprit n'est pas sain : des deux facultés qui devraient tirer également et ensemble, l'une est atrophiée, l'autre hypertrophiée ; le contrepoids des faits manque pour balancer le poids des formules. Tout chargé d'un côté et tout vide de l'autre, il verse violemment du côté où il penche, et telle est bien l'incurable infirmité de l'esprit jacobin.

[...] Toute cette France vivante, la tragédie immense que vingt-six millions de personnages jouent sur une scène de vingt-six mille lieues carrées, échappe au Jacobin ; il n'y a, dans ses écrits comme dans sa tête, que des généralités sans substance, celles qu'on a citées tout à l'heure ; elles s'y déroulent par un jeu d'idéologie, parfois en trame serrée, lorsque l'écrivain est un raisonneur de profession comme Condorcet, le plus souvent en fils entortillés et mal noués, en mailles lâches et décousues, lorsque le discoureur est un politique improvisé ou un apprenti philosophe comme les députés ordinaires et les harangueurs de club. C'est une scolastique de pédants débitée avec une emphase d'énergumènes. Tout son vocabulaire consiste en une centaine de mots, et toutes les idées s'y ramènent

à une seule, celle de l'homme en soi : des unités humaines, toutes pareilles, égales, indépendantes et qui pour la première fois contractent ensemble, voilà leur conception de la société. Il n'y en a pas de plus écourtée, puisque, pour la former, il a fallu réduire l'homme à un minimum ; jamais cerveaux politiques ne se sont desséchés à ce degré et de parti pris. Car c'est par système et pour simplifier qu'ils s'appauvrissent. En cela, ils suivent le procédé du siècle et les traces de Jean-Jacques Rousseau : leur cadre mental est le *moule classique*, et ce moule, déjà étroit chez les derniers philosophes, s'est encore étriqué chez eux, durci et racorni jusqu'à l'excès. À cet égard, Condorcet parmi les Girondins, Robespierre parmi les Montagnards, tous les deux purs dogmatiques et simples logiciens, sont les meilleurs représentants du type, celui-ci au plus haut point et avec une perfection de stérilité intellectuelle qui n'a pas été surpassée. – Sans contredit, lorsqu'il s'agit de faire des lois durables, c'est-à-dire d'approprier la machine sociale aux caractères, aux conditions, aux circonstances, un pareil esprit est le plus impuissant et le plus malfaisant de tous ; car, par structure, il est myope ; d'ailleurs, interposé entre ses yeux et les objets, son code d'axiomes lui ferme l'horizon : au-delà de sa coterie et de son club, il ne distingue rien, et, dans cet au-delà confus, il loge les idoles creuses de son utopie.

[...] Tout cela est maintenant suranné, superflu : le Jacobin sait tout de suite quel est le gouvernement légitime et quelles sont les bonnes lois ; pour bâtir comme pour détruire, son procédé rectiligne est le plus prompt et le plus énergique. Car, s'il faut de longues réflexions pour démêler ce qui convient aux vingt-six millions de Français vivants, il ne faut qu'un coup d'œil pour savoir ce que veulent les hommes abstraits de la théorie. En effet la théorie les a tous taillés sur le même patron et n'a laissé en eux qu'une volonté élémentaire ; par définition, l'automate philosophique veut la liberté, l'égalité, la souveraineté du peuple, le maintien des Droits de l'homme, l'observation du Contrat social. Cela suffit : désormais on connaît la volonté du peuple, et on la connaît d'avance ; par suite, on peut agir sans consulter les citoyens ; on n'est pas tenu d'attendre

leur vote.

La foi du Jacobin

[...] D'abord il a la foi, et en tout temps la foi « transporte des montagnes » Considérez l'une des recrues ordinaires du parti, un procureur, un avocat de second ordre, un boutiquier, un artisan, et calculez, si vous pouvez, l'effet extraordinaire de la doctrine sur un cerveau si peu préparé, si borné, si disproportionné à la gigantesque idée qui s'empare de lui. Il était fait pour la routine et les courtes vues de son état, et, tout d'un coup, le voilà envahi par une philosophie complète, théorie de la nature et de l'homme, théorie de la société et de la religion, théorie de l'histoire universelle, conclusions sur le passé, le présent et l'avenir de l'humanité, axiomes de droit absolu, système de la vérité complète et définitive, le tout concentré en quelques formules rigides, par exemple : « La religion est une superstition ; la monarchie est une usurpation ; tous les prêtres sont des imposteurs ; tous les aristocrates sont des vampires ; tous les rois sont des tyrans et des monstres. » De telles pensées déversées dans un tel esprit sont un torrent énorme qui s'engouffre dans un conduit étroit : elles le bouleversent ; ce n'est plus lui qui les dirige, ce sont elles qui l'emportent. L'homme est hors de soi : de simple bourgeois ou d'ouvrier ordinaire, on ne devient pas impunément apôtre et libérateur du genre humain. – Car c'est bien le genre humain, ce n'est pas seulement sa patrie qu'il sauve. Quelques jours avant le 10 août, Roland disait « les larmes aux yeux » : « Si la liberté meurt en France, elle est à jamais perdue pour le reste du monde ; toutes les espérances des philosophes sont déçues ; la plus cruelle tyrannie pèsera sur la terre. » – À la première séance de la Convention, Grégoire, ayant fait décréter l'abolition de la royauté, fut comme éperdu à la pensée du bienfait immense qu'il venait de conférer à l'espèce humaine. « J'avoue, dit-il, que, pendant plusieurs jours, l'excès de la joie m'ôta l'appétit et le sommeil. » – « Nous serons un peuple de dieux ! » s'écriait un jour un Jacobin à la tribune. – On devient fou avec de tels rêves ; du moins, on devient malade.

[...] En cet état extrême, l'homme ne connaît plus d'obstacles, et, selon les circonstances, il monte au-dessus ou tombe au-dessous de lui-même, prodigue de son sang et du sang d'autrui, héroïque dans la vie militaire, atroce dans la vie civile : on ne lui résistera pas plus dans l'une que dans l'autre ; car son ivresse a centuplé sa force, et, devant un furieux lancé dans la rue, les passants s'écartent d'avance, comme devant un taureau lâché.

[...] Par principe, les Jacobins font fi de la loi, puisque la seule loi pour eux est l'arbitraire du peuple. Ils marchent sans hésitation contre le gouvernement, puisque le gouvernement pour eux est un commis que le peuple a toujours le droit de mettre à la porte. L'insurrection leur agrée, car par elle le peuple rentre dans sa souveraineté inaliénable. La dictature leur convient, car par elle le peuple rentre dans sa souveraineté illimitée. D'ailleurs, comme les casuistes, ils admettent que le but justifie les moyens. « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! » disait l'un d'eux à la Constituante. « Le jour où je serai convaincu, écrit Saint-Just, qu'il est impossible de donner au peuple français des mœurs douces, énergiques, sensibles, inexorables à la tyrannie et à l'injustice, je me poignarderai. » Et, en attendant, il guillotine les autres [...*Et oublie de se poignarder dans la charrette qui le conduit, mi hébété, mi résigné, à la guillotine.*] « Nous ferons un cimetière de la France, disait Carrier, plutôt que de ne pas la régénérer à notre manière. » Toujours, pour s'emparer du gouvernail, ils sont prêts à couler le navire. Dès le commencement ils ont lâché contre la société l'émeute des rues et la jacquerie des campagnes, les prostituées et les brigands, les bêtes immondes et les bêtes féroces. Pendant tout le cours de la lutte, ils exploitent les passions les plus destructives et les plus grossières, l'aveuglement, la crédulité et les fureurs de la foule affolée par la disette, par la peur des bandits, par des bruits de conspiration, par des menaces d'invasion. Enfin, arrivés au pouvoir par le bouleversement, ils s'y maintiennent par la terreur et les supplices.

Où se recrutent les Jacobins ?...

Après avoir montré, exceptions mises à part, que ni la noblesse, du prince de haute lignée au hobereau de campagne, ni la grande bourgeoisie entreprenante ou commerçante, ni la paysannerie, ni les ouvriers, c'est-à-dire, les gens actifs, responsables, organisés, travailleurs, qui pensent davantage à élever le pays qu'à faire la révolution — en somme le peuple français dans son authenticité — n'avaient fourni l'essentiel du personnel jacobin, la question qui se pose est : mais d'où venaient-ils ?

[...] Au premier plan, on trouve ceux que l'éducation classique a mis en état d'entendre un principe abstrait et d'en déduire les conséquences, mais qui, dépourvus de préparation spéciale, enfermés dans le cercle étroit de leur besogne locale, sont incapables de se figurer exactement une grande société complexe et les conditions par lesquelles elle vit ; leur talent consiste à faire un discours, un article de journal, une brochure, un rapport, en style plus ou moins emphatique et dogmatique ; le genre admis, quelques-uns, bien doués, y seront éloquentes ; rien de plus. De ce nombre sont les avocats, notaires, huissiers, anciens petits juges et procureurs de province qui fournissent les premiers rôles et les deux tiers des membres de la Législative et de la Convention ; des chirurgiens ou médecins de petite ville, comme Bô, Levasseur et Baudot ; des littérateurs de second ou de troisième ordre, comme Barère, Louvet, Garat, Manuel et Ronsin ; des professeurs de collège, comme Louchet et Romme ; des instituteurs, comme Léonard Bourbon ; des journalistes, comme Brissot, Desmoulins et Fréron ; des comédiens, comme Collot d'Herbois ; des artistes, comme Sergent ; des oratoriens, comme Fouché ; des capucins, comme Chabot ; des prêtres plus ou moins défroqués, comme Lebon, Chasles, Lakanal et Grégoire ; des étudiants à peine sortis des écoles, comme Saint-Just, Monet de Strasbourg, Rousselin de Saint-Albin et Jullien de la Drôme ; bref, des esprits mal cultivés, mal ensemenés, sur lesquels la théorie n'a qu'à tomber pour étouffer les bonnes graines et végéter comme une ortie. Joignez-y les charlatans et les aventuriers de l'esprit, les cerveaux mal-sains, les illuminés de toute espèce, depuis Fauchet et Cloots

jusqu'à Châlier ou Marat, et toute cette tourbe de déclassés besogneux et bavards qui promènent leurs idées creuses et leurs prétentions déçues sur le pavé des grandes villes. – Au second plan sont les hommes qu'une première ébauche d'éducation a mis en état d'entendre mal un principe abstrait et d'en mal déduire les conséquences, mais en qui l'instinct dégrossi supplée aux défaillances du raisonnement grossier : à travers la théorie, leur cupidité, leur envie, leur rancune devine une pâture, et le dogme terroriste leur est d'autant plus cher que, sous ses brouillards, leur imagination loge un trésor sans fond. Ils peuvent écouter sans dormir une harangue de club et applaudir juste aux tirades, faire une motion dans un jardin public et crier dans les tribunes, écrire un procès-verbal d'arrestation, rédiger un ordre du jour de garde nationale, prêter à qui de droit leurs poumons, leurs bras et leurs sabres ; mais leur capacité s'arrête là. De ce groupe sont des commis, comme Hébert et Henriot, des clercs, comme Vincent et Chaumette, des bouchers, comme Legendre, des maîtres de poste, comme Drouet, des maîtres menuisiers, comme Duplay, des maîtres d'école, comme ce Buchot qu'on fit ministre, et quantité d'autres, leurs pareils, ayant l'usage de l'écriture, quelques vagues notions d'orthographe et de l'aptitude pour la parole, sous-maîtres, sous-officiers, anciens moines mendiants, colporteurs, aubergistes, détaillants, forts de la Halle, ouvriers des villes, depuis Gonchon, l'orateur du faubourg Saint-Antoine, jusqu'à Simon, le savetier du Temple, et Trinchard, le juré du tribunal révolutionnaire, jusqu'aux épiciers, tailleurs, cordonniers, marchands de vin, garçons coiffeurs et autres boutiquiers ou artisans en chambre qui, de leurs propres mains, travailleront aux massacres de septembre. Ajoutez-y la queue fangeuse de toute insurrection ou dictature populaire, les bêtes de proie, comme Jourdan d'Avignon et Fournier l'Américain, les femmes qui, comme Théroigne, Rose Lacombe et les tricoteuses de la Convention, se sont dépouillées de leur sexe, les bandits amnistiés, et tout ce gibier de police à qui le manque de police laisse les coudées franches, les traîneurs de rue, tant de vagabonds rebelles à la subordination et au travail, qui, au milieu de la civilisation, gardent les instincts de la vie sauvage, et allèguent la souveraineté du peuple pour

assouvir leurs appétits natifs de licence, de paresse et de férocité.

Le Jacobin basique

[...] C'est pourquoi le personnage important et dominant, celui dont la pensée prévaut, le vrai successeur de Richelieu et de Louis XIV, est ici le jacobin subalterne, le pilier de club, le faiseur de motions, l'émeutier de la rue, Panis, Sergent, Hébert, Varlet, Henriot, Maillard, Fournier, Lazowski, ou, plus bas encore, le premier venu de leurs hommes, le tape-dur marseillais, le canonnier du faubourg, le fort de la halle qui a bu et, entre deux hoquets, élabore ses conceptions politiques – Pour toute information, il a des rumeurs de carrefour qui lui montrent un traître dans chaque maison, et, pour tout acquis, des phrases de club qui l'appellent à mener la grande machine. Une machine si vaste et si compliquée, un tel ensemble de services enchevêtrés les uns dans les autres et ramifiés en offices innombrables, tant d'appareils si spéciaux, si délicats et qu'il faut incessamment adapter aux circonstances changeantes, diplomatie, finances, justice, armée, administration, tout cela déborde au-delà de sa compréhension si courte : on ne fait pas tenir un muid dans une bouteille. Dans sa cervelle étroite, faussée et bouleversée par l'entassement des notions disproportionnées qu'on y verse, il ne se dépose qu'une idée simple, appropriée à la grossièreté de ses aptitudes et de ses instincts, je veux dire l'envie de tuer ses ennemis, qui sont aussi les ennemis de l'État, quels qu'ils soient, déclarés, dissimulés, présents, futurs, probables ou même possibles. Il porte sa brutalité et son effarement dans la politique, et voilà pourquoi son usurpation est si malfaisante. Simple brigand, il n'eût tué que pour voler, ce qui eût limité ses meurtres. Représentant de l'État, il entreprend le massacre en grand, et il a des moyens de l'accomplir. – Car il n'a pas encore eu le temps de détraquer le vieil outillage administratif ; du moins les rouages subalternes, gendarmes, geôliers, employés, scribes et comptables, sont toujours à leur place et sous la main. De la part des gens qu'on arrêtera, point de résistance ; accoutumés à la protection des lois et à la douceur des mœurs, ils n'ont jamais compté sur leurs bras pour se

défendre, et n'imaginent pas qu'on veuille tuer si sommairement. Quant à la foule, dépouillée de toute initiative par la centralisation ancienne, elle est inerte, passive, et laissera faire. – C'est pourquoi, pendant plusieurs longues journées successives, sans hâte ni encombre, avec des écritures correctes et des comptes en règle, on pourra procéder au massacre comme à une opération de voirie, aussi impunément et aussi méthodiquement qu'à l'enlèvement des boues ou à l'abatage des chiens errants.

Instinct animal du tueur, chez le jacobin, *un tueur psychopathe froid et compulsif, souvent enivré de rage, de sang et d'alcool pour se donner de l'ardeur, pour accomplir sa besogne de mort..., pour se donner un courage qu'au fond de lui il n'a pas, et qui n'est qu'une crânerie de meurtrier velléitaire.*

[...] Autre simplification plus redoutable encore : on condamnera et tuera par catégories. Suisses, prêtres, officiers ou serviteurs du roi, « chenilles de la liste civile », chacun de ces titres suffit. Dans les enclos où il n'y a que des prêtres ou des Suisses, on ne prendra pas la peine de juger, on égorgera en tas. – Ainsi réduite, l'opération est à la portée des opérateurs ; le nouveau souverain a les bras forts autant que l'intelligence courte, et, par une adaptation inévitable, il ravale son œuvre au niveau de ses facultés.

À son tour, son œuvre le pervertit et le dégrade. Ce n'est pas impunément qu'un homme, surtout un homme du peuple, pacifié par une civilisation ancienne, se fait souverain et, du même coup, bourreau. Il a beau s'exciter contre ses patients et s'entraîner en leur criant des injures ; il sent vaguement qu'il commet une action énorme, et son âme, comme celle de Macbeth, est « pleine de scorpions » Par une contraction terrible, il se raidit contre l'humanité héréditaire qui tressaille en lui ; elle résiste, il s'exaspère, et, pour l'étouffer, il n'a d'autre moyen que de « se gorger d'horreurs » en accumulant les meurtres. Car le meurtre, surtout tel qu'il le pratique, c'est-à-dire à l'arme blanche et sur des gens désarmés, introduit dans sa machine animale et morale deux émotions extraordinaires et disproportionnées qui la bouleversent, d'une part la sensation de la toute-

puissance exercée sans contrôle, obstacle ou danger, sur la vie humaine et sur la chair sensible, d'autre part la sensation de la mort sanglante et diversifiée, avec son accompagnement toujours nouveau de contorsions et de cris ; jadis dans les cirques romains, on ne pouvait s'en détacher : celui qui avait vu le spectacle une fois y revenait tous les jours. Et justement, aujourd'hui, chaque cour de prison est un cirque, avec cette aggravation que les spectateurs y sont acteurs. – Ainsi, pour eux, les deux brûlantes liqueurs se mêlent en un seul breuvage. À l'ivresse morale ajoutez l'ivresse physique, le vin à profusion, les rasades à chaque pause, l'orgie sur les cadavres ; et tout de suite, de la créature dénaturée, vous verrez sortir le démon de Dante, à la fois bestial et raffiné, non seulement destructeur, mais encore bourreau, inventeur et calculateur de souffrances, tout glorieux et joyeux du mal qu'il fait.

Comment les jacobins instrumentalisent la populace, comment, ils épouvantent les députés, et, bien que minoritaires, comment ils arrivent à prendre le contrôle de l'Assemblée qui, sous le coup de force des émeutiers, deviendra la Convention, nationale ; comment ils prendront le contrôle des Comités, de toutes les institutions de l'État, pour finalement mener une politique progressive de terreur vingt-deux mois durant.

[...] Mais, le 8 août, à une majorité des deux tiers, elle [l'Assemblée législative] refuse de mettre en accusation le grand ennemi, La Fayette. Il faut donc commencer par elle la double amputation nécessaire au salut public.

Au moment où l'acquittement est prononcé, les tribunes, ordinairement si bruyantes, gardent « un silence morne » : c'est que le mot d'ordre leur a été transmis et qu'elles se réservent pour la rue. Un à un, les députés qui ont voté pour La Fayette sont désignés aux rassemblements qui stationnent à la porte, et une clameur s'élève : « Ce sont des gueux, des coquins, des traîtres payés par la liste civile. Il faut les pendre, il faut les tuer. » – On leur jette de la boue, du mortier, des plâtras, des pierres, et on les bourre de coups de poing. Rue du Dauphin, M. Mézières est saisi au collet, et une femme lui porte un coup qu'il détourne. Rue Saint-Honoré, des gens en bonnet rouge

environnent M. Regnault-Beaucaron, et décident « qu'on le mettra à la lanterne » : déjà un homme en veste l'avait empoigné par derrière et le soulevait, lorsque des grenadiers de Sainte-Opportune arrivent à temps pour le dégager. Rue Saint-Louis, M. Deuzy, frappé dans le dos et atteint de plusieurs cailoux, voit à deux reprises un sabre levé sur sa tête. Dans la galerie des Feuillants, M. Desbois est meurtri de coups, et on lui vole « une boîte, son portefeuille et sa canne » Dans les couloirs de l'Assemblée, M. Girardin est sur le point d'être assassiné. Huit autres députés poursuivis se sont réfugiés dans le corps de garde du Palais-Royal ; un fédéré y entre avec eux ; « là, l'œil étincelant de rage, frappant en forcené sur la table », il dit au plus connu, M. Dumolard : « Si tu as le malheur de remettre les pieds dans l'Assemblée, je te couperai la tête avec mon sabre » Quant au principal défenseur de La Fayette, M. de Vaublanc, assailli trois fois, il a eu la précaution de ne pas rentrer chez lui ; mais des furieux investissent sa maison en criant que « quatre-vingts citoyens doivent périr de leur main, et lui le premier » ; douze hommes montent à son appartement, y fouillent partout, recommencent la perquisition dans les maisons voisines, et, ne pouvant l'empoigner lui-même, cherchent sa famille ; on l'avertit que, s'il rentre à son domicile, il sera massacré. – Dans la soirée, sur la terrasse des Feuillants, d'autres députés sont livrés aux mêmes outrages ; la gendarmerie fait de vains efforts pour les protéger ; bien mieux, « le commandant de la garde nationale, descendant de son poste, est attaqué et sabré » – Cependant, dans les couloirs des Jacobins, « on voue à l'exécration la majorité de l'Assemblée nationale » ; un orateur déclare que « le peuple a le droit de former ses listes de proscription », et, à cet effet, le club décide qu'il fera imprimer et publier les noms de tous les députés qui ont absous La Fayette. – Jamais la contrainte physique ne s'est établie et appliquée avec une plus franche impudeur.

Le lendemain, 9 août, les abords de l'Assemblée sont entourés de gens armés, et il y a des sabres jusque dans les corridors. Plus impérieuses que jamais, les galeries éclatent en applaudissements, en ricanements d'approbation et de triomphe,

à mesure que les attentats de la veille sont dénoncés à la tribune. Vingt fois le président rappelle les perturbateurs à l'ordre ; sa voix et le bruit de la sonnette sont toujours couverts par les rumeurs. Impossible d'opiner : la plupart des représentants maltraités la veille écrivent qu'ils ne reviendront pas aux séances ; d'autres, présents, déclarent qu'ils ne voteront plus « si on ne leur assure la liberté de délibérer d'après leur conscience » – À ce mot qui exprime le vœu secret de « l'Assemblée presque entière », « tous les membres de la droite et un grand nombre de membres de la gauche se lèvent simultanément en criant : Oui, oui, nous ne délibérerons point avant d'être libres ! » – Mais, selon sa coutume, la majorité recule au moment d'adopter les mesures efficaces ; le cœur lui manque, comme toujours, pour se défendre, et, coup sur coup, trois déclarations officielles, en lui dévoilant l'imminence du péril, l'enfoncent plus avant dans sa timidité. Dans cette même séance, le procureur-syndic du département lui annonce que l'insurrection est prête, que 900 hommes armés viennent d'entrer dans Paris, qu'à minuit le tocsin sonnera, que la municipalité tolère ou favorise l'émeute. Dans cette même séance, le ministre de la justice lui écrit que « les lois sont impuissantes », et que le gouvernement ne répond plus de rien. Dans cette même séance, le maire Pétion, avouant presque sa complicité, vient à la barre déclarer très clairement qu'il évitera de requérir la force publique, parce que « c'est armer une portion des citoyens contre les autres » – Manifestement, tout point d'appui s'est dérobé ; l'Assemblée, se sentant abandonnée, s'abandonne, et, pour tout expédient, avec une faiblesse ou une naïveté qui peint bien les législateurs de l'époque, elle adopte une adresse philosophique, « une instruction au peuple sur l'exercice de sa souveraineté »

Dès le lendemain, elle peut voir comment il l'exerce. À sept heures du matin, un député Jacobin qui arrive en fiacre s'arrête devant la porte des Feuillants ; on s'attroupe autour de lui, il dit son nom, Delmas. La foule entend Dumas, constitutionnel notoire ; furieuse, elle l'arrache du fiacre, le frappe ; il était perdu, si d'autres députés, accourant, n'avaient certifié qu'il était le

patriote Delmas de Toulouse, et non « le traître Mathieu Dumas » – Celui-ci n’insiste pas pour entrer, et trouve sur la place Vendôme un second avertissement non moins instructif. Des misérables, suivis de la canaille ordinaire, y promenaient des têtes sur des piques, probablement celles du journaliste Suleau et de trois autres, massacrés un quart d’heure auparavant ; « de très jeunes gens, des enfants jouaient avec ces têtes, les jetant en l’air et les recevant au bout de leurs bâtons » – Sans contredit, les députés de la droite et même du centre feront prudemment de rester ou de rentrer chez eux ; et, de fait, on ne les voit plus à l’Assemblée. Dans l’après-midi, sur 630 membres encore présents l’avant-veille, 346 ne répondront point à l’appel nominal, et auparavant une trentaine d’autres s’étaient déjà retirés ou démis. La purgation est complète, pareille à celle que Cromwell en 1648 fit subir au Long-Parlement. Désormais, le corps législatif, réduit à 224 Jacobins ou Girondins et à 60 neutres effrayés ou dociles, obéira sans difficulté aux injonctions de la rue : avec sa composition, son esprit a changé ; il n’est plus qu’un instrument servile aux mains des séditieux qui l’ont mutilé et qui, maîtres de lui par un premier méfait, vont se servir de lui pour légaliser leurs autres attentats.

[...] Au-dedans de l’Assemblée, ils sont livrés à l’insolence des galeries. En vain ils s’indignent et protestent. Ducastel, rappelant le décret de la Constituante qui interdit toute marque d’approbation ou d’improbation, est accueilli par des murmures ; il insiste pour que le décret soit lu à l’ouverture de chaque séance : « les murmures recommencent » – « N’est-il pas scandaleux, dit Vaublanc, que les représentants de la nation, parlant à la tribune, soient sujets à des huées, comme des histrions déclamant sur un théâtre ? » Et les tribunes le huent à trois reprises. – « La postérité croira-t-elle, dit Quatremère, que des actes où il s’agit de l’honneur, de la vie, de la fortune des citoyens aient été assujettis, comme des jeux de spectacles, aux applaudissements, aux sifflets des spectateurs ? » – « Au fait ! » lui crient les tribunes. « Si jamais, reprend Quatremère, l’acte judiciaire le plus important (un acte d’accusation capitale)

peut être livré à cette scandaleuse prostitution d'applaudissements et de menaces.... » Les murmures redoublent. – Toutes les fois qu'il s'agit d'emporter une mesure sanguinaire ou incendiaire, des clameurs forcenées et prolongées brisent la voix des opposants : « À bas l'orateur ! À l'abbaye le rapporteur ! À bas, à bas ! » Parfois il n'y a qu'une vingtaine de députés pour applaudir ou huer avec les galeries, et c'est l'Assemblée presque entière qui est insultée. On porte le poing au visage du président ; il ne reste plus qu'à « faire descendre les tribunes dans la salle pour rendre les décrets », et un membre de la droite en fait ironiquement la proposition expresse. – Mais si énorme que soit l'usurpation, pour dompter la majorité, la minorité s'en accommode, et les Jacobins de la salle font cause commune avec les Jacobins des galeries. On n'a pas le droit d'expulser les perturbateurs : « ce serait, dit Grangeneuve, exclure de nos délibérations ce qui est essentiellement peuple » Un député ayant réclamé des mesures pour réduire les criards au silence, « Torné demande le renvoi de la proposition à l'inquisition du Portugal » Choudieu « déclare qu'elle ne peut venir que de députés qui oublient le respect du peuple, leur souverain juge » – « Les mouvements des tribunes, s'écrie Lecointe-Puyraveau, sont l'élan du patriotisme. » À la fin, le même Choudieu, transposant tous les droits avec une incomparable audace, veut conférer aux assistants les privilèges de la législature, et réclame un décret contre les députés qui, coupables de lèse-majesté populaire, osent se plaindre de leurs insulteurs.

Plus énergique encore, une autre machine d'oppression opère aux abords de l'Assemblée. Comme leurs prédécesseurs de la Constituante, les membres du côté droit « ne peuvent sortir sans traverser les imprécations et les menaces de groupes furibonds. Les cris *À la lanterne!* retentissaient aussi souvent aux oreilles de Dumolard, de Vaublanc, de Jaucourt, de Lacroix que qu'à celles de Cazalès, de l'abbé Maury et de Montlosier » Après avoir apostrophé le président Mathieu Dumas, on insulte sa femme, qu'on a reconnue dans une tribune réservée. Dans les Tuileries, des groupes permanents écoutent les braillards qui dénoncent par leurs noms les députés suspects, et malheur

à celui d'entre eux qui prend ce chemin pour venir aux séances ! il est salué au passage par une bordée d'injures. Si c'est un député cultivateur : « Regardez, dit-on, ce drôle d'aristocrate ; c'est un mâtin de paysan qui gardait les vaches dans son pays. » Un jour, Hua, montant la terrasse des Tuileries, est saisi aux cheveux par une mégère qui lui crie : « Baisse la tête, j... f... de député, c'est le peuple qui est ton souverain. » Le 20 juin, un des patriotes qui traversent la salle lui dit à l'oreille : « Grand gueux de député, tu ne périras que de ma main. » Une autre fois, ayant défendu le juge de paix Larivière, il est attendu à la porte, sur le minuit, « par un tas de gueux qui dirigent vers lui leurs poings et leurs bâtons » ; par bonheur, ses amis Dumas et Daverhoul, deux militaires, ont prévu le danger, et, présentant leurs pistolets, le dégagent, « quoiqu'avec peine » – À mesure qu'on approche du 10 août, l'agression devient plus ouverte. Pour avoir défendu La Fayette, Vaublanc, au sortir de l'Assemblée, manque trois fois d'être écharpé ; soixante députés sont traités de même, frappés, couverts de boue et menacés de mort s'ils osent revenir aux séances. – Avec de tels alliés, une minorité est bien forte ; grâce à ses deux instruments de contrainte, elle va détacher de la majorité les voix qui lui manquent, et presque toujours, par terreur ou par ruse, elle fera voter les décrets dont elle a besoin.

[...] Car suivez les conséquences et voyez le triage opéré par le double décret (*des Girondins*). Ce ne sont pas les gens occupés et rangés qui viendront tous les jours et toute la journée aux séances. D'abord ils ont trop à faire à leur bureau, à leur boutique, à leur établi, pour perdre ainsi leur temps. Ensuite ils ont trop de bon sens, de docilité et d'honnêteté pour entreprendre, à l'Hôtel de Ville, de régenter leurs magistrats et pour croire, dans leur section, qu'ils sont le peuple souverain. D'ailleurs la clabauderie les dégoûte ; enfin, en ce moment, les rues de Paris, surtout le soir, ne sont pas sûres ; la politique de plein vent y multiplie les bagarres et les coups de canne. Aussi bien, depuis longtemps, on ne les voit plus aux clubs ni dans les tribunes de l'Assemblée nationale ; on ne les verra pas davantage aux séances de la municipalité ni aux assemblées de section. –

Au contraire, rien de plus attrayant pour les désœuvrés, piliers de café, orateurs de cabaret, flâneurs et bavards, logés en « chambre garnie », pour les réfractaires et les parasites de l'armée sociale, pour tous ceux qui, sortis du cadre ou n'ayant pu y rentrer, veulent le mettre en pièces, et, faute d'une carrière privée, se font une carrière publique. Pour eux, pour les fédérés oisifs, pour les cerveaux dérangés, pour le petit troupeau des vrais fanatiques, les séances permanentes, même de nuit, ne sont pas trop longues. Ils y sont acteurs ou claqueurs, et le vacarme ne les choque point, puisqu'ils le font. Ils s'y relayent pour être toujours en nombre, ou suppléent au nombre par la brutalité et l'usurpation. Au mépris de la loi, la section du Théâtre-Français, conduite par Danton, lève la distinction des citoyens actifs et des citoyens passifs, et accorde à tous les individus domiciliés dans sa circonscription le droit de présence et de vote. D'autres sections admettent à leurs séances tous les spectateurs de bonne volonté, femmes, enfants, nomades, agitateurs et agités, qui, comme à l'Assemblée nationale, applaudissent ou huent sur un mot d'ordre. Dans les sections qui ne veulent pas se mettre à la merci d'un public anonyme, la même tourbe d'énergumènes fait tapage à la porte et insulte les électeurs qui entrent. – Grâce à ce personnel ambulante de collaborateurs intrus, les Jacobins extrêmes dominent aux sections comme à l'Assemblée ; aux sections comme à l'Assemblée, ils chassent ou font taire les modérés, et, quand la salle est demi-vidée ou muette, leur motion passe. Colportée dans le quartier voisin, elle y est enlevée de même ; au bout de quelques jours, elle a fait le tour de Paris, et revient à l'Assemblée comme la volonté authentique de la population unanime.

Marat, Robespierre, les Jacobins

Histoire secrète de la Révolution française (1797), François-Xavier Pagès.

Datant de 1797 — c'est-à-dire que nous sommes encore dans le cours des événements, trois ans après la chute de Robespierre — et, vue de nos jours, 220 ans plus tard, l'Histoire secrète de la Révolution n'en est plus une : elle ne nous apprend rien que l'on ne sait déjà. Il faut la prendre comme un témoignage direct, vécu à chaud, et surtout apprécier l'opinion de l'auteur sur Marat, Robespierre et les Jacobins ; en 1797, il ne risque plus grand-chose ; il libère ce qu'il a sur le cœur... La preuve qu'on n'a pas attendu nos historiens républicains modernes qui balancent encore de nos jours pour savoir ce qu'il faut penser de ces sinistres personnages qu'ils couvrent de leur hypocrisie d'historiens marxisants. J'ignore qui était François-Xavier Pagès, ni quel rôle il a joué. J'ai sous les yeux un poème de lui en dix chants, en hommage à la France Républicaine, dédié rien moins que : « À la République, À la Convention, À la Sainte Montagne, Aux Immortels Jacobins, Aux Sociétés Populaires des deux sexes, Aux Philanthropes, À tous les Républicains du Monde. » Il se présente comme rédacteur du Journal du Cantal. À lire les lignes qui suivent, séparées de quatre ans de ses poèmes, il a fait plus qu'un retour sur lui-même : c'est une véritable révolution intérieure qu'il a accomplie, une subite et heureuse prise de conscience... Si évidemment, il s'agit du même personnage ; si ce n'est le cas, les deux sont républicains.

Marat, Robespierre

[...] Faut-il encore compter parmi eux un Marat, un Robespierre, au souvenir desquels on rougit d'être homme ; et on rougirait d'être républicain, si l'on ne savait que la république s'est plutôt établie contre leur vœu secret que d'après leur intention

réelle ?

Le vice des corps nombreux est d'être composés en grande partie d'éléments trop hétérogènes et par conséquent discordants. Que ne devait-on pas redouter d'une assemblée où le peuple, presque toujours égaré dans ses choix, avait appelé un écrivain aussi anarchiste que Marat, un être aussi immoral que Collot-d'Herbois, un ambitieux aussi féroce que Robespierre, un caméléon politique tel que Barrère, un monstre aussi sanguinaire que Danton, un homme de sang tel que Pétion, un démagogue aussi délirant que Camille Desmoulins, qui même servit d'abord le parti d'Orléans, et tant d'autres dont la suite de cette histoire ne fera que trop connaître les noms et les forfaits. Il faut même observer que si nous varions les épithètes, ce n'est que pour nous garantir d'une monotonie fatigante. La vérité est que ces hommes étaient presque également sanguinaires, anarchistes et immoraux. Marat était aussi féroce que Robespierre, Danton, Pétion, Billaud-Varenne et autres. Ceux-ci l'étaient autant que Marat. Les Jacobins égalaien en cela les Cordeliers. Si ces derniers avaient une nuance de scélératèsse de plus, ce qui est même douteux, en vérité la différence était si légère qu'elle ne vaut pas la peine d'être observée. Voici une de ces nuances que nous croyons fondée. Marat et Billaud auraient répandu le sang pour le seul plaisir de le répandre ; Robespierre pour assouvir sa haine ou pour affermir son pouvoir. C'était enfin Mandrins contre Mandrins, tigres contre tigres ; encore les Mandrins et les Cartouches avaient des moments généreux, des élans d'humanité, que ces monstres n'ont jamais connus. Si nous ne pensons que la nouvelle constitution enchaînera toutes les factions par une suite naturelle de l'établissement des deux chambres et de la division des pouvoirs, cette foule d'hommes-tigres, tous choisis par le peuple, nous ferait regretter la royauté. Il est une observation constante que nous devons placer ici, c'est que dans le parti des girondins il y avait des hommes dignes d'être les fondateurs de la république, tels que les Vergniaud, les Guadet, les Barbaroux, les Condorcet, les Rabaut. Condorcet fut d'abord pour le changement de dy-

nastie en faveur d'Orléans ; mais il fut depuis un vrai républicain. L'ouvrage posthume qu'il a laissé, et dont nous rendrons compte dans la partie littéraire de cette histoire, ne permet pas d'en douter [Esquisse d'un tableau historique du progrès humain, *que je considère fondé sur un préjugé philosophique.*] On peut en dire autant de Desmoulins, et même de Brissot. Au surplus, qu'importe dans les destinées d'un grand peuple de connaître plus ou moins parfaitement le caractère d'une foule de scélérats qui ont ensanglanté le sol de la France, et fait de la liberté une furie ? Nous croyons cependant devoir nous étendre un peu sur les deux personnages qui ont joué le plus grand rôle dans la Convention, Marat et Robespierre ; puisque l'un a joui du pouvoir dictatorial, et l'autre a été déifié après sa mort. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'ils furent tous les deux des hommes d'un talent médiocre. Les Vergniaud, Guadet, les Isnard, leur étaient bien supérieurs pour le talent oratoire. Danton avait des formes aussi populaires, et plus d'éloquence à la tribune que Robespierre : mais l'audace réussit encore plus que le vrai talent ; et Marat, et Robespierre, quoique naturellement lâches, eurent toute l'audace du crime, tant qu'ils servirent soutenus par un parti puissant. Quoiqu'un historien célèbre ait dit qu'il est aussi peu de grands crimes poussés jusqu'au bout que de vertus héroïques, il n'est pas rare de rencontrer de ces scélérats à larges traits qui commandent, nous ne dirons pas l'admiration, mais l'étonnement et l'horreur. Malgré leur lâcheté et la médiocrité de leurs talents, on peut mettre au rang de ces scélérats fortement prononcés, et qui sont comme les phénomènes du crime, Marat et Robespierre ; ils se seraient tous deux abreuvés, s'ils l'avaient pu, du sang du monde entier ; le premier comme ces bêtes féroces et carnassières auxquelles il faut du sang, rien que du sang, toujours du sang ; le second pour éteindre aussi dans le sang, ses passions haineuses et vindicatives et surtout cette basse envie née de la conviction intime de sa médiocrité, envie qui lui faisait proscrire tout ce qui lui faisait quelque ombrage, et le portait à désirer de régner seul sur des ruines et des cadavres. Malheureusement il avait aussi conçu l'idée de se faire un nom dans la république des lettres. De-là ses persécutions contre les gens de lettres qu'il savait

bien être naturellement ennemis de toute tyrannie, et capables de démasquer la sienne. Marat, né dans un petit hameau près de Neufchâtel, pouvait, quant à la petitesse, à la difformité de sa nature et à la laideur de ses traits, être comparé au Thersite des Grecs : s'il en avait le corps, il n'en avait pas moins le caractère. Il fut d'abord un charlatan, un physicien très-obscur, vivant à Paris d'aumônes et aux dépens des dupes qu'il faisait. Lorsque le volcan de la révolution eut fait jaillir et monter l'écume de la France, Marat se distingua par l'audace, plutôt que par le mérite de ses feuilles. D'Orléans se l'attacha, et dès ce moment cet homme qui avait vécu d'aumônes et de charlatanerie, vécut de ses poignards, c'est-à-dire, du sang que distilla et que fit couler sa plume. Il eut le plaisir atroce, ainsi que Robespierre, de le répandre lui-même en influant sur les exécutions du 2 septembre. Marat, après avoir été l'instrument de d'Orléans, pensait à son tour à la dictature, lorsque la Corday délivra la France de ce monstre. Comme il était aussi débauché et crapuleux qu'il était sanguinaire, cette héroïne ne prévint que de quelques instants le mal honteux qui le minait visiblement. Elle eût rendu un bien plus grand service à la patrie en dirigeant ses coups sur Robespierre. Il est vrai qu'on ne pouvait pénétrer aisément ses vues. Si Robespierre n'eut ni le génie, ni le courage d'un Cromwell ou d'un Catilina, il les surpassa par son hypocrisie et sa dissimulation profonde. Nous avons cru nous-mêmes longtemps qu'il n'avait d'autre ambition que de passer pour un républicain rigide. Ses collègues l'ont cru longtemps, ainsi que moi, un homme désintéressé. Nous croyons même encore aujourd'hui qu'il fut d'abord un sincère partisan de d'Orléans. Ce n'a été que dans la suite que, voyant sans doute avec quelle facilité des hommes médiocres dominaient, par leur audace seule, même les hommes vraiment éloquents de la Convention, il pensa, non sans raison, qu'il valait bien un Marat, un Danton, et qu'il ne fallait que de la hardiesse et du parlage pour devenir un dominateur. Il jouissait, comme eux, d'une popularité vraiment colossale, et il n'était ni si crapuleux que Marat, ni si paresseux et indolent que Danton. Si Robespierre n'avait pas le génie d'amener les circonstances, il avait du moins le talent d'en profiter. Enfin, c'est surtout à Robespierre que nous

pensons qu'il faut appliquer cet aveu, ce mot si profond et si vrai de Cromwell, *qu'on ne monte jamais si haut en révolution que lorsqu'on ne sait où l'on va*. La haine et l'envie étaient le caractère dominant de Robespierre. Il était encore plus haineux qu'ambitieux. Et loin de chercher, comme tous les usurpateurs, comme Cromwell lui-même, à se faire pardonner son élévation, et à se faire des partisans, ils proscrirent indifféremment amis et ennemis. Il voulait tout comprimer par la terreur, le seul ressort qu'il n'ait jamais connu. C'est cependant celui que sa tension même rend le moins durable.

Combien le peuple est une pauvre espèce ! Combien une assemblée nombreuse est peuple elle-même ! Tous les Jacobins, tous les prétendus patriotes affectaient un costume sale et dégoûtant ; on passait à Robespierre seul une parure recherchée.

Robespierre

[...] On a cru que Robespierre avait commencé par avilir, par détruire ainsi le culte reçu, pour lui substituer ensuite celui qu'il lui aurait plu d'éblouir. Son génie n'était pas assez profond pour concevoir d'avance un tel plan ; mais s'il n'avait pas le talent de faire naître les circonstances, il faut avouer qu'il avait du moins celui de saisir celles qui se présentaient. Il est certain qu'en voyant la facilité avec laquelle le peuple reniait, en quelque sorte, ses divinités, il conçut dès-lors le projet de jouer un rôle semblable à celui de Mahomet. Il chercha aussi à s'étayer dans l'occasion de la crédulité des peuples et à ranger même les prêtres de son parti ; il proposa à la Convention nationale, par un long discours qui est le meilleur de ses écrits, de décréter que la Convention reconnaissait un Être-Suprême et l'immortalité de l'âme ; et pour commencer de joindre le rôle de souverain pontife à celui de dictateur, il se fit nommer président de la Convention nationale pour présider à la fête à l'Être-Suprême ; cet homme, médiocre et vain, se crut un second Mahomet, parce qu'au dix-huitième siècle il avait annoncé, comme quelque chose de nouveau, l'existence d'un Dieu et l'immortalité de l'âme. Certes, on ne sait ce qui doit étonner le plus, ou son délire et son audace impudente, ou la servilité, l'apathie, la stupidité de la Convention. N'est-ce pas

encore une preuve de cette vérité que nous avons déjà avancée, et qu'on ne saurait trop répéter, c'est que rien n'est souvent plus peuple qu'une nombreuse assemblée, si éclairée qu'elle soit, par cela seul qu'elle est nombreuse ? Ce cannibale, qui, les mains teintes du sang de ses concitoyens, offrait à Dieu un encens qu'il s'adressait bien plutôt à lui-même, faisait encore décréter que la probité et la vertu étaient à l'ordre du jour : on ne sait encore une fois comment qualifier tant d'audace d'une part, tant de faiblesse de l'autre. N'était-ce pas insulter l'assemblée et lui dire qu'elle n'avait pas encore mis la vertu à l'ordre du jour ? Et puis quel langage insolite et barbare *mettre la vertu à l'ordre du jour* ; et il égorgeait journellement ses concitoyens ! C'était joindre le blasphème et l'ironie à la férocité et au cannibalisme... Ce caractère d'ironie et d'insulte à leurs victimes était celui de presque tous les monstres que le bouillonnement de la révolution a élevé sur sa surface ; et c'est le dernier degré où puisse aller la férocité. Quand un de ces proconsuls que les tyrans envoyaient dans les départements pour y précipiter l'action de la guillotine avait fait une bonne journée, c'est-à-dire, avait nivelé, suivant leur langage, beaucoup de têtes, il écrivait : « Nous avons mis ce pays au pas ; nous l'avons monté à la hauteur de la révolution ; nous avons fait danser une bonne carmagnole aux riches ; la sainte guillotine va son train. » Il nous semble entendre Cartouche dire : *Ma sainte épée ; mon saint poignard*. Voulait-on immoler quelqu'un, on l'accusait d'être fédéraliste, sans même s'embarrasser de donner un sens fixe à ce mot, ou bien on l'accusait vaguement d'être un agent de Pitt et de Cobourg. Lorsqu'au tribunal révolutionnaire, un malheureux voulait dire un mot pour sa justification, le président l'arrêtait en lui disant : *tu n'as pas la parole* ; expression dont se sert le président de la Convention nationale, et que l'orgueil des juges et l'envie d'imiter ou même d'avilir la Convention faisaient adopter dérisoirement dans ces assassinats prétendus juridiques, que Barrère appelait *des formes acerbes*. Ce même Barrère [*Celui qui mettait aussi « la terreur à l'ordre du jour »*], par une autre dérision aussi plate qu'atroce, eut l'impudeur de dire un jour, au sein même de la Convention, qu'il fallait guillotiner beaucoup, employer beaucoup de ces formes acerbes ;

parce que, ajoutait-il, les morts ne reviennent pas. Lisez l'histoire romaine au temps des Catilina, des Néron, des Tibère, vous ne verrez jamais blesser à ce point les bienséances. Se peut-il, disions-nous alors en nous-mêmes, qu'une assemblée éclairée et toute puissante, que la France entière n'ouvrent pas les yeux sur ces flots de sang innocent versé par la tyrannie la plus exécrationnelle, la plus inconcevable et la plus monstrueuse, et cela au nom d'une liberté qu'on fait haïr, qu'on assassine au lieu de la soutenir. Comment le Français souffre-t-il ces arrestations barbares, ces proscriptions multipliées, ces taxes, ces perquisitions arbitraires, ces pillages, ces milliers d'échafauds et de victimes, ces violations de tous les droits et de tous les principes ; ces dénonciations de gens prétendus suspects ; faites par des personnes bien plus suspectes, cette foule d'infortunés de tout âge, de tout état et de tout sexe, entassés dans les cachots, mutilés, torturés, condamnés sans aucun prétexte, sans même être entendus ? Comment supporte-t-on cette nuée de parvenus ignorants, féroces et fripons, cette multitude de bourreaux en chef et en sous-ordre, ces comités révolutionnaires, ces armées révolutionnaires, plus de vingt mille citoyens fusillés, mitraillés, noyés, assassinés de cent manières différentes ; enfin, l'image de la mort dans toutes les bouches, sur tous les visages, sur tous les murs ? Tous ces vautours dévorants de l'humanité ont couvert la France d'une robe de sang, et l'ont changée en un vaste tombeau : ces charlatans politiques nous ont livrés à l'opprobre et à la honte par notre faiblesse à les supporter. Est-ce pour nourrir de tels vampires que la France se dévore et s'assassine elle-même depuis tant de temps ? Le sort du peuple est-il d'être sans cesse trompé, muselé, pressuré, torturé en tout sens, et ballotté d'une faction à une autre ? Il semble qu'on avait déchaîné sur la France l'enfer et toutes ses furies.

Quels temps calamiteux ! Une horde d'anthropophages, de dépopulateurs, de buveurs de sang, s'étendait d'un bout de la France à l'autre. Ces hommes étaient secondés par d'autres hommes qu'on pouvait appeler la lie des nations, l'écume des cités, le rebut des campagnes ; ils proclamaient la loi agraire,

l'abolition des dettes, la proscription des riches. Ces désorganisateur avaient partout à leur tête des hommes qui n'étaient pas tout à fait dénués de talents, des prestidigitateurs qui fascinaient les yeux du peuple ; les délations étaient leurs armes ordinaires. Le père n'osait se confier à son fils ; celui-ci n'osait embrasser la défense de son père. On proclamait la vertu, et une nuée de poignards pesait sur l'innocence ; ils se disaient républicains et jamais ils n'ont soupçonné tout ce que ce mot renferme de devoirs, tout ce qu'il suppose de vertus : le vrai républicain s'élancerait, se placerait lui-même sous la hache des bourreaux pour sauver l'innocence. Reconnait-on à ces traits ces hommes qui faisaient sonner leur républicanisme sur les toits ?

Quand la patrie est en proie à une foule de tyrans et d'assassins, d'hommes n'ayant rien, ne sachant rien et venant de rien, et cependant parvenus à tout, alors les idées immorales d'une nation s'affaiblissent ; alors le peuple, à mesure qu'il craint pour sa sûreté, pour ses propriétés tombe dans une stupeur profonde ; il devient timide, puis dissimulé, puis engourdi ; et si quelque crise imprévue ne rend à la nation son énergie, elle finit par l'esclavage le plus avilissant.

Voilà les seules raisons qu'on peut donner de l'étrange phénomène qu'offre à cette époque la vilité, la torpeur du sénat et de la nation : la terreur planait sur l'un et sur l'autre. Les mots magiques et toujours puissants de patrie, de liberté, de salut public et de conspirations, en imposaient à la multitude et faisaient toute la force des tyrans. Nos audacieux tribuns avaient révolutionné, sans-culotté, pour me servir de leurs expressions ostrogothes, c'est-à-dire, dénaturé la langue, les idées, et perverti les mœurs. La modération était proscrite sous la qualification de *modérantisme*. On vous incarcérait pour être modéré ; on vous incarcérait également pour être ultra-révolutionnaire, c'est-à-dire, exagéré. Ce fut un crime de n'être pas maratiste ; on fut ensuite coupable pour l'avoir été. Quand on ne savait quel crime imputer à celui qu'on voulait perdre, on l'accusait d'être hébertiste, dantoniste, et autres crimes imaginaires de cette nature. On avait mis sur les portes de tous les édifices, et

sur celles de toutes les maisons, cette inscription barbare et ridicule, et surtout contradictoire : *la fraternité ou la mort* ; ils ignoraient que la fraternité s'inspire, se persuade et ne se commande pas. Croyaient-ils faire triompher la liberté par l'anarchie, la vertu par le crime, les lois par l'assassinat, la fraternité par la mort ?

Marat, Danton (Taine)

[...] Depuis le 23 août, leur résolution est prise, le plan du massacre s'est dessiné dans leur esprit, et peu à peu, spontanément, chacun, selon ses aptitudes, y prend son rôle, qu'il choisit ou qu'il subit. [*Les massacres des 2 et 3 septembre, voir plus loin.*]

Avant tous, Marat a proposé et prêché l'opération, et, de sa part, rien de plus naturel. Elle est l'abrégé de sa politique : un dictateur ou tribun, avec pleins pouvoirs pour tuer et n'ayant de pouvoirs que pour cela, un bon coupe-tête en chef, responsable, « enchaîné et le boulet aux pieds », tel est, depuis le 14 juillet 1789, son programme de gouvernement, et il n'en rougit pas : « tant pis pour ceux qui ne sont pas à la hauteur de l'entendre » Du premier coup, il a compris le caractère de la révolution, non par génie, mais par sympathie, lui-même aussi borné et aussi monstrueux qu'elle, atteint depuis trois ans de délire soupçonneux et de monomanie homicide, réduit par l'appauvrissement mental à une seule idée, celle du meurtre, ayant perdu jusqu'à la faculté du raisonnement vulgaire, le dernier des journalistes, sauf pour les poissardes et les hommes à piques, si monotone dans son paroxysme continu, qu'à lire ses numéros de suite on croit entendre le cri incessant et rauque qui sort d'un cabanon de fou. Dès le 19 août, il a poussé le peuple aux prisons. « Le parti le plus sûr et le plus sage, dit-il, est de se porter en armes à l'Abbaye, d'en arracher les traîtres, particulièrement les officiers suisses et leurs complices, et de les passer au fil de l'épée. Quelle folie que de vouloir faire leur procès ! Il est tout fait. – Vous avez massacré les soldats ; pourquoi épargneriez-vous les officiers, infiniment plus coupables ? » – Et, deux jours après, insistant avec son imagination de bourreau : « Les soldats méritaient mille morts... Quant aux officiers, ils méritent d'être

écartelés, comme Louis Capet et ses suppôts du Manège. » – Là-dessus la Commune l'adopte comme son journaliste officiel, lui donne une tribune dans la salle de ses séances, lui confie le compte rendu de ses actes, et tout à l'heure va le faire entrer dans son Comité de surveillance ou d'exécution.

Mais un pareil énergumène n'est bon que pour être un instigateur et un trompette ; tout au plus au dernier moment il pourra figurer parmi les ordonnateurs subalternes. – L'entrepreneur en chef est d'une autre espèce et d'une autre taille, Danton, un vrai conducteur d'hommes : par son passé et sa place, par son cynisme populacier, ses façons et son langage, par ses facultés d'initiative et de commandement, par la force intempérante de sa structure corporelle et mentale, par l'ascendant physique de sa volonté débordante et absorbante, il est approprié d'avance à son terrible office. – Seul de la Commune, il est devenu ministre, et il n'y a que lui pour abriter l'attentat municipal sous le patronage ou sous l'inertie de l'autorité centrale. – Seul de la Commune et du ministère, il est capable d'imprimer l'impulsion et de coordonner l'action dans le pêle-mêle du chaos révolutionnaire ; maintenant, au conseil des ministres, comme auparavant à l'Hôtel de Ville, c'est lui qui gouverne. Dans la bagarre continue des discussions incohérentes, à travers « les propositions *ex abrupto*, les cris, les jurements, les allées et venues des pétitionnaires interlocuteurs », on le voit maîtriser ses nouveaux collègues par « sa voix de Stentor, par ses gestes d'athlète, par ses effrayantes menaces », s'approprier leurs fonctions, leur dicter ses choix, « apporter des commissions toutes dressées », se charger de tout, faire les propositions, les arrêtés, les proclamations, les brevets », et, puisant à millions dans le Trésor public, jeter la pâtée à ses dogues des Cordeliers et de la Commune, « à l'un 20 000 livres, à l'autre 10 000 », « pour la révolution, à cause de leur patriotisme » voilà tout son compte rendu. Ainsi gorgée, la meute des « brailards » à jeun et des « intrigants » avides, tout le personnel actif des sections et des clubs est dans sa main. On est bien fort avec ce cortège en temps d'anarchie ; effectivement, pendant les mois d'août et de septembre, Danton a régné, et plus tard il dira

du 2 septembre aussi justement que du 10 août : « C'est moi qui l'ai fait »

Non qu'il soit vindicatif ou sanguinaire par nature ; tout au rebours avec un tempérament de boucher, il a un cœur d'homme, et tout à l'heure, au risque de se compromettre, contre la volonté de Marat et de Robespierre, il sauvera ses adversaires politiques, Duport, Brissot, les Girondins, l'ancien côté droit. Non qu'il soit aveuglé par la peur, la haine ou la théorie avec les emportements d'un clubiste, il a la lucidité d'un politique, il n'est pas dupe des phrases ronflantes qu'il débite, il sait ce que valent les coquins qu'il emploie ; il n'a d'illusion ni sur les hommes, ni sur les choses, ni sur autrui, ni sur lui-même ; s'il tue, c'est avec une pleine conscience de son œuvre, de son parti, de la situation, de la révolution, et les mots crus que, de sa voix de taureau, il lance au passage ne sont que la forme vive de la vérité exacte : « Nous sommes de la canaille, nous sortons du ruisseau » ; avec les principes d'humanité ordinaire, « nous y serions bientôt replongés ; nous ne pouvons gouverner qu'en faisant peur » – Les Parisiens sont des j... f..., il faut mettre une rivière de sang entre eux et les émigrés » – « Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie... Pour les vaincre, que faut-il ? De l'audace, et encore de l'audace, et toujours de l'audace. » – « J'ai fait venir ma mère, qui a 70 ans ; j'ai fait venir mes deux enfants, ils sont arrivés hier au soir. Avant que les Prussiens entrent dans Paris, je veux que ma famille périsse avec moi ; je veux que vingt mille flambeaux en un instant fassent de Paris un tas de cendres. » – « C'est dans Paris qu'il faut se maintenir par tous les moyens. Les républicains sont une minorité infime, et, pour combattre, nous ne pouvons compter que sur eux ; le reste de la France est attaché à la royauté. Il faut faire peur aux royalistes ! » – C'est lui qui, le 28 août, obtient de l'Assemblée la grande visite domiciliaire par laquelle la Commune emplit ses prisons. C'est lui qui, le 2 septembre, pour paralyser la résistance des honnêtes gens, fait décréter la peine de mort contre quiconque, « directement ou indirectement, refusera d'exécuter ou entravera, de quelque manière que

ce soit, les ordres donnés et les mesures prises par le pouvoir exécutif » C'est lui qui, le même jour, annonce au journaliste Prudhomme le prétendu complot des prisons, et, le surlendemain, lui envoie son secrétaire, Camille Desmoulins, pour falsifier le compte rendu des massacres. C'est lui qui, le 3 septembre, au ministère de la justice, devant les commandants de bataillon et les chefs de service, devant Lacroix, président de l'Assemblée nationale, et Pétion, maire de Paris, devant Clavière, Servan, Monge, Lebrun et tout le conseil exécutif, sauf Roland, réduit d'un geste les principaux personnages de l'État à l'office de complices passifs et répond à un homme de cœur qui se lève pour arrêter les meurtres : « Sieds-toi, c'était nécessaire. » C'est lui qui, le même jour, fait expédier sous son contre-seing la circulaire par laquelle le Comité de surveillance annonce le massacre et invite « ses frères des départements » à suivre l'exemple de Paris. C'est lui qui, le 10 septembre, « non comme ministre de la justice, mais comme ministre du peuple, » félicitera et remerciera les égorgeurs de Versailles. – Depuis le 10 août, par Billaud-Varenne, son ancien secrétaire, par Fabre d'Églantine, son secrétaire du sceau, par Tallien, secrétaire de la Commune et son plus intime affidé, il est présent à toutes les délibérations de l'Hôtel de Ville, et, à la dernière heure, il a soin de mettre au Comité de surveillance un homme à lui, le chef de bureau Deforgues. – Non seulement la machine à faucher a été construite sous ses yeux et avec son assentiment, mais encore, au moment où elle entre en branle, il garde en main la poignée pour en diriger la faux.

Dans le livre suivant, Le Gouvernement révolutionnaire, Taine reprend en grand les portraits de Marat et Danton, trop longs pour être reproduits ici ; des trois, j'ai retenu celui de Robespierre que l'on retrouvera en fin de volume ; on se contentera des aperçus ci-dessus pour ces deux personnages.

Autre portrait de Marat (Thiers)

[...] Un autre journaliste avait acquis une effrayante célébrité ; c'était Marat, connu sous le nom de *l'Ami du peuple*, et devenu, par ses provocations au meurtre, un objet d'horreur

pour tous les hommes qui conservaient encore quelque modération. Né à Neufchâtel, et livré à l'étude des sciences physiques et médicales, il avait attaqué avec audace les systèmes les mieux établis, et avait prouvé une activité d'esprit pour ainsi dire convulsive. Il était médecin dans les écuries du comte d'Artois. Lorsque la révolution commença, il se précipita sans hésiter dans cette nouvelle carrière, et se fit bientôt remarquer dans sa section. Sa taille était médiocre, sa tête volumineuse, ses traits prononcés, son teint livide, son œil ardent, sa personne négligée. Il n'eût paru que ridicule ou hideux, mais tout à coup on entendit sortir de ce corps étrange des maximes bizarres et atroces, proférées avec un accent dur et une insolente familiarité. Il fallait abattre, disait-il, plusieurs mille têtes, et détruire tous les aristocrates, qui rendaient la liberté impossible. L'horreur et le mépris s'amoncelèrent autour de lui. On le heurtait, on lui marchait sur les pieds, on se jouait de sa misérable personne ; mais habitué aux luttes scientifiques et aux assertions les plus étranges, il avait appris à mépriser ceux qui le méprisaient, et il les plaignait comme incapables de le comprendre. Il étala dès lors dans ses feuilles l'affreuse doctrine dont il était rempli. La vie souterraine à laquelle il était condamné pour échapper à la justice avait exalté son tempérament, et les témoignages de l'horreur publique l'enflammaient encore davantage. Nos mœurs polies n'étaient à ses yeux que des vices qui s'opposaient à l'égalité républicaine ; et, dans sa haine ardente pour les obstacles, il ne voyait qu'un moyen de salut, l'extermination. Ses études et ses expériences sur l'homme physique avaient dû l'habituer à vaincre l'aspect de la douleur ; et sa pensée ardente, ne se trouvant arrêtée par aucun instinct de sensibilité, allait directement à son but par des voies de sang. Cette idée même d'opérer par la destruction s'était peu à peu systématisée dans sa tête. Il voulait un dictateur, non pour lui procurer le plaisir de la toute-puissance, mais pour lui imposer la charge terrible d'épurer la société. Ce dictateur devait avoir un boulet aux pieds, pour être toujours sous la main du peuple ; il ne fallait lui laisser qu'une seule faculté, celle d'indiquer les victimes, et d'ordonner pour unique châtiment la mort. Marat ne connais-

sait que cette peine, parce qu'il ne punissait pas, mais supprimait l'obstacle.

Voyant partout des aristocrates conspirant contre la liberté, il recueillait çà et là tous les faits qui satisfaisaient sa passion ; il dénonçait avec fureur, et avec une légèreté qui venait de sa fureur même, tous les noms qu'on lui désignait, et qui souvent n'existaient pas. Il les dénonçait sans haine personnelle, sans crainte et même sans danger pour lui-même, parce qu'il était hors de tous les rapports humains, et que ceux de l'outrage à l'outrageant n'existaient plus entre lui et ses semblables.

Décrété récemment avec Royou, *l'Ami du roi*, il s'était caché chez un avocat obscur et misérable qui lui avait donné asile. Barbaroux fut appelé auprès de lui. Barbaroux s'était livré à l'étude des sciences physiques, et avait connu autrefois Marat. Il ne put se dispenser de se rendre à sa demande, et crut, en l'écoutant, que sa tête était dérangée. Les Français, à entendre cet homme effrayant, n'étaient que de mesquins révolutionnaires. « Donnez-moi, disait-il, deux cents Napolitains, armés de poignards et portant à leur bras gauche un manchon en guise de bouclier, avec eux je parcourrai la France et je ferai la révolution. » Il voulait, pour signaler les aristocrates, que l'Assemblée leur ordonnât de porter un ruban blanc au bras, et qu'elle permît de les tuer quand ils seraient trois réunis. Sous le nom d'aristocrates, il comprenait les royalistes, les feuillants, les girondins ; et quand par hasard on lui parlait de la difficulté de les reconnaître, « il n'y avait pas, disait-il, à s'y tromper ; il fallait tomber sur ceux qui avaient des voitures, des valets, des habits de soie, et qui sortaient des spectacles : c'étaient sûrement des aristocrates. »

Barbaroux sortit épouvanté. Marat, obsédé de son atroce système, s'inquiétait peu des moyens d'insurrection ; il était d'ailleurs incapable de les préparer. Dans ses rêves meurtriers, il se complaisait dans l'idée de se retirer à Marseille. L'enthousiasme républicain de cette ville lui faisait espérer d'y être mieux compris et mieux accueilli. Il songea donc à s'y réfugier, et voulait que Barbaroux l'y envoyât sous sa recommandation ; mais celui-ci ne voulait pas faire un pareil présent à sa ville

natale, et il laissa là cet insensé dont il ne prévoyait pas alors l'apothéose.

Note. La célébration des funérailles de Marat fut l'occasion d'une débauche d'oraisons funèbres destinées à sa gloire posthume, aussi bien en province que dans les sections parisiennes. Si certaines avaient encore de la tenue : Guiraut devant la Convention ou Jumel à Tulle (il sera question du personnage plus loin), d'autres donneront dans le délire de l'extase. Telle cette oraison prononcée le lendemain des funérailles officielles, pour une cérémonie funéraire tout aussi officielle que la précédente.

C'est un nommé Jullian de Carentan qui officia ; les doux évaporés qui osent comparer Marat à Jésus pourraient prêter à sourire si, dans le même temps, on ne devinait derrière le benêt confit de dévotion, l'homme dangereux. Le passage ci-dessous est extrait de différentes sources : c'est peut-être cela qu'on appelle user de la savonnette à vilain.

« Ô cor de Jesu ! Ô cor de Marat ! *Sacré Cœur de Jésus ! Sacré Cœur de Marat ! Vous avez les mêmes droits à nos hommages ! Marat et Jésus, hommes divins que le ciel avait accordés à la terre pour diriger les peuples dans la voie de la justice et de la vérité.* » *L'orateur comparait ensuite les travaux de Jésus avec ceux de Marat, les Apôtres aux Jacobins et aux Cordeliers, les Publicains aux boutiquiers, les Pharisiens aux aristocrates, la concubine de Marat à la Vierge Marie, celle-ci ayant sauvé l'enfant Jésus de la fureur d'Hérode, celle-là ayant sauvé l'Ami du peuple de la fureur de La Fayette. Il termina son discours en s'écriant : "Si Jésus fut un prophète, Marat fut un Dieu !" » Rien que ça ! Quelle comparaison entre ce psychopathe dont la plume coulait de tout son suint de haine et Jésus-Christ ?*

Il est probable que la mort de Marat aura rendu service à la Convention ; on commençait à se lasser des diatribes vengeresses et des appels frénétiques au meurtre de cet imprécateur aigri et malade, enfermé chez lui, appelant la foudre sur les têtes qui ne pensaient pas selon ses vues. Que n'a-t-il poursuivi sa brillante carrière dans les sciences et la médecine pour venir s'enfermer en politique, où il n'aura trouvé que le déshonneur à gagner et la vie à perdre ! Dès le lendemain du 9 thermidor, sa statue de saint martyr volera en éclats et se dissipera au vent de l'oubli. Marat, Condorcet, deux exemples pour les scientifiques qui ont une tête bien faite mais inadaptée à la politique : les sciences exactes et l'empirisme ne font pas toujours bon ménage. Quant à Jullian de Carentan, présenté comme un universitaire, il aurait dû réviser ses classiques : Jésus n'a jamais été un prophète !

Les Girondins, faux rebelles, dans leur rôle d'idiots utiles...

(Taine)

...de la Révolution. Cela n'a pas changé : on retrouve, aujourd'hui comme hier, ces mêmes Girondins historiques dans notre République moderne, une, indivisible et immarcescible, n'ayant d'autre rôle utile à l'humanité sous le nom de « droite républicaine » que de servir la soupe aux pires voyous de la République, une droite molle, sans consistance, sans colonne vertébrale, n'ayant rien à défendre, rien à combattre, sauf leurs compatriotes Français, au même titre que leurs homologues Jacobins. Depuis la Seconde Guerre mondiale, cette droite inconsistante, issue de la lignée girondine, à laquelle il convient d'ajouter le marais centriste, a changé cinq fois de nom : MRP, UDR (dans sa phase gaulliste), RPR, UMP, LR, en attendant les prochaines dénominations... Inutile de connaître la signification de ces sigles : rien ne signifie rien...

[...] Jamais on n'a mieux travaillé pour autrui : toutes les mesures par lesquelles ils croyaient [*les Girondins*] ressaisir le pouvoir n'ont servi qu'à le livrer à la populace. – D'un côté, par une série de décrets législatifs et d'arrêtés municipaux, ils ont écarté ou dissous la force armée qui pouvait encore la réprimer ou l'intimider. Le 29 mai, ils ont licencié la garde du roi. Le 15 juillet, ils renvoient de Paris toutes les troupes de ligne. Le 16 juillet, ils choisissent, pour « composer la gendarmerie à pied, les ci-devant gardes-françaises qui ont servi la révolution à l'époque du 1^{er} juin 1789, les officiers, sous-officiers, canonniers et soldats qui se sont réunis sous les drapeaux de la liberté à partir du 12 juillet de la même année », c'est-à-dire les insurgés et déserteurs en titre. Le 6 juillet, dans toutes les villes de 50 000 âmes et au-dessus, ils frappent la garde nationale à la

tête par le licenciement de son état-major, « corporation aristocratique, dit une pétition, sorte de féodalité moderne, composée de traîtres qui semblent avoir formé le projet de diriger à leur gré l'opinion publique » Dans les premiers jours d'août, ils frappent la garde nationale au cœur par la suppression des compagnies distinctes, grenadiers et chasseurs, recrutés parmi les gens aisés, véritable élite qui maintenant, dépouillée de son uniforme, ramenée à l'égalité, perdue dans la masse, voit en outre ses rangs troublés par un mélange d'intrus, fédérés et hommes à piques. Enfin, pour achever le pêle-mêle, ils ordonnent que dorénavant la garde du château soit chaque jour composée de citoyens pris dans les soixante bataillons, en sorte que les chefs ne connaissent plus leurs hommes, que personne n'ait plus confiance en son chef, en son subordonné, en son voisin, en lui-même, que toutes les pierres de la digue humaine soient descellées d'avance et que la défense croule au premier choc. – D'autre part, ils ont eu soin de fournir à l'émeute un corps de bataille et une avant-garde. Par une autre série de décrets législatifs et d'arrêtés municipaux, ils autorisent le rassemblement des fédérés à Paris, ils leur allouent une solde et un logement militaire, ils leur permettent de s'organiser sous un comité central qui siège aux Jacobins et prend des Jacobins le mot d'ordre.

[...] De ces nouveaux venus [*Fédérés*], les deux tiers, vrais soldats et vrais patriotes, partent pour le camp de Soissons et la frontière ; mais il en reste un tiers à Paris, peut-être 2 000, émeutiers et politiques, qui, fêtés, régalés, endoctrinés, hébergés chacun chez un Jacobin, deviennent plus Jacobins que leurs hôtes et s'incorporent dans les bataillons révolutionnaires pour y servir la bonne cause à coups de fusil. – Deux pelotons, qui sont arrivés plus tard, demeurent distincts et n'en sont que plus redoutables, l'un et l'autre envoyés par ces villes de mer dans lesquelles, quatre mois auparavant, on comptait déjà « vingt et un faits d'insurrection capitale, tous impunis, et plusieurs par sentence du jury maritime » L'un, de 300 hommes, vient de Brest, où la municipalité, aussi exaltée que celles de Marseille et d'Avignon, fait, comme celles de Marseille et d'Avignon,

des expéditions armées contre ses voisins, où les meurtres populaires sont tolérés, où M. de la Jaille a été presque tué, où la tête de M. Patry a été portée sur une pique, où des vétérans de l'émeute composent l'équipage de la flotte, où « les ouvriers à la solde de l'État, les commis, les maîtres, les sous-officiers, convertis en motionnaires, en agitateurs, en harangueurs politiques, en censeurs de l'administration », ne demandent qu'à faire œuvre de leurs bras sur un théâtre plus en vue. L'autre troupe, appelée de Marseille par les Girondins Rébecqui et Barbaroux, comprend 516 hommes, aventuriers intrépides et féroces, de toute provenance, Marseillais ou étrangers, « Savoyards, Italiens, Espagnols, chassés de leur pays », presque tous de la dernière plèbe ou entretenus par des métiers infâmes, « spadassins et suppôts de mauvais lieux », accoutumés au sang, prompts aux coups, bons coupe-jarrets, triés un à un dans les bandes qui ont marché sur Aix, Arles et Avignon, l'écume de cette écume qui depuis trois ans, dans le Comtat et dans les Bouches-du-Rhône, bouillonne par-dessus les barrières inutiles de la loi. – Le jour même de leur arrivée à Paris, 30 juillet, ils ont montré ce qu'ils savent faire. Accueillis en grande pompe par les Jacobins et par Santerre, on les a amenés avec intention aux Champs-Élysées, dans un cabaret voisin du restaurant où les grenadiers des Filles-Saint-Thomas, banquiers, agents de change, hommes notables et connus par leur attachement à la Constitution monarchique, faisaient leur repas de corps annoncé depuis plusieurs jours. Devant leur restaurant, la populace qui a fait cortège au bataillon marseillais s'attroupe, crie, lance de la boue, puis des pierres ; les grenadiers tirent leurs sabres. Aussitôt, en face d'eux, un cri s'élève : « À nous les Marseillais ! » Ceux-ci, avec une agilité de Méridionaux, sautent par les fenêtres, escaladent les fossés, tombent à coups de sabre sur les grenadiers, en tuent un, en blessent quinze. – Nul début plus éclatant : enfin le parti possède des hommes d'action, il faut les tenir à portée. Des gens qui travaillent si vite et si bien doivent être mis en bon endroit, près des Tuileries. En conséquence, dans la nuit du 8 août, le maire, sans prévenir le commandant général et de sa seule autorité, leur fait quitter leur caserne de la rue Blanche, pour les installer avec leurs armes et

leurs canons dans la caserne des Cordeliers.

Voilà la force militaire aux mains de la plèbe jacobine ; il ne reste plus qu'à lui remettre l'autorité civile, et les Girondins, qui leur ont fait le premier cadeau, ne manquent pas de leur faire le second. – Le 1^{er} juillet, ils ont décrété que désormais les séances des corps administratifs seraient publiques : c'est soumettre les municipalités, les conseils de district et les conseils de département, comme l'Assemblée nationale elle-même, aux clameurs, aux outrages, aux menaces, à la domination des assistants, qui là, comme à l'Assemblée nationale, seront toujours des Jacobins. Le 11 juillet, par la déclaration que la patrie est en danger, ils ont constitué les corps administratifs, puis les quarante-huit sections de Paris, en permanence : c'est livrer les corps administratifs et les quarante-huit sections de Paris à la minorité jacobine qui, par zèle, sera toujours présente et sait les moyens de se transformer en majorité.

Les voilà donc, les fameux « Marseillais » qui font la gloire de notre République et l'honneur de son hymne national ! Pour la plupart portefaix, gens de sac et de corde, gibier de potence et gens des galères recrutés dans les bas-fonds du port de Marseille, ils n'ont de Marseillais que le nom... Le 10 août et le 2 septembre, ils montreront tout leur savoir-faire dans l'exécution de l'indicible ; ils montreront leur goût du massacre et du pillage, leur science de l'extermination radicale après avoir ravagé la Provence : spectacle sanglant garanti, spectateurs et amateurs assurés. Et s'ils ne sont pas de toutes les Carmagnoles (depuis Barère, le mot désigne aussi les exterminations), ils montreront un entrain et une ardeur communicatifs. La République française, laquelle, on le sait, raffole du symbole et de l'allégorie pompiers, puisera, dans les charniers et dans le sang de ses propres enfants, des enfants de France, la métaphore lyrique qui chante la liberté et l'amour de la Patrie.

Dans le combat farouche, et pour finir désespéré, qui les opposera à mort aux Jacobins, les Girondins, aussi appelés Fédéralistes, seront en échec sur toute la ligne... Ne pouvant moralement justifier des mêmes débordements criminels qu'ils combattaient chez leurs adversaires, ne trouvant appui ni du

côté de l'Assemblée terrorisée, ni dans le peuple, chez les républicains ou les royalistes, ils n'eurent de soutien que dans la Province, à la fois trop éloignée et trop dispersée pour contrer la domination de la Commune de Paris et de la Convention ; d'autre part le positionnement politique de certains Girondins était ambigu ; ils manquaient d'unité, et seule les unissait encore leur adversité commune contre la Montagne. Inscrits à l'origine au club des Jacobins, Société des Amis de la Constitution (ex-club Breton), ils constituaient l'aile avancée de la Législative ; ils se révélèrent comme des adversaires résolus de la Monarchie et de l'Église ; ils furent toujours à la pointe du combat révolutionnaire, jouant frénétiquement le jeu dangereux de la surenchère ; ils ont fait le lit du Jacobinisme sans s'apercevoir que d'un même mouvement ils mettaient en branle la machine infernale qui allait les dévorer... Ils devaient trouver dans les Jacobins, plus déterminés, mieux organisés et surtout foncièrement dénués de scrupules, des adversaires de haute lutte ; quand ils eurent conscience de leur erreur, ils tentèrent de freiner des quatre fers et de rejoindre le camp des modérés : c'était trop tard. À la suite des émeutes des 31 mai et 2 juin 1793, les Jacobins prennent le contrôle de la Convention ; ils arrêtent 21 députés de la Gironde et expulsent 73 protestataires, déchus de leur mandat et décrétés d'arrestation. Les Girondins sont placés en résidence surveillée. Puis, dès octobre, les sentences criminelles s'abattent sur les têtes.

[...] L'un d'eux, Valazé, se poignarde, séance tenante, et le lendemain, en trente-huit minutes, le couperet national abat les vingt têtes qui restent [*dont Brissot, Vergniaud, Gensonné, La-source, Sillery, etc.*] – Plus expéditive encore est la procédure contre les accusés qui se sont dérobés au jugement : Gorsas, saisi à Paris le 8 octobre, y est guillotiné le même jour ; Biroteau, saisi à Bordeaux le 24 octobre, monte à l'échafaud dans les vingt-quatre heures. Les autres, traqués comme des loups, errent en nomades, sous des déguisements, de cachette en cachette, et la plupart, arrêtés tour à tour, n'ont que le choix entre divers genres de mort. Chambon est tué en se défendant ; Lidon,

après s'être défendu, se fait sauter la cervelle ; Condorcet s'empoisonne dans le corps de garde de Bourg-la-Reine ; Roland se perce de son épée sur une grande route ; Clavière se poignarde dans sa prison ; on trouve Rébecqui noyé dans le port de Marseille, Pétion et Buzot demi-mangés par les loups dans une lande de Saint-Émilion ; Valady est exécuté à Périgueux, Dechézeau à Rochefort, Grangeneuve, Guadet, Salle et Barbaroux à Bordeaux, Coustard, Cussy, Rabaut-Saint-Étienne, Bernard, Masuyer et Lebrun à Paris. Ceux-là mêmes qui ont donné leur démission depuis le mois de janvier 1793, Kersaint et Manuel, payent de leur vie le crime d'avoir siégé au côté droit, et, bien entendu, Mme Roland, qui passe pour le chef du parti, est guillotinée l'une des premières. – Des cent quatre-vingts Girondins qui conduisaient la Convention, cent quarante ont péri, ou sont en prison, ou ont fui sous un arrêt de mort.

10 août 1792, la fin de la Monarchie

(Taine)

[...] Si le roi eût voulu combattre, il pouvait encore se défendre, se sauver et même vaincre. – Dans les Tuileries, 950 Suisses et 200 gentilshommes étaient prêts à se faire tuer pour lui jusqu’au dernier. Autour des Tuileries, deux ou trois mille gardes nationaux, l’élite de la population parisienne, venaient de crier sur son passage : « Vive le roi ! vive Louis XVI ! C’est lui qui est notre roi, nous n’en voulons pas d’autre, nous le voulons ! À bas les factieux ! À bas les Jacobins ! Nous le défendrons jusqu’à la mort ! Qu’il se mette à notre tête ! Vive la nation, la loi, la Constitution et le roi, tout cela ne fait qu’un ! » Si les canonniers s’étaient tus et semblaient mal disposés, il n’y avait qu’à les désarmer brusquement et à mettre leurs pièces entre des mains fidèles. Quatre mille fusils et onze canons, abrités par les murailles des cours et par l’épaisse maçonnerie du palais, auraient eu aisément raison des neuf ou dix mille Jacobins de Paris, la plupart piquiers, mal conduits par des chefs de bataillon improvisés ou récalcitrants, encore plus mal dirigés par leur nouveau général Santerre qui, toujours prudent, se tenait loin des coups à l’Hôtel de Ville. Il n’y avait de ferme sur le Carrousel que les huit cents Brestois et Marseillais ; le reste était une tourbe pareille à celle du 14 juillet, du 5 octobre, du 20 juin. « Le château, dit Napoléon Bonaparte, était attaqué par la plus vile canaille », par les émeutiers de profession, par la bande de Maillard, par la bande de Lazowski, par la bande de Fournier, par la bande de Théroigne, par tous les assassins de la veille, du jour, du lendemain, et, comme l’événement le prouva, la première décharge eût dispersé des combattants de cette espèce. – Mais, chez les gouvernants comme chez les gouvernés, la notion de l’État s’était perdue, chez les uns par l’humanité érigée en devoir, chez les autres par l’insubordination érigée en droit. À la fin du dix-huitième siècle, dans la classe

élevée et même dans la classe moyenne, on avait horreur du sang ; la douceur des mœurs et le rêve idyllique avaient détrempé la volonté militante. Partout les magistrats oubliaient que le maintien de la société et de la civilisation est un bien infiniment supérieur à la vie d'une poignée de malfaiteurs et de fous, que l'objet primordial du gouvernement, comme de la gendarmerie, est la préservation de l'ordre par la force, qu'un gendarme n'est pas un philanthrope, que, s'il est assailli à son poste, il doit faire usage de son sabre et qu'il manque à sa consigne lorsqu'il rengaine de peur de faire mal aux agresseurs.

Cette fois encore, dans la cour du Carrousel, les magistrats présents trouvent « leur responsabilité insupportable » ; ils ne songent qu'à « éviter l'effusion du sang » ; c'est à regret et en avouant leur regret, d'une voix altérée, qu'ils lisent aux troupes la loi martiale. Ils leur « défendent d'attaquer », ils les « autorisent seulement à repousser la force par la force » ; en d'autres termes, ils leur commandent de supporter le premier feu : « Vous ne tirerez qu'autant qu'on tirerait sur vous. » – Bien mieux, ils vont de peloton en peloton, « disant tout haut que ce serait folie de vouloir s'opposer à un rassemblement aussi considérable et aussi bien armé, et que ce serait un bien grand malheur que de le tenter » – « Je vous le répète, disait Leroux, il me paraît insensé de songer à se défendre » – Voilà comment, pendant une heure, ils encouragent la garde nationale. « Je vous demande seulement, dit encore Leroux, de tenir encore quelque temps ; j'espère que nous déterminerons le roi à se rendre à l'Assemblée nationale. » – Toujours la même tactique : livrer la forteresse et le général plutôt que de tirer sur l'émeute. À cet effet, ils remontent et, Rœderer en tête, ils redoublent d'instances auprès du roi. « Sire, dit Rœderer, le temps presse, et nous vous demandons la permission de vous entraîner. » – Pendant quelques minutes, les dernières et les plus solennelles de la monarchie, celui-ci hésite. Probablement son bon sens aperçoit que la retraite est une abdication : mais son intelligence flegmatique n'en démêle pas tout d'abord toutes les conséquences ; d'ailleurs son optimisme n'a jamais sondé l'immensité de la bêtise populaire et les profondeurs de

la méchanceté humaine : il ne peut pas imaginer que la calomnie transformera en volonté de verser le sang sa volonté de ne pas verser le sang. De plus, il est engagé par son passé, par son habitude de céder toujours, par son parti pris, déclaré et soutenu depuis trois ans, de ne jamais faire la guerre civile, par son humanité obstinée, et surtout par sa mansuétude religieuse. Systématiquement, il a éteint en lui l'instinct animal de résistance, l'étincelle de colère qui s'allume en chacun de nous sous l'agression injuste et brutale ; le chrétien a supplanté le roi ; il ne sait plus que son devoir est d'être homme d'épée, qu'en se livrant il livre l'État, et qu'en se résignant comme un mouton il mène avec lui tous les honnêtes gens à la boucherie. – « Allons, dit-il en levant la main droite, donnons, puisqu'il le faut encore, cette dernière marque de dévouement. » Accompagné de sa famille et de ses ministres, il se met en marche entre deux haies de gardes nationaux et de Suisses, arrive à l'Assemblée qui a député au-devant de lui, et dit en entrant : « Je suis venu ici pour éviter un grand crime » – En effet, tout prétexte de conflit est écarté. Du côté des insurgés, l'assaut n'a plus d'objet, puisque le monarque avec tous les siens et tout son personnel de gouvernement a quitté le château. De l'autre côté, ce n'est pas la garnison qui engagera le combat : diminuée de 150 Suisses et de presque tous les grenadiers des Filles-Saint-Thomas qui ont servi d'escorte au roi jusqu'à l'Assemblée, elle est réduite à quelques gentilshommes, à 750 Suisses, à une centaine de gardes nationaux ; les autres, apprenant que le roi s'en va, jugent leur service fini et se dispersent. – Tout semble terminé par le sacrifice de la royauté : au pis, Louis XVI se figure que l'Assemblée va le suspendre de ses fonctions et qu'il rentrera simple particulier aux Tuileries. Effectivement, au moment de partir, il ordonnait à son valet de chambre de continuer le service au château jusqu'au moment où il reviendrait lui-même de l'Assemblée nationale.

Il a compté sans les exigences, l'aveuglement et le désordre de l'émeute. – Sous les menaces des canonniers Jacobins qui sont restés avec leurs pièces dans l'intérieur des cours, les con-

cierges ouvrent les portes. Les insurgés se précipitent, fraternisent avec les canoniers, arrivent jusque dans le vestibule, montent le grand escalier et somment les Suisses de se rendre. – Ceux-ci ne sont point hostiles : plusieurs, en signe de bonne amitié, jettent des paquets de cartouches par les fenêtres ; quelques-uns même se laissent embrasser et emmener. Mais le régiment, fidèle à sa consigne, ne souffre pas qu'on le force. « Nous sommes Suisses, répond le sergent Blaser, et les Suisses n'abandonnent leurs armes qu'avec la vie. Nous ne croyons pas avoir mérité un tel affront. Si l'on ne veut plus du régiment, qu'on le renvoie légalement. Mais nous ne quitterons pas notre poste et nous ne nous laisserons pas désarmer. » – Pendant trois quarts d'heure, sur l'escalier et dans le vestibule, les deux troupes restent ainsi face à face et presque mêlées, l'une silencieuse, l'autre agitée, tumultueuse, et agissante, avec tout l'emportement et toute l'indiscipline d'un rassemblement populaire, chaque insurgé opérant à part et à sa façon pour débaucher, intimider ou contraindre les Suisses. Granier de Marseille, au haut de l'escalier, en tient deux bras dessus, bras dessous, et tâche amicalement de les entraîner. Au bas de l'escalier, la foule vocifère et menace ; des débardeurs, armés de crocs, harponnent les sentinelles par leur fournement, et en ramènent cinq à eux, comme des poissons, parmi des éclats de rire. – À ce moment part un coup de pistolet, sans qu'on puisse dire de quel côté il est parti. Les Suisses font un feu plongeant, nettoient le vestibule et les cours, s'élançant sur la place, prennent deux canons ; les insurgés fuient à la débandade et hors de portée. Pourtant les plus braves se rallient derrière le rentrant des maisons du Carrousel, jettent des gargousses dans les petits bâtiments des cours, y mettent le feu. Pendant une demi-heure encore, sous l'épaisse fumée de la première décharge et de l'incendie, des deux côtés on tire presque au hasard, et les Suisses, bien loin d'être forcés, ont à peine perdu quelques hommes, lorsqu'un messenger du roi, M. d'Hervilly, vient de sa part leur ordonner de cesser le feu et de rentrer dans leurs casernes.

Lentement, régulièrement, ils forment leurs rangs et sortent par la grande allée du jardin. Mais, à la vue de ces étrangers en

habit rouge qui viennent de tirer sur des Français, les fusils des bataillons placés sur les terrasses partent tous seuls, et la colonne suisse se divise. Un corps de 250 hommes tourne à droite, arrive à l'Assemblée, dépose ses armes sur l'ordre du roi et se laisse enfermer dans l'église des Feuillants. Le reste périt dans la traversée du jardin, ou est sabré sur la place Louis XV par la gendarmerie à cheval. Point de quartier : c'est la guerre telle que la pratique une foule, non pas la guerre civilisée, mais la guerre primitive, celle des barbares. Dans le château abandonné où les insurgés ne sont entrés que cinq minutes après le départ de la garnison, on tue les blessés, on tue les deux chirurgiens suisses qui les pensaient, on tue les Suisses qui n'ont pas tiré et qui, montés sur la galerie du côté du jardin, « jetaient bas gibernes, sabres, habits et chapeaux en criant : Mes amis, nous sommes à vous, nous sommes Français, nous sommes à la nation ! » On tue les Suisses armés ou désarmés qui étaient restés à leur poste dans les appartements. On tue dans leurs loges les Suisses des portes. On tue tout dans les cuisines, depuis les chefs d'office jusqu'aux derniers marmitons. Si les femmes échappent, c'est tout juste : Mme Campan, à genoux, saisie par le dos, voyait déjà lever le sabre, lorsque, du bas de l'escalier, une voix crie : « Que faites-vous, là-haut ? Hein ? – On ne tue pas les femmes. – Relève-toi, coquine, la nation te fait grâce. » – En revanche, la nation se garnit les mains et s'en donne à cœur joie dans le palais, qui lui appartient. À la vérité quelques honnêtes gens rapportent à l'Assemblée nationale de l'argent et des objets de prix ; mais les autres pillent et tous détruisent. On casse les glaces, on brise les meubles, on jette les pendules par la fenêtre, on chante la *Marseillaise* au son d'un clavecin que touche un garde national, on descend dans les caves et l'on s'y gorge. « Pendant plus de quinze jours, dit un témoin, autour du château, on marcha sur les débris d'innombrables bouteilles » Dans le jardin surtout, « on eût dit qu'on avait voulu faire des routes de verre pilé » Des portefaix s'asseyent sur le trône en costumes du sacre ; une drôlesse se couche dans le lit de la reine ; c'est un carnaval où les instincts cruels et bas, débarrassés de leur bride, fourragent en pleine litière. Des fuyards, revenus après la victoire, piquent les morts de leur lance ; des

prostituées « bien mises » polissent avec les cadavres nus. Et, comme les destructeurs jouissent de leur œuvre, ils ne souffrent pas qu'on la dérange. Dans les cours du Carrousel où neuf cent toises de bâtiments sont embrasées, les pompiers, à quatre reprises, essayent vainement d'éteindre le feu ; « on tire sur eux, on les menace de les jeter dans l'incendie », et des pétitionnaires à la barre viennent, d'un ton menaçant, avertir l'Assemblée que les Tuileries flambent, et flamberont tant qu'elle n'aura pas décrété la déchéance.

Ainsi tomba la royauté française, et prirent fin, dans le chaos insurrectionnel le plus total, treize siècles, 1300 ans de monarchie franque et de règnes dynastiques ininterrompus.

Vue générale sur les journées des 2 et 3 septembre 1792

*Les faits qui vont vous être relatés ci-dessous, bien connus sous le nom de Massacres de Septembre, sont des actes de criminalité pure, exécutés froidement sur commande, sous la Révolution française, dont la férocité et la détermination acharnée ont pris une proportion systémique, sans équivalent dans aucun pays dit « civilisé ». Les historiens officiels de la République ou partisans des Jacobins, présentent ce crime de masse, qui relèverait aujourd'hui de la qualification de crime contre l'humanité, comme une réaction spontanée du peuple qui exercerait son droit de « justice retenue » (expression empruntée à la justice royale). Les historiens républicains, bien embarrassés, ne pouvant nier la réalité des massacres, cherchent à les minimiser, à disculper par toutes sortes d'arguments fallacieux les autorités révolutionnaires, particulièrement la Commune, la Convention nationale, le Comité de Salut public, et à les laver de toutes responsabilités susceptibles d'entacher la mémoire de leur modèle révolutionnaire affectionné, lequel constitue, on le sait, le fondement de la République Française. Foutaises et billevesées que toutes ces arguties et autres ergotages de décolleurs de têtes et coupeurs de cheveux en quatre : la réalité est tout autre. Mais donnons d'abord la parole à Louis Mortimer-Ternaux, **Histoire de la Terreur** (1868), qui, lui, disculpe le peuple de Paris.*

[...] Que certains écrivains qui louent la commune de Paris d'avoir « nettoyé les prisons » ou qui ne rougissent pas de qualifier ce crime immense du titre de « grand acte de justice populaire », aient cherché à en étendre le mérite à toute la population parisienne, sinon au peuple français tout entier, nous le concevons facilement, et, quant à nous, nous ne chercherons pas à discuter avec eux. Mais que des historiens qui vouent a

l'exécration des siècles futurs et les massacres de septembre et leurs auteurs, s'associent de propos délibéré aux impudents mensonges propagés jadis par les folliculaires aux gages des dictateurs de l'Hôtel de Ville, épuisent une incontestable habileté à torturer les faits, à rapprocher des circonstances misérablement insignifiantes, à les grossir outre mesure pour écarter de ces sinistres événements toute idée de préméditation ; que ces historiens, qui s'intitulent les amis ardents et exclusifs du peuple, essayent de reporter sur le peuple lui-même la terrible responsabilité de forfaits inouïs et déclarent « qu'ils forment les vœux les plus sincères et les plus vifs, afin que, pour l'honneur de la France et de la nature humaine leur opinion reste conforme à la vérité » ; cela provoque en notre esprit et doit provoquer dans l'esprit de tous les gens de bon sens, de tous les vrais patriotes, une immense stupéfaction !

Oui, c'est mentir à l'histoire, c'est trahir la sainte cause de l'humanité, c'est désertier les intérêts les plus manifestes de la démocratie, c'est calomnier le *peuple*, que de prendre pour lui quelques centaines de misérables, n'ayant de français que le nom, d'humain que la figure, allant lâchement chercher une à une leurs victimes dans les cachots de l'Abbaye ou de la Force, les immolant à la face du soleil avec tous les raffinements d'une froide cruauté, et insultant par d'ignobles ricanements à leur trop lente agonie.

[...] Le peuple, le vrai peuple, celui que composent les ouvriers laborieux et honnêtes, au cœur ardent, à la fibre patriotique, les jeunes bourgeois aux aspirations généreuses, au courage indomptable, ne se mêla pas un instant aux scélérats recrutés par Maillard dans les bouges de la capitale. Pendant que les sicaires du Comité de surveillance établissaient dans les prisons, suivant l'énergique expression de Vergniaud, une boucherie de chair humaine, le peuple, le vrai peuple, était tout entier au Champ de Mars ou devant les estrades d'enrôlement ; il offrait le plus pur de son sang pour la défense de la patrie ; il aurait eu honte de verser celui de malheureux sans défense.

Aussi, pour nous, juré au tribunal de l'histoire, n'hésitons-

nous pas à répondre à la grave et délicate question, précédemment posée, par ce verdict mûrement réfléchi :

En notre âme et conscience, devant Dieu et devant les hommes, non, la population de Paris ne fut pas coupable du crime de septembre.

*

Histoire de la Révolution française (1842), Adolphe Thiers.

Adolphe Thiers (1797-1877) est surtout connu comme homme politique du XIX^e siècle ; il reste dans les mémoires pour avoir traversé plusieurs régimes au terme d'une des carrières politiques les plus longues, et pour avoir sévèrement réprimé la Commune de Paris en 1871. Avocat, journaliste, on a moins retenu son nom comme historien et auteur d'une Histoire de la Révolution française en 10 volumes, et d'une Histoire du Consulat et de l'Empire. Lorsque les chefs de la Commune de Paris (1871) décrétèrent l'insurrection de la capitale, ils auraient dû réfléchir à deux fois au personnage qu'ils avaient en face d'eux. On ne s'attaque pas impunément à un homme qui est l'auteur d'une histoire de la Révolution française, et qui ne saurait en ignorer jusqu'au détail les tenants et aboutissants. La Commune de Paris se référait évidemment au Gouvernement révolutionnaire de la Commune de 1792. On retrouvait même des Jacobins nostalgiques, mais le contexte historique, politique et social n'était plus du tout le même ; par contre on retrouvait les mêmes exaltés, prêts à tout pour imposer leurs idées de psychopathes au nom de la volonté détournée du « Peuple ».

Il était écrit que la Commune de Paris ne se répéterait pas en 1871. L'Assemblée nationale à majorité royaliste remet les pleins pouvoirs à Thiers ; celui-ci devient chef du gouvernement exécutif, avec pour mission de mater le soulèvement populaire. En dix jours (la semaine sanglante) avec une armée reconstituée de 130 000 hommes (les Versaillais), il écrase la Commune et fait 20 000 morts, en grande partie des ouvriers entraînés dans cette folle aventure sans issue par un ramassis d'intellectuels et d'agitateurs parisiens déclassés. Thiers avait

réussi en dix jours ce que Louis XVI avait refusé : faire couler le sang de son peuple. La démission royale a coûté à la France, sur la durée de 25 années de guerres civiles et militaires incessantes, deux millions de morts... Résultat, aux yeux de l'histoire, il suffit de comparer les chiffres, même si l'on peut toujours discuter des éventualités possibles qui eussent évité ce conflit meurtrier... De leur côté, les Communards multipliaient les incendies et menaçaient de propager le feu à toute la capitale ; ils exécutèrent près d'une centaine d'otages, dont Mgr Darboy, l'archevêque de Paris.

L'Histoire de la Révolution française de Thiers est une entreprise de vulgarisation rédigée avec une écriture de journaliste ; elle reste cependant une œuvre solide, bien charpentée ; pour ma part, elle me paraît d'une valeur historique nettement supérieure à l'Histoire de la Révolution française de Jules Michelet (1789-1794), lequel, en bon républicain de gauche, l'avait transformée en épopée idéalisée à la gloire du « grand peuple ». Ce tour épique sera d'ailleurs élevé au niveau de mythe fondateur de la République sous le nom de Roman national [sic], et sera largement exploité par les historiens républicains.

« Libérateur du territoire » pour Gambetta ; « nabot monstrueux » pour Karl Marx, le spécialiste de l'analyse politique à la truelle ; « le type même du bourgeois cruel et borné qui s'enfonce sans broncher dans le sang » pour Clemenceau ; quoi qu'on en dise, Thiers a empêché que l'anarchie prenne le dessus, et a probablement sauvé le pays d'un immense malheur ; il peut être défini comme un conservateur républicain de tendance libérale, loin des étiquettes partisans.

[...] Danton se rendit à la commune, et, sur sa proposition, on eut recours aux moyens les plus extrêmes. On résolut de faire dans les sections le recensement de tous les indigents, de leur donner une paye et des armes ; on ordonna en outre le désarmement et l'arrestation des suspects, et on réputa tels tous les signataires de la pétition contre le 20 juin et contre le décret du camp sous Paris. Pour opérer ce désarmement et cette arrestation, on imagina les visites domiciliaires, qu'on organisa de

la manière la plus effrayante. Les barrières devaient être fermées pendant quarante-huit heures, à partir du 27 août au soir, et aucune permission de sortir ne pouvait être délivrée pour aucun motif. Des pataches étaient placées sur la rivière, pour empêcher toute évasion par cette issue. Les communes environnantes étaient chargées d'arrêter quiconque serait surpris dans la campagne ou sur les routes.

Le tambour devait annoncer les visites, et à ce signal chaque citoyen était tenu de se rendre chez lui, sous peine d'être traité comme suspect de rassemblement, si on le trouvait chez autrui. Pour cette raison, toutes les assemblées de section, et le grand tribunal lui-même, devaient vaquer pendant ces deux jours. Des commissaires de la commune, assistés de la force armée, avaient la mission de faire les visites, de s'emparer des armes, et d'arrêter les suspects, c'est-à-dire les signataires de toutes les pétitions déjà désignées, les prêtres non assermentés, les citoyens qui mentiraient dans leurs déclarations, ceux contre lesquels il existait des dénonciations, etc., etc. À dix heures du soir, les voitures devaient cesser de circuler, et la ville être illuminée pendant toute la nuit.

Telles furent les mesures prises pour arrêter, disait-on, *les mauvais citoyens qui se cachaient depuis le 10 août*. Dès le 27 au soir, on commença ces visites, et un parti, livré à la dénonciation d'un autre, fut exposé à être jeté tout entier dans les prisons. Tout ce qui avait appartenu à l'ancienne cour, ou par les emplois, ou par le rang, ou par les assiduités au château ; tout ce qui s'était prononcé pour elle lors des divers mouvements royalistes ; tous ceux qui avaient de lâches ennemis, capables de se venger par une dénonciation, furent jetés dans les prisons au nombre de douze ou quinze mille individus. C'était le Comité de surveillance de la commune qui présidait à ces arrestations, et les faisait exécuter selon ses vœux. Ceux qu'on arrêtaient étaient conduits d'abord de leur demeure au comité de leur section, et de ce comité à celui de la commune. Là, ils étaient brièvement questionnés sur leurs sentiments et sur les actes qui en prouvaient le plus ou moins d'énergie. Souvent un seul membre

du comité les interrogeait, tandis que les autres membres, accablés de plusieurs jours de veille, dormaient sur les chaises ou sur les tables. Les individus arrêtés étaient d'abord déposés à l'Hôtel-de-Ville, et ensuite distribués dans les prisons où il restait encore quelque place. Là, se trouvaient enfermées toutes les opinions qui s'étaient succédé jusqu'au 10 août, tous les rangs qui avaient été renversés, et de simples bourgeois déjà estimés aussi aristocrates que des ducs et des princes.

[...] Après eux, Danton prit la parole : « ... Dans cet état de faiblesse, nous, républicains, nous sommes exposés à deux feux, celui de l'ennemi, placé au dehors, et celui des royalistes, placés au dedans. Il est un directoire royal qui siège secrètement à Paris et correspond avec l'armée prussienne. Vous dire où il se réunit, qui le compose, serait impossible aux ministres. Mais pour le déconcerter, et empêcher sa funeste correspondance avec l'étranger, *il faut, il faut faire peur aux royalistes* ».

À ces mots, accompagnés d'un geste exterminateur, l'effroi se peignit sur les visages. « Il faut, vous dis-je, reprit Danton, faire peur aux royalistes ! C'est dans Paris surtout qu'il vous importe de vous maintenir, et ce n'est pas en vous épuisant dans des combats incertains que vous y réussirez » La stupeur se répandit aussitôt dans le conseil. Aucun mot ne fut ajouté à ces paroles, et chacun se retira sans prévoir précisément, sans oser même pénétrer ce que préparait le ministre.

[...] Déplorable et terrible exemple des emportements politiques ! Danton, que toujours on trouva sans haine contre ses ennemis personnels, et souvent accessible à la pitié, prêta son audace aux horribles rêveries de Marat : ils formèrent tous deux un complot dont plusieurs siècles ont donné l'exemple, mais qui, à la fin du XVIII^e, ne peut pas s'expliquer par l'ignorance des temps et la férocité des mœurs. On a vu, trois années auparavant, le nommé Maillard figurer à la tête des femmes soulevées dans les fameuses journées du 5 et du 6 octobre. Ce Maillard, ancien huissier, homme intelligent et sanguinaire, s'était composé une bande d'hommes grossiers et propres à tout oser, tels enfin qu'on les trouve dans les classes où l'éducation n'a pas épuré les penchants en éclairant l'intelligence. Il était

connu comme maître de cette bande, et, s'il faut en croire une révélation récente, on l'avertit de se tenir prêt à agir au premier signal, de se placer d'une manière utile et sûre, de préparer des assommoirs, de prendre des précautions pour empêcher les cris des victimes, de se procurer du vinaigre, des balais de houx, de la chaux vive, des voitures couvertes, etc. Dès cet instant, le bruit d'une terrible exécution se répandit sourdement.

[...] Le lendemain, 2 septembre, était un dimanche, journée (dont) l'oisiveté augmentait le tumulte populaire. Des attroupe-ments nombreux se montraient partout, et l'on répandait que l'ennemi pouvait être à Paris sous trois jours. La commune informe l'Assemblée des mesures qu'elle a prises pour la levée en masse des citoyens. Vergniaud, saisi d'un enthousiasme patriotique, prend aussitôt la parole, félicite les Parisiens de leur courage, les loue de ce qu'ils ont converti le zèle des motions en un zèle plus actif et plus utile, celui des combats...

[...] Danton succède à Vergniaud, il fait part des mesures prises, et en propose de nouvelles. « Une partie du peuple, dit-il, va se porter aux frontières, une autre va creuser des retranchements, et la troisième avec des piques défendra l'intérieur de nos villes. Mais ce n'est pas assez : il faut envoyer partout des commissaires et des courriers pour engager la France entière à imiter Paris ; il faut rendre un décret par lequel tout citoyen soit obligé, sous peine de mort, de servir de sa personne, ou de remettre ses armes. » Danton ajoute : « Le canon que vous allez entendre n'est point le canon d'alarme [*Si, hélas !*], c'est le pas de charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, pour les atterrir, que faut-il ? *De l'audace, encore de l'audace, et toujours de l'audace !* » Les paroles et l'action du ministre agitent profondément les assistants. Sa motion est adoptée, il sort, et se rend au comité de surveillance. Toutes les autorités, tous les corps, l'Assemblée, la commune, les sections, les Jacobins, étaient en séance. Les ministres, réunis à l'hôtel de la Marine, attendaient Danton pour tenir conseil. La ville entière était debout. Une terreur profonde régnait dans les prisons. Au Temple, la famille royale, que chaque mouvement devait menacer plus que tous les autres prisonniers, demandait

avec anxiété la cause de tant d'agitations. Dans les diverses prisons, les geôliers semblaient consternés. Celui de l'Abbaye avait dès le matin fait sortir sa femme et ses enfants. Le dîner avait été servi aux prisonniers deux heures avant l'instant accoutumé ; tous les couteaux avaient été retirés de leurs serviettes. Frappés de ces circonstances, ils interrogeaient avec instance leurs gardiens, qui ne voulaient pas répondre. À deux heures enfin la générale commence à battre, le tocsin sonne, et le canon d'alarme retentit dans l'enceinte de la capitale. Des troupes de citoyens se rendent vers le Champ-de-Mars ; d'autres entourent la commune, l'Assemblée, et remplissent les places publiques.

Il y avait à l'Hôtel de Ville vingt-quatre prêtres, qui, arrêtés à cause de leur refus de prêter serment, devaient être transférés de la salle du dépôt aux prisons de l'Abbaye. Soit intention, soit effet du hasard, on choisit ce moment pour leur translation. Ils sont placés dans six fiacres, escortés par des fédérés bretons et marseillais, et sont conduits au petit pas vers le faubourg Saint-Germain, en suivant les quais, le Pont-Neuf et la rue Dauphine. On les entoure, et on les accable d'outrages. « Voilà, disent les fédérés, les conspirateurs qui devaient égorger nos femmes et nos enfants, tandis que nous serions à la frontière. » Ces paroles augmentent encore le tumulte. Les portières des voitures étaient ouvertes : les malheureux prêtres veulent les fermer pour se mettre à l'abri des mauvais traitements, mais on les en empêche, et ils sont obligés de souffrir patiemment les coups et les injures. Enfin ils arrivent dans la cour de l'Abbaye, où se trouvait déjà réunie une foule immense. Cette cour conduisait aux prisons, et communiquait avec la salle où le comité de la section des Quatre-Nations tenait ses séances. Le premier fiacre arrive devant la porte du comité, et se trouve entouré d'une foule d'hommes furieux. Maillard était présent. La portière s'ouvre ; le premier des prisonniers s'avance pour descendre et entrer au comité, mais il est aussitôt percé de mille coups. Le second se rejette dans la voiture, mais il en est arraché de vive force et immolé comme le précédent. Les deux autres le sont à leur tour, et les égorgeurs abandonnent la première voiture pour se porter

sur les suivantes. Elles arrivent l'une après l'autre dans la cour fatale, et le dernier des vingt-quatre prêtres est égorgé, au milieu des hurlements d'une population furieuse.

Dans ce moment accourt Billaud-Varenne, membre du conseil de la commune, et le seul, entre les organisateurs de ces massacres, qui les ait constamment approuvés, et qui ait osé en soutenir la vue avec une cruauté intrépide. Il arrive revêtu de son écharpe, marche dans le sang et sur les cadavres, parle à la foule des égorgeurs, et lui dit : « *Peuple, tu immoles tes ennemis, tu fais ton devoir.* » Une voix s'élève après celle de Billaud, c'est celle de Maillard : « *Il n'y a plus rien à faire ici, s'écrie-t-il ; allons aux Carmes !* » Sa bande le suit alors, et ils se précipitent tous ensemble vers l'église des Carmes où deux cents prêtres avaient été enfermés. Ils pénètrent dans l'église, et égorgent les malheureux prêtres, qui priaient le ciel et s'embrassaient les uns les autres, à l'approche de la mort. Ils demandent à grands cris l'archevêque d'Arles, le cherchent, le reconnaissent, et le tuent d'un coup de sabre sur le crâne. Après s'être servis de leurs sabres, ils emploient les armes à feu, et font des décharges générales dans le fond des salles, dans le jardin, sur les murs et sur les arbres, où quelques-unes des victimes cherchaient à se sauver.

Tandis que le massacre s'achève aux Carmes [*C'est dans l'apothicairerie de ce monastère que fut inventée l'eau de mélisse ou Eau des Carmes.*], Maillard revient à l'Abbaye avec une partie des siens. Il était couvert de sang et de sueur ; il entre au comité de la section des Quatre-Nations, et demande *du vin pour les braves travailleurs qui délivrent la nation de ses ennemis*. Le comité tremblant leur en accorde vingt-quatre pintes.

Le vin est servi dans la cour, et sur les tables entourées de cadavres égorgés dans l'après-midi. On boit, et tout à coup, montrant la prison, Maillard, s'écrie « *À l'Abbaye !* À ces mots, on le suit, et l'on attaque la porte. Les prisonniers épouvantés entendent les hurlements, signal de leur mort. Les portes sont ouvertes ; les premiers détenus qui s'offrent sont saisis, traînés par les pieds, et jetés tout sanglants dans la cour. Tandis qu'on

immole sans distinction les premiers venus, Maillard et ses affidés demandent les écrous et les clés des diverses prisons. L'un d'eux, s'avançant vers la porte du guichet, monte sur un tabouret, et prend la parole : « Mes amis, dit-il, vous voulez détruire les aristocrates, qui sont les ennemis du peuple, et qui devaient égorger vos femmes et vos enfants tandis que vous seriez à la frontière. Vous avez raison, sans doute ; mais vous êtes de bons citoyens ; vous aimez la justice, et vous seriez désespérés de tremper vos mains dans le sang innocent. — « Oui ! Oui ! s'écrient les exécuteurs. — Eh bien, je vous le demande, quand vous voulez, sans rien entendre, vous jeter comme des tigres en fureur sur des hommes qui vous sont inconnus, ne vous exposez-vous pas à confondre les innocents avec les coupables ? » Ces paroles sont interrompues par un des assistants, qui, armé d'un sabre, s'écrie à son tour : « Voulez-vous, vous aussi, nous endormir ? Si les Prussiens et les Autrichiens étaient à Paris, chercheraient-ils à distinguer les coupables ? J'ai une femme et des enfants que je ne veux pas laisser en danger. Si vous voulez, donnez des armes à ces *coquins*, nous les combattons à nombre égal, et, avant de partir, Paris en sera purgé. — Il a raison, il faut entrer, se disent les autres ; ils poussent et s'avancent. Cependant on les arrête, et on les oblige à consentir à une espèce de jugement. Il est convenu qu'on prendra le registre des écrous, que l'un d'eux fera les fonctions de président, lira les noms, les motifs de la détention, et prononcera à l'instant même sur le sort du prisonnier. « Maillard ! Maillard, président ! » s'écrient plusieurs voix, et il entre aussitôt en fonction. Ce terrible président s'assied aussitôt devant une table, place sous ses yeux le registre des écrous, s'entoure de quelques hommes pris au hasard pour donner leur avis, en dispose quelques-uns dans la prison pour amener les prisonniers, et laisse les autres à la porte pour consommer le massacre. Afin de s'épargner des scènes de désespoir, il est convenu qu'il prononcera ces mots : *Monsieur à la Force*, et qu'alors, jeté hors du guichet, le prisonnier sera livré, sans s'en douter, aux sabres qui l'attendent.

Les massacres de septembre. Témoignages

Le chevalier Jourgniac de Saint-Méard, capitaine d'un régiment du roi, était connu pour ses faits d'armes ; il menait de pair une activité de plume d'un égal talent avec celle de l'épée. Il passait pour un joyeux et bon vivant, plein de truculence et d'aplomb. Il collaborait au Journal de la Cour et de la Ville, et ne manquait pas de se distinguer par ses bons mots et ses sarcasmes. Il fut bien sûr victime de la rafle des septembriseurs, à la suite d'un différend avec le procureur-syndic Manuel. Il sera un des rares à sauver sa tête face au terrible Maillard ; il réussit, grâce à son entregent et une tactique de défense osée, allant jusqu'à s'affirmer « franc royaliste » et à décontenancer le chef des tueurs ordinairement plus expéditif ; il précise en tête de sa relation : « ... Je me contenterai de prouver à mes concitoyens qu'avec le calme de l'innocence, soutenu par la présence d'esprit et une pleine confiance dans la justice du peuple, on est sûr de dérober sa tête à ses vengeances. » Il parvient ainsi à obtenir sa libération sous les applaudissements des sabreurs qui l'embrassèrent et le portèrent en triomphe.

Onze jours plus tard, Saint-Méard remettait à son éditeur la relation de son passage à la prison de l'Abbaye, qui connut un immense succès ; selon les dires de l'auteur lui-même, elle aurait connu quinze éditions en dépit de nombreuses contrefaçons, et aurait été diffusée en quelques mois à 280 000 (?) exemplaires dans Paris... Jourgniac de Saint-Méard était chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

*

Le chevalier de Jourgniac de Saint-Méard

Mon agonie de trente-huit heures

[...] Le dimanche, 2 septembre

Notre guichetier servit notre dîner plus tôt que de coutume ; son air effaré, ses yeux hagards nous firent présager quelque chose de sinistre. À deux heures il rentra. Nous l'entourâmes ; il fut sourd à toutes nos questions, et après qu'il eut, contre son ordinaire, ramassé tous les couteaux que nous avions soin de placer dans nos serviettes, il fit sortir brusquement la garde-

malade de l'officier suisse Reding.

À deux heures et demie

Le bruit effroyable que faisait le peuple fut épouvantablement augmenté par celui des tambours qui battaient la générale, par les trois coups de canon d'alarme, et par le tocsin qu'on sonnait de toutes parts.

Dans ces moments d'effroi, nous vîmes passer trois voitures escortées par une foule innombrable de femmes et d'hommes furieux, qui criaient : *À la Force ! À la Force !* On les conduisit au cloître de l'Abbaye, dont on avait fait des prisons pour les prêtres. Un instant après nous entendîmes dire qu'on venait de massacrer tous les évêques et autres ecclésiastiques qui, disait-on, avaient été *parqués* dans cet endroit.

Vers quatre heures

Les cris déchirants d'un homme qu'on hachait à coups de sabres nous attirèrent à la fenêtre de la tourelle, et nous vîmes, vis-à-vis le guichet de notre prison, le corps d'un homme étendu mort sur le pavé ; un instant après on en massacra un autre ; ainsi de suite.

Il est de toute impossibilité d'exprimer l'horreur du profond et sombre silence qui régnait pendant ces exécutions ; il n'était interrompu que par les cris de ceux qu'on immolait, et par les coups de sabre qu'on leur donnait sur la tête. Aussitôt qu'ils étaient terrassés, il s'élevait un murmure, renforcé par des cris de *Vive la nation !* mille fois plus effrayants pour nous que l'horreur du silence.

Dans l'intervalle d'un massacre à l'autre nous entendions dire sous nos fenêtres : « Il ne faut pas qu'il en échappe un seul ; « il faut les tuer tous, et surtout ceux qui sont dans la chapelle, où il n'y a que des conspirateurs. » C'était de nous qu'on parlait, et je crois qu'il était inutile d'affirmer que nous avons désiré bien des fois le *bonheur* de ceux qui étaient renfermés dans les plus sombres cachots.

Tous les genres d'inquiétudes les plus effrayants nous tourmentaient et nous arrachaient à nos lugubres réflexions. Un moment de silence dans la rue était interrompu par le bruit qui

se faisait dans l'intérieur de la prison.

À cinq heures

Plusieurs voix appelèrent fortement M. Cazotte ; un instant après nous entendîmes passer sur les escaliers une foule de personnes qui parlaient fort haut, des cliquetis d'armes, des cris d'hommes et de femmes. C'était ce vieillard, suivi de sa fille, qu'on entraînait. Lorsqu'il fut hors du guichet, cette courageuse fille se précipita au cou de son père. Le peuple, touché de ce spectacle, demanda sa grâce et l'obtint.

Après qu'on eut massacré tous les prêtres renfermés dans le cloître, on commença le massacre des prisonniers par tuer cent cinquante-six soldats suisses enfermés à l'Abbaye, dont pas un n'a été sauvé. Vint ensuite le tour des autres prisonniers. On commença par M. de Montmorin et par le sieur Thierry, valet de chambre du roi. On appliquait à certains prisonniers une torche ardente sur le visage, lorsqu'ils sortaient du guichet pour être massacrés. On prenait cette précaution pour que le peuple ne les reconnût pas.

Vers Sept Heures

— Nous vîmes entrer deux hommes dont les mains ensanglantées étaient armées de sabres ; ils étaient conduits par un guichetier qui portait une torche, et qui leur indiqua le lit de l'infortuné Reding. Dans ce moment affreux je lui serrais la main et je cherchais à le rassurer. Un de ces hommes fit un mouvement pour l'enlever ; mais ce malheureux l'arrêta en lui disant d'une voix mourante : « Eh ! Monsieur, j'ai assez souffert ; je ne crains pas la mort ; par grâce, donnez-la-moi ici » Ces paroles le rendirent immobile ; mais son camarade, en le regardant et en lui disant : « Allons donc » le décida. Il l'enleva, le mit sur ses épaules, et fut le porter dans la rue, où il reçut la mort. J'ai les yeux si pleins de larmes que je ne vois plus ce que j'écris...

Nous nous regardions sans proférer une parole ; nous nous serrions les mains ; nous nous embrassions... Immobiles, dans un morne silence, et les yeux fixes, nous regardions le pavé de notre prison, que la lune éclairait dans l'intervalle de l'ombre

formée par les triples barreaux de nos fenêtres... Mais bientôt les cris des nouvelles victimes nous redonnaient notre première agitation, et nous rappelaient les dernières paroles que prononça M. Chantereine en se plongeant un couteau dans le cœur : « Nous sommes tous destinés à être massacrés »

Le lundi 3 vers dix heures

Notre occupation la plus importante était de savoir quelle serait la position que nous devions prendre pour recevoir la mort le moins douloureusement, quand nous entrerions dans le lieu de massacre. Nous envoyions de temps à autre quelques-uns de nos camarades à la fenêtre de la tourelle, pour nous instruire de celle que prenaient les malheureux qu'on immolait, pour calculer, d'après leur rapport, celle que nous ferions bien de prendre. Ils nous rapportaient que ceux qui étendaient leurs mains souffraient beaucoup plus longtemps, parce que les coups de sabre étaient amortis avant de porter sur la tête ; qu'il y en avait même dont les mains et les bras tombaient avant le corps, et que ceux qui les plaçaient derrière le dos devaient souffrir beaucoup moins... Eh bien ! c'était sur ces horribles détails que nous délibérions... Nous calculions les avantages de cette dernière position, et nous nous conseillions réciproquement de la prendre quand notre tour d'être massacrés serait venu !...

Certains égorgeurs n'accepteront pas la libération de Jourgniac, et tenteront de l'assassiner. Il sera protégé par... Maillard !

*

Madame la Marquise de Fausse-Lendry

Quelques-uns des fruits amers de la Révolution

Madame Paysac de Fausse-Lendry vivait à Paris avec sa mère, la marquise de Rastignac, et son oncle l'abbé Chapt de Rastignac. S'étant livrée prisonnière à l'Abbaye pour sauver son oncle, à la différence de Mlles de Sombreuil et Cazotte, elle échouera dans son entreprise de dévouement filial porté jusqu'au sacrifice... Sa mère subira plus tard le même sort terrible que son oncle sous le tranchant de l'échafaud.

L'abbé Chapt de Rastignac était âgé de plus de soixante-dix ans lorsque la vie lui fut ôtée ; issu d'une ancienne et illustre maison du Périgord (La Bachellerie), docteur de la Société de Sorbonne, vicaire général du diocèse d'Arles, député à l'Assemblée constituante, le saint homme était extrêmement cher à sa famille et à ses amis.

[...] À six heures du soir, ranimant mes forces et n'écoutant que le désir de revoir mon oncle, je demandai avec ardeur de paraître devant le tribunal de sang, pour essayer de sortir enfin d'un lieu si funeste ou de terminer une existence si insupportable. Je fus conduite par des hommes tout souillés des meurtres que leurs mains avaient commis. Je parvins, à travers les sabres et les piques, jusqu'au président. Cet homme [Maillard], qui n'avait rien de l'humanité que la conformation de ses traits, était assis près d'une table et environné de torches funèbres. Ses habits étaient couverts de sang ; ses yeux égarés paraissaient avides du meurtre des malheureux dont le crime l'avait rendu le juge souverain ; sur son front respirait la haine de toutes les vertus. Ce monstre, assis sur un trône érigé par la scélératesse, me dit : « Pour quelle raison êtes-vous ici ? — Ce n'est point par un décret que je suis détenue ; je me suis constituée volontairement prisonnière pour remplir les devoirs de la reconnaissance et de l'humanité. — Envers qui ? — C'est pour donner mes soins à un vieillard respectable qui est mon oncle et mon bienfaiteur, l'ami et le soutien des malheureux. — Tout cela ne dit pas son nom. — C'est M. l'abbé de Chapt de Rastignac. — Vous avez fait une grande imprudence. — Non, Monsieur, puisque je demande à partager son sort. — Vous êtes libre, et vous pouvez sortir. » Un des juges, qui m'écoutait avec attention, me dit : « Non, Madame, ne sortez pas ; le moment n'est pas favorable. Remontez dans votre chambre, et, lorsque vous pourrez sortir sans danger, je vous ferai avertir. » Un homme en veste me dit alors : « N'écoutez pas cela ; si vous voulez vous en aller, je vais vous pousser, et vous serez bientôt sortie. » Lorsqu'on était poussé, c'était pour être assommé. J'ignorais, comme on pense bien, ces affreuses formalités. [Il-
lisible]

Entraînée par le désir de rejoindre mon oncle, je pris cet homme pour mon sauveur ; je le suivis à ce fatal guichet où tant d'honnêtes gens sont morts avec gloire. Tout à coup je me sentis saisi par le bras que j'avais libre ; j'entends une voix qui me crie : « Vous ne sortirez pas ! » Étrange effet de mon aveuglement ! Je repoussais l'homme secourable qui voulait me sauver, et je secondais de toutes mes forces le bourreau qui m'entraînait au supplice. Cette lutte dura près de dix minutes ; du moins cela me parut aussi long. Lorsque la porte fut ouverte et que j'étais prête à franchir le passage fatal, l'homme qui me retenait toujours cria : « Lâchez, ou je vous fais fusiller. » L'assassin ne se le fit pas dire deux fois. La personne à qui je dois la conservation de mes jours (si c'est un bienfait dans la triste position où je me trouve) se nomme M. Pochet. Que cet homme reçoive ici le tribut qui est dû à son humanité et à la persévérance avec laquelle il m'a arrachée au sort qui m'était réservé !

Je remontai dans ma chambre, accompagnée par mon libérateur, qui me peignit alors le danger que je venais d'éviter. « Demeurez tranquille, me dit-il, je vais prendre un de mes camarades, me munir d'un ordre du président, et je vous sauverai. Je reviendrai vous chercher à neuf heures. » Je l'attendis avec patience ; j'étais toujours soutenue par l'espoir de revoir mon oncle.

Mon sauveur revint à l'heure qu'il m'avait indiquée ; il était avec un de ses camarades, humain comme lui. Ces deux braves gens me donnèrent leurs bras. La porte redoutable s'ouvre. Je me vois couverte de sabres sans pouvoir faire un mouvement ; j'aperçois le sang qui coulait sous mes pas. Hélas ! Sans doute mes pieds étaient couverts de ton sang... Je marchais sur des bras... des mains... sur celles qui avaient été l'appui des malheureux, qui m'avaient tant de fois secourue !... O Dieu ! Dieu ! Donnez-moi la force de supporter la douleur qui me déchire... Mes sauveurs demandent ma grâce ; elle leur est accordée. Je n'étais pas digne de recevoir une mort si glorieuse.

Mes conducteurs, croyant que j'allais succomber au spectacle affreux dont je venais d'être témoin, me firent entrer dans un café. Je priai M. Pochet de continuer sa bonne œuvre et de

me conduire chez mon oncle. Cet honnête homme me demanda, pour toute récompense du service qu'il m'avait rendu, de lui permettre de passer avec moi chez sa femme, pour lui faire partager le bonheur qu'il avait eu de me sauver. Ah ! que mes parents, que mes amis m'aident à acquitter la dette sacrée que j'ai contractée envers ce digne homme. Je le suivis chez lui ; c'est là que j'appris le malheur funeste qui sera pour moi une source éternelle de larmes. M. Pochet et sa femme me donnèrent tous leurs soins ; ils m'offrirent leur maison pour asile, en me disant que je ne trouverais plus dans la mienne ce que j'y cherchais... Mon malheureux oncle avait été massacré ! La plume tombe de ma main ; je laisse aux âmes sensibles à se représenter toute l'horreur de ma situation...

Paysac de Fausse-Lendry

*

Abbé Sicard, instituteur des sourds et muets

Note d'un éditeur ultérieur : « ...Le nom de l'abbé Sicard est connu de la France et de l'Europe. La perte récente qu'ont fait en lui les élèves de l'Institution des sourds et muets, les lettres et la religion, ne peut encore avoir effacé le souvenir des services qu'il a rendus à l'humanité, ni celui des périls qu'il a courus dans les journées de septembre. Le récit qu'il en a tracé lui-même fut publié, pour la première fois, dans un recueil périodique qui paraissait sous le nom d'*Annales religieuses*. »

[...] À l'instant même des soldats avignonnais et marseillais se précipitent en foule dans notre prison. Ils renversent les tables, nous saisissent et nous jettent dehors, sans nous donner le temps de prendre nos effets. Réunis dans la cour, ils nous annoncent qu'on va nous conduire à l'Abbaye, où nos camarades avaient été transférés la veille. Ils nous proposent de nous y rendre en voiture ou à pied. Martin de Marivaux demande d'y aller en voiture. J'étais perdu avant d'y arriver si j'avais préféré tout autre moyen. On fait venir six voitures ; nous étions vingt-quatre prisonniers. Ici tous les détails deviennent précieux ; c'est à la réunion des moindres événements que j'ai dû ma vie. J'allais laisser mes camarades prendre les premières places de

la première voiture, et il importait à mes jours de choisir la première. Martin de Marivaux me fit monter ; il prit la deuxième place, puis un autre la troisième. Nous occupions le fond. Labrousse, surveillant de mon institution, prit la quatrième ; deux autres prisonniers montèrent après lui. Nous voilà six dans cette première voiture ; les autres prisonniers remplissent les cinq autres. On donne le signal du départ, en recommandant à tous les cochers d'aller très-lentement, sous peine d'être massacrés sur leurs sièges, et, en nous adressant mille injures, les soldats qui devaient nous accompagner nous annoncent que nous n'arriverons pas jusqu'à l'Abbaye ; que le peuple, à qui ils vont nous livrer, se fera enfin justice de ses ennemis et nous égorgera dans la route. Ces mots terribles étaient accompagnés de tous les accents de la rage, et de coups de sabres, de coups de piques que ces scélérats assenaient sur chacun de nous. Les voitures marchent ; bientôt le peuple se rassemble et nous suit en nous insultant. « Oui, disent les soldats, ce sont vos ennemis, les complices de ceux qui ont livré Verdun, ceux qui n'attendaient que votre départ pour égorger vos enfants et vos femmes. Voilà nos sabres et nos piques ; donnez la mort à ces monstres. »

Qu'on imagine combien le canon d'alarme, la nouvelle de la prise de Verdun et ces discours provocateurs durent exciter le caractère naturellement irascible d'une populace égarée à laquelle on nous dénonçait comme ses plus cruels ennemis. Cette multitude effrénée grossissait de la manière la plus effrayante à mesure que nous avançons vers l'Abbaye, par le Pont-Neuf, la rue Dauphine et le carrefour de Russy. Nous voulûmes fermer les portières de la voiture ; on nous força de les laisser ouvertes, pour avoir le plaisir de nous outrager. Un de mes camarades reçut un coup de sabre sur l'épaule ; un autre fut blessé à la joue, un autre au-dessus du nez. J'occupais une des places dans le fond ; mes compagnons recevaient les coups qu'on dirigeait contre moi. Qu'on se peigne, s'il se peut, la situation de mon âme pendant ce pénible voyage... Le sang de mes camarades commençant à couler sous mes yeux, sans défense au milieu d'une populace excitée par ceux mêmes qui semblaient

préposés à notre garde, je croyais à chaque instant que nous allions être massacrés. Eh ! quelle raison y avait-il pour que cela ne fut pas ? Qui pouvait s'y opposer ?

Enfin nous arrivons à l'Abbaye ; les égorgeurs nous y attendaient : c'était par nous qu'ils avaient ordre de commencer. La cour était pleine d'une foule immense. On entoure nos voitures ; un de nos camarades croit pouvoir s'échapper ; il ouvre la portière et s'élançe au milieu de la foule ; il est aussitôt égorgé. Un second fait le même essai ; il fend la presse et allait se sauver ; mais les égorgeurs tombent sur cette nouvelle victime, et le sang coule encore. Un troisième n'est pas plus épargné. La voiture avançait vers la salle du comité ; un quatrième veut également sortir : il reçoit un coup de sabre qui ne l'empêche pas de se retirer et de chercher un asile dans le comité. Les égorgeurs imaginent qu'il n'y a plus rien à faire dans cette première voiture : ils ont tué trois prisonniers ; ils ont blessé le quatrième ; ils ne croient pas qu'il y en ait un de plus, et ils se portent, avec la même rage, sur la seconde voiture.

Revenu de cette stupeur dans laquelle le massacre de mes camarades m'avait jeté, je ne vois plus à mes côtés les monstres qui assouvissaient leur fureur et leur rage sur d'autres infortunés. Je saisis le moment ; je m'élançe de la voiture, et je me précipite dans les bras des membres du comité. « Ah ! Messieurs, leur dis-je, *savez un malheureux.* » Les commissaires me rejettent : « *allez-vous-en*, me disent-ils ; *voulez-vous vous faire massacrer ?* » J'étais perdu si l'un d'eux ne m'eût reconnu. « Ah ! s'écrie-t-il, *c'est l'abbé Sicard.* » Eh ! comment étiez-vous là ? Entrez ; nous vous sauverons aussi longtemps que nous pourrons. » J'entre dans la salle du comité, où j'aurais été en sûreté avec le seul de mes camarades qui s'était sauvé ; mais une femme m'avait vu entrer ; elle court me dénoncer aux égorgeurs. Ceux-ci continuaient leurs massacres. Je me crus oublié pendant quelques minutes ; mais voilà qu'on frappe rudement à la porte et que l'on demande les deux prisonniers. Je me crois perdu...

[...] Enfin la porte s'ouvre. Quels hommes se précipitent

sur nous ! Quelle rage ! Leur fureur les égare quelques moments. J'étais au milieu des commissaires, vêtu comme eux, peut-être moins agité et l'âme plus tranquille. Ils s'y trompèrent d'abord ; mais un prisonnier qui s'était échappé, et que les flots de cette horrible horde avaient transporté dans la salle, est reconnu ; je le suis aussi. Deux hommes à piques s'écrient : « Les voici ces deux b... que nous cherchons. »

Aussitôt l'un prend ce prisonnier aux cheveux, l'autre enfonce à l'instant sa pique contre sa poitrine et le renverse mort à mes côtés ; son sang ruisselle dans la salle, et le mien allait couler. Déjà la pique était lancée, quand un homme, dont le nom doit m'être si cher, averti par ses enfants qu'on massacrait à l'Abbaye et qu'on parlait de l'abbé Sicard, accourt, fend la foule, et, se précipitant entre la pique et moi, découvre sa poitrine. « Voilà, dit-il au monstre qui allait m'égorger, voilà la poitrine par où il faut passer pour aller à celle-là. C'est l'abbé Sicard, un des hommes les plus utiles à son pays, le père des sourds et muets. Il faut passer sur mon corps pour aller jusqu'à lui. »

Ces mots, prononcés avec l'accent du courage et du patriotisme, firent tomber la pique des mains du meurtrier. Mais ce n'était là qu'un danger évité. La rage était sur tous les visages, et je n'aurais fait que retarder ma perte quand je m'avisai d'un moyen qui pouvait l'accélérer, si la Providence m'avait inspiré moins de sang-froid et de courage.

[...] La troupe effrénée des massacreurs interrogeait les deux victimes amenées sur ce théâtre de carnage ; elles répondaient avec la même douceur, le même calme, le même courage déjà remarqués dans les autres. « Vois, disait-on à chacun, cette montagne de cadavres de ceux qui n'ont pas voulu se soumettre à nos lois ; fais le serment, ou à l'instant tu vas en augmenter le nombre. — Donnez-nous le temps de nous préparer à la mort ; permettez-nous de nous confesser entre nous : voilà la seule grâce que nous vous demandons. Nous sommes aussi soumis que vous à toutes vos lois civiles ; nous serions bien mauvais chrétiens si nous n'étions de bons citoyens. Mais le serment que vous nous proposez n'est pas seulement un serment civil ; c'est

un renoncement à des articles essentiels de notre croyance religieuse. Nous préférons la mort au crime dont nous nous rendrions coupables en le prêtant. »

« Eh bien ! qu'ils se confessent, ces scélérats ! répondirent tout d'une voix les égorgeurs ; aussi bien nous n'en avons aucun autre aujourd'hui pour amuser les voisins : qu'ils se confessent ; ils donneront le temps aux curieux du quartier de se lever et de venir nous voir faire justice de ces *coquins*. En attendant nous déblayerons la cour. Allez chercher des charretiers ; envoyons à la voirie tous ces aristocrates : ils infecteraient cette cour. » Aussitôt l'ordre est donné ; des charretiers arrivent ; on charge les voitures de tous les cadavres, et on les emporte hors la porte Saint-Jacques, bien avant dans la campagne, au pied de la première croix de fer, où l'on creusa une large fosse pour les enterrer tous.

Mais la cour de l'Abbaye se trouvait ruisseler de sang, tel que le sol encore fumant où l'on vient d'égorger plusieurs bœufs à la fois.

Il fallut la laver : la peine fut extrême. Pour n'avoir plus à y revenir, quelqu'un proposa de faire apporter de la paille, de faire dans la cour une sorte de lit au-dessus duquel on mettrait tous les habits de ces infortunés, et qu'on les ferait venir là pour les y égorger. L'avis fut trouvé bon ; mais un autre se plaignit que ces aristocrates mouraient trop vite, qu'il n'y avait que les premiers qui eussent le plaisir de les frapper ; et il fut arrêté qu'on ne les frapperait plus qu'avec le dos des sabres, qu'on les ferait courir ensuite entre deux haies d'égorgeurs, comme cela se pratiquait jadis envers les soldats que l'on condamnait aux verges. On arrêta aussi qu'il y aurait autour du lieu des bancs pour les *dames* et des bancs pour les *messieurs* (car il y avait alors des messieurs et des dames). Une sentinelle fut mise à ce poste pour que le tout se passât dans l'ordre. Tout ceci je l'ai vu de mes yeux et je l'ai entendu. J'ai vu les dames du quartier de l'Abbaye se rassembler autour du lit qu'on préparait pour les victimes, y prendre place comme elles l'auraient fait à un spectacle.

Enfin, vers les dix heures, les deux prêtres disent qu'ils sont

prêts à mourir. On les amène. Ici je n'ai plus rien vu. Eh ! comment aurais-je eu le courage de porter mes regards sur une scène aussi déchirante ? Toute cette journée se passa à aller chercher dans la ville les prêtres que les scélérats venaient dénoncer, et à les massacrer. Toujours, autour de ces victimes, les mêmes hurlements, les mêmes chants, les mêmes danses. La nuit ne fut pas plus calme ; je la passai dans les mêmes craintes qui m'avaient agité pendant les jours précédents. « Comment, disais-je à mes compagnons, la ville de Paris, qui doit être informée de ces horreurs, ne se lève-t-elle pas tout entière pour venir les empêcher ? » Les malheureux ne me répondirent plus ce jour-là que par des mots sans suite, avec un air et des yeux égarés : ils étaient devenus fous. L'un d'eux me donna son couteau, en me demandant la mort comme la plus grande grâce ; l'autre entra dans une pièce attenante à la salle où nous étions, se déshabilla, et avec son mouchoir et ses jarrettières il essaya de se pendre lui-même. Son égarement même le sauva ; il ne put y réussir.

Complément à la relation de l'abbé Sicard

[...] J'ai oublié, dans ma Relation des 2, 3 et 4 septembre, quelques traits qui méritent d'être connus. Quelqu'un à qui je les ai racontés plus d'une fois désire que je les publie ; les voici. J'ai dit que les *dames* du quartier de l'Abbaye se rendaient en foule aux scènes d'horreur qui se passaient dans cette malheureuse enceinte. On imagine quelles *dames* c'étaient. Eh bien ! ces mêmes *dames* firent demander au comité, où j'étais, qu'on leur procurât le plaisir de voir tout à leur aise les *aristocrates* égorgés dans la cour du comité. Pour faire droit à la demande, on plaça un lampion auprès de la tête de chaque cadavre, et aussitôt les *dames* jouirent de cette exécrationnable illumination. Au milieu de la nuit, B... de V... [*Billaud-Varenne*] apprend que les égorgeurs volent les prisonniers après les avoir tués ; il se rend dans la cour de l'Abbaye, et là, sur une estrade, il parle à *ses ouvriers*.

« Mes amis ! Mes bons amis ! La Commune m'envoie vers vous pour vous représenter que vous *déshonorez cette Belle journée*. On lui a dit que vous voliez ces coquins d'aristocrates,

après en avoir fait justice. Laissez, laissez tous les bijoux, tout l'argent et tous les effets qu'ils ont sur eux, pour les frais du grand acte de justice que vous exercez. On aura soin de vous payer, comme on en est convenu avec vous. Soyez nobles, grands et généreux comme la profession que vous remplissez. Que tout dans ce grand jour *soit digne du peuple* dont la *souveraineté* vous est commise. »

Manuel, quelques minutes avant, au milieu de la rue Sainte-Marguerite, en face de la grande prison, et au moment où les massacreurs avaient commencé, avait parlé ainsi à ce même peuple : « Peuple français, au milieu des vengeances *légitimes* que vous allez exercer, que votre hache ne frappe pas indistinctement toutes les têtes. Tous les criminels que renferment ces cachots ne sont pas tous également coupables. »

Et ce Manuel est le même qu'un honnête homme tâchait de justifier, un de ces jours, au sujet de ces égorgements ! Ce discours, entendu de plusieurs témoins dignes de foi, rapproché de celui que, deux jours avant, j'avais entendu moi-même à la prison de la mairie, laisse-t-il quelque doute sur la complicité de ce grand coupable, qui a expié sur un échafaud et les crimes de cette journée d'horreur, et tous les blasphèmes qu'il avait vomis dans la Commune contre la religion ?

Et qu'on ne doute pas de l'effet de la promesse que fit aux égorgeurs B... de V... [*Billaud-Varenne*] Oui, les malheureux qui répandirent tant de sang dans ces journées de deuil ont reçu leur salaire, comme on le leur avait promis. On a trouvé et les noms de ceux qui ont reçu ce prix du sang innocent, et les noms de ceux qui les ont payés. On lit encore ces noms, écrits avec du sang, sur les registres de la section du Jardin des Plantes, sur ceux de la Commune, sur ceux de la section de l'Unité. Je peux moins en douter qu'un autre ; un des commissaires de cette section, qui a été forcé, sous peine d'être tué sur-le-champ, par les égorgeurs, de contribuer à leur paiement, me l'a dit à moi-même. Oui ! ils ont reçu leur salaire ; et quel salaire ! Les malheureux, poursuivis par les remords, trouvant partout des voix accusatrices, ont la plupart fui de Paris ; ils ont été dans les

armées, espérant y trouver des *camarades*. Les scélérats ! Pouvaient-ils ainsi se méprendre sur les soldats français ? On les a reconnus, et ils n'y ont trouvé que des vengeurs. Il n'en reste plus que quelques-uns, que redemande l'échafaud, que va enfin poursuivre la justice nationale, qui n'a suspendu si longtemps son glaive que pour n'en épargner aucun.

Sicard

De toute évidence, dans ces lignes que l'indignation exaspère, l'abbé Sicard, homme de bonté, de foi et de dévouement, n'appelle pas au pardon immanent... Ce qu'il a vécu est trop violent pour lui, sans doute pour lui-même parce qu'il s'en est sorti, mais pour tous ceux qu'il a vu horriblement massacrer sous ses yeux ; et pour toutes ces sommes de souffrances, il en appelle à la vengeance de la Justice humaine, la Justice d'ici-bas, avant que la mort ne livre les responsables de ces tueries à la Justice de Dieu...

À propos de l'abbé Sicard

L'abbé Roch-Ambroise Cucurron Sicard (1742-1822) fut le successeur de l'abbé Charles-Michel de l'Épée (1712-1789), fondateur de l'Institution des jeunes sourds-muets, dont il perfectionna la méthode aujourd'hui universellement adoptée. On peut se demander pourquoi les autorités révolutionnaires — qui ne respectaient pas grand-chose, il est vrai —, s'en prirent à cet éminent prélat dont l'œuvre de bienfaisance et l'action l'avaient hissé au niveau de « bienfaiteur de l'humanité », expression en honneur en ce temps-là, qui vous valait en principe le Panthéon de la gloire et non l'égorgeement. Il semblerait que ce soit à la suite d'une mésentente ou d'une rivalité avec Valentin Haüy (1745-1822) qui venait de créer un Institut du même ordre pour les aveugles (prises en charge par l'État, les deux Institutions avaient été réunies sous un même toit) ; celui-ci aurait dénoncé Sicard comme prêtre réfractaire ; les deux hommes manifestaient entre eux des désaccords politiques profonds. Haüy, très entiché des idées nouvelles, était jacobin. Il fut arrêté et interné comme « terroriste » durant la réaction thermidorienne ; puis libéré le lendemain du 18 fructidor an V

(coup d'État du 4 septembre 1797), il se convertit à la Théophilantropie et reprit ses activités. Pendant ce temps, l'abbé Sicard était de nouveau pourchassé par les Jacobins revenus un temps aux « affaires », ou par leurs comparses ; son témoignage public n'y était pas pour rien : il l'aurait en partie renié pour une fois de plus sauver sa vie ou éviter la déportation... Au lendemain du Consulat, nouveau renversement de situation : on dessaisit Haïty de toutes ses responsabilités, tandis que l'on rétablit l'abbé Sicard dans les siennes... Ceci pour dire que même dans les plus belles, les plus nobles, les plus honorables actions humanitaires, la solidarité entre hommes de bien n'est pas toujours un fait acquis.

*

Coup de projecteur ou d'éclairage à la chandelle sur Bicêtre

Une des plus grandes prisons de Paris qui faisait peur à la population ; elle était adossée à l'hôpital du même nom.

[...] Les détachements des sections armées qui se rendirent à Bicêtre dans l'après-midi du 3 septembre ne pénétrèrent pas dans les cours de la prison. Ils se contentèrent d'occuper les postes extérieurs et de garder toutes les issues ; le reste ne les regardait pas. Une bande d'assassins, conduite, dit-on, par un membre de la commune, envahit seule le greffe, força les employés à apporter les registres d'écrou et à leur amener les prisonniers à mesure qu'ils étaient désignés. Comme à la Force, on annonçait ainsi les sentences de mort : *Conduisez le citoyen à l'Abbaye.*

Mais laissons parler un témoin oculaire : « On savait ce que cela voulait dire. Deux hommes prenaient par le bras le malheureux et l'entraînaient hors du greffe à travers les assommeurs, rangés sur deux files ; quand il avait fait quelques pas, les plus à portée le piquaient dans le dos ; on le lâchait, il tombait de droite ou de gauche, on le tirait avec des crochets, puis on l'assommait à coups de bûche, de crosse de fusil, on le lardait de coups de pique. C'était quelquefois bien long. »

La boucherie dura toute la seconde partie de la journée du

lundi. Le soir venu, les bourreaux s'arrêtèrent ; puis, s'étant reposés, ils reprirent paisiblement leur besogne le lendemain, et la terminèrent vers les trois heures de l'après-midi, sans avoir été le moins du monde inquiétés.

Parmi les prisonniers de Bicêtre, il y avait des jeunes gens, on pourrait dire des enfants placés en correction par leurs parents ou leurs maîtres. Presque tous ces enfants furent assommés [43 jeunes gens de 13 à 17 ans qui n'avaient, on s'en doute, objectivement rien à voir avec l'Ancien Régime, périrent sous la main des bourreaux : les noms et les âges sont rapportés par Ternaux]. Le sang enivre comme le vin, plus que le vin sans doute. Il fit perdre aux assassins celui des sentiments humains qui subsiste peut-être le plus longtemps dans le cœur de l'homme : la pitié pour l'enfance.

Le témoin oculaire que nous avons cité plus haut, et qui était alors employé à Bicêtre, ajoute, dans sa touchante naïveté : « Les assommeurs nous le disaient, et nous l'avons pu voir par nous-mêmes, les pauvres enfants étaient bien plus difficiles à achever que les hommes faits : vous comprenez, à cet âge, la vie tient si bien... »

Quoi qu'en aient dit la plupart des historiens qui ont raconté ces massacres, si la troupe armée, fournie par les sections, se transporta à Bicêtre avec du canon, il ne fut pas fait usage de ce terrible moyen de destruction ; les piques et les bûches suffirent. Les prisonniers n'opposèrent aucune résistance, et les criminels les plus endurcis, livrés individuellement aux sicaires de la Commune, ne pensèrent même pas à vendre chèrement leur vie ; ces malheureux, que l'on présentait aux Parisiens comme des bêtes féroces prêtes à s'élaner sur eux, se laissèrent égorger comme des agneaux.

L'assassinat de Béchet, économe de l'hôpital de Bicêtre.

Le paragraphe précédent, que je ne reproduis pas, explique pourquoi ce responsable de l'hôpital, qui n'a rien à voir à proprement parler avec la prison, est l'objet de la vindicte des tortionnaires, pourquoi il est froidement assassiné.

[...] Voici comment un témoin oculaire raconte cette mort :

M. Béchet rentrait par la porte Rouge ; le factionnaire lui dit qu'on le demandait au greffe de la prison pour signer je ne sais quoi ou donner je ne sais quel renseignement. M. Béchet ne voulait d'abord pas y aller, parce que, disait-il, économe de l'hospice, il n'avait rien à faire dans la prison ; mais, enfin, la sentinelle insistant, il se décida. À peine avait-il fait trois pas en avant, que celle-ci lui lâcha son coup de fusil dans les reins. Le pauvre M. Béchet tomba et dit tranquillement : « Ah ! malheureux, tu m'as pris en traître. » Comme il gisait là, se débattant contre la mort, arrive un garde national en uniforme ; je le vois encore, je crois que c'était un fédéré breton : il lui appliqua le canon de son fusil sur le front ; sa cervelle sauta de tous côtés. On le traîna sur le bord d'un fossé en dehors de la porte Rouge, et, comme il était seul, il y resta quarante-huit heures et fut enterré tout le dernier. »

*

Et pendant ce temps-là, à quoi s'occupait le ministre de l'Intérieur, Roland ?

[...] En effet, ce jour-là, il y avait grand repas au ministère de l'intérieur. C'est Mme Roland [*Manon Roland*] qui, dans ses *Mémoires*, raconte elle-même le fait. Un de ses invités lui avait amené un hôte étrange et qui n'était pas attendu : Anacharsis Cloots, l'orateur du genre humain, parasite à ses heures perdues et toujours déclamateur ampoulé.

« L'événement du jour faisait le sujet de la conversation [*les tueries de Septembre*]. Cloots prétendit prouver que *c'était une mesure indispensable et salutaire* ; il débita beaucoup de lieux communs sur les droits des peuples, la justice de leur vengeance et l'utilité dont elle était pour le bonheur de l'espèce. Il parla longtemps et très-haut, mangea davantage et *ennuya plus d'un auditeur*.

Parmi les convives était aussi un membre du comité civil de la section des Quatre-Nations, Delaconté. Il avait signé toute la journée les fameux bons de vin et de victuailles, exigés par les *travailleurs* des prisons, et il s'était chargé d'en proposer le remboursement au ministre de l'Intérieur ; Roland lui répondit

tranquillement « qu'il n'avait pas de fonds pour de semblables objets. »

Ainsi, de l'aveu même de la maîtresse de la maison, chez le ministre de l'intérieur on dînait à son aise, on discutait froidement sur *l'événement* du jour, on débattait la question de savoir si la dépense faite pour le salaire des travailleurs de l'Abbaye [*Probablement les premiers « travailleurs sociaux » de la République !*] devait être payée sur telle ou telle caisse !

Pendant que le ministre Roland employait ainsi son temps, le Comité de surveillance ne perdait pas le sien, il continuait à déployer une activité fébrile, expédiait coup sur coup les ordres les plus sinistres, surveillait leur stricte exécution par ses affidés, et, tout en ordonnant de faire disparaître la trace matérielle des égorgements, s'occupait d'en propager l'exemple dans la France entière.

*

Et comme toujours, pendant ce temps, la Convention fait le dos rond.

Dans la nuit du 2 septembre, Truchon, Tallien, Guiraud, furent envoyés sur place pour s'informer de la situation. Ils reviennent et se contentent d'exposer chacun un compte rendu banal et expéditif ; après Truchon et Tallien, Guiraud intervient et ponctue son rapport par cette précision :

*M. Guiraud : « J'ai oublié un fait important pour l'honneur du peuple. Le peuple [*sic* !] avait organisé dans les prisons un tribunal composé de douze personnes. D'après l'écrou, d'après diverses questions faites au prisonnier, les juges apposaient les mains sur sa tête, et disaient : « Croyez-vous que dans notre conscience nous puissions *élargir* Monsieur ? » Ce mot *élargir* était sa condamnation. Quand on disait *oui*, l'accusé était lâché, et il allait se précipiter sur les piques. S'il était jugé innocent, les cris de *Vive la nation !* se faisaient entendre, et on rendait à l'accusé sa liberté. » (*Le Moniteur*)*

Incroyable, cette vision ahurissante de la Justice expéditive. Où il est expressément révélé que le « peuple » a de l'honneur

et une conscience. Et en plus il impose les mains sur ses victimes pour faire parler sa conscience. De quoi se plaint le condamné ? Il aura la satisfaction de savoir que lorsque le « peuple » l'expédie sur le mode express à coups de sabres et de piques dans l' Au-delà, l'égorgeur souverain, mandaté pour l'occasion, le fait avec la bénédiction de sa conscience. On ne peut que rester confondu devant tant de débordements empressés rendus à l'honneur et à l'humanité !

Le 3 septembre, la Convention reprend ses séances. Voici la teneur de ses préoccupations essentielles, le lundi matin à l'ouverture, telles que Le Moniteur les rapporte, pendant que l'horreur se perpétue à deux pas, dans les prisons de Paris, et que le sang coule à flots :

Du lundi 3 septembre, à neuf heures du matin.

— M. Jounau, député des Deux-Sèvres, fait hommage d'un fusil et d'une baïonnette qu'il avait achetées pour voler à la défense de la patrie, au sortir de son poste. (On applaudit.)

— Le ministre de l'Intérieur fait passer à l'Assemblée une lettre du procureur-syndic du district de Sedan, qui annonce de grandes inquiétudes sur la marche des ennemis, et qui craint que la guerre étrangère, la guerre civile et l'anarchie ne laissent bientôt de la liberté qu'un triste et douloureux souvenir.

— Le même ministre envoie la réponse qui lui a été faite ce matin par M. Pétion. Le maire [*de Paris*] annonce qu'il n'a appris les événements de la nuit qu'au moment où il n'y avait plus de remède à y apporter. Craignant qu'on ne se portât au Temple, il a requis le commandant général qui s'y est porté lui-même. Il n'y a point eu de trouble à cet endroit. Il l'a requis encore de faire marcher du renfort aux prisons.

— Le ministre des affaires étrangères informe l'Assemblée qu'il n'avait pu se refuser à donner un passeport à M. Virieu, parce qu'il est ministre plénipotentiaire du duc de Parme, et chargé des affaires de Malte en France.

L'Assemblée renvoie au comité diplomatique.

— Sur le rapport d'un membre du comité de législation, l'Assemblée décrète qu'il ne sera retenu dans les galères de

France aucun étranger condamné pour des crimes commis hors le territoire de France.

— M. Camus se présente, à la barre et se plaint de ce que le président de sa section exige pour convoquer l'assemblée de section une réquisition légale de cinquante citoyens. Il demande que l'Assemblée nationale ordonne que, sur la réquisition d'un seul citoyen, le président convoque l'assemblée de section, tant que durera sa permanence.

Cette demande, convertie en motion par M. Lacroix, est décrétée.

— Un citoyen, admis à la barre, prononce le discours suivant :

« En 1789 je fus chargé par les jeunes gens du commerce de Paris d'offrir un don patriotique de 0,500 liv. Je viens aujourd'hui les offrir eux-mêmes à l'Assemblée. Nous pouvons former sur-le-champ deux bataillons. Il y a de plus parmi nous plus de deux cents hommes qui savent monter à cheval, et qui même ont servi dans la cavalerie. Si l'Assemblée veut ordonner qu'on donne des armes et des chevaux à ceux qui en manquent, nous pouvons partir demain. » (On applaudit.)

— Mme Treilhard, marchande au Palais-Royal, fait hommage d'un cheval.

— Les acteurs, actrices et employés du théâtre de Mademoiselle Montansier, viennent offrir de former une compagnie. (On applaudit.)

Ils sont admis aux honneurs de la séance... Etc.

Quant à MM. Marat, Danton, Robespierre et autres Jacobins, les vrais responsables de cette orgie de meurtres en série et d'assassinats programmés (que le maire de Paris ignorait, bien sûr), ils se sont fait oublier durant plus de 48 heures... On ne les a pas vus ni entendus, les grands tribuns officiels, ou si peu... Il fallait bien laisser les « travailleurs sociaux » accomplir leur œuvre d'éternité en toute quiétude de besogne... Les commentaires de Robespierre, à la suite de ces journées terribles, laissent pantois.

Note. Lorsque l'on parle de « serment » concernant le clergé catholique, il s'agit du double serment que les religieux de tous ordres avaient pour obligation de prêter, afin de se soumettre à la Constitution civile du clergé et au principe dit « liberté, égalité ». Les prêtres qui se soumirent furent appelés jureurs ou assermentés ; ceux qui refusèrent de prêter serment étaient dits réfractaires ou insermentés. Le clergé réfractaire, dans son ensemble, fit l'objet d'une persécution de tous les instants, obligeant les religieux à se cacher, parfois dans les conditions les plus inhumaines. La répression fut féroce, sans pitié : humiliations cruelles, prison, bague, guillotine. Le plus attristant dans cette affaire, pour ne pas dire le plus scandaleux, est que les prêtres jureurs ou assermentés, en prêtant serment, faisaient du nom de Jésus la caution des massacreurs de la dictature jacobine, laquelle visait plus particulièrement les fidèles catholiques — ces fidèles dont ils avaient été les pasteurs —, ainsi que leurs confrères impitoyablement pourchassés parce qu'ils étaient restés fidèles, eux, à leur sacerdoce. Si beaucoup eurent la pudeur minimale de défroquer, d'autres membres du clergé furent comme des « *lous rapaces vêtus en brebis* ».

*

**RELEVÉ COMPARATIF DU NOMBRE DES VICTIMES DES
MASSACRES DE SEPTEMBRE 1792 DANS LES PRISONS DE PARIS**

Prisons	Nombre des victimes, d'après :					
	Comité de surveillance	Peltier	Prudhomme	Barthélémy Maurice	Granier de Cassagnac	Ternaux
L'Abbaye	135	180	131	123	216	171
La Force	169	164	161	120	171	169
Le Châtelet	217	214	216	154	223	223
La Conciergerie	93	85	99	85	378	328
Les Bernardins	75	73	70	73	73	73
Les Carmes	120	244	75	200	116	120
Saint-Firmin	76		77		76	79
Bicêtre	159	«	171	166	170	170
La Salpêtrière	35	45	35	45	35	35
Totaux	1079	1005	1035	966	1458	1368

Note. Il semble que les chiffres de Bicêtre et de la Salpêtrière soient sous-estimés : selon certaines sources, viols et tueries se seraient perpétrés plusieurs jours durant...

La Princesse de Lamballe, sacrifiée et suppliciée

Ni héroïne, ni femme indigne, Madame de Lamballe (1749-1792) était ce que l'on pourrait appeler une honnête femme. Le genre même de désignation ou de stigmatisation qui suffisait à mettre en fureur les révolutionnaires, à embraser la haine qui regorgeait en eux. Le duc de Penthièvre, arrière-petit-fils de Louis XIV et de Mme de Montespan, branche royale légitimée, choisira cette jeune fille rangée, douce et pieuse, pour épouser son fils, jeune homme prodigue, volage et dévergondé, espérant l'assagir et le stabiliser par son mariage. C'est ainsi que Marie-Thérèse Louise de Savoie-Carignan épousa Louis-Alexandre de Bourbon, prince de Lamballe, héritier d'une des plus grosses fortunes de France avec les d'Orléans. Loin de s'assagir, le Prince reprit sa vie de débauche et mourut l'année suivant son mariage d'une maladie vénérienne. La princesse de Lamballe se retrouvait veuve à dix-neuf ans — et peut-être rendue stérile par son mari.

Lors du mariage du futur Louis XVI, elle fit la connaissance de la dauphine, Marie-Antoinette, dont elle deviendra l'amie et la confidente. Lorsque Marie-Antoinette accède au trône de France avec son royal époux, Marie-Thérèse sera nommée surintendante de la Maison de la Reine. Titre pompeux et royalement rétribué dont l'intéressée s'acquittera, semble-t-il, avec grand dévouement. Mais Marie-Antoinette finit par se lasser de cette jeune femme que la vie a rendue plus grave, et la remplace par la princesse Yolande de Polignac, plus piquante, légère et enjouée. Les années noires arrivent. Dans le malheur, la Reine se retourne instinctivement vers son ancienne favorite, l'amie de confiance. En dépit des risques encourus, celle-ci répond à l'appel angoissé, et se rapproche de la Reine qu'elle suivra jusque dans sa prison du Temple, et jusqu'au dénouement final.

Brutalement séparée de la famille royale, Mme de Lamballe est jetée à la prison de la Force. Ce qui va devenir l'un des plus odieux meurtres de l'histoire, et flétrir à jamais le prestige de l'un des pays les plus policés du monde, se trame dans les officines obscures de la Révolution. Les femmes proches du couple royal sont sauvées, sauf une : la princesse de Lamballe. Quelques jours auparavant, un libelle a circulé dans Paris, bruissant des ragots les plus ignominieux sur son compte. Certes, la fin du couple royal fut tragique et l'on sait combien le Roi et la Reine furent salis et humiliés par leurs accusateurs ; mais le sort réservé à Mme de Lamballe, les conditions dans lesquelles sont corps et sa réputation furent outragés, n'a pas d'exemple dans l'histoire de l'humanité civilisée, sinon les horreurs du Bas-empire romain. Au-delà même de la personne de cette infortunée incarnant bien malgré elle le complot aristocratique (ne pouvant atteindre la Reine, ils se rabat-tirent sur sa confidente, celle qui lui était la plus proche), c'était le souvenir de treize siècles de monarchie franque qu'il fallait abattre par les moyens de la barbarie la plus extrême, tout en la soumettant aux instincts sauvages de ses meurtriers, pour en souiller à jamais le symbole et le souvenir.

*

Indignation et colère de Sébastien Mercier

Faire un portrait à vif de Louis-Sébastien Mercier (1740-1814) relève du tour de force, tant il paraît difficile de cerner le personnage ; tour à tour fantasque, grave ou cédant aux délices des délires utopiques, on a encore plus de mal d'y voir clair dans l'œuvre confuse et prolifique de ce polygraphe de talent. Républicain pur sucre, après un passage chez les Jacobins il sera élu député à la Convention, siégera avec la Gironde et fera partie des 73 proscrits. Il ne devra qu'au 9 thermidor d'avoir échappé à la guillotine. Celui qu'on a appelé le Flâneur de Paris laisse à la postérité son célèbre Tableau de Paris. Plus chroniqueur que réellement historien ou mémorialiste, on retiendra ce cri d'indignation contre la boucherie des 2 et 3 septembre paru dans Le Nouveau Paris (1800), un geste qui l'honore, et n'a pas été souvent le fait des gens proches des

milieux politiques dont il revendique l'appartenance.

Les générations futures se refuseront à croire que ces forfaits exécrables ont pu avoir lieu chez un peuple civilisé, en présence du corps législatif, sous les yeux et par la volonté des dépositaires des lois, dans une ville peuplée de huit cent mille habitants, restés immobiles et frappés de stupeur, à l'aspect d'une poignée de scélérats soudoyés pour commettre des crimes.

[...] Vous, partisans de ces massacres, conjurés féroces, qui n'avez cessé de tromper la multitude crédule, direz-vous qu'il était impossible d'arrêter les bras des Assassins ? Direz-vous qu'il n'était point en votre puissance de les réprimer ? Vous avez dit au département, par l'organe imposteur de vos commissaires, que vous n'aviez pu arrêter la colère du peuple. Malheureux ! Vous prostituez le nom du peuple ; vous ne l'invoquez que pour le déshonorer et couvrir vos turpitudes et vos crimes ! Était-ce donc le peuple qui commettait ces forfaits exécrables ? Non, il gémissait en silence ; c'est vous, administrateurs féroces, qui, d'intelligence avec le conseil général de la commune et le ministre Danton, avez tout fait préparer, tout fait exécuter. C'est vous qui avez fait commettre tous ces crimes par un petit nombre d'affidés, afin de vous enrichir des dépouilles sanglantes de vos nombreuses victimes ; c'est vous qui avez fait de Paris le coupe-gorge du riche et préparé la misère du peuple, en brisant tous les liens sociaux, en tarissant tous les canaux de la circulation, en détruisant la confiance publique si nécessaire, si indispensable à la prospérité commune et au bonheur de tous.

S'il n'était pas prouvé qu'à vous seuls appartient l'opprobre des premiers jours de septembre, je vous rappellerais deux faits que vous ne pouvez nier. Je vous rappellerais ce paiement de 850 liv. fait par ordre du conseil général au marchand de vin qui fournissait vos assassins à la Force, pendant leur horrible exécution ; je vous rappellerais le Comité de surveillance, louant, la veille du massacre, les voitures qu'il destinait et qui ont servi à conduire à la carrière de Charenton les cadavres de septembre.

Si la garde nationale eût été requise, si on l'eût commandée au nom de la loi, que des chefs perfides et sanguinaires s'appliquaient à paralyser, combien elle eût été forte et courageuse ! Elle se serait levée toute entière : mais, cette garde nationale, dont la masse est restée pure au milieu de tous les genres de corruption et de brigandage, n'a-t-elle pas craint qu'on ne l'accusât d'avoir agi sans réquisition ? N'a-t-elle pas craint, qu'en voulant punir le crime, on ne l'accusât elle-même de s'être rendue criminelle ? Retenue par ces motifs, elle est restée immobile.

J'ai vu la place du théâtre français couverte de soldats que le tocsin avait rassemblés ; je les ai vus prêts à marcher, et tout-à-coup se disperser, parce qu'on était venu traîtreusement leur annoncer que ce n'était qu'une fausse alerte ; que ce n'était rien. Ce n'était rien, grands dieux ! Déjà la cour, des Carmes et celle de l'Abbaye étaient inondées de sang, et se remplissaient de cadavres ; ce n'était rien. J'ai vu trois cents hommes armés, faisant l'exercice dans le jardin du Luxembourg, à deux cents pas des prêtres que l'on massacrait dans la cour des Carmes : direz-vous qu'ils seraient restés immobiles, si on leur eut donné l'ordre de marcher contre les assassins ?

Aux portes de l'Abbaye et des autres prisons étaient des épouses éplorées redemandant à grands cris leurs époux, qu'une fin tragique venait de séparer d'elles ; d'autres avaient la douleur de les voir massacrer à leurs pieds.

Le même carnage, les mêmes atrocités se répétaient en même temps dans les prisons et dans tous les endroits où gémissaient les victimes du pouvoir arbitraire : partout on exerçait des cruautés, toujours accompagnées de particularités plus ou moins douloureusement remarquables.

Au séminaire de Saint-Firmin, les prêtres que l'on y retenait en charte privée, attendaient paisiblement, comme les autres prêtres détenus aux Carmes, que la municipalité de Paris leur indiquât le jour de leur départ, et leur délivrât des passeports pour sortir de France, selon les termes d'un décret tout récent, qui leur faisait cette injonction, en leur accordant trois livres par jour pendant leur voyage. Il est incontestable qu'il n'a tenu

qu'aux autorités du jour que ce décret eût son exécution avant les massacres ; mais les prêtres détenus étaient désignés et réservés pour ce jour. Ils furent mutilés et déchirés par lambeaux. À Saint-Firmin ils trouvèrent plaisant d'en précipiter quelques-uns du dernier étage sur le pavé.

À l'hôpital général de la Salpêtrière, ces monstres ont égorgé treize femmes, après en avoir violé plusieurs.

À Bicêtre, le concierge voyant arriver ce ramas d'assassins, voulut se mettre en devoir de les bien recevoir : il avait braqué deux pièces de canon, et dans l'instant où il allait y mettre le feu, il reçut un coup mortel ; les assassins vainqueurs ne laissèrent la vie à aucun des prisonniers.

À la prison du Châtelet, même carnage, même férocité ; rien n'échappait à la rage de ces cannibales ; tout ce qui était prisonnier leur parut digne du même traitement.

À la Force, ils y restèrent pendant cinq jours. Madame la ci-devant princesse de Lamballe y était détenue : son sincère attachement à l'épouse de Louis XVI était tout son crime aux yeux de la multitude. Au milieu de nos agitations elle n'avait joué aucun rôle ; rien ne pouvait la rendre suspecte aux yeux du peuple, dont elle n'était connue que par des actes multipliés de bienfaisance. Les écrivains les plus féroces, les déclamateurs les plus fougueux ne l'avaient jamais signalée dans leurs feuilles

Le trois septembre, on l'appelle au greffe de la Force ; elle comparut devant le sanglant tribunal composé de quelques particuliers. À l'aspect effrayant des bourreaux couverts de sang, il fallait un courage surnaturel pour ne pas succomber.

Plusieurs voix s'élèvent du milieu des spectateurs, et demandent grâce pour madame de Lamballe. Un instant indécis, les assassins s'arrêtent ; mais, bientôt après, elle est frappée de plusieurs coups, elle tombe baignée dans son sang et expire.

Aussitôt on lui coupe la tête et les mamelles, son corps est ouvert, on lui arrache le cœur, sa tête est ensuite portée au bout d'une pique, et promenée dans Paris ; à quelque distance on traînait son corps.

Les tigres qui venaient de la déchirer ainsi, se sont donné le plaisir barbare d'aller au Temple, montrer sa tête et son cœur à Louis XVI et à sa famille.

Tout ce que la férocité peut produire de plus horrible et de plus froidement cruel, fut exercé sur madame de Lamballe.

Il est un fait que la pudeur laisse à peine d'expressions pour le décrire ; mais je dois dire la vérité toute entière, et ne me permettre aucune omission. Lorsque madame de Lamballe fut mutilée de cent manières différentes, lorsque les assassins se furent partagé les morceaux sanglants de son corps, l'un de ces monstres lui coupa la partie virginale et s'en fit des moustaches, en présence des spectateurs saisis d'horreur et d'épouvante.

Je n'ai plus la force d'écrire. Ce que je puis attester, c'est que les âmes sensibles de la convention firent, pendant près de trois mois, les plus grands efforts pour la recherche et la poursuite de ces abominables assassins, et que cette motion fut constamment rejetée par les montagnards ; et c'est pour échapper aux lois vengeresses, que dans la crainte des plus justes châtimens ils sont entrés dans la conspiration du 31 mai 1793 [*Mise hors-la-loi des Girondins*], s'imaginant qu'il suffirait de tuer les humains, pour effacer la trace de leurs crimes.

*

La Princesse de Lamballe, sa vie, sa mort (1864), Mathurin-François de Lescure.

*Cette histoire de la Princesse de Lamballe est à considérer comme une œuvre pie, une hagiographie plus qu'une œuvre historique ; c'est un monument expiatoire que l'auteur rend à l'innocence. Il prévient : « C'est ce devoir que je remplis aujourd'hui, en offrant quelques pages à la douce mémoire de cette princesse malheureuse et charmante, de cette Artémise inconsolable d'un indigne époux, de cette pieuse Antigone du vieux duc de Penthièvre, de cette amie dévouée de Marie-Antoinette, de cette victime innocente de la Terreur [*Précisons que la Terreur officielle, à cette période, n'était pas encore à « l'ordre du jour » !*]. Oui, je veux acquitter la dette de nos mères, de nos femmes et de nos sœurs, dont la princesse de*

Lamballe honore le sexe, et qui n'ont jamais pu lire sans larmes cette histoire de la vie si touchante et de la fin si tragique d'une princesse qui en paya si cher les grâces et les vertus. »

[...] Enfin commencèrent, au signal parti de la Commune, ces hideux et lâches massacres, cette Saint-Barthélemy d'innocents désarmés, cet égorgement systématique, horrible satisfaction donnée aux appétits carnassiers du peuple ; non, je me trompe, d'une horde d'assassins, car le peuple, le vrai peuple, n'est pour rien, que pour son inertie et son indifférence, dans la responsabilité de septembre. Les historiens révolutionnaires ont essayé de donner le change sur ces funestes journées, qui noyèrent la liberté dans le sang. Mais les circulaires de la Commune, la présence constatée de ses membres, l'absence de toute surveillance ou de toute répression, la liste d'émargement de ces bouchers de la vindicte populaire à vingt-quatre livres *par tête et par jour*, tous ces documents établissent irréfragablement la préméditation, la complicité, les moyens, le but, et il faut renoncer à cette légende de *grande convulsion nationale*, de *délire passager de l'opinion*, à toutes ces excuses inventées enfin pour sauver au moins l'horreur de l'attentat, par ces imaginations complaisantes qui ont vu dans le 10 août une épopée...

[...] Ce fut dans la nuit du 2 au 3 septembre et à peu près vers minuit, comme nous l'avons vu, que commencèrent les massacres de la Force.

La prison de la Force, située entre la rue du Roi de Sicile, la rue Culture et la rue Pavée, servait, en 1792, de supplément aux prisons de l'Abbaye et du Châtelet, devenues insuffisantes.

On distinguait les bâtiments neufs de cette prison en *grande* et *petite Force*. Le petit hôtel avait une entrée séparée sur la rue Pavée, au Marais, tandis que la porte du grand hôtel s'ouvrait sur la rue des Ballets, à deux pas de la rue Saint-Antoine. Ces deux entrées étaient très-éloignées l'une de l'autre et séparées par un lot de maisons considérable.

Le rapport de Truchon, envoyé par la Commune à la Force, vers minuit, rapport qu'il vint faire vers deux heures du matin,

porte « que la plupart des prisons étaient actuellement vides ; qu'environ quatre cents prisonniers avaient été détruits ; qu'à la prison de la Force, où il s'était transporté, il avait cru devoir faire sortir toutes les personnes détenues pour dettes ; qu'il en avait fait autant à Sainte-Pélagie ; que, revenu à la maison commune [*l'Hôtel de Ville*], il s'était rappelé qu'il avait oublié à la maison de la Force la partie où sont renfermées les femmes ; qu'il y était retourné aussitôt et en avait fait sortir vingt-quatre ; qu'il avait principalement mis sous sa protection et celle de son collègue madame et mademoiselle de Tourzel et madame Saint-Brice, observant que cette dernière était enceinte ; qu'ils ont conduit ces deux dames à la section des *Droits de l'Homme*, en attendant qu'on les jugeât. »

Personne ne parle, comme par une sorte d'implicite concert, de la princesse de Lamballe. Personne n'avait de grief particulier contre elle, mais par suite de cette pudeur révolutionnaire qui fit alors tant de victimes, personne n'osait s'inquiéter du sort d'une malheureuse flétrie de ce nom de *Bourbon*, inscrit en grosses lettres sur le registre d'écrou. On l'abandonnait à sa destinée, non sans compter sur l'intelligence du peuple.

Ainsi, au moment même où les dames de la Reine étaient mises en liberté et sortaient de la partie des bâtiments nommés la *Petite Force*, la princesse de Lamballe était retenue, conduite et écrouée au grand hôtel de la Force ; son sort était donc décidé dès ce moment.

[...] Le public se composait de fédérés, de Marseillais, de sans-culottes des sections, de gardes nationaux, de femmes brutales et lascives, d'enfants farouches et cyniques, de la foule imbécile qui fait à tous les spectacles, quels qu'ils soient, comiques ou terribles, une ceinture de curiosité indifférente ; et, mêlés à cette foule, de quelques prisonniers échappés à la faveur du désordre, déguisés, guettant l'occasion propice, de quelques parents dévoués, de quelques amis fidèles, apostés là par une dernière espérance, par une dernière illusion, et hasardant de temps en temps un cri, rarement contagieux, de clémence et de pardon. Pour la force armée des sections, qui eût pu dissiper d'une charge cette poignée de sanguinaires goujats,

elle attendait, selon l'habitude du temps, — *faute d'ordre*, ont dit plus tard les chefs, comme si on avait besoin d'ordre pour courir sus à l'assassinat, — que tout fut fini pour venir rétablir l'ordre... parmi des cadavres.

[...] La forme de ces sentences laconiques était digne du tribunal, des exécuteurs, du public. Selon le rapport du commissaire de la Commune Guirault (*voir plus haut*), l'expression ironique employée pour désigner la victime au sacrifice était : *Élargissez Monsieur ou Madame*, ou bien : *À l'Abbaye*, ou : *À Coblenz*. Le signal d'absolution était le cri de *Vive la Nation !* répété frénétiquement, avec accompagnement des chapeaux tournant au bout des sabres et des piques.

L'exécution, commencée quelquefois en sa présence, avait le plus souvent lieu loin de la vue du tribunal. On entraînait le condamné incertain, qui à la Force croyait à un simple transfèrement à l'Abbaye, et à l'Abbaye à un simple transport à la Force. Le premier coup de hache ou de sabre, bientôt suivi d'une grêle de coups mortels, foudroyait le malheureux en plein rêve, et il n'avait pas même le temps de regretter la confiance qui l'avait rendu docile et presque reconnaissant. C'est dans la rue des Balais, qui formait alors une impasse appelée cul-de-sac des Prêtres, que les massacres avaient leur principal théâtre. On poussait les condamnés hors du guichet, qui figurait l'enceinte du tribunal, on les immolait et on les tramait à ce monceau de cadavres nus qui dominait le ruisseau de la rue Saint-Antoine et égouttait le sang dans sa boue. C'est aussi sur ce monceau de cadavres, digne autel de la Fraternité, qu'on faisait prêter le serment civique aux prisonniers absous et délivrés.

[...] Enfin l'interrogatoire commence, et voici que maintenant, l'âme ayant dominé la chair, la femme qui se tordait et s'évanouissait tout à l'heure, comme madame du Barry, devient et demeure l'héroïne digne d'Élisabeth.

Cet interrogatoire n'avait pas d'autre but que de jouer un moment avec la victime et d'essayer de lui arracher un blasphème inutile ; si, comme nous le lisons dans les *Mémoires de Weber*, il avait été précédemment saisi à l'Hôtel de ville, lors de sa comparution du 19 août, trois lettres, dont une de la Reine,

dans le bonnet de la princesse.

Cette lettre fut-elle, entre les mains sanglantes du juge ou de ses acolytes, un témoignage accusateur suffisant pour légitimer une immolation qui n'était pas sans exciter quelques répu gnances ? Fut-elle lue ?...

« Lorsqu'elle fut, dit Peltier, en état de subir son interrogatoire, on eut l'air de le commencer. Voici cet interrogatoire, qui fut, à peu de mots près, recueilli par la famille de la princesse, de la bouche d'un témoin oculaire.

« *Q.* Qui êtes-vous ? — *R.* Marie-Louise, princesse de Savoie. — Votre qualité ? — Surintendante de la maison de la Reine. — Aviez-vous connaissance des complots de la cour au 10 août ? — Je ne sais pas s'il y avait des complots au 10 août ; mais je sais que je n'en avais aucune connaissance. — Jurez la liberté, l'égalité, la haine du Roi, de la Reine et de la royauté. — Je jurerai facilement les deux premiers, je ne puis jurer le dernier, il n'est pas dans mon cœur. — Ici, un assistant lui dit tout bas : « *Jurez donc ; si vous ne jurez pas, vous êtes morte.* » — La princesse ne répondit rien, leva ses deux mains à la hauteur de ses yeux (Bertrand de Molleville dit : « Et en couvrit son visage. »), et fit un pas vers le guichet. Le juge dit alors : *Qu'on élargisse madame.* On sait que cette phrase était le signal de la mort.

On a répandu le bruit que l'intention du juge n'avait pas été de l'envoyer au supplice ; mais ceux qui ont voulu atténuer par là l'horreur de sa mort, ont oublié de dire quelles précautions on avait prises pour la sauver. Les uns disent que lorsqu'on ouvrit le guichet, on lui avait recommandé de crier *vive la Nation !* mais qu'effrayée à la vue du sang et des cadavres qu'elle aperçut, elle ne put répondre que ces mots : *Fi l'horreur !* et que les assassins, appliquant cette exclamation si naturelle aux cris qu'ils demandaient de *Vive la Nation !* l'avaient frappée à l'instant. D'autres prétendent qu'elle ne dit à la porte du guichet que ces seuls mots : *Je suis perdue.*

Quoi qu'elle eût dit, sa mort était si bien résolue, qu'à peine eut-elle passé le seuil de la porte, elle reçut derrière la tête un

coup de sabre qui fit jaillir son sang. Deux hommes la tenaient fortement sous le bras, et l'obligèrent de marcher sur des cadavres. Elle s'évanouissait à chaque instant. Elle se trouvait alors dans le passage étroit qui mène de la rue Saint-Antoine à la prison, et qu'on nomme *Cul-de-sac des Prêtres*. Lorsqu'enfin elle fut tellement affaiblie qu'il ne lui fut plus possible de se relever, on l'acheva à coups de pique sur un tas de corps morts. »

Faisons immédiatement la part de chaque complice de ce crime plus, et, pour soulager l'indignation impatiente du lecteur, plaçons, auprès de la mention de responsabilité, la consolante constatation du châtement subi, dès ici-bas, par chaque assassin.

La *Biographie Michaud*, dans l'excellent article qu'a signé Duval, l'auteur des *Souvenirs de la Terreur* (souvenirs parfois... romancés à la façon de Charles Nodier, son ami et son maître), fait ainsi la part de chaque coupable :

« À ce moment, un des monstres qui l'entouraient imagina de lui enlever son bonnet avec la pointe de son sabre ; mais comme il était ivre de sang et de vin, il atteignit la princesse au-dessus de l'œil ; le sang jaillit, et ses longs cheveux tombèrent sur ses épaules. Deux hommes la tenaient fortement sous les bras, et la forçaient de marcher sur des cadavres. Elle s'évanouissait à chaque instant. Elle se trouvait alors dans cet espace étroit qui conduit de la rue Saint-Antoine à la prison, et qu'on nomme la rue des Ballets. Une demi-douzaine d'individus, postés dans ce passage, hasardèrent quelques cris de : *Grâce ! Grâce !* « Mort aux laquais déguisés du duc de Penthièvre ! » s'écrie Mamin, qui tombe sur eux à coups de sabre. Deux furent tués sur place ; les autres trouvèrent leur salut dans la fuite. Dans le même instant, Charlat décharge sur la tête de la princesse, évanouie dans les bras des deux hommes qui la soutenaient, un coup de bûche qui l'étend à ses pieds, sur une pile de cadavres. Un autre scélérat, Grison, garçon boucher, lui coupe la tête avec son couteau de boucherie..., et, accompagné de quelques autres égorgeurs, il va la déposer sur le comptoir d'un marchand de vin, qu'ils veulent forcer de boire à *sa santé*. Cet homme refuse ; on le maltraite, on le traîne sur un monceau de cadavres, et on

l'oblige, le couteau sur la gorge, à crier : *Vive la nation !* Il s'évanouit, on le laisse là, et quand il rentre chez lui, il trouve son comptoir vide : les brigands avaient tout enlevé. »

Selon le même auteur, c'est le nègre Delorme et Petit-Mamin qui épongeaient le cadavre pour en faire admirer la blancheur à la féroce et obscène galerie. C'est Charlat qui lui déchira les entrailles et lui arracha le cœur [*Les gens à « peau fine » étaient considérés comme suspects.*]

[...] Maintenant, la conscience vengée, l'indignation apaisée, poursuivons jusqu'au bout notre tâche et suivons pieusement, dans ses tragiques et scandaleuses pérégrinations, le cadavre déchiré de la princesse de Lamballe, de cette inoffensive victime que tous les historiens, depuis Peltier jusqu'à Mercier lui-même, peu suspect de partialité, ont déplorée et glorifiée comme morte en expiation de la vertu, de l'amitié et de la fidélité, ces crimes des temps de révolution. « On l'eut bientôt, dit Peltier, dépouillée de ses vêtements. On exposa ensuite son cadavre à la vue et aux insultes de la populace. Il resta plus de deux heures dans cette position. À mesure que le sang qui coulait de ses blessures ou celui des cadavres voisins salissait les formes du corps de cette malheureuse victime, des hommes apostés exprès étaient occupés à le laver afin de faire remarquer sa blancheur aux spectateurs. Je n'ai pas le courage de peindre tous les excès de barbarie et de lubricité dont on le souilla. Je me contenterai de dire que l'on chargea un canon avec une de ses jambes. »

[...] « Son corps est ouvert, on lui arrache le cœur. Sa tête est ensuite portée au bout d'une pique et promenée dans Paris ; à quelque distance, on traînait son corps... Tout ce que la férocité peut produire de plus horrible et de plus froidement cruel fut exercé sur madame de Lamballe. Il est un fait que la pudeur laisse à peine d'expression pour décrire. Mais je dois dire la vérité tout entière et ne me permettre aucune omission. Lorsque madame de Lamballe fut mutilée de cent manières différentes, lorsque les assassins se furent partagé les morceaux sanglants de son corps... »

Mais non, nous avons trop présumé de notre courage. Nous

voulons bien faire pleurer nos lectrices, mais nous nous reprocherions de les faire rougir. Nous n'achèverons pas. Le lecteur trouvera à *l'Appendice*, s'il ose l'y chercher, le dernier et affreux détail du supplice (1).

Allons maintenant jusqu'au bout, il le faut, afin de justifier cette parole d'un éloquent historien, qui résume notre impression et notre but.

« Vers midi, dit Peltier, on détermina de lui couper la tête et de la promener dans Paris. Les autres membres, dispersés, furent également livrés à une troupe de cannibales qui les traînèrent dans les rues. » « Les abords de la Force, dit M. de Beauchesne, comme ceux de toutes les prisons ce jour-là, étaient encombrés d'une populace composée en grande partie de femmes et d'enfants en haillons. Au spectacle qu'on voulait donner ne devaient point manquer les spectateurs. Il était midi quand les piques se dressèrent dans les airs ; des cris et des hurlements saluèrent les sanglants trophées, et le cortège hideux se mit en marche. Une femme qui avait été à même de connaître les qualités touchantes de madame de Lamballe et qui lui gardait une reconnaissante affection, madame Lebel, femme d'un peintre distingué, essayait en ce moment de s'approcher de sa prison, dans l'espoir d'apprendre de ses nouvelles. À la vue du grand mouvement qui se fait dans la foule, elle s'informe de ce qui se passe : « C'est, lui répondit-on, la tête de *la Lamballe* qu'on va promener dans Paris. » Saisie de douleur et d'effroi, madame Lebel retourne en toute hâte sur ses pas, et se réfugie place de la Bastille, chez un perruquier qu'elle avait connu valet de chambre d'une grande maison, et dont elle appréciait les sentiments royalistes. Elle n'a pas eu le temps de s'y reposer que déjà la multitude est arrivée sur la place. Elle y fait une halte, et les principaux acteurs du drame viennent précisément s'adresser au perruquier, *pour accommoder la tête de madame de Lamballe*. À cet aspect, madame Lebel s'évanouit ; tombée entre la boutique et la pièce du fond, elle échappe aux regards, grâce au sang-froid du perruquier, qui se place devant elle et du pied la repousse dans la chambre, tandis qu'en causant avec ses horribles visiteurs, il lave, il décolle, il tresse et il poudre la

blonde chevelure souillée de sang. « Au moins maintenant Antoinette pourra la reconnaître ! » s'écrie le porteur en redressant sa pique, au bout de laquelle il a replacé la tête de la victime. Et le cortège se remet en route. »

Cette histoire, peut-être cette légende de l'aventure de madame Lebel, se retrouve, avec quelques variantes, dans notre manuscrit. Ce ne fut pas le seul effrayant épisode de cette promenade cannibalesque. « J'ai entendu bien des fois, dit l'éditeur des *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, M. Charpentier, raconter à l'un de mes parents ce qui suit : « Il passait rue Saint-Antoine au moment du massacre des prisonniers de la Force. Des monceaux de cadavres étaient çà et là ; le sang coulait dans les ruisseaux comme l'eau de la pluie. Épouvanté d'horreur et se sentant défaillir, il entra chez un marchand de vin et demanda un verre d'eau. Au moment où il buvait, une troupe d'égorgeurs entre dans la boutique du marchand et se fait servir du vin. L'un de ces monstres avait à la main une tête de femme fraîchement coupée et dont la magnifique chevelure blonde était enroulée autour de son bras nu. Pour vider son verre, il posa la tête toute droite sur le comptoir de plomb du marchand. C'était la tête de la princesse de Lamballe. »

[...] C'est en ce moment sans doute aussi que, par une coïncidence des plus étranges et des plus dramatiques, le cortège, porteur des restes sanglants de l'innocence immolée, rencontra la voiture où le coupable M. de Lamotte-Valois, triomphalement acquitté, se rendait, accompagné d'une foule sympathique, chez M. de Gentil, rue de Choiseul, réclamer du domaine, dans la personne de son directeur, la restitution de ses biens confisqués.

« J'eus, dit M. de Lamotte dans ses *Mémoires*, la douleur de rencontrer sur mon passage l'affreux cortège qui portait la tête de la princesse de Lamballe au bout d'une pique. Nous fûmes obligés de nous arrêter pour laisser passer cette foule. Les cannibales !... Quand ils apprirent que j'étais dans la voiture, ils vinrent me présenter leur exécration, comme s'ils eussent voulu m'en faire hommage, croyant sans doute

que j'en serais très-flatté. Un homme qui faisait partie du cortège tenait dans sa main une poignée des cheveux de la malheureuse princesse. Je lui proposai de me les donner en échange de deux assignats de cent sous. Il accepta. Je fis parvenir, quelques jours après, ces restes précieux au duc de Penthièvre [*beau-père de Mme de Lamballe*]. »

[...] « À une heure, dit Cléry (le 3 septembre), le Roi et sa famille témoignèrent le désir de se promener ; on s'y refusa. Pendant le dîner, on entendit le bruit des tambours, et bientôt les cris de la populace. La famille royale sortit de table avec inquiétude, et se réunit dans la chambre de la Reine. Je descendis pour dîner, avec Tison et sa femme, employés au service de la Tour. Nous étions à peine assis, qu'une tête au bout d'une pique fut présentée à la croisée. La femme de Tison jeta un grand cri. Les assassins crurent avoir reconnu la voix de la Reine, et nous entendions le rire effréné de ces barbares. Dans l'idée que Sa Majesté était encore à table, ils avaient placé la victime de manière qu'elle ne pût échapper à ses regards ; c'était la tête de madame de Lamballe ; quoique sanglante, elle n'était point défigurée ; ses cheveux blonds, encore bouclés, flottaient au bout de la pique. Je courus aussitôt vers le roi. La terreur avait tellement altéré mon visage, que la Reine s'en aperçut ; il était important de lui en cacher la cause. Je voulais seulement avertir le Roi ou Madame Élisabeth [*sœur du roi*], mais les deux municipaux étaient présents. « Pourquoi n'allez-vous pas dîner ? me dit la Reine. » — Madame, lui répondis-je, je suis indisposé. Dans ce moment un municipal entra dans la Tour, et vint parler avec mystère à ses collègues. Le Roi leur demanda si sa famille était en sûreté. « On fait courir le bruit, répondirent-ils, que vous et votre famille n'êtes plus dans la Tour ; on demande que vous paraissiez à la croisée ; mais nous ne le souffrirons point : le peuple doit montrer plus de confiance à ses magistrats. »

Cependant les cris du dehors augmentaient : on entendit très-distinctement des injures adressées à la Reine. Un autre municipal survint, suivi de quatre hommes députés par le peuple, pour s'assurer si la famille royale était dans la Tour.

L'un d'eux, en habit de garde national, portant deux épaulettes et armé d'un grand sabre, insista pour que les prisonniers se montrassent à la fenêtre ; les municipaux s'y opposèrent. Cet homme dit à la Reine, du ton le plus grossier : « On veut vous cacher la tête de la Lamballe, que l'on vous apportait pour vous faire voir comment le peuple se venge de ses tyrans. Je vous conseille de paraître, si vous ne voulez pas que le peuple monte ici. »

À cette menace, la Reine tomba évanouie : je volai à son secours, Madame Élisabeth m'aida à la placer sur un fauteuil ; ses enfants fondaient en larmes, et cherchaient, par leurs caresses, à la ranimer. Cet homme ne s'éloignait pourtant point ; le Roi lui dit avec fermeté : « Nous nous attendons à tout, monsieur ; mais vous auriez pu vous dispenser d'apprendre à la Reine ce malheur affreux. » Il sortit alors avec ses camarades : leur but était rempli.

La Reine, revenue à elle, mêla ses larmes à celles de ses enfants et passa avec la famille royale dans la chambre de Madame Élisabeth, d'où l'on entendait moins les clameurs du peuple. Je restai un instant dans la chambre de la Reine ; et regardant par la fenêtre, à travers les stores, je vis une seconde fois la tête de madame la princesse de Lamballe. Celui qui la portait était monté sur les décombres des maisons que l'on abattait pour isoler la tour ; un autre, à côté de lui, tenait au bout d'un sabre le cœur tout sanglant de cette infortunée princesse.

Ils voulurent forcer la porte de la Tour ; un municipal nommé Daujon les harangua, et j'entendis très-distinctement qu'il leur disait : « *La tête d'Antoinette ne vous appartient pas, les départements y ont des droits ; la France a confié la garde de ces grands coupables à la ville de Paris : c'est à vous de nous aider à les garder, jusqu'à ce que la justice nationale venge le peuple.* » Ce ne fut qu'après une heure de résistance qu'il parvint à les faire éloigner. »

[...] Le hideux cortège, rassasié de terreur, saoul d'infamies, repu de crimes, se dirigeait alors sans doute vers la dernière station, la plus logique de toutes, quoique aussi injuste et aussi cruelle que les autres, de cette promenade infernale qui avait

lassé les plus infatigables et assouvi les plus barbares des meneurs. Une dernière émotion, une suprême volupté de honte et de lâcheté, manquait à ces féroces raffinés, à ces curieux démoniaques, pour consommer l'orgie qu'ils traînaient dans les rues effrayées.

Après avoir contemplé, comme ils le disaient en leur sinistre argot, la *grimace* de Marie-Antoinette, ils voulaient voir quelle figure on ferait au Palais-Royal, à l'heure du dîner, à ce spectacle imprévu, à cette délicate surprise, de la tête de la princesse de Lamballe. Quelques-uns, plus lettrés que les autres, regrettaient sans doute de ne pouvoir la présenter sur un plat.

Ils allèrent donc au Palais-Royal, le fait est certain. Miss Elliott, Peltier, Mercier et la plupart des *Mémoires* de septembre l'affirment, sans raconter les détails de cet épisode final, de cette dernière visite, digne clôture d'une si belle journée.

Le duc d'Orléans [*beau-frère de Mme de Lamballe*] allait se mettre à table avec sa maîtresse, celle que son illustre beau-père appelait *feu* madame de Buffon [*ex-belle-fille du grand naturaliste*], quelques Anglais et les commensaux habituels du Palais-Royal, quand il entendit les cours se remplir d'un bourdonnement immense, et vit se dresser, à la fenêtre même de la salle à manger, au bout d'une pique, le trophée spectral.

Dès que madame de Buffon aperçut cette pâle tête aux longs cheveux blonds, aux yeux fermés, aux lèvres encore entr'ouvertes par le dernier soupir, elle n'en put supporter le muet et touchant reproche, le menaçant avertissement, et elle se renversa dans son fauteuil, éperdue, couvrant de ses deux mains tremblantes son visage aveuglé par le rayonnement, invisible pour tout autre que pour elle, de cette tête d'albâtre, souillée de sang et de boue, mais respirant l'immortalité. Le duc, plus calme, mais non moins terrifié, se contint, et prêt à s'évanouir, eut la force de se retenir à la vie, au sang-froid, à une tardive dignité. Il considéra avec une sorte de respectueux attendrissement les restes de celle dont il n'avait jamais été l'ennemi, et il s'écria : « La malheureuse ! Si elle m'avait cru, elle ne serait pas là ! »

Et vous, monsieur le duc d'Orléans, si vous l'eussiez crue, vous ne seriez pas monté où vous montâtes un an après !

Ici prend fin la relation du martyr de Madame Marie-Thérèse Louise de Savoie-Carignan, princesse de Lamballe, dont Marie-Antoinette disait : « Elle est la seule femme que je connaisse qui ne garde jamais rancune ; ni haine ni jalousie ne se trouvent en elle. » Il convient également de rappeler qu'elle fut pressentie un temps pour devenir la Reine des Français. À la suite de cette sinistre randonnée, on ne retrouvera jamais les restes du corps mutilé de la malheureuse suppliciée. Devant tant d'horreur et de souffrance, la raison intime exige le silence et le recueillement. Un témoin contemporain, le journaliste Jean-Gabriel Peltier, qui a aussi relaté son supplice, conclut :

« Madame de Lamballe périt victime de mille scélératesses combinées. Mais elle mourut digne d'elle et de la Maison à laquelle elle s'était attachée. Une mort naturelle ne lui eut valu que les larmes de l'amitié ; son assassinat lui a déjà mérité une place dans l'histoire, et lui a donné les regrets de toute l'Europe. »

J'ajouterai cette observation relevée dans l'Histoire de Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort, de l'historien Alcide de Beauchesne (1852), qui résume bien ce qui est pour moi l'esprit général de la Révolution française :

« Cette civilisation, qui s'était séparée de Dieu, dépassait ainsi d'un seul bond les fureurs des sauvages ; et le dix-huitième siècle, si fier de ses lumières et de son humanité, finissait par l'anthropophagie. »

1. Il aurait s'agit de mutilations sexuelles. Les tueurs avinés se firent des moustaches postiches avec le pubis de la suppliciée. Rassurons-nous à distance : ce geste sacrilège, outrageant la dignité de la femme autant qu'il profanait sa dépouille, n'était point le fait de ces horribles assassins islamoterroristes auxquels nous sommes confrontés en nos temps modernes, mais la récréation ludique de soldats innocents et facétieux qui combattaient joyeusement pour l'édification de la République une, indivisible, impérisable, immarcescible, et pour le triomphe de la liberté.

*

Que sont devenus les assassins de Madame de Lamballe ?

Voici ce que rapporte en note, Mortimer-Ternaux dans son Histoire de la Terreur :

[...] Ceux que la notoriété publique a toujours désignés comme tels se nommaient Charlat, Grison et Petit-Mamin. Les deux officiers municipaux qui siégeaient au prétendu tribunal, devant lequel elle comparut, étaient Hébert et Rossignol [*ou L'Huilier ou Monneuse ?*] Charlat était un tambour de la garde nationale, qui partit bientôt après pour la Vendée avec un bataillon de volontaires parisiens, et qui fut massacré par ses camarades eux-mêmes lorsqu'ils apprirent qu'ils avaient dans leurs rangs un abominable assassin. Grison fut condamné à mort quelques années après par le tribunal criminel de l'Aube comme affilié à une bande de brigands et de chauffeurs. (Voir le *Moniteur* de l'an V, n° 125.)

Hébert périt sur l'échafaud le 4 germinal an II (24 mars 1794). Petit-Mamin [*Il semble avoir été le meneur de la bande de la Force et l'un des sous-ordres de Maillard*] et Rossignol [*Orfèvre de métier, « vainqueur » de la Bastille, général durant la guerre de Vendée.*] furent déportés en l'an IX (1801) aux îles Seychelles, de là à l'île d'Anjouan, où ils moururent de faim et de misère.

*

Hommage symétrique à Madame de Lamballe : la Belle Bouquetière

Lorsque j'ai précisé, plus haut, que les femmes avaient été évacuées de la Force, sauf une, la Princesse de Lamballe, j'ai omis de mentionner une deuxième femme, celle qu'on appelait la Bouquetière du Palais-Royal ou Palais-Égalité. La blessure dont parle pudiquement Lamartine à qui j'emprunte le passage dans son Histoire des Girondins, était qu'elle avait opéré une ablation des parties viriles de son époux dans une crise de jalousie ; le fait était assez grave pour en faire une détenue de droit commun. Je ne retiendrai pas l'argument de Michelet, au demeurant historien assez aléatoire, voulant qu'elle ait été royaliste et qu'elle se plaignait que les royalistes étaient moins généreux que les républicains, etc. Je me rangerai plutôt à la thèse de la vengeance

atroce... Atrocité : c'est le mot ; il suffit à peine à désigner le supplice horrible que cette jeune femme va subir. Je l'élève au niveau de Mme de Lamballe et l'associe à son calvaire par l'intensité de la souffrance. Chacune aux deux pôles extrêmes de l'échelle sociale, la princesse et la midinette, symbolisent cette spirale vertigineuse, épouvantable, que rien ne semblait pouvoir juguler, et qui entraîna tout une nation devenue martyre, sous la fêrule de charognards avinés et de fous furieux, dans un infernal vortex sanglant. Elle s'appelait Marie-Magdelaine-Joseph Baptiste, née Gredeler ; elle était âgée de 32 ans.

[...] Une jeune fille d'une admirable beauté, connue sous le nom de la *Belle Bouquetière*, accusée d'avoir blessé, dans un accès de jalousie, un sous-officier des gardes françaises (1), son amant, devait être jugée sous peu de jours. Les assassins, parmi lesquels se trouvaient des vengeurs de sa victime et des instigateurs animés par sa rivale, devancèrent l'office du bourreau. Théroigne de Méricourt prêta son génie à ce supplice. Attachée nue à un poteau, les jambes écartées, les pieds cloués au sol, on brûla avec des torches de paille enflammée le corps de la victime. On lui coupa les seins à coups de sabre ; on fit rougir des fers de piques, qu'on lui enfonça dans les chairs. Empalée enfin sur ces fers rouges, ces cris traversaient la Seine et allaient frapper d'horreur les habitants de la rive opposée. Une cinquantaine de femmes délivrées de la Conciergerie par les tueurs prêtèrent leurs mains à ces supplices et surpassèrent les hommes en férocité [*Il arrive parfois que les historiens sont imprécis. Le texte se recoupe avec d'autres témoignages ; par contre, il ne s'agissait pas de son amant, mais de son mari : elle est Baptiste née Gredeler. À 32 ans, on n'est plus une jeune fille !*]

1. *Le tribunal du 2^e arrondissement de Paris l'avait condamnée à être pendue et étranglée « tant que mort s'ensuive » à une potence plantée à cet effet, rue Verte, faubourg Saint-Honoré, devant la caserne du mari ! Certains trouvant la sentence trop douce, se chargeront de lui réserver un sort à la hauteur de leur horrible vengeance.*



La prison de la Force, rue du Roi de Sicile. N° 2.

C'est au graveur Laurence que nous devons cette vue de la prison de la Force, rue du Roi de Sicile. Il exécuta cette gravure à la suite des indications de son père ou grand-père qui fut témoin de la décapitation posthume de madame de Lamballe. D'après le témoin, c'est sur la deuxième borne à gauche que la tête de la malheureuse fut séparée de son corps. Auparavant, celui-ci fut exposé un temps ; il était lavé de son sang (par le nègre Delorme !) pour en faire ressortir la blancheur. Les « peaux fines » et les « cous blancs » fascinaient la populace qui se repaissait du « spectacle » des massacres, comme elle le fera plus tard des exécutions au moyen de la guillotine.

Jacqueries et bandes armées

(Taine)

Toute la France est sens dessus-dessous... Il y a la révolution des villes et la révolution des champs, celle des rues, des boulevards, et celle des campagnes ; cette dernière est aussi féroce et impitoyable que l'autre ; on lui donne le nom traditionnel de jacquerie. Ces jacqueries se succèdent, particulièrement les premières années de la révolution, au fur et à mesure que les institutions monarchiques se délitent et que l'anarchie se substitue à l'autorité ; elles vont se mêlant aux hordes sauvages qui surgissent ici ou là comme des malédictions de l'enfer, que rien ne peut endiguer ni contraindre.

La féodalité est abolie, les privilèges de la noblesse sont tombés. Alors pour les esprits simples, primaires, pour les gens sans scrupules, les brigands, les pillards, les profiteurs de toutes conditions et de toutes occasions (la bourgeoisie affairiste en profite pour spéculer, agioter, trafiquer comme jamais !), mais aussi pour les paysans qui n'ont pas la conscience tranquille, c'est désormais la loi de l'aubaine et du tout permis, c'est-à-dire du rien puni ; comprenons que tout ce qui est illégal, qui porte atteinte aux biens et aux personnes, devient la nouvelle loi civile : vol, pillage, et, bien sûr, le meurtre, l'assassinat pur et simple. Plus de retenue, plus de contraintes, plus de barrières, le défoulement sans fin d'une plèbe enragée, enférocée, qui applique sa « justice » expéditive, à la fois sous l'empire de la haine, de l'envie, de la vengeance, et d'enivrements fiévreux qu'accentuent les caprices tyranniques et le vin, seuls stimulants animaux pour ces gens qu'aucune société ne socialisera jamais...

Une jacquerie « ordinaire »

[...] Deux aiguillons poussent le paysan. – D'une part, les bruits d'armes et les annonces multipliées d'une invasion pro-

chaine l'ont effarouché. Les clubs et les journaux depuis la déclaration de Pilnitz, les orateurs de l'Assemblée législative depuis quatre mois, le tiennent en alarmes par leurs coups de trompette, et il pousse ses bœufs dans le sillon, en criant à l'un : « Hue la Prusse », à l'autre : « Va donc, Autriche » Autriche et Prusse, rois et nobles étrangers, joints aux nobles émigrés, vont entrer de force, rétablir la gabelle, les aides, les droits féodaux, les dîmes, reprendre les biens nationaux déjà vendus et revendus, avec l'aide des gentilshommes qui ne sont point partis ou qui sont rentrés, avec la complicité des prêtres insermentés qui déclarent la vente sacrilège et ne veulent pas absoudre les acquéreurs. – D'autre part, la semaine pascale approche, et, depuis un an, la conscience des acquéreurs s'est beaucoup chargée. Au 24 mars 1791, on n'avait encore vendu que pour 180 millions de biens nationaux ; mais, l'Assemblée ayant prorogé l'époque du paiement et facilité la revente au détail, la tentation s'est trouvée trop forte pour le paysan ; tous les magots sont sortis du bas de laine et du pot enfoui. Il a acheté en sept mois pour 1 346 millions, et possède enfin, en pleine et franche propriété, le lopin de terre convoité par lui depuis tant d'années, quelquefois un gros lot inespéré, un bois, un moulin, une prairie. À présent, il faut qu'il se mette en règle avec l'Église, et, si l'échéance pécuniaire a été reculée, l'échéance catholique arrive à date fixe. De par la tradition immémoriale, il est obligé de faire ses pâques, sa femme aussi, sa mère pareillement, et, si par exception il n'y tient pas, elles y tiennent. D'ailleurs, il a besoin des sacrements pour son vieux père malade, pour son enfant nouveau-né, pour son autre enfant qui est en âge de faire la première communion. Or, communion, baptême, confession, tous les sacrements, pour être de bonne qualité, doivent être de provenance sûre, comme la farine et les écus ; il n'y a déjà que trop de mauvaise monnaie dans le monde et, tous les jours, les prêtres jureurs perdent de leur crédit comme les assignats. Force est donc de recourir à l'insermenté, qui seul peut fournir l'absolution valable ; et justement il se trouve que, non seulement il la refuse, mais encore qu'il est réputé l'ennemi de tout l'ordre nouveau. – Dans cet embarras, le paysan a recours à son procédé ordinaire, la force des bras ; il prend son curé à la gorge,

comme jadis son seigneur, et il extorque la quittance de ses péchés comme jadis celle de ses redevances. À tout le moins, il veut contraindre les insermentés au serment, fermer leurs églises particulières. — Par occasion, il s'en prend aussi aux partisans des insermentés, aux châteaux, aux maisons opulentes, aux nobles, aux riches, aux propriétaires de toute classe. Par occasion enfin, comme, depuis l'amnistie de septembre 1791, les prisons ont lâché leurs habitants, comme la moitié des tribunaux ne sont pas encore installés, comme depuis trente mois il n'y a plus de police, les simples voleurs, les bandits, les gens sans aveu qui pullulent sans répression ni surveillance, se joignent à l'atroupement et remplissent leur sac.

Ici, dans le Pas-de-Calais, trois cents villageois, tambour en tête, enfoncent les portes d'un couvent de Chartreuses, volent tout, comestibles, boissons, linges, meubles, effets, pendant que, dans la paroisse voisine, une autre bande opère de même chez le maire et chez l'ancien curé, menace de « tout tuer et brûler », et promet de revenir le dimanche suivant. — Là, dans le Bas-Rhin, près de Fort-Louis, vingt maisons d'aristocrates sont pillées. — Ailleurs, dans l'Ille-et-Vilaine, des milices rurales coalisées vont de paroisse en paroisse, et, grossissant par leur violence même jusqu'à former des bandes de deux mille hommes, ferment les églises, chassent les curés insermentés, enlèvent le battant des cloches, boivent et mangent à discrétion aux frais des habitants, et parfois, chez le maire ou le receveur de l'enregistrement, se donnent le plaisir de tout casser. Si quelque officier public leur fait des remontrances, ils crient « À l'aristocrate ! » l'un de ces conseillers malencontreux reçoit un coup de crosse dans le dos, et deux autres sont couchés en joue ; du reste, les chefs de l'expédition ne sont pas en meilleure passe, et, de leur propre aveu, s'ils sont en tête, c'est pour ne pas être eux-mêmes pillés ou pendus. Même spectacle dans la Mayenne, dans l'Orne, dans la Moselle, dans les Landes. — Mais ce ne sont là que des éruptions isolées et presque bénignes ; au Sud et au Centre, le fléau se déclare par une énorme plaque de lèpre qui, depuis Avignon jusqu'à Périgueux, depuis Aurillac jusqu'à Toulouse, couvre tout d'un coup et presque sans discontinuité

dix départements, Vaucluse, Ardèche, Gard, Cantal, Corrèze, Lot, Dordogne, Gers, Haute-Garonne, Hérault. Les grosses masses rurales se sont ébranlées toutes à la fois, de toutes parts, et pour les mêmes causes, qui sont l'approche de la guerre et l'approche de Pâques. – Dans le Cantal, à l'assemblée de canton tenue à Aurillac pour le recrutement de l'armée, le commandant d'une garde nationale villageoise a demandé vengeance « contre ceux qui ne sont pas patriotes », et le bruit court que de Paris il est venu un ordre pour détruire les châteaux. De plus, les insurgés allèguent que les prêtres, par leur refus de serment, mènent la nation à la guerre civile ; « on est las de ne pas être en paix à cause d'eux ; qu'ils deviennent de bons citoyens, et que tout le monde aille à la messe » Là-dessus, les insurgés entrent dans les maisons, rançonnent les habitants, non seulement « les prêtres, les ci-devant nobles », mais encore « ceux qui sont soupçonnés d'être leurs partisans, ceux qui n'assistent point à la messe du prêtre constitutionnel », et jusqu'à de pauvres gens, artisans, laboureurs qu'ils taxent à cinq, dix, vingt, quarante francs, et dont ils vident la cave ou la huche. Dix-huit châteaux sont pillés, incendiés ou démolis, entre autres ceux de plusieurs gentilshommes ou dames qui n'ont jamais quitté le pays. L'un d'eux, M. d'Humières, est un vieil officier de quatre-vingts ans ; Mme de Peyronencq ne sauve son fils qu'en le déguisant en paysan ; Mme de Beauclerc, qui s'enfuit à travers la montagne, voit son enfant malade mourir entre ses bras. À Aurillac, des potences sont dressées devant les principales maisons ; M. de Niessel, ancien lieutenant criminel, mis en prison pour son salut, est arraché de la prison, et sa tête coupée est jetée sur un fumier ; M. Collinet, arrivant de Malte et suspect d'aristocratie, est éventré, haché, et sa tête promenée au bout d'une pique. Enfin, lorsque les officiers municipaux, les juges, le commissaire du roi, commencent à instruire contre les assassins, ils se trouvent eux-mêmes en si grand danger, qu'ils sont obligés de se démettre ou de se sauver.

Pareillement, dans la Haute-Garonne, c'est aussi « contre les insermentés et leurs sectateurs » que l'insurrection a com-

mencé. D'autant plus qu'en diverses paroisses le curé constitutionnel est du club et demande qu'on le débarrasse de ses adversaires ; l'un d'eux, à Saint-Jean-Lorne, « monté sur une charrette, prêchait le pillage à huit cents personnes attroupées » Par suite, pour débiter, chaque bande expulse les prêtres réfractaires, et force leurs partisans à venir à la messe de l'assermenté. – Mais un pareil succès, tout abstrait et sec, n'est guère profitable, et des paysans soulevés ne se contentent pas à si bon marché. Quand des paroisses, par douzaines, se mettent en marche et emploient leur journée au service public, il leur faut un dédommagement, en bois, en blé, en vin, en argent, et les frais de l'expédition sont à la charge des aristocrates. Sont aristocrates, non seulement les fauteurs des insermentés, par exemple telle vieille demoiselle « très fanatique et qui, depuis quarante ans, emploie tous ses revenus à des actes de philanthropie », « mais encore les personnes aisées, paysans ou messieurs » ; car ils veulent faire « mourir de faim » le pauvre monde, « en retenant invendus dans leurs greniers et dans leurs celliers leur grain et leur vin, et en ne faisant faire que les travaux indispensables, afin d'ôter aux ouvriers de la campagne leurs moyens de subsistance » Ainsi, plus on les pille, plus on rend service au public. Au dire des insurgés, il s'agit « d'atténuer dans les mains des ennemis de la nation les revenus dont ils jouissent, afin qu'ils ne puissent plus faire passer leurs revenus à Coblenz et autres lieux hors du royaume » – En conséquence, des bandes de six cents, huit cents et mille hommes parcourent les districts de Toulouse et de Castelsarrasin : tous les propriétaires, aristocrates et patriotes, sont mis à contribution. Ici, chez la vieille fille « philanthrope, mais fanatique, on enfonce tout, on brise les meubles, on prend quatre-vingt-deux setiers de blé et seize tonneaux de vin » Ailleurs, à Roqueferrière, on brûle les titres féodaux, on pille un château. Plus loin, à Lasserre, on exige trente mille francs, on emporte tout l'argent comptant. Presque partout les officiers municipaux en écharpe, bon gré, malgré, autorisent le pillage. De plus, ils « taxent les denrées à un prix infiniment moindre en assignats que leur cours en argent », et ils élèvent au double le prix de la journée de travail. – Cependant d'autres bandes dévastent les

forêts nationales, et les gendarmes, pour ne pas être appelés aristocrates, ne songent qu'à saluer les pillards.

Après cela, il est manifeste qu'il n'y a plus de propriété pour personne, sauf pour les indigents et les voleurs. – Effectivement, dans la Dordogne, « sous prétexte de chasser les curés qui n'ont pas prêté le serment, des attroupements fréquents pillent et volent tout ce qui leur tombe sous la main... Les grains qui se trouvent dans les maisons à girouettes sont séquestrés » Les campagnards exploitent, comme bien communal, toutes les forêts, tous les biens des émigrés, et cette exploitation est radicale ; par exemple, une bande trouvant une grange neuve dont les matériaux lui paraissent bons, la démolit pour s'en partager les bois et les tuiles. – Dans la Corrèze, quinze mille paysans armés, qui sont venus à Tulle pour désarmer et chasser les partisans des insermentés, cassent tout dans les maisons suspectes, et l'on a bien de la peine à les renvoyer les mains vides. Aussitôt qu'ils sont revenus chez eux, ils dévastent les châteaux de Saint-Jal, de Seilhac, de Gourdon, de Saint-Basile, de la Rochette, outre une quantité de maisons de campagne appartenant à des roturiers même absents. C'est une curée, et jamais transport de la propriété n'a été plus complet. Ils enlèvent soigneusement, dit un procès-verbal, tout ce qui peut être enlevé, meubles, tapisseries, glaces, armoires, tableaux, vins, provisions, jusqu'aux planchers et boiseries, « jusqu'aux plus petits ferrements et objets de menuiserie », et fracassent le reste, tellement que de la maison « il ne reste que les quatre murs, le couvert et l'escalier » – Dans le Lot, où depuis deux ans l'insurrection est permanente, les dégâts sont plus grands encore. Pendant la nuit du 30 au 31 janvier, « toutes les meilleures maisons de Souillac sont enfoncées, saccagées, pillées de fond en comble », leurs maîtres obligés de s'enfuir, et il y a tant d'émeutes dans le département, que le directoire n'a pas le temps de rendre compte de celles-ci au ministre. Des districts entiers sont soulevés ; comme, « dans chaque commune, tous les habitants sont complices, il ne se trouve pas de témoins pour asseoir une procédure criminelle, et le délit reste impuni » Dans

le canton de Cabrerets, on exige la restitution des rentes foncières jadis perçues et le remboursement des frais payés depuis vingt ans. La petite ville de Lauzerte est envahie par les milices environnantes, et ses habitants désarmés restent à la discrétion du faubourg, qui est Jacobin. Pendant trois mois, dans le district de Figeac, « toutes les maisons des ci-devant nobles sont saccagées et incendiées » ; puis on s'en prend aux pigeonniers « et à toutes les maisons de campagne qui ont un peu d'apparence » Des troupes de va-nu-pieds entrent chez les gens aisés, médecins, avocats, marchands, enfoncent les portes des caves, boivent le vin », et se démènent en conquérants ivres. En plusieurs communes, ces expéditions sont devenues une coutume ; on y trouve « un très grand nombre d'individus qui ne vivent que de rapines », et le club leur donne l'exemple. Depuis six mois, au chef-lieu, une coterie de la garde nationale, qu'on nomme la *Bande noire*, expulse les gens qui lui déplaisent, « pille à son gré dans les maisons, assomme, blesse ou mutile à coups de sabre ceux qui ont été proscrits dans ses assemblées », sans qu'aucun huissier ou avoué ose se charger d'une plainte. Le brigandage, empruntant le masque du patriotisme, et le patriotisme, empruntant les procédés du brigandage, se sont unis contre la propriété en même temps que contre l'ancien régime, et, pour se délivrer de tout ce qui peut leur inspirer une crainte, ils se saisissent de tout ce qui peut leur fournir un butin.

Pourtant ce ne sont encore là que les alentours de l'orage ; le centre est ailleurs, autour de Nîmes, Avignon, Arles et Marseille, en un pays où, depuis longtemps, le conflit des cités et le conflit des religions ont amassé et enflammé les passions haineuses. À regarder les trois départements du Gard, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, on se croirait en pleine guerre barbare. En effet, c'est l'invasion des Jacobins et de la plèbe, par suite la conquête, l'expropriation, l'extermination, dans le Gard un fourmillement de gardes nationales qui refont la jacquerie, toute la lie du Comtat qui remonte à la surface et couvre le Vaucluse de son écume, une armée de six mille Marseillais qui s'abat sur Arles. – Dans les districts de Nîmes, Som-

nières, Uzès, Alais, Jalais, Saint-Hippolyte, les titres de propriété sont brûlés, les propriétaires rançonnés, les officiers municipaux menacés de mort s'ils essayent de s'interposer, vingt châteaux et plus de quarante maisons de campagne dévastés, incendiés, démolis. – Le même mois, Arles et Avignon, livrés aux bandes de Marseille et du Comtat, voient approcher les confiscations et les massacres. – Autour du commandant qui a reçu l'ordre d'évacuer Arles, « les habitants de tous les partis » accourent en suppliants, « lui serrent les mains, le conjurent, les larmes aux yeux, de ne point les abandonner ; des femmes et des enfants s'attachent à ses bottes », tellement qu'il ne sait comment se dégager sans les blesser ; lui parti, douze cents familles émigrent. Après l'entrée des Marseillais, on voit dix-huit cents électeurs proscrits, leurs maisons de campagne sur les deux rives du Rhône pillées « comme au temps des pirates sarrasins », une taxe de 1 400 000 livres levée sur tous les gens aisés, absents ou présents, des femmes et des filles demi-nues promenées sur des ânes et fouettées publiquement. « Un comité de sabres » dispose des vies, désigne et frappe ; c'est le règne des mariniers, des portefaix, de la dernière populace. – À Avignon c'est celui des simples brigands, incendiaires et assassins, qui, six mois auparavant, ont fait de la Glacière un charnier. Ils reviennent en triomphe et disent que « cette fois la Glacière sera pleine ». Déjà avant le premier massacre, cinq cents familles se sont sauvées en France ; à présent tout le demeurant de la bourgeoisie honnête, douze cents personnes prennent la fuite, et la terreur est si grande, que les petites villes voisines n'osent recevoir les émigrants. En effet, à partir de ce moment, les deux départements tout entiers, Vaucluse et Bouches-du-Rhône, sont une proie : des bandes de deux mille hommes armés, avec femmes, enfants et autres acolytes volontaires, se transportent de commune en commune pour y vivre à discrétion aux dépens « des fanatiques » ; et ce ne sont pas seulement les gens bien élevés qu'ils dépouillent. De simples cultivateurs, taxés à 10 000 livres, reçoivent soixante garnisaires ; on tue et mange leur bétail sous leurs yeux, on brise tout chez eux ; ils sont chassés de leur logis, ils errent en fugitifs dans les oseraies du Rhône, attendant un moment de répit pour traverser le fleuve

et se réfugier dans le département voisin. – Ainsi, dès le printemps de 1792, lorsqu'un citoyen est suspect de malveillance ou seulement d'indifférence envers la faction maîtresse [*les Jacobins*], lorsque, par une seule des opinions de son for intérieur, il encourt la possibilité vague d'une méfiance ou d'un soupçon, il subit l'hostilité populaire, la spoliation, l'exil et pis encore, si légale que soit sa conduite, si loyal que soit son cœur, si désarmée et inoffensive que soit sa personne, quel qu'il soit, noble, bourgeois, paysan, vieux prêtre ou vieille femme, et cela quand le péril public n'est encore ni grand, ni présent, ni visible, puisque la France est toujours en paix avec l'Europe et que le gouvernement subsiste encore dans son entier.

Le Comtat Venaissin (ancien État pontifical inclus dans le Vaucluse et en partie dans la Drôme)

[...] Il n'y a pas en France un nid de brigands pareil : non qu'une misère plus grande ait produit là une jacquerie plus sauvage ; au contraire, avant la Révolution, le Comtat était un pays de cocagne : le pape n'y levait point d'impôts ; les taxes, très légères, se dépensaient sur place ; « pour 1 sol ou 2, on y avait pain, vin et viande » – Mais, sous l'administration indulgente et corrompue des légats italiens, la contrée était devenue « l'asile assuré de tous les mauvais sujets de la France, de l'Italie et de Gênes : moyennant une faible rétribution qu'ils donnaient aux agents du pape, ils en obtenaient protection et impunité » Les contrebandiers et les receleurs de contrebande y affluaient, pour percer le cercle des douanes françaises. « Il s'y formait des troupes de voleurs et d'assassins que la sévérité des parlements d'Aix et de Grenoble ne pouvait pas extirper entièrement. Les oisifs, les libertins, les joueurs de profession », les sigisbées entretenus, les intrigants, les parasites, les aventuriers, y coudoyaient les hommes marqués sur l'épaule, les vétérans du vice et du crime, « les échappés des galères de Toulon et de Marseille » La férocité s'y dissimulait dans la débauche, comme un serpent dans sa vase, et il ne fallait qu'une occasion pour changer en coupe-gorge le mauvais lieu.

Dans cet égot, les meneurs Jacobins, Tournal, Rovère, les deux Duprat, les deux Mainvielle, Lécuyer, ont aisément pêché des recrues. – D'abord, avec la canaille de la ville et de la banlieue, paysans ennemis de l'octroi, vagabonds ennemis de tout ordre,

portefaix et mariniers armés de faux, de broches et de triques, ils ont fabriqué sept ou huit émeutes, chassé le légat, obligé les consuls à se démettre, pendu les chefs de la garde nationale et du parti conservateur, occupé les places municipales. – Puis, de leur bande, ils ont fait une armée qui, pour consigne, a la licence, et pour solde le pillage, toute pareille à celle de Tilly et de Wallenstein, « vraie Sodome errante et dont l'ancienne eût eu horreur » Sur 3 000 hommes, on n'y compte que 200 Avignonnais ; le reste se compose de déserteurs français, contrebandiers, repris de justice, étrangers sans aveu, maraudeurs et malfaiteurs, qui, flairant une proie, sont accourus de très loin et même de Paris ; avec eux marchent leurs femelles, plus immondes encore et plus sanguinaires. Pour bien marquer que chez eux le meurtre et le vol sont à l'ordre du jour, ils ont massacré comme traître leur premier général, Patrice, coupable d'avoir relâché un prisonnier, et ils ont élu à sa place un ancien écumeur de grandes routes, condamné à mort par le tribunal de Valence, évadé la veille du supplice, Jourdan surnommé Coupe-tête, parce que, le 6 octobre, à Versailles, il a, dit-on, coupé les têtes de deux gardes du roi. – Sous un tel commandant, la troupe grossit jusqu'à former un corps de 5 à 6 000 hommes, qui arrête les passants et les enrôle de force : on les appelle des *Mandrins* ; mais le mot est dur pour Mandrin, car ils font la guerre, non seulement comme lui aux personnes et aux propriétés publiques, mais encore aux biens, à la pudeur et à la vie des particuliers. Un seul détachement, en une seule fois, extorque à Cavaillon 25 000 livres, à Baumes 12 000, à Aubignan 15 000, à Piolenc 4 800, et taxe Caumont à 2 000 livres par semaine. À Sarrisans, dont le maire leur offrait les clés, ils ont pillé les maisons de fond en comble, emmené trente-trois chariots chargés de butin, mis le feu, violé et tué avec des raffinements de Hurons : une dame de quatre-vingts ans, paralytique, a été fusillée à bout portant, et abandonnée dans son sang au milieu des flammes ; un enfant de cinq ans a été tranché en deux, sa mère décapitée, sa sœur mutilée ; on a coupé les oreilles du curé, on les lui a attachées sur le front en guise de cocarde, puis on l'a égorgé en même temps qu'un porc, on a arraché les deux cœurs et on a dansé dessus. Ensuite, pendant cinquante jours, autour de Carpentras vainement assiégé, les instincts de cruauté gratuite qui se développeront plus tard chez les chauffeurs, les goûts d'anthropophagie qui reparaissent quelquefois chez

les forçats, les sensualités perverses et surexcitées qu'on rencontre chez les maniaques, se sont donné franc jeu.

À l'aspect du monstre qu'elle a nourri, Avignon s'effraye et pousse des cris d'alarme ; mais la bête, qui sent sa force, se retourne contre ses anciens fauteurs, montre les dents et exige sa pâture quotidienne. Ruinée ou non, il faut qu'Avignon fournisse sa quote-part. « Dans l'assemblée électorale, Mainvielle cadet, nommé électeur, quoiqu'il n'ait que vingt-deux ans, se promène d'un air menaçant, en faisant sortir deux pistolets de sa ceinture. » Pour mieux maîtriser ses collègues, Duprat, le président, leur propose de quitter Avignon et de se transporter à Sorgues ; ils refusent, sur quoi il les fait investir de canons, promet de payer ceux qui viendront avec lui, entraîne les timides et dénonce le reste à une haute cour nationale dont il a lui-même désigné tous les membres. Vingt électeurs ainsi dénoncés sont condamnés et proscrits ; Duprat menace d'entrer par force pour les exécuter sur place, et, sous sa conduite, l'armée des Mandrins s'avance contre Avignon. Arrêtée, puis contenue pendant deux mois par les commissaires médiateurs de la France, licenciée par eux et sur le point d'être dissoute, elle ressaisit par un coup de main sa proie qui lui échappait. Le 21 août 1791, Jourdan, avec son ramassis de coquins, s'empare du Palais ; la municipalité est chassée, le maire se sauve déguisé, le secrétaire Tissot est sabré, quatre officiers municipaux et quarante autres personnes sont jetés en prison, nombre de maisons de fugitifs et de prêtres sont pillées et fournissent aux bandits leur premier acompte. – Alors commence la grande opération fiscale qui va remplir leurs poches. Cinq hommes de paille, choisis par Duprat et consorts, composent, avec Lécuyer comme secrétaire, une municipalité provisoire qui taxe la ville à 300 000 livres et, supprimant les couvents, met en vente la dépouille des églises. Les cloches sont descendues, et, toute la journée, on entend les coups de marteau des ouvriers qui les brisent. Une cassette pleine d'argenterie, de diamants et de croix d'or, est enlevée au directeur du mont-de-piété, qui l'avait en dépôt, et transportée à la commune : le bruit se répand que tous les effets précieux mis en gage par les pauvres gens viennent d'être volés par la municipalité, et que les brigands « en ont déjà fait partir dix-huit malles » Là-dessus, les femmes exaspérées par la nudité des églises, les ouvriers

sans pain et sans travail, tout le petit peuple devient furieux, s'assemble de lui-même dans l'église des Cordeliers, fait comparaître Lécuyer, l'arrache de la chaire et le massacre.

Cette fois le parti des brigands semble perdu ; car toute la ville, populace et bourgeoisie, est contre eux, et, dans la campagne, les paysans qu'ils ont rançonnés les fusillent quand ils les rencontrent. – Mais, par la terreur, on peut suppléer au nombre, et, avec les 350 sicaires qui leur sont restés, les Jacobins extrêmes entreprennent de dompter une cité de 30 000 âmes. Mainvielle aîné, traînant deux canons, arrive avec une patrouille, tire à l'aventure dans l'église demi-évacuée et tue deux hommes. Duprat ramasse une trentaine des bourgeois qu'il a emprisonnés le 31 août et, en outre, une quarantaine d'artisans des confréries catholiques, portefaix, boulangers, tonneliers, manœuvres, deux paysans, un mendiant, des femmes saisies au hasard et sur des dénonciations vagues, l'une d'elles « parce qu'elle a mal parlé de Mme Mainvielle » Jourdan fournit les bourreaux ; l'apothicaire Mende, beau-frère de Duprat, les gorge de liqueurs fortes ; un commis du gazetier Tournal leur dit de « tuer tout, pour qu'il ne reste pas de témoins » Alors, sur l'ordre réitéré de Mainvielle, Tournal, Duprat, Jourdan, avec des complications de lubricité inénarrables, le massacre se développe, le 16 octobre et les jours suivants, pendant soixante-six heures, sur deux prêtres, trois enfants, un vieillard de quatre-vingts ans, treize femmes dont deux enceintes, en tout soixante et une personnes égorgées, assommées, puis précipitées les unes sur les autres dans le trou de la Glacière, une mère sur le corps de son enfant, un fils sur le corps de son père, le tout achevé d'en haut à coups de pierres, puis recouverts de chaux vive à cause de l'odeur. Cependant une centaine d'autres, tués dans les rues, sont lancés dans le canal de la Sorgues ; cinq cents familles se sauvent. Les bandits licenciés rentrent en foule, et les assassins en chef, intronisés par le meurtre, instituent, au profit de leur bande refaite, un brigandage légal dont personne ne se défend plus.

Ce sont là les amis des Jacobins d'Arles et de Marseille ; voilà les hommes honorables que M. d'Antonelle est venu haranguer dans la cathédrale d'Avignon ; tels sont les purs patriotes, qui, la main dans le sac et les pieds dans le sang, saisis sur le fait par une armée française, démasqués par une procédure scrupuleuse, con-

damnés par le cri universel des électeurs délivrés et par le jugement réfléchi des nouveaux commissaires médiateurs, sont compris par l'Assemblée législative dans l'amnistie proclamée un mois avant leur forfait. – Mais les souverains des Bouches-du-Rhône n'entendent pas que l'élargissement de leurs frères et alliés soit une grâce : aux égorgeurs de la Glacière, il faut mieux que le pardon et l'oubli. Le 29 avril 1792, Rébecqui et Bertin, les conquérants d'Arles, avec trois bataillons marseillais, entrent dans Avignon ; en tête du cortège sont trente à quarante des principaux meurtriers, auxquels l'Assemblée législative elle-même a ordonné de réintégrer leur prison, Duprat, Mainvielle, Tournal, Mende, puis Jourdan couronné de laurier, en uniforme de commandant général, sur un cheval blanc, enfin les dames Duprat, Mainvielle et Tournal, en amazones, sur une sorte de char de triomphe ; pendant la marche on entend crier que « cette fois la Glacière sera pleine » – À leur approche, les fonctionnaires publics se sont enfuis ; 1 200 personnes ont quitté la ville. Aussitôt, sous la protection des baïonnettes marseillaises, chaque terroriste rentre dans sa place, comme un propriétaire dans sa maison ; l'ancien juge Raphel et son greffier, tous deux décrétés de prise de corps, exercent publiquement leur office, et les parents des malheureux tués le 16 octobre, les témoins qui ont déposé au procès, sont menacés dans la rue ; l'un d'eux est tué, et Jourdan, roi du département pour une année entière, recommence en grand, à la tête de la garde nationale, puis de la gendarmerie, le métier qu'il faisait en petit lorsque, sous l'ancien régime, avec douze brigands « armés et montés », il travaillait sur les grandes routes, forçait de nuit les maisons isolées et volait 24 000 livres dans un seul château.

Ainsi s'opère [constate Taine] la conquête terroriste : déjà au mois d'avril 1792, par des violences presque égales à celles qu'on vient de décrire, elle s'étale sur plus de vingt départements, et, par des violences moindres, sur les soixante autres.

Visite domiciliaire chez Beaumarchais

Les Prisons de Paris sous la Révolution (1870), Charles-Aimé Dauban.

S'il est un homme déroutant, difficile à classer, c'est bien Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais (1832-1899), « l'écrivain hardi, spirituel et cynique, qui a donné une si prodigieuse impulsion à l'esprit révolutionnaire », comme précise l'auteur ci-dessus. Faut-il parler d'un brillant touche-à-tout, même à mal faire ? Fils d'horloger, horloger lui-même, auteur dramatique et comique, doué d'une verve satirique mordante, musicien, il sera homme d'affaires, spéculateur, propriétaire de charges diverses, armateur, marchand d'armes à feu, agent du roi, marié quatre fois dont deux avec la même femme, un peu trop facilement réduit à l'état de veuf aux dires de certains, se mêlant de politique ou d'intrigues, mais aussi réalisant la première édition complète des œuvres de Voltaire ; on l'a d'ailleurs présenté comme le fils spirituel de celui-ci. Il obtient un grand succès au théâtre avec le Mariage de Figaro, tournant en dérision la noblesse et l'aristocratie, et se fait applaudir, comme le dira un auteur, « par mille têtes poudrées qui, dix ans plus tard, rouleront dans le panier à Sanson » (Pierre Gaxotte). Sous la révolution, il sera un temps membre de la Commune de Paris ; puis retournement de situation, à la suite de l'affaire des 60 000 fusils de Hollande, il devient suspect sous la Terreur et subit une visite domiciliaire d'ampleur imposante (On ne prête qu'aux riches !). Il relate à sa fille Eugénie ce moment dramatique ; il sera proscrit puis qualifié d'Émigré. Il ne tiendra à la chute de Robespierre que sa famille emprisonnée ne périclite sur l'échafaud avec lui.

« Samedi 11 août 1792, vers huit heures du matin, un homme est venu m'avertir que les femmes du port Saint-Paul allaient amener tout le peuple, animé par un faux avis qu'il y

avait des armes chez moi dans les prétendus souterrains... Sur cet avis, j'ai tout ouvert chez moi, secrétaires, armoires, chambres et cabinets, enfin tout, résolu de livrer ma personne et ma maison à l'inquisition sévère de tous les gens qu'on m'annonçait. Mais quand la foule est arrivée, le bruit, les cris était si forts, que mes amis troublés ne m'ont pas permis de descendre, et m'ont conseillé tous de sauver au moins ma personne.

Pendant qu'on bataillait pour l'ouverture de mes grilles, ils m'ont forcé de m'éloigner par le haut bout de mon jardin ; mais on y avait mis un homme en sentinelle qui a crié : « Le voilà qui se sauve ! » et cependant je marchais lentement. Il a couru par le boulevard avertir le peuple assemblé à ma grille d'entrée. J'ai seulement doublé le pas ; mais les femmes, cent fois plus cruelles que les hommes dans leurs horribles abandons, se sont toutes mis à ma poursuite.

Il est certain, mon Eugénie, que ton malheureux père eût été déchiré par elles, s'il n'avait pas eu de l'avance ; car la perquisition n'étant pas encore faite, rien n'aurait pu leur ôter de l'esprit que je m'étais échappé en coupable. Et voilà où m'avait conduit la faiblesse d'avoir suivi le conseil de la peur, au lieu de rester froidement comme je l'avais résolu...

J'étais entré chez un ami dont la porte était refermée ; dans une rue qui, faisant angle avec celle où les cruelles femmes couraient, leur a fait perdre enfin ma trace, et d'où j'ai entendu leurs cris...

Pendant que j'étais enfermé dans un asile impénétrable, trente mille âmes au moins étaient dans ma maison, où, des greniers au caves, des serruriers ouvraient toutes les armoires ; où des maçons fouillaient les souterrains, sondaient partout, levaient les pierres jusque sur les fosses d'aisances, et faisaient des trous dans les murs, pendant que d'autres piochaient le jardin, jusqu'à retourner la terre vierge ; repassant tous vingt fois dans les appartements ; mais quelques-uns disant au grand regret des brigands qui se trouvaient là par centaines : « Si l'on ne trouve rien ici qui se rapporte à nos recherches, le premier qui détournera le moindre des meubles, une paille, sera pendu sans rémission, puis haché en morceaux par nous...

Enfin, après sept heures de la plus sévère recherche, la foule s'est écoulée, aux ordres de je ne sais quel chef. Mes gens ont balayé près d'un pouce et demi de poussière ; mais pas un binet de perdu... Une femme au jardin a cueilli une giroflée : elle l'a payée de vingt soufflets ; on voulait la baigner dans le bassin des peupliers. »

.....

L'histoire ne s'arrête pas là...

Le développement étant trop long, je vais essayer de la résumer au mieux. Ce qui va arriver à M. de Beaumarchais est digne de l'auteur de théâtre qu'il est : on y retrouve tous les ingrédients de la dramaturgie, riche en événements et rebondissements.

Rentrant chez lui, ses gens lui font observer qu'après ce qu'il vient d'arriver, il peut passer une nuit tranquille ; il ne risque rien désormais. L'auteur du Mariage de Figaro et du Barbier de Séville n'est pas si convaincu, et pense que les brigands vont revenir piller sa maison. Il décide de coucher pour quelques temps dans la demeure d'un ami voisin (l'avocat Gommel), rue des Trois-Pavillons. Alors qu'il s'est endormi, le domestique de la maison, effrayé, le réveille en toute hâte vers minuit : « Monsieur, levez-vous : tout le peuple vient vous chercher ; ils frappent à enfoncer la porte. On vous a trahi de chez vous ; la maison va être pillée. » Beaumarchais saute de son lit, essaie de comprendre les événements, et pour ne pas compromettre son ami, décide de se livrer. Mais apercevant les hommes en bleu armés de piques, entendant le hurlement des femmes à l'extérieur, il prend peur et se cache dans un grand vaisselier. « Ah ! c'est bien après vous qu'on en veut, dit le domestique. — Eh bien, ils me trouveront ici. »

La visite se déroule comme prévu ; protégé dans sa cache, Beaumarchais se livre à la méditation : « Je voyais à travers les vitres du premier étage qu'on ouvrait toutes les armoires ; alors je crus avoir trouvé le sens de toutes ses énigmes : les brigands, me disais-je, se sont portés chez moi ; ils ont forcé mes gens, sous peine d'être égorgés, de leur déclarer où j'étais. La

terreur les a fait parler : ils sont arrivés jusqu'ici, et trouvant la maison aussi bonne à piller que la mienne, ils me réservent pour le dernier, sûrs que je ne puis échapper.

Puis mes douloureuses pensées se sont tournées sur ta mère et sur toi, et sur mes pauvres sœurs. Je disais avec un soupir : mon enfant est en sûreté, mon âge est avancé ; c'est peu de chose que ma vie, et ceci n'accélère la mort de la nature que de bien peu d'années ; mais ma fille, sa mère, elles, sont en sûreté. Des larmes coulaient de mes yeux. »

Quatre heures après, il croit qu'il va être arrêté. « Dans ce sommeil d'horribles rêveries, j'ai entendu un plus grand bruit, il s'approchait ; je me suis levé, et machinalement je me suis remis derrière le vantaïl de l'armoire ; une sueur froide m'a tombé du visage, et m'a tout à fait épuisé. »

En réalité, le domestique lui annonce que son caissier, Gudin (d'une famille amie, les frères Gudin), veut le voir et il vient le chercher. Beaumarchais se demande s'il ne rêve pas : « Alors, je crus que je rêvais, ou que ma raison altérée me trompait sur tous les objets. Mes cheveux ruisselaient ; mon visage était comme un fleuve. » *Il se retrouve devant la présence inexplicable de son caissier en habit de garde national.* « Stupéfait de cette vision : « Par quel hasard, lui ai-je dit, vous rencontrez-vous donc ici ? » *Gudin, inquiet, craignait une nouvelle perquisition ou un pillage chez son patron ; il était sorti le soir pour vérifier. C'est en rôdant qu'il tombe sur une patrouille : celle-ci l'entraîne avec elle pour une « capture ». Il suit, et s'aperçoit que la troupe braillarde se dirige vers la rue des Trois-Pavillons, puis s'arrête devant la maison où se cache Beaumarchais. Simple coïncidence, rien de prémédité. Le chef ordonne d'envelopper les lieux. Gudin sait que son patron se cache dans la maison : il ne peut plus reculer. Si l'on découvre des armes, M. de Beaumarchais est perdu. Le domestique ouvre la porte et le reconnaît : l'atmosphère est tendue. La visite se déroule sur plusieurs heures ; la recherche est vaine. Rassuré, Gudin confie au commissaire de section que M. de Beaumarchais, par le plus grand des hasards, se tenait caché dans la chambre du maître, ceci pour empêcher la troupe de*

retourner dans sa maison : quiproquo, explications, soulagement... Beaumarchais en profite pour demander au commissaire de dresser un procès-verbal en faveur de son ami, le propriétaire de la maison : « Monsieur, répond le commissaire, notre procès-verbal est clos ; votre ami est en sûreté. »

[...] Ces messieurs sont partis, précise le célèbre dramaturge ; ils ont dit au peuple, aux femmes dans la rue, que cette maison était pure. Les femmes, enragées que l'on eût rien trouvé, ont prétendu qu'on avait mal cherché, ont dit qu'en huit minutes elles allaient trouver la cachette. Elles voulaient que l'on rentrât ; on s'y est opposé ; le commissaire a fait brusquement refermer la porte. Ainsi ont fini mes douleurs ; mais la sueur, la lassitude et la faiblesse me brisaient...

J'ai appris le lendemain matin que des hommes âgés, affectionnés à ce quartier, que rien n'a jamais troublé, entendant ce tapage affreux, saisis d'une terreur nocturne, ont sauté par-dessus les murs, et que, de jardin en jardin, ils ont été troubler des dames de la rue de la Perle, en leur demandant en chemise de les garantir de la mort : l'un d'eux s'était cassé la jambe.

L'effroi s'était communiqué ; et de tout ce quartier, ton père, qui avait eu le plus sujet de craindre, a peut-être été le seul qui ait achevé dans son lit une nuit aussi tourmentée. »

Conclusion de Charles-Aimé Dauban qui publie la lettre de Beaumarchais à sa fille :

« Quel contraste pour l'imagination du lecteur entre ce vieillard tremblant, affolé de terreur, et le frétilant, l'insolent, le téméraire auteur du *Mariage de Figaro* ! Quelques jours après, on l'incarcérait à l'Abbaye. On l'accusait de s'opposer à l'entrée en France de soixante mille fusils achetés en Hollande moyennant huit cent mille francs qu'il aurait reçus du gouvernement français. L'accusation était absurde, sans fondement. Beaumarchais s'était fait chez les spéculateurs dont il était devenu l'heureux concurrent, des ennemis qui profitaient des troubles publics pour amener la multitude contre sa fortune et satisfaire leur haine envieuse. Quatre jours avant les massacres

de septembre, Manuel vint le chercher et le faire sortir. On a prétendu que Manuel avait reçu trente mille francs pour intervenir si opportunément. Si cela est vrai, il faut convenir que Beaumarchais n'avait jamais mieux placé son argent. »

*

Une visite domiciliaire qui tourne au tragique (Taine)

[...] Celui-ci, jadis capitaine d'un vaisseau de la Compagnie des Indes, puis commandant au Sénégal, maintenant retiré de la vie active, habitait son château de Poleymieux, avec sa jeune femme et ses deux enfants en bas âge, ses sœurs, ses nièces et sa belle-sœur : en tout dix femmes de sa famille et de son service, un domestique nègre, et lui-même vieillard de plus de soixante ans ; voilà le repaire de conspirateurs militants qu'il faut désarmer au plus vite. – Par malheur, un frère de M. Guillin, accusé de lèse-nation, a été arrêté dix mois auparavant, et cela suffit aux clubs du voisinage. Déjà, au mois de décembre 1790, le château a été fouillé par les paroisses environnantes ; elles n'ont rien trouvé, et le département a blâmé, puis interdit ces perquisitions arbitraires. Cette fois elles s'y prendront mieux. – Le 26 juin 1791, à dix heures du matin, on voit approcher la municipalité de Poleymieux avec deux autres en écharpe et trois cents gardes nationaux, toujours sous le prétexte de rechercher les armes. Mme Guillin se présente, leur rappelle la défense du département, demande l'ordre légal qui les autorise. On refuse. M. Guillin descend à son tour, offre d'ouvrir si on lui présente cet ordre. On n'a pas d'ordre à lui montrer. – Pendant le colloque, un certain Rosier, ancien soldat qui a déserté deux fois et qui maintenant commande une garde nationale, saisit M. Guillin au collet : le vieux capitaine se défend, menace l'autre d'un pistolet qui ne part pas, et, se débarrassant des mains qui le serrent, rentre en refermant la porte. – Aussitôt le tocsin sonne aux environs, trente paroisses s'ébranlent, deux mille hommes arrivent. Mme Guillin, suppliante, obtient que des délégués, choisis par la foule, feront la visite du château. Ces délégués, après avoir parcouru tous les appartements, déclarent qu'ils n'y ont trouvé que des armes ordinaires. Déclaration inutile : la multitude s'est échauffée par l'attente ; elle sent

sa force et n'entend pas retourner à vide. Une grêle de coups de fusil crible les fenêtres du château. — Par un dernier effort, Mme Guillin, tenant ses deux enfants dans ses bras, sort, arrive jusqu'aux officiers municipaux, les somme de faire leur devoir. Bien loin de là, ils la retiennent afin d'avoir un otage, et la plaquent de façon qu'elle reçoive les balles, si l'on tire du château. — Cependant les portes sont enfoncées, la maison est pillée de fond en comble, puis incendiée ; M. Guillin, qui s'est réfugié dans le donjon, va être atteint par les flammes. À ce moment quelques-uns des assaillants, moins féroces que les autres, l'encouragent à descendre, répondent de sa vie ; à peine s'est-il montré, que les autres se jettent sur lui ; on crie qu'il faut le tuer, qu'il a 36 000 francs de rente viagère sur l'État, que « ce sera autant de gagné pour la Nation » ; « on le hache en pièces vivant » ; on lui coupe la tête, on la porte au bout d'une pique, on dépèce son cadavre, on envoie un morceau du corps à chaque paroisse ; plusieurs trempent leurs mains dans son sang et s'en barbouillent le visage. Il semble que le tumulte, les clameurs, l'incendie, le vol et le meurtre aient réveillé en eux, non seulement les instincts cruels du sauvage, mais encore les appétits carnassiers de la bête : quelques-uns, saisis par la gendarmerie à Chasselay, avaient fait rôtir l'avant-bras du mort, et le dévoraient à table. — Mme Guillin, sauvée par la compassion de deux habitants, parvient, à travers de grands dangers, à gagner Lyon : elle et ses enfants ont tout perdu, château, dépendances, récolte de l'année précédente, vins, grains, mobilier, argenterie, argent comptant, assignats, billets, contrats », et, dix jours plus tard, le département avertit l'Assemblée nationale que « les mêmes projets se forment et se combinent encore, que l'on menace (toujours) de brûler les châteaux et les terriers », que là-dessus nul doute n'est permis ni possible : « Les habitants de la campagne n'attendent qu'une occasion pour renouveler ces scènes d'horreur. »

Sous le nom de « visites domiciliaires », existent normalement des dispositions légales permettant à la police d'investir des locaux d'habitations ; les perquisitions ont le même objet, mais le mot est plus souvent employé de nos jours que cette

expression devenue désuète ou adaptée à d'autres usages propres à la Justice. Chez les révolutionnaires, chez les Jacobins, les visites domiciliaires avaient pour but de trouver un moyen « légal » d'accéder chez les particuliers, nobles, riches, ou occupant des demeures cossues, sous prétexte de rechercher des armes, des documents compromettants pouvant attester de relations suspectes avec les Émigrés, ou toute autre suspicion antirépublicaine ou contre-révolutionnaire plus ou moins attestée... Mais surtout, cela leur permettait d'évaluer les possessions du propriétaire, puis d'arrêter les personnes au nom du seul pouvoir discrétionnaire d'être patriote, ou de les obliger à fuir par la peur afin de s'emparer de leurs biens ; parfois, et même souvent, la visite se terminait par un pillage en règle, agrémenté d'un festin ou de beuveries régales sur place... pour payer les frais de déplacement ! Et heureux quand les épouses ou les filles de la maison n'étaient pas mêlées d'office aux réjouissances...

Orange, la foi martyrisée

Les Trente-deux martyres d'Orange (1931), par l'Abbé Méritan, archiprêtre d'Orange.

Abordant l'épisode de la Commission populaire d'Orange, j'aurais dû faire un tableau plus complet de la situation qui a amené le représentant en mission, Éric-Christophe Maignet, à dresser à Orange l'autel de la mort (la Messe sanglante) qui devait drainer les réprouvés des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, et des départements alentours dont le Gard et l'Ardèche, vers la guillotine. Maignet déclarait à la Convention détenir quelque quinze mille personnes dans ses prisons... Si Robespierre n'était pas tombé quelques temps après, si le satanique décret du 22 prairial (la Grande Terreur) avait été appliqué dans toute sa rigueur, quel carnage effroyable et déjà bien engagé allait s'abattre sur la France si cruellement endeuillée ? Combien dans les quinze à vingt mille seraient tombés sous le couperet ? À Paris, la guillotine tournait à raison de 50, 60 têtes par jour... « Les têtes tombent comme des ardoises », ricanaient l'odieux Fouquier-Tinville... On imagine le nombre de victimes possible, sans même augmenter la cadence...

C'est donc 332 personnes, toutes classes sociales confondues (dont 36 prêtres et religieux et 32 religieuses) qui paieront de leur innocence, en 44 jours, les premiers fauchages publics de la guillotine locale. J'ai donc choisi de focaliser sur le martyr des 32 religieuses, moins connu que celui des 16 Carmélites de Compiègne qui ont donné prétexte à des œuvres littéraires diverses, dont Le Dialogue des Carmélites de Bernanos. Les extraits sélectionnés donneront une idée assez précise du fonctionnement de la Commission populaire. Je me suis appuyé sur le livre de l'abbé Méritan ; publié en hommage aux nouvelles Bienheureuses béatifiées le 25 Juin 1925, ce livre de louange, comme il le précise lui-même, ne se veut pas un livre

d'histoire ; cependant il est historiquement rigoureux, construit à partir d'une solide documentation, en même temps qu'il fait référence à l'œuvre de l'abbé Siméon Bonnel, considérée comme un monument : Les 332 Victimes de la Commission populaire d'Orange en 1794, d'après les documents officiels.

D'abord, un extrait de la Préface :

[...] Les pieuses filles dont nous voudrions écrire l'histoire ont au front une double auréole : elles furent religieuses et elles moururent martyres. La Révolution, parmi des milliers de victimes, les a moissonnées à cause de leur titre et de leur sainte profession. Vivant à l'abri et à l'ombre de leur cloître, sans rien savoir de la politique, parce qu'elles étaient religieuses, et parce qu'elles voulaient le demeurer, les juges les envoyèrent à l'échafaud.

Ainsi, le vent violent et fou qui balaya la France à la fin du XVIII^e siècle emporta dans le plus furieux des tourbillons parmi les institutions séculaires, les traditions nationales, les cadres monarchiques, d'humbles existences vouées au service de Dieu et au soulagement des pauvres. Leur humilité, loin de les sauver, semble, au contraire, avoir attiré les coups. Leur fidélité à l'Église, à leurs saints vœux, solide armature de leur dévouement, a consommé leur perte. Parmi toutes les énigmes posées par le Sphinx révolutionnaire, et si incomplètement encore résolues par l'histoire, celle-ci n'est pas la moins obscure.

[...] Ce n'était donc pas la femme que l'on poursuivait en elles, et leurs minces individualités n'étaient pas l'objet principal des colères de leurs juges. Ceux-ci savaient bien que ces « béates » comme ils disaient parfois, n'avaient pas conspiré, que leur vie comme un beau fleuve, avait coulé jusqu'alors sans débordements et sans remous. C'était bien la religieuse, la servante du Dieu dont il était défendu de prononcer le nom, la fille de l'Église dont ils avaient décrété la suppression, qu'ils prétendaient atteindre et punir.

Tout avait, en effet, cédé devant eux. Les vieux remparts politiques, impuissants à défendre une société que la faiblesse des rois et la malice des peuples, l'extravagance des doctrines

et la licence des mœurs avaient préparée aux dernières capitulations, ces vieux remparts étaient tombés les uns après les autres. Pour en sauver les débris, pour en préparer la résurrection il ne restait plus, invulnérable au tranchant des sabres et au couperet de la guillotine, que la force de l'idée religieuse, admirablement servie chez nos martyres, par la fidélité des consciences et le mépris de la mort.

Cette force, la Révolution ne l'a pas abattue. Mieux encore : de l'immolation de nos bienheureuses, l'Église, la Foi, la vocation religieuse ont reçu un lustre incomparable. L'hommage sanglant qu'elles ont rendu à ces choses éternelles, a montré aux témoins de leur mort, qu'au-dessus de ce petit coin de terre où se consomment nos brèves existences, il est un monde immense dont la pensée s'impose et dont l'espoir nous aide à vivre et nous prépare à mourir.

[...] La haine de la Foi catholique, de ce qui en est la fleur, la vocation religieuse, puis de ce qui pour lors en était la preuve, le refus de serment [*liberté-égalité*], tel fut donc l'unique grief des accusateurs et des juges. À l'extrême fureur de leurs procédés, on peut mesurer aujourd'hui jusqu'où s'étendait cette haine satanique. Elle seule explique les excès et les folies d'une Révolution, dont, trop souvent, nos modernes tyrans ne chantent les louanges que parce qu'elle demeure le temps où l'impiété, secondée par le bourreau, courbait les têtes sous son pouvoir farouche.

Contre le blasphème et le sacrilège, contre l'apostasie légalement élevée à la hauteur d'institutions nationales, jusque-là qu'il suffisait d'en faire profession pour recevoir un certificat de civisme, les bienheureuses ont fourni le témoignage du martyr.

Elles n'en pouvaient donner de plus éloquent. Chassées de leurs maisons, dépouillées de leurs biens, il ne leur restait plus à sacrifier que leur vie. Elles la livrèrent joyeusement.

L'homme Maignet

[...] Le département du Vaucluse, récemment formé des territoires d'Avignon, du Comtat-Venaissin, de la principauté

d'Orange, était encore, au début de 1794, réuni au département des Bouches-du-Rhône. Le 22 pluviôse an II (12 février 1794), le représentant en mission dans ces régions, Étienne-Christophe Maignet, traversait Orange, se rendant à Marseille, lieu de sa résidence.

Le nouveau proconsul était né à Ambert dans le Puy-de-Dôme. Administrateur de son département, député à l'Assemblée législative en 1791, et à la Convention en 1792, cet avocat obscur, mais d'une ambition féroce, avait voté la mort du roi, sans sursis et sans appel au peuple, puis, associé à Couthon, s'était signalé aux côtés du sanguinaire cul-de-jatte, lors de la démolition de Lyon, en 1793. Sa mission dans les départements du Midi devait lui permettre de donner sa mesure. Il la donna, en effet, pleine et entière et son nom s'inscrit en première ligne dans la liste des bourreaux. Une chance inespérée lui permit d'échapper aux représailles. Mis en arrestation, à la chute de Robespierre, délivré par le décret d'amnistie, il accepta sans rougir la charge de maire de sa ville natale et en remplit les fonctions sous le Premier Empire. Exilé à la première Restauration, revenu aux Cent-Jours, proscrit de nouveau, il rentra, en 1830, dans sa ville d'Ambert, reçu en triomphe par ses compatriotes ; cependant, qu'une femme montée sur la voiture qu'il occupait, lui demandait ironique et féroce : « As-tu apporté ta guillotine ? » Le 22 octobre 1834, il mourait subitement à l'âge de 76 ans.

C'est à cet homme, que la Commission populaire d'Orange doit son établissement. C'est lui qui l'installa, choisit les juges, arma leur bras, leur désigna et leur fournit les victimes.

Non seulement Maignet devint le premier magistrat de sa ville natale, mais il fut un notable honoré et considéré comme bienfaiteur de la ville d'Ambert. Il était avocat, fils de notaire, frère d'avocat, il sera élu bâtonnier de l'Ordre des avocats. Au moment de la seconde Restauration, il fut de nouveau proscrit. Sa fille aînée, Julie, adressa à Louis XVIII un recours en grâce contresigné par les ecclésiastiques de la ville et du canton d'Ambert ! Oui, c'est bien lui, cet homme, dont la fille sollicitait la grâce avec l'appui des curés des environs, qui avait fait

périr sous la guillotine plus d'une soixantaine de religieux et plusieurs centaines de braves gens du peuple — dont beaucoup de petites gens !...

Rappelons qu'il avait été envoyé par le Comité de Salut public pour rétablir l'ordre à Marseille et dans le Vaucluse, afin de relancer la marche en avant de la Révolution. Il est également tenu pour responsable du martyre de Bedoin où 63 villageois furent condamnés à mort puis exécutés, à la suite de la destruction de l'arbre de la « Liberté » ; Maignet ordonnera que le village, rebaptisé « l'Infâme », soit rasé. Bizarrement, on en fait beaucoup moins pour cet Oradour sur Glane du Vaucluse, que pour celui du Limousin...

[...] Le 4 floréal an II (23 avril 1794), Maignet expédiait à Paris son secrétaire Lavigne et le chargeait d'obtenir du Comité de Salut public l'autorisation d'établir un tribunal révolutionnaire qui jugerait sur place, sans instruction préalable, sans assistance des jurés. « Je porte, disait-il dans sa lettre à Couthon, à douze, à quinze mille hommes, ceux qui ont été arrêtés. » Et il concluait en ces termes : « D'ailleurs, il faut épouvanter et le coup n'est vraiment effrayant qu'autant qu'il est porté sous les yeux de ceux qui ont vécu avec les coquins. » Le Comité de Salut public s'empressa d'accorder l'autorisation demandée. « Il a été trouvé, ajoutait Lavigne dans sa lettre, quelque inconvénient à faire siéger le tribunal à Avignon, à cause du mauvais esprit des habitants. Les amis de Maignet ont pensé l'établissement nécessaire et qu'il doit être fait à Orange, qui ne participe pas à la corruption d'Avignon. »

La Commission populaire

[...] La ville d'Orange, paisible et calme cité, tranquillement assise au sein d'une plaine fertile, parmi de doux paysages, ne méritait pas le choix injurieux qui lui était infligé. Aimant la paix, fuyant, non sans quelque nonchalance, les luttes de doctrine, les complications de la politique, les divisions trop accentuées et les querelles ardentes, elle était déjà, à la fin du XVIII^e siècle, l'ennemie des agitations et des troubles civiques. Les partis s'y côtoyaient plus qu'ils ne s'affrontaient ; et la Révolution partout ailleurs violente et sectaire y conserva jusqu'à la

Terreur des dehors bénins et des manières polies. La réputation d'Orange sur ce point, était même si fermement établie que le 10 juin 1790, le baron d'Aymard, maire de la ville, accouru, avec sa garde nationale, au secours des avignonnais qui s'entre-déchiraient, avait arrêté l'effusion du sang. Un mois après, au plus fort de la querelle entre Carpentras et Avignon, les habitants de la capitale du Comtat l'avaient appelé à leur secours, et c'est dans les murs d'Orange que Lescène-des-Maisons, l'abbé Mulot et Verninac-Saint-Maur signèrent, au mois de juin 1791, les préliminaires de la paix. En janvier 1791, les communes environnantes avaient, de leur côté, rendu un hommage indiscutable à la sagesse orangeoise en demandant, depuis Sérignan jusqu'à Bollène, de faire désormais partie du district d'Orange.

L'établissement de la commission populaire dans un cadre et un milieu si peu faits pour la recevoir, fut et demeure une énigme. Maignet seul en doit porter la responsabilité, et il n'y eut ni de la part des officiers municipaux, ni du côté des simples citoyens, la moindre démarche capable de provoquer un événement dont aujourd'hui encore la ville et les habitants d'Orange portent impatiemment l'odieux souvenir.

[...] Le 21 floréal (10 mai), le Comité de Salut public arrêta donc « qu'il serait établi, à Orange, une commission populaire composée de cinq membres, pour juger les ennemis de la Révolution qui seront trouvés dans les pays environnants et particulièrement dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. »

« Les membres de cette commission seront les citoyens Fauvéty, juré au tribunal révolutionnaire ; Melleret, du département de la Drôme ; Roman-Fonrosa, président de l'administration du district de Die ; Fernex, juge du tribunal du district de Commune-Affranchie (Lyon) ; Ragot, menuisier, rue d'Auvergne, à Commune-Affranchie. Le citoyen Maignet, représentant du peuple, est chargé d'installer cette commission sans délai. »

Huit jours après, le 29 floréal (18 mai), le Comité adressait ses instructions à Maignet. En voici les parties essentielles :

« Les membres de la Commission établie à Orange sont nommés pour juger les ennemis de la Révolution. Les ennemis de la Révolution sont tous ceux qui par quelques moyens que ce soit, et de quelques dehors qu'ils se soient couverts, ont cherché à contrarier la marche de la Révolution...

La peine due à ce crime est la mort. La preuve requise pour la condamnation sont tous les renseignements, de quelque nature qu'ils soient qui peuvent convaincre un homme raisonnable et ami de la liberté. »

Avec un tel code de justice criminelle, il n'était pas un citoyen français assuré de conserver sa tête ; mais il était une catégorie tout spécialement vouée, dès lors, à l'échafaud. C'étaient les prêtres, les religieuses, fidèles à leurs vœux et à leur sacerdoce, dont la présence sur le sol de la République était par elle seule « de nature à contrarier la marche de la Révolution » Il ne faudra donc pas s'étonner de voir monter, dans une des premières charrettes (pour parler au figuré), une religieuse et un prêtre. Au regard des juges d'Orange, c'étaient là les pires ennemis de la Révolution, leur *fanatisme*, leur *superstition*, leur refus du serment schismatique, leur attachement à l'Église étant par ailleurs des preuves suffisantes « pour convaincre un homme raisonnable et ami de la liberté. »

Arrestation des religieuses

[...] Au mois d'avril 1794, l'agent national du district de Carpentras était un certain Le Go, ancien notaire banqueroutier à Paris. La Révolution l'avait pris à son officine véreuse pour l'investir des fonctions d'agent national, puis l'avait envoyé à Carpentras avec la mission de réveiller le zèle des municipalités, et d'exercer sur les Comités de surveillance le contrôle le plus énergique. Agent fidèle de Maignet, empressé à mettre ses ordres à exécution, quand il ne les devançait pas, Le Go écrivait le 12 avril :

« Citoyens, la loi du 9 nivôse assujettit toutes les ci-devant religieuses à prêter, dans la décade de la publication de cette loi, le serment de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. Celles qui n'auront pas satisfait à cette obligation,

seront regardées comme suspectes et traitées comme telles.

Il y a plus de quatre décades, depuis la promulgation de cette loi ; vous avez par conséquent dû vous assurer de la personne de toutes les religieuses qui n'ont pas prêté ce serment. Si vous ne l'avez pas fait, je vous requiers de consulter les registres de la municipalité, et de faire mettre sur le champ en arrestation et conduire, à la maison de détention du chef-lieu du district, toutes celles qui seront dans ce cas.

Le Comité... a délibéré que toutes les ci-devant religieuses qui ont refusé de prêter le serment requis, seraient mises en état d'arrestation dans la maison qu'elles habitent respectivement, jusqu'à ce que le Comité ait fixé le jour de leur traduction à Orange, pour être renfermées dans la maison nationale que le district y a fait préparer pour recevoir les personnes suspectes, attendu que le refus qu'elles ont fait est une preuve bien authentique de leur incivisme, et de leur haine pour la Révolution, et ont signé les membres présents. »

Chacune d'elles reçut donc l'ordre de rester « en état d'arrestation dans la maison où elle se trouve, jusqu'à ce que le Comité ait fixé le jour de son exportation à Orange, pour être enfermée dans la maison nationale que le district y a fait préparer pour recevoir les personnes suspectes »

Les prisons

Prison du Cirque [*un bouge*], prison des Dames, prison de la Cure, prison de la Chièze, Prison de la Baronne, prison des Cordeliers.

À la lecture de cette liste lugubre, on a l'impression, toutes proportions gardées, de se retrouver dans le cas de Paris avec ses nombreuses prisons ; à cette différence qu'Orange, à ce moment, est une petite ville provinciale paisible et sans histoire de quelques milliers d'âmes, et non une fournaise embrasée par la démence collective.

L'accusation et l'interrogatoire

[...] L'accusateur public prenait le premier la parole. Ce que furent ses réquisitoires contre les bienheureuses, les ar-

chives de la Commission populaire nous le disent très exactement. Ils se ressemblent tous au point qu'il serait aisé d'y changer le nom de l'accusé, sans en modifier la teneur. En voici un — celui de la bienheureuse Madeleine de Guilhermier — parmi tous les autres. Il se présente, sans preuves, sans raisons, sans prétextes, comme le cri de la haine, et l'appel impitoyable à la rigueur des lois :

« Citoyens juges, je traduis devant vous, et j'accuse la nommée Marie-Madeleine Guilhermier, ex-religieuse : s'est constamment montrée l'ennemie de la Révolution ; elle a refusé de prêter le serment auquel la loi la soumettait, et a, par les moyens du fanatisme, concouru à entraver la marche du gouvernement révolutionnaire, et s'est ainsi déclarée la partisante du despotisme et des tyrans coalisés contre la République. »

L'homme qui parlait ainsi [Viot], est une des plus sinistres figures de la Commission d'Orange. Son activité était prodigieuse, sa mauvaise foi obstinée, et sa haine insatiable. Il fut le véritable et l'infatigable ouvrier de la persécution, et c'est sur lui que doivent peser les malédictions des honnêtes gens, pour les larmes qu'elle a fait répandre, et pour le sang qu'elle a versé.

Le réquisitoire terminé, et l'on voit que débarrassé du vain attirail des preuves, il n'était jamais long, le président Fauvéty procédait à l'interrogatoire des martyres. Lui, non plus ne se perdait pas en longueurs inutiles. Quelques questions, brèves et tranchantes, lui suffisaient. « Qui es-tu ? » — « Veux-tu prêter le serment ? » ajoutant parfois, comme il le fit pour la sœur Thérèse Talieu : « Aimes-tu le roi ? » — « Promets-tu de renoncer à tes superstitions ? » Et sitôt la réponse entendue, sans réclamer des éclaircissements, sans rechercher des motifs d'indulgence, il passait à une autre.

L'accusation ni l'interrogatoire n'était capable d'émouvoir les saintes filles. Alors que, devant leurs juges, certains accusés se troublaient, et s'efforçaient à nier, alors que pour les attendre, les autres produisaient des témoignages, des certificats de civisme, des attestations de leur Comité de surveillance, se débattant avec courage et désespoir avant de se laisser submerger, les martyres avouaient avec une sainte fierté et leur condition

de religieuses, et leur refus du serment et semblaient aussi empressées à se perdre que les juges l'étaient à les condamner. C'est la Mère Thérèse Consolin qui se déclare fille de l'Église catholique. C'est Henriette-Thérèse Faurie qui répond à Fauvéty : « J'ai fait serment à Dieu, je n'en ferai pas d'autre. » C'est Claire Dubas qui s'écrie : « Je suis religieuse et le serai jusqu'à la mort. » C'est Suzanne de Gaillard : « Je ne connais pas, dit-elle, de plus douce liberté que l'accomplissement de mes vœux. » C'est Dorothée de Justamond qui remercie ses juges... Et c'est chacune, qui, héroïquement, se jette ainsi au-devant de la mort, et porte à l'échafaud le plus émouvant défi.

Le jugement et la sentence

[...] « Au nom du peuple français, la Commission a rendu le présent jugement :

Entre l'accusateur public, demandeur en accusation de conspiration portée publiquement à l'audience contre Marie-Gertrude Alauzier, ex-noble, âgée d'environ 38 ans, ex-religieuse insermentée du ci-devant ordre de Sainte-Ursule, dans le couvent de Bollène, native dudit lieu, y résidant, et Sylvie-Agnès Romillon, ex-religieuse insermentée du ci-devant ordre de Sainte-Ursule, dans le couvent dudit Bollène, prévenus détenus et défendeurs, ladite accusation ainsi conçue : [*suit l'acte d'accusation*].

Puis : « Ouï publiquement les accusés en leurs réponses aux interrogatoires, la commission déclare que Marie-Gertrude Ripert Alauzier et Sylvie-Agnès Romillon, sont convaincues d'être auteurs ou complices de ladite conspiration et en conséquence les condamne à la peine de mort.

« Ordonne que, dans les vingt-quatre heures, ils seront livrés à l'exécuteur des jugements criminels, et mis à mort sur la place de cette commune appelée *Justice*, déclare leurs biens acquis et confisqués au profit de la République ;

« Ordonne que le présent jugement sera imprimé et affiché dans toute l'étendue de la République, et qu'à la requête et diligence de l'accusateur public, il sera mis à exécution. »

État d'esprit des religieuses

[...] C'est enfin à la bienheureuse Thérèse Consolin, ou à l'une de ses compagnes immolées avec elle, qu'il faut attribuer, sans doute, le trait suivant ; comme une de ces bienheureuses, levant les yeux vers le ciel, aperçut un prisonnier d'Arles, elle lui demanda le secours de ses prières. Celui-ci lui répondit que c'était un devoir dont il s'acquitterait tous les jours, et il se recommanda lui-même aux prières des religieuses. « Rassurez-vous, lui dit la martyre, vos maux vont être finis. Pour moi, je vais paraître devant Dieu ; mais j'emporte les clés de la guillotine. » Bientôt, en effet, l'ordre arrivait de suspendre les jugements et les exécutions.

Ce calme surnaturel et cette paix ineffable prenaient leur source dans une très profonde et très limpide joie. Les martyres étaient à leur dernière heure. C'est, d'ordinaire le moment où les attitudes empruntées se décomposent et tombent, où les gestes de la vie, convenus ou commandés, cessent et s'effacent dans la dernière angoisse, où tout l'artificiel de l'existence s'évanouit devant la dure réalité. Pour ces saintes filles, épouses mystiques d'un époux si longtemps attendu, cet instant suprême était au contraire l'épanouissement de leur vie ; leur âme n'était si empressée et si joyeuse que parce que les barrières s'abaissaient enfin entre le Christ et elles. Leur allégresse était une allégresse nuptiale. La bienheureuse Gertrude d'Alauzier dira : « Je suis dans l'enthousiasme » ; la bienheureuse Rosalie Bès distribuera des dragées à ses compagnes : « Ce sont, ajoutera-t-elle, les bonbons de nos noces » ; et la bienheureuse Élisabeth Pélissier chantera un cantique en l'honneur de la guillotine.

Cette joie rayonnait autour d'elles, plus loin que le troupeau pitoyable des condamnés, compagnons de leur mort. La foule ne la comprit sans doute pas toujours, et si un de leurs gardiens pleura devant la joie de la bienheureuse Dorothee de Justamond qui remerciait ses juges et ses bourreaux, la populace stupide les considéra bien souvent avec étonnement. « Ces b...gresses-là, disaient les gendarmes, meurent toutes en riant. »

Est-ce à dire qu'elles ignorèrent l'angoisse et les terribles combats de l'agonie ? Il serait excessif de le prétendre. Les relations qui nous sont parvenues de leur détention et de leur mort

laissent entendre clairement que durant les longues heures de leur captivité, elles éprouvèrent, à un moment ou à l'autre, cette lassitude et ce dégoût extrême dont le Sauveur voulut Lui-même sentir l'amertume au jardin des Olives. Mais tous les témoignages s'accordent à dire que leurs derniers instants furent paisibles et joyeux. Le calice accepté jusqu'à la lie, elles le burent, soutenues par la grâce divine, avec une sainte allégresse, et partant pour l'échafaud, elles chantaient le *Magnificat*.

Le gardien de la prison du Cirque, à l'époque du martyr de nos bienheureuses, était un brave homme, compatissant et bon, nommé Charles Noble. C'est lui, à ce que l'on croit, qui ne put retenir ses larmes quand la bienheureuse Dorothee de Justamond s'écria qu'elle était plus obligée à ses juges de lui ouvrir les portes de la vie éternelle qu'elle ne l'était à ses parents, de lui avoir donné cette vie périssable. C'est lui, encore, qui entendait quatre « citoyennes » dire « qu'elles languissaient de voir jouer la guillotine pour voir comment ça se faisait », leur reprocha vertement leurs paroles et leur dit « qu'il ne fallait pas souhaiter ça ; que ceux qui passaient-là étaient innocents... »

La guillotine

[...] La guillotine était, en effet, arrivée à Orange vers le milieu de juin 1794. Elle venait d'Avignon, encore humide du sang des cent dix victimes d'Avignon et de Bedoin. Le 15 prairial (3 juin), le jour même de l'installation de la Commission populaire, l'administration du district avait pris l'arrêté suivant...

Le bourreau

[...] La guillotine eut dès le premier jour à son service l'homme qu'il fallait à la sanglante besogne. Antoine Paquet, le bourreau, était venu de Lyon, où il était exécuteur des hautes œuvres et il s'était installé à Orange au début du mois de juin. Il a fait dans l'histoire locale figure de bandit, et la façon dont il tint son rôle montre bien qu'il le fut en réalité. Cupide, cruel, débauché, il ne lui suffisait pas de donner la mort, il insultait jusqu'au dernier moment ses victimes, et poursuivait, jusque sous le couteau, les religieuses et les femmes de ses immondes

plaisanteries.

La bienheureuse Marie Cluse, qui était gracieuse et belle, l'entendit lui proposer de la sauver, si elle consentait à l'épouser. Et la bienheureuse Marie-Anne de Peyre, avant de partir pour l'échafaud, prit soin de disposer de telle façon ses vêtements que le bourreau ne put l'outrager de ses infâmes regards.

Il arrivait d'ordinaire à la prison vers 5 heures, pour dépouiller de leurs effets les victimes qu'il allait immoler. Les malheureux en haillons, dont la défroque valait à peine quelques assignats, subissaient de la part de ce détrousseur de mourants les pires vexations. C'est ainsi qu'un jour, Joseph Fabre, notaire à Camaret, n'ayant pu satisfaire la cupidité de Paquet, eut les mains liées derrière le dos si brutalement que ses bras en furent disloqués, tandis que son bourreau lui cassait les poignets d'un coup de genou. La férocité de ce monstre était si établie qu'on l'accusa d'avoir mis en vente et mangé de la chair humaine ; et que le Comité de surveillance d'Orange, écrivait, le 7 ventôse (25 février 1795), au Comité révolutionnaire d'Avignon : « Extraordinairement surpris qu'un scélérat qui doit suer le sang par tous les pores, respire encore, nous venons de décerner un mandat d'arrêt contre lui... Nous nous flattons que vous voudrez bien prendre à son égard les mesures qu'il est bien étonnant qu'on n'ait pas adoptées plus tôt envers cet anthropophage... » Or, cet anthropophage après avoir déposé contre les membres de la Commission populaire, disparut de la scène. On ne sait pas ce qu'il est devenu.

Sur l'estrade, auprès de la guillotine, le bourreau attendait, coiffé d'un chapeau rond entouré d'un large ruban tricolore. Consommant leur sacrifice, les martyres se livrent entre ses mains ; elles sont liées, basculées, poussées sous le couteau. Un bruit sourd, un éclaboussement de pourpre, et l'âme délivrée montait au ciel. Puis tandis que les tambours roulaient, le bourreau prenant la tête sanglante, la montrait au peuple qui criait « Vive la Nation ! Vive la République ! »

L'immolation de nos bienheureuses, en effet, ne se distinguait en rien des autres. Le même rite sanglant s'accomplissait pour toutes les victimes, et il ne fut rien changé, en faveur de

nos martyres, à l'ordonnance de la funèbre cérémonie. Ce qui marqua d'un caractère spécial leur sacrifice, les témoignages contemporains sont unanimes sur ce point, ce fut leur attitude devant la mort. Pour elles, manifestement, la mort était la porte de la vie, et c'est avec l'enthousiasme que mérite et provoque la vie qu'elles embrassèrent la mort. La bienheureuse Henriette Faurie, apercevant dans la foule sa jeune sœur, lui donne rendez-vous au ciel, et répondant à sa compagne qui lui faisait observer qu'elles n'avaient pas dit leurs vêpres, disait « Eh bien ! nous les dirons au ciel ! » ; la bienheureuse Dorothée de Justamond, entendant la foule crier « Vive la Nation », « Oui, dit-elle, Vive la Nation, qui nous ouvre aujourd'hui les portes du paradis ! » ; la bienheureuse Gertrude d'Alauzier s'agenouille et baise la guillotine ; et la bienheureuse Marie Cluse, repoussant les infâmes avances du bourreau, dit à son tour, « Fais ton métier, je veux aller, ce soir, souper avec les anges ! »

Que sont devenus les juges de la Commission ?

— Pierre-Michel-François Roman de Fonrosa, ou Roman-Fonrosa, né à Die le 8 mars 1733, deuxième fils de Paul Roman, bourgeois, et de Jeanne-Thérèse Barnave, avocat comme son aîné Paul-Antoine, président du tribunal de Die en 1790, juge de la commission, condamné à mort ;

— Jean-Pierre Melleret, né à Étoile le 25 septembre 1761, fils de l'avocat Antoine Melleret, échevin de cette communauté, médecin, un des principaux organisateurs de la Fédération d'Étoile et de la Société des Amis de la Constitution de Valence et de celle d'Étoile, juge de la commission, condamné à mort ;

— Gaspard Ragot, 42 ans, menuisier à Lyon, juge de la commission, condamné à mort ;

— François-Charles-Gabriel-Léonard Viot, âgé de 28 ans, né à Charleville, ancien déserteur du régiment de Penthièvre-Dragons, accusateur public, condamné à mort ;

— Joseph-François Barjavel, homme de loi, né à Carpentras le 7 novembre 1764, fils de Paul-Joseph Barjavel et de Jeanne-Delphine Morard, ancien accusateur du tribunal criminel du Vaucluse, conseil de l'accusateur public, condamné à

mort ;

— Claude Benêt, homme de loi natif d'Orange, 31 ans, greffier de la commission, condamné à mort ;

— Eustache Nappier, né à Montreuil-l'Argillé le 15 mars 1751, installé à Paris depuis l'âge de 14 ans, ancien huissier au Châtelet de Paris puis au tribunal révolutionnaire, huissier de la commission, condamné à 12 ans de fer et à être préalablement attaché à un poteau placé sur un échafaud, pendant six heures, poignardé par des inconnus pendant son exposition ;

— Claude Dubousquet fils, d'Avignon, 36 ans, commis de l'huissier adjoint le 27 prairial an II (10 juin 1794), acquitté ;

— Pierre-Nicolas Goubert, chirurgien-pédicure à Paris, électeur de la Section de la Butte-des-Moulins, mis hors de cause ;

— Joseph Teyssier, mis hors de cause ;

— Joseph-Marie-Victor-François Cottier-Julian, docteur en droit de Carpentras, 28 ans, secrétaire général du département, secrétaire en chef de la commission. Son jugement étant renvoyé à huitaine, il est jugé le 22 messidor et condamné à 20 ans de fers et à six heures d'exposition. À sa demande, sa peine est relevée à 24 ans de fers pour éviter l'exposition, devant la menace qu'il soit assassiné comme Eustache Nappier. Le jugement est annulé l'année suivante, et il est libéré.

Selon un rituel macabre désormais établi, les corps et les têtes seront jetés dans le Rhône.

Le cas Ragot

[...] *Ragot* n'apportait pas les mêmes scrupules à l'accomplissement de ses fonctions. Une âme basse et servile, prête aux plus infâmes besognes — et, de fait, *Ragot* fut à Lyon dénonciateur au tribunal révolutionnaire — tel était le cinquième juge de la Commission populaire d'Orange. Il vota toujours la mort. « Réjouis-toi, écrit-il à Maignet, les têtes vont tomber par milliers ; les murs viennent d'être dressés pour la fusillade. » Ivre tous les jours, il dormait, paraît-il, pendant l'audience ; son voi-

sin le réveillait, quand les débats étaient clos, pour lui demander son avis. Ragot, alors entrouvrait les paupières, murmurait sourdement : « La mort ! » et imitait d'un geste sec de la main le couperet tranchant les têtes ; après quoi, il se rendormait.

Cet homme, cet ivrogne sanguinaire et obtus, saura pourtant, le moment venu, regarder la mort en face. Le prêtre insertémenté qui l'assista au dernier jour nous a laissé de ses derniers moments, un récit profondément touchant. Ragot se confessa, baisa avec larmes le crucifix, demanda pardon de ses crimes, et décida par ses exhortations et son exemple deux de ses compagnons de supplice, Viot et Barjavel, à faire comme lui. Sur le chemin de la guillotine, il récita pieusement le *Miserere*, monta à l'échafaud, et mourut courageusement.

Le cas Benêt

Les paroles de Fouquier, ci-dessus, ne vont pas sans rappeler celles du greffier de la commission d'Orange, Benêt, ou la bêtise à front de taureau, écrivant à Payan (procureur-syndic puis agent national de la Commune de Paris) — lisez plutôt : « Tu connais la position d'Orange, la guillotine est placée devant la montagne. On dirait que toutes les têtes lui rendent, en tombant, l'hommage qu'elle mérite ; allégorie précieuse pour de vrais amis de la liberté. » Fine allusion à la Montagne de la Convention... La guillotine était installée à la place de l'actuel Théâtre municipal, face à la colline Saint-Eutrope.

Le cas Fernex

Histoire politique et militaire du peuple de Lyon durant la Révolution française, Alphonse Balleydier (1846)

Le sort tragique d'un assassin. Vous remarquerez que Fernex ne paraît pas dans les condamnations ci-dessus. Voici l'explication. Quand le balancier repart dans l'autre sens, ou un exemple de ce que fut la Terreur blanche ou contre-terreur.

[...] C'était le 14 février ; la commission d'Orange, si tristement renommée par ses massacres, passait à Lyon pour se rendre au tribunal qui devait la juger. Fernex, le ci-devant juge à la commission révolutionnaire [*de Lyon*], faisait partie de ce convoi d'assassins juridiques. La nouvelle de son arrivée à

Lyon se répandit aussitôt dans toute la ville : « C'est la Providence qui nous ramène le bourreau de nos familles, pour que nous en fassions justice », s'écria le peuple en se précipitant sur les pas des gardes qui le conduisaient à l'Hôtel-de-ville, et de sa grande voix il fit entendre des cris de mort contre le malheureux prisonnier qui disait avec calme à la vue d'une foule innombrable avide de son sang : « *Si je croyais à Dieu, je ferais mon acte de contrition.* » Dans ce moment madame Grand était devant la porte de son café, sur la place des Terreaux. — Quel est cet homme demanda-t-elle ? Car la foule était si compacte qu'elle ne l'avait point aperçu. — C'est Fernex, lui répondit-on. Le nom de cet homme lui rappelait le jugement inique et la mort de son mari, porte-drapeau, l'un des plus honnêtes citoyens de Lyon et des plus braves soldats du siège ; aussitôt elle s'élança sur le perron de l'Hôtel-de-ville où Fernex, entouré, pressé de toute-part, avait été obligé de s'arrêter. « Place, place ! s'écriait-elle en perçant la foule et s'approchant du meurtrier de son mari. Me reconnais-tu ? lui dit-elle. — Non, citoyenne, répondit froidement Fernex. — Je suis la veuve Grand, répliqua la pauvre femme avec une exaltation toujours croissante ; tu as signé la mort de l'innocent et tu m'as refusé sa grâce, c'est moi qui te porterai le premier coup » Alors, rassemblant toutes ses forces, elle le frappa au visage avec une telle vigueur que son anneau de mariage se brisa dans la joue du malheureux ; puis s'adressant fièrement aux soldats qui n'avaient pu l'écarter, elle ajouta : « Maintenant faites-en ce que vous voudrez, je vous l'abandonne » L'escorte se mit aussitôt en devoir de le conduire en prison, seul refuge assuré contre la colère publique qui grondait et s'amoncelait à chaque instant davantage autour du ci-devant juge de la fatale commission. Mais parmi le peuple il se trouvait encore des veuves et des orphelins. En un instant Fernex est enlevé aux mains de son escorte et conduit au pied du perron de la maison commune ; là, frappé de mille coups, horriblement mutilé, cet homme qui tout-à-l'heure faisait preuve d'athéisme, s'écrie : « *Mon Dieu ! Mon Dieu !* » Son premier cri d'agonie fut une invocation. Mais, ainsi que nous avons eu trop souvent occasion de le remarquer dans le cours de cette terrible et longue histoire, la vue du sang enivre ; le peuple, prenant en

mépris cette exclamation religieuse, lui répond par la raillerie. « Tu es trop criminel pour que le bon Dieu t'entende et te fasse miséricorde, dit-il ; c'est le diable ton patron qu'il te faut invoquer, car c'est à lui que nous allons envoyer ton âme ; le bon Dieu ne serait pas juste s'il t'accordait une place dans son paradis auprès de tes victimes. »

Fernex, se repliant sur lui-même, jeta autour de lui un de ces regards farouches qui révèlent la colère et la menace. « Le scélérat se croit encore avec ses Corchand et ses Parrein à l'Hôtel-de-ville » dit la foule en l'entourant de plus près ; « il nous menace, je crois ?... Point de grâce, mort au scélérat ! », et des femmes, des furies plutôt, les cheveux épars, la bouche écumieuse, les yeux rouges de colère, se précipitent de nouveau sur lui ; se faisant une arme de leurs ciseaux, elles le frappent à coups redoublés, le sang jaillit de mille blessures, toutes douloureuses, mais pas assez profondes pour donner la mort instantanément ; les pavés de la rue en sont inondés. « *Au Rhône, au Rhône !* » s'écrie la foule. Alors on lui attache une corde aux pieds, et pour prolonger les cruelles souffrances de son agonie, on le traîne sur les cailloux pointus des rues jusque sous la voûte du collège ; là on s'arrête pour le frapper de nouveau et s'assurer s'il avait assez de vie pour avoir le sentiment de la douleur. On se réjouit de ce qu'il respire encore ; cependant son corps ne formait plus qu'une plaie. Bientôt on se remet en marche dans la direction du Rhône, le drame touchait à son dénouement ; enfin, on est arrivé sur le bord du fleuve grossi par la fonte des neiges ; on apercevait de là, dans les Brotteaux, le cimetière ensemencé par Fernex et ses collègues ; plusieurs voix le font remarquer au peuple, et les cris de mort redoublent contre un cadavre ; car Fernex semblait ne plus respirer. Alors deux hommes, soulevant dans leurs bras la victime, la jetèrent au courant du fleuve. Fernex était fort et vigoureux, aucune des blessures qu'il avait reçues n'était mortelle ; mal dirigées par la colère, elles n'avaient point su trouver le cœur : l'action saisissante de l'eau glacée lui rendant le sentiment de la vie, il reparut aussitôt à la surface du fleuve et se mit à nager avec force, se dirigeant vers les Brotteaux. Mais en même temps une barque

se détacha du rivage ; guidée par deux habiles rameurs, elle eut bientôt rejoint le malheureux qui luttait courageusement contre les atteintes de la mort. La populace hurlait de joie sur le quai, un homme armé d'un harpon, était debout sur le devant de la barque. Fernex ne put éviter cette fois le coup qui devait être pour lui le coup de grâce ; frappé violemment à la tête, il disparut, laissant une longue trace de sang à travers les flots du Rhône. Les autorités constituées ne furent instruites de ce malheur que lorsqu'il n'était plus temps d'y remédier : elles ne purent que le déplorer.

Les trente-deux religieuses sacrifiées (1)

Suzanne Deloye, *Sœur Marie-Rose*, bénédictine. – Suzanne de Gaillard, *Sœur Iphigénie de Saint-Mathieu*, sacramentine. – Madeleine de Guilhermier, *Sœur Sainte-Mélanie*, ursuline. – Marie-Anne de Rocher, *Sœur Marie-des-Anges*, ursuline. – Gertrude d'Alauzier, *Sœur Sainte-Sophie*, ursuline. – Sylvie de Romillon, *Sœur Agnès-de-Jésus*, ursuline. – Rosalie Bès, *Sœur Sainte-Pélagie de Saint Jean-Baptiste*, sacramentine. – Élisabeth Péliissier, *Sœur Saint-Théotiste*, sacramentine. – Claire Blanc, *Sœur Saint-Martin*, sacramentine. – Marguerite d'Albarède, *Sœur Sainte-Sophie*, ursuline. – Thérèse Talieu, *Sœur Rose de Saint-Xavier*, sacramentine. – Marie Cluse, *Sœur du Bon-Ange*, sacramentine. – Marguerite de Justamond, *Sœur Marie de Saint-Henri*, cistercienne. – Jeanne de Romillon, *Sœur Saint-Bernard*, ursuline. – Élisabeth Verchière, *Sœur Madeleine de la Mère de Dieu*, sacramentine. – Thérèse-Henriette Faurie, *Sœur Marie-de-l'Annonciation*, sacramentine. – Andrée Minutte, *Sœur Saint-Alexis*, sacramentine. – Marie-Anne Lambert, *Sœur Saint-François*, ursuline. – Marie-Anne de Peyre, *Sœur Sainte-Françoise*, ursuline. – Anastasie de Roquard, *Sœur Saint-Gervais*, ursuline. – Rose de Gordon, *Sœur Aimée-de-Jésus*, sacramentine. – Thérèse Charransol, *Sœur Marie-de-Jésus de la Conception*, sacramentine. – Marie-Anne Béguin-Royal, *Sœur Saint-Joachim*, sacramentine. – Marie-Anne Doux, *Sœur Saint-Michel*, ursuline. – Marie-Rose Laye, *Sœur Saint-André*, ursuline. – Dorothée de Justamond, *Sœur Madeleine*, ursuline. – Madeleine de Justamond, *Sœur du Cœur-de-Marie*, cistercienne. – Marguerite Bonnet, *Sœur Saint-Augustin*, sacramentine. – Marie-Madeleine de Justamond, *Sœur Catherine-de-Jésus*, ursuline. – Anne Cartier, *Sœur Saint-Basile*, ursuline. – Marie-Claire Dubas, *Sœur Claire de Sainte-Rosalie*, ursuline. – Thérèse Consolin, *Sœur du Cœur-de-Jésus*, ursuline.

Ces religieuses, pour la plupart, consacraient leur vocation apostolique féminine et leur dévouement à l'éducation et à l'instruction des enfants, aux malades et aux pauvres. Lorsque

les révolutionnaires interdirent les ordres contemplatifs et voulurent « libérer » les « béates » de leurs couvents, ils s'attendaient à les voir s'égarer dans la nature, telle une volée d'oiseaux effarouchés s'échappant d'une volière... Quelle ne fut pas leur surprise de constater qu'il n'en fut rien, les exceptions ayant été la règle. Ils durent employer la force pour disperser les saintes femmes, voire user de la violence la plus extrême comme ci-dessus. Bien souvent les religieuses ont montré plus de courage et de dignité que leurs homologues masculins, bien que ceux-ci eussent payé un lourd tribut à la folie meurtrière de l'homme : les pontons de Rochefort, les noyades de Nantes, sont là pour en rappeler le terrible souvenir. Ce faisant, elles rachetaient la conduite des représentantes de leur sexe côté révolutionnaire, tricoteuses, furies de la guillotine et autres harpies rendues hystériques tant par la peur que par la stupidité, relevant ainsi l'honneur et la dignité de la femme.

Quant à leur extraordinaire et inexplicable courage collectif, on peut le comprendre dès leur incarcération. Enfermées à la Cure, prison affectée aux femmes, elles organisèrent aussitôt leur lieu de détention en couvent ; venant de diverses congrégations, elles recréèrent et observèrent une Règle commune ; il est possible d'en inférer que solidaires dans la mort comme elles l'étaient devant Dieu, elles firent serment de rester fidèles à leurs vœux et à la foi de leur engagement initial. Elles durent puiser au plus profond de leur âme les forces surnaturelles pour affronter de face l'indicible ; on avait voulu les humilier et détruire dans leurs personnes comme dans leur chair ce qui faisait le sens ultime de leur vie, de leur pieuse vocation ? Elles iraient à l'échafaud, défiant la mort et leur bourreau, sourire aux lèvres et chantant le Magnificat.

Les religieuses d'Orange, et toutes leurs sœurs victimes de la folie meurtrière des hommes, restent dans nos mémoires et dans nos cœurs un éternel exemple de grandeur d'âme, de courage, de foi et de dignité humaine.

1. Appartenant à diverses congrégations, elles venaient de Bollène, Caderousse, Pernes, Carpentras, Avignon, Pont-Saint-Esprit, Sisteron.

*

Comment prit fin le martyr d'Orange ?

À Paris on était parfaitement tenu au courant du drame qui se déroulait à Orange ; le conventionnel Durand de Maillanne le confirme et nous dit quel fut son premier réflexe à la chute de Robespierre.

[...] Du Palais-de-Justice à l'échafaud il y a fort loin, et pour y arriver il faut traverser la grande et longue rue Saint-Honoré. Pendant tout ce long trajet, le peuple poursuivit Robespierre de ses huées et de ses malédictions. Il était placé en évidence sur le tombereau, la figure à moitié couverte d'un linge sale et sanglant qui enveloppait son menton. On peut dire que cet homme, qui avait causé tant d'angoisses aux autres, souffrit dans ces vingt-quatre heures tout ce qu'un mortel peut souffrir de plus douloureux et de plus cuisant.

Les officiers municipaux, qui avaient soutenu son parti jusqu'au bout, partagèrent son supplice qui mit fin à son effroyable boucherie. Le même jour de cette si heureuse exécution, je dis à Rovère [*Encore un nom qui fait frémir et qui sauvera sa tête mais non sa vie, en chargeant Maignet à la barre de la Convention.*] qu'il fallait se hâter d'envoyer à Orange un courrier extraordinaire porter la nouvelle de la mort de Robespierre. Ce message eut lieu aussitôt. Une lettre du Comité de Salut public fut envoyée à Orange, et le courrier arriva à temps pour sauver seize condamnés qui étaient déjà aux pieds de l'échafaud.

*

Le rapport Courtois évoque assez longuement l'affaire Maignet et apporte des renseignements complémentaires sur les agissements du proconsul... Ainsi, Courtois montre que le tribunal d'Orange était un « fatal essai » s'inscrivant dans la loi du 22 prairial, visant à instaurer la Grande Terreur. En somme, à Orange, on en était qu'aux préliminaires, un round d'essai, une mise en jambe avant le grand égorgement national. Dans le passage suivant, le rapporteur s'en prend vivement à Maignet, lequel, après Thermidor, se cache pour échapper à la justice et se faire oublier...

Et la justice l'oubliera : il deviendra un édile respecté comme maire de sa bonne Ville d'Ambert, sa commune de naissance !

[...] Eh ! quel génie malfaisant a donc déployé ses ailes et répandu ses funestes influences sur ce pays ? Quel démon y a vomie le crime ? Quel monstre y a promené la dévastation et la mort ?

Maignet... ton nom est prononcé. Tout s'organise, tout prend une forme, une voix pour t'accuser : la terre semble revomir les cadavres ; les morts se redressent devant toi, ils te nomment dans leur silence. La solitude même des fosses creusées pour recevoir d'autres victimes, la chaux dont tu les dévoirais en espoir, déjà toute préparée par ta prévoyance barbare ; les missions par toi données à tes vils agents auprès des bourreaux de la République ; tes propres écrits ; ceux de tes agents confirmatifs des tiens ; ce que tu mandais d'Avignon le 4 floréal à l'infâme *Couthon*, en lui envoyant *Lavigne* ton secrétaire : « que s'il fallait exécuter dans ces contrées le décret qui ordonnait la translation à Paris de tous les conspirateurs, il faudrait une armée pour les conduire, des vivres sur la route en forme d'étapes. » ; ton aveu fait à *Couthon*, que tu portais à douze ou quinze mille le nombre des incarcérés dans les deux départements, ton intention bien prise d'épouvanter par ce coup (disais-tu) qui n'est « effrayant qu'autant qu'il est porté sous les yeux de ceux qui ont vécu avec les coupables » ton aveu que ce n'est point *sur des objets inutiles que portent tes coups, mais bien sur les personnes et leurs biens* ; tes promesses faites de rendre bon compte de ce département, en reconnaissance de ce qu'on avait fait tout ce que tu avais demandé ; ton intelligence avec le traître *Payan* pour la création de ton tribunal d'*Orange* ; la demande que tu lui fais de douze sujets capables de former ce tribunal ; ta soumission aux avis de ce conspirateur ; ton choix (approuvé, à la vérité, par un comité complice de tes fureurs) de tout ce qu'il existe d'infâmes et de coquins pour composer ce tribunal de sang, où toi et ton comité osez attenter à l'institution sainte des jurés, cette sauvegarde de la vie des citoyens garantie par la constitution, par la révolution même, et que le destructeur de la liberté anglaise n'osa jamais attaquer :

que de témoins qui te condamnent !

*

L'opinion d'un grand admirateur de Robespierre, Ernest Hamel, son biographe officiel, sur Maignet et le drame sanglant d'Orange :

« Patriote intègre, à la fois énergique et modéré, connu et apprécié de Robespierre, Maignet n'avait pas à redouter un refus de la commission composée de cinq membres, chargés de juger les ennemis de la Révolution dans les départements du Vaucluse et des Bouches du Rhône, [illisible] fut en effet établie à Orange par arrêté du Comité de Salut public en date du 21 floréal. (...) Aussi, dans une instruction, où l'on reconnaît tout de suite le rédacteur de celle adressée au tribunal d'Orange, était-il rigoureusement recommandé aux membres de ces commissions de tenir une conduite digne du ministère imposant qu'ils avaient à remplir, de n'écouter jamais que la voix de leur conscience, d'être inaccessibles à toutes les sollicitations, de fuir enfin toutes les relations capables d'influencer leur jugement. **Ces commissions furent d'ailleurs composées d'hommes d'une probité antique et d'un patriotisme à toute épreuve** »

Et c'est tout. Devant un tel déni de réalité et l'expression d'une telle mauvaise foi, on ne peut que rester sans voix. Pour relativiser le cas Maignet si cela se peut dans l'échelle de l'horreur, il faut citer : Carrier à Nantes ; Châlier, Fouché, Collot d'Herbois à Lyon ; Lebon à Arras ; Fréron et Barras à Toulon et Marseille ; Tallien à Bordeaux ; Dumont dans le Pas-de-Calais (il remplissait les prisons, mais répugnait à tuer... Il faut lire ses rapports et ses comptes rendus, pour apprécier le style du personnage) ; Forestier dans l'Allier ; Bernard à Dijon ; Monestier dit Papa-la-Vertu, Hautes et Basses Pyrénées ; Amar « plus farouche que le farouche Omar » (l'un des plus féroces compagnons d'armes de Mahomet, futur calife, celui qui aurait ordonné l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie) et Merlinot, dans l'Ain ; Javogues, Albitte, toujours dans l'Ain ; Esneau-Lavallée, Mayenne ; Cavaignac et Sinet, Bayonne ; Duquesnoy dans le Nord ; Lequinio, Vendée et

Fontenay-le-Peuple, ex-le-Comte, etc. ; chacun de ces envoyés très spéciaux que l'on a surnommé par dérision « proconsuls », ayant laissé des souvenirs qui vont de l'oppression mesquine et tatillonne à l'horreur pure et simple. Ils étaient ainsi plus de trois cents envoyés en mission à porter la bonne parole républicaine dans les départements, c'est-à-dire quasiment l'effectif Montagnard de la Convention (j'ai la liste complète avec les dates et les attributions missionnaires de chacun). Je suppose — n'ayant pas approfondi la question — que la Convention disposait des suppléants en séance ; sinon, je ne vois pas comment l'Assemblée nationale aurait pu fonctionner ; pour être valide, une séance devait réunir 50 % de l'effectif parlementaire. Quoiqu'il en soit, ils tournaient, aussi bien en tous lieux que dans le temps, ne faisant parfois que des allers-retours ; il a fallu plus d'une dizaine d'envoyés en permanence pour mater les lyonnais ; dans certaines régions, un seul pouvait couvrir plusieurs départements ; tout cela était organisé à la vacomme-je-te-pousse ; les plus tièdes étaient rappelés et aussitôt remplacés ; les plus féroces, également, non parce qu'ils étaient trop sanguinaires, mais parce qu'ils finissaient par se rendre odieux à la population locale. Du meneur d'envergure au tueur de base, les Jacobins manquaient — Dieu merci ! — d'effectifs et de « main d'œuvre » ; ils étaient loin de maîtriser la situation partout et dans tout domaine ; et ce qu'ils ne voyaient pas, c'est qu'à force de tueries et d'excès en tous genres, les populations étaient exaspérées : le vent tournait qui allait les perdre. Nous n'en sommes pas encore là.

À ma connaissance, je n'ai pas trouvé d'étude vraiment exhaustive, solide et bien documentée, sur le phénomène si important des représentants en mission de la Convention, dont nos Préfets actuels (ou commissaires de la République) sont les descendants officiels, bien que la création du Corps préfectoral date du Consulat.

À l'exception des cas locaux et ponctuels, hors les grandes dévastations (Vendée, Lyon, etc.), elle reste à faire.

Sainte Geneviève : l'ultime outrage

Souvenirs de la Terreur (1842), Georges Duval.

[...] D'après ce que je viens de dire des connaissances pratiques de Sergent [-*Marceau*] en fait de joaillerie, on ne s'étonnera pas qu'il connût fort bien quelle était la valeur de la précieuse châsse de sainte Geneviève. Il avait été particulièrement ébloui par l'aigrette de diamants, don de la Reine Anne d'Autriche, qui couronnait le monument. Il n'eut pas de peine à faire partager son admiration à Chaumette, qui, un beau matin, se présenta au conseil de la Commune, où il fulmina contre sainte Geneviève un réquisitoire dont la conclusion fut que, dès le lendemain, la châsse serait transportée à l'Hôtel de Ville, et la sainte en place de Grève où elle serait brûlée immédiatement.

Le délire révolutionnaire n'avait pas encore été jusque-là. Un arrêté conforme au réquisitoire du procureur général fut pris à l'instant ; et le jour d'après, on hurlait, à sept heures du matin, dans les rues : « Arrêté de la commune de Paris qui juge et condamne la ci-devant sainte Geneviève à être brûlée aujourd'hui en place de Grève, et ces cendres jetées au vent. »

Pendant ce temps-là, tout se disposait pour l'exécution. Escortés de leur peuple de bandits, les membres de la Commune se dirigèrent, vers dix-heures, du côté de la montagne Sainte-Geneviève, pour faire procéder en leur présence à l'enlèvement de la châsse, et veiller que rien n'en fût pris, celé, ni dérobé.

Les aboiements des crieurs m'ayant informé de la nouvelle cérémonie qu'allaient pratiquer les prêtres de la Raison, je désirai y assister. (...) La horde fit irruption dans l'église, cherchant partout à assouvir sa rage iconoclaste, *querens quem decoret*. Vitraux, boiseries, tableaux, statues, tout fut broyé impitoyablement. Après cela, ils se ruèrent dans la crypte, où se trouvaient les tombeaux de la Reine Clotilde, de sainte Prudence, et de saint Céran, ancien évêque de Paris, espérant y

trouver quelques objets de prix à voler, ou du moins quelques ossements [*promptement évacués par des âmes pieuses*] à profaner. Leur cupidité fut aussi bien déçue que leur rage impie. Rien dans ces tombeaux, rien absolument, pas même une poignée de cendres. Ils les brisèrent néanmoins à coups de marteau, pour laisser dans ces souterrains la trace de leur passage.

À cet instant, alors qu'il tente de rejoindre le cortège, Georges Duval raconte comment il fut alerté en chemin par des cris : « À la rivière le calotin ! À la rivière ! » « Je frémis, dit-il, à la pensée qu'on allait jeter à l'eau quelque malheureux prêtre réfractaire découvert et arrêté dans une maison du quartier. » En réalité, il s'agissait de sans-culottes revenant du Jardin des Plantes, où on les aurait informés que se tenaient cachés des émigrés et des prêtres, dans des logements de professeurs. Ils ne trouvèrent personnes. Frustrés, ils s'en prirent, dans le Jardin, à un buste de marbre blanc dont le col portait une bavette. Ils renversèrent le buste, l'attachèrent à une corde, puis le traînèrent à travers les rues pour le jeter dans la Seine. C'est à ce moment qu'ils aperçoivent la procession conduisant la châsse de la sainte à l'Hôtel de Ville, et, la rejoignant, ils abandonnent le buste dans le ruisseau. Qui était donc ce brave prélat, condamné à une deuxième mort symbolique par les impitoyables régénérateurs de l'humanité ? Rien moins que le buste du grand naturaliste suédois Carl Von Linné ! « Les imbéciles, ils ont pris Linné pour un prêtre ! », déplore Duval, consterné par la bêtise des susdits. Est-il besoin de préciser, toujours dans le même ordre d'idées de ces manifestations intellectuelles subtiles dont les Jacobins avaient le secret, que le Jardin des Plantes était, quant à lui, condamné à être transformé en une plantation de pommes de terre ?...

Revenons à Geneviève, la sainte patronne de la ville de Paris.

(...) J'arrivais à temps [*place Maubert*] pour voir le cortège. La châsse, portée par une dizaine de chenapans, revêtus, par-dessus leurs haillons, de chapes, de chasubles, de dalmatiques, dominait la foule, qui, parodiant les cérémonies du culte catholique, s'égosillait à chanter des *ora pro nobis*. Je me reportais au temps où, parcourant ces mêmes rues, le clergé de Paris tout

entier, son archevêque en tête, les cours souveraines, le prévôt des marchands, les échevins, les corps de métiers, venaient dans les calamités publiques, lever cette même châsse, la porter en pompe à la cathédrale, suivis d'une population recueillie, et implorant avec ferveur l'intercession de la bien-aimée patronne de Paris ; et aujourd'hui je la voyais en butte aux outrages d'une populace abrutie, et traînée à la Grève, à la suite et par les ordres d'un Chaumette !!! Ô précieux fruit de la révolution !

La châsse arrivée à l'Hôtel de Ville, on en fit tout aussitôt l'ouverture. Elle renfermait un coffre précieux, dans lequel un linceul de soie rouge contenait les ossements de la sainte : on les jeta sur une table en attendant.

Un bûcher était allumé au milieu de la place ; et d'une petite croisée d'entresol où m'avait fait placer Coulombeau, le secrétaire-greffier, je vis apporter et placer sur le bûcher les vénérables reliques, aux acclamations de l'ignoble assistance. Des danses s'organisèrent impromptu autour du bûcher, dont les débris furent jetés dans la Seine.

Oui, j'ai vu sur cette place de Grève, d'où Geneviève était partie pour détourner de sa marche le terrible roi des Huns qui s'avancait sur Paris ; sur ce même port où, dans un temps de famine, d'innombrables bateaux chargés de blé recueilli par ses soins, avaient ramené l'abondance dans la cité désolée ; j'ai vu brûler et précipiter dans la Seine, par une bande de forcenés impies, les cendres de celle qui avait autrefois préservé leurs pères des horreurs de la famine et des fureurs d'Attila.

Quant à la châsse, l'inventaire en fut fait à huis-clos : un procès-verbal constata qu'examen fait des pierreries par les membres de la Commune, il avait été reconnu unanimement que ces prétendues pierreries n'étaient en réalité que *des verres diversement colorés* ; et comme la véracité des membres de la Commune de Paris était aussi notoire que leur probité, il demeura avéré pour tout le monde que sainte Geneviève n'avait jamais porté que du faux. Cependant je conservai alors quelques doutes, et ils ne sont même pas encore tout à fait dissipés aujourd'hui.

Bordeaux, Marseille, Lyon, Toulon...

(Taine)

[...] Tant pis pour les villes où la majorité contre-révolutionnaire est si grande : elles n'en sont que plus dangereuses ; sous leurs démonstrations républicaines se cache l'hostilité des anciens partis et des classes suspectes, modérés, feillant et royalistes, négociants, hommes de loi rentiers et muscadins. Ce sont des nids de reptiles ; il n'y a rien à faire qu'à les écraser.

[...] En effet, soumis ou insoumis, on les écrase. Sont déclarés traîtres à la patrie, non seulement les membres des comités départementaux, mais, à Bordeaux, tous ceux qui ont « concouru ou adhéré aux actes de la Commission de salut public », à Lyon, tous les administrateurs, fonctionnaires, officiers civils ou militaires qui ont « convoqué ou souffert le congrès de Rhône-et-Loire », bien plus, « tout individu dont le fils, ou le commis, ou le serviteur, ou même l'ouvrier d'habitude, aura porté les armes ou contribué aux moyens de résistance », c'est-à-dire la garde nationale entière, qui s'est armée, et la population presque entière, qui a fourni son argent ou voté dans ses sections. – En vertu du décret, tous les dissidents sont « hors-la-loi », c'est-à-dire bons à guillotiner sur simple constatation d'identité, et leurs biens confisqués. En conséquence, à Bordeaux, où pas un coup de fusil n'a été tiré, le maire Saige, principal auteur de la soumission, est sur-le-champ conduit à l'échafaud, sans autre forme de procès, et 881 autres l'y suivent, au milieu du silence morne d'un peuple consterné ; 200 gros négociants sont arrêtés en une nuit ; plus de 1 500 personnes sont emprisonnées ; on rançonne tous les gens aisés, même ceux contre lesquels on n'a pu trouver de griefs politiques ; neuf millions d'amendes sont perçus « sur les riches égoïstes » Tel, accusé « d'insouciance et de modérantisme », paye 20 000 francs, pour « ne pas s'être attelé au char de la Révolution » Tel autre, « convaincu d'avoir manifesté son mépris pour sa section

et pour les pauvres en donnant 30 livres par mois », est taxé à 1 200 000 livres, et les nouvelles autorités, un maire escroc, douze coquins qui composent le Comité révolutionnaire, trafiquent des biens et des vies. – À Marseille, dit Danton, « il s'agit de donner une grande leçon à l'aristocratie marchande » ; nous devons « nous montrer aussi terribles envers les marchands qu'envers les nobles et les prêtres » ; là-dessus, 12 000 sont proscrits, et leurs biens mis en vente. Dès le premier jour la guillotine travaillait à force ; néanmoins, le représentant Fréron la juge lente et trouve le moyen de l'accélérer. « La Commission militaire que nous avons établie à la place du Tribunal révolutionnaire, écrit-il lui-même, va un train épouvantable contre les conspirateurs... Ils tombent comme la grêle, sous le glaive de la loi. Quatorze ont déjà payé de leurs têtes leurs infâmes trahisons. Demain, seize doivent être guillotins, presque tous chefs de légion, notaires, sectionnaires, membres du tribunal populaire ; demain, trois négociants dansent aussi la carmagnole ; *c'est à eux que nous nous attachons.* » Hommes et choses, il faut que tout périsse : il veut démolir la ville et propose de combler le port. Retenu à grand-peine, il se contente de détruire « les repaires de l'aristocratie », deux églises, la salle des concerts, les maisons environnantes, et vingt-trois édifices où les sections rebelles avaient siégé.

À Lyon, pour accroître le butin, les représentants, par des promesses vagues, ont pris soin de rassurer d'abord les industriels et les négociants : ceux-ci ont rouvert leurs magasins ; les marchandises précieuses, les livres de recette, les portefeuilles ont été tirés de leurs cachettes. Incontinent la proie étalée est saisie ; on dresse « le tableau de toutes les propriétés appartenant aux riches et aux contre-révolutionnaires » ; on les « confisque au profit des patriotes de la ville » ; on impose en sus une taxe de 6 millions, payable dans la semaine par ceux que la confiscation peut encore épargner ; on proclame en principe que le superflu de chaque particulier est le patrimoine des sans-culottes, et que tout ce qu'il conserve au-delà du strict nécessaire est un vol commis par lui au détriment de la nation. Con-

formément à cette règle, une rafle universelle et prolongée pendant six mois met toutes les fortunes d'une cité de 120 000 âmes aux mains de ses chenapans. Trente-deux comités révolutionnaires, « dont les membres se tiennent comme teignes, choisissent des milliers de gardiateurs à leur dévotion » ; dans les hôtels et magasins séquestrés, ils ont apposé les scellés sans dresser d'inventaire ; ils ont chassé du logis la femme, les enfants, les domestiques, « pour n'avoir pas de témoins » ; ils ont gardé les clefs, ils entrent et sortent à volonté, ou s'installent pour faire des orgies avec des filles. – En même temps, on guillotine, on fusille, on mitraille ; officiellement, la commission révolutionnaire avoue 1 682 meurtres en cinq mois, et, secrètement, un affidé de Robespierre en déclare 6 000. Des maréchaux ferrants sont condamnés à mort pour avoir ferré les chevaux de la cavalerie lyonnaise ; des pompiers, pour avoir éteint l'incendie allumé par les bombes républicaines ; une veuve, pour avoir payé la contribution de guerre pendant le siège ; des revendeuses de poisson, pour avoir manqué de respect aux patriotes. « C'est une septembrisade » organisée, légale, et qui dure ; les auteurs ont si bien conscience de la chose, que dans leur correspondance publique ils écrivent le mot. – À Toulon, c'est pis : on tue en tas, presque au hasard. Quoique les habitants les plus compromis, au nombre de 4 000, se soient réfugiés sur les vaisseaux anglais, toute la ville, au dire des représentants, est coupable. Quatre cents ouvriers de la marine étant venus au-devant de Fréron, il remarque qu'ils ont travaillé pendant l'occupation anglaise, et les fait mettre à mort sur place. Ordre « aux bons citoyens de se rendre au Champ de Mars sous peine de vie » ; ils y viennent au nombre de 3 000. Fréron, à cheval, entouré de canons et de troupes, arrive avec une centaine de Maratistes, anciens complices de Lemaille, Sylvestre et autres assassins notoires ; ce sont ses auxiliaires et conseillers locaux ; il leur dit de choisir dans la foule, à leur gré, selon leur rancune, leur envie ou leur caprice tous ceux qu'ils ont désignés sont rangés le long d'un mur, et l'on tire dessus. Le lendemain et les jours suivants, l'opération recommence : Fréron écrit, le 16 nivôse, « qu'il y a déjà 800 Toulonnais de fusillés » – « Fusillade, dit-il dans une autre lettre, et fusillade encore,

jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de traîtres. » Ensuite, pendant les trois mois qui suivent, la guillotine expédie 1 800 personnes ; onze jeunes femmes montent à la fois sur l'échafaud, pour célébrer une fête républicaine ; un vieillard de quatre-vingt-quatorze ans y est porté sur une chaise à bras ; et de vingt-huit mille habitants, la population tombe à six ou sept mille.

Tout cela ne suffit pas ; il faut que les deux cités qui ont osé soutenir un siège disparaissent du sol français. La Convention décrète que « la ville de Lyon sera détruite ; tout ce qui fut habité par des riches sera démoli ; il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie, les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruction publique » – Pareillement, à Toulon, « les maisons de l'intérieur seront rasées ; il n'y sera conservé que les établissements nécessaires au service de la guerre et de la marine, des subsistances et des approvisionnements » En conséquence, 12 000 maçons sont requis dans le Var, et dans les départements voisins, pour raser Toulon. – À Lyon, 14 000 ouvriers jettent à bas le château de Pierre-Encize, les superbes maisons de la place Bellecour, celles du quai Saint-Clair, celles des rues de Flandre et de Bourgneuf, quantité d'autres : l'opération coûte 400 000 livres par décade ; en six mois la République dépense quinze millions pour détruire trois ou quatre cents millions de valeurs appartenant à la République. Depuis les Mongols du cinquième et du treizième siècle, on n'avait pas vu des abatis si énormes et si déraisonnables, une telle fureur contre les œuvres les plus utiles de l'industrie et de la civilisation humaines. – Encore, de la part des Mongols, qui étaient nomades, cela se comprend : ils voulaient faire de la terre une grande steppe. Mais démolir une ville dont on maintient l'arsenal et le port, détruire les chefs d'industrie et leurs maisons dans une cité où l'on prétend conserver les ouvriers et les manufactures, garder la source dont on supprime le ruisseau, ou le ruisseau dont on supprime la source, un projet si absurde ne peut entrer que dans le cerveau d'un Jacobin. Son esprit est tellement échauffé et si court, qu'il ne sent pas les contradictions ; la stupidité féroce du barbare s'y rencontre

avec l'idée fixe de l'inquisiteur ; il n'y a de place sur la terre que pour lui et pour les orthodoxes de son espèce. Avec une emphase inepte et sinistre, il décrète l'extermination des hérétiques : non seulement leurs monuments et leurs habitations seront anéantis avec leurs personnes, mais encore leurs derniers vestiges seront abolis, et leurs noms même rayés de la mémoire des hommes. – « Le nom de Toulon sera supprimé ; cette commune portera désormais le nom de Port-la-Montagne. » – Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République ; la réunion des maisons conservées portera désormais le nom de Ville-Affranchie. Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne..., avec cette inscription : « *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus.* »

Note. Quand Barras et Fréron font des excès de zèle à Toulon et ne s'en cachent pas :

Barras : « Qu'on épargne tout ce qui est étranger ; qu'on égorge tout ce qui est français » ; Barras qui écrivait à la Convention qu'il n'avait trouvé d'honnêtes gens à Toulon que les galériens !

Fréron (le fils du fameux Fréron, connu pour avoir rompu des lances avec Voltaire et le parti des « Lumières »), après avoir fait mitrailler plusieurs centaines d'habitants de la ville, s'écria : « Que ceux qui ne sont pas morts se relèvent, je leur fait grâce de la vie » ; ceux qui survécurent à cette première décharge s'étant relevés, il les fit foudroyer.

S'il fut une ville martyre, c'est bien Lyon (avec Toulon) qui passa à deux doigts d'être rayée de la carte et de voir son territoire transformé en paysage lunaire. On mesurera la bêtise crasse et incommensurable des Jacobins, individus frustes, irresponsables, lâches, en dépit de leur jactance ronflante et de leur logorrhée bravache, quand on réfléchit un instant au crime qu'ils étaient en train de commettre. En voulant anéantir ou raser la ville de Lyon, ils s'attaquaient à la communauté urbaine économiquement la plus dynamique de France, et peut-être d'Europe, au point qu'elle faisait de l'ombre aux Anglais. En somme, dans leur volonté de raser à la fois symboliquement et physiquement tout ce qui faisait obstacle à leur paranoïa, ils tuaient la poule aux œufs d'or, ou, comme dit Taine,

ils asséchaient le ruisseau ou la source d'eau vive. Les chefs, en dépit de leur intelligence minimaliste, ne percevaient même pas l'erreur fondamentale qui se serait, de toute façon, retournée contre eux et les aurait entraînés dans leur chute. À leur décharge, il faut bien reconnaître, encore une fois, que les royalistes ne se montrèrent guère à la hauteur de l'héritage glorieux et séculaire qu'ils prétendaient défendre.

Lyon, était au plan économique une ville laborieuse et industrielle, réputée pour ses nombreuses manufactures et ses soieries ; malgré des troubles sociaux récurrents, elle était une ville prospère ; elle s'opposait à Paris, ville plus riche, capitale, certes, mais ville royale, légère, frivole ; le progrès technique et industriel se faisait dans la capitale des Gaules. Pour venir à bout des riches entrepreneurs et des artisans locaux qu'ils appelaient des « négociants », ils avaient inventé un mot pour stigmatiser cette classe industrielle : le « négociantisme » Bref, travailler pour soi et les siens, œuvrer à la postérité et à la richesse de son pays, devenait délit.

Les lyonnais étaient, dès l'origine, disposés à devenir de bons républicains, et probablement mieux disposés qu'à Paris... Ils n'étaient cependant pas prêts de se laisser imposer un ordre social et politique, aussi impopulaire que sanguinaire, par une bande de nettoyeurs descendus de la capitale pour les mater. Elle fut la seule ville française — pendant citadin de la Vendée paysanne —, à se révolter d'un bloc et à organiser une résistance déterminée contre la dictature jacobine ; cette courageuse défensive, les Lyonnais allaient la payer cher, au point que leur ville ne s'en relèvera peut-être jamais tout à fait... Quatre noms sont attachés au martyre de la ville de Lyon : Châlier, qui s'attela à reconstituer une Commune de Paris bis à Lyon ; après son exécution, Couthon, Fouché, Collot d'Herbois qui organisèrent le siège et la répression sauvage. Deux autres noms restent attachés, à la suite du 9 thermidor, à sa renaissance : Charlier et Pocholle qui lui rendirent son nom et sa dignité.

Dans le décret ci-dessous, émanant du Comité de Salut public, signé de Barère, on retrouve pour punir Lyon la même exaltation sauvage, démoniaque, le même ton incendiaire et

apocalyptique dont le rapporteur du Comité de Salut public fit usage pour la Vendée (voir plus loin) :

« Que Lyon soit enseveli sous ses ruines ! La charrue doit passer sur tous les édifices, à l'exception de la demeure de l'indigent, des ateliers, des hospices ou des maisons consacrées à l'instruction publique. Il faut que le nom même de cette ville soit englouti sous ses ruines. On l'appellera désormais *Ville-affranchie*. Sur les débris de cette infâme cité il sera élevé un monument qui sera l'honneur de la Convention, et qui attestera le crime et la punition des ennemis de la liberté. Cette seule inscription dira tout : *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus !* »

Le décret portait : qu'une commission extraordinaire, composée de cinq membres, ferait punir militairement les contre-révolutionnaires de Lyon ; que les habitants seraient désarmés ; que les armes des riches seraient remises aux pauvres [*Remarquons comment les pourrisseurs de l'humanité instrumentent les pauvres et les mettent toujours en avant pour justifier « moralement » leurs atrocités criminelles et leurs mentalités de dégénérés : c'est l'essence même de l'anarchisme et du communisme*] ; que la ville serait détruite, et spécialement toutes les habitations des riches ; que le nom de la ville serait effacé du tableau des villes de la république ; que les biens des riches et des contre-révolutionnaires seraient distribués en indemnités. »

*

*Voici les extraits d'un pamphlet, **La loi et la religion vengées** de Camille Jordan, homme politique Lyonnais, royaliste, député au Conseil des Cinq-cents ; sous la Restauration, il sera un des chefs Doctrinaires opposés aux Ultras. Dans ces lignes, il fait part des violences exercées par les Jacobins contre les catholiques... Alphonse Balleydier, op. cit.*

[...] Les solennités de Pâques ont éclairé de nouveaux excès : mes yeux les ont vues, ces scènes de licence et de rage ; j'ai vu à la porte de nos temples l'innocence insultée par le crime, la faiblesse opprimée par la force, et la pudeur violée par la brutalité. J'ai vu des citoyens paisibles tout à coup assaillis

par une horde de brigands ; le sexe le plus intéressant et le plus faible devenu l'objet d'une persécution féroce, nos femmes et nos filles traînées dans la boue de nos rues, publiquement fouettées et horriblement outragées. O image, qui ne s'effacera jamais de ma mémoire ! J'ai vu l'une d'entre elles, baignée de pleurs, dépouillée de ses vêtements, le corps renversé, la tête dans la fange ; des hommes l'environnaient, ils froissaient de leurs mains impures ses membres délicats, et couvraient ses lèvres de baisers hideux. Assouvissant tour à tour le besoin de la débauche et celui de la férocité, ils abîmaient ainsi leur victime de douleur et de honte. L'infortunée ! J'apprends qu'elle expire à cette heure, et son dernier soupir est une prière pour ses bourreaux ! Voilà ce que j'ai vu, citoyens, et j'ai vu plus encore... j'ai vu tant d'horreurs commises, et non réprimées, le scandale à son comble, et l'autorité dans le silence, le méchant enivré d'audace et puissant par l'impunité. Ah ! il n'est plus possible de dévorer en secret le sentiment de tant de crimes. Ah ! j'ai le besoin de décharger mon cœur et tous les cœurs honnêtes du poids d'une si accablante douleur. L'indignation publique demande un organe public, la nature et l'humanité sollicitent à la fin une solennelle vengeance. Il faut que l'impudence des méchants trouve, dans les discours et les regards de l'homme juste, le supplice que la loi lui destinait. S'ils ne peuvent être punis, ils seront flétris ; s'ils échappent au glaive de la justice, ils seront marqués sur le front avec le fer chaud de la vérité.

[...] Je parle particulièrement à vous, officiers municipaux et police correctionnelle, c'est à vous que s'adresse ma voix, libre et vraie comme la nature. Vous célébrez quelquefois la liberté ; eh bien ! vous l'entendrez aujourd'hui ce langage mâle de la liberté qui épouvante toute tyrannie. Sachez-le bien, au reste, que ce n'est pas ici mon opinion religieuse qui m'inspire, mais mes droits de citoyen que je réclame. Tous les hommes de tous les cultes peuvent m'entendre et doivent m'applaudir ; il s'agit de la religion du civisme. Je parle donc au nom de la loi, je vous attaque au nom de la loi, je vous demande, au nom de la loi, un compte public de l'autorité que la loi vous confie.

[...] O révoltant contraste ! Des prêtres constitutionnels que personne ne songe à attaquer, qu'on demande simplement à fuir, exercent leurs cérémonies, et vos sbires les environnent ; ils tiennent des conférences publiques, vous y envoyez autant de soldats que d'auditeurs ; vous appuyez leurs arguments par vos baïonnettes, et un appareil militaire est dressé là où l'on vient rire et non se battre ! Nos églises sont menacées, et pas une garde n'est envoyée ; notre sûreté est indignement compromise, et pas une précaution n'est employée ! Que dis-je ? Lorsque vous eûtes dû donner des sentinelles à tous nos temples, vous les enlevez à ceux même qui en avaient eu jusqu'alors. La garde paraît enfin : elle arrive à l'instant où le mal est consommé et l'innocence outragée ; elle arrive pour contempler le crime, et non pour le réprimer ; elle arrive plutôt comme le renfort des brigands que comme leur effroi. Aux Pénitentes, une sentinelle présente la baïonnette à des prêtres ; à Sainte-Claire, la garde laisse échapper des hommes qui fouettaient encore une femme ; et elle saisit un homme qui cherchait à la défendre. Quelques soldats du guet à pied voient ces horreurs et applaudissent ; le guet à cheval laisse assassiner une femme à quelques pas des pieds de ses chevaux ; il garde un morne silence, et il est visible aux yeux de tous que sa conscience le presse d'avancer et qu'une main invisible l'arrête : c'est ainsi que la force publique n'est plus qu'une publique trahison.

Vous paraissez vous-mêmes au milieu de ces sanglantes scènes, officiers municipaux ; mais presque toujours comme passagers, et rarement comme magistrats. Un instinct admirable et sûr vous amène sur les traces des violences ; vous écartez les scélérats comme on congédie des amis, vous caressez avec la main une horde qu'il faudrait repousser avec le fer ; la rudesse de votre ton et la sévérité de vos ordres sont toutes réservées pour les innocents qui furent l'occasion des violences, ou pour les infortunés qui en furent les victimes ; c'est à de pauvres religieuses éperdues que votre courroux s'adresse. Il faut le dire, cependant, votre ingénieuse prudence vous suggère un moyen simple de terminer les tumultes : vous fermez les

églises qu'on violait, vous y imprimez le sceau de la loi, et parlez en disant que la paix est assurée et la justice rendue. Mais, ô cruelle justice ! Ô protection dérisoire ! On ne sait maintenir la sécurité de mon culte, qu'en m'interdisant tout culte, on ne sait m'affranchir du souci des voleurs qu'en me ravissant tout mon trésor ; c'est l'innocent qui suit la loi, dont on achève l'infortune ; c'est le brigand qui la viole, dont on comble tous les vœux. Il voulait, ce brigand ! m'interdire par la terreur une action légitime, et on vient me l'interdire par l'autorité ; c'est-à-dire que le magistrat n'a rien fait autre chose qu'accomplir le désir du méchant, qu'imprimer à ses fureurs un caractère légal et me punir de la malice de mon ennemi au lieu de m'en venger. Ah ! est-ce donc là protéger le citoyen ? Ou bien encourager les séditeux, et faire prévaloir la loi, ou faire triompher le crime ?

*

Les états d'âme d'un représentant en mission

Quand la vie d'un Jacobin n'est pas un long fleuve tranquille...

Voici la lettre d'un proconsul ou sous-proconsul de Commune-Affranchie (ou Ville-Affranchie), Laporte (un Delaporte amputé d'une pseudo-particule trop stigmatisante ?), un juriste qui dénoncera ceux qui traitent « d'aristocrates tout ce qui n'est pas terroriste », comme aujourd'hui les communistes traitent de « fasciste » quiconque n'exhibe pas sa carte du Parti. Dans cet extrait, il se plaint auprès de son « cher et digne Couthon » des choses pas très reluisantes qui se trament au sein des institutions révolutionnaires locales, révélant les bisbilles entre Jacobins locaux et envoyés parisiens...

[...] Ce qui est encore pour moi de toute évidence, c'est qu'il s'est commis ici d'horribles dilapidations : autant que je puis l'entrevoir, on en accuse les Parisiens ; mais prends garde que ce sont les comités révolutionnaires qui ont apposé les scellés, qui ont les clefs des magasins et maisons séquestrés ; qui ont mis dans ces maisons et magasins des gardiateurs à leur dévotion, qui n'ont point fait d'inventaires, qui n'ont point fait appeler les intéressés à leurs opérations, qui ont chassé de leurs

domiciles les femmes, enfants et domestiques, pour n'avoir pas de témoins ; qui par conséquent ont pu faire tout ce qu'ils ont voulu : que la commission temporaire, au contraire, n'a pu agir que par réquisition ; que le montant des réquisitions qu'elle a faites peut être établi dans un compte, et que ce compte elle vient de vous le soumettre, tandis qu'aucun comité n'a présenté les siens.

[...] Je les ai fait arrêter, et conduire à la commission pour y être interrogés ; mais c'étaient malheureusement des patriotes. La femme de l'un d'eux est venue se jeter à nos genoux pour demander pardon. La section les a réclamés comme patriotes, et ils ont été relâchés, de notre consentement, par la commission temporaire. Je te demande si c'est là persécuter les patriotes ! Mais je te demande en même temps, si les séquestres étaient bien gardés dans toute la ville, quand on avait l'audace de venir forcer les serrures et piller jusque sous nos yeux et dans notre propre maison ? Les deux seuls patriotes contre lesquels nous ayons décerné un mandat d'arrêt, sont : le nommé Castaing, que tu connais ; c'est celui que l'adjudant général Achon est venu nous dénoncer comme ayant abusé de sa qualité de commissaire aux séquestres, pour s'installer dans la maison d'un millionnaire séquestré, pour s'être mis en possession de la maison sans inventaire, pour y avoir fait des orgies avec des filles et d'autres commissaires comme lui... L'autre est un nommé Jacob, officier municipal, chargé de la comptabilité de l'atelier des habits militaires. Il a abusé d'une réquisition émanée de nous, pour prendre des draps à discrétion dans les magasins séquestrés, et il a fait usage de notre arrêté ancien, lorsqu'il y en avait un nouveau qui ne permettait pas de requérir indéfiniment, mais d'une manière déterminée et en vertu d'autorisations expresses. Il est encore un de ceux qui sont à Paris sans avoir rendu leurs comptes.

[...] Il est une foule de faits graves, et même atroces, qui nous sont dénoncés journellement, et sur lesquels nous hésitons de prendre un parti, dans la crainte de frapper des patriotes ou de soi-disant tels : jugez donc combien notre position est cruelle, quand d'un côté nous voyons la probité et la justice

mises à l'ordre du jour par la Convention nationale, tandis que de l'autre nous voyons impunément violer devant nous la justice et la probité. Il y a ici plusieurs milliers de gardiateurs, un grand nombre de membres des ci-devant trente-deux comités, qui se tiennent comme teignes. Prenez-en un sur le fait, il faut fermer les yeux, ou vous les faites crier tous à l'oppression des patriotes. C'est un système pour qu'on ne puisse rechercher personne.

Au nom de Dieu [*sic*] fais que le comité nous dise comment nous devons nous conduire avec ces patriotes-là : je ne demande pas mieux que de les laisser faire tout ce qu'ils voudront, si on nous y autorise ; mais je te préviens qu'ils voudront beaucoup. C'est en vain que pour les satisfaire nous avons aboli la commission temporaire ; cela ne leur suffit pas. Ils nous ont dicté des lois dans l'assemblée que nous avons convoquée, et dont *Méaule* t'expliquera les motifs : « Nous voulons que les autorités reviennent, nous ont-ils dit ; nous voulons que la société reste telle qu'elle était, et dans le même local ; nous voulons qu'il ne soit rien changé dans les fonctionnaires publics, que tous ceux qui occupent des places y restent ; que la société actuelle soit dissoute, et le lieu de ses séances rasé. » Si le Comité de Salut public veut tout cela, je le veux bien aussi, parce que je n'ai, moi, aucune volonté que celle du bien : mais s'il souffre qu'on dise, *nous voulons*, aux représentants du peuple envoyés dans les départements, leur mission deviendra plus dangereuse qu'utile à la patrie. La première faction qui dira *je veux*, il y faudra passer : le caractère est avili, et de proche en proche cet avilissement détruira tout. Ce que va prononcer le comité aura une grande influence sur la mission de nos successeurs ; aujourd'hui on veut une chose, demain on en voudra bien davantage, et on finira peut-être par ne vouloir plus rien.

Prends-y bien garde, mon ami ; pendant le séjour de *Collot-d'Herbois* ici, il a été menacé par des lettres anonymes : on se cachait alors. Depuis son départ, pareilles menaces ont été faites à *Fouché*, aussi par lettres anonymes ; on se cachait encore dans ce temps-là. Maintenant on ne se cache plus, on vient

dans notre propre maison, devant mes collègues et d'autres témoins, me proposer une partie de poignards... Eh bien, c'est un patriote, et pourtant quand je me tâte, il me semble que je suis patriote aussi. Je souffre plus pour la dignité du caractère que pour l'homme. Comme homme, je méprise les menaces et pardonne les injures : comme représentant du peuple, c'est le comble de l'ignominie d'être réduit à se voir manquer de respect, par un fonctionnaire public surtout ; voilà pourtant où nous en sommes ! Si ce n'est pas là un système d'avilissement de la représentation nationale, je n'y connais plus rien ; et si le comité le souffre, je lui demanderai pour toute récompense des maux que je me donne depuis quatorze mois que je suis en courses laborieuses, de ne plus me charger de pareilles commissions...

Signé Laporte

La représentation nationale avilie ?... Déjà ?... Espérons que les recommandations de ce brave honnête homme qui se rend compte, mais un peu tard, qu'il n'a peut-être pas pris la bonne et saine direction dans sa volonté de régénérer l'Être humain, seront entendues... Enfin, s'il y croit encore.

*

Le conventionnel Girard réclame des vacances

Ce n'est pas le tout de faire la Révolution, mais quand on se bat pour des avantages sociaux et pour la régénération de l'esprit public (et, dans un même élan enthousiaste, pour la régénération du Genre Humain), on a droit à des congés payés mérités, comme tout le monde, comme le premier prolétaire venu : ce n'est que justice.

Commune-Affranchie, ce 30 pluviôse, l'an II de la République (18 février 1794), une, indivisible et impérissable.

Citoyen Collègue,

Je suis venu passer ici deux jours pour faire diverses réclamations importantes à tes amis et m'environner de leurs lumières ; ayant fixé les prix des armes à Commune-d'Armes [*Saint-Étienne !*], mis tout en activité et contribué de tout mon pouvoir à régénérer l'esprit public, je crois avoir terminé ma

mission. Je te prie, citoyen vertueux, de ne pas me refuser un congé d'un mois pour aller rétablir ma santé à Narbonne, y voir une mère respectable qui touche à son terme et prendre des arrangements essentiels de famille dans cette ville, ma patrie : mon séjour, je t'observe, sera encore utile à la République ; et quoique sans caractère représentatif, je surveillerai les hôpitaux militaires, ranimerai l'établissement de notre ancienne salpêtrière ; j'épierai, je dévoilerai rapidement les pirateries abominables de nos vivres. Et fourrages.

Je ferai promptement rentrer au club les patriotes chassés deux fois par les fédéralistes [*les Girondins*].

J'aime à croire que tes amis seront assez justes et assez humains pour accorder un congé d'un mois à un républicain prononcé, qui vient d'offrir en don patriotique de cinq cents acres de terre pour les soldats de la liberté, un local national au club de Narbonne, et vingt-cinq soldats armés pour la défense de nos droits.

Non, brave révolutionnaire, tu ne refuseras pas un congé d'un mois à un sans-culotte qui, en quatre-vingt-dix a été applaudi par l'assemblée constituante, qui a donné des sommes considérables aux pauvres de Paris et de son département, et qui a fourni contre l'armée espagnole deux soldats, deux drapeaux et conduit lui-même, deux canons.

Adieu ; je t'embrasse avec la loyauté française et l'énergie du sentiment,

Girard, *député de l'Aude. À Robespierre l'aîné.*

Plus bas est écrit :

Nous estimons que la demande de notre collègue Girard ne peut lui être refusée, puisque sa santé lui commande le repos, et qu'il y a d'autant moins d'inconvénient que notre collègue Méaulle va partir pour le département de la Loire.

Laporte, Méaulle, Fouché.

*

Quand un conventionnel lyonnais n'est pas content de Collot d'Herbois et de Châlier, il le fait savoir...

Non seulement la vie d'un Jacobin n'est pas un long fleuve tranquille, mais la « régénération » de l'homme obsolète arrivé à date de péremption ne se passe pas tout à fait comme prévu ; elle se déroule d'une façon parfois tellement inattendue, qu'elle déçoit et décourage les meilleures volontés. Bref, on ne s'improvise pas demiurge sur un coup de tête, avec la prétention de refaire l'homme à sa mesure pour singer le Bon Dieu et le ridiculiser. Les rêves s'envolent, les illusions tombent...

Pressavin (*chirurgien lyonnais*)

Membre de la Convention

Le 8 nivôse, l'an III de la république (28 décembre 1794)

Collot-d'Herbois a fait tomber sous le glaive de la loi deux excellents patriotes qui depuis l'origine de la révolution n'ont cessé d'en soutenir les principes avec énergie, et ont contribué de tous leurs moyens à servir la chose publique. Ces deux citoyens, l'un nommé Dabost, président du département de Rhône-et-Loire ; l'autre nommé B, membre du directoire, avaient été un moment égarés sur la journée du 31, mais ils reconnurent bientôt leurs erreurs, ils firent leur rétractation dans le terme que laissait le décret de la Convention : ils étaient, par conséquent, sous la sauvegarde de la loi. Moïse Bayle vint, dans le temps, à la tribune de la Convention, déclarer que les rétractations de ces deux fonctionnaires publics s'étaient égarées dans le bureau du Comité de Sûreté générale, qu'on avait à ce comité des notions certaines, qu'elles y avaient été déposées, qu'en conséquence il demandait à la Convention qu'elle accordât un sursis à l'exécution du nommé Dabost, qui était alors en jugement. La Convention, sur l'attestation de son comité et du citoyen Pressavin, représentant du peuple, qui assura avoir lui-même remis au Comité de Sûreté générale les deux rétractations dont il était question, ordonna le sursis ; mais Collot-d'Herbois écrivit de suite à la Convention, qu'il était bien étonné qu'elle eût accordé un sursis à l'exécution d'un chef de rebelles, et par le faux exposé qu'il fit à la Convention, il obtint d'elle la levée du sursis, et ces deux malheureux patriotes furent guillotines

Trois citoyennes, dont les maris étaient arrêtés et sur le point d'être exécutés, furent auprès de Collot-d'Herbois implorer sa clémence en leur faveur. Celui-ci, au lieu de les renvoyer avec quelque consolation, les fit arrêter, et les exposa pendant six heures en public, attachées au pilori. On ne se rappelle le nom que de deux de ces citoyennes : l'une nommée Chalon, l'autre Barmont. Collot faisait inhumainement incarcérer toutes les femmes qui se présentaient à lui pour implorer la grâce de leurs maris.

Châlier était, à Lyon, un émissaire de la commune de Paris. Il avait une correspondance suivie avec un nommé Renaudin, que Robespierre avait placé en qualité de juré à son tribunal révolutionnaire, qui a été un des plus sanguinaires de cette horde d'égorgeurs.

Châlier signala son arrivée à Lyon après la journée du 2 septembre 1792, par l'égorgement qu'il fit faire de neuf officiers que la municipalité de Lyon avait mis en arrestation pour cause de désobéissance. Il ne cessa, depuis ce moment, d'agiter le peuple, de le porter à la révolte, et de l'exciter au pillage. Il prêchait ouvertement, dans les lieux publics et dans la société populaire, qu'il fallait faire tomber la tête des riches ; qu'il fallait les dépouiller, enrichir les sans-culottes. Voyant que ses sermons ne produisaient pas l'effet qu'il en attendait, et que le peuple répugnait de se prêter à de pareilles horreurs, il tint dans le lieu des séances de la société populaire un conciliabule, dans lequel il avait appelé tous les hommes qu'il avait jugés les plus disposés à consentir et à le seconder dans tous ses exécrables desseins. Il leur fit à tous jurer, au nombre de cent cinquante, de garder inviolablement le secret qu'il allait leur confier et après avoir reçu leurs serments, il leur dit qu'il fallait dès le lendemain établir une guillotine sur le pont Morand, pour guillotiner tous les gros négociants qui, à son sens, étaient aristocrates, et que de là on jetterait avec aisance leurs cadavres dans le Rhône. Il invita, pour cette exécution, tous les citoyens présents à choisir dans leurs sections le plus de personnes qu'ils croiraient propres à prêter main-forte à cette expédition. Un nommé Fillon, que Robespierre a fait depuis venir à Paris, et qu'il a placé juré dans son

tribunal révolutionnaire, qui est aujourd'hui dans les prisons de Paris, *s'offrit pour être le bourreau.*

Ce projet exécration eût eu en effet son exécution, si parmi ceux à qui il fut découvert, il ne s'était pas trouvé quelques-uns qui en eurent horreur, et qui en firent secrètement avertir le maire. Celui-ci fit mettre sous les armes toute la garde nationale, et par cette mesure en imposa à ces scélérats qui avaient déjà fait toutes leurs dispositions pour exécuter leur projet.

Depuis, Châlier ne cessa d'exciter le peuple et de l'animer contre les négociants et contre les riches, de susciter à ceux-ci tous les désagréments, toutes les terreurs qu'il put imaginer pour les porter à prendre un parti qui pût lui servir de prétexte pour les faire écraser par le peuple.

On peut dire, avec la plus exacte vérité, que ce Châlier a été le principal auteur de tous les maux que la ville de Lyon a éprouvés dans la révolution ; qu'il y a peu de scélérats dans la République aussi dangereux que lui. C'est aux mânes de cet homme cependant que la municipalité de Paris dressa des autels, en reconnaissance sans doute des services qu'il lui a rendus, en travaillant de tout son pouvoir à détruire la ville de Lyon.

Je certifie tous les faits contenus en cet écrit, véritables.

Pressavin

La Vendée écrasée sous l'empire de la terreur

Je le confesse, j'avais prévu d'escamoter le Génocide vendéen comme tant d'autres étapes importantes dans la progression infernale des faits qui jalonnent de leurs traces sanglantes les cinq premières années de la Révolution française. J'ai expliqué en introduction pourquoi, parce que je veux faire de ce livre un témoignage, et parce que je l'ai volontairement limité pour ne pas soumettre une somme au lecteur ; et aussi parce qu'il s'inscrit dans une démarche bien spécifique... Mais alors que je m'en tiens à la geste criminelle des Jacobins et que je la mets en évidence, ne pas évoquer, même en quelques paragraphes, les guerres de Vendée, ou plutôt le carnage vendéen qui se prolonge avec les horreurs de Carrier à Nantes, serait une insulte à ceux-là même qui en ont été les effroyables victimes, et à tous ceux dont la mémoire vient nous rappeler qu'un territoire de France, tout spécialement désigné, a été le théâtre d'une des plus abominables agressions contre une population visée en tant qu'entité humaine à éliminer physiquement.

Néanmoins, l'histoire du soulèvement de la Vendée militaire catholique et royale, et de la répression furieuse d'une violence et d'un systématisme sauvage rarement atteint qui s'ensuivit, si elle a été escamotée, cette fois à des fins perfides par les historiens républicains, est aujourd'hui revenue au-devant de l'historiographie révolutionnaire, grâce à l'action contemporaine de nombreux historiens ; elle constitue même une spécialité à part, un bloc séparé, si l'on peut dire, du fait de son étendue et de sa spécificité. Parmi les nombreux ouvrages contemporains ayant traité de la question, celui de l'historien Reynald Secher se distingue avec La Vendée – Vengé en ce qu'il est le premier à avoir clairement défini et identifié le martyre vendéen comme un génocide ; ce qui lui a valu d'être mis

au ban de la corporation officielle des historiens républicains, et de rejoindre la cohorte des confrères stigmatisés, comme Régine Pernoud le fut un temps pour le Moyen Âge, Pétré-Grenouilleau pour les traites négrières, Gouguenheim pour les racines grecques du Moyen Âge, ou carrément proscrits comme les historiens révisionnistes... En effet, la République ne saurait être le foyer infamant d'une abomination dont l'évocation ne pouvait être réservée qu'au seul martyr Juif et viser les bourreaux nazis. Ce qui n'empêchera pas le livre de connaître le succès et de nombreuses rééditions. Parmi les histoires généralistes de la Révolution, la première en date, celle de Thiers, réserve une part importante à la Vendée.

Je vais donc m'en tenir à quelques généralités, mais comment passer sur une période aussi noire sans évoquer les drames épouvantables qui se sont déroulés sur un territoire de 10 000 km carrés environs, avec sa population désignée pour être anéantie et rayée de la communauté des humains ? Il fallait jusqu'à faire disparaître la race ; les femmes et les enfants furent les principales victimes : tarir le « sillon reproducteur », tel était le but infâme, et tuer les enfants, cette « graine de brigands » ; c'est pourquoi des soldats s'acharnaient particulièrement sur le ventre des femmes, la matrice insane, en leur faisant subir toutes sortes de supplices qu'on ne peut pas même imaginer : éventration, ou bourrage du vagin à la poudre de canon, ou jetées vivantes dans des fours ; et puis il y a les noyades (la Loire est décrétée « baignoire nationale » ou « fleuve républicain »), le « mariage républicain » — non, ce n'est pas ce que vous pourriez croire devant M. le Maire : il consistait à ligoter de face un prêtre et une religieuse nus avant de les noyer (comment espérer un instant que ces sauvages auraient pu avoir un réflexe d'ultime pudeur dans leur hystérie sanguinaire et les lier à minima dos à dos !) ; les essais de tanneries de peaux humaines, les tentatives d'élimination de masse par usage de produits chimiques ou par empoisonnement, etc.

*

Turreau, l'humaniste exterminateur

Les colonnes infernales commandées par le général Louis-

Marie Turreau, commandant de l'armée de l'Ouest, menaient leur œuvre implacable de destruction et d'extermination. Turreau était le type même du bon militaire, scrupuleux, irréprochable, soucieux du bien d'autrui et de la souffrance des êtres... On lui aurait donné l'ordre d'écorcher vif des enfants, ou de les hacher menu de ses mains, il aurait accompli sa tâche avec application et ferveur, comme un consciencieux devoir, pour le bien de l'humanité, pour la régénération de l'homme et, tant qu'on y est, de la race humaine. Ce dont ne se privèrent pas les colonnes infernales à l'occasion du massacre des Lucs-sur-Boulogne. Mais il fallait qu'il soit couvert, c'était sa prudente obsession, soit par la Convention, soit par le Comité de Salut public... C'était un homme précautionneux, qui allait jusqu'à exiger des représentants des Comités à ses côtés. À partir de là, vous pouviez tout lui demander, tout obtenir.

À noter qu'à l'instar de Fouché, Napoléon, qui avait recyclé à son service tous les cadres de la Révolution que la faux de l'égalité n'avait pas raccourcis, fit de Turreau un baron de l'Empire...

Turreau voit grand : « Il convient de faire de la Vendée un grand cimetière national, afin de purger entièrement le sol de la liberté de cette race maudite. »

Turreau grand stratège : « Demain, douze colonnes se mettront en mouvement simultanément. Leur direction est d'est à l'ouest. Chaque chef de colonne à ordre de fouiller et de brûler les forêts, villages, bourgs et métairies. » Turreau à son ministre le 19 janvier 1794. [*Il faut une bonne dose de persévérance pour prétendre incendier des forêts au mois de janvier !*]

Turreau méticuleux : « Mon intention est de tout incendier. (...) Ce qui reste de rebelles ainsi cernés, je ne crois pas qu'il puisse en réchapper, c'est du moins le plus sûr moyen de parvenir à leur parfait anéantissement (...) Si mes intentions sont bien secondées, il n'existera plus dans la Vendée, sous quinze jours, ni maisons, ni armes, ni subsistances, ni habitants que ceux qui, cachés dans le fond de la forêt, auront échappé aux plus scrupuleuses perquisitions. »

Turreau menaçant : « Tous les brigands qui seront trouvés les armes à la main seront passés au fil de la baïonnette. On agira de même avec les filles, femmes et enfants qui seront dans ce cas. Les personnes seulement suspectes ne seront pas épargnées. Tous les villages, métairies, bois, genêts et généralement tout ce qui peut être brûlé sera livré aux flammes. Je le répète, je regarde comme indispensable de brûler villes, villages et métairies ; avec leurs habitants, s'il se peut. »

Turreau nettoyeur : « Il faut exterminer tous les hommes qui ont pris les armes et frapper avec eux leurs pères, leurs femmes, leurs sœurs et leurs enfants. »

Turreau légaliste : « Je vous demande une autorisation expresse ou un décret pour brûler toutes les villes, villages et hameaux de la Vendée qui ne sont pas dans le sens de la Révolution et qui fournissent sans cesse de nouveaux aliments au fanatisme et à la royauté. »

Turreau se couvre : « S'il faut les passer tous au fil de l'épée, je ne puis exécuter une pareille mesure sans un arrêté qui mette à couvert ma responsabilité. »

Turreau agace le Comité de Salut public : « Tu te plains, citoyen général, de n'avoir pas reçu du Comité une approbation favorable à tes mesures. Elles lui paraissent *bonnes et pures* mais éloignées du théâtre d'opération, il attend les résultats pour se prononcer : extermine les brigands jusqu'au dernier, voilà ton devoir. » Carnot à Turreau. [*Extermine, citoyen Général, fait ton devoir, après on examinera la question...*]

Turreau Humaniste : « En faisant évanouir ces générations entières pour le bonheur de la patrie, rien ne pourrait faire tolérer des mesures barbares, inhumaines et scélérates, exercées sur un seul individu. Il faudrait accompagner encore de compassion et de pitié cette exécution terrible, mais nécessaire à l'affermissement de la République, et ne pas accroître le malheur de s'y trouver réduit par la souillure des remords » [*Ah ! la souillure des remords qui blesse la conscience !*]

Que le lecteur me pardonne, mais parfois il faut mettre un peu de baume sur les plaies pour atténuer le ressentiment que

l'on éprouve devant le cynisme criminel de certains personnages qui n'ont aucune excuse pour justifier de leur comportement assassin, et qui en plus laissent percer quelques sentiments humains pour couvrir des abominations qu'ils n'ont même pas le simple courage d'homme d'assumer dans toute leur horreur.

Il semble que l'opération s'enlise dans le bocage Vendéen ; Turreau a du mal à maîtriser le processus de cette éradication de masse, il prend du retard ; d'autre part, la cohésion entre les généraux et adjudants-généraux qui commandent les colonnes est loin d'être acquise, certains tels Grignon, Cordelier ou Amey, n'hésitant pas à pratiquer des excès de zèle dans l'horreur. Turreau est accusé de prolonger volontairement la guerre pour faire durer les massacres et les pillages.

*

La semaine d'une colonne infernale

[...] « On ferait facilement un livre avec le seul récit des atrocités commises par les colonnes infernales. », écrit le chanoine Billaud. Nous nous contenterons quant à nous du seul récit des exploits d'une colonne durant une semaine, celle de Grignon. Le maire de Châteaumur, un certain Chapelain (bon républicain) a accompagné Grignon durant cette semaine, et nous en a laissé ce récit :

26 janvier : Grignon est à la Pommeraye. « J'ai brûlé et cassé les têtes comme à l'accoutumée », écrit-il à Turreau.

27 janvier au soir : 10 hommes sabrés à Châteaumur.

28 janvier : six hommes égorgés à la Flocellière, 19 prisonniers du Boupère massacrés, 4 femmes coupées en morceaux, dont une demoiselle de 80 ans. À la Salinière, la fille du régisseur est brûlée vive. Massacres à la Fromentinière, au Moulin-Brochet. Près du moulin à la Chagnaie, la femme Morand est fusillée avec sa servante. Les deux demoiselles Marbœuf sont sciées vivantes. À Pouzauges, les officiers violent les femmes du village, puis les font fusiller.

2 janvier : massacre de 72 vieillards du Boupère.

Chapelain n'a pas le courage d'en écrire davantage : sur son

rapport, il se contente d'aligner quatre pages d'etc., etc., etc. !

(Extrait de *L'épopée vendéenne*, revue *Savoir et Servir*, bulletin semestriel du MJCF (Mouvement de la Jeunesse Catholique de France)

*

Carrier, le tueur de masse

*Peut-on en dire autant si ce n'est plus de Carrier ? Les mots du langage ne suffisent plus à décrire les suprêmes abominations de ce personnage dont le cynisme cruel, révoltant, dépasse tout ce que l'on peut imaginer... Pour une fois, empruntons cet exemple à un auteur contemporain : Reynald Secher, *Le livre noir de la Révolution française*, éditions du Cerf.*

[...] Selon les cas, ces noyades sont individuelles, par couple ou en nombre. Les noyades par couple, appelées « mariages républicains », ont particulièrement amusé les organisateurs et marqué les témoins en raison de leur caractère : il s'agit d'unir nus (les vêtements sont confisqués et vendus par les bourreaux) dans des positions obscènes un homme et une femme, de préférence le père et la mère, le frère et la sœur, un curé et une religieuse, etc. avant de les jeter à l'eau. Pour les noyades en nombre, la procédure est plus longue : on entasse « la cargaison humaine » dans une galiote aménagée de sables ; une fois au large, on fait voler les planches en éclats, à coups de hache : l'eau gicle de toutes parts et en quelques instants le bateau coule et les prisonniers meurent noyés ; à défaut, les survivants sont immédiatement sabrés, d'où le nom de « sabrade » inventé par Grandmaison. Afin de couvrir les cris, « les noyeurs affectent de chanter très haut » Wailly, témoin d'une de ces noyades, raconte de manière très précise ce qu'il a vu : « Deux gabares chargées d'individus, s'arrêtèrent à un endroit nommé La Prairie aux Ducs. Là, moi et mes camarades, nous avons vu le carnage le plus horrible que l'on puisse voir ; plus de 800 individus de tous âges et de tous sexes furent inhumainement noyés et coupés en morceaux. J'entends Fouquet et ses satellites reprocher à quelques-uns d'entre eux qu'ils ne savaient pas donner des coups de sabre et ils leur montraient par

leur exemple comment il fallait s'y prendre. Les gabares ne coulaient pas assez vite au fond ; on tirait des coups de fusil sur ceux qui étaient dessus. Les cris horribles de ces malheureuses victimes ne faisaient qu'animer davantage leurs bourreaux. J'observais que tous les individus qu'on a noyés dans cette nuit furent préalablement dépouillés, nus comme la main. En vain les femmes réclamaient-elles qu'on leur laisse leurs chemises ; tout leur fut refusé et elles périrent. Leurs hardes, leurs bijoux, leurs assignats furent la proie de ces anthropophages et ce qu'on aura peine à croire, c'est que ceux qui les avaient ainsi dépouillées, vendaient le lendemain matin ces dépouilles au plus offrant » Nombreux sont les témoignages de cette nature, dont se fait l'écho l'avocat Tronson-Ducoudray, lors du procès Carrier. Au-delà du simple plaidoyer, on comprend ce que l'homme a vu et entendu : « Vous voyez ces femmes, ces mères malheureuses précipitées dans les flots avec leurs enfants. L'enfance, l'aimable enfance ... devient l'objet de la plus incroyable rage. Un crime que les fureurs de la guerre rendent à peine croyable, est commis dans Nantes armée pour la patrie. Des enfants de six, de cinq, de deux ans, des enfants à la mamelle sont massacrés ou noyés. Je vois ces infortunés tendant vers leurs bourreaux leurs bras innocents, leur souriant sur le sein qui les porte et dont un bras féroce les arrache. Je les vois se débattre aux cris de leur mère qui les appellent encore (...). Je vois le fleuve rapporter sur ses bords une femme tenant encore son enfant mort sur son sein, une fille entrelacée autour de sa mère (...). Je passe sur la place où est l'instrument du supplice. Je vois un jeune enfant de treize ans sur l'échafaud ; il dit à l'exécuteur ce mot déchirant : « Me feras-tu bien du mal ? » Il est lié sur la planche dont la proportion indique à ces barbares que la justice n'y attache pas des enfants. Son corps atteint à peine la ligne qui répond à la direction du couteau... Ailleurs, (...) ce sont des hommes, des femmes ou des enfants que l'on fusille ou que l'on déchire à coups de sabres et de baïonnettes... »

Les Conventionnels, dans un souci d'économie (un bateau coulé coûte 200 livres) ont essayé l'asphyxie à partir de bateaux

hermétiquement clos. Ce moyen n'est cependant pas retenu suite à une plainte à la municipalité : « Le rôle des mourants dérange les riverains... »

*

Barère, Westerman, le cynisme éradicateur à visage découvert

Ci-dessous, deux interventions tristement célèbres : celle de Westermann après la bataille de Savenay dans une lettre envoyée au Comité de Salut public, suivie de celle de Barère, le président du Comité de Salut public, réputé pour sa versatilité, son zèle complaisant et son opportunisme intéressé, dont le boucher Legendre disait de lui : « Le petit Barère se met toujours en croupe de ceux qui sont le mieux montés » ; véritable girouette, il est l'un des grands pourvoyeurs de mort de la Révolution.

« Il n'y a plus de Vendée ! Citoyens républicains, elle est morte sous notre sabre libre, avec ses femmes et ses enfants. Je viens de l'enterrer dans les marais de Savenay, suivant les ordres que vous m'avez donnés. J'ai écrasé les enfants sous les pieds de mes chevaux, massacré les femmes qui au moins pour celles-là, n'enfanteront plus de brigands. Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher. J'ai tout exterminé... Les routes sont semées de cadavres. Il y en a tant que sur plusieurs points, ils font des pyramides. »

Général François Westermann.

*

« Détruisez la Vendée ! Valenciennes et Condé ne seront plus au pouvoir de l'Autrichien ; l'Anglais ne s'occupera plus de Dunkerque, le Rhin sera délivré des Prussiens ; l'Espagne se verra morcelée, conquise par les Méridionaux. Détruisez la Vendée ! Et Lyon ne résistera plus, Toulon s'insurgera contre les espagnols et les Anglais, et l'esprit de Marseille se relèvera à la hauteur de la révolution républicaine (...) La Vendée et encore la Vendée, voilà le charbon politique qui dévore le cœur de la République française ; c'est là qu'il faut frapper (...) il faut désoler jusqu'à leur patience... »

Bertrand Barère de Vieuzac.

*

Un vétéran de l'armée de Vendée demande une faveur à Robespierre

Enfin cette lettre de Cousin à Robespierre. Un vieux soldat sollicite, par faveur auprès de Robespierre, une recommandation signée de sa main pour intégrer une commission militaire ; il fait un rappel rapide mais éloquent de ses états de service. Ce document est extrait du Rapport Courtois (voir plus haut).

Cossé, dans le Bas-Maine, ce 27 nivôse, l'an II de la République, une, indivisible et impérissable (16 janvier 1794).

Incorruptible Représentant,

Tu pardonneras sans doute à un républicain dont le civisme t'es connu, du temps même de la première assemblée constituante, d'interrompre un instant tes précieux moments : je te dirai donc que les larmes de mon épouse et de mes trois filles m'ayant empêché de partir dans la légion des Alpes, lorsque tu voulus bien t'intéresser pour moi auprès de Châteauneuf [*Châteauneuf-Randon*], ton collègue, la patrie et la liberté étant devenues depuis et de plus en plus dans le plus grand péril, par l'exécrable guerre de la Vendée ; voulant voler à leur secours dans ces contrées fanatisées, je n'ai écrit et prévenu mon épouse, pour éviter le premier inconvénient, qu'après être parti. **Nous sommes ici à exterminer le restant des chouans enfouis dans des bois ; le sang impur des prêtres et des aristocrates abreuve donc nos sillons dans les campagnes, et ruisselle à grands flots sur les échafauds dans nos cités. Juge quel spectacle est-ce pour un républicain animé, comme je le suis, du plus pur amour et du feu le plus sacré de la liberté et de la patrie qui brûle dans mes veines !** J'ai combattu à plus de dix batailles, particulièrement à Martigni, Vihîé, Coron, en tirailleur, Craon, Dol, etc., sans compter la procession que nous leur fîmes depuis Angers jusqu'à Ancenis. Mais doit-on compter le nombre des combats ? Les dangers personnels ne sont rien quand ceux de la patrie sont, comme ils l'étaient alors, dans le plus éminent péril.

Néanmoins la campagne glorieuse de la Vendée m'a cruellement fatigué ; tu jetteras, je t'en conjure, un coup d'œil sur mon mémoire. Je ne t'en dirai pas davantage, sinon **que les prêtres, nom qui devrait être à jamais proscrit, qui, par cela même qu'ils sont prêtres, sont et ne peuvent être que plus ou moins scélérats**, sont des intrigants qui briguent et occupent presque toutes les places à Laval. *Bissy*, ton collègue, malgré mes certificats, ne me connaissait pas assez, disait-il, n'ayant pas de recommandation, par écrit, d'aucun de ses collègues, pour me nommer dans une des commissions militaires : eh ! bien, ce sont, la plupart, tous prêtres et curés [*assermentés*] qui les composent, au grand scandale et murmure des patriotes. Tu vois mon mémoire ; je ne puis m'exprimer davantage, sinon qu'ici, avec ta recommandation à la main, je pourrai, dans des occasions, me présenter à tes collègues près nos armées ou aux généraux. Étant à plus de soixante lieues de mon pays, j'ai besoin de ton secours. Tu as déjà eu des bontés pour moi, je te prie de les continuer à un père de famille, qui ne veut rentrer, ainsi que mes deux fils, dans nos foyers, que lorsque les tyrans d'Europe seront tous extirpés. Vive la République, une, indivisible et impérissable !

Salut et fraternité,

Signé Cousin.

Un volontaire de l'armée de Vendée

*

Guerre de Vendée, Virée de Galerne ou répression féroce des colonnes infernales, formant un tout appelé génocide ou populicide vendéen, jamais une population n'aura autant à souffrir de la main vengeresse de ses propres frères de race. Il serait trop long d'expliquer ici pourquoi le soulèvement de la Vendée et pas ailleurs ; on imagine que si les Bretons avaient fait bloc avec les Vendéens, c'en était fait de la Révolution ; mais la chouannerie avait d'autres motivations ; sa tactique de guérilla plus ponctuelle, ne soutenait pas la comparaison avec l'Armée catholique et royale de Vendée ; elle s'exercera surtout après la dictature de Robespierre...

Selon les régions (ex. : Nîmes, l'Ardèche, le Berry), la cohésion des « ennemis de la République » ou des « brigands », ou des « royalistes », ou des « fanatiques », etc., ne se révélera pas aussi solide qu'en Vendée, où celle-ci bénéficia d'une incroyable résistance due à l'influence de l'Église catholique, dans une large région comprenant la Vendée et la Bretagne intérieure, région dont on dit qu'elle fut la terre de mission de Louis-Marie Grignon de Montfort. Il fallait une force d'âme exceptionnelle à ces paysans pour avoir ainsi opposé un front commun, dans un combat à mort contre les troupes armées du Gouvernement révolutionnaire. Au début de la Révolution, ils avaient accueilli favorablement, comme la majorité des Français, des idées novatrices d'ordre social et politique dont ils espéraient obtenir quelques bienfaits pour une vie meilleure. Mais quand la Révolution s'en est prise à leur religion, quand la Constitution civile du clergé fut imposée à l'Église, les premiers foyers de résistance commencèrent à se manifester...

Puis ce fut l'assassinat du Roi, enfin la levée en masse (qui se traduisait par une désertion en masse symétrique souvent supérieure : il y avait tellement de jeunesse en ce temps-là !) et l'enrôlement des volontaires quelque peu forcé ; ces dernières mesures eurent pour effet de déclencher l'insurrection vendéenne. Le massacre de Machecoul, violente jacquerie « à rebours », exprime fort bien cette frustration des paysans contre une Révolution de bourgeois faite par et pour des bourgeois de la ville, qui ne leur apportait rien de plus, leur enlevait les symboles spirituels et moraux qui constituaient leur raison de vivre, puis arrachait leurs fils pour payer l'impôt du sang comme il se disait, et servir cette république honnie... Alors c'est tout uniment qu'ils se dressèrent, ces paysans parfois frustes et indisciplinés, mais généreux au sens noble, avec un grand cœur, pour défendre leur Dieu et leur Roi ; à la « Liberté ou la mort » des révolutionnaires, ils répondirent par leur « Vivre libre ou mourir » ; ils se donnèrent pour devise : « Mon corps est au roi, mon âme est à Dieu », et ils offrirent leur poitrine à la furie ennemie, dans un combat désespéré, inégal, où leur bravoure

et leur héroïsme ne suffirent pas à compenser la satanique volonté gonflée de haine et de rage des Bleus, pour les faire disparaître à jamais de la surface de la Terre. Est-il loin de la vérité ce mandement de l'évêque de Tréguier dénonçant la Révolution comme une subversion de tout ordre, où la tolérance est comme impiété, la liberté comme une révolte, l'égalité comme une monstrueuse chimère ?

*

Pour terminer le chapitre, cette très pertinente réflexion de Charette, un des généraux du soulèvement vendéen, qui me paraît résumer clairement la problématique de tout ce que fut la Révolution française.

« Notre Patrie à nous, c'est nos villages, nos autels, nos tombeaux, tout ce que nos pères ont aimé devant nous. Notre patrie, c'est notre Foi, notre Terre, notre Roi. Mais la patrie pour eux, qu'est-ce que c'est ? Vous le comprenez, vous ? Ils veulent détruire les coutumes, l'ordre, les traditions. Alors qu'est-ce que cette patrie narguant le passé, sans fidélité, sans amour ? Cette patrie de billebaude et d'irrégion ? Pour eux la Patrie semble n'être qu'une idée, pour nous elle est une terre. Ils l'ont dans le cerveau ; nous, nous l'avons sous les pieds, c'est plus solide ! Il est vieux comme le diable leur monde qu'ils disent nouveau et qu'ils veulent fonder dans l'absence de Dieu... Vieux comme le diable ! » François-Athanase Charette de la Contrie

Charette pose la bonne question. J'aimerais que l'un de nos sémillants républicains modernes réponde, quelque 220 ans plus tard, à cette question : qu'est-ce que c'est pour lui la Patrie et la Nation, vocables dont les pères fondateurs de la République Française usaient et abusaient en toute occasion ? Des mots qu'ils ont fini par faire haïr à force d'en altérer le sens originel, et que leurs descendants, aujourd'hui, exècrent et font exécreter au plus haut point...

Le calendrier républicain et la fin du christianisme

Histoire de la Convention nationale (1825), Pierre-Toussaint Durand de Maillane. Réédition commentée.

Jurisconsulte, spécialiste de droit canon, Durand de Maillane (1729-1814) participa à la rédaction de la Constitution civile du clergé ; j'ignore quelle attitude il adopta par la suite, et s'il réintégra le giron de l'Église romaine.

J'ai voulu donner cet extrait de l'ouvrage de Durand de Maillane, certainement un des mieux placés pour parler de la Convention puisqu'il en était, même si cela ne veut pas dire qu'il était le mieux placé pour en juger ; toutefois sa position au sein de la Plaine, comme modéré, lui a permis de mesurer les excès des Jacobins dont les initiatives tournaient parfois au délire meurtrier, et d'en subir les abus. On prendrait le parti d'en rire si ces gens ne se prenaient au sérieux, si, derrière leurs cyniques mascarades ou leurs carmagnolades sadiques, ne se profilaient le spectre noir de la mort et le rouge de la folie sanglante, et si ces bouffons tragiques n'avaient pris en otage tout un peuple innocent pour le soumettre à leur démence et se jouer de lui comme d'animaux en cage.

Donc, les Jacobins, on le sait désormais, sont les régénérateurs de l'humanité. Ils veulent changer le monde, comme tout bon républicain ; cela dure depuis plus de deux-cents ans, puisqu'à chaque fois qu'une nouvelle génération de politiciens arrive au pouvoir en France, leurs descendants veulent refaire le monde, le changer, le réformer à leur manière, etc. : il faut bien montrer qu'ils existent. C'est une marotte, chez eux, c'est éternel, c'est héréditaire, ils naissent comme ça. Donc, il faut commencer par le commencement, c'est-à-dire décréter la fin de la religion. Comprenons la religion catholique. C'est alors qu'une bande de bras cassés, dont le cas personnel relèverait

de nos jours directement de l'hôpital psychiatrique, va s'atteler à la tâche, et d'abord en finir avec celui qui met les Français en contact quotidiennement avec les superstitions abhorrées : le calendrier grégorien. Romme et Fabre (d'Églantine pour la galerie) vont créer un nouveau calendrier en s'attachant, pour la partie technique, les compétences des plus grands mathématiciens et astronomes du temps : Lalande, Lagrange, Monge, etc. ; ces illustres personnages n'ayant, dans l'instant, probablement rien de plus intelligent à faire de leur existence (j'ai toujours été étonné par la stupéfiante naïveté des savants dès qu'ils touchent au domaine politique ; c'est un grand mystère pour moi, sauf si, évidemment, ils ont été réquisitionnés ou ont présenté la sébile pour prix de leur collaboration) ; puis, pour la partie choux, poireaux, carottes, pommes de terre, etc., du calendrier, Fabre en fera son affaire avec un sympathique jardinier du Jardin des Plantes...

Dans ce vaste élan de déchristianisation, ils n'avaient de rage que de détruire la religion catholique, pour aussitôt en créer une nouvelle : le culte de la Déesse Raison. La relation qu'en donne ci-dessous Durand est succincte ; il ne s'attarde pas et passe rapidement par écœurement. Comme je ne peux donner toutes les versions, il faut savoir ce que fut réellement cette fête de la Raison, dite aussi fête de la Liberté, organisée sous le patronage de Chaumette, dit Anaxagoras, qui se tint dans le Temple du même nom, c'est-à-dire dans la cathédrale Notre-Dame de Paris. La Raison était incarnée par une danseuse de l'Opéra ; durant la cérémonie, et sans doute par la suite, avant d'être transformée en entrepôt, la cathédrale devint un collecteur d'égout, une fosse d'aisance où se déversait toute la sanie d'une population au dévoiement effréné, un haut lieu de débauche nauséabond, théâtre de toutes les orgies, où l'on festoyait, où l'on mangeait et buvait, où l'on provoquait ouvertement le nom de Dieu, où l'on urinait et déféquait sur place, où des jeunes gens s'adonnaient à des ébats dans les chapelles latérales, etc. Cette volonté de salir, de détruire, de faire disparaître toute trace de « fanatisme », s'accompagnait de la profanation des symboles de la foi chrétienne et de la

souillure d'un des monuments les plus prestigieux de l'Occident chrétien, un monument extraordinaire dû à la foi de leurs pères dont ils n'avaient rien compris de la non moins extraordinaire générosité, ni de l'élan sublime qui venait du cœur. Lorsque la paix civile fut revenue des années plus tard, la cathédrale de Paris était si dégradée, si profondément souillée, à ce point désacralisée par le blasphème et l'outrage, que les autorités envisagèrent un moment de la raser.

Elle fut sauvée par Bonaparte, oh ! non point par un excès de zèle pieux et soudain de la part du généralissime, mais parce qu'il avait besoin de ce décor somptueux et chargé d'histoire pour se faire sacrer empereur par le brave et bienheureux Pape Pie VII, auquel il avait quelque peu forcé la main, sans compter toutes les couleuvres qu'il lui fera avaler par la suite ... On se contenta de recouvrir de tentures les souillures et autres déprédations, ce qui permit à Jacques-Louis David de fixer à jamais la grandiose cérémonie dans un tableau célèbre. Il sera de nouveau question du grand peintre plus loin...

Dans le texte suivant, Fabre d'Églantine annonce qu'avec le nouveau calendrier, le peuple français régénéré va sortir de l'ÈRE VULGAIRE (souligné par moi : expression typiquement maçonnique pour désigner et stigmatiser l'Ancien Régime et la religion catholique) ; ce que l'auteur de l'innocente comptine Il pleut, il pleut, bergère (eh oui, c'est bien lui !) n'avait probablement pas bien appréhendé sur le moment, c'est que le peuple français ne sortait pas de l'ère vulgaire : avec la République, IL Y ENTRAIT de plain-pied !

[...] Les révolutionnaires ne se bornèrent point à ces actes déjà trop odieux. Après avoir tout détruit dans l'ordre politique, ils renversèrent ce qui existait encore dans l'ordre religieux ; ils entassèrent ruines sur ruines : le calendrier grégorien et le clergé constitutionnel, seuls restes du christianisme en France, furent attaqués à leur tour : les montagnards abjurèrent l'un et voulurent forcer l'autre à l'abjuration. L'antique calendrier chrétien fut remplacé par un calendrier nouveau très-analogue aux mœurs nouvelles de ce siècle. Celui-ci fut proposé par

Romme, député du Puy-de-Dôme, dans la séance du 20 septembre 1793.

Il fut accueilli très-gracieusement par la montagne dans l'intention de fonder une ère tout à fait nouvelle pour l'humanité. Cette prétention éclata dans la discussion relative à cette matière. « Il ne faut pas, dit Bentabolle, faire de notre calendrier ce que Mahomet fit du sien, en isolant sa secte du reste de la terre. Il faut, au contraire, qu'il serve à réunir tous les peuples au peuple français. » « Si le fanatisme, ajouta Lebon, a su tirer si bon parti de son calendrier pour étendre et affermir son empire, il importe de faire servir promptement le nôtre à la même fin. » On entendit un autre montagnard s'écrier : « Que les prêtres constitutionnels que nous avons encore ne prétendent pas *religionner* (l'expression est remarquable) notre révolution ! »

Aux noms des saints et des saintes, furent substituées, d'après l'avis de Fabre d'Églantine, des dénominations purement morales et agricoles [*L'avantage, avec le calendrier républicain, est que les ménagères pouvaient faire leur marché... Les saints du jour, c'est évident, n'ont pas ce même côté pratique !*]

« La régénération du peuple français, dit-il, l'établissement de la république, ont entraîné nécessairement la réforme de l'ère vulgaire ; nous ne pouvions plus compter les années où les rois nous opprimaient, comme un temps où nous avons vécu ; les préjugés du trône et de l'Église, les mensonges de l'un et de l'autre souillaient chaque page du calendrier dont nous nous servions. Vous avez réformé ce calendrier ; vous lui en avez substitué un autre où le temps est mesuré par des calculs plus exacts et plus symétriques : ce n'est pas assez. Une longue habitude du calendrier grégorien a rempli la mémoire du peuple d'un nombre considérable d'images qu'il a longtemps révéérées, et qui sont encore aujourd'hui la source de ses erreurs religieuses ; il est donc nécessaire de substituer à ces visions de l'ignorance les réalités de la raison, et au prestige sacerdotal la vérité de la nature. Nous ne concevons rien que par des images ; dans l'analyse la plus abstraite, dans la combinaison la plus métaphysique, notre entendement ne se rend compte que par des images ; notre mémoire ne s'appuie et ne se repose que sur des

images : vous devez donc en appliquer à votre nouveau calendrier, si vous voulez que la méthode et l'ensemble de ce calendrier pénètrent avec facilité dans l'entendement du peuple, et se gravent avec rapidité dans son souvenir. »

Voici les principaux articles du décret par lequel la Convention fixa l'époque et les divisions d'une ère qui dura en France pendant quelques années.

Art. 1^{er}. L'ère des Français compte de la fondation de la république, qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la balance à neuf heures dix-huit minutes trente secondes du matin pour l'Observatoire de Paris.

II – L'ère vulgaire est abolie pour les usages civils.

III – Chaque année commence à minuit avec le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne pour l'Observatoire de Paris.

IV – La première année de la République française a commencé à minuit, le 22 septembre 1792, et a fini à minuit, séparant le 21 du 22 septembre 1793.

V – La seconde année a commencé le 22 septembre 1793, à minuit, l'équinoxe vrai d'automne étant arrivé ce jour-là, pour l'Observatoire de Paris, à trois heures onze minutes trente-huit secondes du soir.

VI – Le décret qui fixait le commencement de la seconde année au premier janvier 1793, est rapporté ; tous les actes datés *l'an second de la république*, passés dans le courant du premier janvier au 21 septembre inclusivement, sont regardés comme appartenant à la première année de la république.

VII – L'année est divisée en douze mois égaux, de trente jours chacun. Après les douze mois suivent cinq jours pour compléter l'année ordinaire ; ces cinq jours n'appartiennent à aucun mois.

VIII – Chaque mois est divisé en trois parties égales de dix jours chacune, qui sont appelées *décades*. (1)

IX – Les noms des jours de la décade sont : *primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi*.

Les noms des mois sont : pour l'automne, *vendémiaire, brumaire, frimaire* ; pour l'hiver, *nivôse, pluviôse, ventôse* ; pour le printemps, *germinal, floréal, prairial* ; pour l'été, *messidor, thermidor, fructidor*.

Les cinq derniers jours s'appellent les *sansculottides*.

X – L'année ordinaire reçoit un jour de plus selon que la position de l'équinoxe le comporte, afin de maintenir la coïncidence de l'année civile avec les mouvements célestes ; ce jour, appelé *jour de la révolution*, est placé à la fin de l'année et forme le sixième des *sansculottides*.

Il est bien embêtant ce calendrier républicain ! La Nature récalcitrante ne voulant pas se plier à la symétrie mathématique que lui imposent les révolutionnaires, à défaut de la décapiter ou de la mettre en prison, ils stigmatisent son mauvais esprit en lui donnant le nom de sansculottides.

Quand nos historiens officiels évoquent le calendrier républicain, ne voulant pas passer pour trop ridicules, s'ils donnent le nom des mois, ils évitent cependant de s'étendre sur la désignation des jours. Pourtant ceux-ci pourraient faire la joie de nos écolos modernes, si la terre n'était pas trop basse à leur goût pour la cultiver. Voici, en exemple, les 30 jours du ci-devant mois de juillet, désormais dénommé messidor, qui remplacent les lundis, mardis, mercredis, etc. En capitale, les décadis réservés aux « instruments agraires » : Seigle, Avoine, Oignon, Véronique, Mulet, Romarin, Concombre, Échalote, Absinthe, 10 FAUCILLE ; Coriandre, Artichaut, Girofle, Lavande, Chamois, Tabac, Groseille, Gesse, Cerise, 20 PARC ; Menthe, Cumin, Haricot, Orcanète, Pintade, Sauge, Ail, Vesce, Blé, 30 CHALÉMIE (instrument de musique à vent).

Pas de doute, nos révolutionnaires étaient bucoliques et écologiques avant l'heure : ils avaient la main verte... Et rouge du sang innocent de leurs compatriotes.

[...] Le changement du calendrier fut le prélude de l'abolition du christianisme. La commune vint proposer cet acte d'impunité à la Convention, qui s'en rendit complice, et remplaça par

un décret *le culte catholique par le culte de la raison*. Ce déplorable scandale, des adresses en l'honneur de l'athéisme, des abjurations indécentes, et dont la plupart étaient forcées, figurèrent dans le procès-verbal qu'on envoya aux autorités et aux armées. Le poète Chénier [*Marie-Joseph : à ne pas confondre avec son frère André*] composa un hymne, où, en fidèle disciple de Voltaire, il fit une guerre ouverte à la religion de Jésus-Christ.

La Convention décréta qu'on se porterait à l'église métropolitaine, pour y chanter l'hymne de Chénier, et y célébrer la nouvelle déesse de la raison. On jugera du reste de l'hymne par cette première strophe :

« Descends, ô Liberté ! fille de la nature.
Le peuple a reconquis son pouvoir immortel
Sur les pompeux débris de l'antique imposture ;
Ses mains relèvent ton autel. »

Je n'assistai point aux scènes plus que scandaleuses qui se passèrent dans l'église Notre-Dame, où une actrice d'opéra fut encensée comme une divinité, et je dois dire que la moitié au moins des conventionnels refusa d'y assister. Un grand nombre d'entre eux ne se rendit même plus aux séances de l'Assemblée, depuis le jour où l'on traîna l'évêque de Paris à sa barre, pour y déclarer qu'il n'avait jamais été qu'un imposteur, et que le peuple rejetait le christianisme. Son exemple ayant été imité par les prêtres et les ministres protestants conventionnels, qui montèrent à la tribune pour y abdiquer leur état religieux, plusieurs députés furent saisis d'un tel dégoût et d'une telle indignation, qu'ils ne parurent plus dans la Convention ainsi souillée. Mais les montagnards s'aperçurent de leur absence, et les forcèrent de retourner et d'entendre chaque jour les plus scandaleuses adresses, et le récit des profanations dont se rendaient coupables les émules de la commune dans les départements.

L'évêque de Paris, traîné malgré lui à la barre pour abdiquer son ministère épiscopal, continua de professer hautement sa religion, et ne mérita qu'on le fit guillotiner. Un témoin de son supplice m'a rapporté dans le temps à Paris, que lorsque le peuple criait à son ordinaire *vive la république*, Gobel, évêque de Paris, s'écria à son tour et à voix haute *vive Jésus-Christ*. Je

dirai aussi que dans cette même séance, M. Grégoire fut vivement sollicité par les montagnards de monter à la tribune comme les autres, et qu'il s'y refusa constamment. On le menaça, et les menaces de la montagne étaient à cette époque des arrêts de mort. M. Grégoire les brava, et acquit ainsi sous mes yeux le titre de confesseur de Jésus-Christ.

Mais ces changements ne convenaient pas à Robespierre qui ne les avait point opérés lui-même, et dont le pouvoir devenu exorbitant, ne pouvait souffrir aucune autorité rivale. Aussi ce fut à cette époque qu'il se défit de ses anciens partisans de la commune et des chefs montagnards ses amis. Après avoir sacrifié Roland et Pétion, qui avaient été ses premiers collègues en révolution, il atteignit les autres. Hébert, Chaumette, Anacharsis Cloots, etc., au moyen desquels il avait fait poursuivre les girondins par la populace, furent sacrifiés, ainsi que Danton, Lacroix, Héroult-de-Séchelles, Philippeaux, Camille Desmoulins, Fabre-d'Églantine, et les principaux membres de la montagne. Les premiers périrent parce que la commune semblait menacer, par l'accroissement de la puissance, la dictature du Comité de Salut public, dont Robespierre était le chef ; les autres parce qu'ils avaient trop de réputation révolutionnaire pour se courber sous le sceptre de cet impérieux décemvir. Il était jaloux de Danton et de Héroult-de-Séchelles. Camille Desmoulins avait demandé dans son journal du vieux Cordelier, *un comité de clémence [les Indulgents]*. Philippeaux avait dénoncé le Comité de Salut public, en dénonçant ses généraux et ses commissaires dans la Vendée. Comme à cette époque, surtout, l'étranger avait disséminé des agents en France, et répandu beaucoup d'or, Robespierre fit entamer une procédure sur les tentatives contre-révolutionnaires dirigées en France par l'Angleterre, et il y enveloppa tous ses adversaires. Chaumette, Hébert, Cloots, Ronsin, Vincent, etc., furent accusés de servir la cause étrangère par les excès dont ils se rendaient coupables, ce qui n'étonna point de la part de ces chevaliers patriotes, de ces marchands de révolutions. Les montagnards furent accusés de les servir par *modérantisme*, et de cette manière tous ceux qui faisaient ombre à Robespierre, dans la commune ou dans

la Convention, furent frappés du même coup.

Robespierre, débarrassé de presque tous ses rivaux, aspira à devenir fondateur d'un culte. Comme il tenait à la secte philosophique, au lieu de relever l'Église catholique, il se borna à proscrire l'athéisme et à faire adopter l'immortalité de l'âme et l'existence de l'Être-Suprême. Il prononça un long et pompeux discours à ce sujet, et dans la séance du 18 floréal (7 mai 1794) il fit décréter une fête pour célébrer cette nouvelle religion [*le culte de l'Être suprême*] un peu moins impie, mais aussi scandaleuse pour des chrétiens que le *culte de la Raison*.

1. *Le décadé ayant supplanté le dimanche chrétien férié et chômé, quand on s'apprêtait pour ce jour de ses plus beaux atours, on n'était plus endimanché, on était endécadisé !*

*

« Déprêtrisation » et « dépatronymisation »

Tulle et le Bas-Limousin dans la Révolution française (1989), Francis Ducreux, Docteur en histoire, historien corrézien, en collaboration avec François Malnou, Paul Maugein.

[...] Le 12 frimaire (21 novembre), c'est le tour d'un certain Bringaud d'abandonner ses fonctions de prêtre. C'est devant le club des *Jacobins*, le 9 frimaire (29 novembre), que plusieurs ecclésiastiques renoncent au sacerdoce : Pierre d'Estang, curé d'Allasac « a livré ses lettres de charlatan aux flammes... » Il a demandé à la Société de porter le nom de Fabricius au lieu de celui de Pierre, le menteur... ; Barbe, qui a adopté avec enthousiasme la profession de foi du citoyen d'Estang, a demandé à porter le nom de Beaurepaire [*Officier, ayant préféré se donner la mort plutôt que capituler*]... Poussiergue, le troisième des abdiquants, n'a pas voulu conserver le nom du dernier tyran des Français et, à la place de Louis, a demandé à être appelé Mucius Scaevola ; Béronie, ci-devant prêtre, est monté à la tribune, tenant à la main un paquet de papiers et de lettres ; il a demandé que le tout fut livré aux flammes... »

[...] Les prêtres défroqués n'étaient pas les seuls à vouloir changer de nom. Dans la même séance du 7 frimaire, au Club

des *Jacobins*, « Vialle, procureur-syndic, appelé Joseph, ne voulant avoir aucun rapport avec son patron... a demandé à la Société de porter le nom de Saumes, un des administrateurs de la Vendée qui aima mieux souffrir la mort que de crier *Vive la tyrannie* ». Mais un membre de la Société fait observer que ce changement de nom peut entraîner des inconvénients, et la Société arrête qu'à l'avenir elle ne s'occupera plus de cet objet-là. En définitive Vialle décide de se prénommer Sauveur et c'est sous ce nom qu'il signera désormais foule de documents. Brival [*conventionnel*] choisira de s'appeler Régulus et Lanot [*autre conventionnel*], Cincinnatus ; mais sans doute plus conscients que Vialle du ridicule de ces noms, ils continueront à signer simplement de leur nom de famille.

Prénoms agricoles et Homme Nouveau

La population de Tulle ne suit ces exemples qu'avec beaucoup de réticences. Sur les 295 naissances enregistrées entre le 30 septembre 1793 et le 22 septembre 1794, on ne compte que 37 citoyens ayant prénommé leurs enfants : « Ver-à-soie », « Sarcloir », « Civette », « Acacia », « Romarin », « Faucille »... C'est Roussel, officier municipal qui, le premier, nomma son fils *Fabricius-Brutus*, le 29 frimaire (19 décembre). C'est surtout entre germinal et fructidor (mai-septembre 1794) que fleurissent ces prénoms. Pour la plupart, les pères sans-culottes sont des fonctionnaires publics ou des ouvriers de la Manufacture. Une anecdote tourne en dérision cette mode de changer les prénoms.

« Un citoyen, obligé de prendre un passeport dans un comité civil de Paris, est interrogé sur son nom. Il répond :

- Delaporte.
- Nous effaçons tous les « de », reprend le commissaire.
- À la bonne heure. Eh ! bien, notez « Laporte », bien que Delaporte soit mon nom.
- Votre prénom, citoyen ?
- Qu'est-ce qu'un prénom ?
- Un nom de baptême, cela va sans dire.
- Bon ! je ne savais pas... Je m'appelle « Nys »

— Un drôle de nom ; nous ne connaissons pas ce nom-là.

— Je le crois bien ; mais puisque vous retranchez tous les « de », il faut bien retrancher le « de » de « Denys » qui est mon saint patron dans l'ancien Régime, pour ne laisser que Nys dans le nouveau. »

*

Exemple d'un saccage en province, suivi d'une mascarade... *Ou quand le culte de la Déraison devient fou...* (Francis Ducreux, *ibid.*)

[...] En Corrèze, la déchristianisation atteint son paroxysme avec le saccage de la cathédrale Saint-Martin et différents édifices et objets culturels.

À l'occasion d'un échange de prisonniers entre Tulle et Limoges, à l'exemple des révolutionnaires parisiens et à l'instigation de la Société Populaire, les frères de Tulle décident d'honorer leurs homologues de Limoges, dès leur arrivée à Tulle avec les détenus, par un spectacle hors du commun, *minutieusement* préparé, consacré à la *raison* et à la *philosophie*, à savoir au dépouillement du Temple de la *superstition* « de tous les monuments consacrés au fanatisme et à l'erreur »

Ainsi donc, le 8 frimaire (28 novembre 1793), après un repas civique aux Récollets, « ...au son de la grande cloche, une troupe de brigands clubistes et autres, entrent dans l'église [*la cathédrale*] »

« Tabernacles, autels, images saintes, livres et tout ce qu'on trouve est brisé, foulé aux pieds. Exécration, blasphèmes, impiétés et crimes de toutes espèces, accompagnent ce vacarme. Quoique toute la ville ait été convoquée, on ne remarque néanmoins qu'une dizaine de femmes et des plus viles, mais plus de 2000 hommes et tous affublés de bonnets rouges. Les membres des autorités constituées, Département, District, Municipalité, tribunaux civils et criminels, y sont presque tous et s'y font remarquer, mais les uns beaucoup plus que les autres. On voit, par exemple, un Villeneuve, avocat à Tulle, président du Tribunal Criminel portant une espèce de drapeau ; un Lacoste d'Égletons, autre avocat, président du Tribunal Civil, monté sur

une haquenée [*jument*], portant attaché à la queue, *horresco referens*, un calice. On voit des premiers sur l'autel, un Jumel, ci-devant vicaire à Paris, devenu vicaire épiscopal, arrachant, jetant, brisant tout, et animé par ses blasphèmes et son impétuosité ses trop fidèles satellites à suivre son exemple... Ornaments, sacerdotaux, chapes, chasubles, manteaux, etc., sont endossés.

L'un d'eux quitte l'Église et se rend sur la place portant en main et sur soi, autant que cela est possible, quelque preuve de la part qu'on a prise aux profanations. On parcourt la ville, on brise, on foule aux pieds tout ce qui peut rappeler l'idée d'un culte religieux. Le sacristain, clubiste forcené, est dit-on au premier rang de ceux qui brisent images, statues, tabernacle, etc., à l'exception de quelque argenterie, de quelques ornements, de quelques meubles et de la portion de linge que la rumeur publique l'accuse de s'être approprié... »

La mascarade continue avec les prisonniers défilant devant la guillotine, dont on fait jouer les mécanismes.

[...] Sur l'échafaud, des hommes couverts d'ornements lugubres, des prêtres récitent les prières des morts ; d'autres répondent : « À la guillotine !... — Demain, la viande sera à bon compte » (Victor de Seilhac)

[...] Le lendemain, sous la conduite de Jumel et de son compère Imbert, que le Père Duchêne avait baptisé « l'Intrépide Lunette de la Haute-Vienne », « les dévastations reprennent dès 9 heures du matin, interrompues par le banquet civique prévu aux Récollets, au cours duquel les frères de Limoges et de Tulle se livrent à maintes libations. On s'attaque en particulier à la chapelle des Pénitents-blancs du Puy Saint-Clair. À droite et à gauche, sur le plateau qui sert de cimetière... à 30 ou 40 pas les unes des autres, on voit des chapelles fermées de portes en grilles ; chacune de ces chapelles renferme une statue de N.-S. représenté selon les différents mystères de Sa passion... Les statues en bois sont tronçonnées et on fait un immense bûcher pour les brûler ; autour de ce feu, on danse au milieu des cris blasphématoires et des chants. Entre les plus grands danseurs, figure ce Faugère, vicaire épiscopal... Là, ce

Gaillardon... anime les scélérats en leur versant à pleins verres l'eau-de-vie de la quantine qu'il a fait porter au Puy Saint-Clair. (Page R.)

Le 29 novembre, les démolisseurs reviennent à la cathédrale, achevant de briser ce qui est resté intact et s'attaquent en particulier au Saint-Sépulcre qui est placé à l'extrémité du bras gauche de la cathédrale, au-dessous des orgues... Le grillage de fer qui en défend l'accès est forcé et les belles statues en pierre, dont il est composé, sont brisées. (Saquer J.)

La fureur sacrilège, que soutient une haine antireligieuse inextinguible, se poursuit, puis Jumel, personnage dont nous allons reparler, intervient.

Le 9 frimaire, donc le jour même des saccages, Jumel fait lecture d'une adresse faite à la Convention : « portant le détail de la fête civique célébrée dans la ville de Tulle. Cette adresse qui ne respire que la liberté, le républicanisme et la raison a été vivement applaudie... On décide son impression à quatre mille exemplaires pour être envoyée à toutes les sociétés populaires, aux corps constitués et pour être répandue le plus possible ». Cette adresse relate, à sa manière, les événements des 7 et 8 frimaire.

Le lendemain encore, Jumel raconte à sa manière les événements dans « La Grande Ribote du Père Duchêne avec les Sans-Culottes de Limoges. Sa grande Conversation avec l'Intrépide Lunette de la Haute-Vienne. »

Les autres églises ne furent pas plus épargnées que la cathédrale ; les dévastations furent considérables. Malgré les risques qu'ils encouraient, certains particuliers sauvèrent ce qu'ils pouvaient de statues et objets du culte consacrés ; la statue de Notre-Dame de Tulle fut cachée dans les combles de la maison du conventionnel Jacques Brival « grâce à la complicité de son épouse, bonne chrétienne, qui veillait sur elle. »

*

Une des spécialités de Tulle étant la fabrication des armes à feu (ex-M.A.T., aujourd'hui Nexter), il est envisagé d'en développer l'activité. Des édifices religieux sont réquisitionnés

pour être transformés en ateliers ; ainsi, les canons des fusils sont fabriqués dans la cathédrale, et les soufflets des grandes orgues sont utilisés pour attiser les forges. Un projet d'usine grandiose formé par le représentant Roux-Fazillac est prévu, portant la fabrication à cent mille fusils par an ; son successeur, Élie Coste, envisage de démolir la cathédrale pour fournir en matériaux le nouvel édifice. Monteil, un des membres de la Commission révolutionnaire des armes, se réjouit déjà : « ... j'applaudis de voir disparaître ce monument de la sottise de nos crédules aïeux ; le génie des arts n'aura pas à gémir sur sa destruction ; ce sera un témoignage de moins contre la grossièreté des siècles passés. » Ce projet pharaonique, quelque peu utopique et sacrilège, ne verra jamais le jour ; la cathédrale de Tulle, même gravement mutilée, suite de à un effondrement du chœur et du transept en 1796, restera debout.

*

Un geai se moque d'un dévot de la Révolution

Le culte de la Déraison frappe même les innocents volatiles. Telle est l'aventure qui arriva au geai de Chamberet (Corrèze), sympathique oiseau persifleur, qui n'aura probablement jamais compris pourquoi il s'est retrouvé devant le tribunal révolutionnaire pour s'entendre condamner à la guillotine, comme un vulgaire citoyen. Quand le cocasse se mêle au tragique, il signale davantage la vanité des hommes que leurs prétendues vertus humanistes.

[...] À Chamberet, les autorités s'en prennent à un volatile coupable de tourmenter de ses cris répétés le patriote Cramouzou dit Frizou, curé constitutionnel de la paroisse, en remplacement de l'abbé Durand parti pour l'exil.

« L'abbé Durand, curé de Chamberet, ayant refusé de prêter le second serment prévu par la loi, partit en fin d'année 1791 et fut remplacé par un prêtre assermenté, l'abbé Cramouzou, dit « Frizou », qui, jusqu'alors, avait desservi la paroisse de Saint-Pierre Chasteau, aujourd'hui simple village d'Eymoutiers. Nous ignorons la date exacte de l'arrivée de Cramouzou-Frizou,

les registres paroissiaux de 1791 à 1795 ayant disparu. Les anciens de Chamberet disaient tenir de leurs parents que Frizou avait toujours deux pistolets à côté de lui lorsqu'il célébrait à l'autel. Il allait souvent à Eymoutiers, distant de moins de 25 km, voir ses compatriotes clubistes pour s'inspirer de leurs conseils. Jouissant de la confiance des révolutionnaires, Frizou aurait pu écouler des jours heureux. Tel n'était pas le cas, hélas !, car chaque fois qu'il sortait dans la rue, le geai apprivoisé du voisin de la cure lui lâchait un retentissant : "a...dzuro, Frizou" [*Traduit du langage geai* : « *Tu as abjuré, Frizou !* »] comme pour lui reprocher son double serment. Ce cri répété, attisant peut-être un remords dans l'âme du prêtre jureur, lui devint tellement insupportable qu'il finit par porter plainte devant le Comité de Salut public. Le Comité prit en considération la plainte de l'abbé Cramouzou. L'animal incriminé passa en jugement et, sans admettre les circonstances atténuantes, fut condamné à avoir la tête tranchée. Dès lors, Frizou retrouva le repos de son âme jusqu'à son départ de Chamberet... » (Médecin-colonel Albert Massonie, *Regards sur le passé de Chamberet*, in Tulle et le Bas-Limousin, F. Ducreux, op. cit.)

*

Il serait tout aussi burlesque et dérisoire de s'attarder à montrer la multiplication des cérémonies civiles dédiées à toutes les occasions qui pouvaient se substituer à la religion catholique tout en l'imitant, toujours avec cet esprit pompier et grandiloquant propre au républicanisme, qui est constitutif de sa marque génétique. Parmi ces fêtes, il y avait le baptême républicain destiné à singer le baptême chrétien, ou la fête de la liberté qui donnait lieu à la plantation d'un arbre dit de la « Liberté » ; c'était l'occasion pour les autorités constituées de se rendre en procession, protégées par la garde nationale (sait-on jamais !), de la maison commune (mairie) sur le lieu de la cérémonie. Discours, chants et danses patriotiques, etc. ; et comme le remarque un témoin d'une de ces nombreuses fêtes dans une petite ville de province, exemple parmi d'autres :

[...] Arrivé sur la place d'armes, chacun déposa en fais-

ceux, qui sa pique, qui son fusil, qui son bâton, pour dîner fraternellement. Après ces impures agapes [*repas civique*], on reparait sur la place publique pour se livrer, autour de l'arbre de la liberté, à des danses frénétiques, qui finissent par la plantation de deux nouveaux arbres, ceux de l'égalité et de la fraternité, et enfin par un feu de joie, autour duquel chacun manifeste, par des cris son bonheur du triomphe de la république, sa haine contre la tyrannie et le fanatisme, en insultant un pauvre prêtre, que le hasard a conduit au milieu de ces orgies. »

Car l'insulte, la haine, la menace, font partie de la religion du Jacobin, parfaite image de continuité incarnée par le gauchisme moderne.

*

Bref, le mot d'ordre général est, comme le constate Taine :

« Guerre au dimanche, à l'ancien calendrier et au maigre ; chômage obligatoire du décadi, sous peine d'amende et de prison ; fêtes obligatoires pour les anniversaires du 21 janvier [*exécution du roi*] et du 18 fructidor [*4 septembre 1797, coup d'État qui va ramener les Jacobins un temps au pouvoir*] ; participation obligatoire de tous les fonctionnaires et de leur famille au culte nouveau ; assistance obligatoire des instituteurs publics ou privés, avec leurs élèves des deux sexes, aux cérémonies civiques ; liturgie obligatoire ; catéchismes et programmes expédiés de Paris ; règlement du décor et des chants, des lectures et des postures, des acclamations et des imprécations : devant ces prescriptions de cuistres et ces parades de marionnettes, on ne ferait que hausser les épaules, si, derrière l'apôtre qui compose des allégories morales, on n'apercevait pas le persécuteur qui incarne, supplicie et tue. »

Pour terminer sur un exemple concret du délire paranoïde des Jacobins lorsqu'ils s'essaient à réinventer la religion pour la détourner en une caricature conforme à leurs goûts de détriqués obsessionnels, voici le Notre Père selon la Tradition (Pater Noster : Jésus exhorte les apôtres à la prière), prière centrale du culte catholique ; elle était récitée à la messe, et les enfants l'apprenaient par cœur avec le Je vous salue Marie

(*Ave Maria*) ou Salutation angélique, dédié à la Mère de Jésus, ainsi que le Je crois en Dieu (*Credo ou Symbole des Apôtres*), pour les édifier. C'est toujours le cas aujourd'hui. L'original :

Notre Père, qui êtes aux Cieux ; — Que votre nom soit sanctifié ; — Que votre règne arrive ; — Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. — Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, — Pardonnez-nous nos offenses — Comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés, — Et ne nous laissez pas succomber à la tentation, — Mais délivrez-nous du mal. — Ainsi-soit-il.

L'imitation profane ou Pater républicain, toujours avec ce style boursoüflé et emphatique cher aux révolutionnaires, se voulant au-dessus de l'original imité :

Liberté, don précieux du ciel, bonheur suprême de l'homme sur la terre,

Que ton nom soit accordé par toutes les nations ;

Que ton règne bienfaisant arrive pour détruire celui des tyrans ;

Que tous les peuples se réunissent pour t'adorer et te bénir ;

Que ton culte sacré remplace celui de ces idoles méprisables que tu viens de renverser ;

Que la justice, son plus ferme appui, soit désormais la règle de nos volontés ;

Que le flambeau de la sagesse éclaire nos esprits dans la route nouvelle de nos devoirs, achève de remplacer dans nos âmes les vices honteux de l'esclavage, par les vertus sublimes que tu sais inspirer ;

Fais que nous soyons unis par les doux liens de la fraternité et que la France désormais n'offre plus à l'Univers que le tableau d'une seule famille heureuse par tes bienfaits ;

Ne laisse plus tes lâches ennemis partager avec nous notre pain quotidien ;

Méprise leurs offenses et fait qu'un jour enfin l'Univers retentisse des noms sacrés de la liberté, d'égalité et de justice...

On préférera la pieuse et salubre sobriété de l'original. Dans la même veine spirituelle, si l'on ose dire, il y aura encore l'Évangile de la Liberté (1794) « Adressé à l'Être suprême par

les Sans-Culottes de la République », ainsi que de multiples variantes du Notre Père et du Credo récupérés et républicanisés pour la circonstance, voire un « cantique » dédié à la « Sainte Guillotine » en l'honneur de la décapitation du Roi, le 21 janvier 1793, place de la Révolution, qui donna lieu l'année suivante, en guise de commémoration, à des bacchanales de Sioux en transe dansant autour de l'échafaud.

Cloots, le « Mascarille timbré »

Anacharsis Cloots, l'« Orateur du Genre Humain »
(1865), Georges Avenel.

Dans cette période actuelle de notre histoire dite « moderne » où il n'est question que de mondialisme, de Nouvel Ordre Mondial, de cosmopolitisme sans frontières, de fraternité humaine, de métissages universels, métissage des cultures, des races, des hommes, des animaux à poils, à cornes, rampants ou à quatre pattes, à sang froid ou à sang chaud, il n'était pas possible de parler de la Révolution française appelée de très haute destinée à régénérer le genre humain, sans même citer le nom du plus grand orateur de l'humanité qui ait existé sur la planète : j'ai nommé Jean-Baptiste Cloots, alias Anacharsis pour les admirateurs ou le sans-culotte batave pour d'autres, Citoyen du Monde et de l'Univers, apatriote auréolé de sa gloire planétaire, défrontiériseur de frontières, grand bâtisseur d'humanités nouvelles et régénérées, ineffable auteur de La République Universelle et autres délires utopiques. Cloots, l'homme pour qui la Révolution française n'était que le commencement de la révolution du monde et de l'extra-monde !

Et un admirateur, je vous en propose un : son biographe, Georges Avenel. Mais un biographe d'un genre spécial qui manie l'humour et l'ironie en deux volumes de cinq cents pages chacun qu'il consacre à son héros ; ce qui, en dépit de ses bonnes intentions, sous-entend qu'il ne prenait pas très au sérieux le modèle exemplaire qu'il propose à la fascination des foules ; et il est vrai que, par moment, on se demande si c'est du lard, du cochon ou de la dinde farcie... Pourtant, il ne cache pas son admiration pour l'homme et entend lui rendre hommage ; ce qui lui donne l'occasion d'exposer à sa façon une bonne part de cette tranche de l'histoire de la Révolution. On notera qu'Avenel met en exergue de son livre cette épigraphe

optimiste : « Paris ! France ! Univers ! » *Tout est dit.*

Il nous présente la naissance du héros en son honorable et fortuné foyer familial :

[...] Cloots vint au monde noble, Prussien et millionnaire (1). À peine au monde, on le fit catholique... Mais il vécut selon l'Humanité et mourut pour elle : voilà pourquoi nous racontons son histoire.

Ce fut donc trente-sept ans et trois mois avant l'ère dite de justice, le vingt-quatre juin de l'an de grâce mil sept cent cinquante-cinq, que madame la baronne de Cloots enfanta.

L'événement arriva au château de Gnadenthal, à quelques milles de Clèves, dans ce duché que Frédéric de Prusse appelait indifféremment son parc ou son paradis, parce qu'il n'est habité, disait-il, que par des bêtes. C'était la patrie de Candide [*allusion à Voltaire*] ; ce fut aussi celle de Cloots.

À la différence des autres barons de Westphalie, M. le baron de Cloots, conseiller privé de Sa Majesté Prussienne, était riche. Non seulement son château avait une porte et des fenêtres, mais le vaste domaine en pleine culture qui l'entourait témoignait encore de la fortune du châtelain. Ce n'était pas toutefois au service du roi son maître que le conseiller s'était enrichi. Le roi son maître n'avait guère la main à la poche, et souvent même oubliait de payer les gages. Sa fortune, M. le baron l'avait gagnée, aussi bien que son titre, — héréditairement.

Quatre cent cinquante ans de noblesse, quatre générations honorées du titre de baron, voilà ce qu'indiquait l'arbre généalogique de la famille. Mais noblesse ne dit pas richesse ; et si les Cloots étaient parvenus à faire remonter leur commencement de maison à la chevalerie, leur blason n'en sentait pas moins le comptoir. Ils étaient de Hollande, et même une des branches de la famille s'était ouvertement adonnée au commerce maritime. Les anciennes maisons d'Amsterdam gardaient encore mémoire de Jean-Baptiste, baron de Cloots, premier du nom, homme de son vivant fort respectable, et par sa naissance, et par ses vertus, et par les navires qu'il avait sur

toutes les mers : c'était le grand-oncle. Le petit-neveu se consolait aisément de cette origine de fortune en pensant que le commerce ne déroge plus, aujourd'hui surtout qu'on fait une grande différence entre le marchand et le négociant ; or le grand-oncle était négociant. Il jugea même convenable, le 24 juin 1755, d'évoquer le souvenir de son ancêtre, et voulut, pour lui rendre hommage, qu'on baptisât son fils, *in sacello Vallis-Gratiæ*, du nom de Jean-Baptiste. Mais, cela fait, il se crut quitte envers le passé et se donna tout à l'avenir — de sa maison, bien entendu ! D'origine hollandaise, il chercha non-seulement à germaniser sa race, mais encore à franciser sa noblesse, pour que son nom pût s'offrir de lui-même à la langue toute française de son roi Frédéric. Grand problème qu'il parvint à résoudre ! Ses paysans ne le saluaient jamais que Seigneur de Gnadenthal ; le baron traduisit, et bientôt, à Potsdam, on l'annonça Baron du Val-de-Grâce. Ce jour-là il n'eut plus qu'à mourir.

L'Orateur du genre humain dans tous ses états...

[...] Et le 28 la fête eut lieu, fête de la liberté, de l'égalité et de la gaieté. Anacharsis s'y trouva en compagnie de quatre autres membres de la Convention, Héraut, Lequinio, Mercier, Thuriot et deux commissaires envoyés en Savoie par le pouvoir exécutif, l'acteur Michot et le président de la commune du 10 août, Huguenin. Il y avait deux cents convives tant Allobroges affranchis [*Savoyards*] que Français libérateurs. Çà et là, blanches apparitions, des citoyennes savoyardes, portant des ceintures aux trois couleurs, et puis au centre de la table, quatre points noirs, quatre petits ramoneurs coudoyant les législateurs de la première nation du monde. Assis en face d'un énorme pâté et entre deux de ces enfants, l'Orateur du genre humain présidait. Ah ! comme il choyait ses voisins, comme il les régala ! En fêtant leurs petites personnes ce n'est pas seulement à la Savoie qu'il songeait, mais à l'avenir aussi. Aussi comme il embrassait l'avenir ! Et quand la musique, — musique de sa Légion Germanique, s'il vous plaît — se mit à jouer la Marseillaise, comme il fait chanter à ces enfants le nouveau couplet, le plus beau peut-être de l'hymne, et qu'on avait composé à leur

honneur, ma foi ! quinze jours auparavant, — pauvres petits savoyards !...

Nous entrerons dans la carrière,
Quand nos aînés n'y seront plus !...

Au dessert, échauffé par ces célébrations fraternelles, Anacharsis se leva et, mettant la main au pâté, il cria : « Liberté ! » O miracle ! Doux symbole ! Du pâté-volière s'échappèrent nombre d'oiseaux de différents plumages. Oui, liberté ! Liberté ! répétèrent non-seulement les convives, mais la foule qui les enveloppait tous. Alors, Anacharsis porta ce toast : « Aux amis de la concorde fraternelle, de l'unité, de la souveraineté indivisible du genre humain ! » — Oui, aux amis de la concorde, de l'unité, fit la foule. Puis un autre toast : « Honte aux émissaires helvétiques et à quiconque votera contre l'admission ! » — Honte à quiconque votera contre l'admission, oui ! cria la foule avec plus d'énergie encore. Puis un troisième toast : « Au bon exemple des Corses, des Avignonnais, des Niçards et des Savoisiens, qui, les premiers, ont adopté la division départementale dont les cases vont se multiplier dans tous les domaines de la raison universelle ! [*La première version de la carte de France départementale représentait des cases en damier de 18 lieues, 85 km env.*] » — Aux Niçards, aux Savoisiens ! Aux Savoisiens, aux Niçards ! clamèrent la foule et les convives, qui, tous, se confondirent. Alors l'Orateur montant sur la table et de tous ses poumons : « Que l'autel de la Patrie sur le Mont Blanc, la plus haute montagne de l'Europe, serve de fanal aux départements des Bouches-du-Rhône et du Danube ! — Oui, aux départements des Bouches-du-Rhône et du Danube ! fit la foule. Et du Tage ! fit Cloots. — Et du Tage ! fit la foule. — Et de la Neva ! fit Cloots. — Et de la Neva ! fit la foule. — Et du Tibre ! — Et du Tibre ! — Et de la Tamise ! — Et de la Tamise ! » Et la Marseillaise éclata, musique et voix ; les hommes, les enfants, les femmes, chantaient, buvaient, pleuraient ; Allobroges affranchis, Français libérateurs, tous embrassés par tous. — Voilà mon vrai comité diplomatique ! s'écriait Anacharsis. Et toujours chantant, ils s'en allèrent aux

Jacobins achever la soirée. Ce fut-là vraiment la rentrée d'Anacharsis dans la société mère, qu'il avait négligée depuis près de six mois. Il y revenait avec l'idée cosmopolite, l'idée de propagande, avec le monde. Les murailles de la jacobinière, devenue presque une cellule, s'en élargirent de nouveau. Ah ! comme les intrigues ministérielles de Roland en Savoie resteront sans effet, quand les Savoisiens apprendront que les Jacobins, que les Cordeliers, que la Commune parisienne souhaitent leur réunion à la France, et que le Président du comité diplomatique de la Convention la désire non moins vivement encore ; bref, que l'Assemblée et Paris fraternisaient en dépit des diviseurs !

[...] Et l'Orateur courut à la Commune.

« — Qui demandes-tu, citoyen ? Ton ami, sans doute ; le citoyen greffier Dorat-Cubières ? — Non, le citoyen procureur. — Anacharsis me demande ! fit Chaumette ; par quel hasard ? » — Il ne connaissait pas l'Orateur, mais il estimait ses principes. Anaxagoras se hâte : « Qu'est-ce qui me procure le plaisir d'une visite aussi imprévue ? — J'ai décidé Gobel [*Archevêque de Paris*] à abdiquer ses fonctions épiscopales. — En vérité ? — À ne reconnaître d'autre culte public celui de la raison. — O bonheur ! » — Et voilà l'élève de Jean-Jacques dans les bras du disciple de Voltaire. À l'avènement de la raison, ils fraternisent ! Comme ils causent, comme ils raisonnent, comme ils bavardent, sans se lasser, tantôt sérieux, tantôt plaisants ! Cesseront-ils donc ! Miracle ! Ils parlent la même langue, le municipal parisien et l'Orateur du genre humain ; l'homme de la commune et l'homme de l'univers ; le fils du vigneron de la Nièvre et le fils de monsieur le conseiller privé de Sa Majesté Prussienne ; le pauvre mousse d'hier et le millionnaire de naissance ; le rêveur, or c'est le Voltairien ; et l'homme d'application, or c'est le Jean-Jacquiste ; Anaxagoras et Anacharsis, les deux débaptisés.

Bras dessus, bras dessous, ils se rendent au département ; Momoro et Lhuillier attendaient. La Commune arrive, les députés de la Nièvre arrivent, Gobel et son clergé sont en route. — Dans une heure à la Convention ! Quand le philosophe, député de l'Oise [*Anacharsis*], prit place à son banc, la séance, ou

plutôt la fête avait déjà commencé sous la présidence de la Loi elle-même, ou plutôt de la Loi lui-même. Car Laloi est le nom du représentant obscur que les Législateurs ont porté au fauteuil, tant ce nom, nom symbolique, leur paraît d'éclat et d'enseignement à cette heure anticatholique. Déjà en 92, les Allobroges, lorsqu'ils avaient voté leur réunion à la France, n'avaient-ils pas voulu être présidés par M. Décret ?...

De la Nièvre, Fouché annonce le quatrième envoi d'or et d'argent, plusieurs millions ; de l'Oise, ton département, Anarcharis, on apporte plus de soixante mille livres.

Bonnes nouvelles des armées de la patrie ! Victoire ! vient dire le Comité de Salut public — À son tour, le comité d'instruction : bonnes nouvelles de l'armée sacerdotale ! À Paris et autres lieux, déroute complète ! Écoutez plutôt. C'était une lettre en date du 14 brumaire : « Citoyens représentants, je suis prêtre, je suis curé, c'est-à-dire charlatan. Jusqu'ici charlatan de bonne foi, je n'ai trompé que parce que moi-même j'avais été trompé. Aujourd'hui je suis décrassé. Plus de prêtres ! Une pension pour ceux qui se déprêtriseront ! Plus de prêtres ne veut pas dire plus de religion, mais plus de neuvaines, de sacrements, de cent mille dieux ! » Ainsi disait la lettre ! Quel Meslier l'avait signée... Un Meslier, en effet, un curé de campagne, la bête noire de Fauchet : Parent de Boissise-la-Bertrand. Le vieux prêtre ouvrait la danse sous la protection du président de la société populaire des Tuileries, Grouvelle, frère de Grouvelle le journaliste, ambassadeur actuel de la république en Danemark. Mais à peine l'Assemblée a-t-elle pris en considération la demande du curé qu'arrive l'évêque Gobel en personne, précédé des autorités de Paris et suivi de ses vicaires, tous bonnet rouge en tête, signe de l'affranchissement individuel. — « La république française ne veut plus avoir d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité et de la vérité », dit Momoro, car l'imprimeur précède l'évêque. — « La révolution amène toutes les opinions à un seul centre politique, dit Gobel ; le souverain le veut ainsi. Je renonce à exercer mes fonctions de ministre du culte catholique. Les citoyens mes vicaires, ici présents, se réunissent à moi. Puisse cet exemple servir à consolider le règne

de la liberté et de l'égalité ! Vive la république ! » Et Gobel dépose sur l'autel de la patrie sa croix [*pectorale*] et son anneau [*pastoral*], et ses vicaires des boîtes gothiques. Le curé de Vaugirard se déprêtrise aussi, et Télamon et Nourmaire. Alors Chaumette : « Que la Convention, s'écrie-t-il, charge son comité d'instruction publique de donner dans le nouveau calendrier une place à ce jour, jour de la Raison » Alors Laloi, représentant symbolique de la loi : « Citoyens, vous venez de vous élever, au nom du libre exercice de tous les cultes, à cette hauteur de la révolution où la philosophie vous attendait. Oui, le culte de l'Être suprême n'exige que la pratique des vertus sociales et morales ; telle est sa religion. Il ne veut de culte que celui de la raison : ce sera désormais la religion nationale. » — Laloi bredouillait d'émotion, mais l'émotion aussi empêchait l'assemblée de sourire au galimatias présidentiel : « L'accolade à l'évêque ! criaient-ils tous. — L'évêque est un être de raison, fit Laloi bredouillant toujours, mais je vais embrasser Gobel. » — Et voilà le déprêtrisé sur le sein de Laloi lui-même.

Aussitôt la tribune est envahie par les prêtres conventionnels. — C'est Coupé, député de l'Oise et membre du comité créateur, comme Anacharsis : « Curé de Sermaise, j'ai renoncé à mes fonctions, je renonce aujourd'hui à ma pension. » — C'est l'évêque de l'Eure, Thomas Lindet, membre aussi du comité : « J'abdique mon évêché. Rien que la religion de la loi, et que le comité organise des fêtes nationales. » — C'est Julien de Toulouse, ministre protestant, ami de Thuriot : « J'imiter l'exemple de Gobel le catholique, au feu mes titres ! » Et le ci-devant ministre embrasse Coupé le ci-devant curé. — C'est Gay-Vernon, évêque de la Haute-Vienne : « Je déclare, avec la joie d'un cœur pur, que je ne veux être que citoyen. Rien que la loi ! » — Puis le curé Villars, membre aussi du comité d'instruction : « Rien que la loi ! » — Puis l'évêque de la Meurthe : « Rien que la loi »

« Ce jour, c'est la nuit du 19 juin du clergé, disait Anacharsis radieux, et j'y ai part encore ! Séance sublime !... »

« Oui, séance sublime ! » va crier Chaumette à la Commune. Le fanatisme expire, tous les titres du charlatanisme en

religion sont déposés sur la tribune. Tous les ministres de tous les cultes abjurent leurs erreurs, s'embrassent fraternellement. Nous sommes régénérés. Rien que la loi ! »

« Séance sublime ! » vont crier Momoro et Lhuillier au département ; il faut que la fête civique, qui devait avoir lieu décadi prochain, au Lycée des Arts, se célèbre le même jour, mais dans l'église métropolitaine [*Notre-Dame de Paris*]. Les musiciens de la garde nationale y chanteront des hymnes patriotiques, et la statue de la liberté y sera élevée en place de la ci-devant sainte Vierge ! Rien que la loi ! »

« Séance sublime ! » va crier Léonard [*Bourdon*] à la section des Gravilliers ; et il annonce que ses élèves, élèves de la patrie comme seront désormais tous les enfants, se présenteront le lendemain à la Commune pour demander un drapeau, nouveau symbole.

Non seulement au club central on s'entretient de la séance sublime, mais dans chacune des quarante-huit sociétés [*sections*] populaires. À la société des Tuileries, rue Saint-Nicaise, Thuriot se présente. Il n'est pas membre du club, on le reçoit d'emblée, on le porte au fauteuil : qu'il raconte la séance sublime ! Thuriot raconte, et tous de vouloir être embrassés par lui : Vilain d'Aubigny, adjoint de Bouchotte, le peintre Regnault, le peintre Vernet, l'imprimeur de la Convention Beaudoin, et Froidure l'administrateur de police, et Delcloche le cordelier, le juif millionnaire Kermer, banquier genevois, et Séraphin-Marionnettes, et l'acteur Michot, et Léger l'acteur, Pantin le juge, Duplat le graveur, Souberbielle le chirurgien, Garnier membre du département, puis Saint-Paul, Monneron, Faloppe, Eude, Grange du Lycée des Arts, Maréchal le receveur, Jansens le libraire, et Dulaurens, et Niel, les marchands aussi bien que les artistes.

Mais parait Lhuillier. Qu'il soit aussi de la société ! Et le procureur du département les convoque tous à la fête, du 20 brumaire. « Ah ! qu'à l'avenir, s'écrie Thuriot, tous les jours de décade, à dix heures précises du matin, on célèbre pareille fête de la vérité dans la salle de cette assemblée, et par des hymnes

à la patrie, et par des discours de morale. Écrasons la superstition et le fanatisme sous les principes de la Nature ! » — « Écrasons ! » répète l'assemblée. Et l'on adopte que, pour convoquer à la célébration de la décade prochaine les citoyens et citoyennes, un appel au tambour remplacera le son des cloches.

1. Cloots était probablement un descendant de marranes hollandais. Avenel, qui chevauche délibérément un style mi-comique, mi-sérieux, ne s'embarrasse pas de précisions historiques.

*

L'Orateur du genre humain proclame la République Universelle

Se voyant déjà élu du Genre Humain et apôtre d'un Monde régénéré par la Révolution française, le promulgateur de la nouvelle République cosmoplanétaire ou astrosidérale, au choix, présente à l'Assemblée nationale une députation universelle, en quelque sorte un embryon de Parlement ou de Gouvernement mondial, tel que le rêvent nos modernes illuminés adeptes du Nouvel Ordre Mondial... Le style étant l'homme, apprécions le langage délicieusement ampoulé et le ton déclamatoire du nouveau dieu de l'humanité... Pardonnez-moi, j'ai égaré la référence de l'extrait suivant et le nom de son auteur... C'est un admirateur de l'intarissable Orateur, premier quart du XIX^e.

[...] Un jour de l'été de 1790, pendant qu'on faisait les apprêts pour la Fédération générale [*fête de la Fédération*], le bruit se répand dans Paris que toutes les nations de l'univers vont, par le moyen de leurs représentants, féliciter l'Assemblée nationale. Une séance du soir est indiquée. Le président annonce qu'une députation universelle va paraître, et qu'elle est composée d'Anglais, de Prussiens, de Siciliens, de Hollandais, de Russes, de Polonais, d'Allemands, de Suédois, d'Italiens, d'Espagnols, de Brabançons, de Liégeois, d'Avignonnais, de Suisses, de Genevois, d'Indiens, d'Arabes, d'Américains, de Chaldéens, etc. Cloots en était l'orateur.

« La trompette qui sonne la résurrection d'un grand peuple, dit-il, a retenti aux quatre coins du monde, et les chants d'allégresse d'un chœur de vingt-cinq millions d'hommes libres ont

réveillé des peuples ensevelis dans un long esclavage. La sagesse de vos décrets, messieurs, l'union des enfants de la France, ce tableau ravissant donne des soucis amers aux despotes, et de justes espérances aux nations. » Et après avoir demandé pour les étrangers la permission de paraître à la fédération générale, il ajoutait ces mots :

« Les triomphateurs de Rome se plaisaient à traîner les peuples vaincus liés à leurs chars ; et vous, messieurs, par le plus honorable des contrastes, vous verrez dans votre cortège des hommes libres dont la patrie est dans les fers, dont la patrie sera libre un jour par l'influence de votre courage inébranlable et de vos lois philosophiques. Nos vœux et nos hommages seront les liens qui nous attacheront aux chars des triomphateurs.

Jamais ambassade ne fut plus sacrée. Nos lettres de créance ne sont pas tracées sur le parchemin ; mais notre mission est gravée en chiffres ineffaçables dans le cœur de tous les hommes, et, grâce aux auteurs de la *Déclaration des droits*, ces chiffres ne seront plus inintelligibles aux tyrans...

Quelle leçon pour les despotes ! Quelle consolation pour les peuples infortunés, quand nous leur apprendrons que la première nation de l'Europe, en rassemblant ses bannières, nous a donné le signal du bonheur de la France et des deux mondes ! »

On se figurerait difficilement aujourd'hui l'enthousiasme produit par de pareilles scènes [*C'est sûr !*]. C'est vainement que les royalistes ont voulu ridiculiser celle du 19 juin 1790 : l'impression qu'elle fit fut immense, et l'on croyait déjà que tous les peuples allaient être Frères, sous l'égide de la *Déclaration des droits de l'homme*, et que Paris serait, ainsi que le proposait Cloots, la capitale du globe.

À partir de ce jour, Cloots se considéra réellement comme l'« Orateur du Genre Humain », et il ne cessa de dater tous ses écrits de : Paris, chef-lieu du globe, l'an x de la Rédemption.

*

Michelet, submergé par l'émotion, s'abandonne au lyrisme larmoyant ; il pleure l'Orateur du genre Humain, l'indépassable auteur de la République universelle, après que celui-ci

eut été raccourci par le couteau à Sanson ; il appelle Cloots l'ange blanc des Cordeliers par opposition à Hébert, l'ange noir. Certes, dans cette révolution, Cloots tenait le rôle du ravi de la crèche ou du bouffon opportuniste, au choix ; son universalisme flamboyant de Citoyen du Monde agaçait autour de lui, même si ses admirateurs le prennent pour un philosophe avec la gravité du sérieux, et sans doute de ce point de vue ne méritait-il pas la mort ; mais il faisait partie de la curée pour l'avoir appelée sur les autres, et manifestement son angélisme cosmopolite irritait Robespierre qui n'était pas à une tête près ; de plus, celui-ci avait trouvé dans les étrangers un argument propre à servir sa thèse permanente du complot, lui permettant ainsi de faire tomber les têtes qui lui faisaient de l'ombre...

[...] Cette blessure saigne en moi, et elle saignera toujours : la mort des étrangers illustres, mis à mort pour nous, par nous !

Ah ! France ! Quelle chose es-tu donc ? Et comment te nommerai-je ?... Tant aimée !... Et combien de fois tu m'as traversé le cœur... Mère, maîtresse, marâtre adorée !... Que nous mourions par toi, c'est bien ! Que tu nous brises, c'est toi-même ; tu n'entendras pas un soupir. Mais ceux-ci, qui, si confiants, vinrent d'eux-mêmes se mettre en tes bras, âmes d'or, âmes innocentes [*sic !*], qui n'avaient plus vu de frontières, qui, dans leur aveugle amour [*sic !*], ne distinguaient ni Rhin ni Alpes, qui ne sentaient plus la patrie qu'en la déposant aux genoux de leur meilleure patrie, la France !... Ah ! leur destinée laisse en moi un abîme de deuil éternel.

Arrête, Jules !... Tu me fends le cœur !

On notera cette ambivalence chez Michelet, chantré égal du patriotisme républicain et de l'universalisme cosmopolite... Les républicains ne sont pas à une contradiction près.

Avec cette profonde nullité politique qu'était notre grand poète national, Victor Hugo, il est de ceux qui ont donné de la Révolution française une perception romantique dont on a tiré maints spectacles édifiants, dans le seul État au monde dit civilisé, l'État français, qui s'est fait une gloire officielle du massacre de son propre peuple par une autorité usurpée...

*

Je reviens sur la lettre du prêtre ci-dessus, lettre lue à la Convention ; en voici le contenu complet.

« Citoyens représentants, je suis *prêtre*, je suis *curé*, c'est-à-dire, *charlatan*. Jusqu'ici charlatan de bonne foi, je n'ai trompé que parce que moi-même j'avais été trompé : maintenant que je suis *décrassé*, je vous avoue que je ne voudrais pas être charlatan de mauvaise foi. Cependant la misère pourrait m'y contraindre, car je n'ai absolument que les 1300 livres de ma cure pour vivre ; d'ailleurs je ne sais guère que ce qu'on m'a forcé d'apprendre, des *oremus*.

Je vous fais donc cette lettre pour vous prier d'assurer une pension suffisante aux évêques, curés et vicaires sans fortune et sans moyen de subsister, et cependant assez honnêtes pour ne vouloir plus tromper le peuple, auquel il est temps enfin d'apprendre qu'il n'y a de religion vraie que la religion naturelle, et que tous ces rêves, toutes ces momeries, toutes ces pratiques que l'on décore du nom de religion, ne sont que des contes de la *Barbe-bleue*.

Plus de prêtres ! Nous y parviendrons avec le temps. Pour se hâter, il me semble qu'il serait bon d'assurer le nécessaire à ceux qui veulent rendre justice à la vérité, qui sont disposés à descendre d'un rang auquel l'ignorance, l'erreur et la superstition ont pu seules les faire monter.

Plus de prêtres ! Cela ne veut pas dire *plus de religion*. Sois juste, sois bienfaisant, aime tes semblables, et tu as de la religion, parce qu'ayant toutes les vertus qui peuvent te rendre heureux, en te rendant utile à tes frères, tu as tout ce qu'il faut pour plaire à la Divinité.

Si je pouvais ne prêcher que cette morale, à la bonne heure ; mais mes paroissiens veulent que je leur parle de neuvaines, de sacrements, de cent mille dieux... Ce n'est pas plus mon goût que le vôtre ; je vous prie donc de me permettre de me retirer, en m'assurant une pension.

Signé Parent, curé de Boissise-la-Bertrand, district de Melun. Le 14 brumaire an II de la République. »

— Sergent demanda l'ordre du jour motivé sur ce que « un prêtre qui disait qu'il était la veille dans l'erreur, et qu'il n'y était plus le lendemain, était encore un charlatan. » Léonard Bourdon et Thuriot firent décréter l'insertion au procès-verbal.

L'exemple même d'un ex-curé, jureur ou assermenté, qui fut auxiliaire de son évêque, donc du descendant des Apôtres, oubliant que la première et vraie religion naturelle est celle de Notre Seigneur Jésus-Christ pour laquelle il s'est LIBREMENT engagé, et que les mômeries et autres pratiques que l'on décore du nom de religion, selon son point de vue, n'est que le culte rendu à Jésus-Christ pour magnifier son sacrifice et glorifier son divin Nom... On notera le ton assez grossier, inhabituel chez un homme d'Église, et le fait qu'à la fin de sa missive, en bon écornifleur, il oublie ses vœux religieux mais n'oublie pas pour surmonter les lourds impédiments de la vie de réclamer une pension... Tout cela sent le coup fourré, évidemment, et c'est bien dans le ton des démolisseurs, des niveleurs, des éradicateurs du moment ; or le ci-devant curé Parent a montré, par divers écrits, qu'il avait un sens de l'expression plus relevé qui m'amène à penser — réflexion toute personnelle — qu'il n'est pas l'auteur de la lettre, mais qu'il a dû accepter d'associer son nom à ce torchon en échange de la pension... Les cabalistes Jacobins étaient assez bassement vicieux pour imaginer un tel stratagème. Il n'en reste pas moins que l'ancien curé se maria, participera comme collaborateur à diverses feuilles, puis finira assez misérablement sa vie, correcteur d'imprimerie (il n'avait donc pas appris que des oremus ?).

*

Toujours autour de la religion laïque, religion régénératrice et universelle, voici le culte de la Raison. Très connu et mille fois raconté, il est repris ici par l'admirateur biographe de Robespierre, Ernest Hamel (1867) ; même l'Incorruptible arrive à s'indigner du spectacle diabolique et dégradant qu'offre cette fête de la liberté et de la licence.

[...] De l'abjuration de certains prêtres à la persécution contre les fidèles en général il n'y avait qu'un pas : il fut bientôt

franchi. Dans la séance du 11 brumaire à la commune, Anaxagoras Chaumette avait donné lecture d'une lettre de son ami Fouché, lettre dans laquelle le futur duc d'Otrante disait au procureur de la commune :

« Il n'y a plus ni pauvres, ni riches, ni prêtres, dans le département de la Nièvre. » Et Chaumette avait ajouté : « Il faut que le département de Paris imite celui de la Nièvre, et que surtout il n'y ait plus de prêtres dans le département de Paris. » Quelque temps après, Hébert proposait au conseil général d'ordonner la destruction de tous les clochers de Paris, parce qu'ils semblaient « contrarier les principes de l'égalité » ; et le procureur de la commune requérait la démolition des statues de saints dont se trouvaient ornées les trois entrées principales de la cathédrale (séance du 21 brumaire, 11 novembre). Enfin, un peu plus tard, un arrêté de la commune prescrivait la clôture de toutes les églises et la mise des prêtres en état de surveillance (séance du 3 frimaire, 23 novembre). Dans l'intervalle avait eu lieu l'inauguration du culte de la déesse Raison.

Qui ne connaît dans tous ses détails la jonglerie à jamais fameuse dont l'église métropolitaine de Paris fut le théâtre dans la journée du 20 brumaire (10 novembre 1793) et à laquelle la Convention nationale consentit à assister sur la proposition de Thuriot ? Au milieu de l'église de Notre-Dame, sur la cime d'une montagne figurée, on avait élevé un temple dont la façade portait ces mots : À La Philosophie. La Liberté, sous les traits d'une jeune et jolie femme, était assise sur un siège de verdure, ayant autour d'elle deux rangées de jeunes filles vêtues de blanc, « toutes les jolies damnées de l'Opéra », comme disent, d'après leur maître Hébert, les néo-hébertistes, souriant d'aise au souvenir de cette mascarade. Aux sons d'une musique composée par Gossec, fut chanté l'hymne de Chénier [*le frère d'André*], dont sans doute on n'a pas oublié la dernière strophe :

Guerriers libérateurs, race puissante et brave,
Armés d'un glaive humain, sanctifiez l'effroi !
Terrassé par vos coups, que le dernier esclave
Suive au tombeau le dernier roi !

[Durand donne le début, Hamel donne la fin : on se passera

de l'entre-deux.]

Aux attributs du catholicisme on substitua les emblèmes et la statue de la Raison. Quand la cérémonie fut achevée, tous les assistants se mirent en marche pour la Convention. Au milieu du cortège figurait, sur une estrade portée par quatre citoyens, la déesse représentée par la Maillard, une des plus célèbres actrices du temps, laquelle n'avait pas craint de s'exposer à cette ridicule exhibition. Ses cheveux épars flottaient sous le bonnet phrygien ; elle était vêtue d'une longue tunique blanche recouverte à moitié par un manteau couleur d'azur, et de la main droite elle tenait une pique en bois d'ébène. Le procureur de la commune la présenta à la Convention comme un chef-d'œuvre de la nature. Elle descendit de son trône pour aller s'asseoir au bureau, où le président et les secrétaires lui donnèrent le baiser fraternel. Après quoi Chabot convertit en motion une demande de Chaumette tendant à ce que l'église métropolitaine fût désormais consacrée à la Raison et à la Liberté. L'Assemblée vota d'emblée cette proposition, et voilà comment l'antique Notre-Dame de Paris devint momentanément le temple de la déesse Raison.

Le Père Duchesne [Hébert] ne put contenir sa joie. « Ah ! la bonne fête que nous avons célébrée à la dernière décade ! » s'écria-t-il. « Quel spectacle de voir tous les enfants de la liberté se précipiter dans la ci-devant cathédrale pour purifier le temple de la sottise et le consacrer à la vérité, à la raison » L'insensé, qui prenait pour la raison une folie sans nom ! « Qu'allons-nous devenir ? » s'écriait-il encore ; « On ne connaît plus Dieu ni ses saints. On détruit la religion. Ah ! que le bon Dieu doit être en colère ! Miséricorde ; le jour du jugement va sans doute sonner ! » Ne savait-il donc pas que par ces momeries tout aussi ridicules que pouvaient l'être celles de n'importe quel culte, il créait d'un coup à la République des millions d'ennemis ? Ignorait-il que, consacrés par le martyr, les prêtres allaient exercer sur les consciences un prestige plus puissant encore ? Robespierre le savait, et c'est pourquoi il fut au dernier point contristé de l'entraînement auquel se laissa aller la Convention nationale dans la séance du 20 brumaire. S'il faut en

croire un témoin oculaire, il quitta l'Assemblée de dégoût, ne pouvant soutenir la vue d'un tel spectacle. « Cette fatale séance », a dit le représentant Levasseur, « a valu aux Vendéens plus qu'un renfort de dix mille hommes. » Et Levasseur avait raison. Hébert et ses amis auraient été payés par les émigrés qu'ils n'eussent pas mieux réussi à jeter dans la République un brandon de discorde et à compromettre la Révolution. Plus d'un libre penseur partagea la consternation de Robespierre. Un abonné des *Révolutions de Paris* écrivit à Prudhomme : « Les prêtres n'ont pas été effrayés de tout ce bruit. J'en ai observé plus d'un qui riait sous cape, et se promettait bonne composition pour eux de tout ceci. C'est au point que plusieurs patriotes qui se disent au courant soupçonnent que les tartufes en bonnet carré noir (car il y en a en bonnet rouge) ont poussé eux-mêmes à la roue pour faire aller cette nouvelle révolution que nous regardons ici comme manquée » Il arriva en effet que le culte de la déesse Raison dégénéra en véritable orgie ; nous n'avons pas à raconter ici les scènes dégoûtantes auxquelles il donna lieu [*Comme Durand de Maillane, Hamel le Jacobin répugne à préciser en quoi Notre-Dame de Paris était devenue un bouge.*]

Devant la déesse Raison, Chaumette enivré d'allégresse, Chaumette, alias Anaxagoras, le pote à Anacharsis, qui n'en peut plus, prononce ces paroles grandioses et impérissables :

« Législateurs ! Le fanatisme a lâché prise : il a cédé la place à la Raison. Ses yeux louches n'ont pu soutenir l'éclat de la lumière. Nous nous sommes absentés de ses temples ; ils sont régénérés. Aujourd'hui un peuple immense s'est porté sous les voûtes gothiques, qui, pour la première fois, ont servi d'écho à la vérité ; là, les Français ont célébré leur vrai culte, celui de la liberté, celui de la raison. Là, nous avons formé des vœux pour la prospérité des armes de la République ; là, nous avons abandonné des idoles inanimées pour la Raison, pour celle image animée, chef-d'œuvre de la nature. »

On touche au sublime. Fermez le ban !

Dépouiller une famille noble

Un des grands moments de la Révolution française résida dans la façon dont les révolutionnaires organisèrent la faillite de l'Ancien Régime sous l'appellation de vente des biens nationaux, qui ne fut, avec celle des biens de l'Église, que l'une des plus formidable escroquerie — pour ne pas dire pillage — de tous les temps, étendue à l'échelle d'un pays entier... Peut-on parler de spoliation généralisée des populations aisées, ou d'extorsions de fonds institutionnels ?

Je ne pouvais terminer la vue d'ensemble qu'offre de la Révolution la présente recension de témoignages, sans donner un exemple de ce que fut, de ce que l'on peut considérer comme une attaque géante à mains armées, et la dilapidation de biens privés ainsi accaparés au profit de ceux qui avaient un évident intérêt au partage de ce fabuleux magot ; tout cela au nom de principes ineptes qui n'enlevaient rien au caractère crapuleux de cette entreprise de brigandage : les citoyens Républicains, autrement dit la bourgeoisie de robe et de négoce.

Cet exemple est d'autant plus frappant qu'il montre à la fois un cas bien précis dans une commune paysanne de France, de la France reculée hors des grands axes, peu développée, révélant d'une manière spectaculaire que la Révolution a porté ses coups les plus rudes jusque dans les endroits les plus éloignés, dans les arrière-pays les plus isolés, comme en écho aux événements qui se déroulaient dans la Capitale. Un tel exemple peut être multiplié sur la presque totalité du territoire.

La famille de moyenne noblesse, dont il est question ici, appartient à la longue dynastie des de Brettes implantée au château de Cros, dans la paroisse de Cieux (Haute-Vienne), depuis la date connue de 1532 ; une famille ayant gagné ses quartiers de noblesse par sa fidélité continue à la couronne de France. Le château familial fut incendié par les huguenots en

1569, faisant disparaître dans les flammes les archives de la Maison qui remontent, comme souvent, à la chevalerie. Toutefois, par le nom, elle trouve son origine dans la paroisse de Brettes (vaches en patois médiéval ; épée, au singulier), un village proche de Ruffec (Charente), et s'apparente par ses alliances à des familles nobles du Poitou et de la Basse-Marche. « Le Seigneur du Cros, Cybard de Brettes, fit constater juridiquement, par une sentence du présidial de Limoges, le 16 août 1590, la destruction de son château et le fit reconstruire. Ce ne fut plus un château fort comme précédemment, mais un manoir avec chapelle, tours et jardins. »

Au moment de la Révolution, le château abritait 25 personnes dont dix membres de la famille de Brettes, plus le gouverneur des enfants et la gouvernante, et une douzaine de domestiques, dont huit hommes et quatre femmes. Cette famille est la plus importante des trois seigneuries de la paroisse de Cieux, un village situé à 25 km, à l'ouest de Limoges, distant de 6 km à vol d'oiseau du village martyr d'Oradour sur Glane, de 8 km au sud de Mortemart, et d'une vingtaine de kilomètres au nord de la petite ville de Rochechouart, deux noms associés aux plus grandes familles de France.

Les documents ci-après sont extraits de La Petite Histoire de Cieux (1976), par un enfant du pays, Albert Hivernaud, ancien professeur de français au Maroc, encore sous protectorat français ; revenu au pays de son enfance, il consacra sa retraite à rédiger l'histoire de sa petite patrie, la Révolution y prenant une grande part.

En 1789, Cieux (origine incertaine du nom) est une paroisse de 1750 habitants (elle est de 950 hab. en 2014 après avoir connu une pointe de 1950 hab. en 1909) « À côté de ces quelques nobles et bourgeois, se trouve la masse des paysans et artisans. La paroisse [commune après 1789] compte en effet, 114 propriétaires, 34 bordiers et 9 fermiers, qui vivent sur les domaines des nobles ou des bourgeois ou dans les villages. Au sommet de la hiérarchie sont les « laboureurs » qui sont parfois notables. (...) Au-dessous, sont les métayers, puis les bordiers, les artisans ; enfin les journaliers. »

L'insuffisance des voies de communication isole encore plus la paroisse : « D'après Ducourtieux, la voie romaine n'était plus utilisée depuis le Moyen Âge. Pas une seule route ne traverse la paroisse : « Chaque village est bien relié au bourg, et presque toujours aux villages voisins par des chemins, sans aucun pont, même dans le bourg, même sur les chemins les plus fréquentés' ». »

À la veille de la Révolution, la population vit dans l'ensemble modestement, parfois en autarcie, tout en bénéficiant d'une sécurité et d'une activité économique relativement stables.

La famille de Brettes

« À partir de 1789, des milliers de gentilshommes quittent volontairement la France pour aller se joindre aux princes allemands coalisés contre la République ; et après l'arrestation de la famille royale à Varennes, le 20 juin 1791, les départs se multiplient.

Parmi les émigrés, les uns obéissent à leur haine antirévolutionnaire, à leur loyalisme envers le roi ; les autres, au souci de leur sécurité personnelle, notamment dans les campagnes, car c'est presque la guerre déclarée aux châteaux. Quand on ne les brûle pas comme en Dordogne, on arrache leurs girouettes, symboles de la noblesse, ou on met leurs étangs à sec, comme à Oradour-sur-Glane. Il y a enfin une sorte de contagion de la peur.

On estime que plus de trois cents nobles de la Haute-Vienne se sont laissé entraîner dans le mouvement. Les personnes âgées hésitent à s'engager sur les chemins pénibles et incertains de l'exil ; elles essaient de garder un foyer aux femmes ou aux enfants ; et, d'ailleurs, elles ne sont pas en butte, en général, à l'hostilité de la population naturellement paisible. C'est ainsi que le vieux comte de Brettes continuera d'habiter au château du Cros. Ce sont plutôt les jeunes, abusés par la crainte [*le plus souvent justifiée*], qui partent avec, d'ailleurs, l'illusion que leur absence sera de courte durée, comme les deux fils du comte, Jean-Baptiste et Joseph-Martial. (...) »

Lettre du comte Jean-Baptiste de Brettes au maire de Cieux

« Dès son arrivée sur le Rhin, le comte de Brettes adresse au maire de Cieux la lettre suivante qui fut “lue, publiée, affichée et recopiée” dans le registre de la mairie. »

Je la retranscris en la francisant au mieux.

« Vous serez certainement étonné, Monsieur, de recevoir une lettre de moi. Les circonstances l'exigent. Elle vous prouvera que j'ai été obligé de quitter ma patrie pour mettre ma personne à l'abri des persécuteurs et des menaces dont j'ai été accablé à chaque instant. Je me suis réfugié sur des terres où règnent la probité et l'honneur, que votre conduite profane et atroce ont bannies de la paroisse que j'habitais jadis. Si j'avais pu leur apporter ma fortune, jamais je n'aurais remis le pied dans un lieu que vous avez souillé, mais j'ai été forcé de l'abandonner. Je crains à chaque instant d'apprendre que tous mes biens sont pillés ; je vous déclare aujourd'hui par écrit, ce que je vous ai déclaré déjà de vive voix dans d'autres circonstances : que vos biens me répondront du moindre dégât causé à mes possessions, soit dans mon château, soit dans mes domaines. Quant aux sottises grossières qui sortent continuellement de votre bouche et de celle de vos adhérens, je les méprise trop pour qu'elles m'affectent.

Je n'ignore pas que mes bois sont pillés et dévastés ; aussi, c'est à vous que je m'en prendrai puisque vous avez l'autorité en mains pour maintenir le bon ordre si vos intentions étaient sincères. En ce cas, vous serez responsable. (...)

J'ai su par des témoins oculaires avec quelle célérité vous vous êtes transporté à Bellac [*chef-lieu du District*] lors de mon départ, espérant y trouver une autorisation pour me piller et me punir de m'être soustrait à vos coups. Des témoins oculaires m'en ont rendu compte mot pour mot. Qu'on ne me rebatte pas les oreilles que c'est le paysan qui me veut du mal. Cela est faux. Si vous ne l'aviez pas soulevé par la crainte, et par toute manière sottise et indigne, jamais il ne se fût laissé aveugler. Il

ouvrira les yeux et reconnaîtra que vous avez voulu le perdre.
(...)

Voilà, Monsieur, en deux mots ce que j'ai à vous dire, et ce que je n'aurais jamais cru devoir dire après la confiance intime et l'amitié que j'avais pour vous (1). Désormais, je n'aurais nulle inquiétude sur la dévastation de mon château, de mes domaines, de mes étangs et de mes possessions, vous en rendant responsable, vous et toute votre municipalité. Ce sont les sentiments avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble serviteur. »

Signé : Cte de Brettes

1. On décèle dans ce passage souligné en gras, toute l'amertume d'un homme ulcéré par la trahison de celui à qui le Comte de Brettes avait donné son amitié, et en qui il avait mis toute sa confiance personnelle, en l'occurrence le Maire de Cieux ; lequel trahira son administré et se retournera contre lui, se rangeant du côté des aboyeurs pour le persécuter.

Sans vouloir préjuger de la nature de leurs relations avec la population environnante, on imagine facilement le nombre de fois où de telles humiliations blessantes envers des nobles fort respectables, ont dû se répéter dans les seigneuries du royaume, par calcul, par vengeance, par mesquinerie, ou par simple lâcheté.

*

Le journal de Joseph-Martial de Brettes-La Mothe

« Le journal tenu par le cadet de Jean-Baptiste, Joseph-Martial de Brettes-La Mothe, durant son exil volontaire, et qu'il a laissé à sa famille sous forme de "Mémoires", va nous permettre de suivre l'émigré dans ses pérégrinations.

Le 3 décembre 1791, avant de partir, le comte a donné procuration à sa femme pour affermer ses biens. C'est en vertu de cette procuration que le 29 du même mois, la vicomtesse peut donner en ferme la terre et l'étang de Gouttelard, paroisse de Nantiat.

Vers cette date, son mari est à Neuwied, près de Coblenz où il est incorporé dans un des premiers contingents de "l'armée des princes". Il a pris le nom de Sugeart emprunté à un étang de sa propriété de Gouttelard. Sa compagnie ayant été

licenciée dès le début des hostilités, il est reçu dans l'armée du Prince d'Orange, Frédéric-Guillaume, où au mois de Juillet 1794, il rencontre des Limousins et, en particulier, son frère Jean-Baptiste et son beau-frère Faulte de Vanteaux. En campagne dans les environs de Charleroi, sa compagnie ne sera pas engagée à la bataille de Fleurus ; mais il est pris de fièvre et se voit, du reste, licencié avec tous les Français de son corps de troupe.

Le périple de l'exilé se poursuivit jusqu'à se faire commerçant, puis à reprendre du service dans différents corps étrangers, avant de rentrer en France en janvier 1801, et de retrouver, neuf ans plus tard, sa famille au complet.

Pendant ce temps, le comte ayant été considéré comme émigré, le 20 avril 1792 un commissaire délégué par le directoire du District procéda à un premier inventaire des meubles de son château de La Mothe, puis à un second le 2 novembre. Lors du premier inventaire, la dame de Brettes éleva une protestation lit-on dans le procès-verbal, "contre la municipalité de Peyrilhac qui avait signalé à M. le commissaire – un nommé Martial Reygondeaud – M. de Brettes comme étant émigré dans le sens et les vues coupables que l'on attribue à ce mot". "Il est vrai, dit-elle, que, dans ce moment, le sieur de Brettes se trouve absent de la paroisse, mais cette absence est uniquement motivée par un voyage nécessité pour des affaires, voyage qui n'a rien de coupable d'après la Déclaration des droits de l'Homme, qui dit expressément qu'il est loisible à chacun d'aller où bon lui semble, sans être tenu de rendre compte de sa conduite à cet égard..." La comtesse de Brettes [*Louise-Léonarde, née La Celle de Château-Clos*], en octobre 1793, chercha à bénéficier de la loi du 20 septembre 1792 sur le divorce pour cause d'émigration de l'époux. Le 13 janvier 1794, un officier municipal de la commune de Limoges la déclara "officiellement dégagée de tous les liens du mariage", et huit jours après, le 21 janvier, un arrêté de Bréval, délégué de la Convention, lui accordait la liberté. [*Probablement Jacques Brival, le représentant en mission du moment pour le Limousin*]

Mais dès le lendemain, un commissaire du District, le maire et un officier municipal de Peyrilhac, rédigent à La

Mothe un procès-verbal d'estimation du mobilier, et deux jours après procèdent à la vente de tout ce mobilier et des effets possédés par l'émigré dans son château.

Le répit obtenu par la comtesse à la suite de son divorce n'est d'ailleurs pas bien long. Le 6 mars 1794, le Comité de surveillance de Limoges fournit au Comité de Sûreté générale de Paris [*rappelons : police politique du régime, dépendante du Comité Salut Public, véritable gouvernement policier de la dictature jacobine*] une fiche qui n'est guère favorable à Mme de Brettes. On y lit, en effet, les appréciations suivantes : "Femme d'émigré et noble, son revenu est de 1500 livres. Ses relations et ses liaisons sont avec des ci-devant nobles et aristocrates. D'un caractère hautain, ses opinions politiques se sont manifestées contre le nouveau régime."

Les résultats de l'envoi de ce document ne se font pas attendre. Le 23 mars, la comtesse, alors âgée de 37 ans, est de nouveau arrêtée et conduite à la prison du Séminaire de Limoges d'où elle ne sort que le 12 novembre suivant.

Pendant son séjour en prison, les biens de l'émigré sont mis en vente par les administrateurs du District de Limoges. Le 4 germinal an II (24 mars 1794). On assiste à l'adjudication, dans la commune de Peyrilhac :

– de la réserve de La Mothe, pour 40 000 livres, au sieur Louis Guibert [*réserve : terres avec bâtiments à usage agricole*] ;

– de la réserve du Mas-Lavie, 24300 L, à Bogerie ;

– du domaine Dufaud, 29800 L, à Léonard Cataly [domaine implique des bâtiments habités] ;

– du domaine de Montcocu, 33100 L, à Jean Foussat ;

– de la forêt de l'Évêquaud, 19200 L, au juge Saint-Martin ;

– du pré et de la terre de Jouaud, 1610 L, à Jean Barrière.

Et dans la commune de Nieul :

– du domaine Haut de Valette, 26500 L, à Martial Foussat ;

– de la métairie basse de Valette, 26100 L, à J.-B. Tarnaud ;

– de la réserve de Valette, 11300 L, à François Jantaud ;

– du moulin, 13250 L, à Pierre et Jean Grand.

Huit jours plus tard, dans la commune de Saint-Gence, sont adjudés :

- le domaine de la Vauzelle, 22100 L, à Pierre Valade fils ;
- le moulin 5650 L, à J.-B. Chabrol ;
- l’emplacement de l’étang à sec, 650 L, à J.-B. Berry.

Les 8 et 28 floréal an II (avril-mai 1794), dans la commune de Nantiat, sont vendus : le domaine d’En-Haut de Gouttelard, 19500 L, à François Bajut, et celui du Bas, au même et à d’autres.

« L’état des biens vendus au préjudice de M. Debrette-Lamothé [*la manie de banaliser les noms à particules visait à humilier et à dégrader les nobles aux yeux de la population*], dans le département de la Haute-Vienne, d’après les renseignements existant à la Préfecture » —, établi à une date inconnue et déposé aux Archives départementales, signale également la vente, le 28 floréal an II, d’un certain nombre de biens situés dans le District de Bellac — plus précisément, dans la commune de Cieux —, avec cette remarque finale : ‘‘Il paraît que (ceux-ci) proviennent de M. Brettes aîné’’ Ce sont :

– le domaine de Boismorand, acquis pour 18600 L, par Annet, Général ;

– le domaine de la Chèze : un premier lot détaché vendu à Léonard Barataud pour 425 L ; un deuxième pour 610 L, à Martin Grenier ; et le surplus, pour 13800L, à Antoine Gourinat ;

– un autre domaine de la Chèze, à Pierre Destieux, pour 15300 L ;

– le borderage de la Genette, divisé en deux lots : le premier, vendu, pour 510 L, à Junien Gravelat ; le second, pour 4775 L, à Antoine Bichaud et Léonard Imbert ;

– le domaine de la Genette, vendu pour 24700 L, à Junien Sègne-Buxerolles Lalue ;

- le domaine de la Peyne, 17700 L, à Jean Forgemol ;
- le domaine de la Polisserie, 16900 L, à Charreyroux ;
- enfin le domaine de la Jarrige, 13700 L, à Léonard Defianas.

La ruine est à peu près consommée. Il ne reste plus à la comtesse de Brettes, pour subvenir aux besoins de la famille, que les ressources de son énergie et le dévouement inlassable de sa fille Marie-Sylvie-Anne âgée de 21 ans. Celle-ci est l'aînée de trois frères : Jean-Baptiste dit Frédéric, 19 ans ; François dit Théodore, 17 ans ; et Victor 8 ans. La mère et la fille, décident d'ouvrir une petite école à Limoges ; c'est là que vint les rejoindre, en janvier 1801, le chef de famille. [*Marie-Sylvie-Anne sera reçue chanoinesse de l'Ordre de Malte en 1833, puis archidiaconesse de l'Ordre des Quatre-Empereurs en 1836 ; cette appartenance honorifique aux deux ordres permet sans doute à la directrice d'obtenir des soutiens et un parrainage prestigieux pour le renom de son école.*]

La comtesse et sa fille continuent à exercer leur enseignement pendant que le comte, après avoir obtenu un certificat d'amnistie, le 30 septembre 1802, adresse une requête, le 19 mars 1803, au préfet de la Haute-Vienne, afin de rentrer en possession de ses biens non vendus. Le 9 avril, un arrêté prononce la mainlevée du séquestre pour une partie du domaine de Gouttelard qui n'avait pas été aliénée.

Il obtiendra en outre de l'Empire, une place d'inspecteur des pourvoyeurs des armées. Sous la Restauration, il sera maintenu dans le grade de lieutenant-colonel dont il avait été gratifié dans l'armée de Condé. Après avoir touché, sous Charles X, sa part du « milliard des émigrés », il s'efforcera de reconstituer en partie son ancienne terre de Gouttelard. Il mourra à Limoges, le 17 août 1829, précédé dans la tombe, dix ans auparavant, par sa femme.

Les deux fils aînés étaient entrés dans l'Ordre de Malte et se destinaient à la carrière des armes lorsque, peu après la naissance de leur frère Victor, éclata la Révolution. Frédéric entra

dans l'administration des Domaines, Théodore alla s'établir colon aux Antilles et, enfin, le plus jeune, Victor, suivit l'exemple de Frédéric et parvint au grade de directeur départemental de l'Enregistrement dans l'Indre. Quant à leur sœur, Marie-Sylvie-Anne, elle paraît avoir continué l'active et habile direction de son institution jusqu'à sa mort, survenue en 1858.

On perd ensuite de vue la famille. On sait cependant qu'un vicomte de Brettes, né à Limoges en 1861, passionné de voyages depuis son enfance, partit à l'âge de seize ans pour le Sud-Algérien. Après avoir fait campagne en Tunisie aux chasseurs d'Afrique, il organisera en 1884 une exploration de la Bolivie au Paraguay, dans les régions non encore explorées du Gran Chaco.

Chargé d'une mission économique en Colombie, en 1886, il étudiera la chaîne des Andes et, en cinq voyages, parcourra 3000 km en pays inconnu, étudiant pendant une douzaine d'années les mœurs des indigènes et les civilisations disparues. Retiré dans le Midi, il mourra en 1934, laissant deux fils, dont l'un, Jean-Baptiste, fut un valeureux pilote durant la guerre de 1914-1918. »

Qu'en fût-il des biens de l'aîné, Jean-Baptiste ?

« On sait peu de lui, sauf que, vers 1807, il est signalé receveur principal des droits réunis à Bazac (Gironde), où on le perd de vue. » *Contrairement aux vœux exprimés dans sa lettre au maire de Cieux, il ne recouvrera jamais ses biens, saisis et vendus selon une liste presque aussi longue que celle de son cadet, Joseph-Martial, à l'exception d'une forêt dite du Bois-du-Rat. Il eut deux enfants : Joseph-Martial-Armand et Lucie.*

Qu'en fût-il du Château du Cros à Cieux, berceau de la dynastie ?

« Après le départ des émigrés, on procéda, on l'a vu, à la saisie de leurs biens, autrement importants à Cieux, on s'en doute, que ceux du clergé, déjà nationalisés. Mais entre les opérations de séquestre et celles de vente, il s'écoule un certain laps de temps parfois assez long — de l'an III à l'an XII — et peu profitable à ces biens.

“ Malgré ses allures bourgeoises, le Château du Cros excita la jalousie haineuse des niveleurs [*sic*] de 1793 et fut dévasté, pillé et brûlé...” [*Le sic rajouté par le présent auteur montre que le “hussard noir” de la République sortant de sa neutralité d'historien désapprouve les propos du Chanoine Lecer, auquel il emprunte le témoignage.*] Le 12 floréal an II (1^{er} mai 1794), la municipalité de Cieux établit un procès-verbal : “sur la situation du château et l’opportunité de la démolition des tours et pavillons d’iceluy” dont la décision appartenait à l’administration du district de Bellac qui voulait y voir une forteresse.

Le vieux comte qui n’avait cessé de l’habiter, faisant valoir qu’un certain nombre de domaines, dont celui-ci, lui appartenaient en propre, était mort depuis deux ans quand la vente du château et de ses dépendances (réserve, étang, moulin) fut annoncée par affiche le 6 messidor an III (24 juin 1795). Le lot fut acheté 53 972 F par Amable Vidaud, receveur des droits d’enregistrement à Limoges. Mais le château, “tellement mis hors de service”, n’était plus que ruines, et l’acheteur en laissa crouler les restes qui ne survécurent guère à la Révolution.

Après les châteaux, les révolutionnaires s’en prirent aux étangs “ces larges miroirs d’eau où traînaient encore quelques reflets des maîtres et seigneurs d’avant-hier” [*L’historien local ne se croit pas obligé, ici, d’apposer l’adverbe sic !*] »



Armoiries de la famille de Brettes

Conclusion

Incendié en 1569, reconstruit en 1590, puis de nouveau incendié en 1793, et probablement transformé en carrière de pierres — funeste destinée de nombreux châteaux durant la Révolution —, le château de Cros, dont il ne reste que quelques pans de murs invisibles enfouis sous la végétation, symbolise à lui seul plus que la ruine de la famille de Brettes : l'éradication de la branche familiale. Cela amène à se poser deux questions.

1. *Il est permis de se demander qui étaient les acquéreurs des lots dispersés par « adjudication ». Entre la vente des deux domaines des frères de Brettes, le Cros et La Mothe, hors mobilier et châteaux, il s'est quand même trouvé une quarantaine d'acquéreurs et quelques autres non désignés. Il est vrai que les conditions économiques de cette période étaient catastrophiques : l'emprunt forcé avait échoué ; les assignats se révélèrent vite une monnaie de singe, et la valeur escomptée de la vente des biens nationaux ne répondit pas aux attentes des niveleurs-éradicateurs : l'opération fut un véritable fiasco pour le Gouvernement révolutionnaire qui avait vu dans ce pillage d'envergure nationale, une occasion de remplir les caisses de l'État. D'autre part, on peut se demander en quoi ces acquéreurs, des notables pour la plupart, étaient plus habilités, hormis le fait du prince et les combines entre copains et coquins, à se partager à quarante les biens de possesseurs légitimes, qui, pour être nobles, n'en étaient pas moins des administrateurs de domaines ; et l'on aimerait bien savoir en quoi cela améliorerait la condition du petit paysan et de l'artisan de traiter avec un propriétaire non professionnel plutôt qu'avec un maître domanial, qui avait au moins pour lui la légitimité et le panache de son rang. Par ailleurs, on imagine facilement à quelles spéculations effrénées ont pu donner lieu ces tractations, d'autant que nombre de ces nouveaux « propriétaires » ne se firent acquéreurs que pour mieux revendre en des jours meilleurs.*

2. *Les frères de Brettes étaient d'une famille de onze enfants, sept filles et quatre garçons, dont deux garçons morts en bas âge. Deux de leurs sœurs, Anne-Placide et Marie-Marguerite, furent élevées à la maison royale de Saint-Cyr et devinrent*

religieuses. Il apparaît de toute évidence que les de Brettes étaient issus d'une lignée aristocratique fort honorable, qui se distinguait par sa double appartenance à la noblesse d'épée et à la noblesse terrienne ; et l'on se demande pourquoi la populace révolutionnaire — qui n'était pas toute la paroisse, Dieu merci ! — s'est particulièrement acharnée sur le sort de cette famille. Certes le Château de Cros ne fut pas le seul à avoir été incendié et pillé ; mais au point d'anéantir une famille entière dans son identité historique, à défaut d'être réduite par la guillotine, le fait était plus rare en province. Il faut certainement mettre cela sur le compte de la solidarité de ses membres et leur esprit de résistance (voir la lettre de Jean-Baptiste), mais aussi au tempérament rebelle de Louise de Brettes qui sera emprisonnée par deux fois, la deuxième lui valant sept mois d'enfermement. Le fait que le Comité de surveillance de Limoges l'ait qualifiée de « caractère hautain » en dit long dans le langage révolutionnaire sur l'audace de cette femme qui n'avait visiblement nulle intention de s'asseoir sur sa dignité, encore moins sur l'honneur de son nom. Son « divorce » révolutionnaire ne suffira pas à protéger ses biens, et le fait que leur dispersion ait eu lieu alors qu'elle était en prison, laisse supposer qu'on l'avait écartée volontairement, le temps de cette pseudo adjudication — adjudication qui ne fut qu'un pillage criminel en règle sous les apparences de la légalité.

*

Quand le village de Cieux est à deux doigts de connaître une mini Vendée

« Le décret du 3 ventôse an III (21 février 1795) avait, en effet, établi la liberté de tous les cultes. Si les cérémonies et l'usage des cloches demeuraient interdits, on laissait cependant les prêtres réfractaires ou constitutionnels, célébrer la messe, d'abord dans des locaux privés, puis dans les églises, moyennant une déclaration de soumission aux lois de la République.

Le 16 germinal an III (dimanche 5 avril 1795), une manifestation laissa prévoir à Cieux des événements graves. Profitant des loisirs du dimanche, quelques citoyens se rendirent chez le maire et lui réclamèrent impérieusement les clés de

l'église afin de pouvoir sonner l'Angélus matin et soir. Lavaud les leur refusa et leur dit à quoi ils s'exposaient s'ils persistaient dans leur intention d'ouvrir le temple. Exaspéré, un des manifestants "avança son poing sous la figure du maire" en disant : "Tu m'as dénoncé, tu le paieras et tu remettras l'église telle qu'elle était". Deux jours après, à la tombée de la nuit, des groupes de factieux parcouraient les rues du bourg en criant "Les patriotes sont foutus, ils baiseront nos c."

Le dimanche suivant, vers huit heures du matin, des individus de tout âge, des femmes, des enfants, tous armés de bâtons, quelques-uns même de fusils, étaient réunis sur la place de l'église. Ils se concertaient et semblaient former les plus sinistres projets.

Averti, le citoyen Lavaud, ceint de son écharpe de maire, se rendit à la maison commune [*Mairie*] ; il songeait à aller exhorter le peuple à la paix et à la tranquillité, quand les citoyens Montazeau et François Bélignaud, suivis d'une foule hurlante, firent irruption dans la salle des séances en réclamant les clés de l'église. N'ayant pu obtenir ce qu'ils demandaient, ils entraînèrent le maire et les quelques officiers municipaux présents devant le temple ; ils les forcèrent à l'ouvrir et à pénétrer avec eux dans la nef pour assister, dirent-ils, "à ce qu'il y aurait à faire". Quelques factieux alors montèrent dans le clocher et sonnèrent la cloche toute la journée ; les autres portèrent dehors et brûlèrent tous les ustensiles de la salpêtrerie ; ils démolirent ensuite la cheminée du fourneau et jetèrent dans la chaudière tous les décombres qu'ils mêlèrent avec une caisse de salpêtre et deux barriques d'eau.

(...) Pendant ce temps la révolte battait son plein. Profitant de l'inattention générale, les membres de la municipalité réussirent à s'enfuir.

Vers midi, les femmes révoltées se rendirent chez le maire et lui réclamèrent les cordes de la cloche ; Lavaud leur répondit qu'elles avaient été portées à Bellac ; les femmes alors se retirèrent et revinrent à l'église où les rebelles étaient restés.

À sept heures du soir, François Béliгаud rencontrant Lavaud, “vomit contre lui les menaces et les injures que peuvent suggérer la rage et le vin de tout quoi il était approvisionné.”

La nuit vint ; les quatre à cinq cents personnes qui avaient pris part à l'émeute se dispersèrent ; à dix heures, tout était rentré dans l'ordre. »

Ce passage rédigé en style de rapport de commissaire politique ne ressemble pas à l'historien ; il s'agit probablement d'un copier-coller d'archive non référencé. Bref, l'affaire jeta l'émoi à Bellac et remonta jusqu'à Paris au Comité de Sûreté générale. Il y eut enquête et des échanges serrés entre les autorités nationales et les responsables locaux, dont l'agent national du District, Raffard. La force armée fut même appelée pour rétablir l'ordre.

L'incident qui déclencha la révolte des Ciellois, la goutte d'eau qui fit déborder le vase de l'exaspération, après des années d'humiliations et de vexations sans fin des agents de la Révolution, fut l'ordre donné puis exécuté de détruire un calvaire élevé au milieu du bourg. La croix sera redressée le 12 avril 1795.

Ils avaient déjà dû subir l'humiliation de transformer leur église en atelier de salpêtre ; la plupart des communes de France avaient été réquisitionnées « pour le compte de la Nation » qui avait un besoin urgent de salpêtre pour fabriquer de la poudre. Il est vrai qu'ils mirent tellement peu d'empressement que l'agent national Raffard montra son mécontentement et se cru obligé de faire des remontrances à la population : « Vous avez commencé plus tard que les autres à monter un atelier de salpêtre ; ce retard ne peut être couvert que par un zèle ardent et soutenu, que par des efforts révolutionnaires qui puissent vous mettre au niveau des autres, etc. » La destruction du calvaire fut l'affront de trop et la population se révolta.

Heureusement pour les « factieux » Montazeau et Béliгаud, le régime de la Terreur avait vécu ; quelques mois auparavant, ils seraient probablement passés devant le Tribunal révolutionnaire et expédiés illico sous la « lunette à Capet »...

Épilogue

« Il fallait cependant une victime au directoire du District. Lavaud, accusé d'avoir manqué d'énergie ne tarda pas à être destitué de ses fonctions. Par arrêté du 14 prairial an III (2 juin 1795), le représentant du peuple Cherrier [*député de la Convention, représentant en mission*] nommait maire de Cieux le citoyen Thomas du village de Chantegros. Tel fut l'épilogue de ce soulèvement qui, pendant quelques semaines, troubla la quiétude de cette paisible commune. »

Spécial Robespierre

Pour terminer cette recension, voici un bouquet final dédié à l'homme Robespierre — Maximilien de Robespierre —, le terroriste vertueux, le psychopathe aux mains sanglantes, sorte de tueur en série, de serial killer de masse dirait-on aujourd'hui, homme clé de la Révolution française, celui qui a montré au monde la voie de toutes les révolutions, qui a montré comment on pouvait transformer un pays hautement civilisé et parmi les plus paisibles, les plus pacifiques, en abattoir national, en État barbare et policier qui servira de modèle à toutes les dictatures dites populaires (dictatures communistes), comment on organise la ruine économique, sociale et humaine d'un grand pays, si cela se peut concevoir ; comment on transforme la terre de son pays natal en séjour d'épouvante, de peur, de sang et de mort, comment on fait de la Vendée une terre brûlée ; comment on massacre, on tue, on égorge industriellement ses propres compatriotes, ses propres congénères, comment on élève la criminalité d'État à un degré inimaginable et probablement jamais atteint dans aucune autre nation hautement civilisée ; comment on acharne, comment excite, comment on « colère » (pour employer une expression de l'homme lui-même) une partie d'un peuple contre une autre ; comment on tente d'éradiquer la seule — je dis bien la seule — religion au monde ayant porté haut la dignité de l'homme, qui a été pour lui un modèle d'édification morale et spirituelle sans égal ; comment on transforme des gens simples, peut-être aimables et bons pères de famille pour certains, en assassins, en voleurs, en pillards...

Je n'ai pas montré la façon sordide dont on entassait les gens dans les prisons ; je n'ai pas montré les conditions épouvantables dans lesquelles on transférait les prisonniers de province à Paris pour y être jugés, et le plus souvent décrétés de mort pour ceux qui arrivaient en vie ; et tout ce carnage, organisé quasi scientifiquement, si le mot avait été en usage à l'époque, dans ce qui se

voulait une république une, indivisible, universelle, impérissable, qui devait libérer l'homme de ses chaînes, le « régénérer » — on ne sait toujours pas de quoi au juste, on cherche encore à comprendre —, et qui, durant plus de quatorze mois de terreur — terreur de masse déjà largement anticipée par Danton et d'autres, y compris les Girondins —, a fait de la France un véritable cul-de-basse-fosse où faillit sombrer le génie de tout une nation.

Jamais on a porté aussi haut les mœurs et les pratiques totalitaires d'un État : contrainte par corps, arrestation et emprisonnement arbitraires, justice expéditive, exécution sommaire, assassinat, espionnage, suspicion, délation publique, proscription, désinformation, intoxication mentale, captation du courrier, loi des suspects, certificat de civisme (de « bon » citoyen dénonçant les « mauvais » citoyens), visites domiciliaires, traque de tous les instants, atteinte à la vie privée, à la liberté d'expression, sans compter vols, déprédations, pillages... ; tous ces malheurs tragiques étant liés au nom d'un seul homme, un seul : Robespierre, et d'une minorité de satrapes, de voyous, de dégénérés sans foi ni loi, ne respectant rien ni personne, tuant comme ils respirent, détruisant comme des vandales, les Jacobins, qui représentaient à peine 7 à 10 % de la population Française, dont la plupart des chefs étaient des hommes de loi, frottés de droit romain, de littérature et d'histoire anciennes, de belles-lettres, parfois de théologie, formés pour la plupart, sinon tous, chez les Jésuites ou les Oratoriens et dans les universités... Tous des civils ! Aucun militaire, sinon la toute nouvelle garde nationale inspirée de l'Amérique par La Fayette.

Président de fait sinon de droit de la Convention (présidence tournante), Robespierre avait la haute main sur toutes les institutions du moment : le Comité de Salut public, le Comité de Sûreté générale, le Tribunal révolutionnaire ; il dominait la Commune et les Jacobins, ainsi qu'une majorité des sections... Certains affirment, pour atténuer sa responsabilité, qu'il ne pouvait faire autrement, que c'était le prix à payer pour « libérer » l'homme du joug de l'Ancien Régime... Est-il possible d'imaginer que l'homme moderne est un homme libéré du joug de sa propre névrose meurtrière et mutilante ? Écoutez les radios, les télévisions, lisez la presse, et

vous constaterez les dégâts. On se paye de mots... On lui attribuerait l'expression : « On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs »... J'en doute fort ; le genre de dicton populaire qui traverse les siècles, voire les millénaires... Peu importe : les omelettes, on les fait avec des œufs, pas avec de la chair humaine innocente...

Jusqu'au dernier moment il aura montré sa vraie nature de psychopathe narcissique, fondamentalement et structurellement faisandé, fourbe, froid, calculateur, pourri d'ambition, n'ayant au final d'amis que lui-même, — les plaidoiries sentimentales de l'avocat roué, dont l'éloquence faisait trépigner et pleurer les femmes, n'étant là que pour donner le change. Dans l'affaire Sainte-Amaranthe, il aurait pu, d'un geste, faire arrêter les charrettes qui conduisaient une cinquantaine de personnes à la mort ; quelques jours auparavant, il était en compagnie amicale de ces personnes peu ou prou adeptes d'une pythonisse ou d'une devineresse un peu dérangée, Catherine Théot, dite la « Mère de Dieu »... Vadier, le président du Comité de Sûreté générale (chef de la police politique), a fait exécuter ces innocents pour le compromettre ; et lui, pour ne pas se couvrir de ridicule ni se compromettre — madame de Sainte-Amaranthe et sa fille, comptées parmi les plus belles femmes de Paris, étaient réputées de convictions royalistes (le comble, Mme de Sainte-Amaranthe avait justement sollicité cette entrevue pour obtenir de lui qu'il arrêât la guillotine !) —, il n'a pas bougé le petit doigt, même s'il s'est opposé à Vadier (addendum ci-dessous)... De même, il n'a pas bougé le petit doigt, alors qu'il le pouvait encore, pour arrêter les dernières charrettes qui emportaient, la veille de sa mort à lui, le poète André Chénier et quelques autres...

Les habitants du faubourg Saint-Antoine, parmi les premiers à se lancer dans la fournaise révolutionnaire, étaient las de ces convois de la Mort qui passaient à lenteur funèbre pour exposer les proscrits à la vindicte publique sur leurs tombeaux, et dont les cadavres allaient alimenter les charniers de la Révolution qui empuantissaient l'air des quartiers environnants... Les derniers temps, ils tentaient d'arrêter ou de ralentir les convois. Ils furent nombreux à entraver l'avance de la

charrette qui emportait les poètes Jean-Antoine Roucher et André Chénier ; Henriot intervint en personne pour dégager le convoi, et chargea la foule à cheval, sabre au clair.

*Et Fouquier-Tinville, l'infatigable, l'imperturbable procureur de mort subite, celui qui se vantait de voir tomber les têtes comme des ardoises... Il ne pouvait pas le bouger le petit-doigt, lui ?... En tous cas, il ne l'a pas bougé pour son patron, dans la dernière occasion qu'il a eue de nuire au genre humain tout en lui rendant cet ultime service. Ce perfide et veule Fouquier affirmant devant le Tribunal révolutionnaire qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres de sa hiérarchie, et que la postérité reconnaîtrait son innocence : même défense, même dénégation de culpabilité que Carrier et d'autres, même dérobade lâche devant ses responsabilités. Sans doute eût-il beau jeu de vouloir impliquer ses accusateurs et il n'y manqua pas : « [...] Vous nous faites aujourd'hui un crime de les avoir approuvées [les atrocités] ; mais rappelez-vous donc, citoyens collègues, que quand nous sommes venus vous rendre compte au sein de la Convention, des mitrailles de Toulon, de l'incendie de Bédoin, des massacres d'Orange, des exécutions en masse et des fusillades de Lyon, des noyades de Nantes, etc., etc., etc., vous avez fait retentir les voûtes de cette salle de vos applaudissements, que vous nous chargiez des adresses de félicitations aux représentants qui avaient pris ces mesures de salut public et de sûreté générale, et que vous vous empressiez de décréter qu'ils avaient bien mérité de la patrie. **Si nous sommes coupables, vous l'êtes tous.** »*

Malgré ses récriminations, Fouquier-Tinville tombera pour son cynisme, sa désinvolture, voire sa grossièreté, et l'arbitraire de ses arrêts de mort, quand pour combler son quota de charrettes ou de « fournées », il faisait passer des détenus directement de la prison à l'échafaud, sans passer par la case Tribunal. Sur le fond de ses récriminations, on ne peut lui donner tout à fait tort.

Mais venons-en à ce portrait de Robespierre taillé à la mesure ou démesure du personnage par Taine ; une démolition en règle, le renversement d'une statue historique, l'art de profaner une icône publique vouée à l'admiration des foules ; un morceau d'anthologie dont j'ai extrait le meilleur... Il vient juste derrière

les portraits de Marat et de Danton, dans le Gouvernement révolutionnaire. De temps en temps, il faut se faire un malin plaisir à éprouver le goulu soulagement d'une petite vengeance bien innocente en regard de tant de souffrances, de tant d'injustices répandues sur le sol de notre France, qui vient rétablir la balance du Mal et du Bien en faveur de ce dernier...

Addendum. Vadier pensait tenir Robespierre (il ne supportait pas ses références éthérées à l'Être suprême et voulait le compromettre avec les royalistes), mais celui-ci laissa faire pour éliminer la famille de Sainte-Amaranthe, devant laquelle il avait trop parlé. Cette affaire Sainte-Amaranthe est typique des basses intrigues propres aux régimes politiques corrompus en pleine déliquescence (nous sommes à un mois de la chute du dictateur), où dans une confusion sidérante, à peine descriptible, la société expose et met en scène les personnages les plus improbables, les plus inattendus, dans des situations obscures, où les meneurs montrent leurs vrais visages de criminels. Il est donc question de Madame de Sainte-Amaranthe (Jeanne-Louise), décrite comme étant de ces femmes « pleines de vivacité mais d'esprit faible » ; de Catherine Théot (dite *Théos* = Dieu, en grec), dite la Mère de Dieu (grande prêtresse de l'Être suprême liée à Robespierre ? Ce n'est pas prouvé.) ; de Cécile Renault, vingt ans, porteuse de deux canifs sur elle, accusée d'avoir voulu assassiner l'Incorruptible pour avoir dit qu'elle voulait « voir comment était fait un tyran » ; du chartreux Dom Gerle, du « baron » de Batz, etc. ; mais aussi de Robespierre en personne, se mettant dans une situation ridicule pour lui, et dangereuse pour le régime ; de Vadier, Collot d'Herbois, Billaud-Varenne, avec en arrière-plan, le matois et fourbe Barrère ; les rapports Coste et Vadier ; la naïveté, pour ne pas dire plus, de certains du parti royaliste ; et, pour finir, de présumés coupables de multiples conspirations, embarqués dans la même galère infernale ; au total 54 personnes sans liens vraiment démontrés entre elles (certaines liées à la secte de Théot, les *Théotins* !, mais rien entre les Sainte-Amaranthe et les Renault, par exemple), qui paieront de leurs vies ce sordide complot politico-policier.

Il s'agit d'une affaire d'apparence mineure mais significative qui en rejoint une autre, l'affaire des *Chemises rouges* (1), aux conséquences plus importantes qu'il n'y paraît ; car la véritable question est la suivante : que s'est-il dit entre Robespierre et les Sainte-Amaranthe qui ait suffi à expédier incontinent cette famille à l'échafaud ?

Indépendamment des circonstances ayant amené cette improbable rencontre (2), Robespierre, frappé par la beauté de ses hôtes et grisé par leur accueil, lors d'une réception privée à l'invitation de Madame de Sainte-Amaranthe, se serait laissé aller à des confidences évoquant un plan secret visant à anéantir l'aristocratie d'Ancien Régime, soit cent à deux-cent mille personnes (suivant sources), dont les membres de la Convention, à passer de vie à trépas ; ensuite il aurait instauré le culte de l'Être suprême pour rendre la France « au bonheur et à la liberté ». Mais cette imprudence du tyran allait se retourner contre la salonnière (sous la protection du prince de Conti, celle-ci, devenue veuve, avait pris la gérance d'un cercle de jeu très huppé proche des royalistes, le « 50 ») ; en se faisant, elle, sa fille, son fils, son gendre, témoins innocents et involontaires de cette révélation, ils signaient du même coup leur arrêt de mort. Cette sombre histoire, faite de conspiration et de rebondissements, révélait en outre l'état de délabrement moral et spirituel où était tombé le pays, et la valeur réelle de ceux qui le martyrisaient.

Les conséquences de cette abjecte machination présentée comme un complot visant à assassiner Robespierre et Collot d'Herbois, fut que Madame de Sainte-Amaranthe (42 ans) sera guillotinée avec sa fille Charlotte-Rose-Émilie (20 ans), son fils Louis (16 ans), son gendre Charles-Louis de Sartine (33 ans, fils d'un ministre de Louis XVI) ; Cécile Renault (20 ans) sera guillotinée avec son père Antoine (62 ans, papetier), son frère Antoine-Jacques (31 ans), sa tante Edme-Jeanne (60 ans, ex-religieuse) ; parmi les ci-devant et autres têtes poudrées, le Marquis de Sombreuil (64 ans), déjà sauvé par sa fille à l'Abbaye ; son fils, Stanislas-François-Antoine Virot de Sombreuil (26 ans). On trouve également un Laval-Montmorency, un Rohan-Rochefort, Mme Duval d'Éprémèsnil, des militaires comme Bausancourt, Mesnil-Simon, le Prince Saint-Maurice de Montbarey, d'ex-administrateurs de police et nombre de particuliers... Catherine Théot, âgée de 78 ans, échappera à la guillotine, mais mourra deux mois plus tard, le 1^{er} septembre 1794, à la Petite Force. La chanteuse lyrique Marie de Grandmaison (33 ans), mêlée bien involontairement à l'affaire Sainte-Amaranthe (3), sera également guillotinée avec son fidèle domestique Biret (35 ans) et sa femme de chambre, Marie Nicole Bouchard (18 ans). Ces 54 personnes qui n'avaient pour la plupart strictement rien à voir entre elles, sauf de partager des sentiments royalistes, seront victimes d'une parodie de justice et envoyées à la mort, le 17 juin 1794, sans autre procès que l'arbitraire d'un dictateur psychopathe et de ses sicaires sanglants.

À noter que le Marquis de Sombreuil regretta comme seule objection à sa condamnation de n'avoir pas assez défendu les Invalides dont il était le gouverneur, et que pour cela il méritait la mort. Mais le pouvait-il ? Il attendait l'ordre du Roi. Nombre d'invalides présents sur place ayant des sympathies pour les insurgés, passant outre les ordres, ouvrirent les grilles ; et c'est après avoir pillé 32 000 fusils que ces bandes fanatiques s'en prirent à la Bastille : la révolution sanglante était lancée.

On notera également que les trois membres masculins de la famille de Sombreuil auront donné leur vie au Roi et à la contre-révolution. C'est ce qui arriva au troisième du nom, Charles Eugène Gabriel, fusillé par les Bleus (Hoche) à la suite de l'expédition de Quiberon en 1795. Son comportement fera de lui un héros, et Napoléon le signalera comme le « dernier des preux ».

Marat réclamait 270 000 têtes ; la section de Guillaume Tell en réclamait 900 000 ; des libelles circulaient dans Paris disant qu'il fallait exterminer 11 millions de Français, près de la moitié de la population. La différence avec Robespierre est que celui-ci ne se contentait pas de mots ; il venait de décréter la *Grande Terreur* (nom tardif mais explicite) et était sur le point de passer à l'acte ; il avait les moyens de sa paranoïa génocidaire... Décidément ces gens étaient animés par la rage de tuer ; ils avaient le goût du sang chaud des bêtes sauvages, auquel ils ajoutaient l'ivresse du meurtre gratuit et de l'hécatombe qu'ils travestissaient d'un vague humanisme de façade.

1. Volonté marquée d'humilier ces 54 innocents condamnés à mort en les affublant d'une sorte de chasuble rouge, symbole des assassins et des empoisonneurs.

2. En plus de tenter d'obtenir l'arrêt de la guillotine, Madame de Sainte-Amaranthe aurait proposé à l'implacable tyran un plan consistant à faire de l'Être suprême une religion d'État en parallèle au christianisme, religion privée ; un compromis, en quelque sorte, histoire de mettre tout le monde d'accord. Une naïveté que cette dame et sa famille paieront chèrement.

3. D'après certaines sources, c'est par Trial (Antoine), un comédien de sa connaissance, ami de Robespierre, membre d'un comité révolutionnaire dont dépendait Mme de Sainte-Amaranthe, que Marie de Grandmaison, l'ancienne maîtresse de Charles-Louis de Sartine, aurait établi le contact entre le Président de la Convention et Mme de Sainte-Amaranthe. Trial était présent à la soirée. C'est lui qui, le lendemain, au saut du lit, devant un Robespierre dégrisé, reprocha à celui-ci d'avoir trop parlé. Robespierre donna l'ordre de faire arrêter immédiatement la famille Sainte-Amaranthe. Dans

la foulée, Trial aurait fait envoyer Marie de Grandmaison à l'échafaud pour les mêmes raisons, mais aussi dit-on par vengeance, celle-ci ayant, en d'autres circonstances, repoussé ses avances. Un des membres de la police politique, Dossonville, agent provocateur et maître-chanteur, proposa à la cantatrice, devenue entre-temps la maîtresse du financier Batz, d'obtenir sa libération contre une forte somme d'argent. L'opération n'ayant pu aboutir, il expédia la jeune femme à l'échafaud avec sa jeune servante et son domestique, témoins de ce chantage.

Note. À l'origine, j'avais prévu d'aborder l'histoire des Chemises rouges par le biais de l'affaire Sainte-Amaranthe. Mais celle-ci repose sur deux récits de témoignages, l'un reçu du géographe et historien militaire, Eugène Labaume (auteur de la partie historique du livre) et sa femme Caroline (auteur de la partie « romancée ») paru en 1827, sous le titre : *La famille Sainte-Amaranthe ou le règne de la Terreur* ; l'autre d'une certaine Armandine Rolland, témoignage tardif, 1864, d'une octogénaire qui fut proche de la famille (amie d'Émilie, donc très jeune au moment des événements), et dont il n'apparaît pas clairement si elle est l'auteur du livre ou seulement témoin du récit. Or aucun de ces deux recueils ne se recoupe vraiment, comme si l'on ne parlait pas des mêmes personnages. Au point qu'il est rare de trouver une telle discordance entre deux témoignages directs de faits vécus au même moment. Je m'en suis tenu par recoupement à la version des Labaume, même si leur démarche est sujette à caution (roman historique) ; l'autre version présente un contexte historique plus superficiel, moins relevé, mais peut-être plus réaliste... Pour toutes ces raisons, je n'ai pu me résoudre à faire de cette histoire, au final terriblement tragique — et là, il n'y a aucun doute ! —, un chapitre à part entière.

[...] Même avec la résolution ferme de rester le coupe-tête en chef, il [*Danton*] ne serait pas le représentant parfait de la Révolution. Elle est un brigandage, mais philosophique ; le vol et l'assassinat sont inclus dans ses dogmes, mais comme un couteau dans son étui ; c'est l'étui brillant et poli qu'il faut étaler en public, non le couteau tranchant et sanglant. Danton, comme Marat, montre trop ouvertement le couteau. Rien qu'à voir Marat, crasseux et débraillé, avec son visage de crapaud livide, avec ses yeux ronds, luisants et fixes, avec son aplomb d'illuminé et la fureur monotone de son paroxysme continu, le sens commun se révolte : on ne prend pas pour guide un maniaque homicide. Rien qu'à voir ou écouter Danton, avec ses gros mots de portefaix et sa voix qui semble un tocsin d'émeute, avec sa face de cyclope et ses gestes d'exterminateur, l'humanité s'effarouche : on ne se confie pas sans répugnance à un

boucher politique. La Révolution a besoin d'un autre interprète, paré comme elle de dehors spécieux, et tel est Robespierre, avec sa tenue irréprochable, ses cheveux bien poudrés, son habit bien brossé, avec ses mœurs correctes, son ton dogmatique, son style étudié et terne. Aucun esprit, par sa médiocrité et son insuffisance, ne s'est trouvé si conforme à l'esprit du temps ; à l'inverse de l'homme d'État, il plane dans l'espace vide, parmi les abstractions, toujours à cheval sur les principes, incapable d'en descendre, et de mettre le pied dans la pratique. « Ce b... là, disait Danton, n'est pas seulement capable de faire cuire un œuf. » – « Les vagues généralités de sa prédication, écrit un autre contemporain, n'aboutissaient pour l'ordinaire à aucune mesure, à aucun projet de loi. Il combattait tout, ne proposait rien, et le secret de sa politique s'accordait heureusement avec l'impuissance de son esprit et la nullité de ses conceptions législatives. » Quand il a dévidé le fil de sa scolastique révolutionnaire, il est à bout. – En matière de finances et d'art militaire, il ne sait rien et ne se risque pas, sauf pour dénigrer ou calomnier Carnot et Cambon qui savent et se risquent. – En fait de politique extérieure, son discours sur l'état de l'Europe est une amplification d'écolier ; quand il expose les plans du ministère anglais, il atteint d'emblée le comble de la niaiserie chimérique ; ôtez les phrases d'auteur, et ce n'est plus un chef de gouvernement qui parle, mais le portier des Jacobins. – Sur la France contemporaine et vivante, toute idée juste et précise lui manque : à la place des hommes, il aperçoit vingt-six millions d'automates simples, qu'il suffit de bien encadrer, pour qu'ils fonctionnent d'accord et sans heurts ; en effet, par nature ils sont bons, et, après la petite épuration nécessaire, ils vont tous redevenir bons ; aussi bien leur volonté collective est « la voix de la raison et de l'intérêt public » C'est pourquoi, dès qu'ils sont réunis, ils sont sages. « Il faudrait, s'il était possible, que l'assemblée des délégués du peuple délibérât en présence du peuple entier » ; à tout le moins, le corps législatif devrait siéger « dans un édifice vaste et majestueux, ouvert à douze mille spectateurs » Notez que, depuis quatre ans, à la Constituante, à la Législative, à la Convention, à l'Hôtel de Ville, aux Jacobins, partout où s'est trouvé Robespierre, les tribunes n'ont jamais

cessé de vociférer ; au choc d'une expérience si palpable et si présente, tout esprit s'ouvrirait ; le sien reste bouché, par le préjugé ou par l'intérêt ; la vérité, même physique, n'y a point d'accès, soit parce qu'il est incapable de la comprendre, soit parce qu'il a besoin de l'exclure. Il est donc obtus ou charlatan, et, de fait, il est l'un et l'autre ; car l'un et l'autre se fondent ensemble pour former le *cuistre*, c'est-à-dire l'esprit creux et gonflé qui, parce qu'il est plein de mots, se croit plein d'idées, jouit de ses phrases, et se dupe lui-même pour régenter autrui.

Tel est son nom, son caractère et son rôle ; dans la Révolution, qui est une tragédie artificielle et déclamatoire, ce rôle est le premier. Devant le cuistre, peu à peu le fou et le barbare reculent au second plan ; à la fin, Marat et Danton sont effacés ou s'effacent, et Robespierre seul en scène attire à lui tous les regards. – Si l'on veut le comprendre, il faut le regarder en place et parmi ses alentours. Au dernier stade d'une végétation intellectuelle qui finit, sur le rameau terminal du dix-huitième siècle, il est le suprême avorton et le fruit sec de l'esprit classique. De la philosophie épuisée, il n'a gardé que le résidu mort, des formules apprises, les formules de Rousseau, de Mably, de Raynal, sur « le peuple, la nature, la raison, la liberté, les tyrans, les factieux, la vertu, la morale », un vocabulaire tout fait, des expressions trop larges ; dont le sens, déjà mal fixé chez les maîtres, s'évapore aux mains du disciple. Jamais il n'essaye d'arrêter ce sens ; ses écrits et ses discours ne sont que des enfilades de sentences, abstraites et vagues ; pas un fait précis et plein ; pas un détail individuel et caractéristique, rien qui parle aux yeux et qui évoque une figure vivante, aucune observation personnelle et propre, aucune impression nette, franche et de première main. On dirait que, par lui-même, il n'a rien vu, qu'il ne peut ni ne veut rien voir, qu'entre lui et l'objet, des idées postiches se sont interposées à demeure : il les combine par le procédé logique, et simule la pensée absente par un jargon d'emprunt ; rien au-delà. À ses côtés les autres Jacobins parlent aussi ce jargon d'école ; mais nul ne le débite et ne s'y espace aussi longuement et aussi complaisamment que lui. Pendant des heures, on tâtonne à sa suite, parmi les ombres indéterminées de la politique spéculative,

dans le brouillard froid et fondant des généralités didactiques, et, à travers tant de tirades incolores, on tâche en vain de saisir quelque chose : rien ne demeure entre les doigts. Alors, avec étonnement, on se demande ce qu'il a dit et parle ; la réponse est qu'il n'a rien dit et qu'il parle pour parler, en sectaire devant les sectaires : ni le prédicant, ni son auditoire ne se lasseront jamais, l'un de faire tourner, l'autre de voir tourner la manivelle à dogmes. Et c'est tant mieux si elle est vide ; plus elle est vide, plus elle tourne aisément et vite. Bien pis, dans le mot vide, il introduit le sens contraire ; ce qu'il entend par ses grands mots, justice, humanité, ce sont des abatis de têtes. Ainsi faisait un inquisiteur quand il découvrait dans un texte de l'Évangile l'ordre de brûler les hérétiques. – Par cette perversion extrême, le cuistre arrive à fausser son propre instrument mental ; désormais il peut en user à son gré, au gré de ses passions, croire qu'il sert la vérité quand il les sert.

Or sa première passion, la première passion de celui-ci, est la vanité littéraire. Jamais chef de parti, de secte ou de gouvernement n'a été, même au moment décisif, si incurablement rhéteur et mauvais rhéteur, compassé, emphatique et plat. – La veille du 9 Thermidor, quand il s'agit de vaincre ou de périr, il apporte à la tribune un discours d'apparat, écrit et récrit, poli et repoli, plaqué d'ornements voulus et de morceaux à effet, revêtu, à force de temps et de peine, de tout le vernis académique, avec le décor obligé des antithèses symétriques, de périodes filées, des exclamations, prétérations, apostrophes et autres figures du métier. – Dans le plus célèbre et le plus important de ses rapports, j'ai compté vingt-quatre prosopopées, imitées de Rousseau et de l'antique, plusieurs très prolongées, les unes adressées à des morts, à Brutus, au jeune Barra, d'autres à des personnages absents, aux prêtres, aux aristocrates, aux malheureux, aux femmes françaises, d'autres enfin à un substantif abstrait, comme la Liberté ou l'Amitié : avec une conviction inébranlable et un contentement intime, il se juge orateur, parce qu'il tire à tout propos la vieille ficelle de la vieille machine. [...] – Le contraste est trop fort entre son rôle et son talent. Avec ce talent piètre et faux comme son intelligence, aucun

emploi ne lui convenait moins que celui de gouverner les hommes ; d'ailleurs, il en avait un autre, marqué d'avance, et auquel, dans une société tranquille, il se fût tenu. Supprimez la Révolution, et probablement Marat eût fini dans un asile ; il y avait des chances pour que Danton devînt un flibustier du barreau, malandrin ou bravo dans quelque affaire interlope, finalement gorgé et peut-être pendu. Au contraire, Robespierre aurait continué comme il avait commencé, avocat appliqué, occupé et considéré, membre de l'Académie d'Arras, lauréat de concours, auteur d'éloges littéraires, d'essais moraux, de brochures philanthropiques ; sa petite lampe, allumée, comme cent autres de calibre égal, au foyer de la philosophie nouvelle, eût brillé modérément, sans brûler personne, et répandu sur un cercle de province sa lumière banale, blafarde, proportionnée au peu d'huile que contenait son vase étroit.

Mais la Révolution l'a porté à l'Assemblée Constituante, et, pendant longtemps, sur ce grand théâtre, l'amour-propre, qui est la fibre sensible du cuistre, a cruellement souffert. Dès la première adolescence, le sien avait pâti, et, déjà froissé, n'en était que plus sensible. — Orphelin, pauvre, protégé de son évêque, boursier par faveur au collège Louis-le-Grand, puis clerc avec Brissot dans la basoche révolutionnaire, à la fin échoué dans sa triste rue des Rapporteurs, sur des dossiers de chicane, en compagnie d'une sœur acariâtre, il a pris pour maître de philosophie, de politique et de style Rousseau qu'il a vu une fois et qu'il étudie sans cesse. Probablement, comme tant de jeunes gens de sa condition et de son âge, il s'est figuré pour lui-même un rôle analogue, et, afin de sortir de son impasse, il a publié des plaidoyers à effet, concouru pour des prix d'Académie, lu des mémoires devant ses collègues d'Arras. Succès médiocre, une de ses harangues a obtenu une mention dans l'Almanach d'Artois ; l'Académie de Metz ne lui a décerné que le second prix ; l'Académie d'Amiens ne lui a rien décerné du tout ; le critique du *Mercur*e lui a laissé entrevoir que son style sentait la province. — À l'Assemblée nationale, éclipsé par des talents grands et spontanés, il est resté longtemps dans l'ombre, et plus d'une fois, par insistance ou

manque de tact, il s'est trouvé ridicule [...].

Non pas que sa sottise lui semble une sottise ; jamais pédant, pris et sifflé en flagrant délit de pédanterie, ne s'avouera qu'il a mérité les sifflets ; au contraire il est convaincu qu'il a parlé en législateur, en philosophe, en moraliste : tant pis pour les esprits bornés et les cœurs gâtés qui ne l'ont pas compris. – Refoulée en dedans, sa vanité endolorie cherche au dedans une pâture ; elle en prend où elle en trouve, je veux dire, dans la régularité stérile de sa modération bourgeoise. Robespierre n'a pas de besoins, comme Danton ; il est sobre ; les sens ne le tourmentent pas ; s'il y cède, c'est tout juste, en rechignant. Rue de Saintonge, à Paris, « pendant sept mois, dit son secrétaire, je ne lui ai connu qu'une femme, qu'il traitait assez mal... [*Terroriste psychopathe, doublé d'un pervers narcissique : cela ne serait pas pour surprendre, vu de nos jours !*] Très souvent il lui faisait refuser sa porte » : quand il travaille, il ne faut pas qu'on le dérange, et il est naturellement rangé, laborieux, homme de cabinet, homme d'intérieur, au collège écolier modèle, dans sa province avocat correct, à l'Assemblée député assidu, partout exempt de tentations et incapable d'écarts. – « Irréprochable », voilà le mot que, depuis sa première jeunesse, une voix intérieure lui répète tout bas pour le consoler de son obscurité et de son attente ; il l'a été, il l'est, et il le sera ; il se le dit, il le dit aux autres, et tout d'une pièce, sur ce fondement, son caractère se construit. [...] « Seul, ou presque seul, je ne me laisse pas corrompre ; seul, ou presque seul, je ne transige pas avec la justice ; et ces deux mérites supérieurs, je les possède tous les deux ensemble au suprême degré. Quelques autres ont peut-être des mœurs mais ils combattent ou trahissent les principes ; quelques autres professent de bouche les principes, mais ils n'ont pas de mœurs. Nul, avec des mœurs, aussi pures, n'est aussi fidèle aux principes ; nul ne joint un culte si rigide de la vérité à une pratique si exacte de la vertu ; je suis l'unique. » – Quoi de plus doux que ce monologue silencieux ? Dès le premier jour, on l'entend en sourdine, dans les adresses de Robespierre au tiers état d'Arras ; au dernier jour, on l'entend à pleine voix dans son grand discours à la Convention ;

pendant tout l'intervalle, dans chacun de ses écrits, harangues ou rapports, on l'entend qui affleure et perce en exordes, en parenthèses, en péroraisons, et roule à travers les phrases comme une basse continue. – À force de s'en délecter, il ne peut plus écouter autre chose, et voici justement que les échos du dehors viennent soutenir de leur accompagnement la cantate intérieure qu'il se chante lui-même. Vers la fin de la Constituante, par la retraite ou l'élimination des hommes à peu près capables et compétents, il devient l'un des ténors en vue sur la scène politique, et décidément, aux Jacobins, le ténor en vogue.

[...] À la clôture de la Constituante, le peuple l'acclame dans la rue ; on a posé sur sa tête une couronne de chêne, on a voulu traîner son fiacre, on l'a reconduit en triomphe rue Saint-Honoré, chez Duplay, le menuisier qui le loge. Là, dans une de ces familles où la demi-bourgeoisie confine au peuple, parmi des âmes neuves sur lesquelles les idées générales et les tirades oratoires ont toute leur prise, il a trouvé des adorateurs ; on boit ses paroles ; on a pris de lui l'opinion qu'il a de lui-même ; pour tous les gens de la maison, mari, femme et filles, il est le grand patriote, le sage infallible ; soir et matin, il rend des oracles, il respire un nuage d'encens, il est un dieu en chambre. Pour arriver jusqu'à lui, les croyants font queue dans la cour ; admis un à un dans le salon, ils se recueillent devant ses portraits au crayon, à l'estompe, au bistre, à l'aquarelle, devant ses petits bustes en terre rouge ou grise ; puis, sur un signe de sa main saisi à travers la porte vitrée, ils pénètrent dans le sanctuaire où il trône, dans le cabinet réservé où son principal buste, accompagné de vers et de devises, le remplace quand il est absent. – Ses fidèles sont à genoux devant lui, et les femmes encore plus que les hommes. Le jour où, devant la Convention, il prononce son apologie, « les passages sont obstrués de femmes... il y en a sept ou huit cents dans les tribunes, et deux cents hommes au plus » ; et avec quel transport elles l'applaudissent ! C'est un prêtre qui a ses dévotes. » Aux Jacobins, quand il débite « son amphigouri », il y a des sanglots d'attendrissement, « des cris, des trépignements à faire crouler la salle » Un spectateur de-

meurant froid, on le regarde, on murmure, il est obligé de s'esquiver, comme un hérétique fourvoyé dans une chapelle au moment de l'office. – À mesure que les foudres de la Révolution tombent plus pressées sur les autres têtes, Robespierre monte plus haut dans la gloire de son apothéose. On lui écrit qu'il est « le fondateur de la République, le génie incorruptible qui voit tout, prévoit tout, déjoue tout, qu'on ne peut ni tromper ni séduire, qu'il a l'énergie d'un Spartiate et l'éloquence d'un Athénien, qu'il couvre la République de l'égide de son éloquence, qu'il éclaire l'univers par ses écrits, qu'il remplit le monde de sa renommée, qu'il régénère ici-bas le genre humain, que son nom est et sera en vénération dans tous les siècles présents et futurs, qu'il est le Messie que l'Être éternel a promis pour réformer toute chose » – « Une popularité énorme », dit Billaud-Varenne, une popularité qui, fondée sous la Constituante, « ne fit que s'accroître pendant la Législative, et plus tard encore davantage, tellement que, dans la Convention nationale, il se trouva bientôt le seul qui fixât sur sa personne tous les regards... Avec cet ascendant sur l'opinion publique... avec cette prépondérance irrésistible, lorsqu'il est arrivé au Comité de Salut public, il était déjà l'être le plus important de la France. » Au bout de trois ans, un chœur qu'il a formé et qu'il dirige, mille voix à l'unisson lui répètent infatigablement sa litanie, son credo intime, l'hymne en trois versets qu'il a composé en son propre honneur et que chaque jour il se récite à voix basse, parfois à voix haute : « Robespierre seul a trouvé la forme idéale du citoyen. Robespierre seul le remplit exactement, sans excès ni lacune. Robespierre seul est digne et capable de conduire la Révolution. » – À ce degré, l'infatuation froide équivaut à la fièvre chaude, et Robespierre arrive aux idées, presque aux visions de Marat.

D'abord, à ses propres yeux, il est, comme Marat, un homme persécuté, et, comme Marat, il se pose en « martyr », mais avec un étalage plus savant et plus contenu, avec l'air résigné, attendri d'une victime pure qui s'offre et monte au ciel en léguant aux hommes le souvenir impérissable de ses vertus. « Je soulève contre moi tous les amours-propres, j'aiguise mille poignards, je me dévoue à toutes les haines... Je suis certain de

payer de ma tête les vérités que je viens de dire, j'ai fait le sacrifice de ma vie, je recevrai la mort presque comme un bienfait. » – « Le ciel m'appelle peut-être à tracer de mon sang la route qui doit conduire mon pays au bonheur et à la liberté ; j'accepte avec transport cette douce et glorieuse destinée. » – « Ce n'est point pour vivre qu'on déclare la guerre à tous les tyrans, et, ce qui est plus dangereux encore, à tous les fripons... Plus ils se dépêchent de terminer ma carrière ici-bas, plus je veux me hâter de la remplir d'actions utiles au bonheur de mes semblables. » – « Tous les fripons m'outragent ; les actions les plus indifférentes, les plus légitimes de la part des autres, sont des crimes pour moi. Un homme est calomnié dès qu'il me connaît. On pardonne à d'autres leurs fortunes ; on me fait un crime de mon zèle. Ôtez-moi ma conscience, je suis le plus malheureux des hommes. Je ne jouis pas même des droits du citoyen ; il ne m'est pas même permis de remplir les devoirs de représentant du peuple... Pour moi, dont l'existence paraît aux ennemis de son pays un obstacle à leurs projets odieux, je consens à leur en faire le sacrifice, si leur affreux empire doit durer encore... Qu'ils courent à l'échafaud par la route du crime, et nous par celle de la vertu... Qu'ils me préparent la ciguë ; je l'attendrai sur ces sièges sacrés ; je léguerai au moins à ma patrie l'exemple d'un constant amour pour elle, et aux ennemis de l'humanité l'opprobre de ma mort. »

Naturellement, et toujours comme Marat, il ne voit autour de lui que « des pervers, des intrigants, des traîtres » – Naturellement, chez lui comme chez Marat, le sens commun est perverti, et, comme Marat, il croit à la volée : « Je n'ai pas besoin de réfléchir, disait-il à Garat, c'est toujours à mes premières impressions que je m'en rapporte. » Pour lui, « les meilleures raisons, ce sont ses soupçons », et contre ses soupçons rien ne prévaut, pas même l'évidence palpable : le 4 septembre 1792, dans un entretien intime avec Pétion, pressé de questions, il finit par dire : « Eh bien, je crois que Brissot est à Brunswick. » Naturellement enfin, il se forge, comme Marat, des romans noirs, mais moins improvisés, d'une absurdité moins grossière, plus lentement élaborés et plus industrieusement concertés

dans son cerveau de raisonneur et de policier.

[...] Dans ce cerveau rétréci, livré à l'abstraction et accoutumé à parquer les hommes en deux catégories sous des étiquettes contraires, quiconque n'est pas avec lui dans le bon compartiment est contre lui dans le mauvais, et, dans le mauvais compartiment, entre les factieux de tout drapeau et les coquins de tout degré, l'intelligence est naturelle. « Tout aristocrate est corrompu, et tout homme corrompu est aristocrate » ; car « le gouvernement républicain et la morale publique, c'est la même chose » [...]. L'immoralité est un attentat politique ; on complotte contre l'État, par cela seul qu'on affiche le matérialisme ou qu'on prêche l'indulgence, quand on est scandaleux dans sa conduite ou débraillé dans ses mœurs, quand on agiote, quand on dîne trop bien, quand on est vicieux, intrigant, exagéré ou trembleur, quand on agite le peuple, quand on pervertit le peuple, quand on trompe le peuple, quand on blâme le peuple, quand on se défie du peuple, bref quand on ne marche pas droit, au pas prescrit, dans la voie étroite que Robespierre a tracée d'après les principes. Quiconque y achoppe ou s'en écarte est un scélérat, un traître. Or, sans compter les royalistes, les Feuillants, les Girondins, les Hébertistes, les Dantonistes et autres déjà décapités ou incarcérés selon leurs mérites, combien de traîtres encore dans la Convention, dans les Comités, parmi les représentants en mission, dans les administrations mal épurées, parmi les tyranneaux subalternes, dans tout le personnel régnant ou influent à Paris et en province ! Hors « une vingtaine de trappistes politiques à la Convention », hors le petit groupe dévoué des Jacobins purs à Paris, hors les rares fidèles épars dans les sociétés populaires des départements, combien de Fouché, de Fréron, de Tallien, de Bourbon, de Collot, parmi les soi-disant révolutionnaires ! Combien de dissidents déguisés en orthodoxes, de charlatans déguisés en patriotes, de pachas déguisés en sans-culottes ! Ajoutez cette vermine à celle que veut écraser Marat : ce n'est plus par centaines de mille, c'est par millions, comme le crient Baudot, Jeanbon-Saint-André, Guffroy, qu'il faut compter les coupables et abattre les têtes.

[...] Au bout de trois ans, Robespierre a rejoint Marat dans

le poste extrême où Marat s'est établi dès les premiers jours, et le docteur s'approprie la politique, le but, les moyens, l'œuvre et presque le vocabulaire du fou : dictature armée de la canaille urbaine, affolement systématique de la populace soudoyée, guerre aux bourgeois, extermination des riches, proscription des écrivains, des administrateurs et des députés opposants. Même pâture aux deux monstres ; seulement Robespierre ajoute, à la ration du sien, « les hommes vicieux », en guise de gibier spécial et préféré. Dès lors, il a beau s'abstraire de l'action, s'enfermer dans les phrases, boucher ses chastes oreilles, lever au ciel ses yeux de prédicateur, il ne peut s'empêcher d'entendre ou de voir autour de lui, sous ses pieds immaculés, les os qui craquent, le sang qui ruisselle, la gueule insatiablement béante du monstre qu'il a formé et qu'il chevauche. À cette gueule toujours plus affamée, il faut chaque jour un plus ample festin de chair humaine, et il est tenu, non seulement de la laisser manger, mais encore de lui fournir la nourriture, souvent de ses propres mains, sauf à les laver ensuite, et à dire, ou même à croire, que jamais une éclaboussure de sang n'a taché ses vertueuses mains. À l'ordinaire, il se contente de flatter et caresser la bête, de l'excuser, de l'approuver, de la laisser faire. Déjà pourtant et plus d'une fois, tenté par l'occasion, il l'a lancée en lui désignant une proie. Maintenant, il va lui-même chercher la proie vivante, il l'enveloppe dans le filet de sa rhétorique, il l'apporte toute liée dans la gueule ouverte ; il écarte d'un geste absolu les bras d'amis, de femmes, de mères, les mains suppliantes qui se tendent pour préserver des vies ; autour du cou des malheureux qui se débattent, il met subitement un lacet, et, de peur qu'ils ne s'échappent, il les étrangle au préalable. Vers la fin, rien de tout cela ne suffit plus ; il faut à la bête de grandes curées, partant une meute, des rabatteurs, et, bon gré mal gré, c'est Robespierre qui équipe, dispose et pousse les pourvoyeurs, à Orange, à Paris, pour vider les prisons, avec l'ordre d'être expéditifs dans leur besogne. À ce métier de boucher, les instincts destructeurs, longtemps comprimés par la civilisation, se redressent. Sa physionomie de chat, qui a d'abord été celle « d'un chat domestique, inquiète, mais assez douce, est devenue la mine farouche d'un chat sauvage, puis la mine

féroce d'un chat-tigre.... À la Constituante, il ne parlait qu'en gémissant ; à la Convention, il ne parle qu'en écumant. » Cette voix monotone de régent gourmé prend un accent personnel de passion furieuse ; on l'entend qui siffle et qui grince ; quelquefois, par un changement à vue, elle affecte de pleurer ; mais ses plus âpres éclats sont moins effroyables que son attendrissement de commande. Un dépôt extraordinaire de rancunes vieilles, d'envie corrosive et d'aigreur recuite s'est amassé dans cette âme ; la poche au fiel est comble, et le fiel extravasé déborde jusque sur des morts. Jamais il n'est las de tuer à nouveau ses adversaires guillotins, les Girondins, Chaumette, Hébert, surtout Danton, probablement parce que Danton a été l'ouvrier actif de la Révolution, dont il n'est que le pédagogue incapable ; sur ce cadavre encore tiède, sa haine posthume suinte en diffamations apprêtées, en contrevérités palpables. – Ainsi rongée intérieurement par le venin qu'elle distille, sa machine physique se détraque, comme celle de Marat, mais avec d'autres symptômes.

[...] À l'en croire, il n'est pour rien dans les journées de Septembre. « Avant l'époque où ces événements sont arrivés, il avait cessé de fréquenter le conseil général de la Commune.... Il n'y allait plus. » Il n'y a été chargé d'aucune commission ; il n'y avait pas d'influence ; il n'y a point provoqué l'arrestation et le meurtre des Girondins. Seulement, « il a parlé avec franchise de quelques membres de la commission des Vingt et Un » ; en sa qualité de « magistrat » et « dans une assemblée municipale », ne devait-il pas « s'expliquer librement sur les auteurs d'une trame dangereuse » ? Au reste, la Commune, « loin de provoquer les événements du 2 septembre, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour les empêcher » Enfin, il n'a péri qu'un innocent : « C'est beaucoup sans doute. Citoyens, pleurez cette méprise cruelle ; nous l'avons pleurée dès longtemps ; mais que votre douleur ait un terme, comme toutes les choses humaines. » Quand le peuple souverain, reprenant les pouvoirs qu'il a délégués, exerce son droit inaliénable, nous n'avons qu'à nous incliner. – D'ailleurs, il est juste, sage et bon ; « dans tout ce qu'il fait... tout est vertu et vérité, rien ne peut

être excès, erreur ou crime » À lui d'intervenir, quand ses vrais représentants sont gênés par la loi : « Qu'il se réunisse dans ses sections, et vienne nous forcer à mettre en état d'arrestation les députés infidèles. » Rien de plus licite qu'une telle motion, et voilà toute la part que Robespierre a prise au 31 mai. Il est trop scrupuleux pour faire ou commander un acte illégal ; cela est bon pour les Danton, les Marat, pour les hommes de morale relâchée ou de cerveau échauffé, qui, au besoin, marchent dans le ruisseau et retroussent leurs manches jusqu'au coude ; quant à lui, rien ne dérangera ou ne salira ostensiblement son costume d'honnête homme et de parfait citoyen. — Au Comité de Salut public, il ne fait qu'exécuter les décrets de la Convention, et la Convention est toujours libre. Lui dictateur ! Mais il n'est qu'un député entre sept cents autres, et son autorité, s'il en a une, n'est que l'ascendant légitime de la raison et de la vertu. Lui meurtrier ! Mais, s'il a dénoncé des conspirateurs, c'est la Convention qui les a traduits devant le Tribunal révolutionnaire, et c'est le Tribunal révolutionnaire qui en a fait justice. Lui terroriste ! Mais, s'il veut simplifier la procédure, c'est pour hâter la délivrance des innocents, la punition des coupables et l'épuration définitive qui mettra pour jamais la liberté et les mœurs à l'ordre du jour. — Tout cela, il parvient presque à le croire, avant de le dire, et tout cela, après qu'il l'a dit il le croit.

Quand la nature et l'histoire se concertent pour composer un personnage, elles y réussissent mieux que l'imagination humaine. Ni Molière dans son *Tartufe*, ni Shakespeare dans son *Richard III*, n'ont osé mettre en scène l'hypocrite convaincu de sa sincérité et le Caïn qui se croit Abel. Le voici sur une scène colossale, en présence de cent mille spectateurs, le 8 juin 1794 [20 *prairial*], au plus beau jour de sa gloire, dans cette fête de l'Être suprême (1), qui est le triomphe retentissant de sa doctrine et la consécration officielle de sa papauté. Deux personnages sont en lui, comme dans la Révolution qu'il représente, l'un, apparent, étalé, extérieur, l'autre, inavoué, dissimulé, intime, et le second recouvert par le premier. — Le premier, tout de parade, forgé par la cervelle raisonnante, est aussi factice

que la farce solennelle qui se développe autour de lui. Conformément au programme de David, le peuple de comparses, qui défile devant une montagne allégorique, fait les gestes indiqués, pousse les cris commandés, sous l'œil d'Henriot et de ses gendarmes, et, à l'heure dite, éprouve les émotions prescrites. À cinq heures du matin, « amis, frères, époux, parents, enfants, s'embrassent... Le vieillard, les yeux mouillés par des larmes de joie, sent rajeunir son âme » À deux heures, sur les estrades en gazon de la sainte montagne, « tout s'émeut, tout s'agite : ici les mères pressent les enfants qu'elles allaitent ; là, saisissant les plus jeunes de leurs enfants mâles, elles les présentent en hommage à l'Auteur de la nature ; au même instant, et simultanément, les fils, brûlant d'une ardeur guerrière, lèvent leurs épées et les déposent entre les mains de leurs vieux pères. Partageant l'enthousiasme de leurs fils, les vieillards ravis les embrassent et répandent sur eux la bénédiction paternelle... Tous les hommes répandus dans le Champ de la Réunion répéteront en chœur le (premier) refrain... Toutes les femmes répandues dans le Champ de la Réunion répéteront en chœur le (second) refrain... Tous les Français confondront leurs sentiments dans un embrassement fraternel. » Une idylle menée à la baguette devant des symboles moraux et des divinités de carton peint, quoi de plus beau pour le moraliste d'apparat, qui n'a jamais distingué le faux du vrai et dont la sensibilité à fleur de peau est empruntée aux écrivains sensibles ! « Pour la première fois », son visage s'épanouit, il rayonne de joie, et l'enthousiasme du scribe se déverse, comme toujours, en phrases de livre : « Voilà, dit-il, la plus intéressante portion de l'humanité ! L'univers est ici rassemblé. Ô nature, que ta puissance est sublime et délicieuse ! Comme les tyrans doivent pâlir à l'idée de cette fête ! » Lui-même n'en est-il pas le plus bel ornement ? N'a-t-il pas été choisi à l'unanimité pour présider la Convention et pour conduire la cérémonie ? N'est-il pas le fondateur du nouveau culte, du seul culte pur que la morale et la raison puissent avouer sur la terre ? – En grand costume de représentant, culotte de nankin, habit bleu barbeau, ceinture tricolore, drapeau à panaches, tenant dans la main un bouquet d'épis et de fleurs, il marche le premier, en tête de la Convention, et sur

l'estrade il officie : il met le feu au voile de l'idole qui représente l'Athéisme, et à sa place, tout d'un coup, par un mécanisme ingénieux, il fait apparaître l'auguste statue de la Sagesse. Là-dessus, il parle, puis il reparle, exhortant, apostrophant, prêchant, élevant son âme à l'Être suprême, avec quelles combinaisons oratoires ! Avec quel déroulement académique de petits versets enfilés bout à bout pour mieux lancer la tirade ! Avec quel savant équilibre de l'adjectif et du substantif ! De ces périodes tressées comme pour une distribution de prix ou pour une oraison funèbre, de toutes ces fleurs fanées, s'exhale une odeur de sacristie et de collègue ; il la respire complaisamment et s'en enivre. Sans doute, en ce moment, il est de bonne foi, il s'admire sans hésitation ni réserve, il est à ses propres yeux, non seulement un grand écrivain et un grand orateur, mais encore un grand homme d'État, un grand citoyen : sa conscience artificielle et philosophique ne lui décerne que des éloges.

– Mais regardez en dessous, ou plutôt attendez une minute. Derrière lui, l'impatience et l'antipathie se sont fait jour ; Leconte l'a bravé en face ; des murmures, des injures, et, ce qui est pis, des sarcasmes sont arrivés jusqu'à ses oreilles. En pareil jour et en pareil lieu ! Contre le pontife de la vérité, contre l'apôtre de la vertu ! Comment les mécréants ont-ils osé ? Silencieux, blême, il avale sa rage, et, perdant l'équilibre, il se précipite, les yeux clos, dans la voie du meurtre : coûte que coûte, les mécréants périront, tout de suite. Pour aller plus vite, il faut escamoter leurs têtes, et, comme « au Comité de Salut public, jusqu'à ce moment, tout s'est fait de confiance », seul avec Couthon, sans prévenir ses collègues, il rédige, apporte et fait voter par la Convention la terrible loi de Prairial [*La Grande Terreur*] qui met à sa discrétion toutes les vies. – Dans sa hâte cauteleuse et maladroite, il a demandé trop ; à la réflexion, chacun s'alarme pour soi-même ; il est forcé de reculer, de protester qu'on l'a mal compris, d'admettre une exception pour les représentants, partant de rengainer le couteau qu'il mettait déjà sur la gorge de ses adversaires. Mais il ne l'a pas lâché, il les guette, et, simulant la retraite, affectant le renoncement, tapi dans son coin, il attend qu'ils se discréditent, pour

sauter sur eux une seconde fois. Cela ne tardera guère ; car la machine d'extermination qu'il a installée le 22 prairial demeure entre leurs mains, et il faut qu'elle fonctionne entre leurs mains selon la structure qu'il lui a donnée, c'est-à-dire à tours accélérés, presque au hasard : à eux, l'odieux du massacre en grand et aveugle ; non seulement il ne s'y oppose pas, mais, tout en feignant de s'abstenir, il y pousse. Renfermé dans son bureau particulier de police secrète, il commande des arrestations, il lance Hermann, son limier en chef, il prend lui-même, il signe le premier, il expédie sur-le-champ l'arrêté qui suppose des conspirations parmi les détenus et qui, instituant les « moutons » ou dénonciateurs subornés, va fabriquer les grandes fournées de la guillotine, afin de « purger et débayer les prisons en un instant » – « Ce n'est pas moi, dira-t-il plus tard ; depuis plus de six semaines, l'impuissance de faire le bien et d'arrêter le mal m'a forcé à abandonner absolument mes fonctions de membre du Comité de Salut public. » Perdre ses adversaires avec les meurtres que l'on commet, qu'on leur fait commettre et qu'on leur impute, du même coup de pinceau se blanchir et les noircir, quelle volupté ! Si tout bas, par instants, la conscience naturelle essaye de murmurer, la conscience acquise et superposée intervient aussitôt pour lui imposer silence et pour déguiser sa rancune privée sous des prétextes publics : après tout, les gens guillotinéés étaient des aristocrates, et les gens à guillotiner sont des hommes immoraux ; ainsi le moyen est bon, et le but meilleur ; en usant du moyen, comme en poursuivant le but, on exerce un sacerdoce. – **Tel est le décor de la Révolution, un masque spécieux, et tel est le dessous de la Révolution, une face hideuse ; sous le règne nominal d'une théorie humanitaire, elle couvre la dictature effective des passions méchantes et basses ; dans son vrai représentant, comme en elle-même, on voit partout la férocité percer à travers la philanthropie et, du cuistre, sortir le bourreau.**

Ce passage est extrait du Gouvernement révolutionnaire, de Taine. Certes, l'œuvre complète de l'historien mériterait d'être rééditée ; mais si un seul volume devait l'être à défaut

des autres, ce serait bien celui-ci. Comportant 680 pages (format américain sur Internet) et enrichi de plus de 1200 références, on n'a pas mieux exprimé la vérité ni mieux exposé la réalité que dans cette contribution magistrale. On aura l'illustration de ce qu'est réellement un État totalitaire, et l'on comprendra mieux ce qui est en train de se passer à notre époque moderne, c'est-à-dire depuis Mai 1968 et l'échec du communisme, le retour insidieux du jacobinisme étendu et généralisé à toute la planète sous le nom de Nouvel Ordre Mondial...

1. Taine résume ici la fête de l'Être suprême. Il faudrait avoir sous les yeux le programme de la cérémonie conçu par le peintre Jacques-Louis David, le grand ordonnateur des pompes républicaines : il y en trois pages serrées dans le *Moniteur*, un programme valant son pesant d'enflure prétentieuse et de taffe à l'œil allégorique... Il est trop long pour le reproduire ici. Avec cette fête qui consacrait le culte de l'Homme et pressentait le dictateur, Robespierre atteignait le sommet de son éphémère triomphe et vivait son apothéose. Sitôt le sommet gravi, ce sera la chute calamiteuse et sans gloire de l'idole...

*

Rapport Courtois présenté au nom de la commission chargée de l'examen des papiers de Robespierre

Après la chute de Robespierre, une commission fut nommée par la Convention pour inventorier ses papiers. Courtois, député de l'Aube, fut désigné pour établir un rapport. Celui-ci est une charge en règle contre le tribun Jacobin. On a accusé Courtois d'avoir mis en évidence les documents favorables à sa thèse et d'en avoir écarté ou omis d'autres. Les thermidoriens sortaient tout juste de sauver leurs têtes ; encore sous l'effet de la frayeur, ils n'avaient aucune raison de dresser un panégyrique posthume à celui qui s'était donné pour objectif premier de les éliminer d'urgence. Lorsque les conjurés se retrouvaient, le soir, pour préparer la confrontation fatale du 9 thermidor, Courtois les recevait chez lui, dans une habitation proche de celle de Robespierre. Le rapport fait cent pages ; l'extrait suivant conforte certains passages ci-dessus de Taine, montrant l'exaltation dans laquelle se trouvaient les admira-

teurs de Robespierre ; et pour être juste, il faut noter qu'il recevait tout autant de lettres de menaces écrites sur le même ton symétrique propre à l'époque, où ses ennemis déversaient à torrent leur haine vengeresse assortie de propos assassins et de menaces de mort.

(*Les passages du texte en italique sont de Courtois*). — [...] Ce sont de telles vérités qu'il fallait, depuis un an, faire retentir à cette tribune : elles eussent tombé terribles et menaçantes dans l'âme timide de Robespierre. Le tyran qui tremble est au-dessous d'un esclave ; la peur nous eût sauvés des effets de la tyrannie. Loin de cela, il semble qu'on ait pris à tâche d'élever un trône à celui qui ne voulait que briller à la tribune. Des agrégations coupables lui firent respirer, de toutes les parties de la France, l'encens criminel qu'elles brûlaient en son honneur ; c'est à qui enivrerait l'idole, trop faible pour résister aux vapeurs empoisonnées : on se disputait, dans les *sociétés dites populaires*, l'honneur, ou l'affront, pour mieux dire, de s'agenouiller devant ce nouveau *Dagon* ; et des milliers de fanatiques irréligieux ne semblèrent avoir chassé de leurs temples les dieux qu'ils adoraient depuis tant de siècles, que pour se prosterner devant leur nouveau dieu *Maximilien*. Il faut parcourir ses papiers pour s'en convaincre. Ici, c'est une société qui n'ose point vous offrir le tribut de ses idées, sans le soumettre à votre tyran.

Là, c'en est une autre qui a pris pour *mot d'ordre* le nom de Robespierre, comme *Joseph Lebon*, le mot *Pillage*.

Là encore, ce sont les membres d'une autre société qui bénessent l'Éternel de ce qu'il a pris sous sa sauvegarde *des jours précieux*.

Ailleurs, ce sont des sociétés populaires de sections qui envoient savoir des nouvelles de Robespierre, malade ; des nouvelles même de *Couthon*.

Ailleurs, c'est une société-mère qui le conjure de joindre à ses efforts *le tribut de ses rares talents*, pour consolider le grand œuvre de la régénération française.

Partout, même prostitution d'encens, de vœux et d'hommages ; partout on verserait son sang pour sauver ses jours. Qu'importe la Convention, qu'importe la République ? *Vive Robespierre !* voilà le vœu général des sociétés populaires.

Du sein de ces hommages collectifs, s'élève encore le nuage formé par la vapeur de l'encens des *particuliers*.

Ici, *c'est l'incorruptible Robespierre qui couvre le berceau de la République de l'égide de son éloquence*. Là, le *vertueux Robespierre* est surnommé *le ferme appui et la colonne inébranlable de la République*.

Ailleurs, *on n'a fait connaissance qu'avec ses talents, on veut la faire avec ses vertus*.

Ailleurs encore, on s'extasie sur ses écrits qui lui ont fait l'inappréciable réputation d'un vrai citoyen français, qui réunit en lui *et l'énergie d'un ancien Spartiate et d'un Romain des premiers temps de la république, et l'éloquence d'un Athénien* ; enfin (ce que vous ne croirez pas, citoyens), *d'homme éminemment sensible, humain et bienfaisant*.

Vient après un original, qualifié par lui-même *jeune homme de 87 ans*, qui regarde Robespierre *comme le Messie annoncé par l'Être éternel pour réformer toutes choses*.

Puis un autre, digne d'être accolé à ce dernier, appelle Robespierre *son apôtre* ; il se réjouit *d'avoir par le physique une ressemblance avec le bienfaiteur de la patrie*. Il imiterait volontiers ce courtisan qui s'était fait crever un œil parce que son empereur était borgne.

Puis deux autres qui baptisent leurs deux enfants du nom sacré de *l'incorruptible Robespierre*.

Un maire de *Vermanton* veut ensuite que Robespierre soit regardé dans les siècles des siècles, comme *la pierre angulaire de l'édifice constitutionnel*.

Un auteur de journal, en écrivant à Robespierre (qu'il appelle *son cher*) *qu'il voudrait le voir pour lui apprendre ce que peut-être il ne sait pas*, nous apprend à nous, que *les plus beaux ouvrages de son cher Robespierre, dont il propage les lumières avec plaisir, sont en entier dans ses journaux, et que son nom est*

répété mille fois dans ses treize volumes révolutionnaires. Était-ce pour consacrer l'immortalité du héros ou celle du panégyriste ?

Un agent national nous apprend, à son tour, que c'est *l'Être suprême dont Robespierre a prouvé l'existence, qui* (par reconnaissance sans doute) *veille sur ses jours, et que la République est sauvée.*

Un fanatique d'Amiens veut voir à toute force le grand homme ; *il veut rassasier ses yeux et son cœur de ses traits, et, l'âme électrisée par toutes ses vertus républicaines, rapporter chez lui de ce feu dont le grand homme embrase tous les bons républicains : ses écrits le respirent, il s'en nourrit ; mais ce n'est pas assez pour lui, il veut le contempler en face.*

Un président et un secrétaire d'un Comité de surveillance adressent des plaintes contre un représentant du peuple à Robespierre, signalé par eux *le génie incorruptible qui voit tout, prévoit tout, déjoue tout ; qu'on ne peut tromper ni séduire.* Si la justice ne leur est pas rendue, ils voleront (disent-ils) à la Convention, où Robespierre les *écouterà, et jugera.*

Un autre président de société populaire, dans un discours dont l'impression et l'envoi furent votés sans doute unanimement, se livre, en parlant des [*tentatives*] d'assassinats de *Collot* et de *Robespierre*, à ce beau mouvement d'éloquence :

« Qui l'a sauvé ? Qui a sauvé encore Robespierre ? *Le faisceau de toutes les vertus* qu'ils adorent et qu'ils propagent avec courage, l'Être suprême. D'un autre côté, il (l'Être suprême) protège visiblement la République, et il a voulu dans cette occasion *lui épargner d'éternels regrets.* »

Une commune, enfin, a chanté pour Robespierre un *Te Deum* terminé par les cris de *vive Robespierre, vive la République.*

Puis vous lisez ces flagorneries niaises dans une lettre du conspirateur *Saint-Just* à Robespierre, longtemps avant qu'ils fussent réunis à la Convention :

« Vous qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent du despotisme et de l'intrigue ; vous que je ne connais « *comme Dieu*, par des merveilles ; je ne vous connais pas, mais vous êtes un *grand homme.* »

Ah ! c'est ici qu'on le peut dire : si la peste avait des emplois et des trésors à distribuer, elle aurait aussi ses courtisans comme Robespierre.

Tant d'encens brûlé ne rassasiait pas encore l'avidité du tyran ; il lui fallait une couronne, et l'on a vu un flatteur assez lâche pour la lui offrir : « *Béni soit Robespierre !* (lui criait ce misérable), *béni soit le digne imitateur de Brutus ! La couronne, le triomphe vous sont dus, ils vous seront déferés, en attendant, que l'encens civique fume devant l'autel que nous vous élèverons et que la postérité révèrera tant que les hommes connaîtront le prix de la liberté.* »

Quel délire ! Quel amalgame d'idées hétérogènes ! *Une couronne à côté de l'encens civique ! Une couronne consacrée par des hommes qui connaîtront le prix de la liberté !*

Ne serait-on pas tenté, après avoir parcouru cette correspondance d'esclaves, de croire au système de la reproduction des mêmes êtres, à certaines périodes de siècles tant célébrées par l'imagination des anciens ? Et quelle différence entre tous ces plats valets de la tyrannie, ces fondateurs d'autels, ces distributeurs de couronnes, et ce vil Anicius qui proposait chez les Romains d'ériger un temple au dieu Néron ?

*

Ce qui surprend le plus, chez Robespierre, c'est son utilisation monomaniaque et quasi névrotique du mot « vertu » qui ressort de toutes ses interventions publiques ; l'usage abusif et controuvé qu'il fait de ce vocable, si beau dans sa signification non détournée (force intérieure, force de l'âme, que l'on cultive en soi pour s'élever dignement), dénote chez lui une sorte de névrose obsessionnelle, d'un moraliste maniaque de la pureté de soi, qui cache en réalité le côté sombre du personnage ; il est du côté de la Force, mais du mauvais côté ; il est le Dark Vador du jacobinisme. Dans un document réunissant ses interventions à la Convention entre 1792 et 1794, je relève, au moyen de l'ordinateur, qu'il utilise le mot plus de cent fois, et je ne tiens pas compte des dérivés proches. Il me rappelle ces malades de la propreté qui vivent dans la terreur des microbes,

se lavent les mains en permanence, se méfient de tous contacts physiques, de toutes les ambiances chargées ; s'ils pouvaient vivre sous cloche, en atmosphère stérile, ils le feraient.

Maximilien n'avait d'amis que lui-même, ai-je dit ; il ne risquait aucune contamination morale parasite ; Robespierre était un pur, un probe, un vertueux, un homme franc, loyal, désintéressé, etc. Vraiment trop propre pour être tout à fait blanc et sans tache... On assure qu'il était plutôt distant et brutal à l'égard des femmes, ce qui laisse supposer, au final, qu'on a à faire à un authentique sadomasochiste, et qu'il cherchait à transcender cette partie sombre et glauque de l'animal qui le rongait intérieurement en se donnant l'image immaculée de l'homme vertueux et incorruptible.

Ses admirateurs disent qu'avant de parler de Robespierre, il faut d'abord lire ses discours. Désolé de les décevoir, mais inutile de perdre son temps à lire les harangues de M. Maximilien : entre les paroles et les actes du bonhomme, c'est le jour et la nuit ; il tient un langage, il agit autrement... Il noie son auditoire dans des manifestes brûlants d'amour et d'attachement à l'humanité. La preuve ? Il le dit lui-même : « J'ai toujours aimé l'humanité. » ; il œuvre même pour le genre humain, pour le régénérer, et son amour se porte au-delà des étoiles : « Ce n'est pas pour un peuple que nous combattons, mais pour l'univers. » Moyennant quoi, s'il pouvait occire la moitié de cette même humanité impure à son odorat délicat, il le ferait. Il est du côté des humbles, des petits, de la justice immanente, etc. La preuve ? Il est contre la peine de mort. Pardon ?... Vous pouvez répéter ?... — Je dis : il est contre la peine de mort. — Pas possible ! — Si ! Et il le prouve dans un discours devant l'Assemblée constituante, le 30 mai 1791. Je vous accorde qu'il faut se frotter les yeux et se pincer quand on lit ce qu'on lit et qu'on sait ce qu'on sait. Voici les dernières lignes de son intervention :

« Partout où les lois offensent l'humanité par un excès de rigueur, c'est une preuve que la dignité de l'homme n'y est pas connue, que celle du citoyen n'existe pas : c'est une preuve que le législateur n'est qu'un maître qui commande à des esclaves,

et qui les châtie impitoyablement suivant sa fantaisie. **Je conclus à ce que la peine de mort soit abrogée.** »

*

Robespierre est contre la peine de mort, mais dans un discours du 3 décembre 1792, il n'hésite pas à requérir la mort pour Louis XVI, la mort expéditive et sans jugement.

« **Il n'y a point de procès à faire. Louis n'est point un accusé, vous n'êtes point des juges ; vous êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'État et les représentants de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de Providence nationale à exercer. Quel est le parti que la saine politique prescrit pour cimenter la République naissante ? C'est de graver profondément dans les cœurs le mépris de la royauté, et de frapper de stupeur tous les partisans du roi. [...] Louis fut roi, et la République est fondée.** »

Ou pour parler explicitement : Tuez-le !

Lors du procès qui se tint devant les députés de la Convention nationale, au moment de délivrer la sentence, voici comment il motive sa décision de voter la mort du Roi.

D'abord la partie qu'on rappelle souvent : « **Je suis inflexible pour les oppresseurs, parce que je suis compatissant pour les opprimés ; je ne connais point l'humanité qui égorge les peuples, et qui pardonne aux despotes.** »

Et la suite qu'on oublie : « **Le sentiment qui m'a porté à demander mais en vain, à l'Assemblée Constituante l'abolition de la peine de mort, est le même qui me force aujourd'hui à demander qu'elle soit appliquée au tyran de ma patrie, et à la royauté elle-même dans sa personne.** »

*

Extraits du discours du 8 mai 1793 de Robespierre aux Jacobins, à propos de la lutte engagée contre les Vendéens.

« **Afin qu'il ne reste aucun doute sur mon système, je déclare qu'il faut non seulement exterminer tous les rebelles de la Vendée, mais encore tout ce que la France renferme de rebelles contre l'humanité et contre le peuple.** »

« Il n'y a plus que deux partis en France, le peuple et ses ennemis. Il faut exterminer tous ces êtres vils et scélérats, qui conspireront contre les droits de l'homme, et contre le bonheur de tous les peuples. Voilà l'État où nous en sommes. »

« J'ai dit ce matin à la Convention que les patriotes de Paris iraient au-devant des scélérats de la Vendée, qu'ils entraîneraient sur leur route tous leurs frères des départements, et qu'ils les extermineraient tous... Oui, tous les rebelles à la fois. »

*

Fin du discours fatidique du 8 thermidor an II (26 juillet 1794), veille de ce fameux 9 thermidor qui consacre la chute de l'incorruptible :

« Quel est le remède à ce mal ? Punir les traîtres, renouveler les bureaux du Comité de Sûreté générale, épurer ce comité lui-même, et le subordonner au Comité de Salut public, épurer le Comité de Salut public lui-même, constituer l'unité du gouvernement sous l'autorité suprême de la Convention nationale, qui est le centre et le juge, [*Qui sont les traîtres ?*] et écraser ainsi toutes les factions du poids de l'autorité nationale, pour élever sur leurs ruines la puissance de la justice et de la liberté ; tels sont les principes. S'il est impossible de les réclamer sans passer pour un ambitieux, j'en conclurai que les principes sont proscrits, et que la tyrannie règne parmi nous, mais non que je doive les taire ; car, que peut-on objecter à un homme qui a raison et qui sait mourir pour son pays ?

Je suis fait pour combattre le crime, non pour le gouverner. Le temps n'est point arrivé où les hommes de biens peuvent servir impunément la patrie ; les défenseurs de la liberté ne seront que des proscrits, tant que la horde des fripons dominera. »

*

Robespierre est un fourbe, un menteur, un hypocrite ; la vraie nature du pharisien perce parfois au détour d'un discours,

et révèle le dictateur sanguinaire qui sommeille en lui et ne demande qu'à s'extérioriser. Qu'on le veuille ou non, il a encouragé la violence, la répression tous azimuts, appelé au meurtre dans ses harangues, tout autant qu'il les a justifiés par ses silences, cautionnés par ses discours, et clairement assumés en tant qu'autorité suprême de la Convention. La preuve qu'il est bien celui qui a institué la terreur comme mode de gouvernement ; il l'exprime sans ambiguïté dans un discours sur la « moralité publique » (sic) à la barre de la Convention, le 5 février 1794 ; comme à son habitude, il enrobe ses propos d'un pathos lyrique et verbeux destiné à faire passer ses ukases.

« (...) Quel est le but où nous tendons ? la jouissance paisible de la liberté et de l'égalité ; le règne de cette justice éternelle, dont les lois ont été gravées, non sur le marbre et sur la pierre, mais dans les cœurs de tous les hommes, même dans celui de l'esclave qui les oublie et du tyran qui les nie.

(...) Nous voulons substituer dans notre pays la morale à l'égoïsme, la probité à l'honneur, les principes aux usages, les devoirs aux bienséances, l'empire de la raison à la tyrannie de la mode, le mépris du vice au mépris du malheur, la fierté à l'insolence, la grandeur d'âme à la vanité, l'amour de la gloire à l'amour de l'argent, les bonnes gens à la bonne compagnie, le mérite à l'intrigue, le génie au bel esprit, la vérité à l'éclat, le charme du bonheur aux ennuis de la volupté, la grandeur de l'homme à la petitesse des grands, un peuple magnanime, puissant, heureux, à un peuple aimable, frivole et misérable, c'est-à-dire toutes les vertus et tous les miracles de la république à tous les vices et à tous les ridicules de la monarchie. »

Qui ne souscirait à un tel programme de bonheur qui confine à la béatitude ? Mais bien vite, la vraie nature du personnage avec ses desseins noirs noyés dans les belles phrases reprend le dessus :

« [...] On dirait que les deux génies contraires que l'on a représentés se disputant l'empire de la nature combattent dans cette grande époque de l'histoire humaine pour fixer sans retour les destinées du monde, et que la France est le théâtre de cette lutte redoutable. Au dehors, tous les tyrans vous cernent ; au

dedans tous les amis de la tyrannie conspirent : ils conspireront jusqu'à ce que l'espérance ait été ravie au crime. **Il faut étouffer les ennemis intérieurs et extérieurs de la république, ou périr avec elle ; or, dans cette situation, la première maxime de votre politique doit être que l'on conduit le peuple par la raison, et les ennemis du peuple par la terreur.**

Si le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la terreur : la vertu, sans laquelle la terreur est funeste ; la terreur, sans laquelle la vertu est impuissante. La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible ; elle est donc une émanation de la vertu : elle est moins un principe particulier qu'une conséquence du principe général de la démocratie appliqué aux plus pressants besoins de la patrie.

On a dit que la terreur était le ressort du gouvernement despotique. Le vôtre ressemble-t-il donc au despotisme ? Oui, comme le glaive qui brille dans les mains des héros de la liberté ressemble à celui dont les satellites de la tyrannie sont armés. **Que le despote gouverne par la terreur ses sujets abrutis, il a raison comme despote : domptez par la terreur les ennemis de la liberté, et vous aurez raison comme fondateurs de la république. Le gouvernement de la révolution est le despotisme de la liberté contre la tyrannie.** La force n'est-elle faite que pour protéger le crime, et n'est-ce pas pour frapper les têtes orgueilleuses que la foudre est destinée ? »

« On conduit les ennemis du peuple par la terreur... La terreur sans laquelle la vertu est impuissante... La terreur émanation de la vertu... Domptez les ennemis de la liberté par la terreur... Le despotisme de la liberté contre la tyrannie... »

On voit combien les discours de Robespierre ne sont que des mots, des associations de mots, des abstractions dénotant un talent de rhéteur habile, mais sans contenus objectifs et circonstanciés ; il ne joue que sur l'alternative binaire « vertu-terreur », « bien-mal » pour argumenter son prêche ; toute sa mécanique mentale est organisée autour de cette rhétorique simpliste et manichéenne qui frappe les esprits : désigner à la

vindicta populaire ceux qui représentent le mal et les fustiger sans fournir le moindre argument, en abusant des mots liberté, morale, bonheur, vertu, sans les objectiver concrètement ; exalter cette vertu républicaine rédemptrice à travers celui qui est le seul digne d'en témoigner : lui-même. Pour tout dire, une phraséologie moralisatrice de type idéologique délayée dans un verbiage déclamatoire « vertueux », n'ayant d'autre objet que de faire accepter les mots qui oppriment et qui tuent.

*

Toujours aux Jacobins, le mercredi 8 mai 1793 :

— « **Nous avons à combattre la guerre extérieure et intérieure. La guerre civile est entretenue par les ennemis de l'intérieur (Vendée, Bretagne, Coblenz)... »**

— « **J'ai proposé deux mesures : la première que Paris envoie deux légions (républicaines) suffisantes pour exterminer tous les scélérats qui ont osé lever l'étendard de la révolte... »**

C'est-à-dire contre tous ceux qui résistent au meurtre, au vol, au pillage, aux spoliations, etc., et ne veulent pas se soumettre à un ordre dirigé par des gens qu'ils considèrent comme des flibustiers de la plus vile espèce, fussent-ils républicains ; de toute évidence, les « scélérats » sont allergiques à la vertu selon l'Incorruptible... La Vendée va comprendre et payer chèrement la résistance qu'elle oppose au Vertueux.

— « **J'ai demandé que tous les citoyens suspects fussent mis en État d'arrestation [Loi des suspects].**

Plus loin il atténue son propos, selon son habitude, et demande que la qualité de citoyen suspect ne soit pas déterminée par la qualité de ci-devant noble, de procureur, de financier, de marchand, mais sur les citoyens qui ont fait preuve d'incivisme... Qu'est-ce que les suspects ? Qu'est-ce que l'incivisme ?... Cela peut aller loin. Cela ira TRÈS loin.

— « **J'ai demandé qu'il fût destiné des millions nécessaires pour fabriquer des armes et des piques, pour armer tous les sans-culottes de Paris. »**

— « **J'ai demandé que le peuple fit un effort pour exterminer les aristocrates qui existent partout** (Applaudi). »

— « **Je demande que dès demain les forges s'élèvent sur toutes les places publiques, où l'on fabriquera des armes pour armer le peuple...** »

*

La fin pathétique de Robespierre

Essayons d'esquisser en quelques traits la chute de l'homme le plus puissant, le plus adulé de France, au moment où sa popularité est au plus haut dans le cœur des républicains. On reste stupéfait par la rapidité avec laquelle la situation va se retourner contre lui ; en un instant, il connaît la déchéance la plus brutale, lâché par les Montagnards, les sans-culottes, la Commune et tous les comités... De l'idole admirée quelques heures plus tôt, il passe sans transition au statut de monstre à abattre. Le monstre est abattu ; il tombe, foulé, piétiné par ceux-là mêmes qui ont été ses amis et qu'il a faits, pour un temps, rois sanguinaires.

La veille du jour fatidique, le 9 thermidor (27 juillet 1794), une fois de plus les couteaux sont tirés à l'Assemblée nationale... Depuis la séance de l'Être suprême, une cassure franche est apparue entre le chef des Jacobins et la Montagne... Il en fait trop, il va trop loin ; sa propension à s'imposer en dictateur en irrite plus d'un et provoque des sarcasmes à son encontre ; de plus, il a tendance à s'enfermer dans sa paranoïa obsessionnelle ; il supporte de moins en moins les critiques et se voit environné de comploteurs ; surtout il ne supporte plus qu'on s'oppose à sa volonté. Jusqu'à présent il pouvait s'en prendre aux ennemis de la République, aux royalistes, aux émigrés, aux contre-révolutionnaires, etc. Les uns sont à terre, les autres réduits au silence.

Dans sa vision étroite d'un monde peuplé d'ennemis et de conspirateurs, il se sent menacé de toute part ; à défaut de pouvoir s'en prendre aux précédents, c'est autour de lui qu'il va débiter ses ennemis, parmi les siens ; et c'est vers ses anciens amis politiques qu'il tourne ses accusations... Selon son habitude, il ne voit que traîtres, brigands, fripons, intrigants, pervers,

corrompus, partout ; cet homme a besoin d'être entouré d'ennemis pour affermir son autorité ; il fait voter le fameux décret du 22 prairial (10 juin 1794), celui qui annonce la Grande Terreur ; c'est-à-dire que la Convention donne pleins pouvoirs discrétionnaires à la Justice expéditive ; la guillotine va officier de plus belle. Fouquier se frotte déjà les mains : il va vider les prisons, et, selon son expression, mettre « Maisons à vendre » ! Robespierre devient dictateur à part entière, mais encore faut-il éliminer la faction qui s'oppose à son dictat. Il a préparé des listes : la liste pour et la liste contre... Une liste contre, cela signifie, pour ceux qui sont visés, la mort. Il dénonce mais ne nomme pas ; encore une caractéristique du personnage : il est incapable d'aller au bout de sa logique ; il parle d'épurer le Comité de Salut public et le Comité de Sûreté générale ; les suspects dénoncés mais non nommés se reconnaissent aisément, et préparent la contre-offensive ; ils se retrouvent le soir entre eux, et finissent par mettre au point une tactique ; chose impossible, inenvisageable la veille : la Montagne et la Plaine passent un accord. Les « crapauds » (sic) du Marais sont parfois bien utiles.

*Le jour fatidique arrive enfin. L'atmosphère est tendue. De toute façon, au bout de la séance, et quoi qu'il arrive, chacun sait qu'il y aura des morts. C'est à ce moment que Robespierre, sûr de lui, se lance dans son discours fleuve : un véritable plaidoyer pro domo ; une autojustification de pure forme ; c'est simple, lui, il est le pur, le probe, il a les mains propres, la tête haute, il est injustement calomnié : « **Qui suis-je moi, qu'on accuse ? Un esclave de la liberté, un martyr vivant de la République, la victime autant que l'ennemi du crime. Tous les fripons m'outragent ; les actions les plus indifférentes, les plus légitimes de la part des autres, sont des crimes pour moi ; un homme est calomnié dès qu'il me connaît. On pardonne à d'autres leurs forfaits ; on me fait crime de mon zèle. Ôtez-moi ma conscience, je suis le plus malheureux des hommes ; je ne jouis pas même des droits de citoyens, que dis-je ? Il ne m'est même pas permis de remplir les devoirs d'un représentant du peuple.** »*

Il serait facile de lui répondre : « On ne prête qu'aux

riches »... Notons qu'il n'y a rien de politique dans ce discours ; il se complaît dans l'attitude du parfait paranoïaque, du persécuté persécuté qui tente de se justifier moralement devant ses pairs. Marat avait le même comportement ; entre deux appels aux meurtres collectifs, il se dressait une stature de martyr persécuté, flagellé, victime de sa généreuse nature d'homme probe œuvrant au bien de l'humanité : toujours à se justifier « le fou atrabilaire »... Les accusations portées contre Robespierre ne sont qu'insinuations mensongères et vaines calomnies destinées à lui faire porter le chapeau des exactions et crimes commis par d'autres ; il continue de dénoncer les traîtres, les ennemis de la République, et conclut par un appel à l'épuration des Comités. L'Assemblée ne bronche pas ; elle applaudit docilement, poliment, quand il faut applaudir. À la fin, Lecointre demande que le discours soit imprimé : c'était le faire adopter officiellement par la Convention. Robespierre triomphait.

Mais une première réaction hostile se découvre au milieu du silence ; c'est Bourdon de l'Oise soulevant une objection :

« Je m'oppose, s'écrie-t-il, à l'impression de ce discours. Il contient des matières assez graves pour être examiné. Il peut renfermer des erreurs comme des vérités. Il est de la prudence de la Convention de renvoyer l'examen des deux comités de Salut public et de Sûreté générale. »

Inutile de dire que cette réaction face à Robespierre constituait déjà, en soi, un crime de lèse-majesté. Bourdon jouait sa tête. Mais c'était fin de sa part, car le projet allait être soumis aux deux Comités visés par l'épuration. L'Assemblée approuve l'objection... Aussitôt, un vent de réprobation trop longtemps contenu se lève des rangs et explose comme une tempête soudaine. Une véritable tollé se déchaîne contre Robespierre. Les accusateurs se succèdent à la barre : Collot d'Herbois, Vadier, Tallien, Billaud-Varenne... Les cris de « À bas le tyran ! » fusent dans les rangs de l'Assemblée ; Robespierre est bousculé, empêché de reprendre la parole ; le jeune Tallien, qui a l'âge de Saint-Just, va déployer une énergie peu commune pour faire tomber le tyran qu'il menace d'un couteau. Pour lui, la Répu-

blique, dans sa tête folle, est une hypothèse qui relève de l'abstrait ; en ce moment, il pense surtout à venger la Cabarrus, sa femme, bientôt son ex-femme... Encore une fois, des têtes sont l'enjeu de cette confrontation à mort... Et contre toute attente, c'est Robespierre qui va perdre la sienne en même temps qu'il perd définitivement la partie.

Que s'est-il passé ? Les Montagnards d'habitude plus brail-lards ne se font plus entendre ; dehors, les Jacobins, les Sections, les Sans-culotte, regardent ailleurs. Après avoir éliminé tous ses opposants, dont il aurait pu faire certains de ses alliés, Girondins (Vergniaud, Brissot, Manon Roland), Indulgents (Danton, Desmoulins), Exagérés (Hébert, Chaumette, Ronsin,), même les Enragés (Roux), la « Magie » cynique de la terreur n'opère plus et le gouvernement de la peur reste sans effets. Le Commandeur vient de tomber de sa statue. Plus personne ne se précipite pour la relever. Il a fait le vide autour de lui ; il a semé le vent, il récolte la tempête... Robespierre est désormais seul, isolé, face à lui-même, face à sa paranoïa. Il n'a peut-être jamais cessé d'être seul de toute sa fugace et funeste existence politique. Arrêté à la Convention, il est transféré à la prison du Luxembourg, puis libéré par ses partisans et conduit à l'Hôtel de ville.

Croyant probablement encore à son étoile, une double bévue de Henriot, le commandant de la garde nationale, ruine toutes ses chances de retourner la situation à son avantage. Dans le même temps, Barras et Bourdon, chacun à la tête d'une colonne de gendarmes à cheval et de quelques canonniers opportunément retournés, ne rencontreront aucune difficulté à investir les locaux de l'Hôtel de Ville, où le tribun vient de se réfugier avec une poignée de ses inconditionnels.

Dans la confusion et le brouhaha, un coup de feu tiré par le gendarme Merda (nommé Médal dans le Moniteur) le blesse, lui arrachant en partie la mâchoire inférieure (Le geste du gendarme est contesté par certains historiens, bien que l'intéressé l'ait revendiqué ; après avoir changé son nom en Méda, il deviendra un des glorieux soldats de l'Empire et sera emporté par un boulet à la bataille de la Moscowa ; il était colonel, il sera élevé au grade de Général la veille de sa mort). Le lendemain,

Robespierre et ses amis furent conduits devant le Tribunal Révolutionnaire ; Fouquier-Tinville, son commis aux basses-œuvres, le nettoyeur des prisons, se contentera de lire les décrets de mise hors-la-loi et de constater les identités.

Puis ils furent transportés sur des charrettes vers la guillotine. On pouvait distinguer Robespierre avec sa tête sanguinolente emmaillotée dans un linge ; Henriot, estropié après avoir été défenestré par Coffinhal à l'Hôtel de Ville ; Robespierre jeune, estropié en se jetant par la fenêtre ; Couthon, le « cul-de-jatte », gravement blessé (il était de plus perclus de rhumatismes articulaires au niveau des jambes et se déplaçait en chaise roulante) ; Saint-Just, le seul valide, enfermé dans son mutisme, avec quelque chose comme surpris et distant dans le regard, manifestement assommé par le renversement brutal de la situation qui venait de le faire tomber de son piédestal ; l'« Ange de la révolution » avait rabattu de sa superbe et faisait oublier en cet instant tragique son image d'apprenti despote, enivré du sang de ses victimes ; rappelons que ce « vertueux », qui prenait pour modèle son maître Robespierre, passait aussi pour un auteur pornographe. Seul Lebas était mort après s'être tiré une balle dans le cœur.

Le convoi prit des rues détournées pour exposer les condamnés aux sarcasmes de la foule avant d'atteindre la guillotine ; le chaos des pavés leur arrachait des plaintes de douleur ; il fit un arrêt devant la maison Duplay, la famille qui hébergeait Robespierre. Les femmes étaient en liesse ; elles dansaient autour de la charrette. De toute évidence, elles n'étaient pas les mêmes que les jours précédents. Ainsi prit fin la vie malfaisante d'un des plus grands tyrans de l'histoire de l'humanité, et sans aucun doute un des plus grands criminels.

*

Mais la Révolution n'était pas terminée. Les Jacobins, qui seront plus tard, les modèles des Bolcheviks russes, toujours aussi fous furieux et sanguinaires, allaient de nouveau faire tragiquement parler d'eux le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), cette fois avec l'appui de l'armée (Augereau, Masséna). Ils n'allaient pas remettre la guillotine à l'honneur, ils allaient faire

fonctionner ce qu'on appela la « guillotine sèche », comprenons la déportation dans les bagnes coloniaux ; ils allaient aussi achever de ruiner la France, et en arriver de nouveau à s'entre-tuer, lorsqu'un jeune général de trente ans, qui ne va pas tarder à faire parler de lui dans le monde, se présenta devant l'Assemblée nationale, soutenu par son frère Lucien, le Président des Cinq-Cents, et osa pénétrer à l'intérieur de l'enceinte entouré de ses grenadiers en armes ; puis il signifia la fin de cette partie sanglante qui n'avait que trop duré... Pour en rejouer une autre aussitôt après, tout aussi mortifère, mais dans un autre registre. Je vous renvoie à la grande Histoire.

Une dernière remarque... Le terrible tribun, peut-il être sauvé au moins une fois ? Pourrait-il avoir au moins une circonstance atténuante en sa faveur ? J'aurais un instant de faiblesse pour lui en sachant qu'il a été condamné et mis à mort par des individus pires que lui, même si dans le groupe, certains peuvent être qualifiés sans peine de meilleurs... Mais je me reprends aussitôt en pensant qu'ils n'étaient que les mandibules mécaniques d'une mâchoire insatiable, assoiffée de sang et affamée de chair humaine, qui réclamait, la mâchoire de la machine à broyer du Gouvernement révolutionnaire, et qu'ils émanaient tous de lui ; ils n'étaient que ses factotums, des sous-ordres en mission ; ils ont eu beau jeu d'en faire cas, lorsqu'il les faisait rappeler pour les morigéner comme des petits garçons pris en flagrant délit de grosse bêtise, alors même qu'il eût fallu les neutraliser énergiquement et sur le champ. Le sinistre Carrier, Lebon, Collot, Fouché, furent de ceux-là. Après ce paroxysme révolutionnaire, la machine à broyer continuera son œuvre de mort ; elle emportera les accusateurs de Robespierre et bien d'autres encore...

Quelques réflexions relevées au cours de ces journées fatidiques des 8 et 9 Thermidor, qui mettent un point final à la révolution dans la Révolution.

Cambon : « Il est temps enfin de dire toute la vérité entière. Est-ce moi qu'il faut accuser de m'être rendu maître en quelque chose ? Un seul homme paralyse la Convention nationale, et cet homme c'est celui qui vient de parler, c'est Robespierre. »

Charlier : « Quand on se vante d'avoir le courage de la vertu, il faut avoir celui de la vérité. Nommez ceux que vous accusez ! »

David (Jacques-Louis), dans une envolée digne de la tragédie grecque dont il était un peintre fervent : « Robespierre, si tu bois la ciguë, je la boirai avec toi. »

Qu'on se rassure pour lui, cet opportuniste talentueux ne boira pas la ciguë et c'est heureux : *David est l'un de nos plus grands peintres français ; mais aussi un dur de dur à défaut d'être un tape-dur. Conventionnel ayant voté la mort de Louis XVI, membre du Comité de Sûreté générale, président de la section des interrogatoires, ce grand artiste avait une âme d'argousin. De lui, cette réflexion* : « Si j'aime le sang, c'est que la nature m'a formé ainsi. » *À la Force, le 3 septembre 1792, il peignait les mourants qu'on entassait sur les morts.* « Que faites-vous là ? lui demande Reboul, député de la Convention. — Je saisis, répond le peintre, les derniers mouvements de la nature dans ces scélérats. — Quel dommage, remarque le député, qu'avec d'aussi grands talents on ait un cœur aussi gangrené, et comment les Beaux-Arts n'amollissent-ils pas l'airain de l'âme la plus dure. » *À la Restauration, son immense talent ne suffira pas à le protéger de l'exil.*

Tallien brandissant un poignard : « J'ai frémi pour la patrie ; j'ai vu former l'armée du nouveau Cromwell [*Robespierre*], et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein, si la Convention nationale n'avait pas le courage de le décréter d'accusation... »

Billaud-Varenne : « L'abîme est sous vos pas ; il faut le combler de nos cadavres ou y précipiter les traîtres. »

Billaud-Varenne. « J'aime mieux que mon cadavre serve de trône à un ambitieux que de devenir par mon silence, le complice de ses forfaits. »

Alors que Robespierre s'approche des Montagnards pour obtenir leur soutien et tente d'accéder aux gradins, ils lui lancent : « Retire-toi de ces bancs d'où l'ombre de Danton et de Camille Desmoulins te repousse ! » « C'est donc Danton que

vous voulez venger ? », s'étonne Robespierre, décontenancé.

Il se tourne vers la Plaine, ses pires ennemis d'hier : « Hommes vertueux, c'est maintenant à vous que je m'adresse ; je vous ai tous arrachés aux fureurs de ceux qui m'accusent : sauvez-moi donc, ou vous périrez avec moi. » *Le côté droit garde d'abord son ordinaire immobilité. Puis tout à coup, rompant ce pesant silence, une voix se fait entendre :* « Scélérat ! La vertu dont tu profanes le nom doit te traîner à l'échafaud. » *C'était Durand de Maillane.*

Tout en répondant aux accusations, Robespierre va s'asseoir à une place vide de la Plaine. Les girondins (le restant) s'écrient : « Misérable ! C'était la place de Vergniaud. »

À un autre moment, Robespierre tente de reprendre la parole ; sa voix s'enroue et s'éteint. Garnier de l'Aube s'écrie : « Le sang de Danton t'étouffe ! »

Louchet fait entendre sa voix : « Je demande le décret d'arrestation contre Robespierre. »

Legendre qui, comme la plupart, a tourné côté casaque au bon moment et revient de loin : « La Convention entière renferme autant de Montagnards qu'il y a d'hommes de bien ; et la preuve que la Convention est composée d'hommes de bien, c'est que le décret d'arrestation des traîtres a été voté à l'unanimité. »

David n'en mène pas large et fait profil bas devant ses accusateurs qui lui rappellent, entre autres, la ciguë : « On ne peut concevoir jusqu'à quel point ce malheureux m'a trompé ; c'est par ses sentiments hypocrites qu'il m'a abusé ; je vous supplie de croire que la mort est préférable à ce que j'éprouve dans ce moment-ci. Dorénavant, j'en fais le serment, et j'ai cru le remplir encore dans cette malheureuse circonstance, je ne m'attacherai plus aux hommes, mais seulement aux principes. »

Thuriot faisant adopter un décret refusant l'accès de l'assemblée à Robespierre, blessé et allongé sur un brancard : « Le cadavre d'un tyran ne peut que porter la peste. La place qui est marquée pour lui et ses complices, c'est la place de la Révolution [échafaud]. »

Legendre, alors que Robespierre a été déposé, hors de l'enceinte, sur une table de l'Hôtel de Ville, la mâchoire brisée par une balle, exposé aux insultes et aux lazzis du public, lui lance du ton le plus cynique : « Eh bien, tyran ! Toi pour qui la République n'était pas assez grande, hier, tu n'occupes pas aujourd'hui deux pieds de large sur cette petite table ! »

C'est ce même Legendre qui demandait que l'on découpât Louis XVI en quatre-vingt-cinq morceaux, pour envoyer un morceau à chacun des quatre-vingt-cinq départements. Il légua son corps à la médecine : décidément, le boucher avait une vocation de dépeceur jusque dans sa propre mort...

La chute de Robespierre va provoquer un tel sentiment de soulagement et de liberté retrouvée dans la population parisienne, que celle-ci fêtera l'événement des jours et des semaines durant... Un énorme besoin d'aspirer à pleins poumons ce grand moment de libération collective, et de se défouler jusqu'à l'excès. De là, la mode des Incroyables, des Merveilleuses et autres Muscadins (ex-Jeunesse dorée).

Autre fait significatif à mettre au compte de Robespierre : le 6 thermidor, 3 jours avant la chute du tyran, le Comité de Salut public avait convoqué un mécanicien pour établir les plans d'une guillotine à 4 tranchants ou fenêtres, disposition expéditive que l'on peut associer à la loi du 22 prairial, destinée à accélérer les procédures d'exécutions (on a vu des projets jusqu'à dix tranchants !). Décidément, oui, il était urgent que le 9 thermidor arrivât ; un miracle de la divine Providence quand on connaît la trempe des accusateurs...

Les tigres se déchirent, les loups se mangent entre eux, les hyènes se repaissent des cadavres ; c'est cette ménagerie humaine démente, en proie à la folie, coupée de toute transcendance, dépourvue de toute humanité, qui engendrera désormais la matière humaine hypocrite et à l'âme noire, pourvoyeuse du personnel politique formant de tous temps les régimes républicains.

Divers

Les femmes

On ne peut pas dire que la femme, d'une manière générale, ait été particulièrement à l'honneur pendant la Révolution, sauf exceptions comme toujours ; mises à part les saintes femmes immolées sur l'autel de la foi, les représentantes du sexe féminin ne laisseront pas des souvenirs glorieux ni impérissables en cette période immonde de folie subversive...

*Côté révolutionnaires, la figure qui prédomine est évidemment celle Marie-Jeanne Phlipon (ou Philipon) épouse Roland, dite Manon Roland, femme de tête et égérie des Girondins ; elle était entièrement vouée à l'idée républicaine. Je n'ai aucune sympathie particulière pour cette femme ; elle a été de ceux, avec son mari, Jean-Marie Roland de la Platière, qui contribuèrent largement, par leur entêtement idéologique et leur aveuglement suicidaire de parfaits idiots utiles de la Gironde, à mettre en branle la machine infernale qui les a dévorés, et avec eux, tant d'innocents. Cependant cette élégante et belle femme ne manquait pas de panache ni de caractère, et lorsque la sentence de mort fut rendue, elle adressa à ses juges ces paroles : « Vous me jugez digne de partager le sort des grands hommes que vous avez assassinés : je tâcherai de porter à l'échafaud le courage qu'ils ont montré. » *Quelqu'un aurait dit à Roland : « Ta femme est plus grand homme que toi. »**

Mais femme elle était, femme elle restait ; et, sauf cas exceptionnel, elle n'aurait jamais dû payer de son sang, comme de nombreuses femmes, l'horreur à laquelle elle n'était pourtant pas étrangère. La femme qui la servait disait un jour à un prisonnier : « Elle rassemble devant vous toutes ses forces,

mais dans la chambre elle reste quelquefois trois heures appuyée sur sa fenêtre à pleurer. » *Pleurerait-elle sur son sort ? Sur celui de son mari, de sa famille ? Sur celui des Français ? Sur l'état de déliquescence généralisée dans lequel se trouvait plongé son pays, et auquel elle avait largement contribué ?*

Quand son mari, dont elle était la collaboratrice et la plume, était ministre de l'Intérieur, elle ne pouvait pas ne pas savoir la souffrance qui s'abattait déjà sur tout le territoire français ; elle était au courant de tout, savait tout de l'anarchie qui mettait à feu et à sang le pays ; elle était aux meilleures sources de l'information et du renseignement ; si bien que, lorsque montant à l'échafaud, elle se tourna vers la statue de la Liberté en tenant ces propos mémorables : « Liberté, que de crimes on commet en ton nom ! », on peut la croire sur parole, on peut croire qu'elle l'a bien dit. Elle formait un couple uni avec son mari plus âgé de vingt ans, malgré les quelques écarts de Manon sur lesquels il fermait paternellement les yeux (elle se lia avec Buzot). Quand il apprit l'exécution de sa femme, Roland, fou de douleur, sortit en courant de la maison où il se cachait, et alla se jeter sur une épée qui le transperça.

On notera l'improbable Olympe de Gouges (plus prosaïquement, Marie Gouze) ; elle inondait les théâtres de ses œuvrettes écrites avec son secrétaire, que personne ne voulait produire (elle n'avait aucune instruction mais ne manquait ni d'intelligence ni de courage) ; très avancée dans ses idées, elle se heurta à la solide misogynie des Conventionnels (il faut lire le sort que lui réserva Chaumette en guise d'oraison funèbre... Il n'avait peut-être pas tout à fait tort !). Auteur d'une Déclaration des droits de la femme, elle joignit à la cause des femmes celle des esclaves et des Noirs, menant de front tous les combats progressistes dans l'air du temps ; elle fut véritablement à l'avant-garde de la femme moderne, de la féministe à venir... Elle refusait de se mettre en ménage ou de se remarier pour ne pas appartenir à un homme ; « le mariage est le tombeau de la confiance et de l'amour », écrivait-elle ; il eût été facile de lui objecter que la confiance et l'amour sont aussi l'épreuve de vérité du mariage ; et on aurait pu lui demander,

à elle qui dénigrait tant le pouvoir masculin : qu'avez-vous fait, madame, pour aider un homme à vous rendre heureuse ?

Elle rejoignit les Girondins, dénonça les massacres de Septembre, s'en prit à Robespierre, et se proposa même d'aider Malesherbes à défendre le Roi. Quoi qu'il en soit de son combat, tout comme Manon Roland et tant d'autres, elle ne méritait certainement pas de mourir sur l'échafaud ; elle est morte emportée par la tourmente révolutionnaire qu'elle a elle-même contribué à propager ; elle notait : « Si la femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit également avoir celui de monter à la tribune. » ; la réponse idéale eût été : ni l'un, ni l'autre ; elle ne montera pas à la tribune, elle montera à l'échafaud et sera guillotinée à l'âge de 38 ans. Laissant une œuvre importante, elle est aujourd'hui considérée comme la « sainte patronne » des féministes modernes qui en ont fait leur égérie posthume. Certaines féministes militent pour le rapatriement de sa dépouille au Panthéon.

Passons sur l'anecdotique Rose Lacombe (Claire de son nom de baptême), comédienne, et sa comparse Pauline Léon, fondatrices des Républicaines révolutionnaires, proches des Enragés... Plus réservées, les féministes modernes le sont à l'égard d'Anne-Josèphe Terwagne, née à Marcourt dans les Ardennes belges, dite aussi Théroigne de Méricourt ; j'ai lu quelque part, sur les nombreuses sources que j'ai examinées, que des libellistes royalistes l'auraient affublée de ce nom francisé par dérision : elle le fera sien. Femme exaltée, enivrée par les idées nouvelles et surtout par l'action révolutionnaire, elle se composa un personnage d'amazone audacieuse, chapeau à plume à larges bords, pistolet et sabre à la ceinture, étant de toutes les sarabandes subversives, au moins à ses débuts. Quoique féministe, elle n'hésitait pas à vivre en femme entretenue ; en dépit de ses idées « généreuses », son intelligence et sa culture étaient limitées ; c'était surtout une meneuse, une agitatrice ; des hommes de renom fréquentaient son salon davantage pour la beauté de la « Belle liégeoise » que pour l'intérêt de sa conversation. Elle finit par rejoindre les Girondins.

Un jour de mai 1793, alors qu'elle se présentait pour entrer

à la Convention, des ménades du parti Jacobin, l'avisant, lui en interdirent l'accès ; elle tenta de forcer le passage ; alors les matrones lui tombent dessus, se saisissent d'elle, la mettent à nu, et lui passent une correction magistrale... Elle ne supportera pas cette humiliation publique ; sa raison déjà naturellement fragile, et semble-t-il ébranlée par l'assassinat du journaliste pamphlétaire Suleau dont elle s'accusait, elle ne s'en remettra jamais et sombrera dans la folie. Elle resta vingt-trois ans enfermée, vivant dans des conditions épouvantables d'animalité que même des animaux n'auraient pu supporter ; elle passait son temps à se mortifier, voire s'automutiler. Des savants se sont penchés sur son cas. Elle aurait été atteinte de la syphilis.

Certains lecteurs seront étonnés que je classe Charlotte Corday parmi les révolutionnaires. Contrairement à une croyance entretenue, surtout par les historiens de gauche, Marie-Anne Charlotte Corday d'Armont n'était pas royaliste mais constitutionnelle, proche des Girondins, qu'elle eut l'occasion de fréquenter lorsque les proscrits se réfugièrent à Caen. Il semble qu'elle ait été en relation avec Barbaroux, l'Antinoüs de la Révolution (célèbre pour sa beauté physique et son côté quelque peu bellâtre), lequel Barbaroux avait bien connu Marat, jadis. Elle dira elle-même aux juges qu'elle était républicaine avant la Révolution. Elle était peu chrétienne, ne se portant ni du côté assermenté, ni du côté insermenté : « je n'allais ni aux uns ni aux autres » ; elle refusa les derniers sacrements devant le confesseur : « Le sang que j'ai versé et le mien que je vais répandre, sont les seuls sacrifices que je peux offrir à l'Éternel. » La meurtrière de Marat justifia son crime en avançant qu'elle tuait un homme pour en sauver cent mille. Cependant nombreux sont les historiens s'accordant à dire que ce crime était inutile ; il n'a pas fait avancer d'un pouce la cause qu'elle prétendait défendre, bien au contraire : ce fut une réaction excessive de femme indignée qui eut pour conséquence d'aggraver la situation de ses amis Girondins... De plus, il était connu que Marat, en phase terminale d'une maladie grave de la peau, n'avait plus longtemps à vivre : au moins pour un temps, elle en a fait un martyr républicain.

L'histoire de Charlotte Corday étant bien connue, inutile d'aller plus loin. Cependant comment ne pas évoquer l'émouvant épisode d'Adam Lux ? Ce jeune député allemand de vingt-huit ans était en mission à Paris pour déclarer l'attachement officiel de la Ville de Mayence aux idéaux de la République française ; il arriva au moment du procès de Charlotte et y assista par curiosité ; envoûté par le charme de cette grande et belle jeune femme aux longs cheveux, châtain clair ou blond cendré (selon les auteurs), il tomba transi d'amour pour la condamnée, au point de la vouloir rejoindre dans la mort. Cela lui fut facile : il lui a suffi d'approuver publiquement son crime et d'exalter l'acte de l'héroïne pour être à son tour envoyé à l'échafaud ; les tueurs français n'avaient de ménagements pour aucune délicatesse. Voici la fin de sa lettre publique envoyée par-delà la mort à sa tendre aimée :

[...] S'ils veulent me faire aussi l'honneur de leur guillotine qui désormais à mes yeux n'est qu'un autel sur lequel on immole les victimes, et qui, par le sang pur versé le 17 juillet, a perdu toute ignominie ; s'ils le veulent, dis-je, je les prie, ces bourreaux, de faire donner à ma tête abattue autant de soufflets qu'ils en firent donner à celle de Charlotte ; je les prie de faire pareillement applaudir à ce spectacle de tigres par leur populace cannibale... Ah ! Parisiens ! Est-ce vous qui restez paisibles pendant qu'on commet dans vos murs autant d'horreurs qu'on y voyait autrefois de galanteries ?... Tu me pardonneras, sublime Charlotte, s'il m'est impossible de montrer dans mes derniers moments le même courage et la même douceur qui te distinguaient ; je me réjouis de ta supériorité, car n'est-il pas juste que l'objet adoré soit toujours plus élevé et toujours au-dessus de l'adorateur ?

Il faut, bien sûr, faire état de celles qu'on appelait les furies de la guillotine, les tricoteuses. À l'origine, elles avaient été tirées des prisons au nombre de quatre cents, et enrôlées par les Jacobins ; confinées dans les tribunes de l'Assemblée, moyennant une modeste rétribution, elles avaient pour rôle, sur un signal, de crier, de hurler, de vociférer des imprécations préparées, chaque fois qu'un député adverse prenait la parole

pour contrer un Montagnard, émettre des critiques ou des propositions qui n'allaient pas dans le sens de la révolution ; elles entraient dans la stratégie de peur, d'épouvante, de terreur que faisaient régner les Jacobins ; leurs criailleries de hurleuses à la mort, rendues hystériques tant par la peur que par leur délabrement moral et mental, paralysait les députés et permettaient aux Montagnards de maintenir leur ascendant sur l'Assemblée, bien qu'ils fussent minoritaires. Les hurlements de femmes poussés dans les sons aigus ont un pouvoir de sirènes stressant qui devient vite insupportable à l'oreille de l'homme. On retrouvait partout ces mégères enragées qui portaient parfois avec elles, pour occuper les temps morts, du tricot ou de l'ouvrage, d'où leur nom de « tricoteuses ». À la Commune de Paris de 1871, on appellera « pétroleuses » ces mêmes femmes attirées à la fonction de badigeonner au pétrole les monuments de Paris pour les incendier : sans doute ce phénomène a-t-il été exagéré ; cependant l'Hôtel de Ville et le Palais des Tuileries ont bien été volontairement incendiés ; et si les Versaillais n'étaient pas intervenus à temps pour arrêter cette folie destructrice, bien des monuments parisiens eussent été détruits ou saccagés, dont Notre-Dame de Paris et la Sainte Chapelle, sauvés in extremis. On trouvait chez ces révolutionnaires en jupon autant de pauvres filles plus à plaindre qu'à blâmer, que de femmes de mauvaise vie ou des prostituées du Palais-Royal : le cas de Félicie Gimet, une cantinière tueuse, qui se convertit et entra en religion.

Côté royalistes ou contre-révolutionnaires, on a vite fait le tour de la question, et pour une raison simple : les femmes n'avaient pas assez de leurs larmes pour pleurer leurs hommes, époux, fiancés, pères, fils ou frères, impitoyablement envoyés dans les prisons politiques ou à la mort ; elles se démenaient courageusement pour tenter de les arracher au supplice, au point qu'elles y passaient parfois elles-mêmes. On a les exemples de mesdemoiselles de Sombreuil et Cazotte qui sauvèrent leurs pères du massacre de l'Abbaye (un répit provisoire pour les deux), en parvenant à émouvoir les tueurs. L'anecdote, rapportant que les massacreurs auraient proposé à Mlle de

Sombreuil d'épargner son père si elle buvait un verre de sang d'aristocrate, est donnée pour une légende.

*Des noms de femmes surgissent parfois au cours de ces temps monstrueux, telles les sœurs Théophile et Félicité Fernig, soldats aux côtés de leur père et à son insu (elles étaient déguisées sous l'uniforme en jeunes garçons) ; ces deux Flamandes n'étaient pas à proprement parler royalistes, mais elles combattirent avec les armées aux frontières, à Valmy et à Jemappes... Ou cette belle à la virilité guerrière, Marie Adrian, de Lyon, qui avait étonné ses juges par la fermeté de ses réponses : « Comment t'appelles-tu ? », lui avaient-ils demandé ; elle avait répondu : « Adrian » — Quel est ton nom de baptême ? — Marie, répondit la jeune accusée ; le nom de la mère de Notre Seigneur-Dieu pour qui je vais mourir. — Quel âge as-tu ? — Dix-sept ans, l'âge de Charlotte Corday [*Celle-ci avait vingt-cinq ans quand elle assassina Marat*]. — Comment, à ton âge, as-tu pu braver le feu et tirer le canon contre ta patrie ? — C'était pour la défendre. — Citoyenne, lui dit Corchand, nous admirons ton courage. Que ferais-tu si nous t'accordions la vie ? — Ce que je ferais, répliqua la jeune fille en relevant fièrement la tête, je poignarderais ce soir le plus féroce d'entre vous, et ce serait toi que je choisirais. »*

Elle monta en silence, et les yeux baissés, les degrés de l'échafaud, plus intimidée des regards de la foule que de la mort. Elle refusa la main que le bourreau lui tendait pour assurer ses pas, et cria deux fois : « Vive le roi ! » En la dépouillant de ses vêtements, le bourreau trouva sur sa poitrine un billet écrit avec du sang ; c'était l'adieu de son fiancé, mitraillé quelques jours avant aux Brotteaux : « Demain, à cette même heure, je ne serai plus, disait-il à sa fiancée. Je ne veux pas mourir sans te dire encore une fois : je t'aime. On m'accorderait ma grâce pour dire le contraire, que je la refuserais. Je n'ai pas d'encre, je me suis ouvert la veine pour t'écrire avec mon sang. J'aurais voulu le confondre avec le tien pour l'éternité ; Dieu ne l'a pas voulu, résignons nous. Adieu, ma chère Marie. Ne pleure pas, pour que les anges te trouvent belle quand tu viendras me rejoindre auprès de Dieu. Je mourrai demain, heureux, en pensant que les

hommes qui nous séparent en ce monde nous réunirons dans l'autre. Je vais t'attendre, à bientôt. »

Les deux fiancés ne furent séparés que de quelques jours dans la mort. Et Lamartine d'ajouter, stupide : « Le peuple sut admirer et non pardonner. » Non, ce n'est pas le peuple qui n'a pas pardonné, mais ceux qui s'exprimaient et perpétrèrent leurs crimes par usurpation de son nom.

Vous vous souvenez qu'il a été raconté plus haut que le 10 août 1792, lors de la prise des Tuileries, une voix mystérieuse avait tonné au bas de l'escalier central : « Hé ! là-haut, qu'est-ce que vous faites ? On ne tue pas les femmes ! » Madame Campan qui rapporte cet événement, se trouvant à l'étage, à genoux, tenue sous la poigne d'un solide gaillard, raconte qu'au même moment le sabreur avait suspendu son geste, puis l'avait lâchée : « Relève-toi, coquine, la nation te fait grâce. » Il n'a pas fallu longtemps pour que le « On ne tue pas les femmes » ne soit plus que vaine parole ; la terreur sera désormais « à l'ordre du jour » pour tous, sans distinction, hommes, femmes, jeunes, vieux ; les femmes paieront un lourd tribut, comme les hommes, à la folie hystérique des éradicateurs gorgés de haine et assoiffés de sang... Elles n'avaient même pas besoin d'avoir quelque forfait à se reprocher ; il suffisait qu'elles fussent l'épouse, la fille, la mère, la sœur d'un suspect, d'un proscrit, pour être stigmatisées « sillon reproducteur » et vouées à la mort (selon un chroniqueur de l'époque, 370 femmes auraient été guillotonnées à Paris, sous la dictature jacobine).

1. À la suite de troubles provoqués par la féministe Rose Lacombe, venue, à la tête d'un groupe de femmes portant bonnets rouges, perturber une réunion du Conseil général, le procureur général de la Commune, Chaumette, s'élança dans une diatribe que nous dirions virile contre les femmes, leur reprochant « ...d'abandonner les soins pieux de leur ménage, le berceau de leurs enfants, pour venir sur la place publique, dans la tribune aux harangues, à la barre du Sénat, dans les rangs de nos armées, remplir des devoirs que la nature a départis à l'homme seul. » Puis il ajouta : « Rappelez-vous cette femme hautaine d'un époux sot et perfide, la Roland, qui se crut propre à gouverner la république, et qui concourut à sa perte. Rappelez-vous cette virago, cette femme homme, l'impudente Olympe de Gouges, qui, la première, institua des sociétés de femmes, voulut politique, et commit des crimes. Tous ces êtres immoraux ont été anéantis sous le fer des lois,

et vous vous voudriez les imiter ? **Nous voulons que les femmes soient respectées, c'est pourquoi nous les forcerons à se respecter elles-mêmes.** »

*

Les prisons républicaines

Chaque année, vous y avez droit, et vous n'y coupez pas : la fête nationale dite du « 14 juillet ». Première erreur : ce n'est pas une fête nationale, c'est une fête républicaine ; c'est-à-dire la fête de la victoire de quelques-uns sur quelques autres... bannis. Il serait plus véridique et plus honnête de la qualifier de fête antinationale. Afin de ne pas assimiler cette représentation au souvenir sanglant de la prise de la Bastille, les républicains, dès lors qu'ils ont officiellement institué cette fête annuelle en 1880, ont soutenu qu'elle commémorait la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, la grande embrassade universelle de tous les Français (presque tous), avant le grand égorgement national ; c'était jouer sur les mots : celle-ci avait été instaurée justement pour commémorer l'anniversaire de la prise de la Bastille. La deuxième erreur, la Bastille était présentée par les révolutionnaires et les républicains comme le symbole de la tyrannie des rois ; quand les agitateurs investirent le symbole pour l'abattre, ils n'y trouvèrent que sept prisonniers, tous de droit commun dont deux fous... Ils étaient venus surtout pour s'emparer des réserves de poudre et alimenter en munitions les fusils qu'ils venaient de dérober aux Invalides.

La prise de la Bastille est le socle sur lequel s'est édifié le Mythe révolutionnaire ; lequel Mythe révolutionnaire a lui-même constitué le socle sur lequel s'est édifié le Mythe républicain.

Alors, la Bastille, prison d'État, symbole de la tyrannie, de l'oppression, de l'arbitraire royal, etc. ? Lisons plutôt...

Les documents ci-dessous proviennent de deux ouvrages, le premier anonyme Histoire des Jacobins (1820), le second du nom de Proussinalle (pseudonyme), Histoire secrète de la Révolution (1815), se recoupent et donnent à peu près les mêmes informations sur les prisons ; j'ai fait un medley des deux. Le second résume en titre le contenu et ajoute : « Avec des anecdotes piquantes sur les orgies que faisaient les juges et les jurés,

et notamment sur les déjeuners, les dîners et les soupers secrets des meneurs de la Convention, et sur les parties fines de Clichy. » *Il s'agit bien sûr des soirées intimes organisées par Barrère ; cela permettait à celui qui était le véritable patron du Comité de Salut public, policier dans l'âme comme Vadier et Fouché, de faire parler les gens et d'être informé sur beaucoup de ragots avant les autres, ou d'en savoir plus sur l'état d'esprit des Jacobins et d'agir en conséquence...*

Le premier ouvrage établit un lien entre les Jacobins et l'illumination ; je ne retiens pas pour ma part cette thèse, je l'ai déjà dit : je ne crois pas à la secte jacobine, au sombre complot fomenté dans les cabinets secrets ; je vois surtout une bande de scélérats à l'œuvre, doués d'une relative culture et procéduriers au possible, mais guidés par leurs mauvais instincts, nés, dirions-nous aujourd'hui, malfrats, morts malfrats, et entre les deux ayant profité de l'effondrement brutal du pays le plus civilisé du monde pour faire comme les rats : envahir les décombres et prospérer sur ses ruines. Les rats étaient maigres avant la Révolution ; ils seront dodus après. Leur vernis de civilisation n'a pas tenu longtemps et les a montrés tels que les révélait leur nature profonde : des assassins, des égorgeurs. L'auteur du deuxième ouvrage semble être un homme bien renseigné sur les mœurs des révolutionnaires, et peut avoir été un homme du renseignement fort introduit dans les milieux policiers. Le livre porte en exergue : « Pardonner n'est pas oublier »

[...] Dès lors les comités révolutionnaires, composés de tout ce qu'il y a d'homme impurs et tarés, provoquent les délations ; les arrestations se multiplient avec frénésie, et, dans le moindre bourg, le plus petit hameau, la moitié des habitants conduit l'autre en prison. Quarante-huit comités révolutionnaires disposent de la capitale ; trente *bastilles* s'élèvent dans Paris ; on voit périr les restes de la génération, la fleur de la France. La plume se refuse à peindre l'horreur de ces massacres ; il n'y a plus de fosses assez profondes pour englober les cadavres ; on remonte vers l'enfance, on descend vers la vieillesse, on prend sans compter ; la nation assiste à ses propres funérailles.

[...] En 1794, on comptait à Paris, quarante-et-une prisons et maisons d'arrêt ; le nombre des détenus était de quinze à vingt mille. La loi des suspects, les remplit de personnes prises dans toutes les classes de la société. Le tribunal révolutionnaire était constamment occupé à les vider, et les clubs, les comités révolutionnaires, les députés en mission, les députés à la tribune, les remplissaient de nouveau. En voici la liste :

La Grande Force, la Petite Force, sainte-Pélagie, les Madelonettes, l'Abbaye, les Capucins, Bicêtre, la Salpêtrière, la Mairie, le Luxembourg [*le palais : réservé en principe à la haute noblesse*], la Bourbe, les casernes, rue de Vaugirard ; Picpus, les Anglaises, rue de l'Oursine ; les Anglaises, faubourg Saint-Antoine ; les Écossais, Saint-Lazare, la maison Belhomme, les Bénédictins anglais, le collège du Plessis, la maison de Répression, la maison Coignard, maison Malsay, Montplin, les Fermes, la caserne des Petits-Pères, la caserne rue de Sèvres, maison des Oiseaux, la caserne des Carmes, le collège des Quatre-Nations, Montaigu, Port-Royal, maison Escourbiac, hôtel Talaru [*où fut pratiquée la torture*], Vincennes, maison Lachapelle, hospice de l'Évêché, maison Brunet, les Anglaises, rue Saint-Victor ; maison Piquenot, rue [*illisible*], et la Conciergerie, où les détenus venaient s'engloutir [*Le Tribunal révolutionnaire siégeait à la Conciergerie ; l'accusateur public, Fouquier-Tinville, y avait établi ses quartiers et y tenait séance.*] On doit ajouter les dépôts [*salles de police, geôles*] dans les quarante-huit sections.

Que de noms bucoliques détournés de leur objet pacifique pour désigner les impasses de la mort ! La Bastille, à côté, faisait presque centre de villégiature, d'hôtel étoilé tout confort, et ce l'était réellement, puisqu'elle connut deux hôtes célèbres, Voltaire et le marquis de Sade, dont les conditions de détention — ou d'hébergement devrait-on dire — étaient celles d'un hôtel de classe. Il n'est question, ici, que de prisonniers politiques ; les deux noms ci-dessus peuvent être considérés comme tels. Par ailleurs, nombre de ces prisons improvisées furent transformées, la corruption aidant, en maisons de santé, où

moyennant des tarifs exorbitants, les riches suspects se faisaient porter pâle et échappaient ainsi à la guillotine. Et si Paris était bien pourvu en prisons, c'était toute la France qui était hérissée de ces geôles de la Terreur, geôles d'État et autres lieux d'enfermement. La Révolution française n'a pas connu les camps de concentration, invention moderne et... humanitaire ! (Invention anglaise durant la guerre des Boers). Bien trop compliqué et lourd à manier. Nos révolutionnaires à nous, bien de chez nous, faisaient dans le simple, l'efficace, le radical : dénonciation, arrestation, élimination.

*

Les prisons en province

*Maintenant regardons, plus en détail, ce qu'il en est d'une prison politique dans une petite ville de province. **Dans L'univers carcéral à Tulle sous la Terreur**, Francis Ducreux décrit l'organisation de ce système pénitentiaire qui dépasse l'entendement, ainsi que les conditions de détention des prisonniers.*

Durant la Terreur dont le paroxysme, en Corrèze, est atteint entre la mi-août 1793 et la fin juillet 1794, les autorités tulloises procèdent à l'arrestation de nombreux ecclésiastiques, aristocrates, bourgeois, parents et amis d'émigrés, somme toute, ceux dont on peut apporter la preuve de leur opposition au nouvel ordre des choses. « *Mauvais citoyens* », conduits en prison sur une simple dénonciation auprès des autorités populaires et du Comité de Salut public, sous l'infâme nom de suspects, ils subissent, dans les geôles de la République, les plus basses humiliations de la part des Jacobins impitoyables, en proie au sadisme le plus sordide.

L'auteur précise en note : « ces qualificatifs au superlatif relatif de supériorité n'ont rien d'exagéré et ne doivent pas mettre en doute l'objectivité de l'auteur. À cette époque, la Société populaire de Tulle, responsable pour une grande part de l'arrestation, de l'incarcération et de l'encadrement des détenus, est composée d'individus frustes, stupides et méchants, rongés par la haine. Ces hommes grisés par le pouvoir, prennent un malin plaisir à tourmenter tous ceux qui ne prodiguent pas leurs

faveurs à la Révolution. D'ailleurs, le contenu de leurs registres de délibérations, de surcroît mal écrits, mal rédigés, « bourrés » de fautes d'orthographe, ne fait que confirmer l'opinion de l'auteur. »

La réalité nous montre aussi, hélas ! — les témoignages de ce livre le confirment —, que des gens de pouvoir instruits, hautement cultivés et connaissant les lois, sachant rédiger parfois avec talent, n'en sont pas moins des têtes pourries coupables d'avoir commis ou laissé commettre ou encouragé les sévices, les exactions et autres monstruosité, perpétrés par les plus vils éléments de la nation.

Lieux de détention ou maisons d'arrêt

Tulle

- L'ex-couvent des Récollets, anciens Cordeliers, disciples de Saint-François, établis à Tulle depuis 1491. Destiné aux prêtres et religieux ainsi qu'à tous ceux qui n'entrent pas dans la catégorie des suspects.
- Le collège, anciennement des Jésuites, puis des Théatins, réservé aux hommes.
- Le séminaire des Ordinands, réservé aux femmes.

À l'exemple de Tulle, chaque chef-lieu de district corrézien [aujourd'hui, arrondissements] dispose de deux prisons :

Brive

- Couvent des Ursulines, hommes ; collège des Doctrinaires, femmes.

Uzerche

- Maison Naine, hommes ; hôtel Lamaze, femmes.

Ussel.

- Maison des Religieuses, hommes ; prieuré bénédictin de Saint-Angel, femmes.

On estime à 1500 le nombre des prisonniers sur l'ensemble du département, et de 300 à 400 à Tulle.

Motifs délictueux d'incarcération

- Prêtres réfractaires.
- Émigrés, parents et amis d'émigrés... Devant la rigueur des lois, peu nombreux sont les authentiques émigrés qui regagnent le territoire national ; on s'en prend à leurs parents, à leurs amis et à leurs biens...
- Les supposés complices d'argent caché.
- Rapports avec les détenus : par exemple, les femmes Clavière et Charel sont envoyées en prison pour avoir récupéré par la fenêtre la lettre d'un prêtre destinée à son frère.
- Incivisme : ex. : menées contre-révolutionnaires...
- Futilité et stupidité. *Arrêtons-nous un instant avec l'auteur.*

Le niveau mental, relativement bas de certains membres des Sociétés populaires et des Comités finit par acheminer vers les prisons nombre de Corrégiens pour de simples peccadilles. Sont victimes de telles aberrations :

- Pierre Sylvain, déserteur, espagnol d'origine, pour « avoir attaché à sa culotte le ruban tricolore de la République »
- Jean Bordas, journalier, pour avoir dit : « qu'il emmerdait le club de cette commune »
- Le vétéran Gilibert accusé d'avoir dit : « qu'il se foutait de la nation et qu'il était prêt à prendre les armes contre elle »
- Jacques Valéry, édile municipal de Saint-Mexant, pour avoir plaisanté, lors de son passage à Tulle, une citoyenne qui travaillait le dimanche : « Vous êtes à travailler donc le dimanche, vous attirerez du mauvais temps sur le pays ; vous êtes des huguenotes, le Bon Dieu a fait les dimanches ; c'est le diable qui a fait le décadi »
- La femme d'Espinasse-Bournazel, parce que « fière et arrogante »... Etc.

La vie en prison

[...] Dans les salles humides, infectées par des latrines placées au milieu et compartimentées de loges communicantes, sont entassés pêle-mêle hommes et femmes (malgré les règlements contraires à la mixité, le manque de place contraint parfois à ces

pratiques), les prévenus d'assassinat et ceux que la malveillance à désignés comme suspects. L'air est tellement vicié, irrespirable, que la Société populaire, lors de ses séances, dans une salle pourtant séparée de la prison par un jardin et par une cour, enjoint aux pensionnaires de tenir les croisées fermées.

L'omniprésente crise des subsistances et la mauvaise trésorerie des services d'intendance entraînent pour les détenus une sous-alimentation et une malnutrition déplorables, d'autant plus que les vivres apportés par les parents et les amis sont détournés de leur destination.

Théoriquement, les prisonniers disposent d'une demi-livre de viande le matin et autant le soir, avec une livre de pain pendant le jour. Pratiquement, le menu quotidien se résume vite à une soupe additionnée de quelques onces de beurre, mais plus communément d'huile de noix dont la puanteur incommode tout le monde. Pas de viande. Presque jamais de légumes. Un peu de fromage de temps à autre, mais seulement à un repas. Le pain, servi avec les aliments ou trempé dans la soupe, se réduit progressivement aux trois quarts d'une livre. Quel pain ! Au dire d'un témoin, la qualité de la farine, la manière de le boulangier, la cuisson elle-même, tout est vicié. Que de maux imputables à ce mauvais pain ! Et le témoin de poursuivre : « Le sable y est si sensible que les assiettes d'étain, frottées avec ce pain, en sont limées. »

La faim tenaille à un tel point les détenus que certains demandent aux autorités d'envoyer chercher, chez eux, des morceaux de viande salée et séchée pendant à quelque poutre. Tel est le cas de Jeanne Villeneuve, veuve Bassaler, qui, sans ressources avec ses deux filles qui partagent sa réclusion, en appellent à l'humanité des gardiens pour « obtenir un cartier de lard laissé dans sa maison, qui se gâtera et ne pourra servir de rien »

Il va de soi que de telles conditions alimentaires ne peuvent qu'aggraver l'état sanitaire des détenus. En conséquence, on projette l'aménagement d'infirmeries. (...) Que faire pour ces organismes affaiblis, minés moralement ? Nombre d'entre eux souffrent de dysenterie, de rhumatismes. Certains crachent le sang, d'autres sont atteints de « fièvres putrides », d'affections

nerveuses, d'« humeurs dartreuses » La gale en dévore un grand nombre [*Des officiers de santé seront désignés pour enrayer la dégradation sanitaire des détenus*].

[...] La direction fait montre d'une sévérité extrême. Le directeur de la prison du Collège, Pierre Bernard Teyssier, se plaît à humilier les détenus. Il se tapit dans les endroits sombres pour épier et entendre. Il poste à l'entrée du réfectoire et près des issues 8, 10, 12 gardes armés de leurs fusils et baïonnettes, avec ordre de faire feu sur celui qui osera sortir de sa loge pour se promener dans le corridor. « Son cœur de bronze, déclare un détenu, n'a de jouissance que lorsqu'il nous voit dans les souffrances et dans les angoisses ; un sourire sardonique nous peint son âme de boue. S'il a une annonce désagréable à nous faire, il sait en ménager les moments et les circonstances pour la rendre plus amère. »

À ceux qui se plaignent de l'insuffisance de nourriture, il répond sur un ton moqueur : « La sobriété conduit à l'immortalité »

Les coupables sont frappés et mis au cachot. (...) Ses propos sont si obscènes et dépourvus d'éducation que, pour s'épargner de les entendre, beaucoup s'efforcent de ne jamais lui adresser la parole.

[...] Dans un tel univers, il n'est pas rare de rencontrer des cas de suicide et des tentatives d'évasion. Pétitions et plaintes, pourtant multiples, n'humanisent en rien le sort des détenus qui, encore après Thermidor, subissent les affres de l'incarcération.

Hormis la libération qui n'aura lieu qu'à la fin de 1794, pour un certain nombre d'entre eux, à court terme, la fin d'un tel cauchemar n'a d'autres issues que :

- la guillotine pour douze ;
- la déportation pour une cinquantaine de prêtres en janvier 1794 ;
- le transfèrement devant le Tribunal révolutionnaire de Paris pour trente-huit ;
- la mort, consécutive aux rigueurs de la détention ;

— des motifs économiques : récoltes à rentrer, équipement des volontaires.

L'exemple des prisons de Tulle, assimilable à celui d'Orange qui reste toutefois un cas à part, peut donc être multiplié par centaines ; on va dire qu'il représente un cas moyen... En l'absence de statistiques fiables, à combien peut-on évaluer le nombre de prisons ou geôles politiques sous la dictature jacobine ? — 500 ? 1000 ?... Autour de 500 000 personnes auraient connu la prison durant la même période... Autrement dit, si l'on tient compte des émigrés qui ont quitté le pays, la République naissante a embastillé, à un moment ou à l'autre, tout l'encadrement national, toute l'élite française ; et si les camps de concentration n'existaient pas encore, la France est devenue pour un temps un « Goulag » à part entière, le premier goulag de l'histoire de l'humanité, avant même son invention par les Soviétiques. Dans ce nombre, il faut bien sûr inclure quantité de petites gens jetées en prison pour une peccadille ou tout autre délit mineur injuriant la Révolution, comme celui-ci : « ...pour avoir quitté les armes à deux reprises et écrit en gros caractère : Au diable la Nation et la République ».

*

Le pompiérisme républicain

Il fallait quand même en arriver à donner une image de ce que j'appelle le « pompiérisme républicain », à travers les manifestations commémoratives ou fêtes civiques, ou encore les fêtes consacrées aux nouveaux cultes civiques... Tout était propice à la fête joyeusement rincée par le citoyen. La Révolution, et partant la République naissante, devaient être édifiées à l'image de la République romaine et ses symboles, bien que celle-ci se fut inspirée du modèle anglo-américain ; l'esprit de la Rome antique dans ses pompes et ses œuvres (réminiscences scolaires) transpirait des discours des tribuns et de la jactance officielle, des monuments (église de la Madeleine, transformation de la basilique Sainte-Geneviève en Panthéon) ; on le retrouvait même dans la manière de s'habiller et de se dénommer... De plusieurs fêtes possibles décrites par les historiens

de l'époque, dont la prise de la Bastille, 14 juillet 1789, la Fête de la Fédération, 14 juillet 1790, de la Raison et la Liberté, 10 novembre 1793, de l'Être suprême (déjà évoquée), j'ai choisi le 10 août 1793 ; elle ne porte pas de nom consacré ; on fête ce jour-là la nouvelle constitution en même temps que l'on commémore la chute de la Monarchie franque. Pour ma part, je l'appellerai la Fête de la Régénération, parce que, justement, la nouvelle ère de l'humanité renaissante, de l'Homme Nouveau réinventé et régénéré, devait être saluée et magnifiée par les splendeurs d'une cérémonie appropriée et grandiose.

David avait prévu une longue procession en quatre stations (j'ai eu peur un instant qu'il nous reproduise la Passion de Jésus-Christ sur le chemin du Golgotha en quatorze stations, version républicaine romanisée, profane, laïque, obligatoire, mais pas gratuite...)

*Première station : la fontaine de la Régénération, avec au-dessus la statue de la Nature pourvue de deux énormes et généreuses mamelles sources d'abondance et de revivification du genre humain. Il est écrit : « **Nous sommes tous ses enfants** »*

*Deuxième station : un arc triomphal évoque les journées d'octobre 1789, quand le « peuple » de Paris (un tantinet aviné et débraillé) se déplace en délégation à Versailles pour ramener le Boulanger, la Boulangère et le petit Mitron. Il est écrit : « **La justice du peuple est terrible, les tyrans disparaissent** »*

*Troisième station : La statue de la Liberté, fille de la Nature. Ici l'allégorie s'adresse urbi et orbi, à la ville et au monde, peut-être à la planète Mars, à l'Univers, aux nouveaux dieux de la République... Du coup, on fait dans le gigantesque, dans le symbole mahousse : on libère trois mille oiseaux portant à leur cou de minces banderoles tricolores sur lesquelles il est écrit : « **Nous sommes libres, imitez-nous** ». Cette troisième station consacre l'affranchissement d'un « peuple d'égaux, d'amis et de frères, qui s'adresse à tous les êtres vivants »... Même aux bêtes qui piquent et qui mordent ?*

Quatrième station (rassurez-vous, c'est la dernière). Un « peuple innombrable » réuni dans l'enthousiasme et la ferveur

jure sur l'autel de la patrie (ou de la patraque, comme disaient les méchantes langues à cette époque) de « Défendre la constitution jusqu'à la mort » La cérémonie se termine sur un dialogue avec « nos frères morts » — « Guerriers Magnanimes, nous serons dignes de vous, nous vous aurons vengés, etc. » ; sur ce, une canonnade furieuse, pleine de bruit et de fumée sinon de fureur, vient clore la cérémonie un peu comme un bouquet final. J'ai lu quelque part, ce me semble, que le son du canon commémorait la victoire de Lille sur les Autrichiens...

Et maintenant demandons au poète républicain, Alphonse de Lamartine, de nous décrire en quelques lignes la cérémonie. (Histoire des Girondins, 1847)

Il est question des envoyés des assemblées primaires des départements, au nombre de huit mille, c'est-à-dire déplacement et tous frais payés par l'État républicain ou ce qui lui ressemblait déjà : État vache à lait et gaspillage à tous vents. Le coût de cette cérémonie a été calculé : il est exorbitant. Il paraît qu'ils avaient fait la révolution. Par contre la proportion des fonctionnaires et des profiteurs de toutes espèces qui arrivèrent dans les valises de la dite révolution pour régénérer l'humanité, devrait figurer sur un diagramme à progression verticale ou dans le Livre des records. Dernière précision : la procession allait de la Bastille au Champ de Mars qui ressemblaient un peu à la campagne en ces temps jadis ; comme quoi, marcher, c'est aussi se régénérer.

[...] Ces envoyés y arrivèrent au nombre de huit mille. Le peintre David conçut la fête qui devait confondre dans une même solennité populaire, au Champ de Mars, l'anniversaire du 10 août et l'acceptation de la Constitution. David s'était inspiré de Robespierre. La Nature, la Raison, la Patrie, étaient les seules divinités qui présidassent à cette régénération du monde social. Le peuple y était la seule Majesté. Des symboles et des allégories en étaient le seul culte. L'âme y manquait, parce que Dieu en était absent. Robespierre n'osait pas encore en dévoiler l'image. Le lieu de réunion et le point de départ du cortège, comme dans toutes les fêtes de la Révolution, fut le sol de la

Bastille, marqué du premier pas de la République. Les autorités de Paris, les membres de la commune, les envoyés des assemblées primaires, les Cordeliers, les Jacobins, les sociétés fraternelles de femmes, le peuple en masse, la Convention enfin, s'y rassemblèrent au lever du soleil. Sur le terrain de la Bastille, une fontaine, appelée la fontaine de la Régénération, *lavait* les traces de l'ancienne servitude. Une statue colossale de la Nature dominait la fontaine ; ses mamelles versaient de l'eau. Héroult de Séchelles, président de la Convention [*Les présidents changeaient tous les quinze jours*], reçut l'eau dans une coupe d'or, la porta à ses lèvres, la transmit au plus âgé des citoyens. « Je touche aux bords du tombeau, s'écria ce vieillard ; mais je crois renaître avec le genre humain régénéré. » La coupe circula de main en main entre tous les assistants. Le cortège défila, au son du canon, sur les boulevards. Chaque société élevait son drapeau, chaque section son symbole. Les membres de la Convention s'avancèrent les derniers, tenant chacun à la main un bouquet de fleurs, de fruits et d'épis nouveaux. Les tables où étaient écrits les droits de l'homme et l'arche où était renfermée la Constitution étaient portées comme des choses saintes, au milieu de la Convention, par huit de ses membres. Quarante-six envoyés des assemblées primaires, représentant les quatre-vingt-six départements, marchaient autour des membres de la Convention et déroulaient d'une main à l'autre autour de la représentation nationale un long ruban tricolore qui semblait enchaîner les députés dans les liens de la patrie. Un faisceau national couronné de rameaux d'olivier figurait la réconciliation et l'unité des membres de la république. Les enfants trouvés portés dans leurs berceaux ; les sourds-muets se parlant entre eux par la langue des signes que la science leur avait rendue ; les cendres des héros morts pour la patrie, renfermées dans des urnes où se lisaient leurs noms ; une charrue triomphale qu'entouraient le laboureur, sa femme et ses fils ; des tombereaux enfin chargés comme de viles dépouilles de débris de tiaras, de sceptres, de couronnes, d'armoiries, brisées ; tous ces symboles de l'esclavage, de la superstition, de l'orgueil, de la bienfaisance, du travail, de la gloire, de l'innocence, de la vie

rurale, des vertus guerrières, marchaient derrière les représentants. Après une station devant les Invalides, où la multitude salua sa propre image dans une statue colossale du peuple terrassant le fédéralisme, la foule se répandit dans le Champ de Mars. Les représentants et les corps constitués se rangèrent sur les marches de l'autel de la patrie. Un million de têtes hérissaient les gradins en talus de cet immense amphithéâtre. Un million de voix jurèrent de défendre les principes du code social, présenté par Hérault de Séchelles à l'acceptation de la république. Le canon, par ses salves, sembla jurer lui-même d'exterminer les ennemis de la patrie.

*

Mai-1968 dans la révolution de 1789

Je ne résiste pas à la tentation de vous faire partager ce morceau d'anthologie, une perle dégottée dans l'austère griserie quotidienne du Moniteur. Il reflète un état d'esprit général à un moment où la France, en pleine décomposition morale et spirituelle, sombre dans la violence et l'anarchie ; ce morceau de choix dénote un pré-soixante-huitardisme qui annonce la modernité et la révolution des mœurs parallèle à la révolution politique qui doit relever la dignité de l'être humain, le délivrer de ses chaînes tyranniques, et lui faire toucher le bonheur ataraxique ; bref, la régénération de l'homme par la libération des mœurs ; et l'on sait jusqu'où cela mène.

L'article non signé ci-dessous, au style de roman pour grisettes en mal de cœur, est probablement l'œuvre d'un rédacteur du journal ; sauf que c'est un curé qui tient le rôle de la grisette !... Pour ce qui est de relever l'homme, la littérature bigote, issue du matérialisme athée le plus basement racoleur et démagogue, n'est pas mal non plus dans son genre : à chacun ses dévotions, en somme : aux uns les bondieuseries sulpiciennes — qui ont au moins pour elles d'avoir un effet balsamique sur l'âme —, aux autres les mômeries humanisticoles.

La Gazette Nationale ou le Moniteur Universel

Samedi 2 juillet 1791, deuxième année de la liberté (*le Calendrier républicain n'est pas encore à l'ordre du jour*).

Émilie de Varmont, ou Le Divorce nécessaire, et Les Amours du curé Sévin, par l'auteur de *Faublas* [*Le conventionnel Louvet de Couvray : Les Amours du chevalier de Faublas*]. À Paris, chez Bailly, libraire, rue Saint-Honoré, vis-à-vis la Barrière-des-Sergents, et chez les marchands de nouveautés, 1791. 3 vol. Petit in-12. Prix, 3 liv. 12 sous.

(...) « Il n'est plus sous le régime de la liberté aucun genre de littérature qui ne puisse, qui ne doive contribuer aux progrès de l'opinion publique, à la destruction des préjugés, à la propagation des bons principes. Il n'en est point, après les pièces de théâtre, de plus propre que les romans à remplir ce but [*Il est vrai que l'humanité n'a rien connu de mieux que le roman bourgeois pour édifier l'Être humain*] ; ils promettent au cœur de l'intéresser, à l'esprit de l'amuser, à la curiosité de la satisfaire. Ils semblent ne rien promettre à la raison, mais ils ne travaillent que plus efficacement pour elle, en tournant à son profit, sans même qu'elle s'en aperçoive, les plaisirs qu'ils procurent.

Tous les bons esprits demandent à nos législateurs encore deux lois bien importantes pour le bonheur et pour les mœurs ; **celle du mariage des prêtres et celle du divorce**. La première est le principal objet de l'auteur d'*Émilie de Varmont* ; il vote aussi pour la seconde, en mettant quatre personnes intéressantes dans une position telle que le divorce seul peut les rendre heureuses. Ce n'est pas là encore tout ce qu'il y a de moral [*sic*] dans ce roman. Les préjugés survivent quelquefois aux lois qui les proscrivent. La loi a détruit le droit de primogéniture ; elle a détruit cette inégalité aussi ridicule que barbare, qui rendait un homme non noble incapable, malgré sa valeur, d'exposer sa vie sur les vaisseaux de l'État [*Ce n'est pas tout à fait la vérité ; exemple : Duguay-Trouin, roturier et corsaire, fut anobli par le Roi et devint officier de la Marine royale*]. Mais sur ces deux points et sur plusieurs autres, toutes les têtes ne sont pas au niveau de la loi ; l'auteur contribue à les y élever, en réunissant d'un côté les traits les plus odieux dans le caractère d'un aîné préféré par sa mère à deux sœurs qu'elle lui sacrifie ; en le représentant de l'autre comme un modèle de courage, de talents militaires et de vertus civiles un de ces hommes que les nobles

ignorants ou lâches croyaient indignes de les commander.

La marche de ce roman est si serrée, les événements se succèdent avec tant de rapidité, qu'il serait impossible, dans un simple extrait, d'en suivre et d'en tracer le fil : mais nous recommanderons surtout à l'attention du lecteur la partie de cette intrigue forte et attachante qui est annoncée par la dernière partie du titre. Le bon curé Sévin et ses amours ont des droits sur tous les cœurs sensibles [*Ah ! que nos cœurs éplorés sont sensibles aux amours du brave curé Sévin !*]. Son goût pour la musique annonçait une âme prête à s'ouvrir à la tendresse [*Et à la religion, tant qu'à faire ?*] ; le refrain de ses conversations : *On devrait marier les prêtres*, était l'indice des combats continuels que la nature livrait en Lui à des devoirs absurdes et barbares. Cependant il vivait assez tranquille dans son petit presbytère à portion congrue. Il faisait du bien, il était aimé, il se couchait paisiblement tous les soirs après avoir raclé quelques airs sur sa basse... Émilie, échappée à la mort et aux complots de son exécration frère, se réfugie dans cet asile [*Petite peste ! Elle s'est introduite auprès du pieux curé pour le perdre à Satan, alors qu'il avait l'âme sereine et qu'il vivait paisiblement à racler sa basse*] ; l'hospitalité la plus généreuse, les soins les plus désintéressés et les plus tendres, c'est là ce qu'elle y trouve. Elle y trouve aussi la paix, mais elle trouble celle du pauvre curé [*Il fallait s'y attendre, non ?*].

Il a un ami, un jeune et aimable ami, qui vient le voir et qui voit Émilie. Voilà les deux amis rivaux sans se le dire ; et comme jeunesse et grâce ont partout l'avantage, ce n'est pas le curé qu'on préfère, quoiqu'il soit encore assez jeune et passablement aimable [*même très aimable*]. Il s'en aperçoit, il n'a garde de se plaindre ; mais son humeur s'altère, sa santé languit, et ce n'est plus qu'avec l'accent d'une douleur concentrée qu'il répète encore quelquefois : *il faudrait marier les prêtres*.

Émilie se croit veuve [*de qui ?*], le goût qu'elle prend pour les soins de l'ami du curé devient de l'amour [*Voilà qui devient chaud !*] ; elle est tendrement, vivement aimée. La respectable sœur de son amant la demande pour lui : l'union est résolue,

elle se forme, et le malheureux Sévin reste seul dans son presbytère. Il tombe malade et perd la raison. On cache à Émilie son état, on le cache à tout le monde. Mais dans une occasion pressante elle a besoin pour son coupable frère des secours d'un ministre de la religion ; elle [*Émilie*] se fait conduire au presbytère, elle entre malgré les oppositions, elle le trouve dans le jardin [*Et là, le saint homme, troublé, en plein égarement, se met à débloquer*] : « Monsieur Sévin, venez vite ! — Bon ! s'écria-t-il, est-ce qu'elle est là ? — De qui me parlez-vous ? — Eh ! mais d'elle apparemment ! De qui parlerais-je ? — Nous ne nous entendons pas ! C'est auprès d'un malade que je vous prie de venir pour lui rendre les derniers devoirs. — Ah ! n'est-ce que cela ? s'écrie-t-il en retournant sur ses pas [*Oui, l'extrême-onction que tout prêtre doit au mourant qui la réclame, ce n'est que cela ; le pauvre curé, on vient l'embêter avec cela, alors qu'il est travaillé par l'aiguillon du Démon...*] — Mais c'est un de mes parents qui se meurt. — Eh bien donc, rien ne presse [*Ben voyons !*]. Au reste que venez-vous m'entretenir de mort ? Ne parlons que de mariage. — Mais mon... — Je ne peux pas, belle dame ! Elle n'a qu'à venir pendant que je suis dehors ? »

Elle fait un geste pour lui prendre la main. « Ne touchez pas, s'écrie-t-il en la retirant, ne touchez pas... Elle l'a baisée, ma main ! (elle l'avait en effet baisée dans leurs adieux) et tenez, voyez-vous la place ?... Ô douce amie, bien aimée ! C'est ici qu'elle a laissé tomber une larme... Mes lèvres aussitôt l'ont recueillie, et je l'ai sentie sur mon cœur... Prenez donc garde ! Vous allez donner du pied contre ce chèvrefeuille ! J'aimerais mieux qu'on me marchât sur le corps ! C'est elle qui l'a palissé ! Aussi j'en ai grand soin. Les autres résistent fort bien aux hivers, mais celui-ci doit être infiniment tendre, et pour plus de sûreté je l'empaille... Oui, venez par ici ; ces fleurs que voilà, je les ai rentrées dans cette espèce de serre, parce qu'il faut que je les conserve jusqu'à la fin de ma vie : imaginez qu'elle les a cent fois arrosées. Croyez-vous qu'elle ne sera pas, quand elle reviendra, charmée de retrouver tout cela dans le meilleur état possible ? [*J'ignore si le délire dure tout le livre, ou si Émilie*

finit par se lasser du bonhomme]

Il croit toujours qu'elle doit revenir demain [*Il peut toujours y croire ; nous, nous n'y croyons pas*] ; son couvert est mis à tous les repas, et le refrain de l'infortuné est maintenant : *C'est demain qu'on marie les prêtres* [*Ne cesse de se répéter le brave curé, la tête pleine d'Émilie, alors qu'il devrait l'avoir pleine du Bon Dieu, qui n'en peut mais dans cette affaire*].

L'auteur le laisse dans cet état [*Il ferait bien de l'y oublier*], mais il promet de l'en tirer lorsqu'il sera temps [*Pas de chance pour le lecteur*]. Quand l'Assemblée nationale aura décrété le mariage des prêtres et le divorce [*Que fait donc l'Assemblée nationale, au lieu de voter de bonnes et saines lois ?*], il promet de donner dans un supplément les détails d'un triple mariage [*Ça se complique*]. Deux de ces unions seront amenées par le divorce, et tireront de peine son Émilie, qui a maintenant deux maris [*La voilà bien montée !... Enfin, je veux dire...*] ; le plus jeune des deux qui est aimé ; l'autre qui aime la sœur de son jeune rival, et cette sœur qui ne s'attendait pas à trouver dans sa belle-sœur la femme de son amant [*C'est clair ? C'est clair*]. Rien de tout cela n'est fort clair [*pas du tout*] pour nos lecteurs [*pitié pour eux*], mais le mot de l'énigme est chez tous les libraires [*Qu'il y reste*]. La troisième union rendra la raison [*Moi, je la perds...*] et le bonheur au vertueux, au bienfaisant, au trop sensible curé Sévin [*Voilà que moi aussi j'ai la larme à l'œil...*]. L'auteur s'est engagé à lui trouver une femme [*Qu'il se dépêche, il va encore nous faire une crise !*], et ne fût-ce que pour avoir le droit de le sommer de sa parole, nous dirons comme le curé : *On devrait marier les prêtres* [*Oui, bon, ça va... Il en est question depuis Jésus-Christ !*].

Si je me permets, d'un ton léger, de relater cet extrait du Moniteur, c'est que nous avons dans cette recension l'exemple même de ce que fut pour une grande partie la littérature qui circulait en France dans le courant du XVIII^e siècle. La sensiblerie était un sentiment à la mode dans cette période agitée, tout comme la compassion ou l'émotionnel, aujourd'hui ; l'horreur qu'inspiraient les plus odieux massacres faisait bon ménage avec les niaiseries sentimentales que diffusaient les

feuilletonistes du temps. Cette littérature constituait en quelque sorte le prolongement populaire du travail de fond qu'accomplissaient les adeptes de la « synagogue des sophistes », comprenons les idéologues des Lumières, pour saper les fondements de la monarchie et de la religion ; ces derniers paraissaient surtout dans les salons mondains, tant auprès de la bourgeoisie que de la noblesse décadente, et s'adressaient à un public cultivé. Leurs œuvres ont servi à composer les catéchismes républicains qui étaient diffusés dans la masse du peuple, avec plus ou moins de bonheur et de succès.

J'ignore tout des Amours du chevalier de Faublas qui connurent un grand succès, dit-on, et même encore ; et, à vrai dire, je n'ai pas souci de les connaître, même si la critique nous dit que Louvet avait un style enlevé. On notera qu'Émilie de Varmon est publié en 1791, au moment où Louvet se débat lui-même dans le divorce de celle qui deviendra sa femme ; il est évident que si une loi avait été votée pour faciliter le divorce, il lui aurait été plus facile d'enlever promptement la femme du sieur Cholet, lequel n'était peut-être pas disposé à ce qu'on lui arrachât sa moitié légitime... Cet auteur, dont le Moniteur nous fait l'inimitable portrait du « sensible » curé Sévin et de la douce Émilie, a été de ceux qui ont concouru à abolir la monarchie, à justifier les massacres de Septembre, et à voter la mort du Roi. Ayant rallié les Girondins, il n'hésitera pas cependant à se dresser contre Robespierre, comme le montre ce passage extrait d'une de ses interventions : « Robespierre, je t'accuse d'avoir permis qu'on t'appelât l'incorruptible défenseur du peuple, de t'être donné ce nom toi-même ; je t'accuse d'avoir prêché toi-même le massacre et la proscription, d'avoir tyrannisé le corps électoral ; je t'accuse d'avoir aspiré au pouvoir suprême, et je demande le renvoi de ta conduite à un comité. »

Dans ce type de littérature qui connut un succès énorme, parfois mondial, se distinguent Les liaisons dangereuses de Choderlos de Laclos, intrigant et factotum du duc d'Orléans, qui m'avaient laissé un certain malaise à l'époque de ma jeunesse où j'ai lu le livre ; le sous-titre aurait dû s'intituler : « Intrigues bourgeoises et mœurs de bas-étage chez les aristos »...

Aucun intérêt, sauf le talent de l'auteur qui était dans la vie tout le contraire de ses personnages : ancien officier de l'armée royale, homme rangé, fidèle en couple, attentionné à ses enfants. La Religieuse de Diderot dont j'ai fait état dans un autre ouvrage ; et l'hénaurme, le gigantesque marquis de Sade, qu'on ne verra sous la Révolution que pour exorciser son obsession de l'hypocrisie religieuse (j'ignore si ce qui se passait autour de lui le concernait), mais comme il était obsédé pour tout, et qu'il lassait tout le monde, y compris les révolutionnaires les plus endurcis, on l'oubliera... Et puis, à l'étage inférieur, parfois très inférieur, les égouts de Paris, des nuées de livres et de libelles rédigés par une foule de folliculaires ou de regrattiers qui submergeaient la place de Paris de leur littérature de fosse d'aisance, niveau paillardise et ribouldingue, visant le plus souvent à salir le clergé et la noblesse.

*

Coup d'œil sur le Comité de Salut public

Souvenirs de la Terreur (1842), Georges Duval.

[...] Le comité de salut public, puisque, comme la peste, il faut l'appeler par son nom, s'était installé dans les petits appartements du roi, au château des Tuileries. De nombreux corps de garde, tant du côté du jardin que du côté de la cour des princes, en défendaient les approches, et ce n'était qu'en tremblant qu'on jetait un coup d'œil rapide et furtif sur ce repaire de bourreaux. Une foule de bureaux occupaient la seconde enceinte : ils étaient peuplés de commis qui faisaient, dans un lugubre silence, leur besogne homicide, et dont les uns portaient sur leur physionomie l'empreinte de la scélératesse, d'autres celle de l'adulation, d'autres enfin celle de la terreur. On s'était entouré d'espions et de délateurs, et quiconque de ces malheureux commis eût laissé échapper une parole suspecte courait le risque d'être porté, en forme supplémentaire, sur la liste des hommes à guillotiner le lendemain, qu'il venait de dresser ou de copier lui-même. (...)

Pour parvenir aux antichambres du comité, il vous fallait errer à tâtons dans un long corridor éclairé seulement par un

pâle réverbère fixé au mur, à chacune des deux extrémités. Mais après avoir parcouru ce sombre dédale, quelle surprise n'éprouvait pas celui auquel il était donné de pénétrer dans les salons où se réunissaient les décemvirs ! (1) ; et comme il se trouvait ébloui du changement subit de décoration ! De magnifiques tapis des Gobelins couvraient les parquets ; le marbre, les bronze dorés, les glaces brillaient de toute part. De magnifiques pendules, de fastueuses girandoles garnissaient les cheminées ; de riches fauteuils, de voluptueux canapés tendaient les bras, et des buffets garnis de viandes froides et de vins recherchés offraient une distraction salutaire à ces rigides républicains, qui affectaient en public la sobriété de *Curius*, et menaient en secret des vies de Sardanapale. (...)

C'était ordinairement vers dix heures, au sortir de la séance du soir, que se rassemblaient les décemvirs. Robespierre n'arrivait que longtemps après les autres. En attendant qu'il vînt les honorer de sa présence, ses honorables collègues se donnaient du bon temps, et signaient, en sablant le champagne, la liste des individus qu'ils recommandaient pour l'échafaud du lendemain. On y faisait des gorges chaudes ; on buvait à la santé des aristocrates qui avaient tâté ou allaient tâter du *rasoir national*.

Quand Robespierre arrivait, toutes les espiègleries cessaient ; on cachait les pâtés de foie gras, les verres et les bouteilles, et les délibérations prenaient une teinte rembrunie ; on ne riait plus, on composait son visage sur le visage sévère du maître, on discutait gravement, et l'on préparait les égorgements avec une sorte de dignité.

Dans une note de bas de page, Duval rapporte cette anecdote à propos des canapés :

Un soir que Robespierre était à la première de Caius Gracchus, que Barère était en partie fine à son château de Clichy, que Saint-Just soupait chez Méot, et que les autres membres étaient en soirée chez David, Labussière, un des employés avec lequel j'étais fort lié (2), prit sur lui de me conduire dans les salons du Comité. Il n'y avait en effet personne à ce moment, que le grand financier de la République, Cambon, qui, fort heureusement pour nous, ronflait de toutes ses forces en cuvant son

vin, sur le plus splendide de ces canapés, coiffé du bonnet rouge, vêtu d'une sale et dégoûtante carmagnole, et chaussé, suivant sa coutume, d'une paire de sabots tellement couverts de boue, qu'on ne distinguait plus le tissu.

1. *Membres du Comité de Salut public, en référence à une magistrature romaine d'exception, chargée de régler le conflit entre plébéiens et patriciens. Employé ici dans un sens péjoratif.*

2. *Georges Duval avait été un temps cleric de notaire ; il eut, à ce titre, à rendre occasionnellement service à Saint-Just ; ce qui lui permit d'être introduit, de suivre les temps forts de la Convention, et, par la même occasion, de sauver la tête de son père !*

*

Une réunion politique aux Cordeliers

Les Cordeliers étaient les concurrents politiques des Jacobins dans l'extrême... Ils étaient plus brutaux, en apparence, populistes et bruts de décoffrage, mais moins pervers et sournois que les Jacobins qui n'en étaient que plus dangereux derrière leurs airs affectés de bourgeois installés. Les Cordeliers n'ont jamais dépassé le club de quartier, alors que les Jacobins, issus du club Breton et des Amis de la Constitution, se sont tout de suite organisés en une puissante machine politique d'une redoutable efficacité qui a réussi en un temps record à implanter ses succursales, les Sociétés populaires ou clubs locaux, encore appelés jacobinières, dans toute la France ou presque, ainsi que les Comités révolutionnaires, les Comités de surveillance, avec le soutien probable mais discret de la franc-maçonnerie. Mais restons aux Cordeliers dominés un temps par la figure de Danton, et apprécions la description d'une séance, telle que nous la restitué Chateaubriand dans ses Mémoires d'Outre-Tombe...

[...] Les orateurs, unis pour détruire, ne s'entendaient ni sur les chefs à choisir, ni sur les moyens à employer ; ils se traitaient de gueux, de filous, de voleurs, de massacreurs, à la cacophonie des sifflets et des hurlements de leurs différents groupes de diables. Les métaphores étaient prises du matériel des meurtres, empruntées des objets les plus sales de tous les genres de voirie et de fumier, ou tirées des lieux consacrés aux

prostitutions des hommes et des femmes. Les gestes rendaient les images sensibles ; tout était appelé par son nom, avec le cynisme des chiens, dans une pompe obscène et impie de juréments et de blasphèmes. Détruire et produire, mort et génération, on ne démêlait que cela à travers l'argot sauvage dont les oreilles étaient assourdies. Les harangueurs, à la voix grêle ou tonnante, avaient d'autres interrupteurs que leurs opposants : les petites chouettes noires du cloître sans moines et du clocher sans cloches, s'éjouissaient aux fenêtres brisées, en espoir du butin ; elles interrompaient les discours. On les rappelait d'abord à l'ordre par le tintamarre de l'impuissante sonnette ; mais ne cessant point leur criaillement, on leur tirait des coups de fusil pour leur faire faire silence : elles tombaient, palpitantes, blessées et fatiguées, au milieu du Pandémonium. Des charpentes abattues, des bancs boiteux, des stalles démantibulées, des tronçons de saints roulés et poussés contre les murs, servaient de gradins aux spectateurs crottés, poudreux, soûls, suants, en carmagnole percée, la pique sur l'épaule ou les bras nus croisés [*Nous sommes bien dans un ancien couvent*].

Les plus difformes de la bande obtenaient de préférence la parole. Les infirmités de l'âme et du corps ont joué un rôle dans nos troubles : l'amour-propre en souffrance a fait de grands révolutionnaires.

Admirateur de Voltaire et Rousseau un temps de sa jeunesse, Chateaubriand était très hostile à la monarchie absolue ; il nous précise pourquoi il n'a pas suivi la révolution :

[...] La Révolution m'aurait entraîné, si elle n'eût débuté par des crimes : je vis la première tête portée au bout d'une pique, et je reculai. Jamais le meurtre ne sera à mes yeux un objet d'admiration et un argument de liberté ; je ne connais rien de plus servile, de plus méprisable, de plus lâche, de plus borné qu'un terroriste. N'ai-je pas rencontré en France toute cette race de Brutus au service de César et de sa police [*Napoléon*] ? Les niveleurs, régénérateurs, égorgeurs, étaient transformés en valets, espions, sycophantes, et moins naturellement encore en ducs, comtes et barons : quel moyen âge ! [*Il fait allusion ici au tortionnaire Fouché, le bourreau du peuple de Lyon avec*

Collot d'Herbois, fait comte de Fouché et duc d'Otrante par Napoléon.]

Chateaubriand traite Marat d'« embryon suisse », de « Triboulet populaire », l'appelle le « Caligula de carrefour » ; Camille Desmoulins, c'était le « Cicéron bègue », le « conseiller public de meurtres, épuisé de débauches, léger républicain à calembours et à bon mots, diseur de gaudrioles de cimetières. » ; et Danton : « Hun à taille de Goth, à nez camus, à narines au vent, à méplats couturés, à face de gendarme mélangé de procureur lubrique et cruel. »

La part que réserve l'auteur à la Révolution dans ses mémoires est relativement minime et anecdotique. Et c'est pour moi, rétrospectivement, une grande déception, car Chateaubriand aurait pu être, pour l'avoir vécue de près, le grand témoin de cette période noire et tragique de notre pays. Au-delà du Consulat et de l'Empire, dont il s'est fait le témoin fort critique, il n'a pas su l'être d'une période à laquelle il avait pourtant des raisons de vouer son talent et son esprit mordant quand il le voulait : comme Breton et au nom de sa famille, victime de la Révolution. Mais son caractère d'aristocrate désinvolte, nonchalant, obsédé par son ego, s'accrochant à tout et ne s'arrêtant à rien, traînant son ennui et sa tristesse tout au long d'une vie ballotée par ses états d'âme, faisant de lui le chef d'une école littéraire qu'on appellera le romantisme, il passera à côté de ce qui aurait dû être un devoir rendu à sa race et à son pays : il était noble et chevalier. Je relève cette phrase de lui : « Bon à quelque chose pour les autres ; bon à rien pour moi : me voilà. » Ce faisan roué, mais néanmoins lucide, de Talleyrand qu'il n'aimait pas, a peut-être raison quand il dit : « M. de Chateaubriand croit qu'il est sourd chaque fois qu'il n'entend pas son nom. »

Châteaubriand était lié par alliance à la famille Malesherbes. Guillaume-Chrétien de Lamoignon de Malesherbes fut sous Louis XV le directeur de la Librairie, c'est-à-dire l'homme de la censure royale ; et c'est lui qui, revêtu de son autorité officielle, contribua, a contrario, à faciliter la diffusion des idées subversives des « Lumières » qui conduisirent à la

révolution, et poussèrent au renversement du Régime. Par une sorte de retour de conscience, et voulant, en quelque sorte, expier la part de responsabilité qu'il avait prise dans la chute de la royauté, il se proposa de défendre Louis XVI lors de son procès (avec Tronchet et de Sèze), alors même qu'il était juriste et non avocat. J'ai trouvé sur Internet la lettre d'un quidam (dont j'ai omis les références) lui faisant observer qu'il était mal venu de se porter à la défense du Roi, alors qu'il avait une grande part de responsabilité dans la situation où celui-ci se trouvait ; il lui faisait comprendre qu'il serait bien venu de se désister. Néanmoins il persista, et, bien sûr, ne put sauver le Roi. La Terreur se souviendra de lui ; elle traînera le vieil homme de soixante-douze ans à l'échafaud. Il aura l'ultime douleur de voir exécutés, sous ses yeux, sa fille et son gendre (le marquis et la marquise le Peletier de Rosanbo), sa petite fille Aline le Peletier de Rosanbo et son mari Jean-Baptiste, comte de Chateaubriand, frère de l'écrivain, plus deux personnes proches. C'est lui qui a dit : « Qui eût cru que la tolérance avait ses fanatiques ? » ; je confirme la vérité de cet apophtegme. Au confesseur de Louis XVI, l'abbé Edgeworth qui accompagna le Roi à l'échafaud, il dit ceci : « La fausse philosophie qui s'élève et dont j'ai été moi-même la dupe a creusé l'abîme qui dévorera la France !... C'est elle qui, par une magie inconcevable, a fasciné les yeux de la nation, au point de lui faire sacrifier, au fantôme de la liberté politique, la réalité de la vraie liberté sociale... Car, croyez-le bien, l'irréligion, l'oubli du principe monarchique et le mépris des lois, sont les avant-coureurs de la ruine d'un État. » Homme probe et courageux, selon Chateaubriand, Malesherbes était aussi bouillant et passionné, au point qu'il lui confia à propos de Condorcet : « Cet homme a été mon ami ; aujourd'hui, je ne me ferais aucun scrupule de le tuer comme un chien. »

Une anecdote émouvante nous apprend que la marquise de Rosanbo, croisant Mlle de Sombreuil sur le chemin de la guillotine, lui aurait dit (je cite de mémoire) : « Vous avez sauvé la vie de votre père, mademoiselle ; moi, j'accompagne le mien à la mort. » Une autre fille de Rosanbo, Louise, sœur d'Aline,

sauvée in-extremis de la guillotine par le 9 thermidor, fut la mère d'Alexis de Tocqueville ; encore un génie qui a oublié la dette morale qu'il devait au drame de la révolution qui a fauché sa famille. En dépit d'une modeste contribution, il a oublié et s'est occupé de la démocratie libérale en Amérique. Il eût mieux fait de s'occuper de la France et du destin de son peuple. Quant à Chateaubriand, le 9 thermidor arriva également à point pour sauver sa mère et ses sœurs détenues en prison, sans quoi sa famille, au sens large, était entièrement décimée.

*

D'une charrette à l'autre...

Quand l'époque redevint favorable, Chateaubriand réclama et obtint des autorités officielles les documents relatifs à l'arrestation et au jugement de sa famille ; voici l'ordre d'exécution signé par Fouquier :

[...] Cet ordre de mort est surtout remarquable par les preuves de la légèreté avec laquelle les meurtres étaient commis : des noms sont mal orthographiés, d'autres sont effacés. Ces défauts de forme, qui auraient suffi pour annuler la plus simple sentence, n'arrêtaient point les bourreaux ; ils ne tenaient qu'à l'heure exacte de la mort : à *cinq heures précises*. Voici la pièce authentique, je la copie fidèlement :

EXÉCUTEUR DES JUGEMENTS CRIMINELS TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

« L'exécuteur des jugements criminels ne fera faute de se rendre à la maison de justice de la Conciergerie, pour y mettre à exécution le jugement qui condamne « Mousset, d'Espréménil, Chapelier, Thouret, Hell, Lamoignon Malsherbes, la femme Lepelletier Rosambo, Château Brian et sa femme (le nom propre effacé, illisible), la veuve Duchatelet, la femme de Grammont, ci-devant duc, la femme Rochechouart (Rochechouart), et Parmentier ; — 14, à la peine de mort. L'exécution aura lieu aujourd'hui, à *cinq heures précises*, sur la place de la Révolution de cette ville [*Appelée aujourd'hui par antiphrase ou ironiquement, Place de la Concorde*].

L'accusateur public, A.-Q. Fouquier »

On notera la qualité des personnes envoyées à la mort ce jour-là, dont Le Chapelier, avocat et député, qui fut l'auteur de la loi du 14 juin 1791 faisant suite au décret d'Allarde rayant d'un trait de plume l'immense édifice économique de l'Ancien Régime fondé sur les corporations ; cette loi interdisait toutes réunions et associations ouvrières ou professionnelles. Le Chapelier est considéré comme celui qui a introduit ou rendu possible l'introduction du libéralisme économique en France ; ironie du sort : il fut l'un des fondateurs du club Breton puis de la Société des Amis de la Constitution qui deviendra le club des Jacobins (ou Société des Amis de la liberté et de l'égalité sic !). D'Éprémèsnil, avocat et député, à la fois aventurier et ardent contre-révolutionnaire ; Thouret, avocat et député : il participa à la réforme administrative et judiciaire de l'État ; les dames citées appartiennent aux plus grandes maisons de France... L'époux de « femme » Le Peletier de Rosambo (fille de Malesherbes), Louis, Président à mortier au Parlement de Paris (1), faisait partie d'une autre charrette ; il fut exécuté la veille.

Au-delà de la rédaction brouillonne de ce mandement volontairement griffonné et visant à humilier et rabaisser les personnes concernées, transparait l'incroyable mépris que les Jacobins affichaient pour les dépouilles mortelles des victimes, jetées comme des déchets encombrants dans des charniers improvisés (Picpus), recouvertes de chaux vive pour toute sépulture... Mépris du corps, mépris de l'être, mépris de l'âme, déni de toute spiritualité et de tout amour familial, des sauvages en action, des niveleurs pervers, des éradicateurs frappés de folie exacerbée, expression même de tout ce qu'ils croyaient être mais n'étaient pas : l'anti-humanité ou l'humanité en négatif dans son œuvre satanique de mort. Ce sont des individus de cet acabit qui sont à l'origine, en France, de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, imitation de leurs modèles anglo-saxons ; plus exactement, ils sont ceux qui ont placé la version de 1789, revue et augmentée, en préambule à la Constitution de 1793 ou Constitution de l'An I. Des documents officiels qui expriment le plus souvent le juridisme borné des révolutionnaires et leur goût de l'abstraction incantatoire.

1. *Bien qu'issus d'une même grande famille de robe, ne pas confondre Louis Le Peletier marquis de Rosambo avec Louis-Michel Lepeletier marquis de Saint-Fargeau, conventionnel qui n'hésita pas à trahir son appartenance aristocratique, et à supprimer les titres de noblesse attachés à son nom ; il ne signa plus désormais que sous le nom de Michel Lepeletier. Comme le premier, il fut président à mortier au Parlement de Paris ; comme le premier, il fut également l'ami de Condorcet, et proposa à sa suite un modèle d'école républicaine unique et obligatoire où les enfants de 5 à 12 ans, enfants de pauvres comme enfants de riches, y recevraient une éducation commune : les préludes d'une école communiste ayant pour objet de « régénérer l'espèce humaine [toujours cette obsession de la régénération de l'homme !] soit par des dons physiques, soit par le caractère moral. » On cite parfois cette parole de Danton « Allons donc à l'instruction commune. Tout se rétrécit dans l'éducation domestique (la famille), tout s'agrandit dans l'éducation commune (l'État). Et moi aussi je suis père, mais mon fils ne m'appartient pas ; il appartient à la République. C'est à elle de lui dicter des devoirs pour qu'il les serve bien. » Et sa responsabilité paternelle sur ce fils qu'il a fait naître de celle qui l'a mis au monde ? Que peut-on attendre de gens dont les idées de simple bon sens sont perverties à ce point ? S'est-il remémoré l'absurdité de cette parole (et bien d'autres !) lorsqu'il est monté à l'échafaud ?*

Le but était clairement d'inculquer à tous les enfants de France des « sentiments patriotiques et égalitaires »... Sans doute faut-il comprendre ici la patrie, non comme la terre des pères, mais comme la fille de la République, la même, en ce début de troisième millénaire, qui est en voie d'achever de fossoyer la tombe de la nation française.

Lepeltier sera assassiné le 20 janvier 1793 au Palais-Royal, par un royaliste nommé Pâris, pour avoir voté la mort de Louis XVI, quelques heures avant l'exécution de celui-ci. Notons que certains avaient voté la mort du Roi dans l'espoir de satisfaire des ambitions personnelles que laissaient opportunément entrevoir le changement de régime, à commencer par le premier d'entre eux, Philippe-Égalité. Il n'en sera évidemment rien ; et par un providentiel retour des choses, ils paieront de leur vie ces sombres conjectures.

Comme Marat et Chalier après lui, Lepeletier sera érigé en « Martyr de la Révolution. »

*

Le Père Duchesne

Dans l'autre sens, les charrettes ne cessent de rouler sur le pavé parisien et emportent d'un même élan les amis des amis devenus les ennemis des amis... Il n'était pas possible de pas-

ser sur ces sinistres et lancinants cortèges sans évoquer la personne du spumeux Jacques-René Hébert, le fringant gaudrioleur du Père Duchesne, le « sac à ordure du journalisme » comme le définit si bien Taine, journaliste stipendié, agitateur fanatique, délateur public, insulteur invétéré (Marie-Antoinette, la putain couronnée ; Louis XVI, le gros cochon)... Il était de petite bourgeoisie bretonne, aventurier, avant de trouver sa voie dans le journalisme de caniveau ; plutôt bien mis sur lui, il affectait un ton ordurier de petit bourgeois dessalé et démagogue qui ravissait la populace ; il est vénéré par l'intelligentsia de gauche, encore aujourd'hui, comme un modèle de journaliste iconoclaste audacieux et provocateur.

Comme toujours, prenant de l'importance avec le succès (que soutenaient les subsides de la Commune de Paris), il se crut assez fort pour défier Robespierre et la Convention qu'il trouvait trop indulgents... Il avait formé avec le Maire de Paris, Pache (son bailleur de fonds publics) et quelques autres, une association des « plus fougues Jacobins » dont le but était d'anéantir la Convention, et d'assassiner tous les députés du parti républicain modéré qui formaient la majorité. Arrêté pour complot, il sera relâché sous la pression populaire, avec le soutien des sections. Il récidivera en tentant d'organiser un soulèvement insurrectionnel avec ses amis Cordeliers, mais il n'avait pas l'étoffe d'un meneur ; de même, il se voudra le successeur de Marat : il n'avait pas davantage la folie meurtrière et malade du Suisse psychopathe ; il ne reste qu'un cuisinier sanglant qui n'avait que le venin de sa haine congénitale à distiller, et son trop plein de rancœurs à déverser. Robespierre et Danton, unis pour la circonstance, se débarrasseront du personnage en l'expédiant à l'échafaud, avec quelques-uns des conspirateurs : Ronsin, Vincent, Momoro, et une vingtaine de complices.

Avec Chaumette, Cloots, Momoro, il fut également l'artisan de la déchristianisation de la France et l'instigateur du culte de la Raison ; on sait que c'est à la suite de ces saturnales infâmes que se multiplia le pillage et la vandalisation des

églises, monastères et autres lieux de culte, ainsi que les mascarades odieuses qui avaient pour but de ridiculiser la foi catholique et humilier les croyants. Il avait épousé une religieuse défroquée, Françoise Goupil ; trois semaines plus tard, celle-ci subissait le même sort que son défunt mari, en même temps que Lucile Desmoulins. Républicaine fanatique, elle conserva cependant des principes religieux jusqu'au bout.

[...] Qui a lu le journal le *Père Duchesne* ? questionne Charles Brunet dans *Le Père Duchesne (1859)*, un livre destiné à recenser les différentes parutions du journal. Qui le lit maintenant ? Qui se souvient de son auteur, Hébert ? Bien peu de personnes, sans doute. Et pourtant cet homme, qui a été si tristement célèbre, a eu par son journal, une influence incontestable dans la période révolutionnaire de la fin du siècle dernier.

Ce journal que les aboyeurs d'alors criaient ainsi dans les rues : *Il est bougrement en colère aujourd'hui le Père Duchesne !* Ce journal, dis-je, est devenu une rareté, et une si grande rareté, qu'on n'en connaît pas un seul exemplaire complet, et qu'il est même fort difficile de s'en procurer des numéros séparés.

Le journal le *Père Duchesne* est fort curieux, même avec son style des mauvais lieux. On y trouve presque constamment ce système qui a pour but d'imputer au parti contraire les crises ou les guerres civiles que l'on prépare soi-même, en excitant les classes inférieures, et en attribuant à ses adversaires les projets que l'on médite, sauf à les revendiquer en cas de succès.

Il était fort dangereux d'être signalé dans le journal d'Hébert comme ennemi de la république ; on était presque certain de monter à l'échafaud.

Hébert poursuivit avec un horrible acharnement le jugement et le supplice du roi Louis XVI, de la Reine, et des Girondins. On trouve contre eux, dans son journal, les plus grossières injures [*On connaît le témoignage particulièrement odieux que porta ce procureur diabolique contre la reine Marie-Antoinette.*] Il accusa de trahison Pétion, Bailly, les généraux Dumouriez, Lafayette, Custine, et tant d'autres, et eut le privilège

de soulever la populace toutes les fois qu'il le jugea nécessaire à ses projets.

À l'époque où ce journal était dans sa période de violence, Hébert y demandait, presque dans chaque numéro, le supplice de ceux qu'il appelait les conspirateurs, les aristocrates, les agents de Pitt et de Cobourg, les crapauds du Marais, par opposition aux membres de la Montagne. Ses locutions les plus ordinaires pour désigner le supplice même étaient : jouer à la main chaude, mettre la tête à la fenêtre, faire la bascule, essayer la cravate à Capet, éternuer dans le sac, cracher dans le sac, demander l'heure au vasistas, raccourcir. Il appelait l'instrument du supplice la sainte guillotine, le rasoir national [*Il eût été plus pertinent de parler de rasoir républicain et non national... Dans ce même registre, l'auteur aurait pu ajouter : la hache révolutionnaire, la petite fenêtre, la faux de l'égalité, le couteau à Sanson, la bascule à Charlot (du prénom de Sanson), la Louison (du nom de son inventeur, le Dr Antoine Louis) ; ailleurs, à Angers, on réclame la sacram sanctam guillotynam (divinité libératrice de la république, sic !)...* etc. ; enfin, la charrette dans laquelle on conduisait les patients était nommée par lui le vis-à-vis de maître Sanson, ou le carrosse à trente-six portières [*ou encore « bière à vivant »*, selon Barrère]...

*

Un Hébert de province : l'abbé Jean-Charles Jumel

De ces êtres, parfois brillants, que des circonstances rendues exceptionnelles par la gravité des événements révèlent dans le pire comme dans le meilleur, la Révolution en a produit des milliers... Le cas Jumel est probablement un de ces phénomènes extrêmes. Le mieux est de présenter le personnage tel qu'il est résumé dans Tulle et le Bas-limousin dans la Révolution française (F. Ducreux, op.cit.).

« D'abord prêtre par son libre choix [*Je ne vois pas qu'on puisse imaginer qu'un homme puisse être ordonné prêtre contre son libre choix !*], honoré pour ses talents de prédicateur, pourvu de situations brillantes, bien vu de la Cour, aimant le commerce des grands, flattant les puissants et les riches pour

en être protégé ; puis changeant de goût et d'habitudes avec cynisme, se laissant entraîner à toutes les défaillances, se vautrant dans toutes les hontes, reniant son passé, abjurant sa religion et la couvrant de boue, se mariant dans le temple de la Raison, marchant au premier rang des proscriptionnaires et des bourreaux... ; subissant ensuite une nouvelle transformation, essayant d'oublier comme un mauvais rêve ses monstrueux égarements, abandonnant la femme et les enfants qu'il avait marqués du sceau de son ignominie, revenant à la vie calme, honnête, peut-être austère, et finissant obscurément ses jours dans une cure de campagne. »

Né à Paris d'un père modeste bonnetier, Jean-Charles Jumel fera des études de droit avant d'entrer au séminaire. Ordonné prêtre, il devient vicaire de Sainte-Opportune à Paris où il se fait remarquer par ses dons d'orateur. Puis c'est l'ascension : ses prédications sont appréciées jusque dans l'entourage du Roi. Survient la Révolution. L'homme opère un revirement total et se montre sous son vrai jour : opportuniste et ambitieux, il aime la belle vie, l'argent, les honneurs ; n'ayant plus d'espoir du côté de la monarchie, il se lance dans la tourmente révolutionnaire. Pour des raisons obscures, l'évêque constitutionnel Grégoire le nomme vicaire épiscopal de Tulle ; entre temps il aura créé le Père Duchêne (sans « s ») concurrent du Journal d'Hébert, avec lequel il rompra des lances (il a existé plusieurs Père Duchesne en France), puis deviendra président du club des Jacobins local et se révélera l'un des plus féroces agitateurs de la petite cité corrézienne.

L'abbé Jumel I — « Craignez Dieu, Respectez le Roi »... « Anathème à ceux qui vous diraient que les rois ne doivent leur élévation qu'au hasard. Nous devons leur obéir comme à des êtres privilégiés qui représentent Dieu Lui-même. » « C'est manquer à Dieu lui-même que de résister aux volontés des rois, que de censurer leur conduite. » Etc.

L'abbé Jumel II — « Frères, n'oubliez jamais qu'il ne faut jamais se fier aux paroles des rois ; que c'est dans leur cœur que se délaie le fiel et la perfidie, et que c'est dans leur cabinet que s'ébauche le malheur des peuples. »

L'abbé Jumel III — Le côté leste et grivois du personnage perce dans le Père Duchêne : « Allons prévenir la petite Lucette, la bijoutière, du complot qui se fait contre le palais-royal... Oublierai-je, foutre, que l'ayant trouvée toute seule et en chenille [déshabillé], je la poussais tout doucement sur une grande table de marbre, et qu'elle me laissa joyeusement planter trois cornes à son mari, de la hauteur des tours de Notre-Dame ? »

L'abbé Jumel IV — ...Et tant pis pour les paroissiens !

Jumel, ci-devant abbé, ex-vicaire épiscopal de Tulle et rédacteur du Père Duchêne, épousa, le jour même de la fête de la Raison, la déesse locale du même nom. Elle s'appelait Jeanne Peuch ; elle avait 20 ans, lui 42 ; elle lui donna deux enfants, une fille, Égalité, et un fils, Gabriel. L'histoire ne dit pas ce que devinrent la jeune femme et les enfants... Retiré dans une cure de campagne, le diabolique et insane Jumel sera-t-il revenu à lui-même et à ses premiers serments, après avoir fait le tour du cadran ?

*

La fin de Hébert

La décapitation du « Père Duchesne » allait révéler la vraie nature du personnage. Dès qu'il fut arrêté, il se liquéfia de peur ; le terrible procureur issu des sentines de la République s'effondra sur lui-même ; esprit fort dans son journal, la plume vengeresse trempée dans son fiel, le tigre de papier se décomposa littéralement devant les juges, incapable de se défendre et d'articuler des arguments cohérents ; il est possible, même probable, qu'il était condamné d'avance face à cette parodie de justice qu'était le Tribunal révolutionnaire ; peu importe, il était pris à son propre jeu et tombait victime de son système. Il gémissait sur son sort, pleurait dans la charrette : oubliée les rodomontades publiques et les facéties d'un esprit mal tourné ! En prison, il allait de l'un à l'autre, cherchant du réconfort. On raconte qu'il fallut le soutenir pour monter à l'échafaud. Lorsque l'ordre d'exécution fut connu du public, une foule immense se pressa autour de la guillotine pour voir tomber la tête de ce personnage honni qui s'était tant nourri de

la calomnie, comme si la multitude voulait s'assurer qu'il était bien parti pour l'Enfer, et qu'il ne nuirait plus à l'humble humanité ; évidemment, on y trouvait des royalistes, des contre-révolutionnaires, des muscadins, voire des prêtres réfractaires et autres ennemis de la République...

Sur le parcours de la charrette, les gens l'insultaient, le huaient, lui lançaient des quolibets ou lui renvoyaient ses propres railleries... « Ah ! il est bougrement en colère le père Duchesne ! Il s'est brûlé à la chandelle, le voleur ! Au vasistas, lécheur de sang ! Va, joue à la main chaude, royaliste ! Et c'étaient des rires, des crachats et des quolibets à défrayer cent Pères Duchesne de contrebande », nous dit Avenel qui a les yeux humides pour Hébert et Cloots... Lorsque le bourreau présenta la tête du journaliste à la foule, le transport de joie fut tel que l'estrade soumise à la pression du public vacilla ; une pile de corps fraîchement décollés tomba sur le sol, et la guillotine donna l'impression de flotter un instant, comme si la foule, pour une fois, avait voulu la porter en triomphe (imaginons le spectacle au beau milieu de la place de la Concorde !).

Sur cette même charrette, il y avait notre vieille connaissance, Cloots soi-même, toujours souriant béatement au genre humain ; là, il souriait tout aussi béatement pour ne pas dire bêtement à la foule ; il voulait lui parler, la haranguer ; il continuait, imperturbable, à répandre des ondes d'amour universel autour de lui... Mais le genre humain ne voulait pas l'entendre ; il lui refusait la parole ; l'humanité perfide et ingrate le sommait de se taire : « Canaille, lui criait-on, tu prêcheras ta république à la barre de Sanson ! » Il insistait, mais ses paroles se perdaient dans un tourbillon de cris et d'invectives... Alors il ne sourit plus, Anacharsis ; il ne sourit plus pour la foule, mais pour lui-même, intérieurement... Il continua son doux délire, comme il l'avait toujours fait depuis que dans le sein de son auguste maman, la baronne de Cloots, les bonnes fées l'avaient prédestiné, lui, le Demiurge de l'humanité nouvelle, pour éclairer le genre humain et le sauver par la régénération ; et il soliloquait, Jean-Baptiste, le regard perdu dans le cosmos, la prunelle pétillante, allumée par le reflet des étoiles : « Nous

étions plantes ambulantes, nous redevenons plantes sédentaires ; nous avons pris racine dans le sein de la femme, nous reprendrons racine dans le sein de la terre. Ensevelissez-moi sous la verte pelouse pour que je renaisse par la végétation, etc. »

Si un jour vous batifolez sur le vert gazon, lecteur, lectrice, prenez garde de ne point offenser l'âme de ce bon Jean-Baptiste Cloots, bobo-écologiste avant l'heure, adepte du recyclage des cadavres en pelouse d'agrément ou régénérés en moquette d'appartement, sait-on jamais ; de nos jours, on régénère tout, l'homme et les vieux pneus... Pauvre humanité !

Ô mânes de Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Diderot, d'Alembert, etc. ! Vous aviez cru éclairer de votre génie l'aurore d'une ère nouvelle, et tenir les promesses d'un Homme Nouveau ; vous n'avez fait qu'enténébrer le Monde ; et le Monde abusé par vos lumières trompeuses, vos maximes controuvées, vos sophismes fallacieux, ne sait plus où il va.

Conclusion

Plus on avance dans la connaissance de cette tragique période de notre histoire de France, plus on veut comprendre, plus on se pose des questions auxquelles on voudrait apporter toutes les réponses... Je suis volontairement passé sur les nombreuses causes historiques, multiples et aujourd'hui bien déterminées, qui ont provoqué ce grand ébranlement révolutionnaire, de cette plongée dans la barbarie primitive, dans le chaos satanique ; cela demanderait une étude plus approfondie qui dépasse l'objectif et le cadre que j'ai donné à cet ouvrage, et de toute façon cela n'entrait pas dans mon propos ; de plus les conséquences de ces causes ne sont en rien proportionnelles à l'effet produit : il est question d'un pays entier qui a naufragé dans l'hystérie suicidaire collective la plus pathologique. Les questions se succèdent, comme celle-ci : comment un pays aussi bien organisé a-t-il pu se déliter irréversiblement et aussi soudainement alors qu'il était un modèle de monarchie éclairée relativement pacifique et débonnaire ? La forte présence de toutes les corporations représentant la justice, gens de robe, magistrats ou avocats, officiers ministériels, ne manquaient pas pour satisfaire plaideurs et autres esprits procéduriers ; un critère suffisamment éloquent pour attester de la grande liberté qui régnait sous l'Ancien Régime, même si par certains côtés les structures judiciaires et administratives du pays étaient pour le moins obsolètes. Comment ce pays a-t-il pu voir s'effondrer toutes ses structures civilisationnelles immémoriales et basculer dans la sauvagerie la plus sanglante, en à peine quelques mois ? On a assez dit que la révolution a été le suicide de la noblesse ; reconnaissons que celle-ci a fait ce qu'il fallait, et mis beaucoup du sien, pour creuser sa tombe : elle est probablement la première cause de la Révolution à examiner ; le succès maintes fois donné en exemple de *La folle journée* ou *Le mariage de Figaro* de Beaumarchais, prouve assez que cette

aristocratie, las d'elle-même, fatiguée du poids historique de son exceptionnelle privilégiature, n'avait plus le désir ni la volonté de faire l'effort de s'en montrer digne, ni de se charger des devoirs dus à son rang... Chateaubriand nous décrit, dans un passage de ses mémoires, l'atmosphère irréaliste qui régnait dans l'année 1789-90 quand cette aristocratie décadente, imbibée de tous les travers intellectuels du snobisme bourgeois (les bourgeois-bohèmes d'aujourd'hui ?), s'enivrait aux idées nouvelles et se faisait plus républicaine que les républicains, sans même s'apercevoir que dans un même mouvement elle déchaînait les forces obscures qui allaient l'engloutir.

La société était tombée en déliquescence, à commencer par les représentations les plus légitimes de l'autorité publique ; pris de panique, les grands princes s'étaient enfuis à l'étranger (Coblentz), provoquant à Paris un chômage monstre dans l'industrie du luxe, et, par répercussion, dans le reste de l'économie ; les nobles et gentilshommes de provinces avaient suivis ; les domestiques ne respectaient plus leurs maîtres et se faisaient dénonciateurs, la soldatesque n'obéissait plus aux officiers de l'armée, les gendarmes ne faisaient plus respecter la loi et l'ordre, ou n'étaient plus en mesure de les faire respecter : soit ils étaient passés dans le camp adverse, soit ils étaient neutralisés, menacés, tués... Il n'y avait plus de juges pour juger, plus d'avocats pour défendre, plus d'officiers ministériels ou municipaux pour représenter l'autorité ; de son côté, l'Église n'exerçait plus son Magistère apostolique ; ils se terraient ou quittaient le pays ; les Jacobins semaient la menace, la terreur partout ; par le biais des Sociétés populaires ou clubs et des comités de surveillance, ils s'emparaient des rênes du pouvoir jusque dans les villages les plus reculés, et imposaient la dictature de la loi nouvelle... « Au nom du peuple » !

Comment le plus puissant roi d'Europe a-t-il pu démissionner de son autorité suprême et de sa légitimité historique avec autant d'esprit d'abandon ? Comment a-t-il pu dire — je cite de mémoire : « *Si pour sauver mon trône il faut verser une goutte de sang, alors j'interdis qu'on verse la goutte.* », tandis que son

peuple se faisait saigner à blanc sous ses yeux, et que les égorgeurs et leurs chefs n'étaient pas de SON peuple ?... Comment a-t-il pu entrer à l'Assemblée nationale après la prise des Tuileries et la chute de la Monarchie, en proclamant : « *Je suis venu ici pour éviter un grand crime.* », alors que le malheur venait de se produire dans l'instant, sous ses yeux, le touchant à titre personnel irréversiblement, lui et sa famille, en même temps qu'il entraînait le pays dans le malheur et la ruine ? Quel grand crime a-t-il voulu éviter ? Le sien ou celui de son peuple ? Et cela alors même qu'il abandonnait ses gardes, la garde suisse, leur ordonnant de rendre les armes et leur interdisant de se défendre, c'est-à-dire les livrant au massacre ? D'ailleurs, en cet instant, devaient-ils obéir à un roi qui n'existait plus ? Louis XVI était un homme faible, manifestement impuissant à prendre une décision assurée ; il était velléitaire, si bien qu'il a épuisé de nombreux ministres sans arriver à se décider pour un parti.

Il semble même que ses collaborateurs étaient désorientés, autant par son inaptitude à prendre des décisions que par son manque d'autorité ; ils ne savaient comment l'aborder, ni comment s'y prendre avec lui... Mirabeau disait de lui — je cite de mémoire : « *Il a l'esprit comme trois boules de billard trempées dans l'huile, qu'on essaierait de tenir dans la main.* » ; je n'ai jamais essayé la formule, mais l'image est forte, et cela en dit long sur le personnage : cela veut dire qu'il avait l'esprit fuyant ; on peut dire ce que l'on voudra de Mirabeau, sauf qu'il était un imbécile. Certes, on ne cesse de louer le brave homme dans Louis XVI ; suffit-il d'être un brave homme, voire un saint homme, et de faire le gentil à temps et à contre temps pour faire un bon monarque, même un bon politique ? Je vais plus loin, et je dis que vouloir se donner une image de brave homme quand la situation commandait de prendre des mesures énergiques et autoritaires, c'est faire preuve de lâcheté, c'est trahir les siens. Taine lui reproche, non sans juste raison, sa mansuétude chrétienne (voir plus haut) ; une mansuétude déplacée, chrétienne ou pas, une fausse vertu pouvant trahir une incapacité de décider, voire entraîner à la démission et au renoncement. Ce qui sera le cas pour le dernier Roi de France en exercice... On a dit

de Madame Élisabeth, sa sœur, que le Roi c'était elle, car elle avait toutes les qualités qui manquaient à son frère, particulièrement l'autorité et une ferme lucidité en politique. Elle choisira de rester avec son frère et sa belle-sœur, la Reine, et les suivra jusque dans la mort. Elle sera guillotinée le 10 mai 1794. On dit aussi qu'il était assez proche des idées libérales mais qu'il s'est raidi devant la tournure anarchique et tragique des événements... Fort bien. Mais ce n'était pas se raidir ni se draper dans sa dignité outragée qu'il fallait : c'était frapper du poing sur la table et agir en homme d'État...

*

Autre question : d'où venaient-ils ces révolutionnaires ? Nous avons vu que Barruel résumait la réponse en une formule métaphorique fort bien sentie : « *Ils sortaient des entrailles de la terre avec leurs dogmes et leur foudre.* », dit-il... Mais encore. Ce qui frappe d'abord, c'est l'extrême jeunesse de ces chefs politiques improvisés ; j'ai fait le calcul, sur une dizaine des principaux chefs jacobins, la moyenne d'âge n'atteint pas 35 ans ; Vadier, avec ses cinquante-huit ans, faisait figure d'ancêtre ; ce qui ne l'a pas empêché de mourir dans son lit à 92 ans, et de regretter d'avoir contribué à la chute de Robespierre. Aussi incroyable que cela puisse paraître, le destin de la France, de la plus puissante nation du monde, était tombée entre les mains de jeunes politiciens de rencontre, presque des étudiants attardés qui battaient le pavé, des chevaliers d'industrie à l'affût de l'opportunité ; ils partageaient une névrose qui paraît commune à tous : c'étaient des hommes aigris, frustrés, chargés de ressentiment et de toutes les rancœurs de l'existence, que les circonstances et la précipitation des événements allaient transformer en cyniques revanchards ; comme souvent avec les jeunes gens ambitieux et impatientes, ils voulaient régler leurs comptes avec la vie ; avec la société aussi ; celle-ci leur promettait des fauteuils, elle n'avait que des strapontins à leur offrir ; les fauteuils étaient réservés à la noblesse, il est vrai pas toujours à la hauteur de sa distinction aristocratique ; alors il fallut se venger. Peut-on s'imaginer révolutionnaire autrement ?

Ils avaient d'autres points communs : ils étaient tous ou

presque avocats ou hommes de loi, parfois journalistes, enseignants, religieux défroqués ; certains faisaient exception, comme le girondin Isnard, un parfumeur de Grasse ; dans une figure de rhétorique célèbre il menaçait d'anéantir Paris ; après le 9 thermidor, il disait aussi, pour exalter les Compagnons du Soleil à la vengeance contre les Jacobins : « *Prenez des fusils... Si vous n'avez pas de fusils, prenez des bâtons ; si vous n'avez pas de bâtons, déterrez les cadavres de vos ancêtres et prenez les ossements.* » ; comme Legendre, maître-boucher ; comme Collot (d'Herbois pour la scène), comédien et dramaturge ; ils feraient presque personnages « pittoresques » à côtés des graves juristes... Tous ont également en commun d'être issus de milieux bourgeois — bourgeoisie de robe — plus ou moins aisés ; tous, absolument tous, ont été formés dans des écoles religieuses, le plus souvent chez les Jésuites et les Oratoriens. Un homme comme Robespierre doit toute son instruction scolaire et sa formation d'avocat aux hommes d'Église qui l'ont relevé de la gêne familiale, bien qu'il fût issu d'un milieu de magistrats. L'évêque d'Arras, qui lui a octroyé une bourse d'études, n'a eu que le temps, pour sauver sa tête, de mettre une frontière entre lui et la cité arrageoise.

*

La révolution s'est faite sur des slogans simplistes, diffusés dans des catéchismes républicains ou par le bouche à oreille ; des slogans ou de simples vocables mal digérés, rabâchés comme des mots d'ordre : liberté, égalité, république, patriote, nation, fraternité, aristocrate... Des mots abstraits détournés de leur signification sémantique par des ignares qui n'en connaissaient à peine le sens (il est vrai que de nos jours, à l'ère moderne et d'Internet, c'est à peine mieux, sinon pire !), et dont le cerveau étroit, souvent rétréci par l'abus de l'alcool, du tabac, de la vinasse (du 20-100-O !), était incapable de raisonner, de formuler le moindre principe de réalité ; il suffisait de les prononcer comme autant d'incantations ou de cris de ralliement pour définir son appartenance, et s'autoriser à toutes les déviances ; le langage révolutionnaire était un langage codé : au-

cune intelligence, aucune imagination. Dans les visites domiciliaires, si l'on demandait au nom de quel pouvoir des brigands s'autorisaient à investir la demeure d'un particulier sans mandat officiel, ceux-ci répondaient « au nom que nous sommes des patriotes » ; cela seul suffisait comme motif pour voler, piller, violer, voire assassiner...

Parmi les circonstances aggravantes, il faut noter, avec la présence de nombreux indigents (les rémistes de l'époque) consécutifs au chômage s'abattant brutalement sur le pays, l'existence d'une jeunesse pléthorique, turbulente, qui poussait, cherchant sa place dans un pays très peuplé pour l'époque, n'offrant que peu de perspectives aux plus ambitieux ; on a vu qu'à la fin du XVIII^e siècle, il naissait en France un million de petits français chaque année, soit en proportion, quatre fois plus qu'aujourd'hui. Une partie de cette jeunesse va trouver à s'occuper dans la révolution, tandis qu'une autre ira aux armées, d'où le succès (très relatif cependant) de la levée en masse ; on ne dira jamais assez ce que ces bandes de jeunes livrés à eux-mêmes et sans autorité, ont pu, sous différents uniformes, gendarmerie, garde nationale, volontaires, armée révolutionnaire, contribuer à la désorganisation du pays et finalement à sa ruine. Il n'était pas rare de voir des officiers menacés par de jeunes énergumènes qui exhibaient tout juste un duvet timide au menton. Des repris de justice, élargis pour la cause, pouvaient se retrouver capitaine ou commandant autoproclamés ; ils se mettaient à la tête de bandes et organisaient des rapines au nom de l'homme nouveau, régénéré ; ils mettaient parfois en avant des paysans et des femmes recrutés d'office pour constituer leurs bandes ; ils se dissimulaient derrière et les poussaient, sous la menace, à commettre des exactions... Napoléon se chargera de purger le pays de sa jeunesse surnuméraire en l'engageant dans les guerres de l'Empire ; la dépopulation par le vide : autant de bouches en moins à nourrir et de jeunes désœuvrés susceptibles de troubler l'ordre public...

*

J'ai fait allusion dans l'introduction aux mémoires autobiographiques de certains Jacobins, de ceux qui ont échappé à la

guillotine ; j'ai dit ce qu'il fallait penser de ce genre de plaidoyers *pro domo* spécieux où l'on cherche davantage à se justifier de l'injustifiable qu'à dire la vérité. Parmi les chefs jacobins qui ont échappé aux mailles du filet et ont eu une vie (plus ou moins) publique après le 9 thermidor, il y en eut quatre : Barère, Vadier, Maignet, Fouché ; Fouché ayant connu un destin national comme ministre de la police sous Napoléon, seuls Barère et Maignet reviendront en odeur de sainteté dans leurs villes natales, Tarbes et Ambert, et y couleront une vie pas toujours paisible de notables (suite à l'ordonnance royale de proscription de 1815 pour le premier, et à la loi de 1816 contre les régicides pour le second). Des deux, seul Barère a laissé des mémoires. Il est aussi, avec Vadier, celui qui aura vécu le plus longtemps (il est mort dans son lit à 86 ans), de l'ancien régime jusqu'aux années qui amenèrent la révolution de 1848. Il le dit lui-même : « *J'ai vu le règne de Louis XV, le règne de Louis XVI, les états-généraux, la révolution commencée le 14 juillet, l'assemblée constituante, l'assemblée législative et la convention nationale, la chute de Louis XVI et son jugement solennel, la contre-révolution commencée en 1795, le directoire exécutif et sa décadence subite, le consulat et ses entreprises, l'empire avec ses guerres, ses conquêtes et ses abdications, la restauration des Bourbons par les baïonnettes étrangères, cette halte des émigrés dans la boue, le sang et l'or, la nouvelle révolution populaire de 1830, le règne de Louis-Philippe, enfin le charlatanisme impitoyable des doctrinaires politiques.* »

J'ai vu tous ces événements dans le cours de quatre-vingts années : j'ai pu les apprécier du haut de la tribune et du fond de l'exil ; j'ai écrit les souvenirs de ma vie et la biographie des hommes de mon temps. C'est un ouvrage de franchise et de vérité dans un siècle d'hypocrisie et de mensonge. »

Il oublie tout simplement dans son énumération la dictature jacobine dont il a été un meneur tout autant qu'un maître à penser... Retenons de ses souvenirs : « *...ouvrage de franchise et de vérité dans un siècle d'hypocrisie et de mensonge* » — siècle d'hypocrisie et de mensonges dans lequel il ne prit pas qu'une mince part ! C'est stupéfiant comment des êtres corrompus,

couverts du sang de leurs compatriotes, n'hésitent pas à se draper dans leur dignité pour défendre l'indéfendable !

Or dans ses trois volumes de mémoires, le mot « Jacobin » n'apparaît que trois ou quatre fois ; il dénonce cette assimilation affirmant qu'on a fait de lui un *Jacobin* abusivement, et qu'on l'appelait *girondin* quand on arrêtait les girondins en 1793, *terroriste* après le 9 thermidor, *robespierriste*, quand « *il était notoire que j'étais monté le premier à la tribune pour attaquer le pouvoir de ce tyran, et que je l'avais fait mettre hors-la-loi, le 9 thermidor, à dix heures du soir, ainsi que les membres de la Commune qui l'avaient accueilli et qui avaient armé les sections contre la Convention.* »

Barère était certes Montagnard, mais il était sans aucun doute tout cela et même plus au moment où il fallait l'être ; il oublie aussi de dire qu'il était notoire qu'il monta à la tribune avec deux discours en poche, l'un dans le cas où le « tyran » eût été déchu, l'autre dans le cas où « *L'amant de la Patrie* », « *Le Messie annoncé par l'Être éternel pour réformer toutes choses* » l'eût emporté sur ses adversaires ; or quand il intervint, Robespierre était déjà en grande difficulté : l'hallali avait sonné.

En voulant trop se disculper, Barère se pose comme le type même de l'opportuniste intéressé, cauteleux et sournois, qui passe à travers tout, mais laisse son empreinte personnelle sur tout ; il a été l'instigateur du Comité de Salut public, l'exécutif de la Convention nationale ; il en a été le Président (présidence tournante), mais surtout il en a été le rapporteur permanent, autrement dit le vrai patron, sur toute la durée de son exercice ; le Comité de Salut public avait la haute main sur les sinistres représentants en mission de l'Assemblée et sur les départements ; il donna son blanc-seing pour les opérations de terrorisme d'État qui ont ravagé la Vendée, Lyon et tant d'autres lieux de notre France meurtrie ; en liaison avec le Comité de Sûreté générale (son ami Vadier), il décidait des arrestations arbitraires et supervisait les dossiers des suspects envoyés devant le Tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire le plus souvent à la mort...

Exceptionnellement je prendrai une citation anonyme de Wikipedia, encyclopédie numérique dont la tonalité générale

est plutôt favorable à la Révolution, et qui résume parfaitement le rôle de cette institution : « [Le Comité de Salut public] fut moins dominé par les personnalités de Georges Danton ou de Maximilien Robespierre, comme on le croit généralement, que par celle de Bertrand Barère — membre inamovible pendant dix-sept mois —, qui disposa de la majorité des voix sous la Grande Terreur, imposa la plupart des décisions et, en liaison avec le Comité de Sûreté générale à sa dévotion, imposa la dictature révolutionnaire et la politique répressive dite de Terreur dont la mise « à l'ordre du jour », annoncée par lui le 5 septembre 1793, fut faite au nom du « salut public » et de la « sûreté générale. »

Barère charge ses collègues et se défause sur eux — ce qui ne l'engage à rien quand ils ne sont plus là pour répondre ; il fait un usage abusif de l'argument spécieux qui consiste à voir, comme Robespierre, les ennemis de la République partout, *Pitt* et *Cobourg* à l'extérieur, leurs agents, les royalistes et les contre-révolutionnaires à l'intérieur. Il ne convainc pas ; il essaie de nous émouvoir avec certains souvenirs intimes, son mariage, et semble-t-il un retour à Dieu, passant pudiquement sur les « soirées » de Clichy dont il était le maître de céans. À son discrédit, notons encore qu'il fut à l'origine de la destruction de la nécropole royale de la Basilique de Saint-Denis ; ce qui montre *in fine*, la quiddité du personnage. Bref, les mémoires de Barère sont l'apologie d'un avocat qui plaide pour sa défense ; d'ailleurs ne qualifie-t-il pas lui-même son témoignage de « justification civique », prouvant par-là qu'il n'avait pas la conscience aussi sereine qu'il voulait le montrer ? Pour le reste, ses idées politiques ont la triste banalité d'un républicain de gauche (et même de droite !) dont le discours ne déparerait pas dans la médiocrité politicienne de notre époque moderne.

*

Autre question... Pouvait-on arrêter cette folie, cette tourmente révolutionnaire qui semblait agir comme une tornade dévastatrice se nourrissant de son dynamisme mortel, et semant la désolation sur son passage ? Pouvait-on arrêter l'hémorragie

de sang, ou du moins la contenir ?... Peut-être le Roi et Dumouriez, s'ils avaient pu ou su s'entendre, suite à leur rencontre ; le premier avait un caractère trop marqué par l'indécision, le second était trop imprévisible ; et sans doute aucun des deux n'avait-il une conscience claire de la direction à donner à leurs idées... Danton et Vergniaud ? Leur rencontre à eux fut torpillée par Marat ; Danton « l'Indulgent », le terroriste qui voulait « faire peur aux royalistes », et Vergniaud le Girondin ?... Leur improbable duo aurait-il pu imprimer une nouvelle direction à la Révolution, à la rendre plus conforme à ce qu'ils pensaient être l'espérance initiale ? J'en doute : ils n'étaient pas les hommes de la situation. Eux aussi, avocats de vocation et politiciens de circonstance, ils étaient davantage faits pour la plaidoirie et les effets de manche que pour le tribuniciat politique.

Tout semble montrer que l'exécution de Danton a été pour lui une forme de suicide, une manière d'expier ; d'abord, il n'a pas cherché à échapper aux recherches de ses poursuivants, alors qu'il savait qu'il allait être arrêté ; Lacroix, entraîné avec lui dans la même charrette, le lui reprochera amèrement... Devant le Tribunal révolutionnaire, il se défendra mollement, montrant qu'il était assez imbu de sa personne ; il exigera la comparution de Saint-Just et de Robespierre ; il n'était pas naïf au point de croire qu'ils se présenteraient devant les juges : la confrontation risquait de tourner à leur confusion. Ils se contenteront de monter un classique complot pour le faire tomber. Il en fallait peu parfois pour perdre sa tête. Danton aurait dit devant les juges du Tribunal révolutionnaire : « *C'est moi qui ai institué cet infâme tribunal ; j'en demande pardon devant Dieu et les hommes* » ; pour avoir lu son interrogatoire, je n'ai pas trouvé cette phrase ; peut-être n'en avais-je qu'une partie sous les yeux. À tout péché miséricorde, dit-on ; mais il faut une forte dose de mansuétude pour accorder le pardon immanent.

*

Venons-en à une réflexion plus profonde s'agissant des motivations idéologiques et de l'état d'esprit de certains révolutionnaires.

Condorcet, tout Girondin et homme de science qu'il fut,

était parmi les révolutionnaires les plus acharnés ; il est aussi l'un de nos plus brillants mathématiciens français. Il s'est distingué par la publication d'un livre posthume que nous dirions aujourd'hui grand public, un *best-seller* : *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* ; un titre vu de nos jours que nous dirions peu vendeur, mais qui montre l'évolution de « l'esprit humain » des origines de l'humanité à son époque. Ce livre, qui connaîtra un immense succès après sa mort, aura beaucoup contribué à influencer l'idéal progressiste et l'esprit scientiste caractérisant le XIX^e siècle. Toutefois, en examinant le contenu, on s'aperçoit qu'il constitue en lui-même un énorme sophisme rappelé dans le titre ; car ce n'est pas l'esprit humain qui a progressé, c'est la connaissance, fruit de l'expérience humaine ; il confond esprit et connaissance ; l'esprit humain n'a pas bougé d'un neurone depuis l'Antiquité, depuis que l'homme utilise l'écriture... Mais des hiéroglyphes égyptiens à l'ordinateur, la différence est la connaissance, l'accumulation du savoir et de l'expérience. La preuve par neuf, il l'apporte lui-même quand il est obligé de se cacher chez une amie proche pour rédiger son livre, alors que Girondin, proscrit et décrété d'arrestation, les sbires du Comité de Sûreté générale contrôlé par les Jacobins se lancent à ses trousses...

Qu'est-ce qui n'a pas marché dans sa mathématique sociale ? Comme beaucoup de matérialistes, il voyait la politique comme une équation algébrique : deux et deux font nécessairement quatre ; il n'a pas compris que deux et deux ne font pas toujours quatre dans la vie, mais plus ou moins selon les circonstances, l'égalité n'étant qu'une fonction intermédiaire ; x dans l'algèbre aléatoire de la vie, c'est la part de Dieu, de l'élément surnaturel, chose impossible, inaccessible à l'esprit d'un matérialiste. Là aussi, les faits parleront d'eux-mêmes : ne voulant pas attirer l'attention de ses poursuivants sur la personne qui l'hébergeait, il s'enfuit et va chercher refuge chez des amis ; ceux-ci lui refusent l'hospitalité ; aux abois, errant à la recherche d'un toit hospitalier, il est arrêté et jeté en prison. Deux jours plus tard, il est retrouvé mort dans sa cellule. La fin tra-

gique et sans doute regrettable de ce grand savant est un démenti formel à tout ce qui avait déterminé le sens de son existence, auquel il aura sacrifié sa vie.

L'autre personnage, c'est Joseph Fouché dit de Nantes, celui que Napoléon fit comte d'Empire et duc d'Otrante, alors que ce duc d'opérette aux mains dégoulinantes de sang a combattu la monarchie, détruit les symboles marquants du royalisme et des privilèges nobiliaires, pour en définitive se les approprier et s'afficher en grande majesté. Ce qui montre quand même que les révolutionnaires avaient des âmes bien madrées de grands voyous sanguinaires, avec pour moteur psychologique un cynisme à toute épreuve : il le confirme dans ses mémoires ; et s'agissant de Fouché, le paradoxe est d'autant plus hallucinant que ce personnage, ancien prêtre oratorien comme Joseph Lebon d'Arras, mais non point ordonné, professeur comme lui, deviendra le grand « flic » de Napoléon : probablement la destinée logique d'un voyou de haut vol qui a sauvé sa tête, au service d'un autre grand voyou qui finira par perdre la boussole à trop voir grand.

Lorsqu'il fut rappelé de Lyon par la Convention, où il était tranquillement et paisiblement avec Collot d'Herbois en train de mettre à feu et à sang la grande cité rhodanienne (j'ai l'air de devenir cynique à mon tour, à force de patauger dans des mares de sang depuis des mois, mais je dis vrai : ils se mettaient à l'écart pour observer à la lunette les massacres, et jouir du spectacle de leur œuvre de mort), il dut se justifier à la tribune. Et l'ancien oratorien, à la barre du Comité de Salut public, de dire ceci tiré d'un long et lourd plaidoyer : « *...vous éprouvâtes nos sentiments, vous applaudîtes à notre sévère énergie, vous partageâtes notre satisfaction, et certes c'en est une que de faire couler à grands flots le sang des conspirateurs. Son effusion ne peut porter l'attendrissement que dans les âmes de leurs complices ou des hommes prêts à le devenir. Le sang du crime, contient, comprime, étouffe les germes de l'innocence et de la vertu ; il faut qu'il déborde sur la nature pour leur laisser un libre et rapide développement.* »

Autrement dit, cet assassin qui prend plaisir (c'est une satisfaction) à faire couler à « grands flots » le sang des « conspirateurs », c'est-à-dire des ennemis de la République, considère en somme que **répandre le sang de l'ennemi désigné, c'est libérer les germes de l'innocence et de la vertu chez le criminel et lui permettre de s'épanouir** ; en clair, c'est par son acte meurtrier que le tueur zélé retrouve son innocence native et devient un homme vertueux : il s'est régénéré en versant le sang d'autrui (celui des « conspirateurs », surtout pas le sien !). Autrement dit encore, Fouché vient de définir en quelques mots et très exactement la structure mentale du Jacobin ; il n'y a pas d'exemple dans toute l'histoire de l'Occident (hors communisme, fils naturel du jacobinisme) que des crimes touchant toutes classes confondues la communauté des hommes, aient été perpétrés en vertu de cette simple logique que tuer une certaine catégorie d'individus sublimait l'innocence et la vertu d'une autre, et purifiait le genre humain. Il faut être un FOU ou un terroriste pour soutenir des propos aussi déments.

Mais puisque j'ai parlé de Joseph Lebon — encore un jeune homme : il a vingt-huit ans — un mot sur celui-ci, ex-curé, ex-professeur, que ses élèves appelaient le « Bien nommé » !... Les frasques et les crimes du proconsul d'Arras sont bien connus ; je retiendrai le témoignage de l'Anglaise (remarquable contribution d'une anonyme qui connut les prisons d'Arras, d'Amiens, de Saint-Omer, mais ne donne aucun nom pour ne pas nuire aux personnes qu'elle a fréquentées, au moment où, rentrée en Angleterre, elle fait aussitôt publier son témoignage) : « *Les exécutions se faisaient sur une petite place d'Arras, non sur la grande, afin que lui, sa femme et ses parents puissent jouir plus commodément du spectacle du haut du balcon du théâtre, où ils prenaient leur café, escortés par une troupe de musiciens qui jouaient tant que durait la boucherie...* » Autrement dit, pendant que l'ex-curé Lebon savourait un café de dégustation, que sa carogne de femme (je dis le mot à dessein : il avait épousé une cousine qui devait partager avec lui un gène commun) tournait délicatement le sien, le petit doigt

levé depuis qu'elle avait connu une ascension sociale fulgurante, plus la parenté qui ne valait guère mieux (la famille de Lebon était pauvre, elle profitait de la situation), les germes de l'innocence et de la vertu s'épanouissaient en eux au spectacle des têtes qui tombaient sous leurs yeux...

*

Que de questions qui se bousculent encore au portillon de la réflexion... Mais il est temps d'en finir...

On s'est posé la question : d'où venaient-ils ? Maintenant posons-nous cette autre question : qui sont-ils et pourquoi sont-ils cela ? Tout est une question de structure mentale et d'appartenance à un certain type d'humanité concernant toutes catégories d'individus, quelles que soient l'origine, la race, la culture ; ce sont d'authentiques matérialistes, c'est-à-dire des relativistes ; en ce sens ils s'opposent au spiritualisme qui considère que le matérialisme ne saurait être la réponse nécessaire et suffisante à la partie aléatoire de la vie, la partie x échappant à notre appréhension, à notre compréhension, à notre connaissance. Pour le matérialiste, cette partie x métaphysique, cette part inconnue que l'homme civilisé réserve à Dieu, à la dimension surnaturelle, n'existe pas, n'est pas même concevable. Toute l'action des matérialistes dans l'histoire de l'humanité a montré qu'ils se trompent sur toute la ligne, niant l'existence d'un Pouvoir absolu qui s'exerce au-dessus d'eux, et cette négation conduit nécessairement à l'échec. Ils se sont surtout manifestés à travers l'utopie sanglante, et, à un moment de notre histoire, aux sophismes de l'idéologie des Lumières ; au final ils ont produit le Jacobin et son fils « spirituel », le communiste, le socialiste, mais aussi sur l'autre versant : le libéral, en un mot : le républicain qui fourvoie le peuple dans l'erreur.

L'utopie, qui contient les germes de l'échec universel, a fait des ravages dans les siècles passés et aussi de nos jours ; elle est le symptôme d'une maladie de l'esprit qui s'apparente à la schizophrénie (la folie), une sorte de refus, de rejet du réel ; une pathologie de contradictions conduisant à la névrose d'inversion, perversion qui consiste à chercher des substituts fantasmatiques à ce réel abhorré ; elle peut aller jusqu'à la haine de

soi et toucher à la folie ; les gens frappés par cette maladie sont incapables de s'insérer dans l'ordre naturel du monde des vivants, dans la normalité qui permet d'affronter le réel et de faire avec, puisqu'il est le réel et qu'on ne peut le contredire, donc changer son cours ; et quand on prend conscience de cette impuissance à le plier à sa volonté, alors on se réfugie dans l'idéal, dans l'abstraction fumeuse, le subjectivisme morbide, autrement dit, dans l'utopie dérisoire. L'expérience montre cependant que si on ne peut modifier le réel, on peut l'amender. Leur vie est une vallée de larmes et de douleur que leur inflige l'injustice des hommes : il faut bien trouver une cause sinon une excuse à son impuissance à être ; et en réponse à cette impuissance à être, ils ont instauré, entre autres, l'égalité, alors que celle-ci n'existe pas dans la nature ; par conséquent, ils se heurtent sans cesse à cette réalité comme à un ressort de rappel qui les renvoie constamment à leur névrose. Pour bien comprendre leur démarche mentale, il faut en venir à la façon dont ils ont condensé en un simple slogan l'expression fondamentale de cette névrose, la devise républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité (ou la mort, ajoutaient-ils à l'époque, dénotant un infantilisme intellectuel mortifère).

1. La liberté pour un homme normalement constitué, c'est la responsabilité assortie du devoir. Pour le Jacobin type, c'est de laisser l'homme aller à sa propre nature, à ses bas instincts, c'est-à-dire, chez le névrosé, d'exprimer tout ce qui constitue en lui sa déviance pathologique. D'où les contradictions et les dérives sociales à n'en plus finir, puisqu'il fait comme il lui plaît sans tenir compte de l'ordre de la nature et de ses contraintes. La liberté est donc l'expression de sa névrose, de son aliénation mentale.

2. L'égalité, pour l'homme normalement constitué n'existe pas en tant que telle ; elle existe comme terme intermédiaire de toute proportion ; mais chez le Jacobin, l'égalité est le laminage, le nivellement, le passage au rouleau compresseur de tout ce qui n'est pas au plus bas degré de la société humaine dont nul ne sait quand on en touche le fond. Rappelons que justice n'a jamais été synonyme d'égalité ; pour le Jacobin, si. En vertu de quoi, il égalitarise, c'est-à-dire qu'il ramène tout au plus petit dénominateur commun de la médiocrité dès lors qu'il a du pouvoir, en rabaisant

les uns sans élever les autres, parce qu'ils ne sont pas « élevables » ; en conséquence de quoi, il s'arroge le droit de voler, de piller, de tuer ; ce droit aujourd'hui, porte le nom moderne de « redistribution » ; au nom de quoi on écrase d'impôts ceux qui travaillent, et on s'autorise à prélever d'office pour redistribuer, tout en prenant au passage la soule que s'octroient généreusement les égalitaristes et les niveleurs de tous poils. Au nom de quoi également, ils peuvent soumettre la société à leur névrose et imposer une dictature dite « égalitariste »

3. la fraternité, le terme le plus contradictoire de tous, puisque pour les niveleurs, être frère, c'est se reconnaître une pathologie de l'ipséité ou du soi hypertrophié, et de former entre malades une ceinture prophylactique contre les êtres sains qui subsistent dans la normalité. L'ultime témoignage de la fraternité pervertie en haine de soi est donc de tuer son frère, son frère de race, de tuer l'image qu'il renvoie déformée de soi-même et de tout ce qui s'y rapporte, caractéristique fondamentale du communiste (bolchevisme) et du Jacobin ; c'est la purgation du névrosé : par ce geste sacrificiel, il atteint à la libération du mal profond qui le tourmente, à l'assomption de son être, et à la régénération de l'humanité (voir plus haut le syndrome de Fouché).

Donc, si l'on prend la devise de la République française, et qu'on l'interprète selon la vision du républicain fondamental, dont le Jacobin est le prototype absolu, pour la comprendre il faut inverser le sens des mots : on retombe dans la névrose d'inversion, dans le satanisme pur et simple. Et tout dans la rationalité en creux du Jacobin est inversé. Le plus grave est qu'il contamine les esprits faibles, prête aux autres ses propres tares en pensant que tout le monde est comme lui ; et si l'on n'est pas comme lui, si l'on ne pense pas comme il pense lui, alors on doit être proscrit ou mourir.

L'esprit Jacobin est de tous temps et de tous lieux ; c'est la structure mentale type de toute une catégorie d'humains qui sont à l'humanité ce que le parasite est à l'organisme sain. Chez nous, en France, on retrouve cet esprit à tous les niveaux de la société et de son organisation, et d'abord au sein même de la multitude des intellectuels ; il domine dans les milieux artistiques officiels, mais aussi dans la littérature, le cinéma, le théâtre, le journalisme... Il sévit à l'état endémique dans les milieux politiques, les syndicats, les organisations étatiques ou

paraétatiques qui se sont greffées en deux siècles autour de l'État républicain ; il imprègne la fonction publique haute et subalterne, il est l'expression vivante du progressisme social et technocratique moderne, etc.

Le but des Jacobins est de détruire les fondements de la société française, de tirer un trait sur notre passé national, notre histoire, notre civilisation (*du passé faisons table rase*), et d'imposer, à travers le mondialisme ou Nouvel Ordre Mondial, la République universelle si chère à Cloots. Les Jacobins agissent dans le monde entier, par-dessus les peuples et les nations ; ils sont les têtes de pont de cette nouvelle révolution ; ils font la chattemite, les gentils, les généreux, les humanistes aux mains pleines de leur fausse innocence ; ils sont mielleux, cauteleux, doucereux, fourbes à souhaits ; ils font de grands sourires par-devant et ne cessent de vous flatter pour gagner votre sympathie ; par-derrière, ils assurent le poignard caché dans le dos ; le jour où ils se révéleront tels qu'ils sont au plus profond de leur nature, alors celle-ci explosera et vous verrez leur visage se tordre de haine comme j'ai déjà eu moi-même l'occasion de le vérifier ; vous n'aurez même pas le temps de voir l'éclair de la lame vous frapper à mort : on comprend mieux pourquoi les Républicains ont tant de sollicitude à l'égard de l'islam meurtrier ! Ils vous tiennent en jouant sur l'ambiguïté, le sens des mots, l'inversion des valeurs... La République Française est devenue la synagogue de Satan, le règne de l'Anti-Christ. Elle n'a rien apporté à la France, ni au peuple français qu'elle est en train de sacrifier une fois de plus, ni à l'humanité, ni au genre humain qu'elle avait la prétention de régénérer ; quand elle croit s'intéresser au bonheur de l'homme, elle ne fait que contaminer celui-ci de sa névrose communicative et le rendre collectivement malade...

À son actif, elle a surtout fait tuer beaucoup de nos compatriotes ; elle a fabriqué des myriades de fonctionnaires, d'assistés sociaux et de prébendiers vivant au cœur de cette mafia républicaine universelle qui ronge le pays... C'est tout. Ils savent que si le mythe de la Révolution venait à s'effondrer, la Répu-

blique n'y résisterait pas ; celle-ci suivrait dans le même mouvement. Voilà pourquoi ils ont cadenassé la vérité, pourquoi ils l'ont enfermée, pourquoi ils nous ont menti sur la Révolution comme ils ont menti et mentent sur tout.

Chose incroyable, est que ces gens, les Républicains, férus de juridicité, de légalité, de légitimité, de droits de l'homme, qui ont en permanence les mots « peuple », « populaire » « démocratie » à la bouche, qui en parlent à satiété en évoquant à tout instant le « peuple citoyen », le « peuple souverain », en exaltant les « valeurs de la République », ont imposé un régime politique qui n'a justement jamais reçu la caution populaire, qui est tout le contraire de la démocratie... Jamais le système républicain n'a fait l'objet d'un vote référendaire ou plébiscitaire qui lui aurait donné au moins une certaine réalité démocratique légitime ; il est vrai qu'ils parlent toujours au nom du peuple ; ce n'est jamais le peuple qui parle lui-même, pour lui-même, en son nom propre ; dans cette hypothèse, il y a longtemps que la République dite « représentative » n'existerait plus.

Que nos ultimes pensées aillent aux victimes innocentes de la Révolution française ; et que le XIV juillet soit décrété jour de deuil national pour honorer les victimes de toutes les guerres de l'Empire et de la République.

Rappelons que la République est à l'origine de la conscription ; au nom de ce dispositif obligatoire on a envoyé à la mort le meilleur de la jeunesse française ; on lui a fait croire qu'elle allait défendre la France, sa patrie, et déployer son génie à travers l'Europe. En réalité, cette jeunesse au grand cœur allait mourir pour la République. Une fois de plus, on lui avait menti. Ne cessons d'avoir à l'esprit que toute l'histoire de la République n'est qu'un double mensonge : mensonge idéologique, mensonge historique.

Annexes

Le Maréchal Brune : traître ou héros ?

Il convient ici d'évoquer le sort tragique d'une autre victime de la Terreur blanche, qui connut un destin similaire à celui de Fernex (voir plus haut), mais une victime d'une autre envergure que ce triste personnage : le Maréchal Brune. Reconnu et arrêté par la population d'Avignon, il sera soumis à la fureur vindicative de la foule avant d'être abattu de deux coups de feu dans l'auberge du Palais-Royal où il était de passage. L'un des assassins avait lancé de la fenêtre, en provençal : « C'est fait ! » ; la foule massée à l'extérieur accueillit la nouvelle du meurtre par une explosion d'enthousiasme. Son corps sera traîné au Rhône, et, selon la coutume désormais immuable inaugurée par le sinistre Chalier à Lyon, précipité dans le fleuve ; ses poursuivants s'acharneront à coups de fusil sur le cadavre flottant au fil de l'eau, puis ils empêcheront qu'on l'en retirât pour lui offrir une sépulture décente.

J'avoue me sentir assez mal à l'aise en examinant cette affaire, car les motifs de la foule avignonnaise (je dis bien la foule) suscite des interrogations quant aux mobiles réels de cette violence haineuse et meurtrière. Bien qu'ayant décidé de ne pas aborder la Terreur blanche contre-révolutionnaire, en deux mots rappelons le personnage : je ne suis pas si éloigné de mon sujet. Fils d'un avocat de Brive, Guillaume Marie-Anne Brune monta à Paris pour faire des études de droit. Très vite il s'en détourne pour s'intéresser à la littérature ; il devient imprimeur, achète une imprimerie et fonde le *Journal général de la Cour et de la Ville*, auquel collaborera Jourgniac de Saint-Méard. La Révolution arrivant, il s'embrase pour les idées nouvelles, abandonne son imprimerie, s'inscrit aux Cordeliers, devient l'ami et le protégé de Danton. Il participera à des actions révolutionnaires, avant de rejoindre l'armée, de devenir l'une des gloires de Napoléon, et de se donner une solide réputation de pillard, réelle ou supposée... Somme toute, ni plus ni moins que ses confrères, puisque les conquêtes de Napoléon furent autant d'entreprises de racket international destinées à alimenter les caisses vides du Directoire, et accessoirement, les poches des commandants.

Mais « ON » l'a vu... Certains l'ont reconnu... Ils l'ont reconnu comme quoi ? Comme qui ?... Comme l'un des ASSASSINS DE LA PRINCESSE DE LAMBALLE... Il portera cette suspicion toute sa vie et en mourra. Il aurait dit à ceux qui allaient l'abattre : « C'était un autre temps » — « Aujourd'hui en est un autre » lui répondit un

de ses agresseurs... « Je n'ai jamais tué personne que sur les champs de batailles, en exposant ma vie »... Un autre témoin lui fait dire : « Mon sang a coulé pour la patrie ; j'ai vieilli sous les drapeaux de l'honneur, et j'étais à soixante lieues de Paris à l'époque où fut commis le crime affreux dont on ose m'accuser ». Il n'en est pas moins vrai que par deux fois il sera envoyé dans le Midi provençal pour rétablir l'ordre, à la suite du 13 vendémiaire, et plus tard au moment des Cent-Jours ; et l'on peut être assuré qu'avec la main d'acier du célèbre maréchal, tout autant soldat intrépide que franc républicain, l'ordre ne pouvait que régner. Est-ce tout cela pêle-mêle qu'on reprochait à ce proche de Danton, si loin de Paris, là-bas, à Avignon ? Était-ce suffisant pour appliquer cette justice populaire expéditive et vengeresse qui osait s'abattre comme la foudre, au débotté, et en dehors de toutes formes légales, sur un Maréchal d'Empire ayant une vingtaine de victoires à son actif ? Et cela, même s'il faut tenir compte du climat très particulier qui régnait à Avignon et dans le Vaucluse durant cette sombre période, aggravé par le déferlement des bandes armées (Chap. VIII), et la guerre que se livraient Avignon et Carpentras à propos de l'annexion du Comtat Venaissin à la France...

Un de ceux qui l'arrêtèrent porte de l'Oulle, présenté comme le fils d'une sommité de la ville, s'approchant de lui, s'écria à l'entour : « Admirez l'assassin de madame de Lamballe ! »... Vingt-trois ans après !... À Avignon !... Il est vrai que le meurtre horrible de la Princesse avait profondément marqué la mémoire collective des Français, et il faudra longtemps pour que les républicains parviennent à l'extirper de la conscience populaire. Pour montrer l'incroyable détermination des « justiciers » du grand soldat, ils inscrivirent sur une pile du pont, restée longtemps visible, cette épitaphe : « Ici [*le Rhône*] est le cimetière du Maréchal Brune » ; suit la date...

Lorsqu'elle eut récupéré le corps de son mari, sa veuve, Angélique, le conserva près d'elle jusqu'à ce que justice lui soit rendue ; on avait disculpé les assassins en faisant valoir la thèse du suicide de son époux. Elle aurait dit à son avocat : « Il restera là, jusqu'au jour où j'aurais vengé sa mémoire de l'accusation de suicide, et fait punir les assassins ; je demande à Dieu de vivre seulement jusque-là pour enterrer l'arrêt vengeur dans sa tombe... et puis nous dormirons ensemble dans notre couche de terre... »

*

Louis XVII, l'innocence profanée

J'avais prévu à l'origine de consacrer un chapitre au supplice de

l'enfant martyr Louis-Charles de Bourbon, Prince et Dauphin de France, dernier Roi de France en titre sous le nom de Louis XVII. La courte et fugace histoire de ce petit sacrifié de 8 ans, qui va connaître un calvaire de deux années avant de mourir à l'âge de 10 ans, le 8 juin 1795, a donné lieu à de telles polémiques depuis près de deux siècles, surtout depuis la parution du livre de l'historien Alcide de Beauchesne en 1852 (*Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort*), que j'ai renoncé à ce projet. Je ne me sens pas d'envergure à entrer dans une telle polémique, qui dépasse la simple histoire pour faire le jeu des prétentions royalistes de divers camps opposés. Est-il mort au Temple ? A-t-il été remplacé par un autre enfant de son âge ? Si on l'a fait évader, pourquoi le remplacer ? Qu'est-il devenu ? (Naundorff ?)... Si personne ne doute de la période de souffrance et d'humiliation qu'il connut sous l'emprise tyrannique de son « instituteur », l'ignoble cordonnier Simon (ex. : souler le petit roi pour en faire un sans-culotte ivrogne), la contestation porte sur la mort réelle ou supposée de l'enfant dans la prison royale du Temple, et sur les témoignages de ses gardiens successifs. Je passe sur les nombreux Dauphins qui se feront connaître par la suite... Il semble également que Beauchesne, en dépit d'un travail rigoureux sur le contexte de la révolution, ait quelque peu idéalisé l'enfant martyr, sans doute au profit du parti légitimiste, ceci afin de neutraliser l'idée d'un roi qui aurait survécu, mais rejeté comme imposteur, et dont la reconnaissance officielle eût gravement mis en cause la légitimité des filiations royales ultérieures.

Cet enfant gênait la Convention qui ne savait qu'en faire... Soyons clairs : il gênait tout le monde. Fallait-il le tuer ? Non... L'empoisonner ? Non... Quoi, alors ?... S'en défaire. En langage révolutionnaire, cela signifiait aussi : le faire mourir à petit feu pour que sa mort paraisse naturelle, et en finir avec la famille royale. Et ceci, sans tenir compte des souffrances multiples, au physique comme au moral, que cela entraînait pour le malheureux garçon.

Je veux en arriver à dire ceci qui s'inscrit dans l'esprit que j'ai donné à ce livre : la perversité des révolutionnaires était telle, qu'ils ont réussi à brouiller la destinée du dernier héritier de la Couronne de France, afin de perturber la mémoire collective des Français, et de laisser le doute et le soupçon s'installer sur cette tragique période de notre histoire nationale ; au point que plus de deux siècles après, cette fin lamentable reste un mystère, ceci en dépit des moyens scientifiques modernes ayant établi que le cœur conservé jadis par le docteur Pelletan était bien celui du petit Dauphin.

Laissons le fond de l'histoire aux spécialistes ; contentons-nous de retenir dans notre souvenir compatissant les souffrances de cet enfant innocent, brutalement arraché à l'affection de ses parents, et désigné à la vengeance crapuleuse des hommes — qu'il soit mort roi ou sous une autre identité —, de même que nous avons retenu dans notre cœur ému et révolté les souffrances de la princesse de Lamballe, l'offense faite à son honneur et à sa dignité de femme, par son assassinat, par l'insupportable attentat sacrilège perpétré sur sa dépouille mortelle.

*

Le patriotisme humanitaire

Dans cet extrait de *Les sociétés de pensées et la démocratie moderne* (1921), l'historien Augustin Cochin introduit un distinguo subtil entre le patriotisme révolutionnaire de type jacobin qui se veut un patriotisme « humanitaire » propageant la violence éradicatrice et la « guerre humanitaire » à outrance ; et le patriotisme national de celui qui défend non pas une idée préconçue, mais une réalité concrète : la foi en son pays, en son peuple, en son passé, en ses ancêtres, en ses racines, que l'on peut définir comme le vrai patriotisme, c'est-à-dire la terre des Pères — Les deux patries, opposera plus tard Jean de Vigner. L'auteur établit également une distinction entre foi et fanatisme, deux faces radicalement antagonistes d'un même phénomène : la passion ; d'un côté la passion constructive, la foi ; de l'autre la passion destructrice, le fanatisme.

[...] *On voulut, en 92, jacobiniser l'armée, par les volontaires, par les clubs militaires, par la délation organisée et encouragée des chefs, Camille Roussel a montré avec quel succès. Par contre, les jacobins voulurent faire la guerre en Vendée : on en sait l'issue, et comment leurs généraux, Léchelle, Rossignol, Ronsin et « les héros à cinq cents livres », furent renvoyés, la faux dans les reins, à leurs tribunes et à leurs clubs, par les paysans de la Rochejaquelein. Il fallut appeler les vrais soldats, les Mayençais.*

*Chacun se le tint pour dit, et resta désormais dans sa sphère : l'un fait la guerre aux ennemis de la France, comme il la fait d'habitude. L'autre invente une guerre spéciale, **la guerre aux ennemis de l'humanité**, guerre sans précédent. Elle a ses armes, les piques, ses combats, les journées – ses champs de bataille, les prisons – son corps spécial, l'armée révolutionnaire – ses adversaires, les « ennemis du dedans », fanatisme, modérantisme, fédéralisme, despotisme, et autres monstres en isme. C'est là proprement ce qu'on appelle « la guerre de la liberté », « la guerre à la guerre », celle qui doit fonder*

la paix et le bonheur universels. Ce sera la dernière de toutes : « Si le sang coule encore, dit Billaud, du moins va-t-il servir pour la dernière fois à sceller à jamais les droits de l'humanité. C'est le dernier sacrifice meurtrier dont elle aura à gémir, puisqu'il est offert pour fixer le retour sur la terre de l'appréciation des hommes, de l'estime qu'ils se doivent, de la confiance qu'elle inspire..., et de l'harmonie civile qui lie étroitement tous les citoyens par le charme d'une si belle existence [L'exemple-même de l'irénisme criminel des utopistes !] »

Il serait certes bien curieux d'étudier de près cette guerre nouvelle [la guerre humanitaire], car elle est seule de son espèce, et c'est alors seulement qu'on vit à l'œuvre, au naturel, ce patriotisme humanitaire qui ne se montre de nos jours qu'en redingote de conférencier, derrière une table verte et un verre d'eau sucrée.

*Notons-en seulement le trait saillant : la férocité. Il fallait s'y attendre : on fait quartier à un ennemi de son pays, voire de son parti ; mais que faire à ceux du genre humain, sinon les détruire ? Détruire est le mot, par tous les moyens : « Il s'agit moins de les punir, que de les anéantir », dit Couthon. « Il ne faut rien déporter, il faut détruire tous les conspirateurs », dit Collot. Il n'est aucune loi dans une telle guerre, ni de justice, ni d'honneur, ni de pitié. En reconnaître une, c'est « tuer juridiquement la patrie et l'humanité ». « Qu'y a-t-il de commun, dit Robespierre, entre la liberté et le despotisme, entre le crime et la vertu ? Que des soldats, combattant pour des despotes, aient donné la main à des soldats vaincus, pour retourner ensuite à l'hôpital, cela se conçoit encore ; mais un homme libre, composer avec un tyran ou son satellite, le courage avec la lâcheté, la vertu avec le crime, c'est ce qui ne se conçoit pas, c'est ce qui est impossible... Il faut de la distance entre les soldats de la liberté et les esclaves de la tyrannie. » Et pour bien marquer cette distance, on décrète de fusiller les prisonniers. La guerre nouvelle, dit un orateur jacobin, est une guerre « de Nation à brigands », – **brigands, le mot restera pour désigner les ennemis de l'humanité ; ce ne sont plus, à proprement parler, des hommes.***

Et on les traite en conséquence. De là ces injures grossières, si choquantes pour les vrais soldats, et pourtant naturelles : la nouvelle guerre est brutale, moins par instinct que par principe. Elle pose en principe l'indignité de l'adversaire, comme l'ancien honneur, sa valeur. Les ennemis sont des « monstres », des « animaux féroces qui cherchent à dévorer le genre humain » Pitt est déclaré « un ennemi de l'humanité ». De là ce mépris du droit des gens, ces massacres de

parlementaires, de prisonniers de guerre. De là surtout ces destructions d'hommes, de femmes, d'enfants même, – les enfants de Bicêtre en septembre 92, les trois cents petits malheureux de l'entrepôt de Nantes, – dont l'horreur empêche en général de remarquer l'étrange caractère. On a vu des jacqueries de paysans, des massacres dans le feu de l'assaut, des cruautés de proconsul. On n'a jamais vu qu'alors de petits groupes d'hommes – les autorités républicaines et les clubs patriotes – assez rompus au meurtre pour le pratiquer à froid pendant des mois, en gros et en détail, comme une opération de voirie.

Ce ne sont pourtant ni des fous, ni – tous du moins – des brutes, souvent de petits bourgeois, terriblement pareils aux autres. Mais quel merveilleux entraînement ? À Nantes, les purs – ils sont une vingtaine autour de Carrier, outre les quatre-vingts piques de « l'armée Marat » – sont gens à dépouiller cent jeunes femmes ou filles de seize à trente ans, plusieurs enceintes, plusieurs nourrices, à les attacher nues dans les fameuses gabarres, puis les soupapes ouvertes, à les regarder s'enfoncer lentement, en abattant à coups de sabre les mains suppliantes qui sortent des sabords. On fusille, à Nantes, de cent cinquante à deux cents paysans vendéens par jour, dit tranquillement Carrier. On en noie jusqu'à huit cents à la fois. À Lyon, les patriotes durent renoncer aux mitraillades parce que les dragons chargés de sabrer les survivants se mutinaient de dégoût, parce qu'on jetait les morts au Rhône faute de bras pour les enterrer, et que les riverains d'aval se plaignaient de l'infection : il y avait dès la première semaine cent cinquante cadavres sur les graviers d'Ivours. Même plainte à Arras, où le sang de la guillotine infecte le quartier. Le général Turreau, en Vendée, donne l'ordre « de passer hommes, femmes et enfants à la baïonnette et de tout brûler et incendier », etc.

Telle est l'œuvre du **patriotisme humanitaire**. Ces débauches de sang nous révoltent, parce que nous le jugeons en patriotes ordinaires, – c'est un tort. Un humanitaire pourrait nous répondre qu'elles sont légitimes : la guerre humanitaire est la seule qui tue pour tuer, elle en a le droit, et c'est par là même qu'elle se, distingue de la guerre nationale. « Frappe sans pitié, citoyen, dit à un jeune soldat le président des Jacobins, sur tout ce qui tient à la monarchie. Ne dépose ton fusil que sur la tombe de tous nos ennemis, c'est le conseil de l'humanité. » C'est « par humanité » que Marat réclame 260 000 têtes. « Que m'importe d'être appelé buveur de sang ! s'écrie Danton ; eh bien ! buvons le sang des ennemis de l'humanité,

s'il le faut ! » *Carrier écrit à la Convention que « la défaite des brigands est si complète, qu'ils arrivent à nos avant-postes par centaines. Je prends le parti de les faire fusiller. Il en vient autant d'Angers, je leur assure le même sort, et j'invite Francastel à en faire autant... » N'est-ce pas horrible ? Et se figure-t-on les cris de M. Jaurès à la lecture d'une pareille lettre du général d'Amade ? (1) Cependant la Convention applaudit et fait imprimer la lettre, et M. Jaurès ne crie pas, que je sache, dans son Histoire socialiste ; la conclusion de Carrier nous dit pourquoi : « C'est par principe d'humanité que je purge la terre de la liberté de ces monstres. » Voilà la réponse ; la Convention, Carrier et M. Jaurès ont raison : le général d'Amade ne peut rien faire de tel, parce qu'il ne se bat que pour la France. Carrier est un humanitaire, qui guillotine, fusille et noie pour le genre humain, la vertu, le bonheur universel, le peuple en soi, etc. Ils sont chacun dans leur rôle. **Ayons donc soin de distinguer les deux patriotismes, l'humanitaire ou social, et le national, le premier reconnaissable à sa cruauté, le second à son dévouement.** Les confondre serait faire injure au second, qui ne massacre pas — et tort au premier, qui s'arroge le droit de massacrer. Ils étaient alliés de hasard en 93.*

Ils sont opposés de principe en tout temps. Disons-nous au moins que ce sont deux sentiments de même famille, deux formes d'enthousiasme politique ? Je ne le crois pas. **L'enthousiasme a deux faces en général : sacrifice de soi-même à une idée passionnément embrassée, c'est la foi ; sacrifice des autres à cette idée, c'est le fanatisme.** Le patriotisme jacobin n'a que la seconde face. Aucun zèle politique n'a jamais fait si bon marché des vies humaines ; et pourtant le côté foi n'augmente pas en proportion ; au contraire, il est nul. Voyez les grands tueurs devant leurs juges. Pas un n'a le courage de leur dire en face : « Eh bien ! oui, j'ai dépouillé, j'ai torturé, j'ai tué, sans formes, sans mesure, sans pitié, pour l'idée que je crois bonne. Je ne regrette rien, ne retire rien, ne nie rien. Disposez de moi comme il vous plaira. » Pas un ne parle ainsi ; c'est que pas un n'a au cœur le côté positif du fanatisme, la foi, pas un n'aime, ne connaît, même ce qu'il a servi. Ils se défendent comme des assassins vulgaires, en mentant, niant, chargeant des frères. Leur grand argument, légitime, mais piteux si on se place au point de vue de la morale vulgaire, est qu'ils ne pouvaient épargner les autres sans se perdre eux-mêmes, qu'ils agissaient par ordre, que tout le monde alors, d'ailleurs, parlait comme eux — en un mot, le contraire de la foi libre : ils plaident le cas de contrainte. **Quelle différence avec ces milliers de prêtres**

et de religieuses, qui, eux, n'ont tué personne pour leur foi, et donnent leur propre vie, plutôt que de prêter le serment qu'elle défend !

*Est-ce que nos patriotes sont des lâches ?... Certes, et ils devaient une autre attitude, ne fût-ce qu'à eux-mêmes : quand on a versé le sang des autres pour une idée, on n'a plus le droit de lui marchander le sien. Et pourtant, il y a une raison à cette lâcheté : leur patriotisme n'est pas une foi, il est négatif. **La patrie jacobine, c'est la société de Rousseau, c'est-à-dire, en fin de compte, une fédération d'égoïsmes – il n'y a rien là de beau, d'aimable, rien pour le cœur.** Le patriotisme jacobin n'est qu'une des branches de cette morale philosophique, tirée de Hume et de Hobbes, et fondée de l'aveu même de ses pontifes, sur le grand principe de « l'amour-propre ». L'Intérêt, dit le politicien, la Cupidité, dit l'économiste, les Passions, dit le moraliste, la [l'état de] Nature, répète à l'unisson le chœur des philosophes, tels sont les ressorts ; et le but est un état plus heureux, et non plus parfait ; le moyen, détruire, et non créer, et on ne meurt pas pour tout cela. Mais alors d'où vient qu'on tue ? D'où peut naître, comment soutenir ce fanatisme par excellence, qui n'a que l'écorce de haine, sans l'amande de dévouement et d'amour, les inquisiteurs sans les martyrs ? C'est ici que l'histoire reste en défaut, et se résigne à constater sans comprendre. Elle voit bien les faits, reconnaît même leur liaison logique aux principes, et que cette humanité devait tuer, cette liberté, contraindre. Elle n'aperçoit pas l'origine, la nature des sentiments qui peuvent asservir un cœur d'homme, un peuple entier, à cette terrible logique. **Expliquer 93 par le « patriotisme » jacobin, c'est encore expliquer un mystère par une énigme.***

1. Allusion au Général d'Amade, pacificateur du Maroc, et à son retour victorieux au moment où Cochîn rédige son document.

*

Robespierre ou la vertu sublimée par le sang

Quand on lit les morceaux choisis du florilège ci-dessous, dont certains pourraient avoir valeur d'aphorisme, on a vraiment peine à croire qu'ils ont été prononcés par un authentique criminel d'État. Grâce à l'ordinateur, j'ai relevé des phrases de Robespierre extraites de ses discours, montrant l'usage quasiment obsessionnel qu'il fait du mot « vertu » ; une induration psycho-pathologique sans remède. Un grand moraliste, un grand malade, un grand psychopathe. Tout laisse penser que sa mort, par l'effet d'un retournement brutal et inattendu, a été le moment salvateur de sa vie. Derrière la logorrhée trompeuse de

l'illusionniste d'estrade, derrière la rhétorique abstraite du cuistre de tribune (Taine a montré combien il était dépourvu d'idées politiques) (1), derrière la jactance du tribun ampoulé sûr de ses effets déclamatoires, derrière le formalisme rigide du moralisateur compulsif imbibé de rousseauisme, se cache l'âme noire du fourbe et du pervers.

Robespierre aurait-il pu être un homme d'Église, un homme de religion ? Oui. Lui, le promulgateur de l'Être suprême et de la Vertu régénératrice, aurait pu être le grand prêtre, le pontife, de sa propre religion, fondée sur la régénération de l'espèce humaine par l'antique meurtre sacrificiel. Il eût été le grand ordonnateur d'une humanité purifiée dans un bain de sang universel. Les révolutionnaires français ont été, et ne resteront au jugement de l'Histoire, qu'une cohorte de déments lâchés dans la nature, livrés sans retenue à leurs sauvages instincts.

*

Vertu, définition : Courage, force physique, sagesse... Disposition constante à accomplir des actes moraux par un effort de volonté ; qualité portée à un haut degré. (Robert)

- *Les sublimes élans de la **vertu** se présentent souvent à nos yeux timides comme les éruptions d'un volcan ou le renversement de la société politique.*
- *Apprenez à goûter les charmes de l'égalité et les délices de la **vertu**.*
- *Je suis convaincu que la fortune et l'intrigue ont fait plus de héros que le génie et la **vertu**.*
- *La **vertu** républicaine peut être considérée par rapport au peuple et par rapport au gouvernement ; elle est nécessaire dans l'un et dans l'autre.*
- *Si je voulais suivre le système perfide de ces hommes qui ne connaissent point la **vertu**, vous verriez les hommes de bien opprimés, et les intrigants relever leur tête altière.*
- *En vain la voix d'un seul homme s'élève avec l'indignation de la **vertu** contre tant d'infamies.*
- *Les hommes nés pour ramper, et pour opprimer sous un roi, maîtres des assemblées désertées par la **vertu** simple et indigente.*
- *La **vertu** fut toujours en minorité sur la terre.*
- *La période où vous êtes est celle qui est destinée à éprouver le plus fortement la **vertu** républicaine.*

- *Ô **vertu** des grands hommes ! Que sont devant toi toutes les agitations et toutes les prétentions des petites âmes ? Ô **vertu** ! Es-tu moins nécessaire pour fonder une république que pour la gouverner dans la paix ?*
- *La liberté de la presse ne sera que le fléau du vice et de l'imposture, et le triomphe de la **vertu** et de la vérité.*
- *Je crois en la **vertu** du peuple magnanime qui, calme en dépit de sa misère, ne s'est levé que pour sauver la liberté.*
- *La corruption de quelques individus fait ressortir, par un contraste glorieux, la **vertu** publique de cette auguste assemblée.*
- *Nous respectons la **vertu**, même dans ses erreurs politiques.*
- *La liberté et la **vertu** sont sorties ensemble du sein de la Divinité : l'une ne peut séjourner sans l'autre parmi les hommes.*
- *La morale de l'armée a bien changé depuis que l'amour de la patrie a remplacé l'amour des rois, et que la **vertu** républicaine a succédé au point d'honneur.*
- *Je demande, au nom de l'honorable indigence, de la **vertu** laborieuse et des droits sacrés de l'homme, l'ordre du jour sur la pétition qui vient de vous être présentée.*
- *Ceux qui blasphémaient contre la république ont été réduits à lui rendre hommage, comme l'hypocrisie rend hommage à la **vertu**.*
- *Ce peuple sensible et fier est vraiment né pour la gloire et pour la **vertu**.*
- *Que ne ferait-il pas (le peuple) si la **vertu** de ses représentants se condait une fois la sienne.*
- *Le vice et la **vertu** font les destins de la terre : ce sont les deux génies opposés qui se la disputent.*
- *De quel droit l'aristocratie et l'hypocrisie viendraient-elles ici mêler leur influence à celle du civisme et de la **vertu** ?*
- *Au sortir d'une si profonde corruption, comment pouvaient-ils respecter l'humanité, chérir l'égalité, croire à la **vertu** ?*
- *Le génie de l'intrigue céda au génie de la liberté et à l'ascendant de la **vertu**.*
- *Ô force toute puissante de la vérité et de la **vertu** !*
- *Car sa puissance est fondée sur la **vertu** même et sur la confiance nationale.*

- *Comment la république pouvait-elle subsister, quand toute la puissance publique s'épuisait pour décourager la **vertu** et pour récompenser l'incivisme et la perfidie ?*
- *Et vous, représentants, on vous méprise assez pour prétendre vous conduire par la terreur à l'oubli de la **vertu**.*
- *Ces manœuvres perfides ne furent déconcertées que par la **vertu** de ce même peuple qui vous avait fait triompher le 31 mai.*
- *Ô Barra ! Tu n'as pas trouvé des modèles dans l'antiquité, mais tu as trouvé parmi nous des émules de la **vertu** !*
- *Si la **vertu** domine sur la terre, pourquoi la terre est-elle peuplée de tyrans et d'esclaves ?*
- *Le plus important est de dénoncer à l'univers le système de diffamation adopté par la tyrannie contre la liberté, par le crime contre la **vertu**.*
- *Ô femmes françaises !... servez-vous de votre empire pour étendre celui de la **vertu** républicaine !*
- *Alors on concevra qu'il est à craindre que le triomphe de la **vertu** soit passager, et le triomphe du vice éternel*
- *La morale des rois, juste ciel ! Et la **vertu** des courtisans ?*
- *J'ai senti chanceler dans mon cœur la **vertu** républicaine en présence du coupable humilié devant la puissance souveraine.*
- *Je suis convaincu que la fortune et l'intrigue ont fait plus que le génie et la **vertu**.*
- *Ce n'est point de la **vertu** des représentants qu'on peut appeler, mais de leur lâcheté ou de leur corruption.*
- *La conjuration se déguisait alors sous la couleur de ce perfide modérantisme qui, protégeant le crime et tuant la **vertu**, nous ramenait par un chemin oblique et sûr de la tyrannie.*
- *Notre destinée, beaucoup plus sublime, est de fonder sur terre l'empire de la sagesse, de la justice et de la **vertu**.*
- *Nous avons proclamé la divinité de l'immortalité de l'âme [l'Être suprême !] ; nous avons commandé la **vertu** au nom de la république.*
- *Quel est le principe fondamental du gouvernement démocratique populaire, c'est-à-dire le ressort fondamental qui le soutient et qui le fait mouvoir ? C'est la **vertu**.*

- *C'est ainsi qu'aux miracles continuels opérés par la **vertu** d'un grand peuple, l'intrigue mêle toujours la bassesse de ses trames criminelles.*
- *Le décret qui met la **vertu** à l'ordre du jour est fécond en grandes conséquences. [Et celui qui met la terreur à l'ordre du jour, de quoi est-il fécond ?]*
- *Je ne connais point la **vertu** qui se fabrique dans vos manufactures de panégyriques et de libelles, et que vous distribuez libéralement entre vous.*
- *La postérité honore la **vertu** de Brutus, mais elle ne la permet que dans l'histoire ancienne.*
- *Quel avantage trouves-tu à persuader l'homme qu'une force aveugle préside ses destinées, et frappe au hasard le crime et la **vertu** ?*
- *La **vertu** fut toujours en minorité sur la terre. Adorateurs passionnés de la **vertu**, vous êtes écriés au blasphème.*
- *On verra l'homme humain toujours tendre une main secourable à la **vertu** outragée et à l'innocence opprimée.*
- *La calomnie fait donner à la **vertu** l'apparence du crime, et à la bassesse du crime la gloire due à la **vertu**.*
- *C'est ainsi que l'on absout les tyrans, en attaquant un patriote isolé (lui, Robespierre), qui n'a pour lui que son courage et sa **vertu** (Robespierre, s'écrie un citoyen dans la tribune, tu as tous les Français pour toi !).*
- *De tous les décrets qui ont sauvé la république... c'est celui qui met la probité et la **vertu** à l'ordre du jour.*
- *Des hommes qui n'ont que le masque de la **vertu** mettent les plus grandes entraves à l'exécution des lois de la **vertu** même.*
- *Il est peu d'hommes généreux qui aiment la **vertu** pour elle-même.*
- *Les lois de la nature veulent que tout homme soit juste dans la **vertu** qui est la base de toute la société.*
- *C'est ici (la Convention) que dans tous les temps les députés patriotes se sont réunis pour faire triompher la **vertu**.*
- *Il faut toujours en revenir à ces principes, la **vertu** et la justice suprême.*
- *Que le bruit de nos victoires soit la liberté, la paix, le bonheur et la **vertu**.*

- *Quand la liberté est perdue, il n'y a de légitime que la perfidie, et de criminel que la vertu.*
- *Quand la vertu même se taisait, épouvantée de l'horrible ascendant qu'avait pris le crime audacieux...*
- *Et depuis quand la punition du crime épouvante-t-elle la vertu ?*
- *Fonder une immense république, c'est le chef d'œuvre de la vertu et de la raison.*
- *Ils lèvent une tête insolente (les rois), et menacent impunément la vertu.*
- *C'est plus que protéger le crime, c'est lui immoler la vertu.*
- *Qu'ils courent à l'échafaud par la route du crime, et nous par celle de la vertu.*
- *Quel est le remède à tous ces maux ? Nous n'en connaissons point d'autre que le développement de ce ressort général de la république : la vertu [sic !].*

*

Il est admis que tout homme est confronté à ses propres contradictions. Quand elles confinent à l'extrême, cela s'appelle la folie.

1. Que Robespierre ait distillé ici et là, au long de ses sempiternels discours, quelques idées générales sur la société, la religion, la colonisation, la guerre, etc., tout comme d'autres révolutionnaires, le tout sur fond d'une démagogie routinière s'appuyant sur l'inusable « demain on rase gratis », cela ne fait aucun doute. Mais on aurait attendu d'un si « grand esprit », d'un homme si empreint de vertu et de morale, le moindre commencement d'application de ses propres principes vertueux à sa propre personne. Entre faire de la politique et pérorer sur des généralités éthérées qui n'aboutissent à rien sinon au massacre d'innocents, il y a une marge. Ce que n'a pas compris Robespierre, comme la plupart de ses comparses républicains, comme les idéologues des Lumières, c'est qu'il a construit son système de pensée sur une confusion fatale entre **droit naturel** et **ordre naturel**. Contrairement à l'ordre naturel, le droit naturel a été inventé selon l'insuffisance fatale de l'homme : il n'est que la somme de ses impuissances ; il n'a donc rien de naturel. D'où l'échec sanglant et la longue nuit erratique de la République. Mais devant son incapacité à mettre en application la moindre de ses idées, de leur donner une cohérence concrète, Robespierre se révéla beaucoup plus efficace pour purger la France de ses brigands, fripons, corrompus... Enfin, de tous ceux qui n'étaient pas, à son égal, marqués du sceau vertueux de l'incorruptibilité.

*

La loi des suspects

DÉCRET qui ordonne l'arrestation des Gens suspects

Du 17 Septembre 1793

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation sur le mode d'exécution de son décret du 12 août dernier, décrète ce qui suit :

Art. 1^{er}. Immédiatement après la publication du présent décret, tous les gens suspects qui se trouvent sur les territoires de la République, et qui sont encore en liberté, seront mis en état d'arrestation.

II. Sont réputés gens suspects : 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté [La nôtre] ; 2° ceux qui ne pourront pas justifier de la manière prescrite par la loi du 21 mars dernier, de leurs moyens d'exister et de l'acquis de leurs devoirs civiques ; 3° ceux à qui il a été fourni de faux certificats de civisme ; 4° les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale ou par ses commissaires, et non réintégrés, notamment ceux qui ont été ou doivent être destitués en vertu de la loi du 14 août dernier ; 5° ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution ; 6° ceux qui ont émigrés dans l'intervalle du premier juillet 1789 à la publication de la loi du 8 avril 1792, quoiqu'ils soient rentrés en France dans le délai fixé par cette loi ou précédemment.

III. Les comités de surveillance établis d'après la loi du 21 mars dernier, ou ceux qui leur ont été substitués, soit par les arrêtés des représentants du peuple envoyés près les armées et dans les départements, soit en vertu des décrets particuliers de la Convention nationale, sont chargés de dresser, chacun dans son arrondissement, la liste des gens suspects, de décerner contre eux les mandats d'arrêts, et de faire apposer les scellés sur leurs papiers. Les commandants de la force publique à qui seront remis ces mandats, seront tenus de les mettre à exécution sur-le-champ, sous peine de destitution.

IV. Les membres du comité ne pourront ordonner l'arrestation d'aucun individu, sans être au nombre de sept, et qu'à la majorité absolue des voix.

V. Les individus arrêtés comme suspects, seront d'abord conduits dans les maisons d'arrêt du lieu de leur détention ; à défaut de maison d'arrêt, ils seront gardés à vue dans leurs demeures respectives.

VI. Dans la huitaine suivante, ils seront transférés dans les bâtiments nationaux [façon de dire pudiquement des prisons] que les administrations de département seront tenus, aussitôt après que la réception du présent décret, de désigner et faire préparer à cet effet.

Décidément, il ne fait pas bon être politiquement incorrect en 1793. L'organisation erratique et toute bureaucratique de la toute nouvelle entité républicaine, une, indivisible, impérissable et ouvertement totalitaire, indépendamment de sa courte durée, n'a pas permis au régime jacobin de généraliser l'usage du certificat de civisme pourtant fort efficace, et imité, il fallait s'en douter, du certificat de baptême. Mais la délation, cette mère de toutes les dictatures et de toutes les sociétés en désintégration, était beaucoup plus simple d'emploi et plus expéditive. Le régime ne se privait pas d'en informer dûment les citoyens sur les assignats et de les encourager : « *La Nation récompense les dénonciateurs* ». L'article II montre clairement qu'aucun citoyen sur toute l'étendue du territoire de la République n'est susceptible d'échapper à la sanction de la loi, y compris les enfants : l'âge minimum n'étant pas précisé, on ne peut s'en remettre qu'à la magnanimité des agents de la révolution et estimer que les nouveau-nés seront épargnés. L'expression « ceux qui se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme » est une façon de désigner les royalistes et les Girondins sans les nommer ; les Girondins étaient partisans d'une confédération départementale opposée au centralisme parisien des Jacobins.

Les quatre derniers articles du décret, non cités ici, sont relatifs aux conditions de détention et d'arrestation.

*

Une atmosphère lugubre de fin des temps

Le court passage suivant relatif à l'affaire Sainte-Amaranthe, extrait de l'ouvrage de Caroline Labaume et de son époux Eugène, géographe et historien de la Campagne de Russie, montre la grande détresse du peuple de Paris sous la féroce dictature des Jacobins, d'une population transie de peur, vivant terrée chez elle dans un climat de suspicion permanente, d'angoisse, voire d'épouvante, comme mise en résidence surveillée dans ses foyers, une situation que devait aggraver le chômage et les conditions sanitaires d'hygiène et de restrictions alimentaires.

[...] *Madame de Sainte-Amaranthe se rendit à Paris. Cette ancienne capitale du monde civilisé, qu'elle n'avait pas revue depuis près de deux années, gémissait alors sous un régime dont il n'y avait point eu d'exemples sur la terre, et qu'on a pu définir qu'en l'appellant le règne de la terreur. Tous ses habitants courbaient la tête sous le joug des brigands ; ils n'osaient pas même faire éclater leur douleur en apprenant l'assassinat de leurs amis, de leurs parents ; aucune bouche n'osait murmurer, et une immense population, forte, puissante, terrible, restait calme et glacée d'effroi devant un petit nombre de scélérats.*

Aux approches de la nuit, un silence sinistre imprimait dans chaque quartier l'aspect le plus lugubre ; les Parisiens, rentrés dans leurs maisons, veillaient à la faible lueur d'une lampe dans l'appartement le plus retiré ; le bruit d'une sonnette, un coup de marteau, en retentissant dans la maison, excitaient parmi eux un mouvement d'effroi : bientôt, les sicaires arrivaient ; ils enlevaient les victimes, et les traînaient en prison, sans égards pour l'âge ni le sexe, au milieu des enfants éplorés, qui, par un affreux pressentiment, semblaient embrasser leurs parents pour la dernière fois. On ne savait où fuir, où se cacher, à qui parler, à qui se confier ; on ne trouvait pas une retraite, pas un cœur, pas une larme. Les droits de l'humanité, les égards, les respects, les soupirs et les pleurs étouffés étaient autant de sujets de conspiration. La terreur était devenue la justice ; au lieu de balances, elle tenait une hache à la main. Le bruit fatal de sa marche étouffait celui de la guerre, et « les coups de canon qui tuaient au loin, paraissaient doux et brillants à des imaginations profondément épouvantées des coups mortels et sourds de l'instrument dressé pour leur supplice. » (Rivarol). Enfin, la tyrannie et l'oppression étaient arrivées à un degré tellement hors de nature, que tout le monde souffrait sans se plaindre, tant on était persuadé qu'il fallait gémir et se taire, et attendre la délivrance que la pusillanimité et la corruption humaine ne permettaient pas d'obtenir d'une manière éclatante.

Mais qui le croirait ? La France entière, et surtout une partie de la haute société de la capitale, jouissant encore de la liberté, parce que les prisons remplies n'auraient pu les contenir, fondaient toutes ses espérances sur l'homme pervers qui en secret cherchait à établir son empire sur la destruction de l'espèce humaine. Quoique Robespierre, par sa conduite atroce et populaire, fût alors le dieu de la multitude, il était aussi l'espoir des gens de bien, depuis qu'il affectait de parler de mœurs, de vertus, et de proclamer l'existence de l'Être suprême. Cette profession de foi, quoique basée sur la plus

profonde hypocrisie, j'étais dans les âmes pures de si douces espérances, que, dans leur douleur, l'homme le plus perfide était devenu pour elles un être bienfaisant.

Le dernier paragraphe fait allusion à une perversion psychologique qui semble avoir touché une certaine partie de la haute société parisienne, que l'auteur développe par la suite. Cette disposition d'esprit voudrait que Robespierre eût imposé la Terreur par une sorte de nécessité de punir ceux qu'il considérait responsables du mal de la société et l'en débarrasser, cela dans le but d'établir une ère de liberté et de bonheur. Sa propension à élucubrer en termes de morale et de vertu, pouvait laisser croire à des esprits simples qu'il s'agissait de sa part d'une tactique, certes sinistre, d'un sacrifice nécessaire, pour parvenir à ses fins, des fins évidemment heureuses. Sauf qu'il paraissait difficile d'admettre ou de faire admettre qu'on pût répandre le bonheur en commençant par occire à coups de guillotine ceux qui, dans la population, n'admettaient pas la façon dont devait être octroyé ce prétendu bonheur.

On peut penser que Madame de Sainte-Amaranthe était dans cet état d'esprit quand lui est venue l'idée de solliciter une rencontre avec Robespierre, connu pour professer une sorte de déisme naturaliste ; on sait qu'il refusait l'athéisme et voyait mal la déchristianisation. Son intention aurait été de lui proposer de développer son idée d'Être suprême et de dogme de l'immortalité de l'âme pour l'ériger en une sorte de religion ou de morale d'État, parallèlement au culte catholique qui resterait dans son statut de religion « civile », celle du peuple français et de l'Église ; puis il arrêterait la guillotine. L'idée de provoquer une rencontre avec Robespierre lui serait venue après avoir assisté à une cérémonie de la grande prêtresse Catherine Théot, la fameuse Mère de Dieu. Mais comme on le sait, on ne tergiverse pas avec le diable sans prendre le risque de tomber dans les méandres de sa propre logique mortifère. C'est ce qui se produisit : une infortune qui valut à Madame de Sainte-Amaranthe la décapitation et entraîna dans le même supplice toute sa famille.

Il s'agit là, de ma part, d'une pure conjecture obtenue par l'observation de l'état moral et psychologique de la population parisienne, toutes classes confondues, frappée par l'inéluctabilité fatale de son sort, voyant dans les crimes de cet orateur sanguinaire qui parlait de vertu et de beau langage, l'holocauste collectif nécessaire pour un retour à la vie, à la liberté, au bonheur, et finissant par en accepter l'augure.

Aurions-nous été en présence d'une manifestation prémonitoire du syndrome de Stockholm avant l'heure ?

*

Névrose mystique et délire festif

Le décret du 18 floréal an II (7 mai 1794)

Article I. Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême, et de l'immortalité de l'âme.

Cet article est aussi pertinent et crédible que si la République mettait aux voix par référendum l'existence de Dieu : oui, Dieu existe ; non, Dieu n'existe pas. C'est aussi simple que cela. D'autre part, quand on connaît le contexte féroce de la situation politique sous la dictature jacobine, on peut se demander quel est ce peuple français, et par quel lien mystique s'autorise-t-il à reconnaître l'existence de l'Être suprême ?

IV. Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la divinité et à la dignité de son être.

V. Elles emprunteront leurs noms des événements glorieux de notre Révolution, des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, soit des plus grands bienfaits de la nature.

VI. La République française célébrera tous les ans les fêtes du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier 1793, du 31 mai 1793. [Curieusement, il n'est pas fait mention, ici, à la fête de la Fédération : 14 juillet 1790]

Article VII. Elle célébrera, aux jours de décadi, les fêtes dont l'énumération suit :

À l'Être suprême et à la Nature

Au Genre Humain

Au Peuple Français

Aux Bienfaiteurs de l'Humanité

Aux Martyrs de la Liberté

À la Liberté et à l'Égalité

À la République

À la Liberté du Monde

À l'Amour de la Patrie

À la Haine des Tyrans et des Traîtres

À la Vérité

À la Justice

À la Pudeur

À la Gloire et à l'Immortalité
 À l'Amitié
 À la Frugalité
 Au Courage
 À la Bonne Foi
 À l'Héroïsme
 Au Désintéressement
 Au Stoïcisme
 À l'Amour
 À l'Amour conjugal
 À l'Amour paternel
 À la Tendresse maternelle
 À la Piété filiale
 À l'Enfance
 À la Jeunesse
 À l'Âge viril
 À la Vieillesse
 Au Malheur
 À l'Agriculture
 À l'Industrie
 À nos Aïeux
 À la Postérité
 Au Bonheur

Vient la suite du Décret...

Ils ont oublié Au Soleil, À la Lune, Au Firmament !...

Fricassée de mots et de bons sentiments relevant d'une sorte de *New Age* avant l'heure et d'un hommage à Gaïa, qui se veut un succédané aux fêtes chrétiennes ; dédicace pour un culte naturaliste relativiste dénué de transcendance et de spiritualité. Et quand on arrive au bout de ce débordement (de ce débordement ?) d'humanisme cosmoplanétaire se voulant universel (toujours l'Homme régénéré en arrière-plan), qu'est-ce qu'on trouve ? Un carnage de 35 à 40 000 victimes durant la Terreur, dont près de la moitié exécutée froidement, l'autre exécutée après jugements expéditifs (guillotine : 17000 victimes env.). On l'aura compris, cette estimation ne comprend pas la Vendée, ni les guerres extérieures, ni avant ni après la Terreur.

Par la suite, Napoléon supprimera les fêtes de la Révolution, revenant d'une certaine façon à la foi catholique avec le Concordat. La Troisième République restaurera en 1880 la Fête du 14 juillet, fête

républicaine commémorant la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, transformée pour la cause en fête « nationale », et non la prise de la Bastille ; en reprenant la fête de la Fédération, l'intention des autorités républicaines était de faire oublier les atrocités attachées à la date fatidique du 14 juillet 1789 ; c'est toutefois ce 14 juillet 1789, la prise de la Bastille, qui restera dans l'inconscient populaire.

*

À propos du *Mariage de Figaro*

De nombreux historiens tendent à donner une importance déterminante à la *Folle Journée* ou le *Mariage de Figaro* dans les prémices annonciateurs de la Révolution. Je suis revenu sur cette pièce de Théâtre qui se veut d'abord une comédie légère, doublée d'une critique politique orientée sur le statut de la femme dans la société de l'époque (Marceline), sur la censure, puis contre l'hypocrisie de la noblesse et les privilèges aristocratiques (Figaro dans son célèbre monologue). Disons-le tout net, il n'y a rien de révolutionnaire dans la pièce, pas plus que son auteur ait pu donner l'idée d'un personnage révolutionnaire au couteau entre les dents ; il est beaucoup plus difficile de faire passer des thèses fortes dans un spectacle public que dans un livre diffusé anonymement sous le manteau, comme le feront parfois des Voltaire, Diderot, Rousseau, autrement plus virulents que l'aimable et fin madré Beaumarchais. D'ailleurs, celui-ci, comme les trois cités, ne cherchait nullement à renverser la monarchie. Il était lui-même un grand bourgeois matérialiste-athée, n'aspirant qu'à la reconnaissance nobiliaire avec ses privilèges, au point qu'il demandera son anoblissement et deviendra Pierre-Augustin Caron... de Beaumarchais.

Certains ont vu dans Figaro le portrait de l'auteur, c'est-à-dire l'image d'un homme qui dénonce, parfois avec pertinence, certains travers d'une société ségrégative crispée sur ses privilèges de classe, non point pour les abolir, mais parce que cette société refuse de reconnaître sa valeur d'homme ; de même qu'elle refuse de l'admettre en son sein, non point par le mérite, mais à cause de sa naissance. D'autre part Figaro montre, comme son géniteur littéraire, qu'il aime l'argent et ne dédaigne pas les honneurs ni de satisfaire sa soif de reconnaissance sociale. Bref, tout valet qu'il est, Figaro est d'abord un vrai bourgeois ; et le succès de cette pièce en cinq actes de trois heures, au-delà de sa dramaturgie scénique, vient de ce qu'un bourgeois anobli a offert à des nobles embourgeoisés, largement contaminés par les « idées nouvelles », un spectacle dans lequel ils se sont reconnus (1).

Certes, Beaumarchais a contribué à faire sauter les digues qui contenaient le peuple français dans les limites d'une honorable décence collective ; et il a payé... Dans le vaisselier de la rue des Trois-Pavillons où il se tenait dissimulé, dans une situation de vaudeville grotesque, suant d'angoisse et tremblant de peur, il a pu méditer sur les conséquences tragiques de ses propos de théâtres... Un autre a eu à subir, comme lui, comme Condorcet nous l'avons vu, les retours de flammes de la Révolution (l'incendie a brûlé les pyromanes) : Malesherbes ; celui-ci, allant jusqu'au bout de son courage a accepté la mort comme sacrifice expiatoire ; pour avoir défendu le roi et son honneur d'homme, il entraînera avec lui toute sa famille à l'échafaud (2). S'il y en a un qui a mérité de donner son nom à un grand boulevard parisien, c'est bien lui, Chrétien-Guillaume de Malesherbes.

Dans le vaudeville de fin, qui résume l'esprit de la pièce en dix couplets, les personnages chantent chacun un couplet. Le juge bègue Brid'oison (3) entonne le dernier :

Dixième couplet

*Or, messieurs, la co-omédie,
Que l'on juge en cè-et instant,
Sauf erreur, nous pein-eint la vie
Du bon peuple qui l'entend.
Qu'on l'opprime, il peste, il crie,
Il s'agite en cent fa-açons ;
Tout fini-it par des chansons. (Bis)*

Ballet général.

Fin du cinquième et dernier acte.

Hélas, cher Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, il arrive aussi que tout finisse dans le sang et pas seulement par des chansons ; la pièce à venir s'appellera *La Révolution française* ; la scène de ce grand théâtre sanglant s'appellera la France.

1. Curieusement, *Le Figaro*, le plus ancien quotidien français (1826 : à l'origine, une feuille satirique), exprime parfaitement l'esprit du valet de la comédie et mérite bien son nom ; ni trop à gauche, juste pour paraître libéral et généreux ; ni trop à droite, juste pour satisfaire à l'amour de l'argent et aux honneurs ; il représente bien la mentalité du bourgeois républicain type, libéral ou Girondin, pendant du Jacobin. Nul doute que si Beaumarchais était de ce monde, il serait fidèle lecteur ou contributeur du célèbre quotidien qui lui fait l'honneur du nom et de la devise du journal.

2. Pour humilier autant qu'il est possible les condamnés à mort et affiner le supplice, les tortionnaires de la République faisaient mourir les plus jeunes devant les plus vieux ; ainsi Malesherbes a vu sous ses yeux la décapitation des membres de sa famille, avant d'y passer à son tour ; le cas également de Mme de Sainte-Amaranthe avec ses deux enfants. Les Jacobins : odieux et pervers jusque dans le détail le plus sordide !

3. Don Gusman Brid'oison, caricature du juge parisien Goëzman avec lequel Beaumarchais eut des démêlés judiciaires.

*

L'a-t-il dit ou ne l'a-t-il pas dit ?

En janvier 1891, le dramaturge Victorien Sardou fait jouer à la Comédie Française *Thermidor*, une pièce de théâtre mise à l'affiche pour le centenaire de la Révolution française. Après deux représentations, elle est frappée d'interdiction. Pour les radicaux-socialistes (comprendre : les héritiers de la Révolution française), dominants dans le gouvernement Freycinet, Sardou n'y défend Danton que pour mieux attaquer la Convention et l'ensemble de la Révolution française. Une classique opposition dantonistes-robesspierristes, psychodrame très républicain ; et cela, bien que Sardou fût un tiède partisan de la République. Clemenceau refuse de faire le tri entre « bons » et « mauvais » révolutionnaires. C'est alors qu'il intervient à la Chambre des députés.

Un extrait de son intervention officielle :

[...] Messieurs, que nous le voulions ou non, que cela nous plaise ou que cela nous choque, la Révolution française est un bloc.

(...) C'est que cette admirable Révolution par qui nous sommes n'est pas finie, c'est qu'elle dure encore, c'est que nous en sommes encore les acteurs, c'est que ce sont toujours les mêmes hommes qui se trouvent aux prises avec les mêmes ennemis. Oui, ce que nos aïeux ont voulu, nous le voulons encore [sic].

(...) Nous rencontrons les mêmes résistances. Vous êtes demeurés les mêmes ; nous n'avons pas changé. Il faut donc que la lutte dure jusqu'à ce que la victoire soit définitive. (...) En attendant, je vous le dis bien haut, nous ne laisserons pas salir la Révolution française par quelque spéculation que ce soit, nous ne le tolérerons pas ; et, si le Gouvernement [révolutionnaire] n'avait pas fait son devoir, les citoyens auraient fait le leur [sic].

Mais il existe une version beaucoup plus cynique qui circule aujourd'hui sur internet, et fait la joie des antirévolutionnaires contemporains ; sauf que cette version est rapportée puis multipliée sans la moindre source. Or il semblerait qu'elle provienne d'un document de l'écrivain antisémite Édouard Drumont. J'ai retrouvé ce document, le seul qui figure sur la Toile, un mauvais scan brut de reproduction, à peine lisible, au point que je n'ai pu déchiffrer le titre... Par contre, l'extrait en question y figure bien. Je le reproduis ci-dessous en l'incluant dans le contexte de l'ouvrage.

[...] Cornély ne soutiendrait pas davantage, en causant en tête à tête avec un camarade, que Clemenceau ait été poussé par sa seule sensibilité à écrire, chaque matin, depuis bientôt deux ans, un article sur les malheurs d'un capitaine Juif [Dreyfus].

En réalité, Clemenceau serait profondément vexé s'il pouvait supposer qu'un homme intelligent le croie capable d'une pareille bêtise.

Vu dans son type exact, cet homme est intéressant à sa manière ; c'est le dernier des Balzaciens, un être mystérieux, un struggle for life d'une rare robustesse et doué d'une incroyable force de résistance, car il a fallu vraiment qu'il eût les épaules solides pour recevoir les cheminées qui lui sont tombées sur la tête.

Vu tel que Cornély et le Syndicat voudraient nous le faire voir, ce serait le dernier des grotesques.

Voilà en effet un homme qui vous dit, non pas dans l'effervescence paradoxale de la jeunesse, mais dans la pleine vigueur de l'âge mûr :

« J'approuve tout de la Révolution :

J'approuve les Massacres de Septembre où, pour s'éclairer, la nuit venue, les travailleurs plantaient des chandelles dans les yeux des morts.

J'approuve les noyades de Nantes, les mariages républicains où les vierges accouplées à des hommes, par une imagination néronienne, avant d'être jetées dans la Loire, avaient à la fois l'angoisse de la mort et la souffrance de la pudeur outragée.

J'approuve les horreurs de Lyon, où l'on attachait des enfants à la gueule des canons, et les égorgements de vieillards de quatre-vingt-dix ans et de jeunes filles à peine nubiles.

Tout cela forme un bloc glorieux et je défends qu'on y touche. Je défends que, sur un théâtre qui dépend de l'État, un dramaturge

illustre vienne, après plus de cent ans révolus, prononcer une parole de pitié qui serait un outrage aux mânes augustes de Robespierre et de Marat »

Avouez, Cornély, que si l'homme qui pense ainsi venait, sans n'y avoir aucun intérêt, écrire quatre ou cinq cents articles à propos d'un officier juif condamné par ses pairs après un procès qui a duré deux jours, il serait le dernier des idiots. Le spectacle de cet homme applaudissant aux plus effroyables tueries qu'ait vues l'histoire et pleurant toutes les larmes de son corps sur le sort du sympathique Dreyfus serait le plus lamentable exemple de dégénérescence intellectuelle que l'on puisse contempler.

Rien, je le répète, dans l'existence de Clemenceau, n'a pu jamais faire supposer qu'il eût l'âme sensible à la justice, ouverte à la compassion et même disposée à l'altruisme. S'il en avait été autrement, il aurait défendu Turpin, cet enfant du peuple, ce savant laïque qui s'était instruit tout seul en dehors de ces séminaires de faux pontifes que sont les grandes Écoles de l'État. Ce plébéien, qui était devenu un grand inventeur par l'étude solitaire et le travail personnel, était, on l'avouera, autrement émouvant que Dreyfus.

Clemenceau, avec deux lignes dans (illisible) aurait sauvé Turpin. Il n'aurait même pas eu besoin d'écrire ces deux lignes : Freycinet était, à cette époque, terrorisé, fasciné, dominé par Clemenceau. Clemenceau n'aurait eu qu'à manifester l'intention de porter la question à la tribune que Turpin aurait été libre le lendemain.

Pourquoi, encore une fois, voudriez-vous, Cornély, que Clemenceau, que les malheurs de Turpin avaient laissé complètement indifférent, eût été pris tout d'un coup d'un attendrissement incoercible à propos d'un capitaine juif qui aurait envoyé au Conseil de guerre le petit soldat un peu éméché qui lui aurait dit (illisible) en musique ?

Ce sont là des fariboles et des calembredaines que les rhéteurs comme Taurès peuvent essayer de faire avaler à des prolétaires insuffisamment instruits qui, pliant sous le rude labeur, n'ont pas le loisir nécessaire pour penser.

Les ouvriers intelligents ne croient pas un mot de ces ridicules histoires ; ils savent que c'est nous qui avons raison lorsque nous montrons à tous le fonctionnement de cet État dans l'État qu'est la Juiverie et les mille moyens qu'emploie la Ploutocratie juive pour faire prévaloir sa volonté.

Ils savent que c'est nous qui sommes dans le vrai en affirmant que si le Juif, grâce à l'or qu'il nous a volé, peut se payer les plus belles filles de Paris, il peut se payer aussi les hommes dont il a besoin pour exercer une influence plus ou moins réelle et plus ou moins durable sur l'Opinion.

De deux choses l'une : soit Clémenceau a bien prononcé, pour les approuver massivement, ces paroles terrifiantes, soit c'est un faux. On remarquera que Drumont cite mais ne référence pas, ce qui n'est guère dans sa pratique... Je doute qu'il ait pu faire valoir ce vigoureux témoignage sans en donner la source. Admettons. **Pour étayer sa démonstration, il l'aura créé de toutes pièces afin de montrer que si Clémenceau considère la Révolution comme un bloc, il doit en assumer toutes les horreurs qu'il résume en quelques lignes** ; et quand on connaît le cynisme du personnage, cela ne surprendrait guère. Quoi qu'il en soit de ces propos attribués au « Tigre », quoi qu'il en soit de cet anticlérical franc-maçon qui fut un admirateur de la Grande Révolution en même temps qu'un promulgateur acharné des « Immortels Principes » (le plus surprenant étant qu'il était né au cœur même de la Vendée militaire !), à défaut de certitude, on se contentera d'observer avec Charles Maurras : « *Oui, la Révolution française est un bloc, un bloc d'infamie.* »

*

Flagrant déni de réalité

Une anecdote significative qui en dit long sur de l'état d'esprit des admirateurs de la Révolution française.

Lors de l'inévitable et imparable bicentenaire de la Révolution française, en 1989, une scientifique, s'exprimant au nom du comité d'organisation officiel de l'événement, est interrogée à la radio. Elle explique tout le bien qu'elle pense de la Révolution, tout ce que celle-ci a apporté à la Science, au Progrès, à la Liberté, à l'Humanité, sur le registre hautement gauchisant désormais classique : l'Histoire de France débute en 1789, avec la République. Avant, sous l'Ancien Régime, ce n'était qu'ignorance, fanatisme, superstition, pensée magique ; après, ce sera le triomphe des « Lumières » sur l'obscurantisme, de la Raison sur les préjugés, de la Justice sur l'arbitraire, de la Démocratie sur la tyrannie, etc., etc. Refrain connu. Leçon de propagande bien apprise par la dame.

Au bout d'un moment de ce panégyrique un peu trop beau pour être honnête et surtout vrai, le journaliste lui fait observer : « Tout cela

est bien joli madame, mais parmi les révolutionnaires, il y avait des savants, des hommes de loi, (la basoche a fourni la plupart des meneurs révolutionnaires, avocats en tête), des professeurs, des écrivains, des philosophes, des journalistes, des artistes... Ils ne sont tout de même pas nés de la génération spontanée ; ils venaient bien de quelque part. D'où venaient-ils ? Qui les a formés ? » Clouée par l'évidence de l'objection, la « scientifique » marque un silence, puis lâche piteusement : « JE NE SAIS PAS ».

Ce « Je ne sais pas » résonne comme un aveu confus : je suis stupéfait de tant d'hypocrisie ! Quoi, cette « scientifique », une universitaire attachée à l'organisation des festivités pharaoniques prévues pour cette commémoration historique, ne savait pas ce qu'il se passait dans son propre pays avant 1789 ? Elle parlait donc d'un pays imaginaire ?... Peut-être même ne s'est-il rien passé du tout ! C'est simple, avant 1789, la France n'existait pas !... Là aussi, air connu. Treize siècles d'une des plus grande Histoire de tout l'Occident, peut-être même du monde, rayés d'un trait ! Sonné par cette non-réponse, le journaliste n'a pas la présence d'esprit de lui demander : « Mais alors, madame, si VOUS NE SAVEZ PAS, pourquoi fêter le bicentenaire de la Révolution ? Et quel besoin y avait-il de faire une révolution ? »

J'ignore ce que cette « intellectuelle » eût répondu, mais si ce n'est un autre « Je ne sais pas » échappatoire, probablement qu'on attendrait encore la réponse ; car répondre objectivement à la question du journaliste la plaçait devant ses contradictions et son évidente mauvaise foi ; toute sa démonstration s'effondrait ; elle se désavouait idéologiquement, et du même coup donnait un satisfecit à l'Ancien Régime qu'elle se refusait de reconnaître pour n'avoir pas à se contredire.

*

Les fous et les aveugles...

De 1789 à 2015, rien n'a changé. Les fous et les aveugles sont toujours à l'œuvre, toujours aussi potentiellement ravageurs des âmes, toujours aussi destructeurs de l'esprit de vérité, quelle que soit l'époque. Ils ont simplement remplacé de nos jours la Terreur du sang par la Terreur de la Loi. Comme si les leçons de l'histoire n'avaient pas porté, comme si celle-ci repassait indéfiniment les mêmes plats avariés. Voici un extrait de *La Révolution française n'est pas terminée* (2008), titre parfaitement explicite d'un ouvrage dont l'auteur, le socialiste Vincent Peillon, champion de la nouvelle religion laïque

contre la religion du Christ, fut un éphémère ministre de l'Éducation nationale sous la présidence Hollande.

« La Révolution française est l'irruption dans le temps de quelque chose qui n'appartient pas au temps ; c'est un commencement absolu, c'est la présence et l'incarnation d'un sens, d'une régénération et d'une expiation du peuple français. 1789, l'année sans pareille, est celle de l'engendrement par un brusque saut de l'histoire d'un homme nouveau. La Révolution est un événement métahistorique, c'est-à-dire un événement religieux. La Révolution implique l'oubli total de ce qui précède la Révolution, et donc l'école a un rôle fondamental puisque l'école doit dépouiller l'enfant de toutes ses attaches pré-républicaines pour l'élever à devenir citoyen ; et c'est bien une nouvelle naissance, une transsubstantiation qui opère dans l'école et par l'école, cette nouvelle église avec son nouveau clergé, sa nouvelle liturgie, ses nouvelles tables de la loi. »

En matière de fanatisme laïciste ou laïcard, il est difficile de faire mieux ou pire ; comme on le voit, chaque ligne, chaque mot est à méditer, à peser ; et cela n'est pas le langage de 1793, mais bien celui de 2015 ! Esprit jacobin pas mort !... On ne peut mieux exprimer sa fidélité au mouvement d'éradication civilisationnel visant à passer au compte des pertes et profits l'Ancien Régime, autrement dit liquider l'Histoire de France, liquider surtout et définitivement l'Église catholique ; la faire disparaître, l'effacer jusqu'à la dernière trace, jusqu'à ce que son cadavre refroidi soit oublié. Peillon est sûr de lui ; il ne laisse planer aucun doute quant à ses intentions mortifères : **« Toute l'opération consiste bien, avec la foi laïque, à changer la nature même de la religion, de Dieu, du Christ, et à terrasser définitivement l'Église. »**

Voilà l'homme qui voulait achever la Révolution française 220 ans plus tard et réinventer la « religion » : plus fort que Dieu ! Imaginons le délire étalé sur toute la longueur d'un livre ; un rêve éveillé, ne nous y trompons pas, qui habite et ronge le tréfonds de nombre

d'apparatchiks républicains, calotins d'une nouvelle religion de bazar à la hauteur de leurs lubies révolutionnaires meurtrières ; et l'on a vu, en cours de lecture, que cette volonté acharnée de créer une religion républicaine bouillonnant dans les esprits les plus dérangés — oubliant au passage que la franc-maçonnerie se présente comme la véritable Église de la République —, apparaît comme un symptôme monomaniaque obsessionnel relevant de la psychopathologie la plus manifeste.

*

La gauche ou le vortex infernal de l'humanité

Le présent extrait est tiré de l'œuvre d'un témoin de la Révolution l'ayant vécue au jour le jour, jusqu'à la fin de la Convention : Georges Duval (Labiche), 1772-1853 ; un auteur dramatique, qui, en 1789, avait 17 ans ; durant 6 ans, il suivra les événements en *désœuvré* selon ses propres mots, c'est-à-dire en observateur attentif des moindres moments de l'histoire tragique qui se déroulait sous ses yeux ; il fit partie de la *Jeunesse dorée* qui se muera en muscadins après Thermidor ; ces dénominations ont un sens : ces jeunes aux mains blanches « lavées à la pâte d'amande », qui sentaient le « musc », entendaient opposer leur façon d'être par un habillement, parfois excentrique (cadenettes), à la tenue négligée des sans-culottes et autres révolutionnaires ; lesquels, par provocation antiaristocratique, se montraient volontiers dépenaillés, les cheveux en broussaille, la chemise débraillée, en sabots, au pire crasseux. Il ne s'agit donc pas d'un travail d'historien à proprement parler. C'est à la demande et sous le patronage de Charles Nodier qu'il entreprit de consigner son témoignage dans deux séries de livres : *Souvenirs de la Terreur*, suivis de *Souvenirs Thermidoriens*. Mais le motif qui le décida est plus circonstancié : « [...] *Ce motif, le voici : je n'ai pu maîtriser davantage mon indignation à la lecture de ces livres multipliés à dessein depuis peu, et qui, sous le titre fallacieux d'Histoire de la Révolution, ne sont qu'une apologie effrontée de cette époque de ruine, de sang et de larmes, dont les auteurs les embellissent de couleurs si riantes, qu'ils donneraient à ceux qui ne la connaissent que par leurs livres, l'envie d'en reproduire toutes les beautés, et qui cependant reculeraient d'horreur à son aspect, s'ils la voyaient dépouillée du masque officieux sous lequel on s'efforce de cacher son épouvantable figure. Eh bien ! moi, j'ai voulu lui arracher ce*

masque... » Pensait-il, entre autres, à Jules Michelet, l'historien fétiche de la gauche intellectuelle française ? Le promulgateur du Roman national qui a trompé tant de générations d'étudiants ?

L'extrait ci-dessous donne un bilan rapide des « *Personnes massacrées, guilloténées, fusillées, mitraillées, brûlées et noyées sous le règne de la Convention nationale.* » ; comprenons sous le règne de la dictature jacobine dominée par Robespierre ; il aurait pu ajouter : violées, hachées, découpées, empoisonnées, vitriolées, il n'y avait aucune limite à l'horreur de cette barbarie sans nom. Il sera suivi en conclusion, d'une remarquable approche politique novatrice pour l'époque (1844), démontrant de manière claire et évidente que, pour l'auteur, la Révolution est le produit infernal de la République, c'est-à-dire de la GAUCHE.

[...] *Et maintenant, voyons ce que le règne de la convention valut à la France.*

Je suis généreux ; je pourrais, à la rigueur, porter à son compte les massacres de Septembre, puisqu'elle en fut le produit net, et qu'une partie de ses membres les plus distingués y coopéra concilio manueque ; mais je n'en ferais rien. La Convention nationale fut assez riche de son patrimoine sans qu'il soit nécessaire de l'arrondir aux dépens d'autrui ; je ne comprends donc que ses propres richesses dans le calcul suivant. Je mets en première ligne l'assassinat de Louis XVI, celui de la Reine, celui de madame Élisabeth, et, quoi qu'on ait voulu en dire, l'empoisonnement du Dauphin. Passons à d'autres. Sous le règne de ces tigres, vingt et un mille six cent treize individus périrent sous le fer de la guillotine à Paris, Lyon, Marseille, Toulon, Angers, Tarbes, Bordeaux, Arras, Cambrai, Lorient, Rochefort, etc. Le siège de Lyon, les horreurs de la famine pendant le siège, les mitraillades après la prise de la ville, la guerre intestine qui s'ensuivit, coûtèrent la vie à près de dix mille personnes. Je ne parle que pour mémoire des seize cent soixante-quatorze maisons démolies, frappées par la truelle d'argent de Couthon [franc-maçon]. À Toulon, neuf mille huit cents personnes furent tuées durant le siège ; trois mille cent égorgées ou noyées à la suite des Anglais ; douze cent soixante-cinq femmes et enfants tombèrent à la mer, deux cent soixante moururent en prison, deux-mille furent mitraillées ou fusillées par les soins de Barras, Ricord et Fréron ; ce qui fait, si je ne me trompe, pour cette seule ville, un total de seize mille quatre cent vingt-cinq ; si vous en doutez, refaites l'addition. Et dans la Vendée, juste-ciel ! Si je rapproche les massacres, les égorgements et les

morts dans les différents combats entre les bleus et les blancs, j'évaluerai la perte à plus de deux cent mille individus, dont quinze mille femmes et vingt-deux mille enfants ; car cette horrible époque eut encore cela de particulier que ni le sexe ni l'âge ne furent respectés. Et prenez bien garde que dans ce chiffre de deux cent mille, je ne comprends pas les victimes de Carrier. Il y eut, par les ordres de ce farouche proconsul : – Enfants fusillés : 500 ; enfants noyés : 1500 – Femmes fusillées : 1264 ; femmes noyées : 1500 – Prêtres fusillés : 1300 ; prêtres noyés : 869 – Nobles noyés : 1400 – Artisans noyés : 5300 — Morts en prison : 8500 ; soit un total de 22133.

Ce dernier relevé a été fait sur les registres du Comité révolutionnaire de Nantes. Réunissez en imagination tous les assassinats commis par l'ordre des tyrans qui ont successivement épouvanté et ensanglanté le monde depuis son cause, et vous n'arriverez pas au quart, pas au dixième, pas au vingtième peut-être, de la consommation de vies humaines que fit la Convention durant ses trois ans de règne [dont 17 mois de dictature jacobine]. Je n'ai pas tout dit encore. La famine, suite de la guerre, des décrets du maximum, de l'emprisonnement des propriétaires et des fermiers, du dépeuplement des campagnes, fit périr plus de vingt mille personnes ; il en succomba près de quatre mille empoisonnées par l'air fétide des bastilles [geôles] qui couvraient la France comme d'un vaste réseau ; près de dix mille individus se pendirent, se noyèrent, se coupèrent la gorge, ou se jetèrent par les fenêtres afin de ne pas porter leur tête sur l'échafaud ; on compte plus de trois mille femmes mortes par suite de couches prématurées ; et la même frayeur qui les avait tuées rendirent fous plus de quinze-cents individus. Mais en voilà assez. (...)

Cependant tous ces forfaits, il faut bien le reconnaître, n'étaient pas l'œuvre de la convention toute entière ; il y avait là, comme dans toutes les assemblées politiques, dans celles mêmes le plus détestablement composées, des hommes probes et humains qui n'envisageaient ces choses qu'avec horreur, mais qui étaient en trop petit nombre pour pouvoir s'y opposer avec succès, et qui, dans les occasions où il eût fallu déployer du courage, « Imitaient de Conrart le silence prudent ».

Le côté opposé, deux ou trois fois plus nombreux, ne comptait dans ses rangs que des hommes chez lesquels l'énergie se joignait à la férocité, et qui étaient capables de tout pour établir sur des bases solides leur domination sanguinaire.

C'est donc ce côté seul de la convention qui doit être responsable aux yeux de la postérité de cette longue série de crimes qui ont signalé son épouvantable domination. Dans l'assemblée Constituante et dans l'assemblée Législative, ce furent aussi les hommes qui occupèrent ce côté fatal. (...)

Le côté fatal !... Georges Duval nous le décrit et lui donne son nom : LA GAUCHE. « *La langue latine, nous dit-il, avait deux termes pour désigner la **gauche** : *lœva* et *sinistra*, mais le dernier était plus communément employé ; or tout présage venant de **gauche**, et qualifié *omen sisnitrum*, étant considéré comme funeste, on appliqua par extension ce mot *sinistre*, à tout ce qui se présentait sous un aspect fatal. Il a passé dans notre langue avec la même signification. »*

[...] *À peine cette assemblée qu'on s'obstine encore à nommer, par habitude sans doute, ou bien peut-être par antiphrase, constituante, et qu'il me plaît à moi d'appeler dissolvante, parce qu'assurément elle a plus détruit que créé, plus renversé que bâti ; à peine, dis-je, cette assemblée a-t-elle envoyé à Versailles l'élite de la France [États Généraux, 4 mai 1789], c'est-à-dire les douze cents députés dont les deux tiers devaient la bouleverser, que déjà vous voyez se former le groupe de factieux principaux qui sont accourus là pour saper les fondements de la monarchie. Ces hommes ne se connaissent pas encore ; ils arrivent de provinces éloignées les uns des autres ; ils ne se sont jamais vus, mais ils se devinent. L'instinct du mal les réunit, et ils ne se sont pas parlé deux fois, que déjà ils s'entendent parfaitement. Et où vont-ils se mettre ? Ai-je besoin de le dire ? À la **gauche** du président : un instinct secret les avertit que la place est maudite, la **gauche**, leur est dévolue de droit. On y distingue Robespierre, qui se fera plus tard appeler Maximilien ; Pétion, les deux prêtres, Sieyès et Grégoire, L'Alsacien Reubell, Buzot, les frères Lameth, le marquis de la Fayette, qui n'était encore que le héros de l'un des deux mondes ; Barère de Vieuzac, et au milieu d'eux, les dominant de toute la tête, le comte Riquetti de Mirabeau. Déjà la plupart de ces hommes rêvent de la République et couvent le régicide. C'est sur eux que tous les agitateurs du dehors ont les yeux fixés, assurés qu'ils sont de trouver sur les bancs de la **gauche** des défenseurs s'ils succombent, des accolades fraternelles et des encouragements flatteurs si le succès couronne leurs travaux. C'est la **gauche** qui forme ce fatal club breton qui, sous le nom de club des Jacobins, couvrira bientôt la France de sang et de ruines ; c'est la **gauche** qui évoque des quatre points cardinaux du royaume cette*

*foule de coupe-jarrets qui vont tout à l'heure ensanglanter la capitale. À eux par conséquent, hommes de la **gauche**, l'honneur du pillage des invalides, de l'incendie des barrières, de la prise de la Bastille ; à eux la lâche défection des gardes françaises ; à eux le sang de de Launay, de Flesselles, de Foulon, de Berthier.*

*Qu'il me soit permis de revendiquer encore, pour le côté **gauche** de l'assemblée constituante, les pillages, les incendies, les massacres organisés sur tous les points de la France pendant le derniers mois de 89 ; les insurrections du Forez, du Lyonnais, du Mâconnais, de la Franche-Comté, de l'Alsace, qui coûtèrent la vie à une foule de personnes ; le meurtre de Belzunce, dont la populace de Caen mit le cadavre en pièces et s'en disputa les lambeaux ; l'assassinat de deux conseillers au parlement dans la ville de Vitteaux, celui du commandant de la citadelle de Valence, celui de M. Beausset, commandant le fort Saint-Jean à Marseille ; celui du maire de Varaize, celui des deux premiers négociants de Saint-Étienne, le fameux massacre de Nancy et la mort du jeune et courageux Dessille, et encore l'assassinat de Huez, Maire de Troyes, auquel une femme, voyant qu'il respirait encore, creva les yeux avec ses ciseaux... Mais je m'arrête, fatigué que je suis de marcher les pieds dans le sang. Et lorsque j'accuse la **gauche** de tous ces meurtres, de tous ces massacres, de tous ces assassinats, qu'on ne vienne pas me dire que je la calomnie ; car je renverrais au Moniteur, où l'on pourrait lire dans plus d'une colonne, que quand les honnêtes gens alarmés venaient dénoncer à l'assemblée quelques nouveaux forfaits de ce genre et la supplier d'y mettre un terme, ils y étaient presque insultés, presque menacés ; et la **gauche** déjà entièrement maîtresse du terrain, loin de trouver des paroles d'indignation ou de simple blâme contre les brigands auteurs de ces forfaits, applaudissait unanimement à la sainte vengeance d'une population trop longtemps opprimée (Mirabeau) ; et ces applaudissements infâmes, qui trouvaient de l'écho dans toute la France, servaient de prétexte et de signal pour de nouveaux crimes. Maintenant que restait-il à faire aux brigands qui désolaient nos provinces, sinon de continuer ? Et ils continuèrent !*

*(...) Venons-en à la législative, qui se résumait presque tout entière dans la **gauche**.*

Un mois ne s'était pas écoulé depuis son installation, que les massacres d'Avignon, si connus sous le nom de massacres de la Glacière, vinrent épouvanter la France. De toute part on s'élève contre

les assassins ; de toute part on demande vengeance. Que fait l'assemblée ? Elle amnistie par un décret les assassins ; et les fameux coupe-tête Jourdan, Duprat, Mainvielle, Rovère, qui étaient les principaux, rentrent triomphant dans Avignon terrifiée, en attendant qu'on les mande à Paris pour les journées de juin et d'août. Les soldats suisses de Châteauroux se révoltent contre leurs officiers, les égorgent et pillent la caisse du régiment. Non seulement la **gauche** les amnistie, mais elle leur décerne une pompe triomphale dans Paris.

Je me crois dispensé de prouver que la journée du 20 juin, préparée depuis si longtemps par elle, fut entièrement son ouvrage ; car Pétion, Santerre, Saint-Huruges, furent les metteurs en œuvre ; c'est dans le sein de l'assemblée que siégeaient les véritables directeurs du mouvement, les Chabot, les Bazire, les Brissot, les Carnot, les Jean Debry, les Couthon, les Antonnelle, les Thuriot. On m'accordera bien aussi que la déplorable journée du 10 août fut son ouvrage, et que les conjurés de Charenton n'agirent que sous son inspiration. Quant aux massacres de septembres, si elle ne les ordonna pas, elle en demeura spectatrice, l'arme au bras, et les autorisa au moins par son silence. Ces massacres couronnèrent dignement le règne de la législative.

Quant à la **gauche** conventionnelle, j'ai établi son budget au commencement de ce chapitre [ci-dessus], et les chiffres en sont assez exacts pour que je me dispense d'en recommencer l'addition.

Après que le canon de vendémiaire fut venu clore dignement la session de cette assemblée dont je viens de raconter les merveilles [en 7 volumes !], le directoire fut organisé. Cinq régicides le composèrent. Nous eûmes avec cela deux corps législatifs, celui des anciens et celui des cinq cents. Je ne dirai rien sur celui des anciens, je ne dirai qu'un mot sur celui des cinq cents, où une grande partie de la **gauche** conventionnelle, transvasée par violence, forma le noyau d'une **gauche** nouvelle qui, dans les commencements, faible, timide et incertaine, devint peu à peu prédominante, et finit, comme les **gauches** précédentes, par conduire l'assemblée dans les mêmes voies anarchiques et révolutionnaires où celles-ci avaient marché. Déjà elle avait recréé le club des Jacobins, sous le nom de club du Panthéon, où les vieux bonnets rouges se rendirent en masse, et, par leurs menaces, ne tardèrent pas à effrayer de nouveau la capitale. Déjà elle nous avait gratifié de la loi de l'emprunt forcé et de la loi des otages, et se proposait de nous ramener tout doucement au régime de 93, lorsqu'un éclair parti de l'Orient nous annonça l'arrivée

*d'un libérateur : c'était Bonaparte. Il ne balance pas ; il transfère à Saint-Cloud ce repaire d'anarchistes, les y suit de près, et, les voyant prêts à se mutiner, les fait sauter par les fenêtres de l'Orangerie, d'où ces héros de bavardage se sauvent à toutes jambes, laissant dans les buissons, pour ne pas être reconnus dans leur fuite, leurs insignes humiliés par un soldat heureux. **Quand commença le règne de ce soldat heureux, celui des bavards révolutionnaires finit. Ils se turent en sa présence ou rampèrent à ses pieds.***

Ici, l'auteur continue de nous montrer les agissements de la **gauche** sous la Restauration et le retour de Louis XVIII, puis l'avènement de Charles X, de Louis Philippe, et il conclut.

*[...] N'ai-je pas dit, n'ai-je pas prouvé depuis le commencement de ce chapitre, que la **gauche** n'a jamais aimé, jamais voulu, jamais prêché que le désordre ; que l'anarchie était son élément vital, et que l'appartenance de tout gouvernement légitime lui donnait des convulsions ? (...)*

*Voyez-la cette vieille **gauche** toute pleine encore des traditions de 93, et cherchant à les faire revivre, voyez-là combattant avec rage toutes les mesures préservatrices, proposant ou encourageant toutes celles qui peuvent conduire à une désorganisation générale. Qu'elle demeure donc à la place sinistre qu'elle-même s'est choisie, en attendant le jour où un compte sévère lui sera demandé de ses doctrines perverses et de ses mauvaises œuvres.*

*Et si, par impossible, il arrivait un jour que le Très-Haut daignât descendre des profondeurs du ciel, pour venir, escorté des princes de la milice céleste, gouverner quelques instants le peuple le plus ingouvernable de la terre, à l'instant même, n'en doutez pas, Satan, ce patron né séditieux de tous les siècles et de tous les pays, Satan, le chef inamovible des esprits de désordre, surgirait des gouffres infernaux, escorté d'une légion d'anges rebelles, commencerait une opposition de **gauche** systématique, et prouverait chaque matin, dans ses journaux, que Dieu suit une marche rétrograde, est vendu à l'étranger, et gouverne contre l'intérêt du pays.*

Je termine ici mon livre par cette invocation, que j'emprunte à la prose sublime du Dies iræ : « Et quand viendra le jour terrible du jugement universel, séparez-moi, grand Dieu, des boucs maudits, et rangez-moi, à votre droite, au milieu du troupeau fidèle de vos élus ! »

Et quand la gauche — le côté fatal — montre son véritable visage, quel est son nom ? Franc-maçonnerie. Et quand son action funeste se

répercute sur la société d'un pays entier, comment cela s'appelle-t-il ? La République.

Ndle : Le soulignement en gras du mot « gauche », répété 21 fois dans ce court extrait, est de nous-mêmes.

Aujourd'hui, à plus de deux siècles de distance, nous pouvons sans hésiter affirmer que la gauche, c'est la République tout entière. Il n'y a pas de droite en République : elle n'existe pas, elle n'a jamais existé, sauf à être le symétrique de la gauche. La vraie droite, s'il y en a une, une droite authentique, alors elle est nécessairement hors de la République. Ce qu'on appelle ordinairement la droite n'est qu'un ramassis de pseudos représentants du peuple, sans la moindre consistance intellectuelle et morale, sans la moindre colonne vertébrale devant le réel, toujours à servir la soupe à ses adversaires politiques ; il n'y a que des pleutres sans envergure soumis aux ukases menaçants de cette gauche qui se rie de la « démocratie » comme d'une mauvaise plaisanterie. Qu'ils portent le nom de libéraux, de démocrates-chrétiens, de républicains dits « modérés », de centre démocrate, ou qu'ils se désignent sous l'appellation générale de droite conservatrice voire d'extrême droite, ce « ventre mou » du système républicain n'est que la somme des idiots utiles de la gauche infernale au sein de la république, comme en leur temps les Girondins furent les idiots utiles des Jacobins. Rien de nouveau sous le soleil.

*

Alexandre Soljenitsyne

Discours du grand écrivain russe (1918-2008), dissident de l'Union Soviétique, auteur de *L'Archipel du Goulag*, ainsi que de nombreux témoignages historiques sur l'ancienne URSS, son univers communiste anarchique et totalitaire, en présence de Philippe de Villiers, Président du Conseil général de Vendée, lors de l'inauguration du Mémorial dédié aux massacres des Lucs-sur-Boulogne, le 25 septembre 1993. On notera que M. Soljenitsyne établit un lien direct, entre la Révolution française et la Révolution bolchevique de 1917.

M. le président du Conseil général de la Vendée,

Chers Vendéens,

Il y a deux tiers de siècle, l'enfant que j'étais lisait déjà avec admiration dans les livres les récits évoquant le soulèvement de la Vendée, si courageux, si désespéré. Mais jamais je n'aurais pu imaginer, fût-ce en rêve, que, sur mes vieux jours, j'aurais l'honneur

d'inaugurer le monument en l'honneur des héros des victimes de ce soulèvement.

Vingt décennies se sont écoulées depuis : des décennies diverses selon les divers pays. Et non seulement en France, mais aussi ailleurs, le soulèvement vendéen et sa répression sanglante ont reçu des éclairages constamment renouvelés. Car les événements historiques ne sont jamais compris pleinement dans l'incandescence des passions qui les accompagnent, mais à bonne distance, une fois refroidis par le temps.

Longtemps, on a refusé d'entendre et d'accepter ce qui avait été crié par la bouche de ceux qui périssaient, de ceux que l'on brûlait vifs, des paysans d'une contrée laborieuse pour lesquels la Révolution semblait avoir été faite et que cette même révolution opprima et humilia jusqu'à la dernière extrémité.

Eh ! bien oui, ces paysans se révoltèrent contre la Révolution. C'est que toute révolution déchaîne chez les hommes, les instincts de la plus élémentaire barbarie, les forces opaques de l'envie, de la rapacité et de la haine, cela, les contemporains l'avaient trop bien perçu. Ils payèrent un lourd tribut à la psychose générale lorsque le fait de se comporter en homme politiquement modéré — ou même seulement de le paraître — passait déjà pour un crime.

C'est le XX^e siècle qui a considérablement terni, aux yeux de l'humanité, l'auréole romantique qui entourait la révolution au XVIII^e. De demi-siècles en siècles, les hommes ont fini par se convaincre, à partir de leur propre malheur, de ce que les révolutions détruisent le caractère organique de la société, qu'elles ruinent le cours naturel de la vie, qu'elles annihilent les meilleurs éléments de la population, en donnant libre champ aux pires. Aucune révolution ne peut enrichir un pays, tout juste quelques débrouillards sans scrupules sont causes de mort innombrables, d'une paupérisation étendue et, dans les cas les plus graves, d'une dégradation durable de la population.

Le mot révolution lui-même, du latin revolvere, signifie rouler en arrière, revenir, éprouver à nouveau, rallumer. Dans le meilleur des cas, mettre sens dessus dessous. Bref, une kyrielle de significations peu enviables. De nos jours, si de par le monde on accole au mot révolution l'épithète de « grande », on ne le fait plus qu'avec circonspection et, bien souvent, avec beaucoup d'amertume.

Désormais, nous comprenons toujours mieux que l'effet social que nous désirons si ardemment peut être obtenu par le biais d'un développement évolutif normal, avec infiniment moins de pertes et sans sauvagerie généralisée. Il faut savoir améliorer avec patience

ce que nous offre chaque aujourd'hui. Il serait bien vain d'espérer que la révolution puisse régénérer la nature humaine. C'est ce que votre révolution, et plus particulièrement la nôtre, la révolution russe, avaient tellement espéré.

La Révolution française s'est déroulée au nom d'un slogan intrinsèquement contradictoire et irréalisable : liberté, égalité, fraternité. Mais dans la vie sociale, liberté et égalité tendent à s'exclure mutuellement, sont antagoniques l'une de l'autre ! La liberté détruit l'égalité sociale — c'est même là un des rôles de la liberté —, tandis que l'égalité restreint la liberté, car, autrement, on ne saurait y atteindre. Quant à la fraternité, elle n'est pas de leur famille. Ce n'est qu'un aventurier ajout au slogan et ce ne sont pas des dispositions sociales qui peuvent faire la véritable fraternité. Elle est d'ordre spirituel.

Au surplus, à ce slogan ternaire, on ajoutait sur le ton de la menace : « ou la mort », ce qui en détruisait toute la signification. Jamais, à aucun pays, je ne pourrais souhaiter de grande révolution. Si la révolution du XVIII^e siècle n'a pas entraîné la ruine de la France, c'est uniquement parce qu'eut lieu Thermidor.

La révolution russe, elle, n'a pas connu de Thermidor qui ait su l'arrêter. Elle a entraîné notre peuple jusqu'au bout, jusqu'au gouffre, jusqu'à l'abîme de la perte. Je regrette qu'il n'y ait pas ici d'orateurs qui puissent ajouter ce que l'expérience leur a appris, au fin fond de la Chine, du Cambodge, du Vietnam, nous dire quel prix ils ont payé, eux, pour la révolution. L'expérience de la Révolution française aurait dû suffire pour que nos organisateurs rationalistes du bonheur des peuples en tirent les leçons. Mais non ! En Russie, tout s'est déroulé d'une façon pire encore et à une échelle incomparable.

De nombreux procédés cruels de la Révolution française ont été docilement appliqués sur le corps de la Russie par les communistes léniniens et par les socialistes internationalistes. Seul leur degré d'organisation et leur caractère systématique ont largement dépassé ceux des Jacobins.

Nous n'avons pas eu de Thermidor, mais — et nous pouvons en être fiers, en notre âme et conscience — nous avons eu notre Vendée. Et même plus d'une. Ce sont les grands soulèvements paysans, en 1920-21. J'évoquerai seulement un épisode bien connu : ces foules de paysans, armés de bâtons et de fourches, qui ont marché sur Tancbov, au son des cloches des églises avoisinantes, pour être fauchés par des mitrailleuses.

Le soulèvement de Tanbov s'est maintenu pendant onze mois, bien que les communistes, en le réprimant, aient employé des chars d'assaut, des trains blindés, des avions, aient pris en otages les familles des révoltés et aient été à deux doigts d'utiliser des gaz toxiques. Nous avons connu aussi une résistance farouche au bolchevisme chez les Cosaques de l'Oural, du Don, étouffés dans les torrents de sang. Un véritable génocide.

En inaugurant aujourd'hui le mémorial de votre héroïque Vendée, ma vue se dédouble. Je vois en pensée les monuments qui vont être érigés un jour en Russie, témoins de notre résistance russe aux déferlements de la horde communiste. Nous avons traversé ensemble avec vous le XX^e siècle. De part en part un siècle de terreur, effroyable couronnement de ce progrès auquel on avait tant rêvé au XVIII^e siècle. Aujourd'hui, je le pense, les Français seront de plus en plus nombreux à mieux comprendre, à mieux estimer, à garder avec fierté dans leur mémoire la résistance et le sacrifice de la Vendée.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
La France avant la Révolution	24
Les Jacobins, tueurs de masse, vandales, pillards	33
Marat, Robespierre, les Jacobins	50
Les Girondins, dans leur rôle d'idiots utiles...	65
10 août 1792, la fin de la Monarchie	71
Vue générale sur les journées des 2 et 3 septembre 1792	77
La Princesse de Lamballe, sacrifiée et suppliciée	109
Jacqueries et bandes armées	130
Visite domiciliaire chez Beaumarchais	143
Orange, la foi martyrisée	151
Sainte Geneviève : l'ultime outrage	176
Bordeaux, Marseille, Lyon, Toulon...	179
La Vendée écrasée sous l'empire de la terreur	196
Le calendrier républicain et la fin du christianisme	208
Cloots, le « Mascarille timbré »	226
Dépouiller une famille noble	242
Spécial Robespierre	258
Divers	
Les femmes	301
Les prisons républicaines	309
Les prisons en province	312
Le pompiérisme républicain	317
Mai-1968 dans la révolution de 1789	321
Coup d'œil sur le Comité de Salut public	327
Une réunion politique aux Cordeliers	329
D'une charrette à l'autre...	333
Le Père Duchesne	335

Un Hébert de province : l'abbé Jean-Charles Jumel	338
La fin de Hébert	340
Conclusion	343

Annexes

Le Maréchal Brune : traître ou héros ?	361
Louis XVII, l'innocence profanée.....	362
Le patriotisme humanitaire	364
Robespierre ou la vertu sublimée par le sang	368
La loi des suspects	374
Une atmosphère lugubre de fin des temps	375
Névrose mystique et délire festif.....	378
À propos du <i>Mariage de Figaro</i>	380
L'a-t-il dit ou ne l'a-t-il pas dit ?	382
Flagrant déni de réalité	385
Les fous et les aveugles... ..	386
La gauche ou le vortex infernal de l'humanité.....	388
Alexandre Soljenitsyne	395